

(... - 1967)

HABITATION A LOYER MODIQUE

Petite Bourgogne

Général

~~du 31 mai 1967~~

*Archives Municipales
de Montréal*

Si vous vous dépos-
sédez de ce document
veuillez en prévenir sans
retard

L'ARCHIVISTE

If you give away this
document, please advise,
without delay, the

ARCHIVIST

**CE DOSSIER
CONTIENT
DES DOCUMENTS ORIGINAUX.**

**ILS SONT CONSERVÉS DANS
LE FONDS DU SERVICE DU
GREFFE (VM6)**

Saulnier Designates Urban Renewal Site

Chairman Lucien Saulnier of the Drapeau-Saulnier administration disclosed last night that the next Montreal sector slated for urban renewal treatment is that bounded by Guy St. on the east, Atwater Ave. on the west, the Lachine Canal on the south, and St. Antoine St. on the north.

Measures to earmark the territory for such redevelopment will be brought before the city council for approval at a meeting to be held next Wednesday evening, he said.

It is intended to be the first phase in a long-range, multi-pronged program of urban renewal aimed at removing thousands of Montreal's slum dwellings over the next few years.

Mr. Saulnier said that additional measures, applicable generally throughout the city and designed to favor the over-all objective of ridding Montreal of slums, will be submitted to the council at the same sitting.

One of these will be a new housing code, establishing standards for the maintenance and occupancy of residential property, to which the council will be asked to give the first of two readings.

If past procedure is a guide, the council will move to obtain the Quebec Government's authorization to negotiate with the federal authorities for financial aid in the Guy-Atwater-Lachine Canal-St. Antoine sector project under provisions of the National Housing Act.

At conclusion of a recent symposium on urban renewal it was announced the varied attack on the slum problem would include the following weapons:

1. Demolition of houses beyond salvage and their re-

placement with new housing erected by the public authorities and by private enterprise.

2. Subsidies for restoration of houses still apt for conservation.

3. Subsidies for demolition of certain houses.

4. "Even" subsidies to help tenants pay rents.

St. Henry

City Picks Pilot Areas

Slum Clearing Will Begin In St. Henry

Montreal has picked out two parishes in the slum-riddled St. Henry district as pilot zones for a 10-year urban renewal program.

Making the announcement last night, Executive Committee Chairman Lucien Saulnier named St. Joseph and Ste. Cunégonde as the areas that would get priority treatment in the scheme.

The parishes are part of the area bordered by Guy street, Atwater avenue, the Lachine Canal, and St. Antoine street.

At Wednesday night's meeting City Council will be asked by the Executive Committee to approve means to implement the first phase of the slum clearance project with co-operation of the Central Mortgage and Housing Corporation and the provincial government.

Mr. Saulnier also said a city housing code — copies of which have been given to councillors — will be given first reading. It is open for amendments.

Approval of the housing code is one of a list of items that council will study for the purpose of cleaning out Montreal's slums, said the Executive Committee chairman.

A number of employees of the City's Planning Department have toured St. Joseph and Ste. Cunégonde parishes, inspecting buildings and dwellings and effecting a social and economic survey among families residing in this part of the city.

Incentive for Owners

As second step scheduled to get under way once all rules are defined concerning urban and housing renewal, a subsidy is being planned to spur landowners to build low-cost housing and rejuvenate and modernize existing properties classified as outdated and obsolete.

The renovation compensation to be granted to proprietors of decaying buildings will consist of exemption from higher taxes for a period of 10 years. In other words, the owner will pay the same amount as before modernization and improvement.

In addition, Councillors will be submitted a request to approve a "demolition and reconstruction" subsidy to be used as down payment for capital expenditures required, thus paving the way for a loan under the National Housing Act.

Furthermore, it was learned, the city is to assure landlords of rebuilt houses of a normal yield in order to enable them to meet increased obligations. This will take the form of a rent subsidy.

Council will also be asked to approve a five-year lease of the Chateau Dufresne at one dollar per year to enable the provincial government to go ahead with its project to open a cultural museum. The provincial government will be granted the privilege of being able to buy the mansion for \$50,000 within duration of the five-year lease.

St. Henri

PAROISSES PILOTES

La démolition des taudis débutera dans deux paroisses de St-Henri

Montréal a choisi deux paroisses, dans le quartier St-Henri, célèbre pour ses taudis, comme zones pilotes d'un programme de rénovation urbaine s'échelonnant sur une période de dix ans.

En annonçant cette nouvelle vendredi soir, le président du Comité exécutif de Montréal, M. Lucien Saulnier, a nommé les paroisses St-Joseph et Ste-Cunégonde, choisies pour recevoir un traitement prioritaire. Les paroisses sont comprises dans un territoire bordé par la rue Guy, l'avenue Atwater, le canal Lachine et la rue St-Antoine.

A la séance du Conseil municipal mercredi soir, le Comité exécutif demandera aux conseillers d'approuver les crédits nécessaires pour mettre en branle la première phase du projet de démolition des taudis, en collaboration avec la Société Centrale d'Hypothèque et de Logement et le gouvernement provincial.

Relevé social

Un certain nombre de fonctionnaires du service d'urbanisme ont effectué une tournée des paroisses St-Joseph et Ste-Cunégonde, inspectant les immeubles et procédant en même temps à un relevé social

et économique parmi les familles qui habitent dans ce coin de la ville.

Une fois que tous les règlements seront déterminés, en vue de la rénovation urbaine, on proposera un subside aux propriétaires afin de les encourager à construire des logis à bon marché et à procéder à des améliorations aux immeubles actuels, classés comme désuets.

Exemption de taxes

La compensation prendrait la forme d'une exemption de taxes sur une période de 10 ans. En d'autres mots, le propriétaire paiera les mêmes taxes qu'avant la modernisation et les améliorations.

De plus, les conseillers seront priés d'approuver "un subside de démolition et de reconstruction", qui sera utilisé comme mise de fonds pour les dépenses capitales exigées, préparant ainsi la voie à un emprunt, sous l'empire de la loi nationale sur l'habitation.

De plus, on a appris que la cité assurera les propriétaires des maisons reconstruites d'un rendement normal, leur permettant ainsi de faire face à leurs obligations accrues. Cette assurance prendra la forme d'un subside à la location.

M. Saulnier

Projets de rénovation urbaine étudiés par le conseil mercredi

Au cours de sa prochaine réunion, le conseil municipal de Montréal se penchera principalement sur le problème de la rénovation urbaine, a annoncé en fin de semaine le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier.

La réunion aura lieu mercredi soir, le 31, à huit heures. L'administration Dr a p e a u-Saulnier a l'intention de recommander aux conseillers d'approuver plusieurs mesures de rénovation, dont le choix de deux paroisses du district de Saint-Henri comme zone pilote d'un programme de rénovation étendu sur dix ans.

M. Saulnier a précisé que le comité exécutif formulera des recommandations spécifiques touchant les paroisses Saint-Joseph et Sainte-Cunégonde.

Ces paroisses font partie du secteur limité par la rue Guy (à l'est), l'avenue Atwater (à l'ouest), le canal Lachine (au sud), et la rue Saint-Antoine (au nord).

A sa réunion de mercredi, le conseil sera invité à approuver la première phase du projet de rénovation, entrepris en coopération avec la Société centrale d'hypothèques et de logement et le gouvernement provincial.

Les rapports destinés au conseil ne seront approuvés par l'exécutif que peu de temps avant le début de l'assemblée du conseil, au cours de laquelle les mesures préconisées seront révélées pour de bon.

M. Saulnier a aussi annoncé qu'il y aura des mesures d'ordre général touchant d'autres parties de la ville. Il y a notamment le projet de code du

logement, inscrit au feuillet, qui subira une première étude.

En vertu de ce projet, des subventions seraient versées pour faciliter la construction de logements à coût modique, de même que pour rajeunir et moderniser des logements classés comme taudis.

Les conseillers seront en outre saisis d'une requête visant à approuver une subvention pour la "démolition et la reconstruction", devant être utilisée en acompte pour les dépenses capitales requises, et qui permettra de faire un prêt en vertu de la loi nationale de l'habitation.

Plusieurs autres sujets sont à l'ordre du jour de cette réunion de mercredi soir.

D'autre part, un groupe qui s'appelle "Le Réveil des citoyens de Ste-Cunégonde", et qui se voue à l'étude du problème de la rénovation urbaine dans ce secteur, tiendra sa première assemblée publique le même soir, soit mercredi, au 340, rue Vinet, angle Workman. La réunion a pour but d'informer les citoyens sur les projets en marche et de préparer une action commune.

M. Beau
Montreal

La démolition des taudis débutera dans deux paroisses de St-Henri

Montréal a choisi deux paroisses, dans le quartier St-Henri, célèbre pour ses taudis, comme zones pilotes d'un programme de rénovation urbaine s'échelonnant sur une période de dix ans.

En annonçant cette nouvelle vendredi soir, le président du Comité exécutif de Montréal, M. Lucien Saulnier, a nommé les paroisses St-Joseph et Ste-Cunégonde, choisies pour recevoir un traitement prioritaire. Les paroisses sont comprises dans un territoire bordé par la rue Guy, l'avenue Atwater, le canal Lachine et la rue St-Antoine.

A la séance du Conseil municipal mercredi soir, le Comité exécutif demandera aux conseillers d'approuver les crédits nécessaires pour mettre en branle la première phase du projet de démolition des taudis, en collaboration avec la Société Centrale d'Hypothèque et de Logement et le gouvernement provincial.

Relevé social

Un certain nombre de fonctionnaires du service d'urbanisme ont effectué une tournée des paroisses St-Joseph et Ste-Cunégonde, inspectant les immeubles et procédant en même temps à un relevé social

et économique parmi les familles qui habitent dans ce coin de la ville.

Une fois que tous les règlements seront déterminés, en vue de la rénovation urbaine, on proposera un subside aux propriétaires afin de les encourager à construire des logis à bon marché et à procéder à des améliorations aux immeubles actuels, classés comme désuets.

Exemption de taxes

La compensation prendrait la forme d'une exemption de taxes sur une période de 10 ans. En d'autres mots, le propriétaire paiera les mêmes taxes qu'avant la modernisation et les améliorations.

De plus, les conseillers seront priés d'approuver "un subside de démolition et de reconstruction", qui sera utilisé comme mise de fonds pour les dépenses capitales exigées, préparant ainsi la voie à un emprunt, sous l'empire de la loi nationale sur l'habitation.

De plus, on a appris que la cité assurera les propriétaires des maisons reconstruites d'un rendement normal, leur permettant ainsi de faire face à leurs obligations accrues. Cette assurance prendra la forme d'un subside à la location.

10-year Urban Drive Mapped

By GERARD DERY

Initial measures to spur free enterprise to participate in the city's 10-year major slum clearance and urban renewal program will be officially submitted for approval to Montreal City Council at a special meeting next Wednesday evening.

The encouragement to landlords and even tenants will take the form of direct subsidies with financing facilities to be sought from the Federal Government and financial help, from the Provincial Government besides Montreal's own disbursements.

The Drapeau-Saulnier administration's proposal, reputed to be the first of its type on the continent, was unofficially tabled last night but only for information purposes. The revised text of the draft Housing Code was given first reading.

As explained by City Executive Chairman Lucien Saulnier, councillors will be first asked to adopt a resolution requesting provincial authorities to allow the City to negotiate an agreement with Federal officials, to obtain Central Mortgage and Housing Corporation's financial contribution to renovate the pilot zone designated as "La Petite Bourgogne" in the southwestern part of Montreal.

"La Petite Bourgogne," a former meadow stretching from St. Henri to Chaboillez Square, according to City Planning Director Aimé Désautels' 100-page report, constitutes an urban renewal area "where the atmosphere is bleak and forlorn and the narrow streets squeezed between long rows of grey and meaningless houses, leave little room for sunshine and even less for a bit of greenery."

First Phase

This pilot zone considered as the first phase of the city's vast elimination of blighted areas is part of two of St. Henry Ward parishes — St. Joseph and Ste. Cunégonde. It is bordered by Atwater avenue and Guy street, and Lachine Canal and the rear lot line of St. Antoine street. It covers some 265 acres.

Total municipal valuation of the sector is \$32,952,977 with monthly average rentals of \$42.40 over the past five years.

A second resolution to be considered by council will be a request to the Quebec government to grant financial assistance to the city in preparing the huge redevelopment program planned for all parts of Montreal.

Other resolutions to be submitted for adoption: one delineating three sectors in the pilot zone in various parts of the area for immediate transformation into parks and playgrounds and another requesting the Quebec government to approve the territory to be redeveloped.

These three parks will be located in the following blocks: one bordered by Canning, Notre-Dame, Chatham and Albert streets; a second by Atwater avenue and Delisle and Workman up to a point west of the extension of Charlevoix street, and a third in the quadrilateral bounded by St. Antoine, Chatham, Kamouraska and Canning streets.

Finally, the City will add amendments to the present Montreal Bill already given first reading by the Legislative Assembly, to establish subsidies for general restoration of residential buildings, restoration of buildings of a historic nature,

For other City Council stories see pages 16, 17 and 37.

demolition - reconstruction of residential buildings, and demolition-clearance of sites for dwelling occupancy.

Lengthy Study Made

These proposed measures are the result of long studies of urban redevelopment, the chairman told council, adding that social and economic implications were also analyzed.

"We do not only intend to eliminate slums," he declared. "We also want to prevent the decaying of buildings and existence of present conditions which have been deplorable for such a long time."

After having stressed that Montreal will be the first city on the continent to experiment along the proposed lines, the chairman emphasized that the city must keep and maintain in good condition a large number of properties, which are a principal source of Montreal's taxes.

"We count on the Federal and Provincial Governments but we also pin our hopes on free enterprise, a project which can never be achieved exclusively by our governments," Mr. Saulnier stated.

However, the civic administration had no illusions as to free enterprise's possible co-operation, he added. Free enterprise will be interested in the project inasmuch as it can derive a certain profit.

"Thus we reached our decision to encourage owners and tenants to go in for urban renewal, a redevelopment which does not only include demolition but also rebuilding and restoration," the chairman told his colleagues.

After all, he went on, there is no sense and no logic in merely razing structures if adjacent buildings are left to decay or deteriorate.

The chairman said he was convinced that the social scope of the innovation would be far-reaching and it would help landlords and contractors, contribute to an increase in the number of dwellings and protect the city's real estate wealth.

Tax Bonus Included

One of the draft amendments providing for subventions for general restoration, council was informed, is intended to check the decaying of residential properties. Additional value will be given to the properties without the city claiming more revenues in taxes for a period of 10 years. One of the requirements is that the subsidy earmarked for general restoration must not exceed 25 per cent of real costs of the alterations nor a sixth of the original valuation of the building.

In the case of subventions for restoration of buildings of a historical character, they will not exceed 25 per cent of the real costs of the improvement

to be set by the Quebec Historic Monuments Commission and the city's Planning Department.

Council was later informed that in the case of subsidies for demolition and reconstruction, they will not be above 50 per cent of the value of the structure as designated on the municipal valuation roll.

A maximum \$250 compensation will be paid to a landlord razing his property and clearing the land, the chairman said.

A subsidy intended to assist the tenant will consist of money paid to the landlord whose tenant will not be able to pay rental fees justified by an improvement to the dwelling.

Chairman Saulnier said he believed that these measures will play an important role in the realization of the restoration of "La Petite Bourgogne." He also thought that about one third of the residential buildings of this area would benefit from subsidies given either for restoration or reconstruction.

The average subsidy for occupancy will amount to \$25 a month or \$300 a year, involving a gross subvention of \$150,000 per year, twice less than the financing costs which the City would have to pay if it proceeded to redevelop the sector under present provisions of the National Housing Act.

Councillors' Comment

Only five councillors had comments to make on the plan.

While Coun. James N. Bellin's remarks were rather in the nature of queries, Coun. Albert Caplette had only congratulations to offer to the Drapeau-Saulnier regime. Councillors Frank Hanley, MPP, Gérard Loiselle, MP, and Bruno Lépine were rather on the critical side.

Coun. Hanley said he was convinced that no similar legislation could be found anywhere else in the western world. The civic administration had a heart for underprivileged people. However, he was disappointed to see that his pet project, a pavilion for the poor at Expo 67, had been discarded.

Coun. Bellin wanted to know if the site of the Trans-Canada Highway in the area would hamper the project. He was told it would not.

Coun. Loiselle suggested that the city should borrow money to sponsor the project but he was informed that money lenders were not in the habit of forking out money for this type of project. Loans would be costly for this purpose.

Coun. Lépine brought up the point that residents of the area were alarmed by the city's decision to raze part of the St. Henry district.

St. Anne
Bourgeois

\$100,000 Survey Outlines Slum Area Problems

The pilot zone for Montreal's slum-clearance program has been sifted house by house and its history retraced so that city councillors will be as familiar with its problems as if they lived there.

Information about the St. Henri district area is in a 110-page booklet prepared under the direction of City Planning Director Aimé Desautels.

Results of a \$100,000 study, the book gives information on the number of dwellings and families who will be involved in the urban redevelopment project and the social and economic implications of the scheme.

The study was undertaken after a Jan. 11 meeting at which the planning department was assigned to choose a pilot zone for the slum-clearance plan and to enlist the active participation of private enterprise and property owners.

The report was written by Jacques Bernier, a city planning authority, with an English version by Harry N. Lash. Guy Gravel was in charge of publication.

A number of graphics and charts, with a detailed account of planning department findings, are included.

In its quest for historical background, the City Planning Department has come up with interesting data concerning both St. Joseph and Ste. Cunégonde wards.

The present St. Joseph division was formerly known as Faubourg St. Joseph, taking in the section south of St. Antoine between McGill street and St. Henry. The greater part of Faubourg occupied the fief granted to Jeanne Mance who founded the first Ville Marie hospital, Hotel-Dieu. When the Montreal territory was first divided into wards,

Faubourg was designated under its present name.

In 1845, one A. Cantin built a shipyard on an extensive site running from Notre Dame street to the canal, and from Canning to Fulford, comprising a dry dock, sheds and an iron works where barges, tugboats, schooners and pleasure boats were repaired. Practically all employes—carpenters, caulkers, joiners and painters were French Canadians.

For many years, there were not more than 12 houses along St. Joseph street—now Notre Dame street—from the Cantin yards to Tannery Village. At that time, St. Joseph street was used by tanners, shoemakers, gardeners and farmers travelling between Lachine and Montreal. In fact, for many years, the southwest section of the Faubourg was known as Cantin Yards.

The parish church located on Richmond street, was built by the Order of the Gentlemen of St. Sulpice in 1861-62 but the parish itself was established in 1874.

The first school for boys was completed in 1853, the Bethlehem House for young girls, in 1868 and the Convent of the Sisters of the Congregation of Notre Dame, in 1869.

In the 80's, the St. Joseph population was mostly made up of skilled workmen, almost all French-speaking, who, for the majority became the owners of their homes.

By the end of the last century, St. Joseph was one of the largest and most prosperous parishes in Montreal. It lost much ground however with the drop in population and creation of other nearby parishes. In 1902, 350 families of the parish were transferred

to Ste. Hélène church; in 1904, 75 became affiliated with St. James Cathedral, and 1,800, later.

However, the main reason of the drop in church attendance was the opening of fruit markets and commercial and industrial plants within parish boundaries. Finally, demolition of the old Bonaventure Station and installation of additional railway tracks incited residents to move elsewhere.

Ste. Cunégonde Ward was originally composed of large land holdings owned by the Seminary of the Order of the Gentlemen of St. Sulpice and the Grey Nuns. This section was partly wooded and partly comprising a meadow extending as far as Chaboillez Square and was called La Petite Bourgogne.

Construction of the Lachine Canal in 1821 resulted in the first development in the area.

The present Notre Dame street was then known as the King's Road—Le Chemin du Roi—and ran parallel to the canal, contributing to the settlement of many families more than a century ago.

Around 1850, Messrs Workman and Delisle acquired a large tract of land, extending from the city boundaries to St. Henry railway station. They divided the land into lots, laid out streets and even brick sewers on Richelieu, Albert and St. Jacques streets. Their initiative went to the extent of building a market at Vinet and St. Jacques. Both improvements obtained desired results: many families moved in, coming from all parts of the province.

While the Cantin Shipyards gave work to a considerable number of men, Ste. Cuné-

gonde was the site of Quebec's largest rolling mill.

Ste. Cunégonde parish was created in 1875 although a school had been opened five years earlier. The parish was incorporated as a village in 1876 while the City Hall was built in 1877. The village's status was raised to that of a town in 1884.

From 1886 on, Ste. Cunégonde was prosperous. The Grand Trunk built a small station, the Jacques Cartier Bank, a branch and streets were provided with lighting facilities.

Incorporated as a city in 1890 when the population numbered 12,500 persons, the town began to discuss annexation with Montreal three years later. The amalgamation took place only in 1905.

Breakdown of the 265 acres by the City Planning Department shows that the renovation project will cover only 140 acres: 57.5 or 41.07 per cent in houses, 20.5 or 14.64 per cent in joint houses and stores, 10.5 or 7.5 per cent in public buildings and institutions, 3.5 acres or 2.5 per cent in open spaces, 5.5 acres or 3.93 per cent in commercial establishments and 42.5 acres or 30.36 per cent in industrial plants.

The balance of the territory not covered by the survey comprises 67 acres of streets and lanes or 32.4 per cent, and 56 acres of a purely industrial nature south of Notre Dame street. The latter was completely deleted from the study to avoid distorting data collected by the department.

The sector surveyed by Mr. Desautels' staff shows that 1,033 (or 69.1 per cent) of the 1,485 buildings are used for residential purposes and 330 units (or 22.07 per cent) for business and dwelling occupancy.

Only 2.74 per cent of existing structures are strictly commercial and 4.44 industrial.

Institutions and public buildings such as schools, churches and other represent 1.67 per cent of the total amount of buildings.

The department's study indicates that the most active period of development in the sector took place from 1870-1900.

The detailed report establishes that 870 buildings or 58.19 per cent are more than 70 years old and 93 or 6.22 per cent built before 1870.

Furthermore, 411 or 27.5 per cent are from 50 to 70 years old while only 55 or 3.63 date since 1945.

Municipal valuation of the property involved totals \$32,962,977, \$7,612,677 for land and \$25,350,300 for properties, according to the roll deposited by Chief Assessor Camille R. Godin on March 1, 1964.

In general, the land is assessed at \$1.25 per square foot in residential sections and \$1.35 in industrial zones while the price of two dollars has been set on commercial land.

The average municipal valuation set on residential buildings is about \$9,000, a somewhat surprising figure but mathematically established with a number of three-storey structures including several dwellings.

The department followed a depreciated replacement cost system to determine to a certain measure the physical condition of existing buildings.

An examination of the table drafted by departmental employees shows that the great majority of structures, 1,162 out of 1,495 or 77.72 per cent have nearly reached the mini-

mum residual value: 39.2 per cent. This means that they have a very limited useful life and raises great doubts concerning the possibility of restoring them, at least from an economic viewpoint.

Furthermore, the report says, only 68 units have a residual value of more than 70 per cent, indicating how little new construction has risen in this area during the past 30 years.

This state of things, it is added, suggests that buildings have suffered from continued deterioration which was never checked either by maintenance or repairs carried out at the proper time.

"A detailed study of the sector would show that a very large number of buildings are below minimum standards of habitability," the report adds.

Only a detailed inspection of each building, and even each dwelling, would clearly indicate which should be preserved, restored or demolished. So far, only a visual appreciation was effected to suggest appropriate treatment of each block.

There are six entire blocks slated to be restored but 10 others which seem destined for demolition. All other quadrilateral sectors are made up of properties which may well receive a combination of treatment for preservation.

"It should be noted that the section south of the CNR seems to have suffered more rapid deterioration, no doubt due to the presence of heavy industrial plants," the report states.

The majority of buildings in the survey area are three storeys in height, contain several dwellings and are built contiguously in rows. They have no particular style, except for a number on Cour-

sol between Vinet and Fulford streets which give an indication of wealth. There are a few of some value on St. Antoine street.

However, only old sheds and shanties defying description and sometimes used as dwellings, are found in the rear of these residential houses. There are a few imposing but none of special interest.

In 1961, "La Petite Bourgoigne" contained 4,129 occupied dwellings compared to 4,457 ten years earlier, a decrease of eight per cent. As very few vacancies are to be found at the present time, the drop is explained only by the demolition of buildings or by their conversion to some other uses.

The average number of rooms per existing dwelling is 4.6 and the occupancy rate is 0.85 persons per room. In spite of this low occupancy rate, the study area contains 1,083 over-crowded dwellings or 26.35 per cent of all occupied units. The average in Montreal is only 15.8 per cent.

Only 244 or 5.91 per cent of the dwellings are occupied by landlords, while 3,885 or 94.09 per cent by tenants.

Various occupations are as follows out of a total of 5,823 employees: managerial, 156 or 2.68 per cent; professional and technical, 161 or 2.76; clerical, 773 or 13.26 per cent; salesmen, 237 or 4.07; service and recreation, 1,100 or 18.87; transport and communications, 730 or 12.53; working men, 2,073 or 35.57, and laborers, 572 or 9.99 per cent.

Park and playground facilities are considered as quite inadequate and insufficient for the area. There are only three small playgrounds north of the CNR line, one of which is located on a steep slope

north of St. Antoine street but slated to disappear with the construction of the Trans-Canada Highway. South of the CNR, there is no park at all while another sector contains only two playgrounds where efficiency is much to be desired.

There are eight schools, seven elementary and one commercial but school yards are way below par, the report adds.

A dark picture is painted on the atmosphere of the district: "The atmosphere is bleak and forlorn. The narrow streets squeezed between long rows of grey and anonymous houses, leave little room for sunshine and even less for a bit of greenery. In general, the east-west streets offer better views than the north-south arteries. The later have nothing for a backdrop but a gloomy cliff to the north and a wretched industrial site to the south when it is not cut off by passing trains.

"The noise and dust raised by intense traffic on the east-west streets and the coming and going of freight trains in the heart of the residential area interfere with the peace and comfort of residents. The proliferation of public utility poles planted seemingly haphazardly everywhere and the multitude of overhead wires add to the confusion of the environment. Add to this, the lack of parks and playgrounds and it can be understood why the area leaves a feeling of deep depression."

The Trans-Canada Highway will follow the slope of the escarpment below the CPR tracks and will cross the whole northern part of the study area from west to east.

La zone-pilote de rénovation urbaine est choisie

L'administration Drapeau-Saulnier propose un programme préliminaire de rénovation pour le territoire de "la petite Bourgogne"; elle prévoit également une assistance financière accrue ainsi que la préparation d'un nouveau code du logement

L'administration Drapeau-Saulnier se dit décidée à favoriser pleinement des mesures "nouveau genre" de rénovation urbaine.

Selon ce que M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif, a révélé aux conseillers municipaux, hier soir, l'administration a résolu de préconiser un extraordinaire "programme d'assistance financière à la rénovation urbaine, doublé d'un code du logement qui sera, en plus d'un correctif, une mesure préventive".

M. Saulnier a aussitôt ajouté que "cette politique va trouver une application pratique immédiate dans une zone-pilote d'une superficie de quelque 265 acres, zone baptisée "La petite Bourgogne" et bornée par l'avenue Atwater (à l'ouest), les voies ferrées du Pacifique Canadien et la falaise (au nord), la rue Guy (à l'est) et le canal Lachine (au sud).

Et là, l'administration D.S. compte sur la collaboration du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial et de l'entreprise privée.

Hier soir, un bulletin spécial intitulé "La petite Bourgogne", un document préparé par le Service d'urbanisme, au sujet de cette zone, a été distribué

aux conseillers municipaux.

D'après M. Saulnier, ce bulletin révèle l'étude "préliminaire" de l'ensemble du territoire de "La petite Bourgogne" de même que les résultats d'un examen détaillé des aspects physiques, sociaux et économiques de trois secteurs à réaménager immédiatement, destinés à des fins de parcs et terrains de jeux, ce qui constitue de fait un programme préliminaire de rénovation urbaine dans ladite zone.

Incidentement, ces trois secteurs sont : le "A", soit celui compris entre les rues Canning, Notre-Dame, Chatham et Albert; le "B", soit celui borné par l'avenue Atwater et les rues Delisle et Workman jusqu'à un point situé à l'ouest de l'axe de la rue Charlevoix; et le "C", soit celui borné par les rues St-Antoine, Chatham, de Kamouraska et Canning.

Étapes énumérées par M. Saulnier

Il n'y a évidemment pas lieu de prévoir que le vaste programme proposé se concrétisera en un tournemain.

Hier soir, M. Saulnier a souligné que l'étude détaillée de la zone et la préparation d'un programme de rénovation

urbaine pour "La petite Bourgogne" nécessiteront les étapes suivantes :

- a) étude des conditions actuelles de la zone;
- b) élaboration du plan général de rénovation;
- c) élaboration du programme de relogement;
- d) analyse des coûts;
- e) moyen de réalisation.

M. Saulnier a noté que "la première étape est sans contredit celle qui requiert le plus de temps" et qu'"elle devra fournir tous les détails sur les conditions actuelles de la zone à étudier".

Le président dit encore : "A cette fin, une enquête sera nécessaire pour connaître la structure physique de la zone et obtenir toutes les données requises sur la population; ceci implique l'inspection de quelque 1,500 bâtiments et quelque 4,000 logements ainsi qu'une enquête auprès de plus de 3,500 familles."

M. Saulnier a fait remarquer que "ce projet de rénovation est le plus considérable jamais entrepris par la ville de Montréal".

Les résolutions que le conseil doit adopter

Le président a ensuite annoncé que, pour réaliser ce projet, le conseil municipal sera invité, mercredi prochain, à adopter une résolution priant le gouvernement provincial d'autoriser la Ville à négocier une entente avec le gouvernement fédéral aux termes de l'article 23A de la Loi nationale sur l'habitation, prévoyant sa contribution au coût de la préparation d'un programme de rénovation urbaine dans la zone désignée sous le nom de "la petite Bourgogne".

Une seconde résolution soumise à l'approbation du conseil aura pour but de prier le gouvernement provincial d'accorder à la ville de Montréal son assistance financière pour préparer ce programme de rénovation urbaine.

Et relativement aux secteurs des parcs

Et comme l'a aussi annoncé M. Saulnier, le comité exécutif

soumettra en outre au conseil les projets de résolutions relatives aux secteurs "A", "B" et "C", soit :

- a) une résolution déclarant "la petite Bourgogne" zone de rénovation urbaine;
- b) une résolution déclarant les secteurs "A", "B" et "C" secteurs de réaménagement urbain;
- c) une résolution priant le gouvernement provincial de déclarer lui aussi "la petite Bourgogne" zone de rénovation urbaine;
- d) une résolution priant le gouvernement provincial de reconnaître les trois secteurs comme secteurs à réaménager;
- e) une résolution priant le gouvernement provincial d'autoriser la ville à négocier et à "intervenir entente" avec le gouvernement fédéral aux termes de l'article 23B de la Loi nationale sur l'habitation prévoyant sa contribution aux coûts du réaménagement des trois secteurs;
- f) une résolution priant le gouvernement provincial d'accorder à la ville de Montréal son assistance financière pour l'aider à réaliser

ces projets de réaménagement urbain.

D'autres amendements proposés à la charte

M. Saulnier a ensuite dit : "Il faudra, si nous voulons mener à bien cette lutte aux taudis, avoir recours à des mesures destinées particulièrement à encourager l'entreprise privée à joindre le mouvement".

Il a aussitôt annoncé que le comité exécutif proposera mercredi prochain au conseil d'approuver des modifications aux dispositions actuelles de la charte et d'ajouter trois nouvelles dispositions qui permettront à la ville d'accorder des subventions de manière à ce qu'elles produisent les effets désirés.

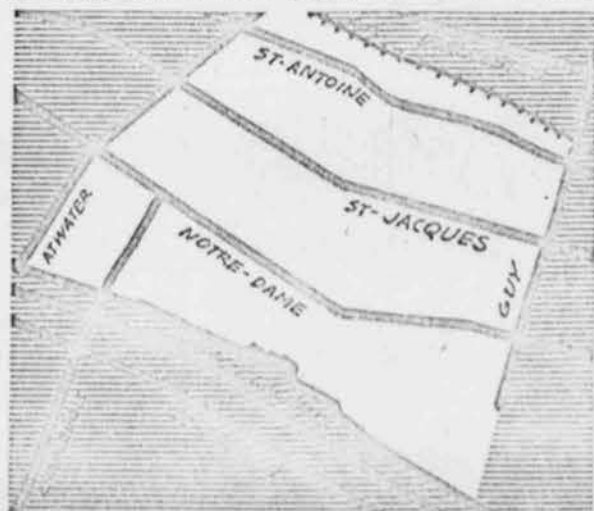
Il y aurait ainsi les articles :

- 787a, établissant une subvention à la restauration;
- 787b, établissant une subvention à la restauration historique;
- 787c, établissant une subvention à la "démolition-reconstruction";
- 787d, établissant une subvention à la "démolition-déblaiement";

787e, établissant une subvention de location.

Parlant quelques minutes avant que le conseil n'adopte en "première lecture" le code du logement, M. Saulnier a expliqué que si le conseil l'approuve définitivement après un délai de 30 jours, ce code ne s'appliquera pas seulement aux maisons bâties avant 1949, mais à tous les immeubles résidentiels existants, à l'exclusion de ceux que la ville a décidé ou décidera de réserver pour des fins municipales et de ceux situés dans une zone d'industrie.

Le code entrerait en vigueur le 2 novembre prochain dans le territoire de "la petite Bourgogne", puis le 3 janvier dans le territoire constitué des quartiers Montcalm et St-Edouard et d'une partie des quartiers St-Jean, Villeray et Rosemont, d'une superficie de 2,500 acres qui renferme quelque 47,000 logements.



Le plus vaste projet de rénovation urbaine

(par Marcel Huguet)

Le président du Comité exécutif de la Ville de Montréal, M. Lucien Saulnier, a rendu public hier les résultats de l'étude préliminaire entreprise par le service d'urbanisme quant à la rénovation urbaine de la zone-pilote comprise entre l'avenue Atwater, à l'ouest; les voies ferrées du Pacifique Canadien et la falaise, au nord; rue Guy, à l'est; et le canal Lachine, au sud, zone intitulée, "La Petite Bourgogne".

"C'est le résultat de la recherche d'une solution d'ensemble visant non pas seulement à faire disparaître des taudis mais aussi à enrayer la détérioration des bâtiments et à prévenir d'autres situations comme celle que nous déplorons depuis déjà plusieurs années".

Trois secteurs différents

La zone-pilote choisie couvre une superficie de 265 acres. Son évaluation totale s'élève à \$32,962,977. et le coût déprécié de remplacement des immeubles est à peine de 39.2%.

La première phase de rénovation consistera à acquérir et à démolir les immeubles dans trois secteurs différents afin d'y aménager de grands parcs. Les dépenses de cette première phase s'élèveront à \$2,510,000. et la ville en paiera une large part, soit \$1,545,000. Le reste sera défrayé par le gouvernement fédéral.

Besoins de rénovation

Dans une seconde étape, le service d'urbanisme devra entre-

prendre une étude détaillée des conditions physiques de tous les bâtiments et logements de la zone. Cette étude devra être complétée auprès des familles en vue de bien établir les besoins de rénovation urbaine et d'apporter la meilleure solution possible aux problèmes inhérents à la zone présentement. Un travail gigantesque est donc à faire puisqu'il faudra inspecter quelque 1,500 bâtiments et quelque 4,000 logements, visiter plus de 3,500 familles. Enfin, il faudra élaborer le plan général de rénovation, le programme de relogement, analyser les coûts et déterminer les moyens de réaliser le plan.

Aide financière

Le Conseil municipal a approuvé en ce sens, hier soir, une série de résolutions autorisant la ville à décréter le secteur "La Petite Bourgogne" zone de rénovation urbaine et à négocier avec les gouvernements fédéral et provincial une aide financière possible.



LE PLUS GRAND PROJET de rénovation urbaine entrepris par Montréal, "La Petite Bourgogne", couvre 265 acres de superficie et affecte 3,539 familles.

Afin de faciliter la collaboration des propriétaires à ce vaste programme de rénovation urbaine, trois nouvelles dispositions furent apportées à la charte rendant la ville apte à accorder des subventions aux propriétaires en les obligeant à restaurer, démolir et reconstruire leurs bâtisses.

Subventions

M. Saulnier a souligné l'importance de cette législation en soulignant que le tiers des bâtiments résidentiels pourraient

bénéficier de subventions à la restauration ou à la reconstruction. Avec la législation nouvelle, on prévoit que Montréal devra fournir un total de subventions pour un montant de \$2,100,000.00 au lieu de \$7,625,000.00 sous la législation précédente. On prévoit aussi que les subventions à la location coûteront en moyenne par année la moitié de ce que cela aurait coûté si les amendements à la charte n'avaient pas été apportés, soit \$150,000.00

M. Saulnier
Bourgeois
✓

Reconstruction, restauration et démolition de Saint-Henri

Montréal va créer "La Petite Bourgogne"

PAR MARIANO LACOMBE

L'administration municipale de Montréal, avec l'aide du gouvernement provincial et des autorités fédérales — par l'entremise de la Société centrale d'hypothèques et de logement — a l'intention de prendre les moyens qui s'imposent pour régler le problème de la rénovation urbaine dans les limites de la métropole du Canada, moyens qui ne se borneront pas à la démolition des taudis mais qui tendront vers la reconstruction et aussi la restauration.

Les mesures d'urgence que Concordia a l'intention de mettre de l'avant, avec, espère-t-elle, l'aide financière des gouvernements supérieurs, ont été annoncées par le président du comité exécutif de la métropole, M. Lucien Saulnier, au cours de l'assemblée statutaire de mars du conseil municipal de Montréal, qui a débuté hier soir.

"LA PETITE BOURGOGNE"

Dans le but de mettre ses projets à exécution, la ville de Montréal a choisi, avec l'aide de son service d'urbanisme, une zone-pilote de quelque 265 acres, comprise entre l'avenue Atwater, à l'ouest; les voies ferrées du Canadien Pacifique et la falaise, au nord; la rue Guy, à l'est; et le canal Lachine, au sud, qui portera, pour les besoins de la cause, le nom de "La Petite Bourgogne".

Le service d'urbanisme a d'ailleurs préparé un bulletin spécial d'une centaine de pages sur cette zone. Les membres du conseil en ont été saisis, hier soir. Toutefois, ils n'entreprendront l'étude des mesures préconisées par l'administration montréalaise qu'à leur assemblée spéciale et publique du 7 avril.

La zone concernée compte 26 acres de rues, et la section industrielle 58 acres, pour une superficie totale de terrains de 140 acres. On y compte 1,495 bâtiments dont 1,363 servent à l'habitation. Du nombre, près de mille ont été construits il y a plus de 70 ans.

TROIS PARCS

La réalisation de la première phase de rénovation dans cette zone-pilote comporte l'acquisition et le déblaiement d'immeubles requis pour l'aménagement de trois parcs. Les dépenses de la première phase s'élèveront à quelque \$2,510,000, soit \$1,545,000 représentant la quote-part de Concordia, et, en vertu d'une entente avec la Société centrale d'hypothèques et de logement, \$965,000 représentant la quote-part du gouvernement fédéral.

Le conseil sera donc invité à approuver des résolutions d'importance, soit: prier le gouvernement provincial d'autoriser la ville à négocier une entente avec la SCHL, réclamer son aide financière pour préparer le programme de rénovation. Cette permission du gouvernement du Québec ne pourra être autorisée que par des amendements à la charte municipale montréalaise, vraisemblablement lors de l'étude du bill privé de Concordia, d'ici quelques semaines.

SUBVENTIONS

L'administration montréalaise réclamera de la Législature provinciale l'autorisation d'instituer un système de subventions pour intéresser les propriétaires montréalais au programme de rénovation. Ces subventions seront cataloguées en subventions à la restauration, à la restauration historique, à la démolition-reconstruction, à la démolition-déblaiement, à la location.

Le président Saulnier a expliqué au conseil que le code de logement, que les édiles ont étudié en première lecture hier, s'appliquera à la zone-pilote. Il a invité tous les Montréalais à collaborer étroitement aux efforts de l'administration municipale, lançant un appel tout spécial aux locataires, aux propriétaires et aux organismes sociaux, concluant:

"Je souhaite que personne ne porte au compte de la rigueur et des initiatives intempestives, des mesures destinées à améliorer l'habitat de l'homme".

La rénovation urbaine

DÉMARRE ENFIN

L'ADMINISTRATION DRAPEAU-SAULNIER a rendu public hier soir le plus vaste et le plus important programme de rénovation urbaine a n'avoir jamais été lancé à Montréal. Ce projet, qui doit être réalisé en deux phases et avec l'aide financière des gouvernements fédéral et provincial, touche une zone de 65 acres, zone comprise entre l'avenue Atwater, à l'ouest, les voies ferrées du Pacifique Canadien et "la Falaise" au nord, la rue Guy, à l'est, et le canal Lachine, au sud.

✓ L'essence de ce vaste projet de rénovation, appliquée à un secteur particulièrement touché par la plaie des taudis et que l'on a rebaptisé "La Petite Bourgogne", a été livrée aux conseillers hier soir par le président Saulnier, mais le conseil municipal a été invité à réserver ses remarques à une séance spéciale qui se tiendra mercredi soir.

PAS DE DEMOLITION

La restauration du secteur de "La Petite Bourgogne" n'implique pas de démolitions massives ni de reconstructions dans le sens "Habitations Jeanne-Mance". Le projet touche particulièrement une collaboration financière aux propriétaires qui voudront profiter de cette campagne de rénovation pour apporter des améliorations à leurs propriétés.

La première phase du projet comprend également l'aménagement de trois parcs d'assez vaste étendue dans le secteur délimité par le Service municipal d'urbanisme, soit un parc entre les rues Canning, Notre-Dame, Chatham et Albert; un autre entre les rues Atwater, Delisle, Workman et Charlevoix et un troisième entre les rues St-Antoine, Chatham, de Kamouraska et Canning.

✓ Les dépenses de cette première phase s'élèveront au total à \$510,000 réparties ainsi: \$965,000 représentant la quote-part du gouvernement fédéral et \$1,545,000 celle de la Ville.

✓ Le secteur délimité par le service d'Urbanisme, soit deux parties des paroisses St-Joseph et Ste-Cunégonde, constitue un secteur-pilote. La formule, fort complexe, sera d'abord rodée dans cette partie de la ville avant d'être ultérieurement appliquée à d'autres territoires de Montréal.

Lucien Saulnier annonce :

Choix d'une zone pilote; programme de rénovation

Le président du comité exécutif de la ville de Montréal a annoncé hier soir un programme d'ensemble de rénovation urbaine dont voici les grandes lignes:

- le choix d'une zone pilote;
- plusieurs mesures qui visent, non pas seulement à faire disparaître les taudis, mais aussi à enrayer la détérioration des bâtiments et à prévenir des situations semblables à celles que la ville déplore depuis nombre d'années;
- ce programme est caractérisé par un ensemble de subventions qui constituent une innovation;

• ce programme fait appel, non seulement aux gouvernements provincial et fédéral, mais aussi à l'entreprise privée, aux propriétaires et aux locataires. / Le président du comité exécutif de la ville de Montréal a soumis aux conseillers, au cours de la réunion statutaire de mars, les grandes lignes de ce projet qu'il a qualifié de plus considérable jamais entrepris par la ville.

La zone pilote choisie par le service d'urbanisme, d'une superficie de quelque 265 acres, comptait, au recensement de 1961, 16,997 âmes réparties entre 3,539 familles; cette zone, qui a été baptisée "la Petite Bourgogne", est comprise entre l'avenue Atwater, à l'ouest, les voies ferrées du Pacifique Canadien et la falaise, au nord, la rue Guy, à l'est, et le canal Lachine, au sud.

Une réunion spéciale aura lieu le 7 avril pour étudier les mesures immédiates à prendre.

A sa réunion spéciale de mercredi prochain, le conseil municipal sera invité à adopter une résolution priant le gouvernement de la province d'autoriser la ville à négocier une entente avec le fédéral, prévoyant sa contribution au coût de la préparation d'un programme de rénovation urbaine pour la zone pilote; et une autre lui demandant d'accorder à la ville de Montréal son assistance financière pour préparer ce programme de rénovation urbaine.

Ce programme d'envergure fait suite au colloque provincial-municipal tenu à Montréal le 11 janvier dernier, et à la suite duquel l'on a confié au service d'urbanisme la responsabilité de désigner une zone pilote. Cette zone se situe au sud-ouest du centre-ville immédiatement à l'ouest du quartier Saint-Henri. Elle couvre à peu près tout le territoire du quartier Sainte-Cunégonde de même qu'une importante partie du quartier Saint-Joseph.

Cinq subventions

M. Saulnier a déclaré que si la ville voulait mener à bien la lutte aux taudis, elle devait avoir recours à des mesures destinées particulièrement à encourager l'entreprise privée à joindre le mouvement.

A cet égard, il a soumis au conseil des modifications aux dispositions actuelles de la charte qui permettront à la ville d'accorder des subventions à la restauration, à la restauration historique, à la démolition-reconstruction, à la démolition-déblaiement et à la location. Selon le président, ces mesures "constituent l'encouragement le plus appréciable, économiquement parlant,

aux propriétaires qui s'engagent dans le domaine de la rénovation urbaine". De plus, l'application de ces dispositions sur une grande échelle, avec le temps, exercera une grande influence sur l'économie de la ville.

La ville compte déjà dans sa charte deux dispositions qui prévoient des subventions, l'une pour la construction ou la rénovation dans une zone de bâtiments vétustes, l'autre pour la restauration d'immeubles dans le secteur historique. Elles prévoient que le propriétaire peut jouir de subventions en lieu de commutation de taxes s'échelonnant sur une période de dix ans. Les nouvelles dispositions a u r a i e n t pour effet de mettre à la disposition du propriétaire dès le début, une somme d'argent à peu près équivalente à ce qu'il recevrait en vertu des dispositions actuelles.

Par exemple, la subvention à la restauration a pour objet premier de faire échec au processus de délabrement des bâtiments résidentiels. D'une part, elle obligerait les propriétaires à revaloriser leurs immeubles, de l'autre, par la subvention accordée à ce chapitre, la ville renonce pour dix ans à l'accroissement de revenus en taxes qu'elle serait en droit de percevoir.

Par cette formule et par l'application rigoureuse du code du logement, il serait possible d'assurer la conservation en bon état du patrimoine immobilier urbain, a dit M. Saulnier.

Afin de mener à bien et sans délai le premier projet de "La Petite Bourgogne", des crédits seront prévus au budget de l'exercice financier prochain pour les subventions qui pourront être accordées au cours de cet exercice.

De plus, si le code du logement est approuvé par les conseillers, il sera d'abord mis en vigueur, soit le 2 novembre 1965, dans la zone pilote.

Il entrerait en vigueur le 3 janvier 1966 pour le territoire constitué des quartiers Montcalm et St-Edouard et d'une partie de 2,500 acres qui renferme quelque 47,000 logements.

St. Joseph
Cunégonde

Slum Area Surveys Planned

By GERARD DERY

City Council will be asked next Wednesday to vote \$100,000 for a detailed survey in the two districts chosen as the pilot zones for a 10-year urban renewal plan.

The second stage in the slum-clearance operation, the survey in St. Joseph and Ste. Cunégonde parishes will take door-to-door canvassers through 4,000 dwellings in 1,500 buildings, collecting data on more than 3,500 families.

The study, recommended by Planning Director Aimé Désautels, will follow a preliminary report already in city councilors' hands.

About 140 acres of the pilot zone's 265 acres would be covered by the survey in the two wards. The whole area marked for redevelopment is bordered by the Lachine Canal, St. Antoine and Guy streets, and Alwater avenue.

According to the planning director's recommendations for the urban renewal, there will be redevelopment of selected blocks, then demolition and reconstruction of certain buildings in various blocks, restoration of properties marked for preservation, enforcement of regulations to ensure the conservation of adequate buildings, construction of low-rental dwellings, alterations to the substructure of other buildings, and provision of community facilities.

The detailed study of the zone and preparation of the urban renewal scheme for the territory will be carried out in the following manner: a, study of present conditions; b, preparation of a general renewal plan; c, preparation of a rehousing program; d, analysis of costs, and e, methods of implementation.

For the study special employes will tour the territory obtaining population data, inspecting some 1,500 structures and 1,500 homes and querying more than 3,500 families, Mr. Désautels indicates in his report.

Mr. Désautels stresses that the required information must be sufficiently comprehensive to allow a full understanding of existing conditions in the area and provide all details on the limits and physical character of the zone, on the run-down conditions and decay as compared to standards set by the city, together with data on social conditions.

Execution of the project will

necessarily require the relocation of families and persons for whom a rehousing program will have to be set up.

Size and location of the dwellings to be made available to relocated persons will be studied by his department, Mr. Désautels' report goes on. Assuming that construction of low-rental dwellings is required, a preliminary study of the project will then have to be drawn up in a prior agreement under National Housing Administration provisions.

The city planning director estimates that the survey job will be completed in about six months.

Breakdown of the estimated costs: studies and research, \$12,800; investigations, inspections and surveys, \$25,600; compilation, analysis, preparation of plans and reports, \$26,600; overtime, \$10,000; expenditures in other department, \$10,000, and stationery, plans and blueprints, photos, land surveys, topographic surveys, printing, etc., \$15,000.

Fifty cent of the proposed expenditure is expected to be paid by the Federal Government under NHA terms, Mr. Désautels says. The present report must therefore be submitted to Central Mortgage and Housing administration to determine the city's eligibility for financial assistance from the Federal Government.

sauf la mentalité de celui qui l'habite

par Solange CHALVIN

Les préables conditions de vie des locataires de taudis et d'habitations insalubres n'ont pas changé d'un iota malgré l'appel des curés, malgré les protestations des journaux, malgré les magnifiques promesses des hommes politiques qui sont venus vérifier sur place et implanter au coeur de ces gens un espoir: celui de vivre enfin décemment.

C'est l'impression qui ressortait, mercredi soir, alors que près de 300 personnes de la paroisse Ste-Cunégonde, réunies sous l'égide du "Réveil des citoyens de Ste-Cunégonde," protestaient énergiquement contre l'apathie des autorités provinciales et municipales. Au même moment, à l'hôtel de ville, M. Lucien Saulnier, à l'intérieur d'un volumineux rapport, exposait son programme de rénovation urbaine et délimitait la zone pilote qui couvrira, comme on le sait, à peu près tout le territoire de la paroisse Ste-Cunégonde. Ce programme, toutefois, semble beaucoup plus axé vers des mesures destinées à encourager l'entreprise privée, les propriétaires qui touchent des subventions à la restauration, à la démolition-reconstruction, à la démolition-déblaiement, que sur le relogement prochain dans de meilleures conditions des résidents de cette zone. Selon le président lui-même, ces mesures constituent l'encouragement le plus appréciable, économiquement parlant, aux propriétaires qui s'engageront dans le domaine de la rénovation urbaine. Des locataires de maisons insalubres, de l'augmentation normale des loyers due au fait de la restauration, de la rareté de logements à bon marché quand la démolition sera achevée, il n'est nullement question. Toutefois, l'équipe Drapreau Saulnier effectuera dans cette partie de la ville désormais appelée "la petite Bourgogne" une enquête auprès des familles afin de connaître leurs aspirations, leurs revenus et leurs possibilités d'accéder à des logements plus confortables. La consultation populaire de mercredi soir, à laquelle avaient déjà répondu spontanément près de 300 familles démontre assez bien l'anxiété de ces gens devant les nouvelles mesures qui seront appliquées dans leur secteur.

Si les taudis n'ont pas changé depuis trois mois, si l'eau continue d'y geler et le plâtre de s'effriter, si les chefs de famille dont 38% sont ouvriers, 17% dans les transports et communications et 14% manoeuvres (1% seulement professionnels) gagnent \$3,000 par année et paient de \$35 à \$45 par mois pour un appartement de quatre pièces — sans bain dans 51% des cas, il y a quelque chose de neuf dans leur façon d'envisager la situation. Ils ont décidé qu'ils avaient le DROIT DE RÉCLAMER sur la place



Il n'y a toujours pas d'eau chaude... on doit l'obtenir en chauffant une bouilloire sur la cuisinière et attendre son tour pour prendre un bain... quant à la cuisinière, on doit l'alimenter par l'antique bois de chauffage taillé à la hache.

publique et ils comptent exercer ce droit tant que leurs conditions de vie ne seront pas améliorées. Déjà trois associations groupant près de 1,000 personnes réparties dans trois paroisses ont vu le jour depuis deux mois. Elles espèrent se regrouper éventuellement et offrir ainsi une force de revendication qui finira par être entendue. Que voulez-vous, leur demandait à la réunion de mercredi soir, l'animateur du Conseil des oeuvres, M. Michel Blondin, et le président de l'association "Le Réveil des citoyens de Ste-Cunégonde," M. Lucien Dickkey.

— Des maisons salubres à des loyers convenant à nos salaires; notre revenu annuel est de \$3,000, dit un père de famille de la salle qui fut chaleureusement applaudi, il est inutile de nous offrir des maisons neuves avec des loyers supérieurs à \$40 ou \$50 par mois. Nous ne pourrions pas les louer, ni les payer, ni les entretenir si nous devons verser plus. Nous n'avons plus qu'une solution: partir à la recherche d'autres maisons insalubres, mais dont nous pouvons payer le loyer.

L'assistance a clairement établi que les citoyens désiraient:

1) demeurer dans le quartier;

2) ne pas être relogés dans des immeubles à logements, style des Habitations Jeanne-Mance;

3) la démolition des logements insalubres, mais, en même temps, la reconstruction de maisons jumelées qui auraient tout au plus trois ou quatre étages et un minimum de 4 1/2 pièces avec salle de bain, balcon et petite cour pour y faire jouer les enfants. Ces logements ne devront pas avoir un loyer supérieur à \$50 pour qu'ils puissent être accessibles à la population;

4) la création d'une coopérative de logements qui permettrait enfin aux citoyens d'accéder à la propriété;

5) un centre résidentiel comprenant de petits logements de deux ou trois pièces pour les personnes âgées qui représentent 6.9% de la population de la "petite Bourgogne."

Plusieurs personnes de l'assemblée firent remarquer que le loyer mensuel ne peut absolument pas être supérieur à l'équivalent d'une semaine de salaire et tant que le salaire de l'ouvrier moyen sera de \$3,000 à \$3,500 par année, ces gens ne peuvent pas se loger plus convenablement à moins que les autorités provinciales et municipales ne prennent des mesures pour leur per-

mettre d'accéder à ce genre d'habitation selon leurs revenus.

Plusieurs autres lacunes furent également abordées au cours de cette consultation populaire comme l'absence d'un Centre médical dans ce secteur, l'absence de terrains de jeux pour les enfants, la présence de plusieurs usines dont les bruits et la poussière envahissent ce secteur résidentiel sans compter les voies ferrées du Pacifique Canadien qui sont un danger continu pour les enfants qui s'y aventurent.

D'autres consultations de ce genre auront lieu dans les semaines qui suivront. En plus, un centre de relogement sera ouvert par les autorités municipales afin de venir en aide aux personnes qui seront déplacées par la démolition. On nous affirme que des subventions de déplacement ou de déménagement seront accordées, mais jusqu'ici aucune mesure officielle ne semble avoir été prise dans ce sens. Ces mesures, de toute façon, sont insuffisantes si l'on considère qu'il est à peu près impossible de se reloger à Montréal à un loyer de \$40 par mois et c'est le loyer moyen que peuvent consentir à l'heure actuelle les citoyens de cette zone pilote.

M. Lucien
Saulnier

Au JOUR le JOUR

LA PETITE BOURGOGNE

Pourquoi avoir baptisé cette zone-pilote, la petite Bourgogne? Cela fait étrange en plein quartier Saint-Henri. Mais ne chicanons pas trop l'administration municipale sur son bon goût, ce qui compte, évidemment, c'est son intention de s'attaquer au problème de la rénovation urbaine.

J'écoutais, hier soir, à la radio, M. Lucien Saulnier exposer son plan. Il est diablement convaincant cet homme et d'une franchise brutale. Quant on lui a demandé pourquoi il s'adresserait à la Société centrale d'hypothèque, il a répondu tout simplement qu'il le faut bien puisque la province de Québec n'a absolument rien à offrir en ce domaine et que tout est à créer.

Ce qu'il demandera à Québec, c'est une permission et certains crédits. Et il faudra bien que le

gouvernement bouge. On conçoit mal que la ville de Montréal puisse entreprendre seule un projet de cette envergure, car M. Saulnier parle de subventions à la construction et de subventions au loyer. Ce sera coûteux, mais la ville ne peut plus tirer de l'arrière. Tout comme la province. Dans toute l'Amérique du Nord, on restructure les villes, on les revalorise. Montréal est prise dans le courant comme les autres.

Mais armons-nous de patience. Tout est à faire. La petite Bourgogne est pratiquement inconnue. Il faut faire enquête auprès de 3,500 familles et visiter quelques 4,000 logements, avant d'élaborer un programme de relogement, analyser les coûts et mettre au point les moyens de mener à bon terme cette rénovation. Ça prendra du temps. Peut-être des années.

M. J. J. J.
Bourgeois

RÉNOVATION URBAINE

Le problème des taudis a fait l'objet, à travers le monde, de nombreuses études par des quantités de spécialistes, tous aussi savants les uns que les autres. L'administration montréalaise décide de partir en guerre, pour ainsi dire, contre les quartiers les plus délabrés de la métropole mais elle n'aura vraisemblablement pas recours, pourtant, à ces rapports de spécialistes étrangers et a choisi de commencer à zéro. Sans doute parce qu'il n'existe pas de solution universellement efficace aux problèmes de l'habitation insalubre et que chaque grande ville doit vivre sa propre expérience.

Dans la mesure où l'élimination des taudis est à la fois un problème social et économique autant que physique, le projet-pilote de l'administration Drapeau-Saulnier, pour le quartier Saint-Henri, est intéressant. Particulièrement quand il s'agit de faire participer les propriétaires eux-mêmes à l'opération "Rénovation" en leur fournissant les moyens de le faire.

L'ennui, c'est que nous sommes placés devant une expérience de laboratoire, en quelque sorte, dont les résultats peuvent mettre quelques années à se faire sentir. En effet, le projet est complexe et il faudra mettre le temps pour accoucher d'une conclusion. Une conclusion négative pourrait compromettre pour plusieurs années la guerre des taudis. Une guerre dont l'extrême urgence n'est pas contestable.

Bien sûr, il faut commencer quelque part. Mais il est concevable qu'un programme possiblement moins révolutionnaire et plus orthodoxe aurait pu rendre de plus grands services dans l'immédiat, s'il se fut appliqué à l'ensemble des zones de taudis.

Le perfectionnisme est une vertu qui s'exerce parfois au détriment de l'efficacité.

St. Henri
Boulevard

La guerre de Montréal aux taudis

On lance l'Opération "petite Bourgogne"

La Ville de Montréal appliquera immédiatement son plan de rénovation urbaine dans la zone-pilote du secteur sud-ouest, mais elle attendra au 2 novembre 1965 pour décréter l'entrée en vigueur du code du logement, dans le même secteur.

Cette double mesure ressort du discours de M. Lucien Saulnier, devant le conseil municipal, pour présenter le projet de rénovation qui sera désormais connu sous le nom de "Petite Bourgogne" et pour expliquer les principales modalités d'un code du logement passablement transformé.

Ce faisant, le président du comité exécutif a placé Montréal dans une catégorie à part parmi les villes nord-américaines: "La Ville de Montréal sera la première en Amérique du Nord à prendre des mesures aussi radicales et souples pour empêcher la détérioration du patrimoine immobilier."

M. Saulnier a ajouté que la rénovation de la Petite Bourgogne, comme la rédaction du code, font suite à de longues et minutieuses études exécutées par les spécialistes du service municipal d'urbanisme.

Mais pourquoi la Petite Bourgogne? Au début du siècle dernier, la zone en question faisait partie du "faubourg Saint-Joseph" s'étendant vers

l'ouest, au sud de la falaise, depuis la rue McGill jusqu'à Saint-Henri. D'après les notes et souvenirs de E.-Z. Massicotte, la majeure partie du territoire, que traversait d'ouest en est un petit ruisseau, était formée d'une savane qui se prolongeait jusqu'au square Chaboillez appelé "La Petite Bourgogne".

265 acres

La réalisation de la première phase de rénovation dans le sud-ouest comporte l'acquisition et le déblaiement d'immeubles requis pour l'aménagement de trois parcs. Le secteur "A", déjà homologué, est compris entre les rues Canning, Notre-Dame, Chatham et Albert, soit une superficie de 3.47 acres. Le secteur "B", où l'expropriation est déjà décrétée, est borné par l'avenue Atwater, les rues Delisle, Workman et Charlevoix. La superficie est de 1.62 acre. Le secteur "C" comprend le quadrilatère des rues Saint-Antoine, Chatham, de Kamouraska et Canning. La superficie est de 1.39 acre. La superficie totale de la Petite Bourgogne est de 265 acres et constitue le projet de rénovation le plus considérable à être entrepris par la Ville de Montréal.

M. Saulnier a déclaré qu'en vue de mener à bien toute l'entreprise de la rénovation à Montréal, l'administration a décidé d'amender la charte de manière à permettre à la Ville d'accorder des subventions à la restauration, à la restauration historique, à la démolition-reconstruction, à la démolition-déblaiement et à la location. Chaque catégorie de subvention fera l'objet d'un nouvel article de la charte.

Le programme de rénovation, tout comme le nouveau code du logement, devront maintenant être assimilés et compris par les milliers de personnes directement touchées par ces mesures. Au début, ce ne sera peut-être pas facile... A l'hôtel de ville même, on s'occupe actuellement de former un personnel spécialisé dans l'application de ces mesures.

M. ROY



LUCIEN SAULNIER
... ça démarre pour de bon.

Renovation OU demolition

Le monde contemporain admet généralement que la fonction investissement provient aussi bien du secteur privé que du secteur public, ou encore des deux ensemble. Il serait utile et nécessaire pour assurer une habitation salubre dans des zones vétustes, que les secteurs publics et privés unissent leurs efforts pour assurer le succès de l'entreprise et reconstruisent des logements économiques et familiaux et des habitations qui pourraient être revendus aux familles à condition qu'ils élisent domicile.

En ce qui concerne le domaine du renouveau des zones jugées impropres à l'habitation, le gouvernement provincial et l'administration municipale oublient leurs

responsabilités humanitaires et leurs devoirs sociaux pour ne penser qu'à leur publicité. Voilà ce qui ressort de l'analyse du projet de rénovation déposé la semaine dernière par l'administration Drapeau Saulnier. Ce projet tel que présenté n'est, à toute fin pratique, qu'une démolition restreinte sans reconstruction pour l'aménagement du bien-être de l'individu et de la communauté, car toute politique économique doit être en fonction d'une augmentation de la distribution de revenu et de la richesse.

Les besoins de notre société en matière de rénovation demandent de plus l'intervention de l'état, car la tâche dépasse les possibilités de l'initiative privée. Or

les besoins continuent de grandir. Seule une vue d'ensemble du phénomène permet de prendre la mesure exacte du rôle actuel que les différents secteurs doivent jouer dans la rénovation.

L'administration Drapeau Saulnier propose un programme préliminaire de rénovation. Ce programme n'est pas à la hauteur d'une administration qui se veut progressive. Ce projet permet à l'administration de se défilier et de retarder indûment la vraie solution du problème qui est; la démolition progressive et la reconstruction d'habitations, dont un certain pourcentage compteraient parmi des habitations familiales à prix modéré.

L'administration municipi-

pale et le gouvernement provincial manquent gravement à leur devoir. Ils ne créent pas des conditions favorables, ils ne définissent pas l'orientation des objectifs à atteindre, ils n'établissent pas une méthode d'action qui favorise une élimination de ce fléau social.

Je crois afin de déterminer une solution convenable et accélérée, qu'il est nécessaire d'étudier les solutions aux problèmes de la rénovation et d'agir à la lumière des expériences de nos compatriotes de l'Ontario. Montréal sera alors à la hauteur de son titre de "Métropole".

*St. Denis
Boisjoly*

*La Petite
Bourgogne*

ATTENTION

Proprietors and tenants who live in or who own property in the area bounded by Guy, St. Antoine, the Lachine Canal, and Atwater, don't worry. If the City of Montreal is to make a start on the transformation of this section to "La Petite Bourgogne", it won't be right away.

Homeowners, have your tenants sign leases for at least a twelve month period. If you are expropriated before this (which is something we doubt/is likely to happen) you will be compensated accordingly.

Tenants, don't hesitate to sign a lease for one year or more if your present residence is to your complete satisfaction. If you are required to vacate, you will receive compensation.

The urban renovation programme in this corner of our district is one that cannot be completed for many years yet.

Propriétaires et locataires qui habitez dans le quadrilatère Guy, St-Antoine, canal Lachine et Atwater, ne prenez pas peur. Si la ville de Montréal décide de transformer cette section en "La Petite Bourgogne" ce n'est pas pour demain.

Propriétaires, faites signer des baux d'au moins douze mois à vos locataires. Si on vous expropriait avant (ce dont nous doutons fort) vous seriez dédommagés en conséquence.

Locataires, si vous êtes confortables dans votre logement et que vous vous y plaisez, signez un bail d'au moins un an. Si on vous forçait de quitter votre logis, on vous dédommagera.

Le programme de rénovation urbaine de ce coin de notre district est un projet qui ne sera pas réalisé avant plusieurs années.

*St. Joseph
Bourgogne*

Council Approves Slum Plan

City Council last night approved action that clears the way for Montreal's 10-year, multi-million-dollar urban renewal program.

Legislation adopted by councillors included requests to the federal and provincial governments for financial assistance and for charter amendments to encourage private enterprise to take an active part in the rejuvenation of substandard areas in Montreal.

As another opening move council took the official decision to begin to clean up the city in "La Petite Bourgogne," part of St. Joseph and Ste. Cunégonde parishes. It declared as an urban renewal zone and "bleak and forlorn" territory bordered by Atwater avenue and Guy street, and Lachine Canal and St. Antoine street.

Council also approved the expropriation and credits totalling \$6,533,220 for the extension of University street from a point south of Notre-Dame street to Champlain Bridge. The City will pay for all expropriation costs of non-public or non-government land and buildings and construction disbursements from Notre-Dame to Lachine Canal, besides paying 50 per cent of the viaduct over the canal.

After adopting a draft bylaw to permit Loyola College to build a skating-rink and a gymnasium on the east side of West Broadway between Sherbrooke and Western, council approved another to permit the congregation of the Roman Catholics of St. Ignatius of Loyola parish to build a new church on the east side of West Broadway but north of Sherbrooke street.

J. H. H. H.
Montreal

Urban Renewal Zone Mapped By Council

City council last night designated as an urban renewal zone the 265-acre territory bounded by Atwater Ave., the C.P.R. tracks and escarpment, Guy St., and the Lachine Canal, and asked the Quebec Government to do the same.

The territory, referred to as "Little Burgundy," contains 67 acres of streets and lanes and 58 acres of industrial area, leaving 140 acres to be renewed.

It contains 1,495 buildings which house approximately 3,500 families, and municipal valuation of the property there is \$32,962,977.

The council at the same time designated as redevelopment sectors for park and playground purposes three areas within the zone, of which two already have been expropriated by the city and the other has been earmarked for such treatment.

It petitioned the Quebec Government for authorization to seek a contribution from the federal authorities under the National Housing Act in partial reimbursement of the cost of acquiring and redeveloping these three sectors, and urged the province also to aid financially.

At the same time, the council sought authorization from the Provincial Government to negotiate with Ottawa for sharing of cost of studies and preparation of an over-all urban renewal scheme for the whole zone mentioned above.

It suggested that the province also absorb part of the cost of such studies.

And finally, in order to enlist the collaboration of private enterprise and property owners in the long-range urban renewal program of the Drapeau-Saulnier administration, the council submitted five draft city charter amendments to the Quebec Legislature for adoption at the current session.

These amendments would enable the city to pay five kinds of subvention, including rent subsidies to property owners who improve their buildings.

The subventions would be for restoration of residential properties, for restoration of all kinds of property in that area of Old Montreal declared by the Provincial Government as an historical sector, for demolition and reconstruction of residential properties, and for demolition of residential properties and clearing of the sites.

The rent subsidies would be equivalent to the difference between the assessed rental value of restored properties and the amount of rent the tenant family can afford to pay.

Administration Chairman Lucien Saulnier told council that only through the combined efforts of the public bodies and private enterprise can a worthwhile solution be found to the problem of urban renewal.

Mr. Saulnier said it was impossible by the mere turn of a wrist to change conditions that have grown through the years.

Referring to the announced 15-year, \$114,000,000 urban renewal program of Toronto, he said Montreal's program is proportionately greater.

Premières mesures pour la zone-pilote de rénovation urbaine

Donnant suite à des recommandations que l'administration a révélées la semaine dernière, le conseil municipal de Montréal a approuvé hier soir des mesures préliminaires de rénovation urbaine relativement à la zone-pilote bornée par l'avenue Atwater (à l'ouest), les voies du Pacifique Canadien et la falaise (au nord), la rue Guy (à l'est) et le canal de Lachine (au sud).

Ces mesures ont trait à la zone récemment baptisée "la petite Bourgogne".

Tel que prévu, le conseil a en effet déclaré cette zone "zone de rénovation urbaine". Il a également déclaré trois quadrilatères de cette zone comme "secteurs de réaménagement urbain" pour fins de parc.

Ces secteurs sont : celui compris entre les rues Canning, Notre-Dame, Chatham et Albert; celui compris entre l'avenue Atwater et les rues Delisle et Workman jusqu'à un point situé à l'ouest de l'axe de la rue Charlevoix; et celui comprenant certains immeubles situés dans le quadrilatère borné par les rues Saint-Antoine, Chatham, de Kamouraska et Canning.

Egalement hier soir, le conseil a décidé de prier le gouvernement provincial :

1. — de déclarer lui aussi zone de rénovation urbaine le territoire déjà décrit;

2. — de reconnaître comme secteurs de réaménagement urbain les trois quadrilatères;

3. — d'autoriser la ville à négocier et conclure une entente avec le gouvernement fédéral, aux termes de l'article 23B de la Loi nationale sur l'habitation, prévoyant sa contribution au coût du réaménagement urbain

des trois secteurs;

4. — d'accorder à la ville son assistance financière pour l'aider à réaliser le projet de réaménagement urbain de ces trois secteurs.

D'autre part, le conseil a résolu de prier également le gouvernement provincial :

1. — d'autoriser la ville à négocier et conclure une autre entente avec le gouvernement fédéral, aux termes de l'article 23A de la Loi nationale sur l'habitation, prévoyant sa contribution au coût de la "préparation" d'un programme de rénovation urbaine pour la zone déjà décrite;

2. — d'accorder là aussi à la ville son assistance financière pour la "préparation" du programme de rénovation urbaine de la zone concernée.

Intervenant après l'adoption de ces résolutions, M. Lucien

Saulnier, président du comité exécutif, s'est dit confiant que la ville pourra compter sur la générosité du gouvernement provincial "générosité qui, dit-il, sera comparable à la générosité du gouvernement ontarien à l'endroit de la ville de Toronto".

Ed. - Henri
Bourgogne

Le plan de rénovation urbaine

Qu'en pensent les gens de la "petite Bourgogne" ?

par Maurice Roy

Workman, St. Patrick, Chatham, Canning...

Des noms de rues. Nous ne marchons pas dans un bourg du fond des Etats-Unis, ni dans une ville d'Ontario, ni à Londres. Nous sommes à Montréal, dans un quartier peuplé de Canadiens français, dont l'opinion ne pesait pas lourd du temps où on baptisait les rues. Et puis, c'est bien plus tard qu'ils sont venus en masse habiter le Sud-ouest, il y a 30 ou 40 ans, quand la campagne du "retour à la terre" s'est soldée par un retour à la ville.

Workman, St. Patrick, Chatham, Canning...

Les murs de brique rouge prolongent vers l'inconnu, vers l'extérieur et vers tout ce qu'on ne sait pas ici de longs couloirs de rues. Le passant n'y voit que tristesse. Mais pour ceux du quartier, chaque trou de trottoir est familier, chaque porche a ses fantômes, chaque famille a ses héros, chaque vieillard a ses histoires. C'est là qu'on a vécu et c'est là qu'on entend mourir, avec un peu de chance.

Workman, St. Patrick, Chatham, Canning...

Donc, "ils" vont démolir... Qui ça, "ils"? Démolir quoi? On sait pas encore trop bien, on attend. "Ils", c'est le mystère, c'est ceux qu'on voit pas mais qui décident. On les connaît pas vraiment, excepté Drapeau et Saulnier, par les journaux. A cause d'"eux autres", on courbera le dos encore une fois.

Et les mères? Elles n'ont guère le temps de nous faire des confidences sur leurs projets d'avenir, tout occupées qu'elles sont par le présent. "Vous comprenez, m'm dit l'une dans l'entrebâillement de la porte, que je n'ai pas le temps de vous recevoir, avec le lavage et 10 enfants..." Elle était polie et charmante. Une autre veut nous montrer son beau salon, mais elle guette la caméra du photographe d'un oeil inquiet. Elle est fière, avec raison, de son beau salon, mais ne cherche pas la publicité, mais pas du tout! De retour dans la rue, nous avisons cette femme sur le pas de sa porte. Elle nous invite tout de go et nous montre trois étages de chambres propres, décorées de couleurs vives... "Ici, c'est pas un taudis et c'est de valeur qu'ils nous fassent partir. Ça n'a pas de bon sens!"

Madame n'est peut-être pas très bien informée des projets de l'administration municipale. Dans le quartier, beaucoup de rumeurs circulent de bouche en bouche. Même les nouvelles portant sur des décisions officielles publiées par les journaux reçoivent le même traitement.

Le programme préliminaire de rénovation urbaine dans le Sud-ouest sera amorcé par la démolition de trois îlots délimités comme suit: A) Canning, Notre-Dame, Chatham et Albert; B) Atwater, Delisle, Workman et Charlevoix; C) Saint-Antoine, Chatham, de Kamouraska et Canning. En incluant ces travaux visant à l'aménagement de parcs dans les secteurs décrits, la Ville espère récupérer du gouvernement fédéral quelque \$965,000 qu'elle aurait sans doute dépensés autrement, parce que la nécessité de parcs dans les trois secteurs a maintes fois été démontrée.

Dans deux semaines au plus tard, l'examen détaillé du secteur de la "petite Bourgogne" sera entrepris par les équipes de la Ville. Des le mois de juillet, la démolition commencera dans les îlots A et B. L'îlot C est évacué et presque entièrement rasé.

Dans la "petite Bourgogne", les locataires abondent, mais les propriétaires ne courent pas les rues. Les uns et les autres ont des paroles dures pour les pouvoirs publics. Ce qui manque à ces gens, c'est ce dont M. Diefenbaker avait en trop: de la vision.

Ou mieux, une vue d'ensemble des réformes à apporter sur tout un coin de ville.

Les étapes du plan...

L'aménagement des trois parcs n'est que l'amorce de l'entreprise de rénovation la plus importante de toute l'histoire de Montréal. Le directeur du Service d'urbanisme, M. Aimé Desautels, l'explique ainsi : "La deuxième étape consistera en une étude détaillée de la condition physique de tous les bâtiments et logements de la zone, complétée d'une enquête auprès des familles en vue de bien établir les besoins et d'apporter la meilleure solution possible aux problèmes qui se posent."

C'est cet examen détaillé qui commencera dans deux semaines. Le résultat de ces travaux donnera un plan d'ensemble pour la rénovation urbaine, ce que la Ville ne possède pas encore. A ce stade-là, l'administration décidera peut-être de construire elle-même des immeubles d'habitation; mais elle se limite, pour le moment, à compter sur l'entreprise privée en mettant à la disposition des propriétaires toute une ribambelle de subventions en taxes, valables pour 10 ans.

La "petite Bourgogne" a connu la période la plus intense de son développement entre les années 1870 et 1900. Un premier relevé montre que 370 bâtiments (58,19 p. 100) ont plus de 70 ans et que 93 bâtiments (6,22 p. 100) dépassent même 90 années d'existence. Cinquante-cinq bâtiments ont moins de 20 ans.

En 1961, la population du secteur comprenait 16,997 personnes comparativement à 21,331 en 1951, soit une diminution d'environ 25 p. 100. Quatre-vingt-dix p. 100 de la population est native du Canada; 11,934 personnes sont d'origine française, 2,769 sont d'origine britannique et 902 sont d'origine italienne. Dans les groupes ethniques, le nombre de personnes d'origine italienne et autres s'accroît tandis que le nombre de personnes d'origine britannique diminue.

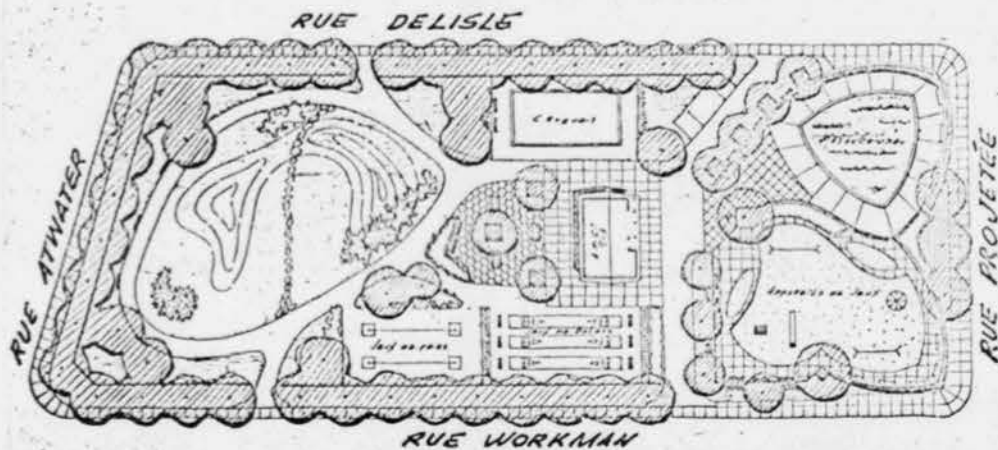
Un manque d'informations, allié à l'incertitude du lendemain, laisse planer par-dessus les toits une crainte, celle de voir démembrement à tout jamais des paroisses jadis prospères. N'est-il pas vrai que l'espace libre dans le secteur A coûtera à la paroisse Saint-Joseph le départ probable de 355 personnes?

Mais par contre — ce qu'on ne sait pas assez — la Ville a établi un bureau de relogement pour permettre aux familles du secteur de continuer à vivre sur place. En outre, l'administration municipale a décidé, une fois pour toutes, de revaloriser le secteur de la "petite Bourgogne" parce qu'elle a renoncé à le faire envahir par l'industrie. Parmi les projets à réalisation lointaine, l'administration municipale aimerait acquérir éventuellement, en tout ou en partie, le terrain où s'étendent, pour le moment, les voies ferrées des chemins de fer nationaux, en bordure de l'église Saint-Joseph. Plus à l'ouest, le quadrilatère B sera vidé de 400 personnes, ayant jusqu'ici feu et lieu devant l'église Saint-Irénée. Le quadrilatère C n'est plus du tout habité.

Il y a, dans la "petite Bourgogne", quantité de citoyens conscients de leurs responsabilités. Cette brave femme qui nous faisait visiter ses trois étages de chambres propres, nous disait avec conviction: "Il y a des lois pour les criminels, eh bien! il devrait y en avoir pour ceux qui détériorent les immeubles!"

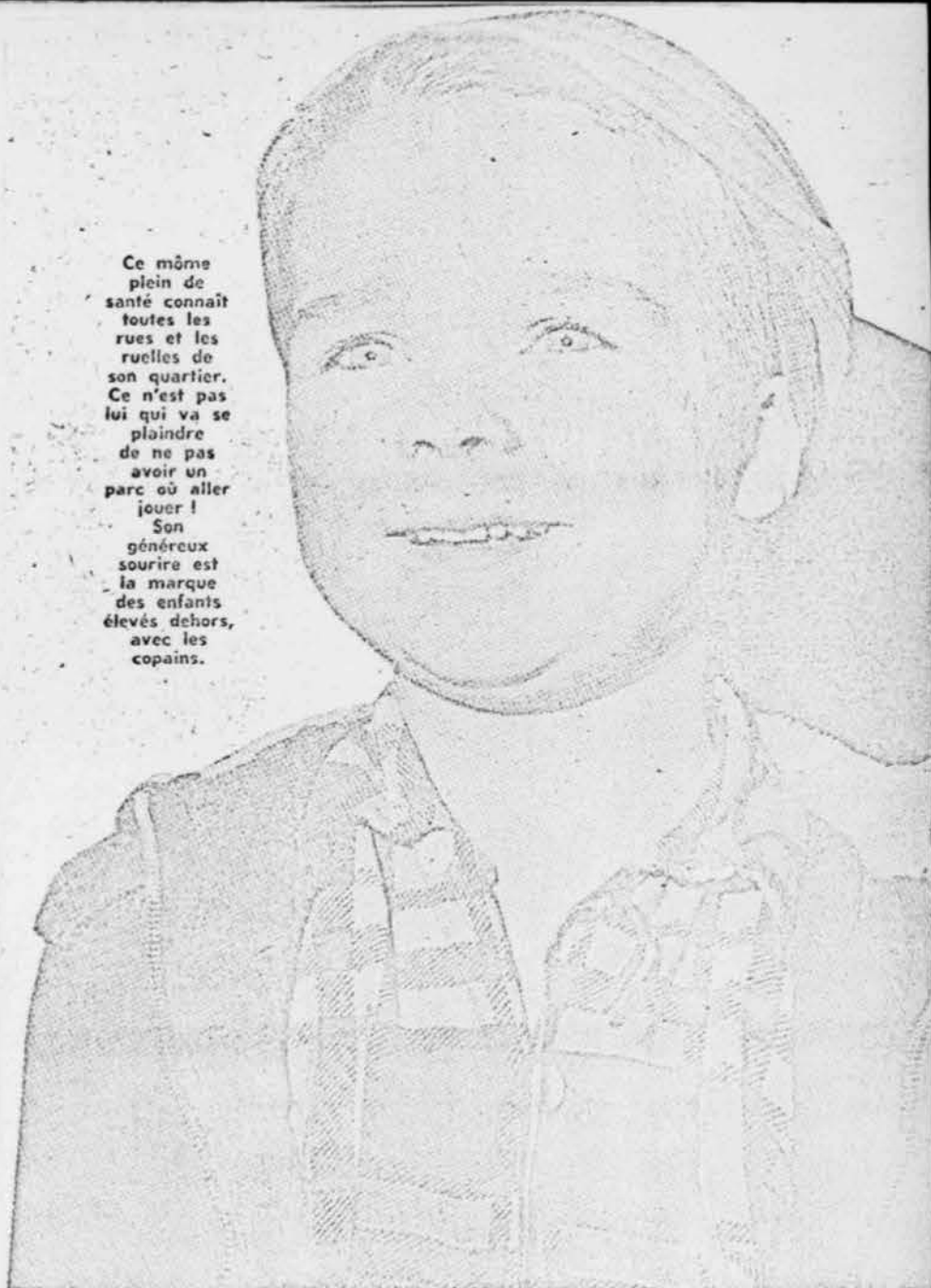


Le territoire de la "petite Bourgogne" est compris entre la rue Guy à l'est, la rue Atwater à l'ouest, les voies ferrées du Canadien Pacifique au nord et le canal Lachine au sud. Les premiers travaux seront exécutés dans les secteurs A, B et C, pour l'aménagement de parcs et terrains de jeux.

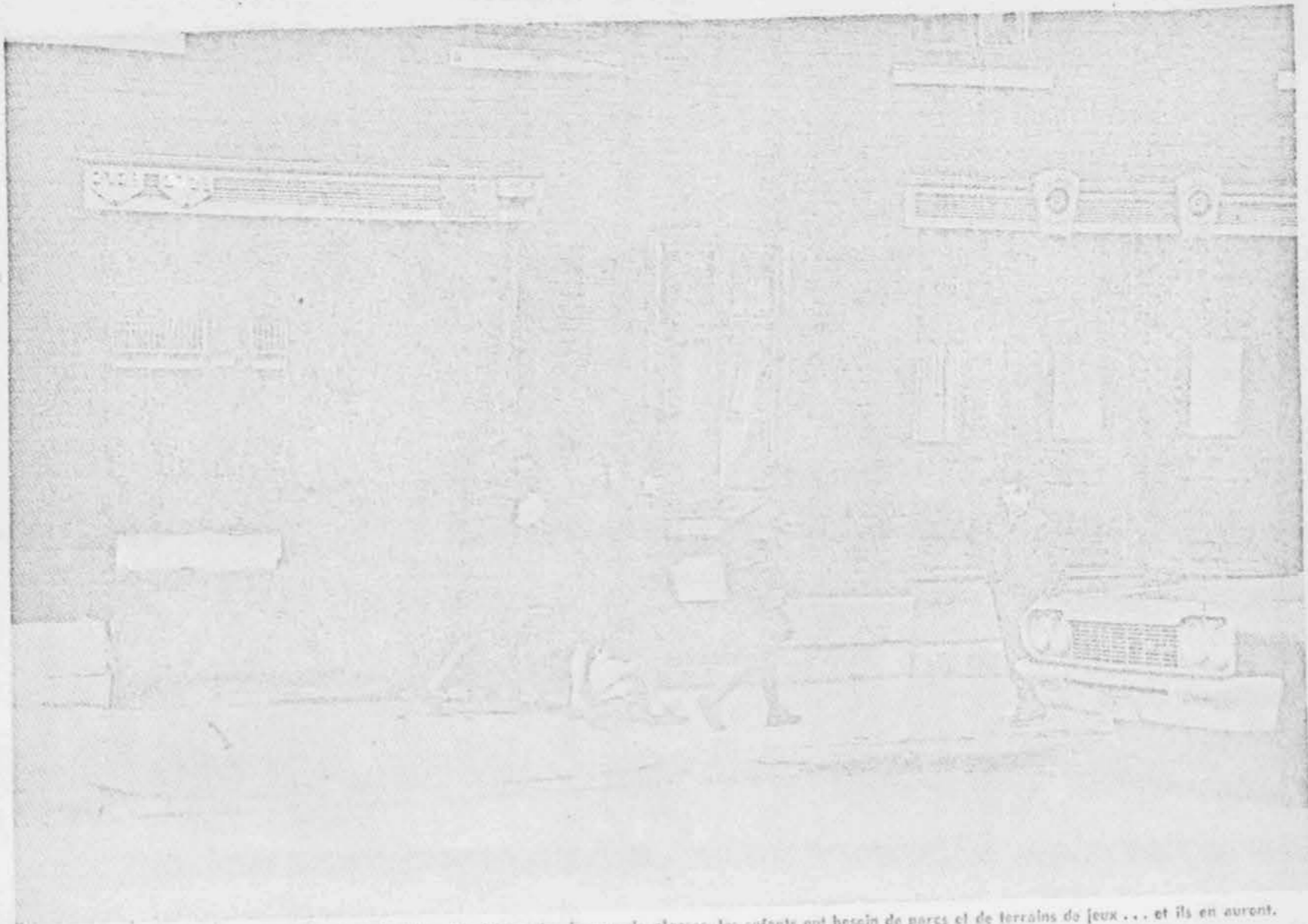


Les 25,000 personnes qui vivent dans l'arrondissement de un demi-mille du secteur B pourront bientôt prendre le frais dans un îlot de verdure, recommandé depuis 1954 par le Service municipal d'urbanisme.

Ce même
plein de
santé connaît
toutes les
rues et les
ruelles de
son quartier.
Ce n'est pas
lui qui va se
plaindre
de ne pas
avoir un
parc où aller
jouer !
Son
généreux
sourire est
la marque
des enfants
élevés dehors,
avec les
copains.



M. Honoré Baron habite rue Canning depuis plus de 30 ans. "Le propriétaire m'a laissé entretenir ma maison à mes frais", dit-il. Il s'inquiète de voir diminuer la population de la paroisse Saint-Joseph par suite de la démolition du secteur A. "S'ils démolissent toute la paroisse, où irons-nous ?" demande-t-il.



Un passage de cour, aux fantômes innombrables. En dehors des heures de classes, les enfants ont besoin de parcs et de terrains de jeux... et ils en auront.



Rue Workman, dans le secteur B, 135 logements disparaîtront, de même qu'une quinzaine de petits établissements commerciaux. Quarante-vingt-cinq p. 100 des bâtiments du secteur ont plus de 60 ans d'existence. (Photo Gilles Caron et autres)

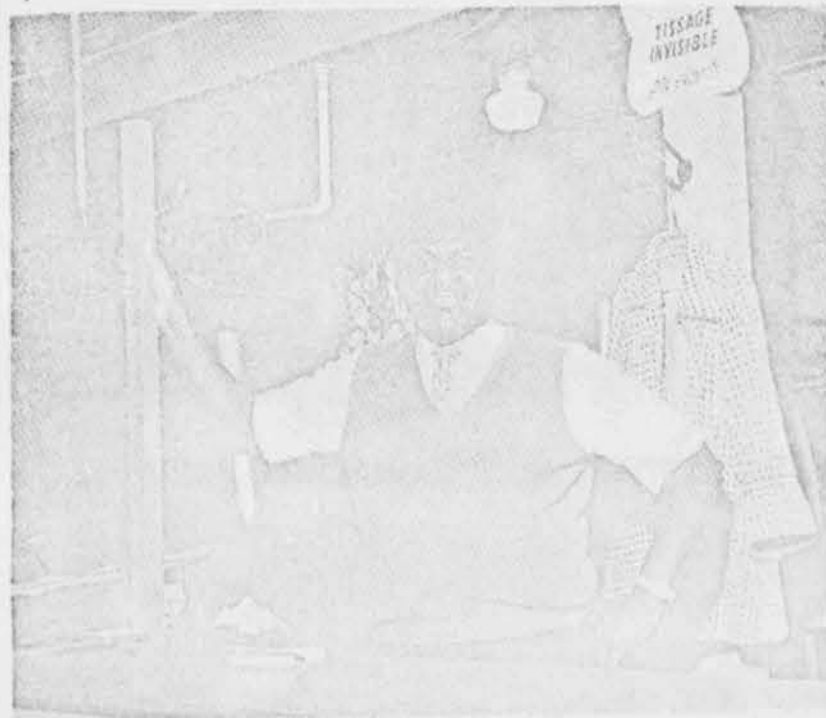


Mme Guy Lavoie, à droite, vient d'acheter l'épicerie de sa sœur, Mme Jean-Paul Sirois. "C'est un risque à courir", dit la nouvelle propriétaire. Les maisons situées à l'ouest de son établissement, rue Workman, seront en effet rasées.



"Mon épicerie disparaîtra, dit ce vieux commerçant, mais moi aussi puisque j'en profiterai pour prendre ma retraite."
Son établissement est situé rue Delisle, dans le secteur B.

M. Bernard Desormeaux est barbier-coiffeur sur la rue Canning. "Je reçois autant de confidences qu'un curé de paroisse... Je les connais, les gens de par ici... Le commerce a baissé des deux tiers depuis la fermeture du canal Lachine."



"Moi, ça me dérange de déménager, mais je n'ai plus 21 ans... et c'est aux jeunes qu'il faut penser."
M. Ryan est originaire des Antilles britanniques; il tient un établissement de nettoyage rue Atwater.



*St-Henri
Petite Bourgogne*

Un pas en avant dans la renovation urbaine

Yann Normandeau

Le conseil de Montréal à la suite d'une réunion tenue mercredi dernier, a approuvé des mesures décisives dans la réalisation de la rénovation urbaine relativement à la zone baptisée "La Petite Bourgogne" comprise entre la rue Atwater à l'ouest, les voies du Pacifique Canadien et la falaise au nord, la rue Guy à l'est et le canal Lachine au sud. Cette zone a été définitivement déclarée "zone de rénovation urbaine" et trois quadrilatères compris dans les limites mentionnées plus haut furent déclarés "secteurs de réaménagement urbain" pour fin de parc.

Le conseil a établi entre autres plusieurs points importants de demande d'aide et d'appui aux gouvernements provincial et fédéral en vue d'une plus intime et directe collaboration pour le programme de rénovation déjà établi et à venir. On

demandait: d'approuver les décisions du conseil sur les zones déclarées "zones de rénovation urbaine", de reconnaître le secteur de réaménagement pour fin de parc d'autoriser la ville à négocier avec le gouvernement fédéral pour une contribution au coût du réaménagement urbain en accord avec l'article 23B de la loi nationale sur l'habitation, une aide financière pour la même raison que celle demandée au gouvernement fédéral.

Le conseil pria aussi le gouvernement provincial de lui accorder la permission de négocier avec le gouvernement fédéral pour une aide financière dans le projet de "préparation" du programme de rénovation, en accord avec l'article 23 A de la loi Nationale sur l'habitation; le conseil sollicita aussi l'aide financière du gouvernement provincial, en vue également de la préparation du "programme" de rénovation ur-

baine.

M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif, s'est déclaré confiant que les demandes faites au gouvernement provincial ne resteront pas sans réponses et que ces dernières seront favorables aux projets de rénovation que le conseil met sur pied en ce moment et qui affectent tout particulièrement notre quartier.

Council passes urban renovation measures

Definite steps towards the realization of this city's major urban renewal programme were taken by the City of Montreal at last week's sitting of City Council. Recommendations were forwarded to the provincial government for approval in respect to that part of District One commonly referred to as 'La Petite Bourgogne' (Little Burgundy).

This zone, bounded by Atwater Avenue on the west, the CPR tracks on the north Guy Street on the east, and the Lachine Canal on the south, was formally declared to be an urban renovation zone, subject, of course approval of the provincial government.

Three sections of the above area were set aside as park-lands.

It was also decided to request that the provincial government give its permission for the City of Montreal to enter into negotiations

directly with the federal government for financial aid in accordance with the National Housing Act.

Financial aid would also be solicited from the provincial government.

Lucien Saulnier, chairman of the executive committee, said that he was extremely confident that Quebec would take prompt action in studying the City's requests and recommendations and that the results would be entirely favourable from the City of Montreal's point of view.



*Art. St. C. dans
Petite Bourgonne*

Renseignements

*** L'ancien hôtel de ville de Ste-Cunégonde, sert maintenant à la ville de Montréal. Elle vient d'y ouvrir un bureau de renseignements concernant la "Petite Bourgonne." M. Roland Alarie se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions si vous téléphonez à 872-4416 . . .

St. Henri
Bourgogne

"La Petite Bourgogne"

Les résidents ne doivent pas s'inquiéter maintenant

Au cours d'une interview accordée jeudi dernier, M. Roland Alarie, officier de relogement, surveillant du service d'urbanisme de la ville de Montréal dans ses bureaux du 2454 rue Workman (dans l'ancien hôtel-de-ville de Sainte Cunégonde) nous a révélé que les résidents de la Petite Bourgogne ne doivent pas s'énerver pour le moment. La ville de Montréal ne bousculera personne et tous ceux qui devront quitter les lieux par suite des expropriations projetées seront avertis suffisamment d'avance. Ils auront le temps nécessaire de préparer leur départ. De

plus, M. Alarie et ses adjoints seront à la disposition du public pour aider au relogement. C'est justement pourquoi la ville de Montréal vient au devant de la population en aménageant le bureau de relogement dans le centre même de la Petite Bourgogne. C'est une initiative pour laquelle nous félicitons les autorités municipales. Trop souvent, dans le passé, les citoyens devaient se rendre à l'hôtel-de-Ville pour obtenir des renseignements. C'est heureux que ce soit la ville qui vienne au devant des citoyens cette fois. Et c'est doublement heureux que nos administra-

teurs municipaux nous aient délégué un homme de la trempe de Monsieur Roland Alarie. J'ai été à même de constater avec quelle courtoisie M. Alarie répond aux visiteurs. "J'ai rempli les mêmes fonctions dans d'autres secteurs de Montréal, me confie ce dernier et je dois affirmer que je suis ravi de constater que les gens de St-Henri sont exquis. Ils ont une mentalité tout-à-fait spéciale, un abord très charmant. On ne peut que les adorer. Inquiets, ils ne vous enguirlandent pas, mais cherchent à comprendre d'une façon très intelligente. Tiens, justement, une femme, propriétaire, d'une maison de chambres, est venue me voir hier. Elle avait préparé soigneusement ses questions sur une feuille. Elle en avait 12. Vous allez me croire insignifiante peut-être, dit-elle, à M. Alarie, de poser tant de questions? Monsieur Mercier, me déclare M. Alarie, non seulement je lui ai confié que je ne la trouvais pas insignifiante, loin de là, mais au contraire très intelligente de la façon qu'elle s'est présentée. Tout était préparé avec soin. Elle savait où elle allait. Je dois donc me

rendre à l'évidence que les gens de St-Henri sont très affables et charmants.

Et voilà ce qu'un important fonctionnaire de la ville de Montréal pense de nous. C'est flatteur, mais c'est juste car, personnellement j'ai toujours cru que "LES MEILLEURES GENS AU MONDE, SONT LES GENS DE ST HENRI".

Pour revenir à notre sujet, l'aménagement des trois parcs de LA PETITE BOURGOGNE, il nous faut clarifier une nouvelle écrite dans la livraison du 14 avril courant à l'effet que les travaux commencent dès juillet prochain. M. Alarie nous explique que ce ne sont que les travaux préliminaires, enquêtes à domicile, préparation des plans qui débiteront en juillet.

Les travaux d'expropriation proprement dits, la démolition et la construction des parcs ne commenceront que plus tard. Comme nous le disions au début, les résidents affectés seront avertis d'avance. Ceux qui seront affectés les premiers sont ceux qui se trouvent dans les limites des trois zones marquées A-B-C- pour les parcs. Les autres ne seront dérangés qu'après tout ça, donc pas avant quelques années.

Attendez donc les événements. Ne précipitez rien. Les propriétaires peuvent accepter des baux d'au moins un an et les locataires peuvent les signer sans danger.

Mais, de toutes façons, si vous désirez des informations supplémentaires n'hésitez pas à communiquer avec M. Roland Alarie, au 2454 de la rue Workman, ou par téléphone à 872-4416.

*La Voix
Populaire*



Monsieur Roland Alarie, officier de logement, surveillant du service d'urbanisme de la ville de Montréal, à droite et, à gauche, Jean-J. Mercier, directeur de La Voix Populaire, qui l'interroge au sujet de La Petite Bourgogne.

(Photo M. Sauvageau, 6750 boul. Monk, 766-6252)

La Voix Populaire

LITTLE BURGUNDY

Residents need not worry for time being

In an interview, last Thursday, Roland Alarie, relocation officer for the City of Montreal's Urban

Planning Department, advised us that residents of Little Burgundy (La Petite Bourgogne) need not get un-

duly excited for the present time. The interview took place at Mr. Alarie's office, 2454 Workman Street (the former St. Cunegonde city hall).

The City of Montreal will give all those who must leave their homes as a result of the projected expropriations, sufficient notice to make all arrangements necessary to locate new homes. Moreover, Mr. Alarie and his associates are available to help those being displaced to locate new homes.

The future requirements of the residents of this area is one reason that the City of Montreal moved its relocation offices to Little Burgundy and, for this, we must congratulate the authorities. Too often, in the past, the only way local residents could obtain information was to contact City Hall. Now the City is coming to the people, a great improvement in the situation.

We are also fortunate that the City of Montreal has chosen a man of Roland Alarie's stature to oversee relocation in this district.

Mr. Alarie pointed out that he had "filled the same position in other areas in the City of Montreal but, to me, the people I am dealing with

in this area are far different. Their attitudes are something special. One cannot help but like them.

Even though they may be extremely worried about the situation, they do not try to 'push' you; rather, all they seek is a simple, sensible solution.

Just yesterday, a woman who owns a rooming-house came to see me. She had taken the time to prepare her questions ahead of time. There were twelve of them, all neatly written out on a sheet of paper. She told me that maybe I thought it somewhat strange that anyone should have acted in this matter but I pointed out that, by preparing her questions in advance, she was acting in a very intelligent manner."

And that is what one important official of the City of Montreal thinks of us. Maybe its flattery but, nevertheless, it's true for we have always believed that "The best people in the world are the people in greater St-Henri."

Parks first, the rest later. Mr. Alarie pointed out that the work which will be starting in July in respect to the laying out of three parks in Little Burgundy is only preliminary work.

The three parks, as shown in the map elsewhere on this page are:

A) The area bounded by Canning, Notre-Dame, Chatham, and Albert streets;

B) the area bounded by Atwater, Delisle, Workman, and Charlevoix streets; and

C) the area bounded by Canning, St. Antoine, de Kamouraska, and Chatham streets.

As for major expropriation and demolition works for the larger urban renewal project forecasted by the municipal authorities, this will come later. Indeed, it may be several years.

In any case, those who will be affected will be given sufficient time to make the necessary arrangements, according to Mr. Alarie.

Really, nothing can be done but to await the future. There is no reason why tenants should not sign leases for a year or no reason why homeowners should worry unduly.

Housing Money

THE federal government probably had Montreal's long ignored and crying need in mind when it asked Parliament to provide another \$3.6 billion for housing loans, urban renewal undertakings and public housing projects. So at least we know that when we get around to applying for federal assistance in planning, for demolition and for reconstruction there will be plenty of funds available. That is, if we don't wait too long and find ourselves at the bottom of a list of applicants from other parts of the country.

So far as we know, no request has been made yet to Ottawa, by way of Quebec, for help of any kind toward the southwest area renewal program, which has been described as a pattern for a 10-year onslaught against all the city's slum corners. There has been no recent mention in Quebec either of the firm initiative it intended on taking to correct sub-normal conditions in other parts of the province as well. The first step was expected to be the formation of a Provincial Housing Authority, similar to that in Ontario, competent to act as both co-ordinator and administrator, to handle the relationships between the three levels of government.

Certainly much of the work presumably going on in City Hall's planning offices is eligible for federal assistance. Grants have been made for 60 urban renewal studies elsewhere. Grants have been made in recent months as well for preparation of five renewal blueprints. And it is obvious we are not included in any of the eight new agreements which provide for 1,031 housing units. It would be a pity if we were to miss out at a single stage any of the substantial funds available.

Ottawa set the pace in recognition of the country's deplorable housing state. Quebec and Montreal were the last outposts in the country to take official recognition of what has been needed for years. That recognition, accorded with fanfare, still leaves us far from realization however. Delay is something which seems ingrained at City Hall, save in those occasional instances where pet projects of an administration are involved. And delay now can be expensive — and intolerable for those who have been promised a long-denied opportunity to leave filth and misery behind and create new lives in safe, warm and airy dwellings.

La Petite Bourgogne

G. J. Robert Boyle

La Ville de Montréal a reçu du gouvernement fédéral l'approbation de sa demande d'une contribution en vue de la mise en oeuvre du programme de rénovation urbaine de la Petite Bourgogne tel qu'élaboré par son Service d'urbanisme.

Ce programme de rénovation urbaine vise à réaménager progressivement, au cours des dix prochaines années, un territoire d'une superficie de 300 acres, adjacent au sud-ouest du centre-ville et délimité par l'avenue Atwater à l'ouest, par la falaise et les voies ferrées du Canadien Pacifique, au nord par la rue Guy, à l'est et par le canal de Lachine, au sud.

La Petite Bourgogne d'aujourd'hui comprend une population d'environ 14,000 âmes, qui occupe 3,500 logements dont 3,000 sont habités par des familles. Lors de l'enquête, deux familles sur cinq ont indiqué leur désir de demeurer dans le secteur.

En 1951, la zone comptait un peu plus de 21,000 personnes. L'exode de plus du tiers de sa population au cours de ces quinze dernières années, contribua considérablement à la dégénérescence du territoire.

Il est à noter que la Petite Bourgogne n'est pas une zone traditionnellement vétuste où se massent les nouveaux venus en ville, puisque la population y est aussi autochtone que dans l'ensemble de la Ville. Il s'agit simplement d'un secteur résidentiel décadent.

Les industries dominent en nombre au sud de la rue Notre-Dame, tandis que la partie nord de cette voie est surtout à caractère résidentiel. Ce sont cependant des intrusions importantes dans presque toutes les parties du territoire qui ont rendu l'utilisation du sol de plus en plus hétérogène.

Les réseaux des services publics (rues, adducteurs d'eau, égouts, gaz, électricité, téléphone, etc.) datent de plusieurs années, ou du moins sont inférieurs aux normes adoptées par la Ville, et devront être remplacés en quasi-totalité.

La Petite Bourgogne comprend 1,500 bâtiments dont 1,200 sont affectés à la résidence. La moyenne d'âge de ces constructions est de 78 ans. La valeur résiduelle ou le coût déprécié de remplacement des bâtiments n'équivaut qu'à 50 pour cent dans plus de quatre bâtiments sur cinq. Une appréciation visuelle de ces bâtiments révèle que deux bâtiments sur trois ont des fondations en mauvais état. Les murs intérieurs, les boiseries, les planchers et les plafonds ne sont en bon état que dans un logement sur dix. De plus, il a été révélé que les trois quarts des logements sont mal chauffés, près de la moitié n'ont pas l'eau chaude courante et que le tiers n'ont pas une installation complète de salle de bains.

Ce quartier ne répond donc pas aux exigences requises de nos jours, quant aux besoins de la vie matérielle et de la vie intellectuelle d'un milieu, pour permettre le plein épanouissement de l'homme.

En vue de répondre à ces besoins fondamentaux, le plan de réaménagement projeté prévoit l'amélioration systématique et progressive, au cours de la prochaine décennie, des conditions physiques, sociales et économiques de la Petite Bourgogne.

Ce quartier sera divisé en deux zones: l'une industrielle, au sud de la rue Notre-Dame et l'autre résidentielle, au nord de cette artère.

Le territoire résidentiel sera aménagé en fonction des aspirations d'une population de 16,000 âmes. Il répondra aux besoins de ses résidents actuels ainsi

G. J. Robert Boyle, de la Division de la rénovation urbaine de la Ville de Montréal, est chargé de la planification. Natif d'Ottawa, M. Boyle est diplômé de l'Université d'Ottawa. Il a été chargé de cours en économie urbaine à l'Université de Montréal et à l'Université McGill. Il est membre de la Corporation des Urbanistes du Québec et de l'Association Canadienne des Economistes.

qu'à ceux de la population future.

Le territoire industriel sera développé en vue de permettre aux industries de profiter des avantages qu'offre un quartier desservi par des voies de communications suffisantes et situé à proximité du centre-ville.

La concrétisation de ces objectifs globaux se traduit dans le plan d'aménagement projeté et retient comme orientation:

- la disparition des voies ferroviaires au centre du territoire;
- la disparition des intrusions industrielles dans la zone résidentielle de même que les intrusions résidentielles dans la zone industrielle;
- la restructuration fonctionnelle de la zone résidentielle en deux quartiers de part et d'autre de la nouvelle artère Fulford;
- le réaménagement du réseau de rues en fonction des nouveaux quartiers résidentiels tout en assurant la séparation de la circulation de transit et de la circulation locale;
- le remplacement quasi total des installations publiques;
- le regroupement des équipements communautaires (écoles, lieux de culte, espaces libres publics, centres culturels et commerce local), le long des rues Vinet et des Seigneurs qui forment l'épine dorsale des quartiers Sainte-Cunégonde (ouest) et Saint-Joseph (est) respectivement;
- la restauration des 280 bâtiments jugés en bon état ou présentant un caractère architectural à sauvegarder;
- la démolition de 1,068 bâtiments dont 147 expropriés pour les fins de l'autoroute;

PETITE BOURGOGNE (2)

- la reconstruction ou la restauration de 4,200 logements divisés également entre les deux quartiers. Près des deux tiers des logements seraient dans des bâtiments de deux ou de trois étages;
- la construction de parcs de stationnement souterrains à raison d'une place par logement.

Les sommes requises pour la mise en oeuvre du programme sont estimées à \$77,000,000, soit \$55,500,000 pour l'acquisition des terrains et bâtiments, \$15,000,000 pour les travaux publics de réaménagement et \$6,500,000 pour le déblaiement, les indemnités et les autres frais divers. La contribution du gouvernement fédéral pourrait s'élever à \$38,387,500, tandis que celle de la Ville de Montréal serait de \$38,612,500.

Le coût de la reconstruction et de la restauration des bâtiments selon l'aménagement projeté est estimé à \$65,000,000. Le financement de cette opération se fera par l'entreprise privée aussi bien que par l'entreprise publique. Les modalités de financement seront déterminées à chacune des étapes de réalisation. Il est prévu que la Ville fera les premiers pas, mais toutes les formes de propriété, tant publiques que privées, seront exploitées.

L'exécution de ce programme implique, en premier lieu, le déplacement de la plupart des résidents de la zone, au cours de la prochaine décennie. Ce mouvement, pénible en soi, doit être organisé pour que le relogement, peu importe l'endroit choisi, se fasse avec un minimum d'ennuis pour les intéressés. L'opération "relogement" doit

donc être synchronisée avec les différentes étapes de réalisation du réaménagement; de plus, une solution satisfaisante doit être trouvée pour chaque cas particulier.

L'Office de relogement du Service d'urbanisme de la Ville de Montréal, dont un agent se trouve depuis deux ans à l'oeuvre dans la zone, maintiendra par son intermédiaire un contact étroit et, dans la mesure du possible, personnel avec les résidents de ce secteur. De plus, du personnel supplémentaire sera éventuellement affecté à la même tâche, selon les besoins découlant de l'avancement des travaux.

Ici, comme pour les autres secteurs de rénovation, la tâche de l'Office de relogement consistera:

- a) à renseigner les résidents du secteur sur le projet de réaménagement et sur les dates d'évacuation fixées pour les différents logements;
- b) à les aider éventuellement à organiser leur déménagement;
- c) à les mettre au courant des indemnités municipales prévues à ce sujet;
- d) à tenir à leur disposition une liste des logements vacants;
- e) à établir et à tenir à jour une liste de ceux qui désirent se reloger dans la Petite Bourgogne. Il est à signaler qu'un peu plus du tiers des familles en ont exprimé le désir lors de la première enquête;
- f) à expliquer aux intéressés le processus à suivre en vue de se reloger dans le secteur;
- g) à établir une liste de priorité et à surveiller subséquemment les opérations de relogement;
- h) à coordonner les efforts des différents services municipaux et de

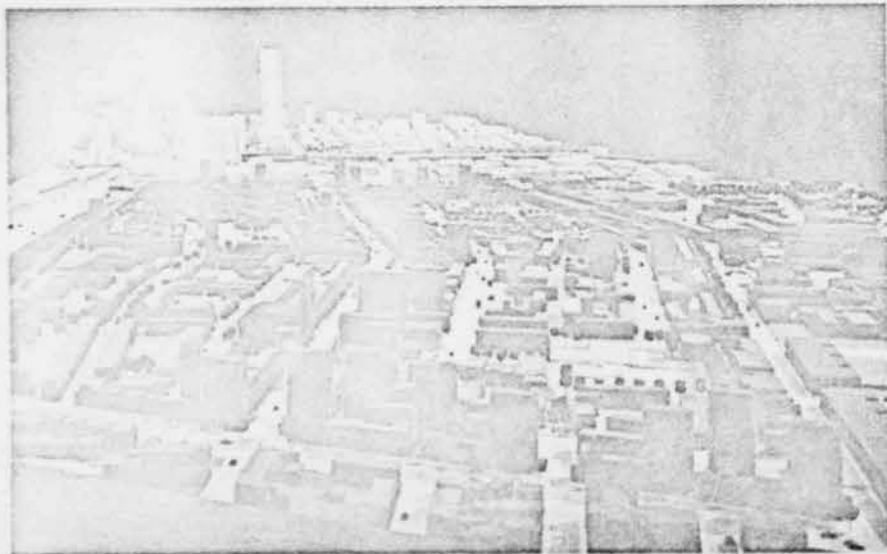
leurs spécialistes en vue d'assurer le bien-être matériel et social des résidents, aussi bien en ce qui a trait au délogement qu'au relogement, selon que ce dernier, provisoire ou définitif, se réalise dans le secteur ou en dehors de celui-ci;

- i) à donner tous les autres renseignements qui peuvent s'avérer utiles.

La première étape, celle des îlots Saint-Martin déjà en voie de réalisation, tient compte des objectifs formulés pour le plan d'ensemble et des décisions qui ont été prises en vue de la réalisation dudit plan. Ils furent choisis parce qu'ils offraient immédiatement des surfaces suffisantes pour de bons aménagements (espaces libres, stationnement etc.). De plus, un certain nombre de bâtiments, une vingtaine environ, semblent offrir assez de qualités pour expérimenter dès le début les techniques relatives à leur restauration. Enfin, les îlots Saint-Martin ont l'avantage de se situer à proximité d'une piscine publique et de parcs déjà existants (le bain Hushion, le square Richmond et le parc Campbell-Centre).

Les autres étapes dépendront en grande partie du résultat des négociations avec la compagnie des Chemins de fer nationaux en ce qui a trait à l'enlèvement progressif de ses voies ferrées. Tel que prévu dans le programme d'ensemble, la Ville de Montréal se chargera des premières réalisations du plan. C'est ainsi que le projet des "îlots Saint-Martin" de quelque 250 logements, a été conçu comme "projet d'habitations subventionnées" régi par une administration publique. Des grands logements destinés aux familles nombreuses y ont été prévus ainsi qu'un certain nombre de petits logements destinés surtout aux personnes âgées.

Il est également prévu que la Ville prendra les dispositions nécessaires pour favoriser la participation de l'entreprise privée dans la réalisation de ce programme de rénovation urbaine, en encourageant la propriété privée sous forme de coopératives, de condominiums ou autres. Une telle participation permettra une meilleure revalorisation du territoire. Chacune de ces formes de propriété serait exploitée en temps opportun.



"La petite Bourgogne", une fois les travaux achevés dans dix ans. A l'arrière-plan, on aperçoit le centre-ville et à la gauche, l'autoroute.

Action On Housing And "Opting-Out"

HON. PIERRE LAPORTE'S announcement that the provincial government will establish a Quebec General Housing Corporation to get to work on what he concedes is the "big forgotten factor in the quiet revolution" is both encouraging and disappointing. It is encouraging because it indicates the promised eradication of slum conditions is being taken seriously where the initiative belongs. It is disappointing, however, because there is no sign of the dynamic action which we had been encouraged to expect. The legislation, for instance, will not even be tabled until next year.

There is, of course, no reason at all why this should interfere with, or delay, work on what is scheduled to be Montreal's pilot project for a ten-year slum rehabilitation program. The machinery has existed for years and it is our loss that so little use has been made of it. It is still in the hands of the municipality to decide what it wants to do, have its plans endorsed by the province, then submit the whole to the Central Mortgage and Housing Corporation. No special provincial agency is needed as the law exists, although one is eminently desirable if we are ever to get on properly with all that needs to be done.

It would be a pity, however, if anything should happen along the line to make housing funds the subject of another Quebec-Ottawa contretemps. No one disputes the claim that housing is a provincial affair. That is why, from the beginning Ottawa accepted requests from municipalities for assistance only through the provinces. Ontario's Housing Corporation has taken over all the administrative details of public housing programs, something CMHC used to undertake as well, but the federal agency still acts as the banker.

A similar formula might well apply for this province, or if the opting-out legislation is used as the basis of a provincial scheme some form of post-payment undoubtedly could be devised. The important thing in housing is not so much the means chosen for financing new schemes, as producing quickly housing of the right quality. Here surely it should not be difficult to find a simple and effective formula which should meet both the requirements of the federal government and Quebec.

The fact that Quebec, in the words of Mr. Laporte, has "profited very little from the Central Mortgage and Housing Act" is not the fault of that agency, as we have said repeatedly. It is because Quebec municipalities have not sought assistance to any extent. Les Habitations Jeanne Mance, in mid-town Montreal, provide the only example we have so far of cooperative redevelopment. About \$8,000,000 was provided by the federal treasury for that. In sharp contrast, \$53,000,000 had been granted Ontario communities up to the end of last July. Since then the figure has gone up, and aid is available for almost every stage of planning and construction.

Mr. Laporte declared during the weekend:

"The opting out formula perhaps will enable us to take over the entire situation in obtaining from Ottawa the fiscal equivalence."

He also said:

"What is important for the moment is that we will act."

And we hope he gives the second statement priority — and quickly.

Les travailleurs sociaux offrent de collaborer à la rénovation urbaine

Les chapitres français et anglais de la Corporation des travailleurs sociaux professionnels du Québec viennent d'offrir leur collaboration à la ville de Montréal dans ses projets de rénovation urbaine.

Dans une lettre ouverte à l'intention de M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif de Montréal, la Corporation affirme avoir accueilli avec beaucoup d'intérêt les déclarations par lesquelles M. Saulnier a affirmé son désir d'appliquer

sous peu un programme de rénovation urbaine.

"Notre association tient à vous assurer de son appui total dans votre projet d'élimination progressive des taudis dans le quartier Saint-Henri", dit la lettre, qui est signée par M. Gérard Duceppe et Mme Anna Mae Pattee, présidents respectifs des chapitres français et anglais. "Nous avons compris qu'il s'agissait d'un projet pilote et que cette expérience allait permettre de prévoir un programme global d'aménagement

du territoire de la métropole.

"Nous souhaitons que ces projets non seulement améliorent les conditions de l'habitat, mais aussi maintiennent l'esprit communautaire de ces collectivités."

Les auteurs de la lettre expriment enfin leur désir de servir la Ville de Montréal comme organisme consultatif et offrent leur collaboration pour traduire les besoins sociaux de la population.

La Corporation des travailleurs sociaux ajoute par ailleurs,

dans une note explicative attachée à la lettre, sa conviction qu'on doit tenir compte des opinions et des besoins des personnes qui demeurent dans les zones destinées à être "rénovées".

Elle souligne que l'expérience a démontré la pauvreté des résultats obtenus dans ce domaine lorsque la population n'a pu se faire entendre de l'autorité.

La Corporation groupe dans ses deux chapitres de Montréal plus de 300 travailleurs sociaux.

*M. Lucien Saulnier
Histoire de la ville*

// La province fera l'étude du projet "La Petite Bourgogne" //

Le président du Comité exécutif de la Ville de Montréal, M. Lucien Saulnier, a déclaré hier que le bill concernant le projet "La Petite Bourgogne" serait étudié par le gouvernement provincial dès jeudi le 27 mai prochain, soit le jour de l'Ascension.

Ce projet de rénovation urbaine, le plus important autorisé par la ville de Montréal en mars dernier, ne peut être réalisé sans l'assentiment de Québec. C'est alors que la zone comprise entre les rues Guy, St-Antoine, Atwater et la canal Lachine pourra être décrétée zone de rénovation urbaine et, plus précisément, trois secteurs seront déblayés de leurs bâtiments afin de permettre l'aménagement de parcs. Montréal a aussi fait une demande d'assistance financière, mais on ignore si elle sera contenue dans ce bill.

Sans qu'on n'en sache la nature exacte, d'autres demandes ont d'ailleurs été formulées par la métropole et sont contenues dans ce bill.

D'autre part, M. Saulnier nous a révélé que la question de la "Tour Montréal-Paris" ferait l'objet d'une législation ultérieure et qu'il ne serait pas question des corporations à caractère métropolitain dans le bill du 27 mai.

11-9-65
Cité Bourgogne

Grande assemblée publique du Reveil des Citoyens de Ste-Cunegonde

Lucien Dickey,
Président.

J. Michel Lagacé,
publiciste.

Dernièrement à l'Hôtel de Ville de Montréal, M. Lucien Saulnier exposait le projet d'ensemble pour la rénovation des quartiers Ste-Cunégonde - St-Joseph, depuis lors appelés "La Petite Bourgogne".

Le "Réveil des Citoyens de Ste-Cunégonde" croit que tous les citoyens ont le droit de connaître tous les aspects de ce projet.

Pour ce faire, nous avons invité M. A. Desautels, directeur du Service d'Urbanisme de la ville de Montréal et M. R. Alarie, officier de relogement, à venir expliquer ce projet d'ensemble à la population du quartier. M. A. Desautels répondra aussi aux questions des citoyens concernant la démolition et la rénovation des habitations de Ste-Cunégonde et de St-Joseph.

Cette rencontre aura lieu, mercredi soir prochain, le 19 mai 1965, à 8 hres p.m. à la salle de l'École d'Iberville, 2235 rue Déslisle.

Les points discutés seront les suivants:

- a) Qu'est-ce qui sera démolit pour faire place aux trois nouveaux parcs dans le quartier?
- b) Quelle est le plan de rénovation envisagé par la ville de Montréal?
- c) En quoi consiste le bureau de relogement de la rue Workman?

A notre dernière assemblée publique, plus de 300 personnes étaient présentes. Nous croyons doubler ce nombre cette fois-ci.

Toute personne qui, de près ou de loin, est touchée ou intéressée par la rénovation urbaine devrait se faire un devoir d'assister à cette assemblée publique.

Pour information:
Jean Michel Lagacé, publiciste, 2508 St-Antoine, Montréal 30, 937-6207

Ayant pris connaissance de vos déclarations du 1er mai dernier concernant le problème des 50 familles délogées du Griffintown et connaissant les faits entourant ce problème, nous, membres du "Réveil des Citoyens" de Ste-Cunégonde, par esprit de justice et de soutien à ce groupe de citoyens ouvriers délogés, tenons à vous faire connaître notre position vis-à-vis des événements survenus dans le Griffintown au cours des derniers mois.

Le "Réveil des Citoyens de Ste-Cunégonde" croit qu'il est injuste et asocial de faire passer le progrès technique avant le bien commun de citoyens d'une ville qui se dit progressive.

La Ville a fait preuve d'injustice et s'est montrée asociale en délogeant des citoyens sans enquête sociale suffisante dans le milieu. -Attendu que ces familles sont des familles à petits revenus.

-Attendu que ces familles doivent se reloger dans des loyers plus chers, souvent trop chers pour leurs moyens.

-Attendu que ces familles n'ont reçu leur avis d'éviction que peu de temps avant le 1er mai.

-Attendu que ces familles sont des familles nombreuses et que celles-ci doivent défrayer le transport de leurs enfants afin qu'ils terminent leur année scolaire à la même école.

Nous croyons que ces citoyens auraient dû et devraient être aidés par la Ville de Montréal.

Nous croyons que la Ville de Montréal a fait preuve de négligence et d'imprévoyance en retardant l'envoi des avis d'éviction.

Nous croyons que les affirmations de la Ville au

sujet des familles sur le Bien-Etre Social sont fausses, car l'aide que ces gens ont reçue provient de fonds provinciaux et non municipaux.

Nous croyons qu'il y a mauvaise volonté à affirmer que les citoyens concernés savaient depuis un an qu'ils devaient quitter les lieux. Ils auraient été avertis depuis longtemps par les journaux, la radio et la télévision. Se fier à des rumeurs semblables signifierait que plusieurs quartiers de la ville seraient vides depuis longtemps!

Nous ne croyons pas que le Service de Relogement de la Ville de Montréal soit adéquat, ni que son aide ait été suffisante en fournissant aux gens délogés des listes de logements où la majorité des loyers sont trop élevés pour les possibilités financières de ces citoyens à petits revenus.

Nous croyons irréfléchi, illogique et asocial que la

Ville de Montréal dépense d'aussi fortes sommes pour l'Expo '67 et en même temps refuse la moindre compensation à des familles dans le besoin.

Nous croyons que la Ville de Montréal doit réviser son refus d'aider ces familles et les dédommager d'une façon juste.

Nous croyons que cette dernière action devrait être faite immédiatement.

Nous espérons, monsieur le Président, que vous tiendrez compte de nos observations, vous rappelant que nous représentons plusieurs centaines de citoyens.

Soyez assuré que nous sommes prêts, monsieur le Président, à vous accorder notre appui entièrement en tout ce qui concerne vos projets de rénovation - à la condition que ces projets respectent la justice sociale, pour tous les citoyens, vos électeurs.

Bien à vous,
LE REVEIL DES CITOYENS
DE STE-CUNEGONDE.

St-Joseph
Petite Bourgogne

La ville rencontre les citoyens de Ste-Cunégonde

Avant d'entreprendre l'étude détaillée de la rénovation urbaine des quartiers Ste-Cunégonde et St-Joseph, depuis lors appelée "la petite Bourgogne", le service municipal d'urbanisme a décidé de mettre la population en cause de son programme de travail. A cette fin, tous les citoyens intéressés sont convoqués à la salle de l'école d'Iberville, 2235 Déglise, mercredi soir, à huit heures, où ils entendront M. Aimé Desautels, directeur du service d'urbanisme, et R. Alarie, officier de relogement, leur expliquer : 1) qu'est-ce qui sera démoli pour faire place aux trois nouveaux parcs dans le quartier ; 2) quel est le programme de rénovation envisagé par la ville de Montréal et 3) quel est le rôle du bureau local sur la rue Workman ?

La Petite
Bourgogne

La SGH ne doit pas retarder la rénovation urbaine à St-Henri

— le Réveil des citoyens de Ste-Cunégonde

Le Réveil des citoyens de Ste-Cunégonde est heureux de la décision du gouvernement de mettre sur pied la Société générale d'habitation du Québec mais s'inquiète "de la lenteur qui sera mise à la réalisation de ce projet".

Le président du Réveil, M. Lucien Dickey, précise, dans une lettre adressée au ministre des Affaires municipales, M. Pierre Laporte, que cette inquiétude s'appuie sur deux réalités :

- 1) l'existence douloureuse de très mauvaises conditions d'habitation dans Griffintown ;
- 2) le délogement prochain (à l'été ou au début de l'automne) de 166 familles du quartier pour l'aménagement de nouveaux parcs.

M. Dickey enchaîne : "Nous attirons votre attention sur l'urgence de la situation que nous vivons et nous souhaitons que cet intéressant projet ne ralentisse pas l'empressement que les autorités municipales veulent mettre à la solution de ce problème". Et le Réveil offre au ministre sa plus entière collaboration.

L'aménagement de nouveaux parcs est la première phase du gigantesque projet de rénovation urbaine baptisée "La Petite Bourgogne" dans les paroisses Ste-Cunégonde et St-

Joseph du quartier St-Henri.

Le "Réveil" a organisé une rencontre qui aura lieu mercredi soir, à 8 h., en la salle de l'école d'Iberville, 2235, rue Delisle, et à laquelle toute la population du secteur qui doit être démolie est invitée.

M. Aimé Désautels, directeur du Service d'urbanisme de la ville de Montréal, et M. R.

Alarie, surveillant du relogement, expliqueront le projet de relogement et leur programme de travail.

M. Désautels répondra aussi aux questions des citoyens au sujet de la démolition et de la rénovation des habitations du secteur. Il expliquera aussi le rôle du bureau local de la rue Workman.

Laporte
M. Laporte (Bourgeois)

Les citoyens de Ste-Cunégonde à M. Laporte : la SGH ne doit pas retarder "notre solution"

Dans une lettre au ministre des affaires municipales, le Réveil des citoyens de Ste-Cunégonde attire l'attention de M. Pierre Laporte sur les très mauvaises conditions d'habitation qui prévalent dans le quartier. Il souhaite que l'intéressant projet de mise sur pied d'une Société générale d'habitation du Québec "ne ralentisse pas l'empressement

que les autorités municipales veulent mettre à la solution de ce problème".

Le président, M. Lucien Dickey, rappelle que 166 familles du quartier doivent être délogées à l'été ou au début de l'automne pour faire place à l'aménagement de nouveaux parcs.

Ce réaménagement est la première phase du gigantesque

projet de rénovation urbaine baptisé "La Petite Bourgogne" dans les quartiers Ste-Cunégonde et St-Joseph.

Le "Réveil" a organisé une rencontre qui aura lieu mercredi soir le 19 mai, à huit heures, à la salle de l'école d'Iberville, 2235, rue Delisle, et à laquelle toute la population de la zone est invitée.

M. Aimé Désautels, directeur

du service d'urbanisme de la ville de Montréal, et M. R. Alarie, surveillant de relogement, expliqueront le projet d'ensemble et leur programme de travail.

M. Désautels répondra aussi aux questions des citoyens au sujet de la démolition et de la rénovation des habitations du secteur, et expliquera le rôle du bureau local de la rue Workman.

Le député Gérard Loiseau face à la rénovation urbaine

Dans un premier St-Henri intitulé "Jean J. Mercier vous parle", j'ai reproché à nos hommes publics de ne pas s'occuper assez du grand problème de l'heure "La Rénovation urbaine de St-Henri".

J'ai reçu, depuis, une copie des Débats de la Chambre des Communes dans laquelle j'ai retrouvé un discours de M. Gérard Loiseau député de Sainte-Anne aux Communes. Ce discours porte justement sur la rénovation urbaine.

Il n'est donc pas juste d'affirmer que M. Loiseau ne se soucie pas du sort de ses concitoyens dans ce domaine et j'en profite pour souligner quelques passages de son discours pour bien illustrer ses intentions.

Le discours de M. Loiseau a fait sensation en Chambre. Il est sensé et devrait porter fruit. Espérons que le gouvernement y accordera toute l'importance qu'il mérite et que la population du sud-ouest de Montréal en profitera prochainement.

Nous espérons que tous les autres députés et conseillers suivront l'exemple de M. Gérard Loiseau.

JJM

* Monsieur l'Orateur, déclare M. Loiseau le discours du trône mentionne que le gouvernement veut aussi apporter une attention toute particulière au problème auquel font face plusieurs villes, soit celui de la rénovation urbaine.

C'en est un, monsieur l'Orateur, dont je me suis toujours soucié et, dès ma première session à laquelle j'ai eu le plaisir et l'honneur de représenter les électeurs de mon comté en cette enceinte, je me suis fait un devoir de le soumettre au gouvernement de l'époque. A plusieurs reprises, tant ici qu'au Conseil de ville de la cité de Montréal, j'ai souligné cette question vitale pour les résidents de mon comté. A titre de conseiller à l'hôtel de ville, j'étais membre du comité qui a préparé et procédé à l'élaboration et à la réalisation du seul projet d'habitations à loyer modique dans la province de Québec, projet qui a été réalisé à Montréal sous le nom d'habitations Jeanne-Mance.

J'ai déploré publiquement, à plusieurs reprises, qu'aucun autre projet de ce genre n'ait été réalisé depuis. Tous ceux qui connaissent la cité de Montréal en savent la nécessité et l'obligation pour l'administration d'y faire face. Une rénovation s'impose dans plusieurs parties de la ville et je pourrais dire tout spécialement dans le comté que je représente. Le problème de la rénovation urbaine dans la cité de Montréal, tel que je le disais auparavant, est d'une telle envergure qu'on ne peut faire une rénovation complète, c'est-à-dire exproprier, démolir et reconstruire, sans l'échelonner sur une période de 25 à 40 ans, tout en grevant le budget municipal.

Je soumetts aujourd'hui le problème de la rénovation dans Montréal, sachant d'avance que le ministre responsable de la Société centrale d'hypothèques et de logement en est conscient. Il a même eu des entrevues avec le ministre des Affaires municipales de la province de Québec et avec les autorités municipales à ce sujet. Le service d'urbanisme de la cité de Montréal composé d'hommes compétents a, depuis au delà d'un an, fait des études approfondies pour promouvoir le genre de rénovation qui serait le mieux approprié aux besoins actuels de la cité de Montréal.

Ce programme de rénovation proposé actuellement par l'administration de la cité est connu depuis quelque temps, mais il a ceci de particulier: c'est qu'il ne se conforme pas à tous les articles avantageux de la loi de la Société centrale d'hypothèques et de logement et, c'est pourquoi, je prends le privilège de soumettre ce problème à la Chambre afin de suggérer des amendements à ladite loi pour satisfaire aux nécessités de sa réalisation.

Le projet de rénovation actuellement suggéré par l'administration en est un tout nouveau qui, à mon avis, soit le seul qui n'ait jamais été proposé par une administration municipale dans chacune des villes de l'Amérique du Nord. Ce qui m'autorise à apporter ce problème à l'attention de la Chambre, c'est que la zone actuellement désignée pour rénovation est située dans le district municipal que je représente à l'hôtel de ville; de plus, cette zone s'étend en majeure partie dans mon comté fédéral et dans le comté de mon honorable collègue de Saint-Henri (M. Lessard). Cette zone pilote comprend une étendue de 265 acres; on l'a surnommée la "Petite Bourgogne". Après toutes les enquêtes et études nécessaires exigées par la Loi de la Société centrale d'hypothèques et de logement, elle est maintenant reconnue comme zone de rénovation par cette société et par le ministre des Affaires municipales de Québec.

Il est d'une importance toute capitale que certains amendements soient apportés à la Loi de la Société centrale d'hypothèques et de logement afin de promouvoir cette rénovation dont la ville de Montréal a tant besoin et d'assurer en même temps le bien-être de toutes ces familles qui résident dans cette zone décrite plus haut. Déjà l'entente entre le bureau de la Société et l'administration municipale est conclue et la municipalité a déjà tiré avantage de la Loi de la Société pour établir en ce secteur deux nouveaux parcs d'amusements.

Malheureusement, par le cours des années et des circonstances, tout ce secteur domiciliaire de 265 acres ne possédait qu'un tout petit parc qui sera agrandi, et la construction de deux nouveaux parcs dans ce secteur n'est que de bon augure.

Je me réjouis aussi du fait que les amendements apportés à la Loi de la Société centrale d'hypothèques et de logement au cours de la dernière session ont été un prélude pour le début de cette rénovation appelée la "Petite Bourgogne".

Il y a tout lieu de croire que, très prochainement, le gouvernement de la province de Québec établira, au sein de la Commission municipale un département qui aura la responsabilité, comme dans certaines autres provinces, de promouvoir la rénovation urbaine dans les municipalités et villes du territoire de la belle province. Ce département sera à même d'offrir aux municipalités et villes qui voudront se prévaloir des avantages de la loi de la Société centrale d'hypothèques et de logement, la collaboration et les contributions financières du gouvernement de la province, lesquelles sont essentielles à la réussite de tout programme de rénovation urbaine.

Ce programme de rénovation, actuellement mis de l'avant dans la cité de Montréal, sera pour la province de Québec le prélude d'améliorations pour plusieurs municipalités intéressées à cette question et, spécialement avec l'aide du gouvernement de la province qui y sera attachée, d'autres programmes semblables verront très bientôt leur réalisation dans plusieurs régions.

Je voudrais donner certaines précisions sur le secteur choisi pour la rénovation, à Montréal, lesquelles marqueront l'importance et la nécessité d'agir et d'agir promptement.

Par exemple, dans le secteur choisi, après avoir étudié la situation, on découvre 84 bâtiments qui ont été construits avant l'an 1874. Et l'échelle s'ensuit ainsi: 347 ont été bâtis entre 1875 et 1884, 430 ont été bâtis entre 1885 et 1894 et, dans les plus récents, 16 ont été bâtis entre 1935 et 1944 et 35 entre 1945 et 1954 et 20 entre les années 1955 et 1964.

Sur un total de 1,495 bâtiments, dans ce secteur, 1,281 ont été érigés avant 1914. Point n'est besoin de spécifier que ces bâtisses ne répondent pas aux conditions de la vie moderne d'aujourd'hui. Cela prouve tout de suite la nécessité urgente de rénover ce secteur et un besoin aussi urgent d'aide provinciale et fédérale.

Même avec cette aide des gouvernements supérieurs, la ville assume un lourd fardeau qui menace de grever le budget municipal. L'énormité de la charge supplémentaire incombée aux «payeurs de taxes» de la ville de Montréal, c'est une responsabilité additionnelle.

Le côté alarmant de la situation, qui crée une nécessité urgente, est le fait que depuis les 20 dernières années, la population résidentielle de ce district a été décroissante d'année en année. Ce secteur à rénover est à quelques pas du centre de la ville, et il deviendra un des meilleurs sites résidentiels pour ceux qui voudront y élire domicile. Je suis donc heureux de constater dans le discours du trône qu'on apporte une attention toute particulière au réaménagement des quartiers vétustes et surpeuplés, ce qui assurera le bien-être des résidents.

Enfin, le but de la rénovation urbaine de ce secteur de 265 acres peut se réaliser en sept phases différentes: 1. Réaménagement de certains îlots; 2. Démolition et reconstruction de certains bâtiments dans divers îlots; 3. Restauration des propriétés économiquement récupérables; 4. Application de mesures assurant la conservation de bâtiments en

bonne condition; 5. Construction de logements à loyer modique; 6. Modifications nécessaires à l'infrastructure de la zone; 7. Prévision d'un équipement collectif adéquat.

Tout ceci ne peut pas être assumé par les contribuables de la belle métropole, sans l'aide des gouvernements provincial et fédéral.

Il serait inutile, monsieur l'Orateur, de continuer à prouver la nécessité de cette rénovation; c'est une obligation morale et, à cette fin, j'aimerais porter les suggestions suivantes à l'attention du ministre responsable de la Société centrale d'hypothèques et de logement afin de faciliter, tout en hâtant la rénovation du secteur mentionné, celle d'autres zones tout aussi méritoires.

Il serait recommandable, dans l'avenir, pour hâter les études de chaque nouvelle zone afin qu'elles soient reconnues tant par le département des affaires municipales à Québec que par la Société centrale d'hypothèques et de logement, que le bureau régional de Montréal, responsable de la Société, ait le pouvoir de donner son appui à un secteur défini, après une vue sommaire des lieux, sans attendre, comme la loi le demande aujourd'hui, que tous les rapports d'études soient faits. Ceci aiderait à activer la rénovation de zones futures. De plus, la loi devrait être amendée pour aider cette rénovation: 1. En acceptant le principe de subventions à la restauration; 2. ... de subventions à la démolition et reconstruction; 3. ... de subventions à la location.

Dans ce dernier cas, il s'agit d'une subvention qui serait accordée mensuellement pour compenser le prix du loyer, dont la valeur serait établie en faisant la différence entre locative de la cité de Montréal et le loyer qu'un individu peut payer selon son revenu.

Lorsqu'on pense à l'ampleur du coût de la rénovation urbaine, on devrait songer également qu'il n'y a pas de prix lorsqu'il s'agit du bien-être de près de la moitié de la population, de l'épanouissement normal de la vie de famille et de la liberté de la vie communautaire.

En terminant, monsieur l'Orateur, on me permettra de toucher quelque peu au projet de la gare maritime dans la cité de Montréal.

Lorsque le ministre des Finances a déposé le budget des dépenses dernièrement, un montant d'un million de dollars y figurait pour la construction d'une gare maritime, à Montréal. Ce besoin existe depuis plusieurs années. Actuellement les passagers doivent embarquer et débarquer en passant par des hangars qui servent à l'entreposage de marchandises. C'est une chose inconcevable, surtout lorsque ceci se produit dans la métropole du pays. La construction d'une gare maritime à Montréal s'impose on en parle depuis plusieurs années, et maintenant, nous sommes près du but.

Je veux ici faire valoir certains faits qui nécessitent sa construction au pied de la rue McGill ou aux alentours. On a souvent parlé de différents endroits, mais je n'en vois pas de mieux approprié que la partie sud-ouest de Montréal, c'est-à-dire un peu à l'ouest du port; ce serait l'endroit idéal, à quelques pas du centre de la ville, des hôtels, des grands magasins, des gares ferroviaires, de l'entrée de l'Exposition ou encore de l'entrée des ponts qui donnent accès à toutes les routes principales de la province.

J'ai fait dans le passé, des représentations à qui de droit, et j'en profite aujourd'hui pour exprimer à la Chambre l'espoir de voir cette gare maritime érigée dans la partie sud-ouest de la ville de Montréal, qui est en tous points le site idéal.

J'ose espérer que, très bientôt, le gouvernement, par l'entremise du ministère des transports nous annoncera l'endroit désigné pour la construction de cette gare.

En terminant, monsieur l'Orateur, je forme le vœu que tous les membres de la Chambre, comme représentants du peuple, collaborent au bien-être de la population en appuyant toutes les mesures proposées dans le discours du trône afin de faire de tous les citoyens du Canada des citoyens heureux et orgueilleux de vivre dans ce beau et grand pays qu'est le nôtre.

La Petite
Bourgogne

ce soir, mercredi le 19 mai,
à 8 heures dans la salle de
l'école Iberville, 2235 rue
Dellisle.

M. Désautels donnera à tous
ceux qui le désirent, des ex-
plications détaillées concer-
nant La Petite Bourgogne ou
le projet de rénovation du
quadrilatère Atwater-Guy,
canal Lachine -St-Antoine.
Invité du "Réveil des Cito-
yens de Sainte Cunégonde"

M. Almé Désautels, direc-
teur du service d'urbanisme
de la ville de Montréal, ren-
contrera les citoyens de la
paroisse Sainte Cunégonde.

M. Désautels sera accompa-
gné de M. Roland Alarie,
officier de logement, sur-
veillant au service d'urba-
nisme. Toute la population
est invitée. L'entrée est ab-
solument gratuite.

M. H. H. H.
Commissaire

"Il n'est pas question de déloger tous les résidants de Ste-Cunégonde"

— M. Aimé Desautels

La division de la rénovation du Service d'urbanisme de la ville de Montréal fera tout en son pouvoir pour aider les familles déplacées par le projet de réaménagement de la petite

Bourgogne, secteur compris entre les rues Atwater à l'ouest, les voies ferrées du Pacifique Canadien au nord, le canal de Lachine au sud et la rue McGill à l'est, soit les paroisses Ste-Cunégonde et St-Joseph.

C'est ce qu'a déclaré hier soir le directeur du Service d'urbanisme de la ville de Montréal, M. Aimé Desautels, qui s'adressait aux citoyens de cette zone-pilote à l'occasion d'une réunion d'information organisée par le comité du "Réveil des citoyens de Ste-Cunégonde".

M. Desautels a rassuré les gens en leur affirmant qu'il n'est pas question de "bulldozer" tout ce qui existe, de déloger tous les résidants du quartier. Les seules expropriations qui sont décidées présentement sont celles relatives aux trois parcs dont le conseil municipal a autorisé l'aménagement. Il s'agit du parc Canning, qui sera situé entre les rues Canning, Notre-Dame, Chatham et Albert; un autre

sera situé entre les rues Workman et Delisle, à l'est d'Atwater, dans l'angle de la rue Charlevoix.

Le troisième sera constitué de l'actuel parc Campbell centre, situé entre les rues Chatham et Canning, qui sera agrandi.

Mais le Service d'urbanisme a ouvert un "bureau de la petite Bourgogne", au 2454 Workman, où propriétaires et locataires pourront obtenir tous les renseignements dont ils auront besoin relativement à leur déplacement. Des experts aideront à leur trouver un nouveau logis à temps et il est possible que les indemnités soient versées dans certains cas.

M. Desautels a précisé que le projet entraînerait certainement des inconvénients pour certains, mais que c'est un mal nécessaire pour améliorer les conditions de vie dans ce quartier.

Il a expliqué pourquoi les paroisses Ste-Cunégonde et St-Joseph ont été choisies comme zone-pilote pour tenter l'expé-

rience de la rénovation urbaine à Montréal — quelques initiatives ont été prises, comme les habitations Jeanne-Mance, le Village aux Oies et le secteur de Radio-Canada, mais ce sera le premier quartier où l'on procédera sans tout démolir, en conservant ce qui est bon.

C'est qu'il s'agit d'un secteur bien délimité qui correspond à une zone de recensement fédéral — les statistiques sont ainsi faciles à obtenir — et sur lequel Montréal a déjà fait beaucoup d'études.

Le directeur du Service d'urbanisme a dit que le nom de "Petite Bourgogne" avait été donné au projet de rénovation parce qu'il apparaît sur d'anciens plans d'arpentage de ce quartier.

Il a attribué l'état dans lequel se trouvent les deux paroisses au fait qu'après leur annexion à Montréal il s'est écoulé près d'un demi-siècle sans qu'aucun règlement ne régisse la construction et l'établissement d'industrie.

M. H. H. H.
P. H. H. H.

SOCIÉTÉ D'HABITATION

Honorable Pierre Laporte,
Ministre,
Ministère des
Affaires Municipales,
Hôtel du Gouvernement,
QUÉBEC - P.Q.

Monsieur le Ministre,

Nous sommes heureux de la décision du Gouvernement du Québec de mettre sur pied la Société Générale d'Habitation du Québec.

Nous sommes cependant inquiets de la lenteur qui sera mise à la réalisation de ce projet, d'après les renseignements publiés dans les journaux.

Notre inquiétude s'appuie sur deux réalités:

- 1) L'existence douloureuse de très mauvaises conditions d'habitation dans notre quartier.
- 2) Le délogement prochain (à l'été ou au début de l'automne) de 166 familles du quartier pour

l'aménagement de nouveaux parcs.

Nous attirons votre attention sur l'urgence de la situation que nous vivons et nous souhaitons que cet intéressant projet ne ralentisse pas l'empressement que les autorités municipales veulent mettre à la solution de ce problème.

Nous profitons de l'occasion pour vous offrir notre collaboration.

Vos tout dévoués,
LE REVEIL DES CITOYENS DE
STE-GUNEONDE

par: Lucien Dickey,
président,
2569 rue Delisle,
MONTREAL 30.

M. H. H. H.
Cunégonde

Ste-Cunégonde se réveille

Le Réveil des citoyens de Ste-Cunégonde, par l'entremise de son président, M. Lucien Dickey, a adressé une lettre au ministre des Affaires municipales, M. Pierre Laporte, pour féliciter le gouvernement de Québec de sa décision de mettre sur pied la Société générale d'habitation.

Toutefois, le Réveil des citoyens de Ste-Cunégonde s'inquiète, dans sa lettre au ministre, de la lenteur qui sera mise à la réalisation du projet. Et il explique que son inquiétude s'appuie sur les deux réalités suivantes :

1*) L'existence douloureuse de très mauvaises

conditions d'habitation dans le quartier Ste-Cunégonde.

2*) Le délogement prochain (à l'été ou au début de l'automne) de 166 familles du quartier pour l'aménagement de nouveaux parcs.

Et la lettre au ministre se termine sur ces mots :

"Nous attirons votre attention sur l'urgence de la situation que nous vivons et nous souhaitons que cet intéressant projet ne ralentisse pas l'empressement que les autorités municipales veulent mettre à la solution de ce problème."

M. Desautels face aux citoyens de la Petite Bourgogne

par Michel Guénard

"Il faut abandonner l'ancienne approche du "bulldozer" lorsqu'on fait face à un projet de rénovation urbaine. L'on ne doit pas penser à "tout" démolir dans ce quartier. Nous devons conserver les bonnes structures, restaurer celles qu'on peut encore sauver et jeter par terre celles qui sont vétustes".

Voilà ce qu'a déclaré M. Aimé Desautels, directeur du Service d'urbanisme de la ville de Montréal, lors de sa rencontre avec quelque 300 citoyens de la paroisse Sainte-Cunégonde, mercredi le 19 mai en la salle de l'école Iberville. M. Desautels qui parlait devant le Comité du "Réveil" des Citoyens de Ste-Cunégonde" a élaboré davantage la philosophie qui animera la construction de "La Petite Bourgogne". M. Desautels a déclaré: "Depuis l'année dernière, il y a eu une réorganisation complète du Service d'urbanisme de la ville de Montréal. On y a inséré une Division de la rénovation urbaine. On a aussi restructuré un nouveau Code du logement beaucoup plus conforme aux besoins des familles de St-Henri. Pour encourager les propriétaires à "marcher" avec nous, l'on est en train de mettre sur pied un système de subventions permettant aux propriétaires d'effectuer des réparations sans grand déboursement pour eux". M. Desautels a alors spécifié la teneur du quartier en bien matériel et humain. "C'est un quartier qui s'étend sur 265 acres totalisant près de 17,000 âmes. On y rencontre

près de 3,500 familles logeant dans 1,500 bâtiments". Un peu plus loin, il a brossé un bref aperçu historique de l'évolution des paroisses Ste-Cunégonde et St-Joseph. "La paroisse Ste-Cunégonde remonte vers les 1830, c'était à cette époque une immense savane désertique. Un ruisseau coupait la région en deux; il allait de la falaise au fleuve. On retrouve sur les vieilles cartes d'arpentage du Régime français l'appellation de cette région sous le sigle de "Petite Bourgogne". Et M. Desautels d'ajouter avec humour: "Peut-être un arpenteur français en mal du pays". La paroisse St-Joseph, elle, remonte vers les années 1832. Elle constituait à cette époque le seul chemin menant aux villages de St-Henri et Lachine. On y faisait de la tannerie et de la bière. La grande prospérité de cet endroit fut le résultat de la construction des chantiers maritimes Cantin et de la percée du Canal Lachine. M. Roland Alarie, directeur du Bureau local de "La Petite Bourgogne" a ensuite pris le micro pour expliquer aux gens le pourquoi de ce Bureau. Précisons que le Bureau local est situé au 2454 rue Workman et le numéro

de téléphone est 872-4416. Il est ouvert toute la semaine de 8 h. 30 à 4 h. 30 p.m.; M. Roland Alarie est la seule personne autorisée à donner des renseignements à la population.

A la suite de la conférence de M. Desautels, les citoyens du quartier ne se sont pas gênés pour poser des questions souvent forts embarrassantes pour le responsable du Service d'urbanisme. Nous reproduisons ici quelques unes de ces remarques faites à M. Desautels.

Q. - - Ou vont les 160 familles déplacées par la construction de "La Petite Bourgogne" ?
C'est M. Lucien Dickey, président du "Réveil des Citoyens de Ste-Cunégonde" qui agissait comme modérateur entre M. Desautels et la salle.

R. de M. Desautels - - Sans aucun doute que le gouvernement accordera des subsides aux locataires déplacés. Si les familles doivent reloger ailleurs, les solutions pour faciliter leur déplacement seront alors étudiées. Nous tentons actuellement par le Bureau local, d'aider ces gens. Il est possible qu'il y ait encore des espaces de terrains libres sur lesquels on pourrait construire tout en démolissant à côté. Actuellement des lois existent prévoyant un dédommagement pour ces cas là.

Q. - - Pourquoi M. Lucien Saulnier ne reconnaît-il pas

le "Comité du Réveil des Citoyens de Ste-Cunégonde" ?
R. - - Je ne sais pas ce que pense M. Lucien Saulnier, mais personnellement ma seule présence ici ce soir avec mes collaborateurs devrait vous rassurer sur ce sujet. Pour ma part j'approuve le travail fait par le "Réveil".

Q. - - Les voies ferroviaires disparaîtront-elles ?

R. - - On entrevoit la disparition des activités ferroviaires dans un avenir plus ou moins rapproché; celles-ci n'étant pas la propriété de la Ville de Montréal, les démarches pour les éliminer en sont retardées. Nous savons qu'il y a 27 acres récupérables pour le développement de la "Petite Bourgogne".

Q. - - Quel est le prix d'un

logement de 4 appartements aux Habitations Jeanne Mance ?

R. - - Le loyer moyen est de \$43.00 par mois, plus \$13.00 de service, ce qui comprend l'électricité, le chauffage, l'eau, l'appareil sanitaire, etc. Le prix du loyer est calculé d'après le salaire du père de famille et le nombre d'enfants à nourrir.

M. Desautels: "Les parcs sont les poumons d'une cité"



M. Desautels, 2ième à droite, s'était fait accompagner par MM. Roland Alarie, Ernest Langlois et Jacques Bernier. C'est M. Lucien Dickey, 1er à droite, qui

agissait comme modérateur. M. Dickey est aussi le président du "Réveil" (M. Sauvageau, 6750 boul. Monk PO 6-6232).

Des citoyens actifs



Le parc de la naissance, 6750 boul. Monk PO 6-6232.

M. G. G. G.
Bourgeois

Solution suggérée pour embellir la "Petite Bourgogne"

Monsieur le Rédacteur,

Lors de l'assemblée du 20 mai, tenue dans Ste-Cunegonde, le représentant du service d'urbanisme de la ville de Montréal n'a pu répondre à la question concernant l'opportunité de déménager les cours de triage du CN et les manufactures qui enlaidissent le district. Si on croit que l'aménagement de trois parcs va embellir le district, on se trompe grandement. En effet, deux des trois parcs auront des cours de chemin de fer et des manufactures à leurs portes.

Il ne fait pas de doute que le "bulldozage" est le seul moyen d'établir un district résidentiel convenable et ce "bulldozage" devrait commencer par le CN et les manufactures qui avoisinent les résidences existantes.

L'école d'Iberville, rue Delis-

le, a une cour de jeux si petite que la majorité des écoliers s'amuse dans les rues Albert et Delisle. Pourtant cette école est située au milieu du quadrilatère Fulford, Delisle, Dominion et Albert. La Commission des écoles catholiques de Montréal ne devrait-elle pas acheter les quelques propriétés qui entourent cette école d'une façon si grotesque? Le confort, la vie et l'avenir des enfants valent certainement que l'on s'occupe de ce problème en plein centre du district.

Devant de tels états de choses les propriétaires y penseront longtemps avant d'investir dans ce quartier.

L'administration municipale ne semble pas apporter le sérieux habituel à la solution du problème de la "Petite Bourgogne".

Un propriétaire.

La Petite
Bourgogne

Les enquêteurs dans la Petite Bourgogne

Tel qu'annoncé par monsieur Aimé Desautels lors d'une récente rencontre avec les citoyens de La Petite Bourgogne, une équipe d'enquêteurs a été lancée par le directeur du service d'Urbanisme de la Ville de Montréal pour visiter tour à tour les quelque 3,500 familles de ce secteur de rénovation urbaine.

On compte grandement sur la collaboration de tous et de chacun pour faire de ce relevé un véritable succès. Les familles visitées auront à répondre à bon nombre de questions posées par les enquêteurs ; remarquez bien toutefois que chacune de ces questions a beaucoup d'importance pour le service d'Urbanisme, puisqu'on préparera, à la suite de cette enquête, un rapport complet en vue de l'élaboration du



M. Aimé Desautels, directeur du service d'urbanisme de la ville de Montréal.

programme de rénovation de ce secteur.

Chacun des enquêteurs est muni d'une pièce d'identité, soyez donc sans crainte. Il



Roland Alarie officier de logement.

pourra s'identifier à votre demande. Tous les renseignements que vous leur fournirez sont confidentiels et toute la compilation des formules se fait à l'aide de

compilateurs électroniques assurant à chacun une garantie de discrétion absolue. Répondez avec empressement aux questions des enquêteurs; il y va de votre intérêt.

Toutefois, si vous désirez obtenir des renseignements ou consulter les plans de votre secteur, rendez vous au bureau local, au 2454 rue Workman. Ce bureau est ouvert tous les jours de la semaine aux heures régulières et de plus, pour accommoder d'avantage ceux qui ne peuvent y venir le jour, ce bureau est ouvert 4 soirs par semaine: les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 5 hres à 9 hres. Monsieur Roland Alarie, le responsable, est la seule personne autorisée à donner des renseignements à la population, donc, visitez le, il vous attend.

St. Henri
Bourgogne

Manque d'intérêt pour la rénovation urbaine à St-Henri

Le vice-président du comité "Nous, Saint-Henri", M. Lucien Lacasse, a exprimé son inquiétude hier soir, devant ce qui semble être un manque d'intérêt des citoyens de son quartier face à la rénovation urbaine.

"J'ai peur que les gens se réveillent seulement quand les bulldozers seront rendus dans la paroisse!" a-t-il déclaré au maigre auditoire d'une quarantaine de personnes qui s'étaient rendues à une assemblée publique convoquée par le comité.

Cette réunion avait pour but d'informer les citoyens de St-Henri de ce qui se préparait en matière de rénovation urbaine dans la paroisse voisine, celle de Ste-Cunégonde, et plus précisément dans le secteur-pilote désigné sous le nom de "Petite Bourgogne".

De telles informations devraient normalement intéresser au plus haut point les habitants de St-Henri, puisque eux-mêmes, après la "Petite Bourgogne", devront bénéficier — ou souffrir, selon le cas — de la rénovation urbaine.

M. Lucien Dickey, président du comité "Réveil des citoyens de Ste-Cunégonde", a dévoilé des statistiques révélatrices sur l'âge des habitations de ce quartier. "Seulement 4.7% d'entre elles ont moins de 30 ans, a-t-il dit; 22% ont de 30 à 60 ans, et 73% ont 60 ans et plus."

M. Dickey a ajouté que le seul projet concret, pour le moment, est celui qui touche l'aménagement de trois parcs dans le secteur.

Il a rappelé par ailleurs que la ville vient d'ouvrir dans la zone en question un bureau qui sera chargé de faire la liaison entre l'hôtel de ville et les familles, et de participer au relogement des familles déplacées.

Le territoire de la "Petite Bourgogne" s'étend de la rue Guy à Atwater, et du canal Lachine jusqu'à la falaise. Environ 3,500 familles y habitent.

Enfin, au cours de la période de questions, un jeune homme a suggéré que les citoyens se groupent en une sorte de "syndicat de quartier" afin de constituer une force qui pourrait ensuite inciter les petits organismes bancaires et financiers de la zone à financer l'opération rénovation. "Nous pourrions même constituer une caisse d'économie dans le même but", a ajouté le jeune homme.

St. Henri

L'opinion des autres } Des taudis "replâtrés"

... L'offensive contre les taudis est de plus en plus urgente. Mais elle doit s'accompagner d'une foule de mesures sociales susceptibles de transformer tous les éléments qui amènent l'existence des taudis. Des mesures trop hâtives ne seraient que "plâtrage" et contribueraient à perpétuer l'inégalité entre les divers paliers de notre société : ceux qui condescendent à se pencher sur les "miséreux" en leur donnant de quoi se perpétuer et survivre sans se révolter d'une part, et d'autre part, ceux qui subissent la "charité" qui assure leur subsistance mais ne fournit jamais le moyen d'accéder par eux-mêmes à une indépendance quelconque. Malheureusement les transformations à apporter à notre société pour régler de façon efficace le problème des taudis, ou plutôt celui de la misère dans son ensemble, ne sont pas faciles et devront se faire grâce à la collaboration

de tous les individus de la société.

En premier lieu, il faudrait instituer un organisme de planification en Bien-Etre Social. Que cessent toutes ces tentatives individuelles n'aboutissant à rien parce que trop limitées et mal dirigées. Si toutes ces énergies étaient canalisées et surtout si on savait où l'on va, les résultats seraient plus durables. Cet organisme, tant en établissant ses plans qu'en les réalisant, devrait compter sur la population intéressée; des groupements naissants sont prêts et désirent une telle collaboration: "Nous St-Henri", l'Association de Parents, etc. Ce travail conjoint permettrait de trouver des mesures qui demeurent réalistes et qui, désirées de la population, seraient plus facilement applicables...

Serge MONGEAU

"Maintenant"

A SAINT-HENRI: rénover en créant des coopératives d'habitation

Un groupe de citoyens qui seront prochainement touchés par les projets de rénovation urbaine étaient récemment réunis à Montréal sous l'égide de "Nous St-Henri" pour examiner les conséquences directes de ces projets sur leurs futures conditions de vie. Parmi les différentes solutions envisagées, il semble que la perspective de l'installation de coopératives d'habitation telles qu'expliquées aux gens des quartiers Ste-Cunégonde et St-Henri par les architectes Michel Barcelo et Serge Carreau, soit celle qui ait le plus retenu l'attention des futurs locataires.

— Je vais rêver de ce beau château toute la nuit... disait une vieille locataire de l'endroit après avoir visionné les

diapositives présentées par l'architecte Barcelo.

Cachet résidentiel

Si un plan d'ensemble est essentiel quand on envisage la rénovation de tout un quartier précise M. Carreau, il est également important de procéder à des améliorations partielles correspondant aux goûts et aux besoins des gens afin de garder le cachet résidentiel particulier à la zone en question : parcs, rues, écoles, églises, centres de loisirs et aménagements d'emplacements de jeux, stationnements, etc., sont également à prévoir.

Parmi les différentes méthodes possibles, M. Carreau souligna les améliorations laissées à la discrétion des proprié-

res, puis celles exécutées par des groupes de propriétaires aidés par le gouvernement. Il est évident que dans les quartiers cités plus haut ces méthodes ne peuvent être envisagées puisque les petits propriétaires sont à peu près inexistants. Demeurent trois autres solutions : les coopératives d'habitation, les compagnies à but non-lucratif telles que des caisses populaires et caisses d'économie, etc.

Celui-ci a sa large part à jouer, souligne M. Carreau, mais il serait souhaitable que des coopératives d'habitation reflétant véritablement l'opinion des gens du milieu qui y travailleraient et y apporteraient leur maigre contribution financière, voient également le jour. Ce vœu fut repris à plusieurs reprises par l'assemblée et semblait véritablement correspondre à un souhait collectif sinon de la population du moins des enquêteurs, travailleurs sociaux et sociologues qui travaillent actuellement dans ce secteur.

Pas avant 1966

Rassurant les familles, M. Dickey, président de "Nous St-Henri", leur dit que selon le représentant de la cité de Montréal, M. Désautels, la rénovation projetée ne sera vraisemblablement pas amorcée avant 66, ce qui leur donne tout le temps voulu pour faire valoir leur point de vue. On sait que le projet intitulé "Petite Bourgogne" qui a principalement pour but de remplacer une zone insalubre par trois parcs publics affectera environ 3.500 familles qui devront être relogées.

En terminant M. Dickey souligna qu'il n'était pas facile d'éveiller la population à prendre conscience "à temps" des problèmes. "Ce ne sera pas quand les béliers mécaniques seront dans les rues qu'il faudra commencer à harceler les autorités pour faire valoir son opinion".

C'est tout de suite qu'il faut agir et que la population doit se renseigner pour faire valoir ses droits.

Tr
St-Henri

Comité "Nous St-Henri"

La rénovation urbaine ne doit pas se faire sans nous

par Jean Racine

Dans le cours d'une série de conférences d'information sur la rénovation urbaine, le comité "Nous St-Henri" réunissait récemment à l'école Ste Mélanie une centaine de personnes qui ont écouté les trois conférenciers invités.

M. R. Deckey, président du "Réveil de Ste-Cunégonde" a tout d'abord expliqué dans ses grandes lignes le projet de "La petite Bourgogne". Ce premier plan de réaménagement urbain qui sera réali-

sé dans la paroisse Ste-Cunégonde, comprend entre autre l'aménagement de trois parcs dans le quartier, la démolition des édifices non-récupérables et leur remplacement, ainsi que la mise en vigueur d'un règlement de zonage plus strict.

M. Deckey avait auparavant constaté que "nos gouvernants nous ont relégués aux oubliettes dès qu'il s'agit de nous donner quelque chose". Le conférencier a poursuivi en disant que la ré-

novation du quartier devra se faire en tenant compte des aspirations légitimes des citoyens. Il rejoignait ainsi les paroles de M. Lucien Lacasse, vice-président du comité "Nous St-Henri", qui avait dit précédemment que pour se faire entendre les habitants du quartier devaient se grouper car: "Notre voix n'est pas bien forte et il y a au moins trois milles d'ici à l'Hôtel de ville". Les deux autres conférenciers, MM. Serge Carreau et Michel Barcelo, tous deux architectes-urbanistes, se sont attachés à expliquer les méthodes de rénovation employées en Europe et aux Etats-Unis.

M. Carreau a énuméré 6 de ces méthodes: par individus

isolés; par les propriétaires aidés du gouvernement; Par associations de propriétaires; par coopératives d'habitation; par des compagnies à but non-lucratif; et enfin par l'état qui peut soit ne fournir que les données du problème; soit prêter aux propriétaires; soit contrôler directement le travail de rénovation.

Les deux architectes ont insisté de façon toute particulière sur le fait qu'il ne s'agit là que d'exemples. Ceux-ci ne sont pas nécessairement utilisables au Québec mais d'une façon ou d'une autre la solution au problème québécois devra être ou une de ces six solutions ou un composé de plusieurs de celles-ci.

La Petite Bourgogne

La Petite Bourgogne: its history background people and future

Original settlement of St. Joseph and St. Cunegonde began in the first half of the 19th century and was linked, to a great degree, with the construction on the Lachine Canal. Work on the Canal had been begun in 1821 and continued until 1825 with enlargements and improvements to this then-important water-way taking place in 1836, 1837 and 1844.

St. Joseph was part of the fief granted to Jeanne Mance early in the history of Montreal. St. Cunegonde was primarily a large land holding belonging to the Seminary and the Grey Nuns. It was, for the most part, a wooded area although a large meadow extending as far as Chabollez Square could be found. It was this meadow that was known as "La Petite Bourgogne" from which the name for the area slated for Montreal's first major renewal programme has been obtained its name.

In 1845, one A. Cantin constructed a shipyard in the area now bounded by Notre Dame Street, Canning Street, the Lachine Canal, and Fulford Street. These yards, which gave employment for many carpenters, joiners, and blacksmiths was in no small way responsible for the original settlement of the area. What is now Notre Dame street was then known, variously, as St. Joseph Street and King's Road. For a long period there were no more

than one dozen houses between the Cantin Shipyards and Lachine. It was used, primarily, by people traveling to and from Lachine. Towards the middle of the century, some men named Delisle and Workman (for whom the streets are named) purchase large holdings of land, laid out streets, and constructed sewers. They were the land developers of the day comparable to the speculators common to Montreal's South Shore communities in our own era. This work had its effect and the area experienced a tremendous growth in population and, with the population, came the construction of a church.

St. Joseph Church, on Richmond Street, was built by the Sulpicians in 1861 and 1862 while the parish itself came into being in 1874. A school for boys opened in 1858 and one for girls ten years later. The convent operated by the Congregation of Notre Dame opened in 1869.

The Cantin shipyards had been operating at a feverish pitch. At the same time, St. Cunegonde was the site of the largest rolling mill in the province and perhaps the most important in Canada. St. Cunegonde Parish was created in 1875 with a church constructed ten years later. By 1880, the area was the home of many skilled tradesmen and was one of the

most prosperous areas of Montreal. The majority of the residents, almost all of whom were French-Speaking, owned their own houses.

Since the turn of the century, however, what had been a prosperous district has slowly but surely begun to decay. With the advent of heavy industry, the population began to move out. The increasing number of railway tracks did little to slow down this move from the area.

(To be continued)

Relais sur
Révision urbaine
Petite Bourgogne

Montréal pourra conclure des ententes avec Ottawa

Le gouvernement de la province de Québec a officiellement autorisé la ville de Montréal à conclure des ententes avec le gouvernement fédéral ou tout autre organisme de la Couronne, en vue de mener à bonne fin le projet de réaménagement urbain du secteur dit de "la Petite Bourgogne".

La décision du gouvernement provincial ne fait toutefois aucunement mention d'une requête des autorités municipales montréalaises, réclamant l'aide financière de la province pour la réalisation du projet d'envergure de la zone comprise entre l'avenue Atwater, à l'ouest; les voies du Canadien Pacifique et la falaise, au nord; la rue Guy, à l'est; et le canal Lachine, au sud.

DEUX LETTRES

La décision gouvernementale a été communiquée au secrétariat municipal de la métropole par le sous-ministre-adjoint des Affaires municipales, Me Camille Blier, dans deux lettres datées du 21 juin.

Dans la première, Me Blier annonçait qu'en vertu des dispositions de la charte municipale de Montréal, le lieutenant-gouverneur en conseil autorisait Concordia à conclure une entente avec Ottawa ou avec tout organisme de la Couronne, pour la préparation d'un programme de rénovation urbaine du secteur concerné.

Dans la seconde, le sous-ministre-adjoint annonçait que le lieutenant-gouverneur en conseil autorisait la ville, en vertu de sa charte, à conclure une entente avec le gouvernement fédéral ou tout organisme de la Couronne, prévoyant la contribution d'Ottawa au coût de réaménagement urbain du secteur.

AU CONSEIL

C'est à une assemblée spéciale tenue le 7 avril que le conseil municipal de Montréal a été invité

à prendre connaissance du projet de réaménagement urbain touchant les secteurs de tronds de la métropole. Le projet prévoyait, comme première phase, le réaménagement du secteur ou "la Petite Bourgogne".

Le secteur était divisé en trois parties: le quadrilatère borné par les rues Canning, Notre-Dame, Chatham et Albert; le quadrilatère borné par les rues Atwater, Delisle, Workman et un point à l'ouest de l'axe de Charlevoix; le quadrilatère borné par les rues St-Antoine, Chatham, Kamouraska et Canning.

COUT DES TRAVAUX

Un bulletin spécial préparé par le service d'urbanisme de la métropole avait mentionné la difficulté d'avancer des estimés pour représenter le coût global de l'ensemble du projet. Il s'agissait toutefois d'un projet de l'envergure de millions de dollars.

En vertu de la Loi nationale sur l'habitation, Concordia peut donc conclure des ententes avec la Société centrale d'hypothèques et de logements et réclamer son aide financière pour les fins suivantes:

Préparation d'un programme de rénovation urbaine, y compris tous les frais de recherches ou de planification d'ordre économique, social ou technique; acquisition et déblaiement des terrains et bâtiments de la zone concernée, en y incluant les frais d'expropriations et les frais d'allégement des terrains acquis et déblayés; installation des services ou ouvrages municipaux autres que des bâtiments publics dans la zone de rénovation urbaine.

DEUX MILLE CINQUANTE

Maximum
Assistance
Petite Bourgogne

City Ready To Seek Funds In Ottawa For West-End Urban Renewal Plan

By MYER NEGRU

The Lesage Government has given Montreal the "go" sign to seek federal aid for urban renewal in the west-end pilot zone dubbed "Little Burgundy."

This is the 265-acre area bounded by Atwater Ave., the CPR tracks and escarpment, Guy St., and the Lachine Canal, occupying the greater part of Ste. Cunegonde ward and a good portion of St. Joseph ward.

The Drapeau-Saulnier administration has just been informed officially that the Lesage Government by order-in-council authorizes the city to negotiate with Ottawa or Central Mortgage and Housing Corporation, a federal agency, for financial assistance under the National Housing Act in the preparation of a redevelopment program for the zone.

City Planning Director Aime Desautels has said drafting such program would require at least six months' time.

In a second order-in-council, the Lesage Government authorizes the city to petition the federal authorities for a cash contribution under the NHA for redevelopment of three sectors of "Little Burgundy" as parks and playgrounds.

Montreal already has taken steps looking to expropriation of these sectors, which cover somewhat more than three acres and are bounded, respectively, by: Atwater, Delisle, Workman and Charlevoix Sts.; St. Antoine, Chatham, de Kamouraska and Canning Sts.; and Canning, Notre Dame, Chatham and Albert Sts.

In virtue of the NHA, Ottawa may contribute up to half the cost of acquiring and clearing of such territory and of installation of services of a municipal nature.

City council last April designated the zone for urban renewal and the three sectors within it for redevelopment immediately to provide park and playground space.

At the same time, the council requested that the Lesage Government confirm these designations, authorize the above-mentioned financial appeals to the federal authorities, and itself contribute for the same purposes.

Since then, the Lesage Government has let it be known that the province intends itself to exercise jurisdiction in the housing domain and that it is preparing a program, expected to be ready by 1966, for general application.

Doubtless Montreal's multipronged policy in the urban renewal sphere will be fitted into the wider efforts.

The city's program was announced shortly following a conference convoked here by Municipal Affairs Minister Pierre Laporte and attended by provincial and Montreal representatives.

It was decided that the program, shaped to enlist collaboration of private enterprise and property owners through offer of five kinds of subvention, including a rental subsidy, be tested in the pilot "Little Burgundy" zone.

The Quebec Legislature has agreed to amendments to Mont-

real's charter enabling the payment of the subventions. These are, with ceiling amount stipulated in each instance, subsidies for: restoration of residential property; demolition and reconstruction of residential property; demolition of residential property and clearing of the site; restoration of all types of property in the historical sector known as Old Montreal; and the difference between what a socio-economically deprived family can pay and the assessed rental of a dwelling.

Montreal, moreover, has invoked preventive measures aimed at averting premature deterioration of buildings in future.

A Housing Code, complementary to the urban renewal policy, was adopted last month by the city council and establishes standards for maintenance and occupancy of residential property.

Mr. Desautels has described the Code as one of the most

important measures ever to have come before the city council.

It is to come into force in the "Little Burgundy" zone Nov. 2, 1965, and Jan. 3, 1966, in the territory comprised of Montcalm and St. Edward wards and parts of St. John, Villeray and Rosemount wards.

The "Little Burgundy" zone is the largest to be earmarked by the city for urban renewal.

It includes 67 acres of streets and lanes and 58 acres of industrial sectors which would not be affected by the renewal program, thus leaving 140 acres to be treated.

The zone contains 1,495 buildings, of which 1,243 are used for residential purposes and house approximately 3,500 families. Nearly 1,000 of the buildings are more than 70 years old.

Municipal valuation of the property involved is \$32,962,977, of which \$7,612,677 is for land and \$25,350,300 is for buildings. Average rental is \$42.20 per month.

Urbanisme
Rénovation urbaine
Petite Bourgogne

Montréal est autorisé à négocier une entente avec Ottawa au sujet de la rénovation urbaine

par Raymond Masse

La ville de Montréal vient d'être autorisée par le cabinet provincial à donner suite à une résolution adoptée en avril dernier par le conseil municipal et à ainsi conclure une entente avec le gouvernement canadien ou avec la SCHL, prévoyant la contribution fédérale au coût de réaménagement urbain des "trois secteurs" suivants :

"A" : quadrilatère borné par les rues Canning, Notre-Dame, Chatham et Albert;

"B" : quadrilatère borné par l'avenue Atwater et les rues Delisle et Workman jusqu'à un point situé à l'ouest de l'axe de la rue Charlevoix;

"C" : certains immeubles situés dans le quadrilatère borné par les rues St-Antoine, Chatham, de Kamouraska et Canning.

A l'hôtel de ville, M. Gabriel

Morin, greffier, vient d'apprendre de M. Camille Blier, sous-ministre adjoint des Affaires municipales, que le cabinet avait adopté un arrêté ministériel accordant à la ville l'autorisation demandée.

Les trois secteurs mentionnés font partie de la zone baptisée "Petite Bourgogne", zone comprise entre l'avenue Atwater (à l'ouest), les voies du Pacifique Canadien et la falaise (au nord), la rue Guy (à l'est), et le canal de Lachine (au sud).

La ville de Montréal n'a toutefois pas encore reçu de réponse officielle de la part du gouvernement provincial concernant une autre partie de la même résolution adoptée par le conseil en avril, soit la partie où la ville demande au gouvernement Lesage de lui accorder "son assistance financière pour l'aider à réaliser le réaménagement de ces secteurs".

Un autre arrêté ministériel adopté à Québec autorise d'autre part la ville à conclure avec les autorités fédérales une autre entente "pour la préparation d'un programme de rénovation urbaine concernant la zone étiquetée "Petite Bourgogne" par l'administration Drapeau-Saulnier.

C'est également en avril que le conseil municipal avait demandé au gouvernement provincial d'accorder cette autorisation à la ville.

Tout comme dans le premier cas, cet arrêté ministériel adopté à Québec ne fait aucune allusion à une autre prière du conseil, soit celle "accorder à la ville son assistance financière pour la préparation du programme de rénovation urbaine pour la zone précitée".

Une illusion? Point. Des commentaires? Pas davantage.

Toujours selon des observateurs ordinairement bien renseignés, l'administration Drapeau-Saulnier n'a pour l'instant aucunement en tête de préconiser des mesures pour installer un ou plusieurs projets d'habitations à loyers modiques, projets apparentés aux Habitations Jeanne-Mance et à plusieurs complexes du même genre réalisés notamment en Ontario.

Montreal Gets Green Light

CMHC May Aid Urban Renewal

By GERARD DERY

Montreal has been permitted by the provincial government to seek funds from Ottawa for the west-end pilot zone of its 10-year urban renewal program.

It means the city will be able to negotiate directly with the federal government or the Crown-operated Central Mortgage and Housing Corporation for financial aid under the National Housing Act. Money would be used in the preparation of a redevelopment program for the pilot zone, known as Little Burgundy.

City Planning Director Airé Desautels says it will take at least six months to draft the program, covering the 265 acres outlined by Atwater avenue, Guy street, the Canadian Pacific Railway tracks, and the Lachine Canal.

Quebec's authorization for Montreal's request to Ottawa has come in a letter from Camille Blier, assistant deputy minister of the provincial department of municipal affairs.

Another Quebec order-in-council specifically allows the city to seek federal money for redevelopment of three Little Burgundy sectors as parks and playgrounds.

Montreal already has moved on expropriation of these sections, covering more than three acres. They have the following boundaries: Atwater, Delisle, Workman, and Charlevoix; St. Antoine, Chatham, de Kamouraska, and Canning; and Canning, Notre Dame, Chatham, and Albert.

Under the NHA, the federal government may contribute up to half the cost of acquiring and clearing these areas, and for equipping them for public use.

Little Burgundy was marked for urban renewal last April by Montreal City Council, and these three areas were named for im-

mediate conversion to parks and playgrounds.

Council at the same time asked the provincial government to confirm the plan and authorize the city to request financial aid from Ottawa.

The city also asked for provincial aid, and the Quebec government has since said it plans to take housing projects under its jurisdiction, with a program expected to be ready by next year.

The Little Burgundy pilot zone is planned to be a cooperative effort that will include property-owners and private firms as well as governments. Property-owners participation has been sought by the city through a plan offering five types of subvention, including rent subsidies.

The city has also drawn up a program aimed at stopping premature deterioration of buildings in Little Burgundy.

A housing code that complements the urban renewal plan was adopted last month by City Council and sets standards for maintenance and occupancy of buildings in the area.

Mr. Desautels says the code is one of the most important items ever voted on by council. It takes effect in Little Burgundy Nov. 2. Next Jan. 3 the program will take in Montcalm and St. Edward wards and parts of St. John, Villeray, and Rosemount wards.

The Little Burgundy zone is the largest in the city's urban renewal plan. It contains 1,495 buildings, 1,343 of them used for residential purposes and housing 3,500 families. Close to 1,000 of the buildings are more than 70 years old.

LA PRESSE, MONTREAL, VENDREDI 2 JUILLET 1965

THE MONTREAL STAR, FRIDAY, JULY 2, 1965

*Urbanisme
Rénovation urbaine*

The Renewal Program

IT IS disheartening to learn that it will be at least another six months before drafting of the program for reconstruction of St. Joseph and Ste. Cunégonde wards is completed, however realistic the planners may be in building for the future as well as needs of the moment. We hope, nevertheless, that the immediate human factor is not being overlooked. It was the unspeakable misery of people living in substandard conditions, brought to light in a blistering clerical pronouncement at the New Year, which sparked the politicians into action on a determined slum removal policy. It is unthinkable that those afflicted Montrealers should be compelled to remain where they are through another winter. Alternate housing should be found for them now before the freezing winds return.

Quebec's new interest in housing has been expected to lead to the establishment of a Provincial Housing Authority to coordinate rehabilitation wherever needed. It has not been set up yet. But despite the government's view that it should exercise its rights in the housing field, it has shown it considers that Montreal's needs now should take priority over constitutional rights. Authorization for the city to enter direct negotiations with the federal housing agency clears the way for applications for financial and expert assistance on planning, for demolition of the old and for construction of the new. The result is intended to be a pilot project for subsequent attacks on other slum areas.

The last time the city sought federal assistance on housing negotiations broke down, reportedly over matters of design. The project was shelved in consequence. With that experience behind them, with federal planning assistance available, and with a more liberal attitude being taken in Ottawa to encourage all forms of urban renewal such conflict should not necessarily be repeated. It would be a pity if it were with so much at stake in human terms.

*Urbanisme
Rénovation urbaine
détails Bourgogne*

La Petite Bourgogne and its history background, people and future

This is the second of a series of articles on "La Petite Bourgogne", the pilot urban renovation project proposed by the City of Montreal. We acknowledge the assistance of the City Planning Department of the City of Montreal from which much of the material contained herein was obtained.

The most immediate need of La Petite Bourgogne is one of having more open space.

At the time of the original announcement, the City Planning Department, under Director Aimé Desautels, made known how the land in La Petite Bourgogne was used. (Although the area in question has 265 acres, it is common practise to eliminate the 58 acres of industrial land south of Notre Dame Street so as not to distort the data)

Another 67 acres is eliminated as this is occupied by streets and laneways. The remaining 140 acres, then, is what the planning department is most interested in.

Of the 140 acres, 57.5 acres (41.1%) is used for purely housing purposes; 42.5 acres (30.4%) for industrial purposes; 20.5 acres (14.6%) for the combined purposes of commerce and residence; 5.5 acres (3.9%) for commerce, alone; and, finally, 3.5 acres (2.5%) for parklands.

This last figure was particularly disturbing for it pointed out that there was a distinct lack of open areas in La Petite Bourgogne.

Further examination of the subject revealed that there were only five parks to serve a population of 17,000 persons. Of these, one park would disappear with the construction of the Trans-Canada Highway. Another two were inconveniently located.

Although it would be late 1967 or 1968 before the major undertakings that one normally associates with urban renewal could be started, it was apparent that the development of parklands was something which should be started immediately.

Then, in March came the announcement that the City of Montreal would begin the redevelopment of three zones without any delay. Two of these zones would result in the establishment of two new parks while the third zone would bring about enlargement of and major improvements to the existing Campbell-Centre Park.

In deciding upon the areas to be redeveloped, a number of factors such as the age and condition of the buildings was taken into consideration.

The first sector to be redeveloped was that area bounded by Canning, Notre Dame, Chatham, and Albert streets. More than one-third of the houses studied in this block were judged unfit for habitation while only 30% were considered as safe and sanitary living quarters without the need for repair work.

This new park will offer a softball diamond, a swimming pool, and children's and adults' recreation areas.

The estimated cost of this project is \$1,440,000 of which the distribution would be \$540,000 by the federal authorities and \$900,000 by the City of Montreal.

The second sector recommended for redevelopment was the area bounded by Atwater, Dellsle, Workman, and a line just west of the extension of Charlevoix. Almost three-quarters of the

houses in this area were judged unfit for habitation

This park will offer a wading pool. Children's and adults' recreation areas and a green area of considerable size.

Distribution of the estimated cost of \$800,000 hopefully, will be \$335,000 by the federal authorities and \$465,000 by the City of Montreal.

The third sector - which is really an enlargement of the existing Campbell-Centre Park - is located in the block bounded by St. Antoine, Chatham, de Kamouraska,

and Canning streets.

The remodeled and enlarged park will offer a softball diamond, hockey and free-skating rinks, and adults' and children's games areas.

It is hoped that one-third of the estimated total costs of \$270,000 will be borne by the federal authorities with the balance by the city of Montreal.

It must be remembered that the laying out of parks is only a start towards the redevelopment of this district. Approximately three years must pass before the major project can be started.

2646
Bourgogne

Montréal demande l'aide fédérale pour la "Petite Bourgogne"

Avec l'autorisation de Québec, les administrateurs de Montréal ont entrepris, hier, les premières démarches pour obtenir l'aide fédérale dans leur programme de rénovation du vieux secteur appelé la "Petite Bourgogne", dans l'ouest de la métropole.

Les représentants de la ville, tirant profit de la Loi nationale sur l'habitation administrée par la Société centrale d'hypothèques et de logement, demandent l'aide pour le réaménagement en parcs de trois quadrilatères situés dans la zone de 265 acres comprises entre l'avenue Atwater, les voies du Canadien Pacifique, la rue Guy et le canal de Lachine.

On décrit les trois quadrilatères comme suit :

1. Celui formé par les rues

Canning, Notre-Dame, Chatham et Albert;

2. Celui compris entre les rues Atwater, Delisle, Workman et Charlevoix;

3. Celui formé par les rues St-Antoine, Chatham, de Kamouraska et Canning.

Selon la loi, le gouvernement fédéral peut payer la moitié du coût d'acquisition des terrains, de leur nivellement et la moitié des frais d'installation des services publics.

On prévoit aussi que la ville demandera l'aide fédérale pour la préparation d'un programme de rénovation urbaine pour les autres secteurs de la "Petite Bourgogne".

City Seeks Federal Aid In Renewal Plan

The Drapeau-Saulnier administration, acting on authorization to Montreal from the Lesage Government, yesterday made its first official approach for federal financial aid in urban renewal efforts planned for the west end pilot zone designated as "Little Burgundy."

The administration requested contribution, under provisions

of the National Housing Act, through Central Mortgage and Housing Corporation for redevelopment as parks of three sectors in the 265-acre territory bounded by Atwater Ave., the C.P.R. tracks and escarpment, Guy St. and the Lachine Canal.

Steps for expropriation of the properties in the three sectors already have been taken by the city.

The sectors are:

The quadrilateral bounded by Canning, Notre Dame, Chatham and Albert Sts.; the quadrilateral bounded by Atwater Ave., Delisle, Workman and Charlevoix Sts.; and the quadrilateral bounded by St. Antoine, Chatham, de Kamouraska and Canning Sts.

By virtue of the National Housing Act, the federal government may contribute up to half the cost of acquiring and clearing the three sites and of installing municipal utilities there.

The city is expected soon to seek a financial contribution as well from the federal authorities for preparation of an overall urban renewal program for the remainder of the "Little Burgundy" zone to be treated.

Authorization to make such request already has been accorded the city by the Lesage Government.

*La Petite
Bourgogne*

"La petite Bourgogne"

Les administrateurs de la ville de Montréal, avec l'appui du gouvernement provincial, ont entrepris hier des démarches en vue d'obtenir des autorités fédérales une aide financière pour la rénovation du secteur appelé "La petite Bourgogne".

Les représentants de la ville souhaitent tirer profit d'une loi de la Société Centrale d'Hypothèque. Ils demandent l'aide nécessaire au réaménagement en parcs de trois quadrilatères d'une zone de 265 acres situés entre l'avenue Atwater, les voies du Pacifique Canadien, la rue Guy et le canal Lachine.

MONTREAL-MATIN, VENDREDI, 16 JUILLET 1965

DÉMARCHES ENTREPRISES AFIN D'OBTENIR L'AIDE FINANCIÈRE DE QUÉBEC

Les démarches pour obtenir l'aide financière du gouvernement fédéral dans le Projet intitulé "La Petite Bourgogne" ont été entreprises cette semaine par les autorités de la métropole, après que celles-ci en aient obtenu l'autorisation de Québec, la semaine dernière.

Ce projet, l'un des plus vastes en matière de rénovation urbaine, prévoit la rénovation totale du secteur compris entre l'avenue Atwater, les voies du Canadien Pacifique, la rue Roy et le canal de Lachine et, dans l'immédiat, l'aménagement de trois parcs après que les bâtiments situés sur leur emplacement prévu auront été démolis.

JOURNAL DE MONTREAL / VENDREDI, 16 JUILLET 1965

H-Henri
Burgundy

City Plans Study Of West End Area For Urban Renewal

By MYER NEGRU

The Drapeau-Saulnier administration is planning to invest an estimated \$100,000 in preparation of an over-all urban renewal program for the west end pilot zone dubbed "Little Burgundy."
This is the 265-acre territory

bounded by Atwater Ave., the CPR tracks and escarpment, Guy St., and the Lachine Canal. The administration hopes to recover from the Federal Government, through Central Mortgage and Housing Corporation, up to \$50,000 toward cost of such study.

City Planning Director Aime Desautels has said approximately six months would be required for preparation of the program.

The administration has made official request to Ottawa for the contribution under provisions of the National Housing Act.

It did so with authorization from the Lesage Government.

The pilot zone was announced earlier this year following a conference on urban renewal convened here by Municipal Affairs Minister Pierre Laporte.

The Drapeau-Saulnier administration hopes also that Montreal will collect to \$1,000,000 from the federal agency under provisions of the National Housing Act for redevelopment as parks of three sectors in the "Little Burgundy" zone.

It already has made official request for such financial contribution as a preliminary to an over-all renewal of the zone.

The administration estimates the cost of redeveloping the three sectors at \$2,785,000, and has put in a bid for \$960,000 of this amount from CMHC, also with authorization from Quebec.

Montreal already has expropriated and has taken possession of the property concerned in one sector — the quadrilateral bounded by St. Antoine, Chatham, de Kamouraska and

Canning Sts. — for enlargement of Campbell Centre Park.

It has decreed expropriation but has not yet become owner of the quadrilateral bounded by Atwater Ave., Delisle, Workman and Charlevoix Sts., which is earmarked for development of a new park.

And the city has not yet

decreed expropriation but has homologated (reserved) the quadrilateral bounded by Canning, Notre Dame, Chatham and Albert Sts. for establishment of another new park.

Once the over-all renewal program for the pilot zone is drawn up, the city will be in a position to apply to the federal authorities for financial aid

under the NHA provisions, to implement it.

The Drapeau-Saulnier administration also has moved to enlist the collaboration of private enterprise and of property owners in its urban renewal efforts.

It has sought and obtained from the Quebec Legislature authorization for the city to pay out five types of subvention, including rental subsidies, and it has had adopted for the first time in Montreal's history a Housing Code which establishes occupancy and maintenance standards for residential property.

The Housing Code, described by Mr. Desautels, under whose direction it was prepared, as one of the most important measures to come before the city council, takes effect for the first time Nov. 2, 1965, in the "Little Burgundy" urban renewal zone.

THE GAZETTE, MONDAY, JULY 19, 1965

La petite Bourgogne

This is the fourth of a series of articles on La Petite Bourgogne, the pilot urban renovation project proposed by the City of Montreal. We acknowledge the assistance of the City of Montreal's City Planning Department notably those members of the Department's staff who collaborated on the production of "Special Bulletin Number One," from which much of the material contained herein was obtained.

The population of La Petite Bourgogne has been steadily decreasing. Between the last two decennial censuses, the population dropped from 21,281 to 16,997 and, if this rate of decrease has continued since the 1961 census,

it is quite conceivable that the population of the area is less than 15,000 and perhaps as low as 14,000.

Similarly, the number of households has decreased. While in 1951, there were 4,497 households, ten years later the figure was 4,129. Ninety percent of the population are native-born Canadians. Those claiming French background total 70% of the population while those of English and Italian backgrounds amount to 16% and 6% of the population, respectively. The remainder are of various ethnic origins.

The Roman Catholic Church can claim that 87% of the population of La Petite Bourgogne adheres to it. The remainder, with but a few exceptions, are adherents to either the Anglican or United Church traditions.

The average salary of the head of the family is \$2,927. Only 88 people enjoy a salary level of \$6,000 or more. Although a total of 3,385 children were attending school, only 571 were enrol-

led at the secondary school level which leads one to believe that there is a 'drop-out' problem. Just 38 students were enrolled at the university level, and only another 158 has attended university for a year or more before ending their formal education.

Craftsmen make up 35.6% of the labour force in La Petite Bourgogne. Service or recreational occupations employ 18.3% while 13.3% are clerical workers. Another 12.5% are engaged in transport and communications and 10.0% are labourers. Sales personnel make up 4.1% of the total; professional and technical, 2.76% managerial and professional 2.7% the balance are in the primary industries.

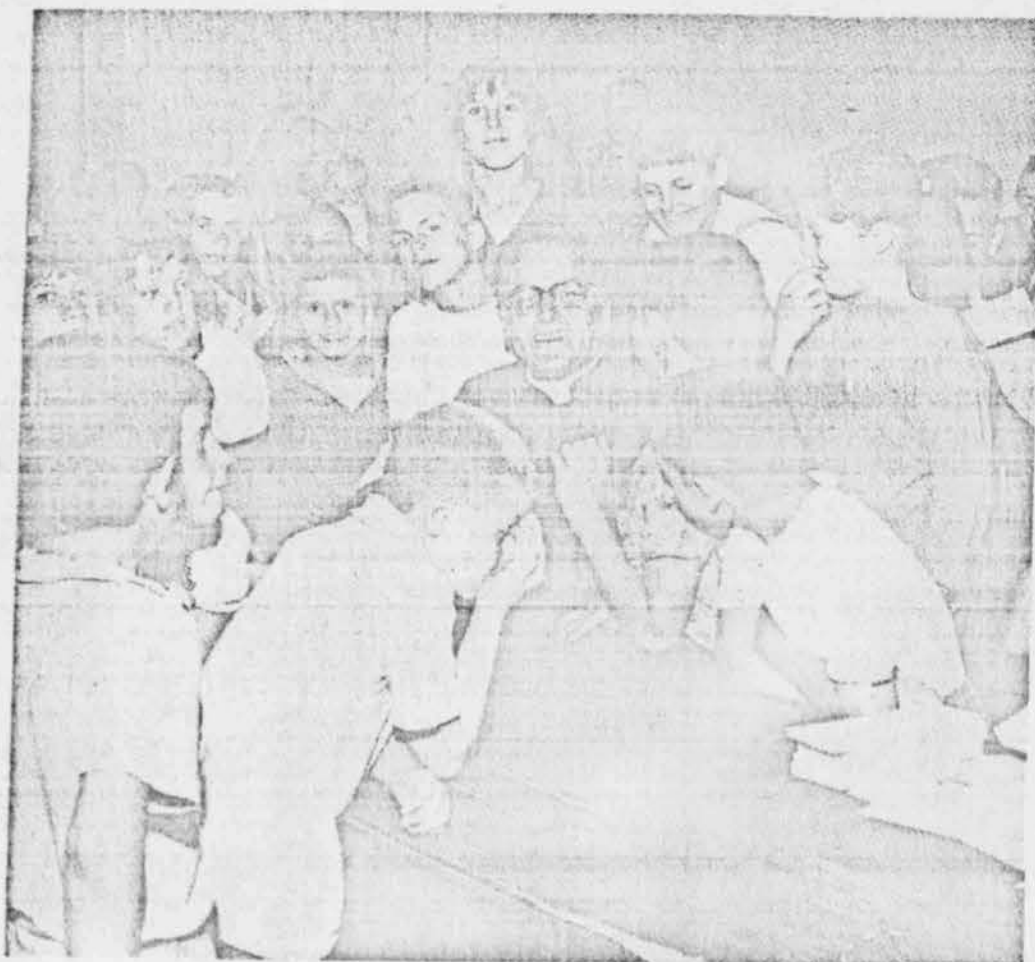
While (as was outlined in the article of two weeks ago) the number of parks in La Petite Bourgogne is sufficient in relation to the population, from other points of view community facilities are more adequate.

There are a fair number of City of Montreal buildings but, by and large, the number alone is not an accurate guide insofar as these buildings are of a considerable age and only partially meet the needs of the population.

Next week, the zoning plans for La Petite Bourgogne will be outlined in the fifth article in this series.

De belles vacances pour les enfants de "la petite Bourgogne"

Vive la campagne et M. le Curé !



Le curé Langlois, entouré de la marmaille du canton. Sans lui, ces mêmes resteraient "dans le bas de la ville" !

Cette semaine, quand vous prendrez le petit déjeuner à l'ombre de votre camp ou quand vous vous apprêterez à explorer quelque ville lointaine — selon le genre de vacances que vous avez choisi — il y aura une centaine d'enfants qui se seront levés avec le soleil, dans les bois de Saint-Félix de Valois. Cette bonne fortune leur est procurée par l'initiative d'un curé du sud-ouest de Montréal, M. l'abbé Yvon Langlois, de la paroisse Saint-Joseph.

Cette paroisse étant située en plein territoire de la Petite Bourgogne, on comprend que les enfants des rues Canning, Richmond, Chatham et Notre-Dame ont un pressant besoin de changer d'air pendant les mois d'été. Car dans cette partie de la ville, la population est nombreuse mais les espaces verts le sont moins. Les mêmes n'ont pas souvent l'occasion de prendre un contact direct avec la grande nature. Ils connaissent mieux la rue, les ruelles et les voies ferrées.

— D'où vient, M. le Curé, que vous soyez aujourd'hui le responsable d'un camp de vacances ?

— Avant d'être curé à Saint-Joseph, j'ai fait du ministère à Côte Saint-Paul. C'est à cette époque que j'ai songé à donner à nos enfants la chance de respirer un peu de bon air frais pendant l'été. Le camp Saint-Paul est ouvert depuis cinq ans et nous avons accueilli depuis ce temps des centaines d'enfants et un grand nombre de familles. Nous pouvons accommoder une douzaine de familles à la fois, qui logent dans des chalets situés tout près des deux pavillons pour enfants et du pavillon pour les adultes. Le domaine de 25 arpents comprend un lac et l'on peut y faire du camping.

— Comment le camp est-il administré ?

— Nous vivons surtout de charité. Les enfants et les familles qui le peuvent sont invités à verser des sommes modestes. Les autres ne paient pas. Cependant, nous recevons l'aide précieuse de bienfaiteurs, sans laquelle nous devrions fermer. Plusieurs personnes qui ne peuvent fournir d'argent nous font des dons en nature, soit en aliments ou autrement.

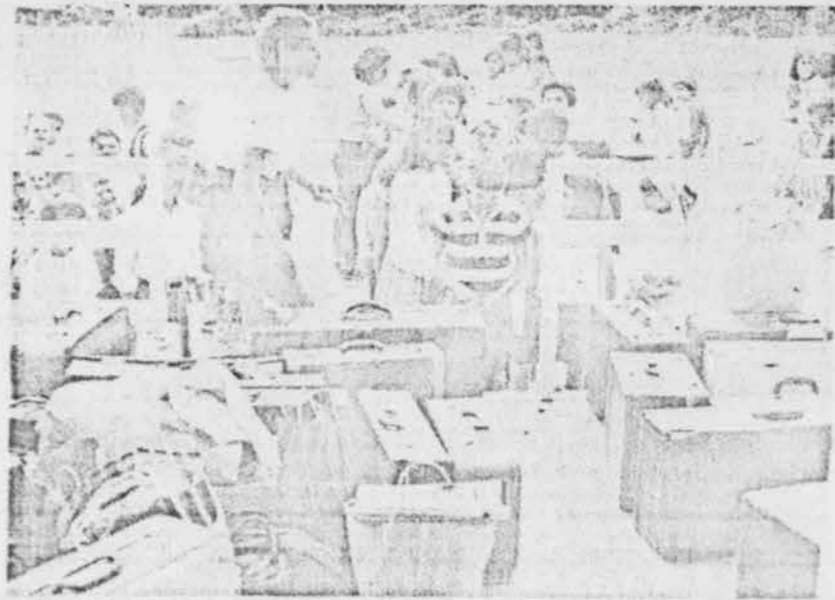
— Qui s'occupe de la direction des enfants, au camp ?

— Mlle Claudette Leboeuf assume la direction, sur les lieux. Nous voulons donner à nos enfants une orientation morale et spirituelle tout en effectuant sur nos jeunes une surveillance affectueuse et attentive.

Le camp Saint-Paul, d'une certaine manière, est un complément à la politique de renouveau urbain mise au point par la Ville de Montréal pour les paroisses du sud-ouest. Les maisons vétustes sont certes trop nombreuses dans le secteur, mais ce problème social étend ses racines au-delà du monde visible.

Ce qui manque trop souvent, aux gens de ce quartier, c'est le statut de citoyen à part entière, qui permet entre autres choses, de s'évader quelque peu dans la nature au temps des vacances.

M. R.



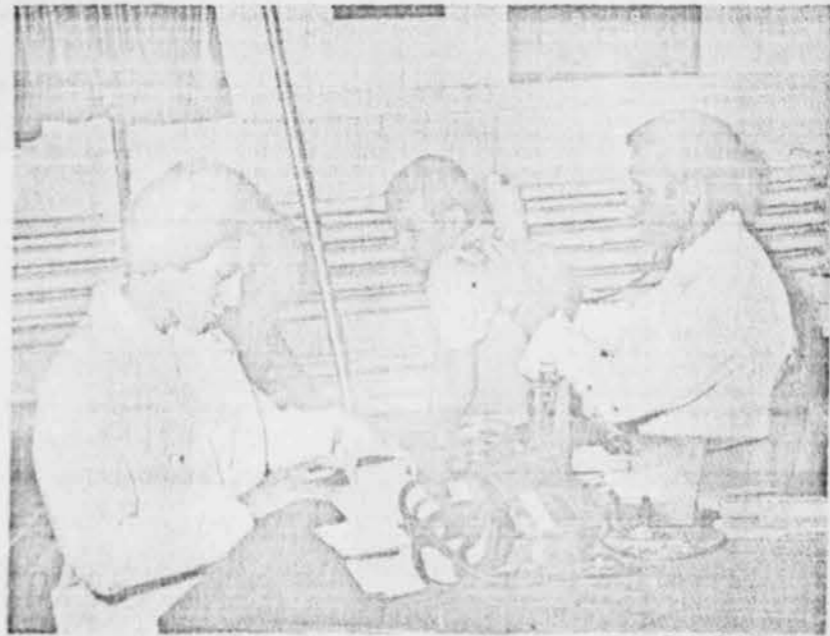
La marmaille vient d'arriver, avec armes et bagages.



Au camp Saint-Paul, les enfants jouent en toute sécurité !



Le prospectus parle d'une alimentation saine et abondante.



Avant le grand départ, l'examen médical est obligatoire.

(Photos Gilles Carbe.)

St. Henri
Bourgogne

Les citoyens de Ste-Cunégonde proposent un projet de parc faisant échec aux recommandations de "La petite Bourgogne"

par Solange CHALVIN

Afin de faire taire les voix qui s'élevaient de plus en plus nombreuses dans les quartiers St-Henri et Ste-Cunégonde, réclamant un projet de rénovation urbaine, la ville de Montréal, par l'entremise de son service d'urbanisme, rendait public, il y a cinq mois, le projet de "La Petite Bourgogne". Ce projet proposait dans l'ensemble, le

lent quotidiennement rue Atwater, ce qui fait une moyenne 1,630 véhicules par heure. De plus, une soixantaine d'accidents ont été notés durant l'année 64. Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'endroit n'est pas de tout repos et peu propice aux ébats de jeunes enfants de trois à douze ans, dit avec ironie le président du comité, M. Dickey.

ment des citoyens du secteur touché. En plus, le comité suggère à la ville que le terrain de jeux comporte autant de jeux pour les enfants de 11 à 15 ans que pour les tout-petits de 3 à 10 ans. En plus, il réclame deux patinoires de profondeur différente pour l'usage des enfants des deux groupes d'âge. L'espère ser-



Dans l'ordre habituel, M. Lucien Dickey, président du comité des citoyens de Sainte-Cunégonde et Jean-Michel Lagacé qui a travaillé à la rédaction du mémoire présenté au service d'urbanisme de la cité de Montréal

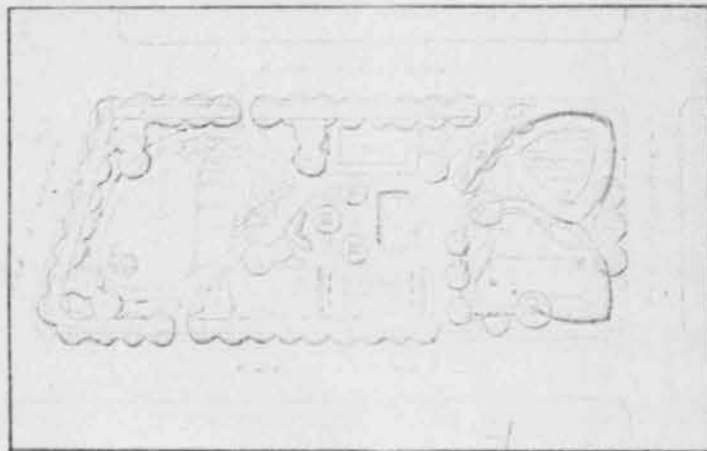
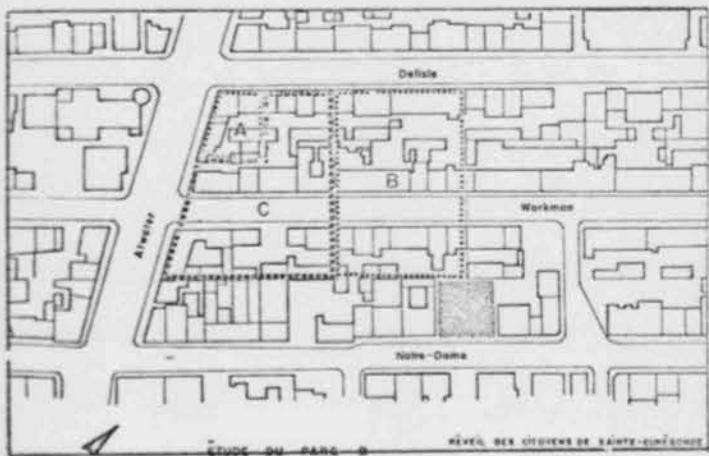
réaménagement immédiat d'une zone pour fins de parcs et terrains de jeux. Dans une conférence de presse, le président du "Réveil des citoyens de Ste-Cunégonde" déclarait hier, à Montréal, que son comité avait étudié le projet d'aménagement du parc du secteur "B" et qu'il en était venu à la conclusion que l'emplacement proposé par la cité de Montréal, en bordure de la rue Atwater, n'était pas du tout favorable, surtout à cause de la circulation qui est très dense dans les rues avoisinantes. "Il est à noter, dit le mémoire préliminaire qui a été présenté, mardi, à l'hôtel-de-ville, que 39,124 véhicules-moteur circu-

Toutefois, soucieux de collaborer le plus possible avec les autorités municipales, le comité propose dans son mémoire l'aménagement d'un parc ornamental ou parc dit de repos selon le projet de la "Petite Bourgogne" en bordure de la rue Atwater. Quant au terrain de jeux proprement dit il aurait une superficie de 62,400 p.c. et la location serait d'une part la rue Delisle, d'autre part le côté sud des maisons de la rue Notre-Dame. La rue Worman serait de ce fait complètement coupée à toute circulation et seul le parc de repos aurait accès sur la rue Atwater. Des calculs établis dans le mémoire démontrent que ce changement de location équivaudrait environ pour la cité de Montréal à un débourse supplémentaire de \$2,759, mais aurait l'avantage de rencontrer l'assenti-

ment aux patinoires pourrait facilement être réalisé en patinoires pour l'hiver. L'accueil réservé aux représentants des citoyens de Ste-Cunégonde fut fort sympathique et le comité poursuivra son travail afin de présenter aux autorités municipales un rapport détaché sur les trois secteurs touchés par le projet de "La Petite Bourgogne". Le prochain mémoire touchera le relogement de la population affectée par le projet. "Le but de notre comité n'est pas de contrecarrer tout projet émanant de l'hôtel-de-ville mais bien de faire connaître aux autorités municipales les véritables problèmes et besoins des citoyens de ces zones. Notre travail pourrait être la base d'un dialogue utile aux deux parties, dit le président du comité en guise de conclusion.

*la Petite
Bourgogne*

LA PETITE BOURGOGNE



L'EXPROPRIATION totale des 133,680 pieds carrés couverts par les secteurs "A", "B" et "C" coûterait \$630,924. Mais la ville pourrait revendre la section "C" pour fins commerciales. En supposant qu'elle la vende à \$2.50 le pied carré, le coût d'aménagement du plan serait réduit à \$454,199, selon les calculs faits par le "Réveil des Citoyens de Ste-Cunégonde."

VOICI L'AMÉNAGEMENT tel que proposé par le Service d'urbanisme Montréal dans son mémoire sur "la Petite Bourgogne". L'aménagement de ce parc coûterait \$451,440 dont \$61,440 pour l'ouverture d'une rue. Ce plan n'a pas eu l'heur de plaire aux citoyens de Ste-Cunégonde qui présentaient, hier avant-midi, leur propre plan avec les modifications qui s'imposent.

L'enquête progresse dans La Petite Bourgogne

L'enquête présentement en cours auprès des familles de "LA PETITE BOURGOGNE" se poursuit toujours et progresse de façon continue grâce à la collaboration de tous les citoyens de ce secteur.

Toutefois, à cause des vacances, quelques familles n'ont pu être visitées; il en est de même pour les gens qui sont retenus hors de leur demeure soit par leur travail soit par leur occupations quotidiennes.

Afin d'aider la division de la rénovation urbaine du service d'urbanisme à compléter le plus rapidement possible la visite des foyers,

nous invitons les familles qui n'ont pas encore été visitées par les enquêteurs de



bien vouloir téléphoner à 872 3664 afin de prendre rendez-vous avec les personnes chargées de ces enquêtes.

Monsieur Roland Alarie, responsable du bureau local de "LA PETITE BOURGOGNE" reste toujours à votre disposition, au 2454 rue Workman, pour vous renseigner sur la rénovation du secteur et pour vous faire voir les plans de réaménagement des trois parcs projetés de même que les plans d'homologation pour la future voie rapide est-ouest (rue St-Antoine); vous pouvez communiquer avec monsieur Alarie en composant 872-4416.

HONNEUR AU MERITE

Le Réveil de Ste-Cunégonde fait un excellent travail relativement au projet de La Petite Bourgogne. La nouvelle délimitation des parcs entre les rues Workman et Delisle, près de la rue Atwater, nous semble fort recommandable et nous invitons les autorités municipales à étudier le mémoire que Le Réveil leur a soumis.

Nous voulons profiter de l'occasion pour rendre un hommage au "papa" de ce projet, l'ancien conseiller municipal Romeo Sabourin, qui a laissé sa marque à l'Hôtel-de-Ville de Montréal. C'est en effet, Monsieur Sabourin qui a fait les premières démarches en faveur de ce parc et nous l'avions, nous de La Voix Populaire, supporté fermement. Il nous fait plaisir de souligner, ici, son mérite. Mécontent du manque d'attention des autorités municipales envers notre district et ne voulant pas jouer un rôle de marionnette, il n'a pas brigué les suffrages pour un deuxième mandat. Nous admirons un homme qui sait se tenir debout et refuser, quand il croit que c'est son devoir de le faire, d'aller chercher \$5,000. par année à l'Hôtel-de-Ville comme conseiller municipal sans ne pouvoir rien faire pour ses concitoyens.

OTTAWA AIDE À LA RÉNOVATION DE MONTRÉAL

OTTAWA 17 — L'honorable C. L. Drury, ministre de l'Industrie et de la production de défense a annoncé hier que le gouvernement fédéral avait accordé une subvention de \$1,170,000 à la ville de Montréal, afin de l'aider à mettre en oeuvre un programme de

rénovation urbaine. La ville projette d'acquérir, de déblayer et de réaménager un terrain de 6 1/2 acres situé dans le secteur "La Petite Bourgogne" de Montréal, en vue de créer des parcs qui seront mis à la disposition des 17,000 résidents des environs.

50% du coût

On estime à un total de \$2,340,000 le coût des aménagements admissibles aux termes de la Loi Nationale sur l'Habitation. La contribution du Gouvernement fédéral sera égale à 50% du coût, déductions faites des sommes recouvrables par la vente à la ville

des terrains qui seront aménagés en parcs.

Ce projet représente la première phase de la mise en oeuvre du programme que la ville a préparé en vue de rénover le secteur "La Petite Bourgogne" qui est borné à l'ouest par l'avenue Atwater, au nord par le chemin de fer Canadien

Pacifique, à l'est par la rue Guy et au sud par le canal Lachine. En plus d'apporter son aide pour la mise en oeuvre du programme en question le Gouvernement fédéral versera à la ville un montant estimé à \$50,000 en guise de contribution supplémentaire au coût de préparation du

programme de rénovation du secteur en cause.

Les dispositions de la Loi nationale sur l'Habitation prévoient que le Gouvernement fédéral peut verser par l'intermédiaire de la Société Centrale d'Hypothèques et de logement la moitié du coût de préparation et de mise à exécution d'un programme de rénovation urbaine.

A la suite de cette nouvelle, le président du Comité exécutif de Montréal, M. Lucien Saulnier, a déclaré, hier soir, à la fin de l'assemblée des conseillers municipaux, que la démolition des bâtiments situés dans les zones où seront aménagés les trois parcs pourrait vraisemblablement débuter dès l'automne prochain.

Pour la "Petite Bourgogne"

Un apport fédéral de \$1,170,000

Ottawa (DNC) — Le gouvernement fédéral a accordé une subvention de \$1,170,000 à la ville de Montréal, afin d'aider à y mettre en oeuvre un programme de rénovation urbaine.

La ville projette d'acquérir, de déblayer et de réaménager un terrain de six acres et demie, situé dans le secteur "La Petite Bourgogne" de Montréal, en vue d'en faire des parcs qui seront mis à la disposition des 17,000 résidents de ce voisinage. On a estimé à un total de \$2,340,000

le coût des aménagements admissibles aux termes de la LNH. La contribution du gouvernement fédéral sera égale à 50 pour cent du coût, déduction faite des sommes recouvrées par la vente à la ville de terrains qui seront aménagés en parcs.

Première phase

Ce projet représente la première phase de la mise en oeuvre du programme que la ville a préparé en vue de rénover le secteur "La Petite Bourgogne", qui est borné à l'ouest par l'avenue Atwater, au nord par le chemin de fer Pacifique Canadien, à l'est par la rue Guy et au sud par le canal Lachine.

En plus d'accorder son aide pour la mise en oeuvre du programme en question, le gouvernement fédéral versera à la ville un montant estimatif de \$50,000 en guise de contribution supplémentaire au coût de préparation du programme de rénovation du secteur en cause.

Les dispositions de la Loi nationale sur l'habitation prévoient que le gouvernement fédéral peut verser, par l'intermédiaire de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, la moitié du coût de préparation et de mise à exécution d'un programme de rénovation urbaine.

Contribution d'Ottawa à la rénovation du secteur de "La Petite Bourgogne"

par Bernard Morrier

Au cours de la séance spéciale du conseil municipal de Montréal, tenue hier soir à l'hôtel de ville, le président du Comité exécutif, M. Lucien Saulnier, a annoncé que le gouvernement fédéral avait accordé une subvention de \$1,170,000 à la métropole, afin d'aider à y mettre en oeuvre un programme de rénovation urbaine.

On sait que la ville projette d'acquérir, de déblayer et de réaménager un terrain de six acres et demie, situé dans le secteur "La Petite Bourgogne", en vue de faire des parcs qui seront mis à la disposition des 17,000 citoyens de ce voisinage.

Le coût des aménagements admissibles aux termes de la Loi nationale sur l'habitation est estimé à un total de \$2,340,000 et la contribution du gouvernement fédéral est égale à 50 pour cent du coût, déductions faites des sommes recouvrables par la vente à la ville des terrains qui seront aménagés en parcs.

Ce projet représente la première phase de la mise en oeuvre du programme que la ville de Montréal a préparé en vue de rénover le secteur "La Petite Bourgogne", qui est borné à l'ouest par l'avenue Atwater, au nord par la voie ferrée du Canadien Pacifique, à l'est par la rue Guy et au sud par le canal Lachine.

En plus d'accorder son aide pour la mise en oeuvre du programme en question, le gouvernement fédéral versera à la métropole un montant estimatif de \$50,000 en guise de contribution supplémentaire au coût de préparation du programme de rénovation du secteur en cause.

Les dispositions de la Loi nationale sur l'habitation prévoient que le gouvernement fé-

déral peut verser, par l'intermédiaire de la Société centrale d'hypothèques et de logement la moitié du coût de préparation et de mise à exécution d'un programme de rénovation urbaine.

En annonçant cette nouvelle, qui lui avait été communiquée quelques heures plus tôt par l'honorable C. C. Drury, ministre de l'Industrie et de la Production de défense, M. Saulnier a révélé que le département d'urbanisme avait terminé son enquête à 97 pour cent dans le secteur concerné.

Il a en outre révélé aux conseillers qu'ils seraient probablement saisis des projets de démolition dans cette partie de la ville lors d'une prochaine séance du conseil, soit au mois d'octobre ou de novembre.

OTTAWA VERSE \$1,200,000 POUR "LA PETITE BOURGOGNE"

OTTAWA — La Société centrale d'hypothèques et de logement a annoncé hier que le gouvernement fédéral a accordé une subvention de \$1,170,000 à la ville de Montréal, afin d'aider à y mettre en oeuvre un programme de rénovation urbaine.

La ville projette d'acquiescer, déblayer et reaménager un terrain de six acres et demi, situé dans le secteur "La Petite Bourgogne", en vue d'en faire des parcs qui seront mis à la disposition des 17,000 résidents de cette région. On a estimé à un total de \$2,340,000 le coût des aménagements admissibles aux termes de la Loi nationale de l'habitation. La contribution du gouvernement fédéral sera égale à 50 p.c. du coût, déduction faite des sommes recouvrées par la vente à la ville de terrains qui seront aménagés en parcs.

Ce projet représente la première phase de la mise en oeuvre du programme que la ville a préparé en vue de rénover le secteur "La Petite Bourgogne", qui est borné à l'ouest par l'avenue Atwater, au nord par le chemin du fer du Pacifique Canadien, à l'est par la rue Guy et au sud par le canal Lachine.

En plus d'accorder son aide pour la mise en oeuvre du programme en question, le gouvernement fédéral versera à la ville un montant estimatif de \$50,000 en guise de contribution supplémentaire au coût de préparation du programme de rénovation du secteur en cause.



LA CHRONIQUE D'ALBERT TREMBLAY

Drury visite

M. CHARLES DRURY, ministre de l'Industrie et de la production de la défense, visite aujourd'hui la Petite Bourgogne en compagnie du maire de Montréal, du président du comité exécutif et du directeur du service d'Urbanisme, M. Aimé Desautels.

La "Petite Bourgogne" est une zone pilote où la Ville de Montréal espère mettre en pratique un impressionnant dispositif de réaménagement urbain.

Le gouvernement fédéral collaborera d'une somme d'un peu plus d'un million à cette opération de rénovation.

Le Fédéral accorde \$1,170,000. pour "La Petite Bourgogne"

OTTAWA, le 17 août, -- L'honorable John B. Nicholson, ministre fédéral qui répond au Parlement de l'activité de la Société centrale d'hypothèques et de logement a annoncé aujourd'hui que le gouvernement fédéral avait accordé une subvention de \$1,170,000 à la ville de Montréal, afin d'aider à y mettre en oeuvre un programme de rénovation urbaine.

La ville projette d'acquiescer, de déblayer et de réaménager un terrain de six acres et demi, situé dans le secteur "La Petite Bourgogne" de Montréal, en vue d'en faire des parcs qui seront mis à la disposition des 17,000 résidents de ce voisinage. On a estimé à un total de \$2,340,000 le coût des aménagements admissibles aux termes de la LNH. La contribution du gouvernement fédéral sera égale à

50 p.100 du coût, déduction faite des sommes recouvrées par la vente à la ville de terrains qui seront aménagés en parcs.

Ce projet représente la première phase de la mise en oeuvre du programme que la ville a préparé en vue de rénover le secteur "La Petite Bourgogne" qui est borné à l'ouest par l'avenue Atwater, au nord par le Chemin de fer Pacifique Canadien, à l'est par la rue Guy et au sud par le canal Lachine.

En plus d'accorder son aide pour la mise en oeuvre du programme en question, le gouvernement fédéral versera à la ville un montant estimé à \$50,000 en guise de contribution supplémentaire au coût de préparation du programme de rénovation du secteur en cause. Les dispositions de la Loi nationale sur l'habitation pré-



M. Gérard Loiselle

voient que le gouvernement fédéral peut verser, par l'intermédiaire de la Société centrale d'hypothèques et de logement, la moitié du coût de préparation et de mise à



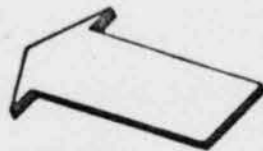
M. E.-Pit Lessard

exécution d'un programme de rénovation urbaine. NDLR.... Nous tenons à souligner à nos lecteurs l'importance du troisième paragraphe du présent communiqué. Il est bien dit que ce projet d'aide financière du gouvernement fédéral représente la première phase de la mise en oeuvre du programme que la ville a préparé en vue de rénover le secteur "La Petite Bourgogne". Il ne nous reste plus qu'à féliciter M. Lessard et son gouvernement pour ce premier pas tout en espérant que le gouvernement ne tardera pas à préparer les plans pour les autres phases de cette rénovation urbaine.

Roland Meloche.



Lors d'une entrevue que nous accordait le député de St-Henri au Fédéral M. H. Pit Lessard, celui-ci nous a remis un communiqué de la Société Centrale d'hypothèques et de logement en marge d'une aide financière du gouvernement fédéral pour le projet de rénovation urbaine de Montréal tout spécialement dans le secteur de "La Petite Bourgogne". Sans plus de commentaires voici ce communiqué que nous reproduisons intégralement.



Il nous fait plaisir d'annoncer à tous nos lecteurs que les secteurs de la Pointe St-Charles et St-Henri, ont reçu la visite hier, mardi, de l'Honorable Ministre de la défense et de la production dans le cabinet fédéral Charles "Fud" Trury, député de Westmount. Il était accompagné du président de l'Exécutif de Montréal, M. Lucien Saulnier. Il va sans dire que nos deux représentants à la chambre d'Ottawa, MM. H. Pit Lessard et Gérard Loiselle étaient aussi de la partie. Nous incitons nos lecteurs à prendre connaissance d'un rapport complet de cette visite dans la prochaine livraison en marge de la rénovation urbaine de ces quartiers.

Roland Meloche.



"Écoutez, M'sieur le maire"

"NOUS VIVONS ICI DEPUIS 10 ans et nous vous serions. Où vous allez, vous qu'ils s'amusent". Et la réponse vint. "Nulle part..." Mme Oscar Levesque, du 2601 de l'avenue... n'est pas impressionnée du tout de rencontrer à... le maire de Montréal, le ministre fédéral de l'Indus... M. Drury, et plusieurs hauts fonctionnaires. Pendant que... se retirait à l'intérieur de la maison, cette bonne... fit part de ses plaintes dans un flot continu de paroles. Ces messieurs visitaient hier la "Petite Bourgogne", une zone... réaménagement urbain. De semblables contacts avec la... ont très certainement été plus utiles qu'un tas de... cours et études démographiques.

Drury enthousiasmé

M. CHARLES-M. DRURY, ministre fédéral de l'Industrie et de la production de la défense s'est dit "enthousiasmé", en visitant hier un secteur de taudis baptisé par la ville de Montréal le "Petite Bourgogne", du programme de rénovation urbaine mis au point par le service municipal d'Urbanisme, que dirige M. Aimé Desautels.

Ce programme de plusieurs millions doit changer radicalement l'aspect de quelques 265 acres d'un territoire particulièrement défavorisé bordé par l'avenue Atwater, les voies ferrées du Pacifique canadien, la rue Guy et le canal Lachine.

M. Drury, dont la partie nord de ce secteur constitue une partie de sa circonscription électorale, n'a pas ménagé les qualificatifs favorables à la politique mis au point par l'administration Drapeau-Saulnier. Le gouvernement fédéral participera de quelques millions à une opération rénovation qui n'a rien de comparable au

réaménagement urbain réalisé par les Habitations Jeanne-Mance (le plan Dozois).

La Petite Bourgogne ne prévoit pas de démolitions massives, mais plutôt le réaménagement à longue échéance des diverses installations existantes.

M. Drury était accompagné dans sa visite de M. le maire Jean Drapeau, du président Lucien Saulnier, du directeur du service d'Urbanisme, M. Aimé Desautels, du conseiller H.-Pit Lessard et du surintendant de la division de la rénovation urbaine, M. Ernest Langlois.

La visite a donné lieu à divers petits incidents comiques. M. Drapeau a été interpellé à divers moments par des résidents plus ou moins satisfaits de leur sort.

Métro et Petite Bourgogne

JOURNÉE ACTIVE POUR LE MAIRE DE MONTRÉAL HIER. Journée faite aussi de contrastes. En haut, M. le maire actionne pour la toute première fois le levier de commande des premières voitures du métro aux chantiers de la Canadian Vickers. Il est entouré du président Lucien Soulier, de Son Éminence le cardinal Léger et du président de la Commission de transport, M. Lucien L'Allier. En bas, M. Drapeau visite un secteur domiciliaire de la métropole plus particulièrement délabré. Il est accompagné cette fois du ministre fédéral de l'Industrie et de la production de la défense, M. Drury. Dans le premier cas, il s'agit d'un projet bien lancé, tapageur et dont toutes les étapes sont marquées de manifestations sociales, de bruit et de beaux discours. Par contraste, l'élimination des taudis, la réalisation du projet "Petite Bourgogne", fait peu de bruit. L'investissement est pourtant à peu près identique et le problème tout au moins aussi aigu...





OURTOWN

By Al Palmer

The Burgundians

La Petite Bourgogne hadn't seen this much excitement since the last runaway horse galloped through its narrow streets.

There, in yesterday morning's brilliant sunshine, was Mayor Jean Drapeau strolling along the sidewalk chatting informally with the citizenry.

There, too, were Charles M. Drury, the federal minister of Industry, Executive Committee Chairman Lucien Saulnier, H. "Pit" Lessard, MP, and other celebrities whose names you read in the newspapers and hear and see on radio and television almost every other day.

And behind them came a brigade of newspapermen and radio and television people and things began to swing in Little Burgundy.

If you're unfamiliar with the district, it is that part of Ourltown located between Atwater and Guy, the Lachine Canal and the CPR tracks. It's on the wrong side of the tracks, as it were, but it's one of the friendliest neighborhoods in Montreal.

It got its name at the beginning of the last century when it formed part of the "faubourg Saint-Joseph" which extended west, south of the escarpment, from today's McGill St. to St. Henri.

In the works of E. Z. Massicotte, most of the area, crossed from west to east by a brook, is described as a meadow extending as far as Chabollez Square. It probably reminded someone of his native Bourgogne, hence the name.

Most Buildings Due For Demolition

Most of the buildings — including St. Anthony's Church — in the area are going to be demolished soon and as 80 per cent of the dwellings are over 90 years old you could easily form the opinion that the flattening process is somewhat overdue.

The fact that the Federal Government is picking up part of the tab for this urban renewal scheme is what brought the federal members to the scene yesterday.

Some of the householders popped out of the flats clad in pajamas to witness la grande visite. It was quite obvious that Mayor Drapeau was the star of the show.

He chatted amiably with Mrs. O. Levesque on her



MR. DRURY WITH MAYOR

doorstep at 2601 Delisle St. and broke the news that there will be a playground for her children directly opposite her house. This brightened the morning considerably.

Next door Mr. Norman St. Louis, who doesn't have children of his own, expressed relief that the tykes will no longer have to play on the streets. "There have been too many accidents here," he told the mayor.

District Oldsters Henry McMahon, 72, and Henri Cadieux, saw big changes coming for the district.

Said Mr. McMahon to Minister Drury, "There isn't a bath in my house, but I'm clean."

The nattily-dressed oldster, who was born in the district, said his four married children don't live in Little Burgundy. "I'm moving pretty soon. Probably to Ville Emard, I like that district, too."

All in all it was a Big Day in La Petite Bourgogne.

But it will be a bigger day when the renewal program is completed, even though La Petite Bourgogne just won't be the same.

Hence it's still as friendly, though.

M. Drury visite "La petite Bourgogne" et se dit impressionné

M. Charles Drury, ministre de l'industrie et de la production de défense, s'est déclaré fortement impressionné hier par l'ampleur du projet de rénovation urbaine "La petite Bourgogne" dont il a visité hier quelques secteurs en compagnie de MM. Drapeau et Saulnier. La partie nord de la zone appelée à d'importantes transformations est située dans sa circonscription.

Après avoir pris connaissance des plans de rénovation, M. Drury a voulu se rendre personnellement compte de la situation. C'est pourquoi, avec ses hôtes, il s'est rendu sur les

lieux où il s'est entretenu avec des habitants du quartier.

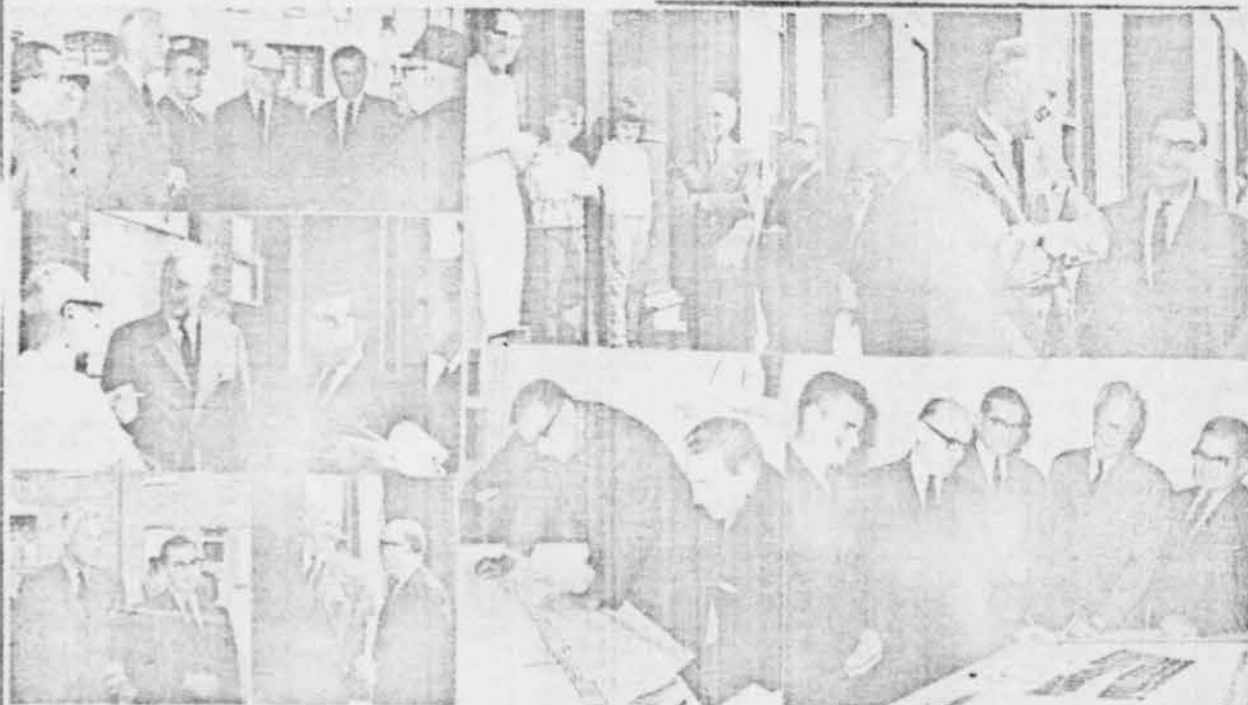
Le rapport de l'étude complète de la zone "La petite Bourgogne" sera publié en octobre. D'une superficie de 265 acres, cette zone est bornée par l'avenue Atwater (à l'ouest), les voies ferrées du Pacifique Canadien et la falaise (au nord), la rue Guy (à l'est) et le canal de Lachine (au sud). Ce secteur englobe d'importantes parties des paroisses de Ste-Cunégonde et de St-Joseph.

M. Aime Desautels, directeur du service d'urbanisme (qui a recommandé aux autorités municipales la réalisation du projet) a accompagné M. Drury et lui a donné en cours de route les explications sur l'ensemble du projet. Il s'agit, a-t-il dit au ministre, de rénover ce qui existe déjà, et non pas de reconstruire complètement. Il y a deux semaines, le gouvernement fédéral a consenti une subvention de \$1.170.000 à l'égard de ce projet.

✓ Visite de MM. Drury, Drapeau et Saulnier

à la PETITE BOURGOGNE

(Photo M. Sauvageau, 6750 boul. Monk PO-6-6252)



Le rapport détaillé sur le projet de "La Petite Bourgogne" sera publié en octobre prochain, a-t-on annoncé mardi matin alors que MM. Jean Drapeau et Lucien Saulnier accompagnés de MM. Aimé Désautels, directeur du service d'urbanisme de la ville de Montréal et initiateur du projet de rénovation de la Petite Bourgogne, P. Lessard, conseiller municipal, et Ernest Langlois, faisaient visiter à M. Charles Drury, ministre fédéral de l'industrie et de la production à la défense, la zone comprise entre le canal Lachine, les voies ferrées du Pacifique Canadien, et les rues Atwater et Guy.

La visite du ministre faisait suite à l'annonce qu'une subvention de \$2,340,000 de la Société Nationale d'Hypothèque et de Logement, dont la moitié sera récupérée, a été accordée à la ville de Montréal pour restaurer cette zone de taudis. De plus rappelle le communiqué (unilingue anglais, on a la mémoire et les résolutions courtes à Ottawa) de la SNHL le gouvernement fédéral contribuera pour \$50,000 au coût de l'étude définitive dont on a annoncé la publication pour octobre.

Après s'être arrêté au centre de renseignement du projet "la Petite Bourgogne" situé au 2454, rue Workman pour y examiner les plans de rénovation, le groupe de visiteurs a parcouru en long et en large la zone qui sera rénovée. M. Aimé Désautels accompagnait le ministre Drury pour lui ex-

pliquer le projet au fur et à mesure de la visite.

Les visiteurs se sont enfin arrêtés sur la rue Deslisle en face de ce qui sera, une fois le projet réalisé, un parc comprenant une patinoire, des jeux de croquet et de fers pour les enfants et de la verdure pour prendre contact avec

les habitants du quartier. La première personne avec qui M. Drury a conversé, une mère de famille habitant la rue Deslisle depuis 6 ans, s'est plainte du manque de terrains de jeu pour les enfants (durant la conversation ceux-ci jouaient dans la rue, illustrant très bien les griefs de leur

mère). Elle s'est dite enchantée du projet de rénovation qui fera qu'elle demeurera en face du parc "B" de la Petite Bourgogne. Cependant elle a affirmé ne pas vouloir déménager du quartier. Selon M. Désautels c'est là la position de la majorité des habitants du secteur, ils sont heureux de voir qu'on s'intéresse à améliorer leur quartier mais ne veulent à aucun prix le quitter pour faire place à des parcs.

Deux autres personnes présentées au ministre et qui elles demeurent dans les habitations qui seront démolies pour faire place au parc se sont justement plaintes, bien qu'elles soient heureuses que le quartier soit réaménagé, du fait qu'elles auront à déménager.

Jean-J. Mercier vous parle



Mlle Claire Dutrisac a écrit trois articles dans *La Presse* de la semaine dernière et ces articles fondés sur une analyse préparée par M. Michel Blondin, M.A., du Conseil des Oeuvres de Montréal, ont suscité un fort intérêt dans divers milieux.

Le regain d'attention sur St-Henri, ses problèmes remonte me semble-t-il au brasse-camarade dans certains articles de *La Voix Populaire*, puis à l'interview que Michelle Tisseyre accordait à M. Yvon Lamarre au cours de son émission télévisée du parc Cartier. Les paroles prononcées par M. Lamarre sont tombées en bonne terre. Nous avons senti immédiatement une série de réactions chez plusieurs. Aussitôt, l'honorable Nicholson annonce l'allocation de \$1,700,000. pour La Petite Bourgogne, et c'est la visite, mardi, le 23 août de l'honorable Drury en compagnie de MM Jean Drapeau, Lucien Saulnier dans le quadrilatère de La Petite Bourgogne. Enfin, la série des trois articles de Mlle Dutrisac.

Tout cela pour conduire à un branle-bas au ministère des Affaires Municipales, branle-bas dont nous sentirons sous peu les repercussions.

Croirons-nous, enfin, que nous aurons de l'action et que la partie sud-ouest de Montréal subira prochainement de grandes transformations? Est-ce possible que nous ayons pu "réveiller" les autorités si bien qu'elles ne se rendormiront pas avant d'avoir réglé nos problèmes? Espérons-le pour le plus grand bien de la population locale.

Revenons à Mlle Dutrisac. Elle signale que St-Henri devient l'un des quartiers exemplaires de la Métropole relativement à la maturité de ses résidents. Et j'en suis, car il ne faut pas passer sous silence le magnifique travail, accompli sérieusement et méthodiquement par des groupes aussi représentatifs que "Le Réveil de St-Henri", Nous St-Henri, Le Comité des Parents de St-Zotique et autres.

Il ne faudrait pas oublier l'influence exercée par M. Michel Blondin, influence louable au possible, auprès des organisations paroissiales.

Diner causerie de l'O.C.P. mercredi le 8 septembre

Monsieur Gilles Perron, ingénieur et professeur, sera le conférencier au prochain diner causerie de l'Ouest commercial et professionnel qui aura lieu mercredi prochain, à midi vingt au Lépine Lounge, 2416 Jolicoeur. Tous les membres et leurs amis sont cordialement invités.

/ Yvon Lamarre criticizes Quebec's failure to support urban renewal

On Channel 10's weekly program "Face à Face" last Sunday, local businessman Yvon Lamarre, who has long been a strong proponent of urban renewal, accused the provincial government of failing to support, financially, program such as that being undertaken by the City of Montreal in La Petite Bourgogne. He was appearing with the director of the City Planning Department, Aimé Desautels.

Using as an example the urban renovation programme announced by the City of Toronto last March, Mr. Lamarre pointed out that it was a fifteen-year plan involving a total expenditure of \$114 million. Roughly 20% of this total is being met by the provincial authorities while Quebec has yet to even indicate that it is prepared to allocate any funds at all to urban renovation in Montreal.

He also pointed out that the City of Montreal is being asked to bear a far greater share of the cost of urban renovation than is the City of Toronto.

While the City of Montreal is paying \$1,170,000 of the total cost of \$2,340,000 for the creation of the three parks in La Petite Bourgogne, the taxpayers of Toronto need pay only \$237,462 of the total cost of \$13,265,250 for the development of the first three sectors in the Queen City.

Jean-J. Mercier vous parle



En certains milieux on me reproche une sévérité excessive à l'endroit de nos représentants publics. Il me semble qu'au contraire j'ai manifesté une patience sans borne. Nous leur avons donné la chance pendant des années, à nos conseillers municipaux, à nos députés, de se faire valoir, de travailler dans l'intérêt du peuple et qu'ont-ils fait?

Je vais vous le dire ce qu'ils ont fait. Ils ont cru que leur mandat consistait à se créer un prestige personnel en assistant à toutes les soirées sociales, paroissiales sportives, à tous les anniversaires, 25ième anniversaire de mariage, aux funérailles, en échangeant des poignées de mains avec tout le monde, un large sourire sur les lèvres. Ils ont voulu se faire passer pour des "bons diables" au diable, les bons diables?!...

Ce n'est pas suffisant, loin de là; Aujourd'hui, le peuple est plus exigeant. Il veut que les députés, les conseillers municipaux, se fassent son porte parole auprès de leur gouvernement respectif. Il veut qu'on s'occupe de ses problèmes les plus urgents. Tous les comtés, tous les districts ont des problèmes. Les nôtres sont plus graves. Il est révolu le temps où un représentant du peuple pouvait se contenter d'occuper son siège au parlement ou au conseil municipal et baillier aux cornelles. On veut des hommes capables, énergiques, dotés des qualités nécessaires pour discuter en haut lieu d'une saine législation à l'échelle du comté, du district. Les paresseux, les parasites, les hableurs, les "tireux de ficelles" les exploités doivent se retirer ou ils se feront bouter dehors par les électeurs à coups de pieds à la bonne place.

La province de Québec est en arrière des autres provinces à plus d'un point de vue. J'écoutais M. Yvon Lamare, au programme Face à Face du canal 10, dimanche dernier. Il a fait des révélations sensationnelles et a même réussi à faire avouer au directeur du service d'urbanisme, M. Aimé Désautels que le gouvernement provincial ne fait pas son devoir dans le domaine de la rénovation urbaine.

En mars dernier, le conseil municipal de Toronto a adopté à l'unanimité un plan d'élimination des taudis dont la réalisation s'étendra sur 15 ans et coûtera plus de \$114. millions. La ville de Toronto consacrerait, à tous les ans, au moins un million de son budget d'immobilisations pour assurer la poursuite de son plan. Le gouvernement fédéral, le gouvernement de l'Ontario et le conseil métropolitain de Toronto contribueraient respectivement \$74,300,000 \$20,700,000 et \$5,875,000 à ce programme de 15 ans. La démolition et la reconstruction des trois premiers secteurs choisis coûtera \$13,265,250. La part de la ville de Toronto ne sera que \$237,462. Vous voyez ici le déséquilibre entre l'Ontario et le Québec? Ces jours derniers, n'a-t-on pas appris que le gouvernement fédéral accorderait \$1,170,000. pour la rénovation du secteur de La Petite Bourgogne sur un total de \$2,340.00. En passant, soulignons que le projet actuel de La Petite Bourgogne consiste seulement, jusqu'à présent, en l'aménagement de trois parcs.

Alors que Montréal reçoit du fédéral \$1,170,000. sur un total de \$2,340.000. pour La Petite Bourgogne, Toronto n'aura à payer que \$237,462 sur un total de \$13,265,250 pour ses projets de rénovation urbaine. Ou est la part du gouvernement de la province de Québec? Pendant que nos députés serrent les mains et grimacent des sourires dans la rue, les députés ontariens travaillent pour leurs concitoyens. Il font leur devoir au lieu de "niaiser". Et si vous voulez mon avis, deux ministères pour Pierre Laporte, les affaires Culturelles et les Affaires municipales, c'est bien trop d'affaires pour sa petite tête.

ST-HENRI SPOKESMEN ON TV

Aid from Quebec for urban renewal contracted effort demanded by panel

"We can always wait a year or two before reaching the moon. No one will really suffer by the delay. But we can no longer wait to solve the slum problem." These were the words of R.F. Bienvenue Fuggazzi, of St. Elizabeth of Portugal Parish, speaking on CFTM's "Face à Face" on September 5. "Must the more unfortunate pass another winter in the snow?" he continued. "They are, after all, human beings. It is the people right around us who are suffering."

With these lines, a passionate appeal was directed to our legislators to find a solution to bring to an end poverty within an affluent society.

In addition to Father Fuggazzi and moderators Claude Lapointe and Roger LeBel, members of the panel included Aimé Desautels, director of the City Planning Department; Michel Lagacé, public relations co-ordinator of the 'Réveil de Ste Cunégonde'; and Yvon Lamarre, president of the St-Henri Commercial Centre. As might be expected, Mr. Desautels defended the policy of the City of Montreal or, rather, that of the current administration. He

pointed out that the Drapeau-Saulnier administration had grabbed the bull by the horns. No City Planning Director, before he took over the position, had developed a zoning plan for St-Henri. It was too complicated; it required too much work.

Yvon Lamarre pointed out that the provincial government has failed to provide any assistance towards urban renewal in Montreal, noting that the Ontario government was fully behind, financially, every renewal project in that province. He presented figures which backed up his claim that the failure of the Department of Municipal Affairs, under its minister, Pierre Laporte, to recognize the gravity of the situation and cover at least a portion of the cost, had resulted in the City of Montreal's being forced to pay more money out of the municipal coffers for less work than the City of Toronto. (We would add, here, that municipal governments are the least able to meet expenditures of a magnitude approaching the costs involved in urban renovation. The provincial government has a definite obligation to allocate funds to cover a significant portion of the costs. And remember that income of the Quebec government is the far larger than that of Ontario.) The fourth guest on the panel, Michel Lagacé, offered the opinion that "we should not go too fast in the field of renovation because (the people of Ste Cunégonde) are not educated enough" (or, according to him, intelligent enough) "to live in modern housing."

(We would here, challenge M. Lagacé's statements as being wholly irresponsible. If the people of this district

are looked at as being without intelligence, it is because of the statements of individuals such as Mr. Lagacé, given without any real thought. Incidentally, he lives in Ste Cunégonde.

Among the conclusions reached as a result of the programme was that all levels of government must concern

themselves with urban renovation without any further delay. The right of freedom from suffering is equal to the right of freedom of speech and freedom of association. We would not tolerate the government's taking away the latter two so why do we permit the first-mentioned to exist?

AU SUD-OUEST DE MONTREAL



Cartes sur table

par Jean-J. Mercier

"On peut toujours attendre un an ou deux avant d'atteindre la lune; personne n'en souffrira vraiment. Mais on ne peut plus attendre pour solutionner le problème des taudis". Voilà ce que déclarait M. l'abbé Bienvenue Fuggazzi, curé de la paroisse Ste-Elisabeth du Portugal, le dimanche 5 septembre, à l'émission télévisée "Face a face", au Canal 10.

"Nos pauvres gens devront-ils passer un autre hiver dans la neige?" a lancé le curé Fuggazzi.

Ces deux phrases touchantes contiennent un appel énergique à nos gouvernants qui trouvent toujours le moyen de louvoyer, de tergiverser avant d'aborder un problème, crucial dans le cas présent, et de le solutionner rapidement.

En plus des deux animateurs, Claude Lapointe et Roger LeBel, on remarquait sur le panel de "Face a Face", ce soir-là: MM. Aimé Désautels, directeur du service d'urbanisme de la ville de Montréal; Michel Lagacé, publicitaire du "Réveil de Ste-Cunégonde" et Yvon Lamarre, président du Centre d'Achats St-Henri.

L'attitude de M. Désautels s'avère compréhensive quand on connaît toute l'histoire de St-Henri. Il défendait la ville de Montréal ou plutôt l'administration actuelle de la Métropole. A M. Claude Lapointe qui le harcelait, a bon escient, croyons-nous, il a fait valoir que c'est l'administration Drapeau-Saulnier qui a pris le taureau par les cornes. Aucun des directeurs du service d'urbanisme, a-

vant lui, n'a réussi à établir un plan de zonage pour St-Henri.

Il faut rendre à M. Désautels la justice qu'il a attaqué de front le problème et a réussi en 15 mois à faire voter un plan de zonage pour St-Henri ce qu'on attendait depuis 20 ans. Puis il s'est immédiatement mis à la tâche pour solutionner le problème des taudis à Montréal. C'est à St-Henri, plus précisément dans Ste-Cunégonde, qu'il a préparé son premier projet, soit celui de la Petite Bourgogne.

Je pense bien que celui qui aurait dû être fustigé, mais qui prend bien garde d'affronter le public à ce sujet, c'est le ministre bicéphale des Affaires Municipales et des Affaires Culturelles du Québec, Pierre Laporte (un autre double-mandaté: ils sont tous originaires de la cuisse de Jupiter, les gens de cette race) parce que si nous n'avons pas plus d'action dans le domaine de la rénovation urbaine dans le Québec, c'est Dieu merci au gouvernement de M. LeSage.

Alors que la ville de Toronto prévoit un projet de \$114 millions de dollars en rénovation urbaine pour la prochaine période de 15 ans, nous avons réussi ce coup de maître de \$2,340,000, pour La Petite Bourgogne qui n'est pas en soi un projet de rénovation urbaine, mais un projet d'aménagement de trois parcs. En plus, la ville de Montréal devra défrayer la moitié du coût soit \$1,170,000, parce que chez nous, au Québec, la province ne fait rien. C'est Ottawa qui paiera l'autre \$1,170,000.

Voici des chiffres étonnants avancés par M. Yvon Lamarre au même programme. "Bien plus, dit-il, alors que Montréal paie \$1,170,000, sur un projet de \$2,340,000, Toronto n'aura qu'à payer \$237,462 sur un total de \$13,265,250, pour un projet de rénovation urbaine. Vous savez compter?"

M. Michel Lagacé a avancé une théorie assez nébuleuse à l'effet qu'il ne fallait pas aller trop vite dans la rénovation parce que nos gens ne sont pas assez éduqués (ou assez intelligents, selon lui) pour habiter des maisons modernes, salubres. M. Lagacé, je n'ai qu'un conseil à vous donner: préparez-vous quand vous faites FACE au public. M. Lapointe vous a fort rappelé que nos gens ne sont pas plus bêtes qu'ailleurs. Et pourtant lui ne réside pas chez nous. Comment voulez-vous les éduquer à bien vivre dans un taudis? Donnez-leur la chance d'habiter un logement moderne, demain, et vous serez surpris. Tous nos gouvernants doivent mettre la main à la pâte et vite. Ça ne saurait tarder. Il faut donner à nos moins fortunés un habitat convenable. Nous n'espérons pas un Habitat '67, mais un toit qui protège nos gens de la neige, du froid, des intempéries, car il n'y a aucune raison au monde qui puisse motiver, dans un pays riche comme le nôtre, un pays qui vient de donner \$700 millions aux pays sous-développés qu'on tolère que des gens habitent des maisons délabrées, insalubres, impropres à la dignité humaine.

Adieu aux taudis : les propriétaires devront "faire le ménage"

La ville sera passée au crible

Tous les 5 ans, toutes les constructions devront subir une minutieuse inspection. Le régime des taudis est fini, du moins pour les nouveaux logis. D'ici quelques années, il n'y en aura plus à Montréal, grâce à ce nouveau code.

Le service des permis, au cours de ces visites, établira ce que tel propriétaire devra faire de sa maison, la réparer si elle est récupérable ou la démolir si elle ne l'est pas. Les inspecteurs auront le pouvoir d'ordonner aux propriétaires de peindre l'extérieur de ses maisons ou de refaire le plâtre des murs à l'intérieur, de changer la tuyauterie pourrie, les lavabos et éviers malsains, etc. Finis les ménages aux frais des locataires, à moins que ceux-ci désirent plus de luxe.

Le premier quartier qui recevra la visite des nouveaux inspecteurs, en vertu du code tout neuf du logement, sera celui de la petite Bourgogne. Ce territoire est situé entre les rues Guy et Atwater, le canal Lachine et les voies du C.P.R. sur la "falaise". Cette visite systématique commencera le 2 novembre prochain.

Le second secteur sera celui de Cremazie, cette portion du nord de la ville comprise entre les rues Cremazie, Iberville et les voies du Canadien Pacifique qui les bornent à l'ouest et au sud.

L'urbanisme de Montréal a donc posé un cran d'arrêt à l'évolution et l'augmentation des taudis. Finie l'ère des propriétaires locataires qui exploitent des séries de taudis, telles certaines successions qui posent

L'URBANISME est un grand mot qui a toujours pris un sens théorique à Montréal. L'urbanisme s'occupait des grandes lignes extérieures de la ville et versait bien plus dans le paysagisme que dans l'urbanisme. Mais tout va changer dans ce domaine. Dès maintenant, c'est déjà tout changé et les effets vont s'en faire sentir très bientôt.

L'administration Drapeau-Sauhier a commencé par séparer la section de l'urbanisme du service des permis pour en faire un organisme indépendant. Le service des permis n'avait pas le temps ni les moyens, ni le personnel pour faire de l'urbanisme sur le plan professionnel. Il y a trois ou quatre ans, la section de l'urbanisme devenait autonome.

Maintenant que le service de l'urbanisme est créé, les choses bougent. Depuis un an, on a mis le pied sur le champignon. Une division de rénovation urbaine a été formée, au sein du service de l'urbanisme.

Cette section de rénovation est composée de professionnels : architectes, ingénieurs, urbanistes, sociologues, etc. Ces hommes ont reçu un mandat en blanc et noir. C'était en juillet 1964.

Un an est à peine écoulé et cette section a mis sur pied un programme élaboré. Les fruits sont prêts à être cueillis. La division de rénovation du service d'urbanisme, en collaboration avec le service des permis, va s'occuper activement de la construction. Elle a demandé et obtenu un code du logement. Ceci nécessitera l'embauchage de 50 à 60 hommes par le service des permis, lequel devra mettre à exécution les données de ce nouveau code du logement.

sedent des centaines de logements et ne font pas les réparations qui s'imposent.



Ces escaliers branlants disparaîtront si...

Des subventions à ces proprios

Les propriétaires qui auront des difficultés financières à cause des exigences du nouveau code du logement seront aidés par la ville.

La division de rénovation du service d'urbanisme a mis au point un programme de subventions en cinq points :

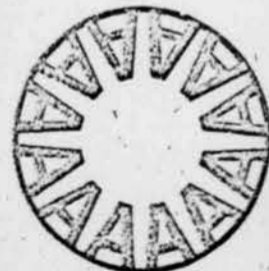
- la restauration ordinaire ;
- la démolition et reconstruction résidentielle ;
- la restauration historique ;
- la démolition et déblayage, tels les vieux hangars de ruelles ;

- la location, pour les propriétaires qui ne pourraient louer leurs logements au prix du marché après avoir rénové les lieux.

Montréal compte 110,000 maisons totalisant 360,000 logements. C'est nettement insuffisant. Certaines familles demeurent à trois ou à quatre dans le même logement, pour économiser pendant un certain temps. Ce qui manque, c'est le logement à prix modique. L'urbanisme étudie présentement ce problème et compte y trouver la solution très bientôt.

La division de rénovation urbaine a donc du pain sur la planche : récupérer tous les logements qui ne sont pas encore des taudis mais menacent de le devenir ; détruire les vrais taudis ; préparer la population de certains quartiers à un nouveau mode de logement ; amener les autorités à comprendre qu'il faut des logements subventionnés ; trouver le genre d'habitations qui convient à tel quartier pour ne pas forcer les gens à se déraciner du patelin qu'ils aiment ; mettre à l'œuvre des bureaux de renseignements et de location pendant les rénovations.

Hervé LEPINE



The Poverty Study And Slum Housing

THE Canadian Welfare Council probably knows how it plans to handle the federal government's request for a study of poverty in Montreal, among other places. If it does not, it might consider the plight of those in the "Little Burgundy" region of the city. A study has been done there already in connection with last January's promise to provide decent, sanitary accommodation. Our neglect of housing cannot be separated from any study of poverty as such. And the grim fact is that while we are in one of our most buoyant periods, little is being done for the depressed section of the community.

What we were going to do about Little Burgundy was a matter of great fanfare when provincial and civic politicians appeared so shocked that existing conditions were as bad as they were. Whether any of them have gone back lately is questionable. Conditions have not changed. Perhaps the district clergy whose New Year's manifesto was couched in terms strong enough to shake officialdom out of its lethargy, temporarily, should take up the case of their parishioners again. Winter is fast ap-

proaching. Already the near-freezing drafts which sweep through the sub-normal dwellings of the area must be adding to the weight of the mothers trying desperately to bring up children in such quarters.

When we look at how far behind we are in showing any appreciation of a social conscience toward those who have so little, it is almost amusing to note the serious concern expressed in Toronto over the seriousness of its problems. There public housing operations have provided 2,183 new low-cost units since 1949. What has been done there is not enough to satisfy need, of course. There a tragedy of modern day development in many major cities has occurred. In 10 years developers have torn down 7,194 homes. The structures which replaced them, however, were primarily luxury apartments. As the trend continues, those squeezed out find less and less to choose from. It has happened here, too. And new slums inevitably are created in the process.

In one bold move, the Ontario Housing Corporation took over a six building apartment complex as part of its subsidized housing program, and began to move in displaced families. The old tenants objected. They didn't want people from the slums as neighbors. They preferred the economic segregation which is mushrooming today, sometimes through lack of foresight in urban renewal programs and as often by deliberate policy under suburban building codes. But the transplanted have stuck, the Housing Authority makes up the rent, a new way of life is being explored and no one has been contaminated.

Quebec is going to establish a General Housing Corporation at the next session of the legislature. If it does everything that needs doing, it should be the busiest agency in the government establishment for years ahead.

/ Les citoyens de la \ "Petite Bourgogne" se réuniront mardi

Au cours d'une assemblée publique, mardi soir prochain, le "Réveil des Citoyens de la Petite Bourgogne" s'attaquera de nouveau au projet d'aménagement d'un parc au coin des rues Atwater et Delisle par la ville de Montréal ainsi qu'au plan officiel de l'autoroute est-ouest, sur la rue St-Antoine.

Au cours de cette assemblée à laquelle doivent assister M. Gérard Loiselle, député fédéral et conseiller municipal, M. l'abbé Langlois, curé de la paroisse St-Joseph et M. l'abbé Payette, curé de la paroisse Ste-Cunégonde, l'architecte Serge Carreau fera la critique des projets de rénovation urbaine entrepris par la ville de Montréal dans cette zone-pilote.

L'assemblée, à laquelle tous les citoyens de ce secteur sont

invités, aura lieu à l'école d'Iberville sis au 2245 de la rue Delisle, à 8 heures p.m.

MARDI soir, "Le Réveil des Citoyens de la PETITE BOURGOGNE" tiendra une assemblée publique à l'école d'Iberville, 2245, rue Delisle, pour prendre position sur le projet d'un PARC au coin des rues Atwater et Delisle, et étudier le problème des FAMILLES déplacées par plusieurs projets de rénovations actuellement en cours à St-Henri.

un jour à l'Hôtel de ville



avec
**MARCEL
HUGUET**

Petite bourgogne

Tous les citoyens affectés par les expropriations qu'entraîne déjà le projet de rénovation urbaine approuvé par les autorités municipales il y a quelques mois, et ceux qui seront déplacés par celles qu'entraînera la construction de l'autoroute est-ouest dans l'axe de la rue St-Antoine, devraient se faire un devoir d'assister en grand nombre à l'assemblée organisée par le "Réveil des Citoyens de la Petite Bourgogne", à l'école d'Iberville, ce soir.

Cet organisme s'intéresse particulièrement aux problèmes des personnes qui seront déplacées par ces projets et qui devront affronter l'épineuse question du relogement, chose qu'à première vue, les autorités montréalaises semblent avoir négligée pour le moment, beaucoup plus préoccupées par l'aménagement de vastes espaces verte qui ouvriront une vue "magnifique" sur l'Expo. 67 qu'ils veulent tout aussi magnifique et grandiose.

Il suffit de relire le "mémoire préliminaire" préparé par le Service d'Urbanisme de Montréal, en mars dernier, pour constater cette anomalie déplorable, et qui ne peut que soulever l'indignation de l'homme du sens commun, même s'il ne faut imputer tous les torts passés à l'administration présente et tout en reconnaissant qu'elle a fait son "gros" possible. Mais, il y a des problèmes dont la solution ne saurait tarder.

250 résidents de St-Henri réclament une entrevu au sujet de la "Petite Bourgogne"

(T. D.) — Les résidents du quartier St-Henri, qui seront éventuellement "déplacés" par le vaste projet de rénovation urbaine de Montréal, se sont

de nouveau serré les coudes pour faire face à LEUR PROBLEME.

Hier soir, quelque 250 membres du "Réveil des citoyens de la Petite Bourgogne", réunis à l'école d'Iberville, ont décidé de réclamer une entrevue avec les autorités municipales de Montréal, conjointement avec des représentants de la Société centrale d'hypothèques et de logement, et de la Société générale de l'habitation.

De plus, ils tenteront d'obtenir qu'un membre de leur association soit admis à les représenter au sein du comité d'étude formé par la ville de Montréal en vue de l'élaboration du projet. Il en sera de même dans le cas de la SCHL et de la SGH du Québec.

Une autre requête aura pour objet d'obtenir qu'un juge "impartial" soit nommé le plus tôt possible, ayant pour tâche de siéger au sein du comité d'étude de Montréal. "Nos intérêts seraient ainsi mieux préservés", de déclarer un porte-parole de l'association des citoyens de la Petite Bourgogne.

La réunion était sous la présidence d'honneur des abbés A. Langlois et A. Payette, respectivement curés des paroisses St-Joseph et Ste-Cunégonde, et du député fédéral, M. Gérard Loiselle, conseiller municipal de Montréal.

Ce dernier a déclaré que la ville de Montréal étudie sérieusement ce projet de rénovation urbaine, mais qu'il faut aussi songer "qu'il ne peut y avoir de progrès sans démolition".

un jour à

l'Hôtel de ville

avec
**MARCEL
HUGUEY**



Petite Bourgogne

"Le Réveil des Citoyens de la Petite Bourgogne" présentera un second mémoire aux autorités municipales dès le début de 1966. C'est ce qu'annonçait le président de cet organisme, M. Lucien Dickey, à la suite d'une assemblée tenue en l'école d'Iberville, mardi soir où se trouvaient réunis environ 400 citoyens du secteur.

Ce mémoire étudiera les problèmes causés par les mesures d'expropriations qui seront nécessitées pour la construction de l'autoroute est-ouest dans l'axe de la rue St-Antoine et l'aménagement du parc à l'angle des rues Notre-Dame et Chatham. Et il portera une attention particulière au problème du relogement afin d'éviter le déplacement de quelque 1,500 personnes.

Au cours de l'assemblée de mardi dernier "Le Réveil" qui représente environ 6,000 citoyens du secteur, a accepté le projet de la ville d'aménager un parc à l'angle des rues

Delisle et Atwater. Toutefois l'exécutif de l'organisme devra, à la demande des 400 citoyens présents, entreprendre des démarches auprès des autorités municipales afin qu'elles portent une attention toute spéciale au problème du relogement des familles qui devront être déplacées.

Assurances

Le Comité exécutif autorisé, hier, l'ingénieur en chef du métro, M. Lucien L'Allier, à retenir les services du cabinet des conseillers, en assurance, Parizeau, Towner et Associés, pour la préparation des cahiers de charges en vue d'une prochaine demande de soumissions en matière d'assurance incendie et responsabilité.

Parizeau, Towner et Ass. devront faire un inventaire des biens de la commission qu'il convient de protéger à partir du 1er janvier prochain, date à laquelle expireront les contrats d'assurance actuellement en vigueur.

Refus

Le Comité exécutif a aussi refusé à M. George C. Spiiotopoulos, une demande de permis pour tenir un restaurant à l'intérieur d'une taverne située au 1243 de la rue Metcalfe. Cette décision a été prise à la suite de recommandations faites par le directeur du Service de la Police de Montréal, M. J.A. Robert.

Des citoyens réveillés

Les quelque 250 membres du "Réveil des citoyens de la Petite Bourgogne" ont décidé, au cours d'une réu-

nion tenue mercredi soir, de réclamer une entrevue avec les dirigeants de la ville de Montréal, les représentants de la Société centrale d'hypothèques et de logement et de la Société générale de l'habitation.

Les résidents du quartier St-Henri, on le sait, devront être déplacés pour permettre la réalisation d'un projet d'importance de rénovation urbaine dans le secteur sud-ouest de la métropole.

Les intéressés réclament la présence de l'un de leurs membres au sein du comité d'étude formé par Concordia en vue d'élaborer le projet. Les intéressés voudraient également qu'un juge impartial fasse partie du comité d'étude, afin de mieux préserver leurs intérêts.

Petite Bourgogne to Go

Blighted Area Plan Approved

By RAYMOND DIONNE

Massive renewal of 265-acre Petite Bourgogne will start before the end of 1966, Montreal Executive Chairman Lucien Saulnier announced yesterday at a luncheon of the West-end Businessmen's and Professional Association.

Petite Bourgogne (Little Burgundy) is the area bounded by Atwater, Guy, Lachine Canal and CPR tracks. It has been earmarked for full renewal shortly after seven parish priests of the area protested that no action was taken by any authorities to deal seriously with blighted areas.

"Actually, action was impending or even imminent," Mr. Saulnier said, "but it is always nevertheless good when we are reminded further of certain problems."

Mr. Saulnier said that the municipal administration has set for itself a tight schedule.

Survey Completed

Already, a survey of the area has been completed, the extent of which is "almost beyond imagination." Each of the 3,500 families comprising 17,000 people have been interviewed, all of the 1,700 structures have been evaluated, a sociological survey has been conducted, and the needs of public services have been assessed.

The data now is being processed and a full report will be published in a month.

"What we did was no cinch," he went on, "but this is not much compared to what lies before us."

The master plan now is being worked on, whereby the disposition of every inch of the land will be accounted for, including streets. This will be ready in April.

He added that it has already been decided there would be a south-north artery starting from Lachine canal, running towards the future Trans-Canada Highway into the heart of Montreal.

"Your local traffic problems will be solved, particularly with the establishment also of a west-east artery," he replied to a club member who wanted to know "how you, Mr. Saulnier, have managed to reach us from City Hall today."

The necessary initial bylaws will be submitted to City Council in November," he went on.

All expropriations will be completed in June.

Demolition will start in July.

The actual construction will start before the end of 1966, "before a single person is displaced."

He would not predict when the renewal of Petite Bourgogne would end but he indicated his hopes when he said that "during 1967, when Petite Bourgogne is far advanced, we will have ready another similar or larger project for the approval of the people."

He described the magnitude of the project by stressing that "Jeanne Mance Housing covers only 17 acres while Petite Bourgogne expands over 265 acres."

He said that present planning for the area provides for a "good-quality residential district with present quality industries being retained through it."

No Evictions

Mr. Saulnier insisted that not one single family will be evicted from the territory, against its wishes.

Surveys show that a vast majority of the present inhabitants want a drastic improvement in their district but wish strongly to be allowed to remain there.

"You may wonder how we can start building new homes, without moving people out, in a territory where every inch is already occupied," he asked.

"The answer is simple but it will require much planning and timing. It is that we will first eliminate some plants and businesses which are decrepit and beyond repair. We will build our first dwellings on their sites and invite local people in. The homes these people will evacuate will then be demolished, new dwellings will be erected on their sites, and this process of renewal will go on until the whole

area is cleared, rebuilt and revamped."

He did not give any description of the type of dwellings which would be erected.

He said that Quebec cities have been until now "singularly hampered in their wishes to effect urban renewal."

"Such problems are within the scope of the federal Central Mortgage and Housing Corporation which may provide 50 per cent of the necessary funds for demolition, 50 per cent for setting up services, 75 per cent of the re-building costs and 50 per cent of operating deficits.

"The balances the municipalities must provide are too steep for their financial capability," he said. The reason Ontario did so well in that filed is that in general it provided for half of the municipal share and that in Toronto, in particular, it provided enough that that city had only to meet 7½ per cent."

Mr. Saulnier said that he set great hopes in the fact that the Quebec government has announced its intention to set up its own housing authority and in the "rumor I have heard" that the provincial government intends to invest in such programs "in a manner which might be comparable to what is done in other provinces."

City "Avant-garde"

"I note," he said, "that nearly everywhere technical studies on urban renewal are far advanced, but that cannot be said of the study of social implications. I can say truthfully to you now, that in that particular filed, we are avant-garde."

He "admitted" in his own words that he did not know how long or how much it would take to "clean up Montreal."

"This is one of our top priorities," he stressed, "and we need the wholehearted cooperation of all concerned, including that of private enterprise."

"Demolishing and rebuilding is relatively simple when one takes into account the magni-

tude of the whole problem," he said.

He added that one of the great aims of the city administration is preventing "homes and other structures from becoming slums. Structures which owners wish to keep in good condition are nearly eternal," he quipped.

"We have now before us a new building code which will make for safe and sound buildings, and, very likely in December, we will initiate a measure which will provide incentives for owners to keep their properties from eventually becoming decrepit, and also to improve them."

"Until three years ago, Montreal was powerless in this extremely important field. We have obtained the powers we asked for and we will ask for any more we need. We are truly approaching a climax."

Mr. Saulnier revealed that negotiations are now going on at senior officers level for the elimination of all unnecessary railway tracks in Montreal and for the modernization of the tracking which must remain.

"La Petite Bourgogne" sera mise en chantier dès l'été prochain

— Lucien SAULNIER

par Raymond Masse

Selon M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif de Montréal, c'est dès l'été prochain que l'on démolira les premiers bâtiments vétustes et que l'on commencera la construction des premiers logements à loyers modiques dans le secteur baptisé "La Petite Bourgogne".

Voilà le point saillant des propos que le président du comité exécutif a tenus hier devant les membres de l'Ouest commercial et professionnel Inc. réunis à l'occasion de leur déjeuner hebdomadaire, rue Jolicoeur.

Répondant aux questions que des membres ont été invités à lui adresser au cours du déjeuner, M. Saulnier a quelque peu précisé à quoi rimera le projet de "La Petite Bourgogne" révélé en mars dernier, projet qui concerne tout le secteur borné par l'avenue Atwater (à l'ouest), la rue Guy (à l'est), le canal de Lachine (au sud) et les voies ferrées du Pacifique Canadien et la falaise (au nord).

"Ce sera un secteur résidentiel de bonne qualité", a souligné le président du comité exécutif.

"La lutte contre les taudis est entreprise, a-t-il affirmé, et elle va s'accélérer d'un mois à l'autre."

A l'appui, M. Saulnier a annoncé que l'enquête détaillée du secteur de 265 acres où l'on compte environ 17,000 personnes (3,500 familles) est terminée et que le résultat de l'analyse sera publié dans un mois.

"Il s'agit d'une enquête, a-t-il précisé, comme il ne s'en est jamais tenue dans tout le Canada."

M. Saulnier a en outre révélé que "l'on publiera en avril 1966 une ébauche générale du plan de réaménagement de toute "La Petite Bourgogne".

Aussi, au dire de M. Saulnier, des mesures seront prises en vue de ne pas "bousculer" les familles qui habitent actuellement des taudis et qu'il faudra toutefois décanter.

Précisions sur les premières expropriations

"Nous allons d'abord exproprier les occupations non conformes au plan prévu (soit des "coins" industriels, par exem-

ple) et y construire sans tarder les premiers logements projetés", a révélé le président du comité exécutif.

"Aussi extraordinaire que cela puisse paraître, a-t-il ajouté, le problème des taudis est l'objet d'études sérieuses depuis seulement quelques années, à Montréal."

"Démolir des taudis et construire des logements, c'est déjà un excellent objectif. Mais il faut également se préoccuper de la nécessité d'engendrer de meilleures conditions sociales, en plus de meilleures conditions physiques. Il faut de plus conjurer l'action directe des pouvoirs publics en y associant l'entreprise privée en vue d'une action positive et préventive."

Un autre secteur à compter de 1967

Après avoir noté que "depuis trois ans, la ville de Montréal a pris des positions d'avant-garde en vue d'engager une lutte contre les taudis, M. Saulnier a rappelé que l'administration qu'il dirige a choisi comme premier objectif le secteur de "La Petite Bourgogne", et il a annoncé que le Service d'urbanisme s'attaquera en 1967 à un autre secteur de la ville (M. Saulnier n'a pas identifié cet autre secteur).

M. Saulnier n'est pas surpris d'apprendre que des Montréalais voudraient que la lutte contre les taudis donne des résultats concrets dès ce matin.

"Nous ne prendrons pas de repos, a-t-il répondu. Il faudra dépenser des sommes d'argent très considérables. Et nous ne pouvons pas bâtir avant de démolir. La rénovation urbaine est la première des priorités."

En terminant, M. Saulnier s'est dit confiant que le gouvernement qui entend créer "un Office de l'habitation" versera à Montréal des subventions comparables à celles versées dans d'autres provinces.

L'épineux problème des voies ferrées

M. Saulnier a dit aussi quelques mots sur le problème des voies ferrées qui traversent actuellement "La Petite Bourgogne". Il souligne que l'administration municipale a entamé des pourparlers avec de hauts fonctionnaires du chemin de fer concernés "afin d'appliquer la possibilité de réduire le nombre de ces voies".

D'après le président, "ce qui devra rester des voies de chemin de fer devra être réaménagé en dépression".

Qu'est-ce que l'administration entend faire au sujet des gros

camions qui vont et viennent presque n'importe où et n'importe quand, à Montréal ?

"Les gros camions, a précisé M. Saulnier, seront dans quelque temps l'objet d'une réglementation plus moderne qui existe dans les villes modernes. Le temps est venu de réglementer la circulation des gros camions dans tous les secteurs de la ville".

Plus tard, M. Saulnier a assuré ses auditeurs que l'administration ne permettra pas que le parc Saint-Henri disparaisse.

On signale que des autorités scolaires ont l'intention d'y faire construire un imposant bâtiment.

"La ville ne permettra pas la disparition de ce parc", a affirmé M. Saulnier.

Et l'élimination des cultivateurs qui fréquentent actuellement le marché Atwater pour y offrir leurs victuailles ? "Aucun changement n'est projeté", a répondu catégoriquement M. Saulnier.

Durant l'été de 1966

Tout un secteur de Montréal sera démoli pour faire place à la construction de logis à prix modiques

★★★

Le district appelé "Petite Bourgogne", au sud de Dorchester, entre Guy et Atwater, sera ensuite réaménagé dès avril 1967.

La démolition de certains bâtiments vétustes et la construction de maisons de logements à prix modiques afin de permettre aux familles de vivre dans les logis convenables, seront entreprises dès l'été de 1966, dans le secteur de la "Petite Bourgogne", choisi par l'administration municipale, le printemps dernier, comme la zone-pilote de la rénovation urbaine.

Cette nouvelle a été annoncée par le président du Comité exécutif de Montréal, M. Lucien Saulnier, hier midi, devant un groupe d'hommes d'affaires membres de l'Ouest Commercial et Professionnel et

réunis lors d'un dîner-causerie au Lépine Lounge.

M. Saulnier a précisé qu'afin de minimiser les repercussions malheureuses du relogement, la ville projetait de démolir tout d'abord certains bâtiments non conformes avec le plan prévu, apparemment des industries et des commerces. La ville fera ensuite construire des maisons de logements sur les emplacements dégagés afin d'y loger les familles qui habitent les taudis. Ceux-ci pourront ensuite être démolis.

Il a ajouté que les résultats de l'enquête effectuée par le Service d'urbanisme sur les conditions phy-

siques et sociales dans lesquelles les gens vivent, seront connus du public dans un mois et que la ville, serait en mesure de faire connaître une ébauche assez précise du plan de réaménagement dès avril 1967.

M. Saulnier s'est ensuite dit heureux de l'attitude des autorités provinciales, lesquelles doivent, dès la prochaine session, créer un office d'habitation destiné à "épauler l'effort des villes" dans le domaine de la rénovation.

Enfin, M. Saulnier a révélé que le Service d'Urbanisme préparerait bientôt une seconde étude sur un autre secteur de la ville qui doit subir des rénovations importantes.

On construira l'été prochain des habitations à loyer modique dans la "Petite Bourgogne"

La construction d'habitations à loyer modique débutera avant la fin de l'été '66, dans le secteur de la Petite Bourgogne, a déclaré hier M. Lucien Saulnier, conférencier invité au dîner-causerie mensuel de l'Ouest Commercial et Professionnel, au Lépine Lounge.

Le président du comité exécutif de la ville de Montréal, qui avait préféré la méthode questions-réponses à une causerie en règle, a été interrogé tout particulièrement sur le problème de la rénovation urbaine dans le secteur sud-ouest de la Métropole.

Il a tout d'abord dit que le problème des taudis n'est à l'étude, sur un plan d'ensemble, que depuis quelques années seulement, précisant qu'il entraîne des difficultés d'ordre physique et social.

Il faut conjuguer les efforts de tout le monde pour arriver à solutionner ce problème, a-t-il déclaré, s'empressant d'ajouter que depuis trois ans *la Ville a pris des positions d'avant-garde en vue d'engager la lutte contre les taudis*. Et selon M. Saulnier, la lutte va se multiplier d'un mois à l'autre.

A ce moment, le président du comité exécutif a fait connaître les étapes à venir pour la rénovation du secteur désigné *La Petite Bourgogne*, lequel comprend 265 acres, est habité par 17,000 personnes (3,500 familles) et compte quelque 1,600 constructions.

Les résultats de l'enquête complète sur tout le secteur, seront connus au mois de novembre. *Une enquête comme il n'y en a jamais eu à Montréal, dans la province et peut-être même au Canada*, de souligner M. Saulnier.

L'amorce d'un plan d'ensemble du réseau des voies de dégagement de la circulation est actuellement à l'étude.

Le plan général d'expropriations et de constructions sera rendu public en avril '66. Les expropriations commenceront au printemps ou au début de l'été et les constructions d'habitations à loyer

modique débuteront à la fin de l'été prochain.

M. Saulnier a dit que la solution envisagée est de faire de cette zone-pilote un secteur résidentiel de bonne qualité. A cet effet, il a annoncé que les constructions qui ne seront pas conformes au plan d'ensemble seront démolies.

Le président de l'exécutif a fait savoir, sans le nommer, qu'un autre quartier de cette partie de la ville sera réaménagé peu après la fin des travaux du secteur de la *Petite Bourgogne*.

“La Petite Bourgogne”

Nouvel espoir à l'horizon pour de nombreuses familles de modestes revenus! “La Petite Bourgogne”, qui sera mise en chantier dès l'été prochain, permettra peut-être enfin à un grand nombre d'honnêtes familles de retrouver un peu de dignité humaine, de retrouver leur place au sein d'une société en pleine prospérité et de retrouver le goût de vivre!

Mais pour être pleinement efficace, le projet doit assurer la réalisation de logements à loyers véritablement modiques, sinon, tout se passe au niveau de la littérature!

Jusqu'à maintenant, le projet se présente bien. Ses administrateurs sérieux veulent bien faire, et s'il n'en tient qu'à eux, il se réalisera tel que prévu.

Souhaitons que des impondérables désastreux ne viennent pas gâter toute l'entreprise...

Long retard à combler

Il faudra attendre plusieurs mois, soit jusqu'au printemps prochain, avant de connaître les grandes lignes du projet de rénovation de "la Petite Bourgogne" que M. Lucien Saulnier annonçait ces jours derniers au déjeuner d'un club commercial et professionnel local. Le président du comité exécutif de Montréal précisait à cette occasion que cet important projet de réaménagement urbain, le premier qui ait été entrepris depuis l'expérience si controversée des "Habitations Jeanne Mance", avait été dressé à la suite d'une enquête "qui n'avait jamais eu d'équivalent au Canada".

Ce qui a donné la poussée décisive à ce projet est sans doute aussi sans précédent en notre pays.

Qui ne se souvient de l'appel dramatique des curés de Saint-Henri en pleine période des Fêtes, l'hiver dernier? La lettre collective des pasteurs de ce quartier aux autorités gouvernementales eut l'effet d'une bombe dans notre milieu.

En plaçant carrément devant l'opinion le problème lancinant des taudis de Saint-Henri, les prêtres de ce quartier secouèrent des apathies que rien n'avait pu déranger jusque là. Comme il arrive parfois quand tous les autres moyens ont été employés en vain, la "manière forte" a produit de bons résultats.

On n'apprendra rien à personne en disant que dans ce domaine, Montréal traîne de l'arrière par rapport à d'autres villes canadiennes comparables, Toronto, par exemple. Sous le rapport des quartiers vétustes nous ne sommes pas loin d'occuper la tête, alors qu'en ce qui concerne leur élimination, nous sommes tout près de... la queue.

Faut-il en rejeter tout le blâme sur l'administration municipale, fort occupée depuis quelques années par la construction du métro et de l'Expo '67? Si, comme d'autres villes canadiennes, Montréal avait pu bénéficier d'une législation provinciale mieux adaptée aux conditions actuelles, et surtout d'un appui financier comparable, sans doute serions-nous beaucoup plus avancés que nous ne le sommes en ce moment.

C. F.

LA PRESSE, MONTREAL, LUNDI 25 OCTOBRE 1965

"Little Burgundy" — The Good, The Sad

FOR those sorely troubled over the years by the failure of successive Montreal civic administrations to come firmly to grips with the need for a public housing policy, there was ground for both applause and regret in Mr. Saulnier's address on the future of "Little Burgundy."

He had previously explained that it was the administration's plan to carry out this pilot project in the vast slum rehabilitation program in such a way that there would be no forced migration to far parts of the city by the people in the blighted area. Could it be done? There was reason enough to wonder. But as the chairman of the city executive committee outlined the work ahead, it seems likely that it can. First to go will be old commercial buildings. In their place will rise the first of the new residential blocks. People will be moved into them from their old run-down homes which will be progressively either torn down for new construction or completely rehabilitated.

This is an excellent approach, an adaptation of the block-by-block principle adopted by New York to rehabilitate much of its slum sections. It is not so spectacular, perhaps, as having a fleet of wrecking machines move in and lay waste to a great area. We have had too many examples, however, of the complete inattention to human need which accompanies such an approach. How many thousands of Montrealers have been forced to accept even worse accommodation than they had before the wreckers moved

in we do not know. Seven hundred families were scattered when acres of buildings were torn down to make way for the CBC's proposed new headquarters on Dorchester Boulevard. No alternative housing was provided for them and nothing has happened to the land where they once lived. When a huge section of Victoriaville was levelled for future redevelopment, 300 families had pretty much to fend for themselves. Currently 200 Westmount families are under eviction orders effective at least a year and a half before east-west expressway construction through their area is scheduled to begin. Few of them have any idea where they are going to find shelter.

But the pity of the "Little Burgundy" rehabilitation program is the length of time it is taking to get anything moving. When the frightful conditions in the southwest section of the city became public knowledge, different civic spokesmen had varying ideas about how long active planning had already been under way to change the face of the district. But since even Mr. Saulnier told the West-end Businessmen's and Professional Association that "actually, action was impending or even imminent" when light was thrown on our shame, it is hard to see why construction action will not start before late 1966.

The city chairman has vast responsibilities to the city as a whole, and he has set high standards for himself and those under direction. It is understandable that he wants everything that is done to be worthy of the great new city he has had so much to do in designing. But it is sad that people forced to live in such misery have no hope of finding relief through another winter at the very least, unless City Council takes bold action in instituting rental relief subsidies in advance of the subsidy program which is scheduled to become part of the way of life when the renewal is completed.

La Petite Bourgogne sera construite à l'automne; on relogera avant de démolir annonce Lucien Saulnier

Mercredi dernier, au diner - causerie de l'Ouest commercial et professionnel M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif de la Ville de Montréal a annoncé que le projet de La Petite Bourgogne sera mis en

chantier dès l'été. L'ébauche générale du projet sera publiée en avril, les expropriations seront faites au printemps, les travaux de démolition durant l'été et les premières constructions d'habitations à

l'automne. M. Saulnier a promis que cette fois aucun habitant du quartier ne devra le quitter pour laisser place aux contracteurs. Avant de démolir quoi que ce soit en prévoyant le relogement.

énergies pour obtenir des résultats valables. L'aide aux familles, la collaboration de l'entreprise privée doivent nécessairement compléter l'action de la Ville de Montréal. Déjà les deux gouvernements supérieurs sont associés à l'action de rénovation qu'a entreprise la Ville de Montréal. M. Saulnier s'est réjoui de la création d'un office provincial du logement qui placera les municipalités du Québec sur un pied d'égalité avec celles d'Ontario. Actuellement les municipalités du Québec voulant faire de la rénovation doivent participer à 25 ou 50% du coût de l'opération alors qu'en Ontario elles ne défraient que 7.5% des frais.



(Photo M. Sauvageau, 6750 Boul. Monk. FO 4-6252)

LE METRO LE CHEMIN DE FER ET LA CIRCULATION LOURDE.

Le président du comité exécutif a expliqué que le quartier se prête merveilleusement au relogement avant la démolition, on commencera par supprimer les usines, c'est sur leur emplacement que seront alors construites les premières habitations. Celles-ci terminées, des familles, dont on démolira les habitations par la suite, y seront logées, et ainsi de suite.

Ce secteur deviendra un quartier résidentiel de bonne qualité lorsque le projet sera terminé, a souligné M. Saulnier.

UN AUTRE PROJET POUR 1967.

Parlant de l'excellent travail que fait le bureau d'urbanisme de la Ville, M. Saulnier a annoncé que déjà un autre projet de rénovation était à l'étude. Sans le nommer M. Saulnier a promis qu'on s'attaquera à cet autre projet dès 1967 (probablement après l'expo universelle.)

Enfin, pour ce qui est de la rénovation, M. Saulnier a souligné que l'amélioration des conditions matérielles ne résoud pas nécessairement le problème social qui est le problème fondamental. Se demandant si l'on doit "se contenter de faire annuellement des opérations de curetage localisé", le président du comité exécutif a affirmé qu'il fallait conjuguer toutes les

M. Saulnier s'est longuement étendu sur le problème du transport et de la circulation dans le quartier. Il a annoncé qu'en ce qui concerne le Métro, le quartier en sera doté aussitôt que le trafic le justifiera et lorsque la ville aura les sommes nécessaires à la réalisation du projet. Il a nié que les projets actuels d'extension fassent passer le métro dans Notre-Dame de Grâce. Les citoyens de ce quartier font tout simplement des pressions auprès du comité exécutif pour avoir le métro dans leur quartier, tout comme le font les citoyens de St-Henri et Pointe St-Charles.

Parlant du problème qu'est le chemin de fer qui traverse St-Henri, M. Saulnier a reconnu que c'était de toute évidence un ennui. Ils devront être reconstruits selon des critères plus modernes, en dépression par exemple.

L'orateur s'est cependant défendu d'annoncer là un projet qui sera réalisé dans un avenir rapproché. C'est quelque chose de souhaitable, mais qui ne sera pas fait bientôt.

Il s'agit d'un projet à longue haleine.

Quant à la circulation lourde, M. Saulnier a annoncé que ce problème était à l'étude. Dans quelque temps une nouvelle réglementation sera suggérée.

"La Petite Bourgogne"

Demolition starts next summer construction in fall—Saulnier

According to Lucien Saulnier, chairman of the Executive Committee of the City of Montreal, demolition work

in preparation for the construction of the first of the low-cost housing units in La Petite Bourgogne will be started next summer.

Mr. Saulnier was speaking before a group of local businessmen at the weekly luncheon of "l'Ouest commercial et professionnel" in the Lepine Lounge last Wednesday.

During his address, Mr. Saulnier revealed that the long-awaited study of La Petite Bourgogne, which had been going on since late last year, has now been completed. The results of the analysis will be available sometime next month.

"It is the most complete study of its kind ever undertaken in Canada and one of the most thorough in the world", he noted.

Mr. Saulnier stressed that, in carrying out the demolition, the City of Montreal does not intend to leave those whose homes are to be torn down out on the sidewalks. He pointed to the work being carried out by the relocation office located in La Petite Bourgogne.

As for the future of slum clearance in Montreal, Mr. Saulnier said that "work has been accelerating in recent months. In fact, 1967 will see the administration reveal a second area to be rehabilitated".

(The chairman declined to specify which part of the city would be selected for slum clearance after La Petite Bourgogne. His remarks, however, resurrected the hopes of a great many members of the O.C.P. that the area west of Atwater might benefit from renovation in the very near future.

(It was this area that the study group, chaired by Yvon Lamarre, had examined, submitting proposals for rehabilitation late last year).

Le nouveau CODE du logement en vigueur

Le nouveau code du logement de Montréal est en vigueur depuis hier, du moins dans le quartier dit de "La Petite Bourgogne", dans le quartier St-Henri.

Ce règlement prévoit des normes bien déterminées en vue de l'entretien, l'établissement et de l'occupation des immeubles résidentiels situés dans le quadrilatère borné par l'avenue Atwater, les voies ferrées du CP, la rue Guy et le canal Lachine.

Le 3 janvier, le même règlement qui a été adopté en juin

dernier s'appliquera dans le secteur délimité par le boulevard Crémazie, les limites de St-Michel et les voies du CP.

Dès la prochaine réunion du conseil municipal, un comité d'arbitrage sera nommé en vue de solutionner tous les litiges qu'engendrera nécessairement l'application de ce règlement.

MONTREAL-MATIN, MERCREDI, 3 NOVEMBRE 1965

Le code du logement que Montréal a adopté en juin entre en vigueur

Le "code du logement" est entré en vigueur hier. Il s'appliquera tout d'abord dans le secteur baptisé "La Petite Bourgogne".

Le "code du logement" est le règlement no 3122 "établissant les normes relatives à l'occupation et à l'entretien des immeubles résidentiels".

Ce règlement a ainsi pour objet d'établir les normes relatives à l'entretien et à l'occupation des immeubles résidentiels en vue d'améliorer, d'une part, les conditions de l'habitat et de prévenir, d'autre part, la détérioration prématurée des bâtiments.

Selon la décision prise par le conseil le 21 juin dernier, le nouveau règlement entre en vigueur "le 2 novembre 1965" — soit aujourd'hui — pour le territoire compris entre l'avenue Atwater (à l'ouest), les voies ferrées du Pacifique Canadien et la falaise (au nord), la rue Guy (à l'est) et le canal Lachine (au sud), territoire

que le conseil a déclaré zone de rénovation urbaine le 7 avril dernier.

Et le 3 janvier prochain, le code du logement entrera en vigueur pour un secteur du nord-est de la ville, soit le secteur borné par le boul. Crémazie, la Cité Saint-Michel et les voies du Pacifique Canadien.

Et la date de l'entrée en vigueur du nouveau code du logement pour toute autre partie du territoire de la Ville sera éventuellement décrétée par le conseil.

C'est M. Roméo Mondello, directeur du service des permis et inspections, particulièrement secondé par M. Lucien Myre, directeur adjoint, qui est chargé de l'exécution du nouveau code.

Il procédera ou fera procéder, à intervalles d'au plus cinq ans, à l'inspection des immeubles résidentiels qui sont assujettis aux dispositions du code. Il devra constituer un dossier pour chacun des logements ou des im-

meubles résidentiels qui auront fait l'objet d'une inspection et y consigner toutes les informations qui s'y rapportent.

Le directeur du service des permis et inspections devra faire un rapport annuel au comité exécutif sur la condition des logements et des immeubles résidentiels qui auront été l'objet d'inspections ou d'enquêtes. Il devra faire état, dans ce rapport, des principales mesures prises par son service, des difficultés découlant de l'application du code et formuler toutes recommandations qu'il jugera opportunes.

Incidentement, le conseil municipal nommera dès sa prochaine assemblée un comité d'arbitrage des litiges découlant de l'application du code, comité composé d'un architecte, d'un ingénieur, d'un entrepreneur en bâtiments et d'un travailleur social ou sociologue ayant chacun, dans sa sphère respective, une expérience pratique d'au moins dix ans.

Le code du logement est maintenant en vigueur dans la Petite Bourgogne

La Petite Bourgogne, le secteur où la ville de Montréal fait sa première expérience de rénovation urbaine, est maintenant le premier district de la métropole où est en vigueur le Code du logement adopté en juin dernier par le conseil municipal. Ce règlement qui établit les normes relativement à l'occupation et à l'entretien des immeubles résidentiels sera peu à peu étendu à toute la métropole.

C'est M. Roméo Mondello, directeur du service des permis de la Ville de Montréal, assisté de M. Lucien Myre, directeur adjoint du même service, qui seront chargés de l'application du

Code.

M. Lucien Myre, un résident de Ville Emard récemment nommé à son poste, nous a déclaré que les effets de cette nouvelle législation ne seront pas visibles avant que les résultats de l'enquête menée par le service d'urbanisme dans la Petite Bourgogne ne soient compilés. On peut cependant prévoir qu'il aura des répercussions importantes sur le district étant donné qu'il définit comme impropre au logement une quantité impressionnante d'habitations qu'à première vue on trouve en grand nombre dans le district.

Renewal Plans Ready For 'Little Burgundy'

A specific program for over-all urban renewal of the "Little Burgundy" zone in south central Montreal under provisions of the National Housing Act probably will be submitted to federal and provincial authorities next April for approval, City Hall sources indicated yesterday.

The Drapeau-Saulnier administration, it was gathered, is aiming at first demolitions under the program during the summer of 1966 and a beginning of the first housing units during next September.

Meanwhile, the administration is expected to ask city council at its next meeting to ratify a draft agreement, already authorized by the Lesage Government, whereby Central Mortgage and Housing Corporation will contribute up to \$1,170,000 under the NHA, for development of three park-and-playground areas in the zone.

Public, Private Funds Are Involved

"Little Burgundy," the 265-acre pilot zone earmarked for an integrated urban renewal policy, is bounded by Guy St., the Lachine Canal, Atwater Ave., and the CPR tracks.

The long-term renewal policy is designed not only to engage public funds but also to enlist collaboration of private enterprise and property owners, through offer of five types of subvention — including rental subsidy. It also entails application of a new Housing Code setting maintenance and occupancy standards.

City council last July asked the Federal Government to aid financially in redevelopment of three sectors in the zone for park and playground purposes — a step on which the city

By Myer Negru

already had decided.

Ottawa agreed the following month to do so — to a limit of \$1,170,000 — and now has forwarded to Montreal authorities a draft agreement for signature and for affixing of the city's seal following adoption of a resolution to that effect by the council.

Civic officials have estimated over-all cost of redevelopment of the three sectors at \$2,785,000, and provision for financing of this amount was made at the last city council meeting, when a bylaw was adopted authorizing the borrowing of up to \$25,000,000 for this and other purposes.

There has been no estimate yet of the cost of over-all renewal of the remainder of the zone, of which 140 acres are to be treated.

The zone contains 67 acres of streets and lanes and 58 acres of industrial areas which would not be affected by the renewal program.

It holds 1,495 buildings, of which 1,343 are used for residential purposes and house ap-

proximately 3,500 families. Nearly 1,000 of the buildings are more than 70 years old.

The three redevelopment sectors within the zone are:

1. The quadrilateral bounded by St. Antoine, Chatham, de Kamouraska and Canning Sts. for enlargement of Campbell Centre playground.

This project already has been carried out by the city.

2. The quadrilateral bounded by Atwater Ave. and Delisle, Workman and Charlevoix Sts for arrangement of an ornamental park and a playground for tots.

Expropriation Already Decreed

Expropriation of the properties required for this project was decreed by city council in June, 1964, but has not yet been implemented because of the administration's reluctance to displace the families concerned pending provision of alternate housing.

3. The quadrilateral bounded by Canning, Notre Dame, Chatham and Albert Sts. for development of playing fields, a playground and possibly an outdoor swimming pool.

The required property in this territory was homologated (earmarked) in July, 1963, but again, in view of the housing situation, expropriation has not yet been ordered.

Final Preparations Underway

Preparation of an over-all program for renewal of the remainder of the zone now is reaching its final phases, and it is understood the administration hopes to be able to start demolitions even before formal agreements are signed with Central Mortgage and Housing Corporation, the federal agency.

CMHC is contributing \$50,000 toward drafting of this program, which will have to be studied and approved by the two higher governments before formal contracts are signed.

S.O.S. pour nos malheureux

**C'est dans ce genre de taudis
que des centaines de familles
gèlent et crèvent de faim**

Ce n'est pas en Asie ni en Afrique que cette demeure (?) s'élève. C'est chez nous, dans la partie sud-ouest de Montréal. C'est dans ce genre de taudis que des centaines de familles gèlent et crèvent de faim. Et pourtant, on trouve toutes sortes d'excuses pour ne pas les aider à sortir de cette situation pénible. J'ai vu, avec des amis que j'y ai amenés, des enfants à peine couverts, les uns de haillons, les autres de camisoles, pieds nus, grelotter de froid dans ces "résidences". Nous avons cherché de la nourriture en vain. Depuis trois jours, ils n'avaient "bouffé" que de l'eau froide qui coule du seul robinet dans la place. J'ai vu un père désespéré, une mère qui se meurt d'inanition et des enfants qui trouvent quand même la force de vous sourire quand vous les prenez dans vos bras et leur communiquez un peu de chaleur.

Si nous n'êtes pas convaincus que la misère noire règne chez nous, venez me voir. Je vous conduirai dans des endroits où votre cœur chavirera de peine.

Et vous pensez que je vais me laisser convaincre par ceux qui nous disent qu'ils ne méritent pas qu'on les aide? Et vous pensez que je trouve sensée une loi qui incite la femme à faire incarcérer son époux pour refus de pourvoir si elle veut recevoir de l'aide sociale?

Combien je comprends mieux ceux qui aident sans chercher à démontrer com-

ment on pourrait ne pas aider. Combien je comprends cette personne qui se préoccupe d'éduquer les familles qui se trouvent dans la misère. Combien je comprends qu'avant de traiter le père de lâche ou de paresseux on songe à le faire soigner, parce que lui-même défaille ayant souffert de malnutrition dans sa jeunesse. Combien je méprise les enquêtes interminables pendant que les enfants meurent de faim.

Au nom de tous ceux qui souffrent et qui ont besoin d'aide, de bois de chauffage, d'huile à chauffage, je

vous demande de collaborer avec l'Aide Sociale Anonyme de St-Henri. Envoyez-nous tout ce que vous pouvez: Argent, meubles, nourriture etc. Nous verrons à ce que tout soit distribué équitablement parmi ceux qui souffrent le plus en attendant la fin des enquêtes des organismes officiels.

Nous avons aussi besoin de logements convenables à loyers-modiques pour ceux qui vivent dans des taudis. Une famille que nous réhabitons actuellement et dont le chef a réussi à décrocher un emploi convenable, pourrait payer jusqu'à \$60 par mois pour un bas de six pièces ou plus.

Je vous lance un S.O.S. que je veux le plus pathétique possible. Adressez-vous pour renseignements à notre président M. Omer Corbell, 493, 31ème Avenue, Lasalle ou à Jean J. Mercier de La Voix Populaire, 4082 ouest St-Jacques 933-3653 ou encore à M. René Descoeurs, 4831 ouest Notre-Dame 932-4905 ou à M. Marcel Lafaille, 3974 ouest Notre-Dame 937-4665 ou à M. Adrien Dubuc, 4741 ouest Notre-Dame, 935-1251. Nous avons un entrepôt pour les meubles. L'Aide Sociale Anonyme de St-Henri possède une charte qui lui permet d'exercer ce genre de dépannage.

Nous remercions tous ceux qui nous ont aidés cette semaine, en particulier les marchands de la région qui se sont montrés très généreux. L'Association des employés de Underwriters Adjustment Bureau Ltd nous fait parvenir plusieurs paniers de boîtes de conserves ce qui nous a permis de distribuer des paniers de Noël aux plus nécessiteux, aux oubliés.

Je félicite également M. Roger Lagacé et ses seconds du Centre municipal St-Henri pour la magnifique soirée organisée pour les moins fortunées et sa collaboration pour nos paniers de Noël. Croyez-moi, vos dons auront servi une belle cause.

C'est à vous qui êtes en moyens, qui êtes heureux, que ce message s'adresse. Aidez-nous à secourir ceux qui souffrent en silence.

(Les photos sont l'oeuvre du Studio A. Dubuc, 4741 ouest Notre-Dame, 935-1251).



(Photo Studio A. DUBUC - 935-1251)



Little Burgundy Project

Housing Plan Is Completed

Montreal will move next April on its urban renewal plan for the south-central part of the city known as Little Burgundy, according to a City Hall source.

A redevelopment program for the area will be submitted to federal and provincial authorities under the National Housing Act, said the spokesman.

Indications are that the city aims to demolish the rundown housing in the area during next summer, with a beginning on new housing by September.

City Council is expected to be asked at its next meeting to ratify a draft agreement, already approved by the provincial government, which will allow the Crown agency, Central Mortgage and Housing Corporation, to contribute up to \$1,170,000 under the NHA for three areas of parks and playgrounds in the Little Burgundy zone, a 265-acre parcel bounded by Guy street, Atwater avenue, the Lachine Canal, and the CPR tracks.

The long-term urban renewal project designed by the city aims to use public money and get the collaboration of property owners and private enterprise generally.

To do this the city has made provision for five classes of subvention, including rental subsidy. Also included in the overall plan is a new housing code, which sets standards of occupancy and maintenance.

Three Phases

Redevelopment of Little Burgundy will go ahead in three phases, and the 265 acres have been split up for the purpose. City Council asked the federal government last July for money to help provide parks and playgrounds and got Ottawa approval.

Preparation of a complete plan for the three districts is close to completion, and the city reportedly hopes to begin demolition before formal agreements are signed with CMHC.

The Crown agency is contributing \$50,000 to the drafting of the urban renewal program, which will need the approval of federal and provincial governments before contracts are signed.

Little Burgundy contains 67 acres of streets and lanes and 58 acres of industrial areas that would not be affected by the program.

It contains 1,495 buildings, of which 1,343 are residential, housing some 3,500 families. Nearly 1,000 of the buildings are more than 70 years old.

The three redevelopment areas in Little Burgundy:

The quadrilateral bounded by St. Antoine, Chatham, de Kamouraska and Canning streets,

for enlargement of Campbell Centre playground. This project has already been completed by the city.

The quadrilateral bounded by Atwater avenue and Delisle, Workman and Charlevoix streets for arrangement of an ornamental park and a playground.

Expropriation of properties for this work was approved by City Council in June, 1964, but has not yet been carried out because of the problem of displacing families.

The quadrilateral bounded by Canning, Notre Dame, Chatham, and Albert streets for development of playing fields, a playground, and possibly an outdoor swimming pool.

The property needed in this area was earmarked in July, 1963, but work was not begun because of rehousing problems.

Le projet de la Petite Bourgogne

C'est probablement au cours de l'assemblée prévue pour le mois de juin que le conseil municipal de Montréal sera appelé à ratifier un projet déjà approuvé par le gouvernement provincial, par lequel la Centrale d'hypothèque et de logement pourra contribuer jusqu'à concurrence de \$1,170,000 au réaménagement des trois sections de parcs et terrains de jeux de la zone appelée "Petite Bourgogne", qui comprend une étendue de 265 acres, bornée par la rue Guy, l'avenue Atwater, le canal Lachine et les voies du Canadien Pacifique.

On sait qu'un vaste projet de réaménagement a été entrepris par la ville de Montréal dans cette partie sud-ouest de la ville et le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, déclarait à ce sujet le 20 octobre dernier, devant les membres de l'Ouest Commercial et Professionnel, que "la construction d'habitations à loyer modique débutera avant la fin de l'été '66" dans ce secteur.

Parks Are Fine — After Housing

THE way things are discussed at City Hall, everything is going very nicely in Little Burgundy where the wretchedness of housing conditions shocked the community a year ago. Very nicely? Rubbish. Not a home has been touched that we know of. Nothing has been done to provide the heat and sanitation too many do not have. So why the official cheeriness? Why, that's simple. It won't be long before arrangements are made to finance three areas of parks and playgrounds in the affected district.

That's just dandy. Little Burgundy needs more parks and playgrounds. It needs green grass and wading pools and swimming pools and spots where the needy can sit out to catch whatever breeze a hot summer's night might provide. They're all things that belong in any long-range rebuilding program designed to make the city a better place to live. But we can get along without them. What we must have, and as quickly as we can get them, are decent living accommodations. Once we do, the parks can be spotted where the town planners' charts call for them to be. But let's put first things first with a display of the same urgency which attended everything in connection with getting Expo '67 on the way. Let's have the action which seemed paramount in the minds of the politicians when the consortium of district priests startled both the Quebec and Montreal administrations last New Year's Eve.

Remember the words which seared the conscience of the community when the clergy decided they could remain silent no longer?

"Nearly half the houses in this part of the city are without bath or shower. Many have no running water. Lodgings are overcrowded . . . Children have reduced backyards to play in, when they are not limited to playing in the streets. Many of them suffer from all sorts of diseases because these homes are very hard to heat adequately during the winter. We could go on with a list much longer to show the state of many houses. It would all show that human dignity is often disregarded."

Those words brought the politicians running. Their pictures were taken looking at hovels and talking with depressed tenants. Some of them referred confidently to plans for improvements which had long been under way—how long they didn't say precisely. Now reporters writing about what is going on refer to "the long-term urban renewal scheme." What we had earlier been led to expect was a long-term renewal scheme aimed at eliminating all the city's slum areas. Little Burgundy was to be the immediate pilot project. Now the suggestion is that maybe a start will be made on some housing by next September.

It begins to look more and more as though this is something that is going to be spun out, possibly as a make-work project to help pick up the slack which may follow Expo. And that's not good enough. In the words of the priests: "It would all show that human dignity is often disregarded." Another pastoral letter this weekend would be a welcome contribution to the social health of the metropolis. We hope there is one. And we hope it jars the politicians even more than the first.

Une vieille ville cherche à se faire neuve

Trois événements importants ont marqué, cette année, la lutte menée par l'administration municipale montréalaise contre le pullulement des taudis. D'abord la tenue d'un symposium sur la rénovation urbaine, puis la mise en branle d'un projet de rénovation baptisé "La Petite Bourgogne", enfin l'adoption d'un "code du logement".

C'est le 11 janvier 1965 qu'a eu lieu la "Journée d'étude" tant attendue pour déterminer les moyens d'action à prendre pour l'élimination des taudis. Le symposium a réuni des représentants du gouvernement provincial, de la ville de Montréal, de la Société centrale d'hypothèques et de logements, de même que les curés de onze paroisses du diocèse de Montréal.

Ce sont les curés des paroisses du district de St-Henri qui ont lancé le cri d'alarme, au lendemain de la Noël 1964, pour souligner la situation lamentable dans laquelle croupissaient des milliers de familles.

Le symposium a résulté en la formation d'un comité d'étude formé de représentants du gouvernement provincial et de Concordia. Il a été décidé de s'attaquer à une "zone-pilote" du secteur de St-

Henri-St-Charles, qui deviendrait le champ d'action de mesures diverses et pratiques de rénovation, à titre d'essai.

À l'issue du symposium, il avait été révélé qu'entre 15,000 et 20,000 logements étaient dans un état de délabrement tel qu'il n'était plus possible de les rénover pour qu'ils soient conformes aux normes d'habitation prescrites par le nouveau règlement du code du logement.

Le projet de règlement avait été présenté au conseil municipal une première fois le 26 novembre 1964, "dans le but de mettre fin à une situation déplorable qui permettait à des propriétaires anonymes et sans scrupule, cachés derrière de grandes compagnies, de louer des logements qui n'étaient même pas habitables" (Lucien Saulnier).

Le "code du logement", dans sa seconde version, fut déposé à l'assemblée du 31 mars 1965 du conseil municipal montréalais. Il devait voir à établir des normes sur l'entretien et l'occupation des immeubles résidentiels, viser à l'amélioration des conditions de l'habitat et prévenir la détérioration prématurée des bâtiments.

Adapté haut la main, le "code du logement" entrera en vigueur au fur et à mesure des besoins.

Au cours de l'assemblée du 31 mars 1965 du conseil municipal, le président Lucien Saulnier, du comité exécutif, a annoncé la mise en branle d'un projet d'importance dans le domaine de la rénovation urbaine: l'acquisition et le déblaiement d'immeubles dans un secteur particulier, baptisé "La Petite Bourgogne", dans le but d'y aménager trois parcs, à un coût global de quelque deux millions et demi de dollars.

Ce projet représente la première phase du projet en lui-même. La "zone-pilote", comprise dans le quadrilatère borné par la rue Atwater, à l'ouest, les voies du Pacifique Canadien et la falaise, au nord, la rue Guy, à l'est, et le canal Lachine, au sud, couvre 26 acres de rues et la section industrielle, 58 acres. On y compte 1,495 bâtiments dont 1,363 servant à l'habitation.

L'administration montréalaise a aussi obtenu l'autorisation de réclamer l'aide financière des gouvernements supérieurs — le gouvernement provincial et la Société centrale d'hypothèques et de logement — pour mener à bien le projet.

Les travaux de rénovation de la Petite Bourgogne devraient commencer l'été prochain

(P.B.C.) — Le programme complet de rénovation pour le secteur qu'on appelle "La Petite Bourgogne" devrait, d'après les spécialistes de l'hôtel de ville qui y travaillent, être présenté aux gouvernements fédéral et provincial au cours du mois d'avril. Les travaux spécifiques de démolition ou de rénovation devraient commencer au cours de l'été prochain.

Le secteur concerné est borné par les rues Guy et Atwater, par les rails de chemin de fer de la CPR et le canal Lachine. En plus de "La Petite Bourgogne", il y a aussi l'application du Code du logement qui relève de la Ville de Montréal.

Dans le secteur de la Petite Bourgogne, on en est à la compilation des nombreuses enquêtes qu'on y a faites. Avant de rénover, de démolir ou de décider qu'on conserve tels quels les maisons ou les bâtiments du secteur, il faut au moins en avoir fait une étude.

Au cours de l'été dernier, les enquêteurs du nouveau service de rénovation urbaine de la ville ont visité 433 établissements, soit 1511 bâtiments. 2948 logements étaient habités par 13.633 personnes. On y a compté 2062 familles et 359 chambres; 395 logements étaient vacants lors des enquêtes.

Ce secteur de la ville est donc vraiment familial. Il y a aussi beaucoup d'enfants; la moyenne est de 2.2 enfants par famille, comparativement à la moyenne d'environ 1.4 enfant par famille pour la ville.

A la suite de la compilation des réponses (700.000 environ), on fera une analyse des renseignements obtenus et on pourra dès lors établir un programme des différentes étapes de réaménagement du territoire. Les responsables de ce travail pensent pouvoir remettre leur rapport au comité exécutif de la ville vers le mois d'avril 1966.

Intérêt marqué de la population

C'est en mars dernier, à la suite d'un symposium réunissant des représentants de la Ville de Montréal, du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral, que les quartiers Ste-Cunégonde et St-Joseph étaient choisis comme zone pilote de rénovation urbaine. On leur décernait le nom de "Petite Bourgogne".

L'étude préliminaire démographique était faite. On a ouvert un bureau d'information à l'hôtel de ville de Ste-Cunégonde, rue Vinet, pour assurer l'information de la population au sujet du projet.

Ce bureau a servi cet été de point de rencontre pour les enquêteurs de la ville, et sera appelé, lorsqu'on en sera rendu à ce point, à devenir un bureau de relogement pour les familles expropriées du secteur.

Dès les débuts du projet, on a constaté un intérêt marqué de la population pour tous les travaux qui se faisaient. Au lendemain de la parution dans le journal du quartier d'un article sur les travaux en cours,

il n'était pas rare que le responsable du bureau d'information reçoive jusqu'à 107 appels téléphoniques dans une seule journée.

On a alors fondé un comité des citoyens: "Le Réveil des citoyens de Ste-Cunégonde", qui porte maintenant le nom de "Réveil des citoyens de la Petite Bourgogne". Un comité exécutif de cette association se charge d'assurer la collaboration des citoyens chaque fois que cela est nécessaire.

Ainsi, ils ont fait plusieurs suggestions à la Ville lorsque celle-ci a songé à aménager trois parcs publics dans ce secteur.

Un programme à long terme

Il est bien évident, et les habitants du secteur ont dû être rassurés à ce sujet, que les travaux de rénovation comme tels ne pourront pas commencer avant un certain temps.

On veut, en principe, garder autant que possible la même population sur place pour ne pas trop changer l'aspect social du territoire. Il faudra donc procéder par étapes: trouver des logements temporaires à ceux qui seront expropriés pour qu'on démolisse leurs maisons et qu'on en reconstruise d'autres. L'aspect extérieur des maisons à construire devra aussi tenir compte de l'environnement: ainsi on ne peut pas construire seulement des bungalows dans un secteur aussi rapproché du centre de la ville et de ses buildings.

Il faudra aussi tenir compte du fait qu'on ne peut pas, par exemple, reloger des personnes âgées au douzième étage d'un édifice élevé, que les familles nombreuses devraient être logées dans les trois premiers étages des maisons, etc.

Le rapport du bureau de la rénovation urbaine devrait être remis dans quelques mois. Il faudra ensuite établir le plan général de rénovation. Le secteur est grand de 200 acres. Tout cela signifie qu'on ne peut pas encore prévoir construire ou rénover avant assez longtemps.

Prenons seulement l'exemple des habitations Jeanne-Mance. Il s'agissait d'un secteur de 19 acres sur lequel vivaient 904 familles; on y a reconstruit 28 bâtiments soient 796 appartements. Les études ont commencé en septembre 1952 et les toutes dernières constructions ont été terminées à la fin de 1962. Le parc a été aménagé en 1963. Il a donc fallu plus de 10 ans!

Il est bien entendu qu'on a maintenant plus d'expérience, que le travail peut se faire plus rapidement, mais par ailleurs l'espace est plus grand aussi. On peut donc compter plusieurs années pour la réalisation du projet.

Le Code du logement

Le 21 juin 1965, le Conseil de la Ville adoptait en deuxième lecture les normes "relatives à l'occupation et à l'entretien des immeubles résidentiels".

Ces normes concernaient tous

les travaux d'agrandissement en superficie ou en hauteur, de modification, de réparation ou de démolition des immeubles de la ville de Montréal. Le règlement entré en vigueur le 2 novembre 1965 dans la "Petite Bourgogne".

Le 3 janvier 1966, c'est un autre secteur, situé dans le centre nord de la ville, qui sera entrepris. Ces secteurs ont été choisis par une étude dite "résiduelle" qui délimite le degré de vétusté, de salubrité, l'état général des bâtiments de chaque quartier de la métropole. Selon ces degrés, on établit si on doit conserver, restaurer ou

réaménager complètement les maisons.

C'est le service des permis et inspection qui est chargé de l'exécution du règlement. Pour aider financièrement les propriétaires, la Ville leur accorde une subvention ou prime de reconstruction et les locataires peuvent jouir d'une prime de location.

Avec l'application de ce Code, avec les travaux qui se font dans la Petite Bourgogne et qui permettront de rénover plus tard d'autres quartiers, l'aspect de Montréal sera, dans quelques années, changé grandement.

Quatre projets de rénovation urbaine et sociale seront entrepris en janvier

par Paule Beaugrand-Champagne

Malgré le silence qui peut entourer le travail que font les responsables des différents plans de rénovation urbaine et sociale de la Métropole, bien qu'on ne connaisse pas encore les résultats de ce travail puisqu'il s'étend sur une assez longue période, la lutte à la pauvreté, aux taudis et aux problèmes sociaux qui en découlent est plus forte que jamais.

Trois grands plans sont actuellement en cours de réalisation: "La Petite Bourgogne", le Plan de réaménagement social et urbain (PRSU), et l'application du Code du Logement. Le premier dépend de la ville, de la province et du gouvernement fédéral; le second, d'une association de divers organismes métropolitains.

Dans les trois cas, les travaux vont bon train. On a particulièrement mis l'accent, cette année, sur les enquêtes sociologiques, démographiques, écologiques et autres, et sur l'aménagement de projets très précis qui ont débuté ou qui débuteront dès janvier prochain.

Au PRSU, on en est rendu à l'évaluation des diverses enquêtes et à la préparation pratique et précise de quatre projets qu'on commencera à appliquer dès la deuxième ou troisième semaine de janvier 1966.

Ce plan de réaménagement social est basé sur les principes du travail communautaire, c'est-à-dire qu'il ne se fait pas indépendamment des personnes ou des familles concernées. Celles-ci sont invitées à y participer le plus étroitement possible.

Un milieu défavorisé

Les débuts du plan remontent au 1er juin 1964. Le 7 avril 1965, le plan était lancé officiellement par une conférence de presse; on venait d'achever les enquêtes démographiques et écologiques. Pour compléter ces enquêtes, on a ensuite procédé à l'étude des problèmes sociaux du territoire choisi, à savoir le quadrilatère formé par les rues Mont-Royal, St-Denis, Bleury (et Université, pour une partie) et Craig. On compte, dans ce secteur de la ville, 56,000 personnes.

Les enquêtes ont porté sur les problèmes suivants: le nombre

de familles qui vivent de l'assistance publique, le nombre de familles ou de personnes qui ont eu une fois ou de façon répétée des contacts avec la Cour juvénile ou de Bien-Être social, le nombre de personnes qui ont été admises dans des hôpitaux mentaux, et le nombre d'arrestation qu'il y a eu pour crimes majeurs.

Les résultats sont surprenants. Une des grandes conclusions qu'on peut en tirer est que, de toute évidence, le revenu annuel des individus, ou la pauvreté qui sévit dans ce territoire, est le facteur le plus important responsable des cas de maladie mentale et des autres problèmes sociaux.

A la suite de ces études, quatre projets ont été mis de l'avant pour tenter d'enrayer les maux qu'elles avaient révélés. Le premier, qu'on appelle aussi "unité expérimentale de service", vise à offrir, avec l'aide de travailleurs sociaux connaissant très bien le milieu, une aide psychiatrique à domicile et une autre à l'hôpital même selon les méthodes reconnues et habituellement utilisées.

Deux médecins de l'Institut Albert Prévost et deux du Mental Hygien Institute ont accepté de participer à ce projet. Après six mois de traitements à domicile ou à l'hôpital, les deux groupes de patients subiront de nouveaux tests qui permettront de déterminer lequel des deux traitements a été le plus efficace. Les patients seront de tous âges et des deux sexes.

Le projet Olier

Un projet d'action sociale et scolaire sera entrepris dans quelques semaines par le PRSU, en collaboration avec la Commission des écoles catholiques de Montréal et le Conseil des oeuvres de Montréal.

On choisira, à l'école Jean-Jacques Olier, un groupe d'étudiants et d'étudiantes de la première année du cours primaire dont le degré d'intelligence est élevé mais le rendement scolaire assez bas à cause de problèmes extérieurs à l'école. Des travailleurs sociaux tenteront, avec les enfants, d'établir d'où viennent leurs problèmes (de la famille ou du milieu social environnant) et ensuite d'y trouver des solutions.

Avec le personnel de l'école, les travailleurs sociaux verront à augmenter le rendement de

l'élève. Si un travail est nécessaire dans la famille, les travailleurs sociaux verront à oeuvrer aussi auprès des enfants d'âge pré-scolaire de façon à enrayer, avant qu'ils soient trop vieux, les maux dont ils pourraient avoir à souffrir plus tard.

L'année scolaire étant très avancée, le projet de cette année ne sera qu'un projet-pilote qui servira à formuler le travail qu'on entreprendra en septembre 1966. Cette période de temps permettra également de préparer de façon adéquate le personnel de l'école à faire ce genre de travail. Pour le moment, on en est encore à faire l'échantillonnage des élèves, à déterminer l'objectif précis du travail et à établir la méthode qui sera utilisée.

La loi d'expropriation

Un troisième projet est aussi à l'étude: il devrait amener une proposition d'amendement à la loi provinciale d'expropriation.

Ce projet est né à la suite de l'annonce qu'on allait exproprier plusieurs bâtiments pour permettre au Ministère de l'Éducation de procéder à l'agrandissement de l'Institut de Technologie de Montréal. Ce secteur exproprié se trouvait justement dans le territoire du PRSU, rue Sherbrooke près de la rue St-Urbain. Inquiets, les citoyens ont formé un conseil, la "Voix des citoyens". Quinze personnes qui ne font pas partie du territoire mais qui ont déjà été expropriées sont venues les aider dans leur travail de réclamations.

A la suite d'une pétition de 200 signatures envoyées à M. Gérin-Lajoie, celui-ci a fait prolonger le délai de déménagement de façon à ce que tous puissent trouver à se reloger ailleurs adéquatement.

Maintenant, grâce à ce succès remporté, la Voix des citoyens représente aussi les gens qui habitent les quartiers de Notre-Dame-de-Grâces, de Westmount et de St-Henri qui ont été ou qui seront expropriés.

Le PRSU, la Voix des citoyens, le Conseil des oeuvres de Montréal, la Corporation des travailleurs sociaux du Québec, la

Chambre de Commerce et le Montreal Council of Social Agencies prépareront, avec l'expérience qu'ils ont du problème, une proposition d'amendement à la loi de l'expropriation, loi dont ils disent qu'elle ne correspond pas à la réalité présente.

Projet de rénovation physique

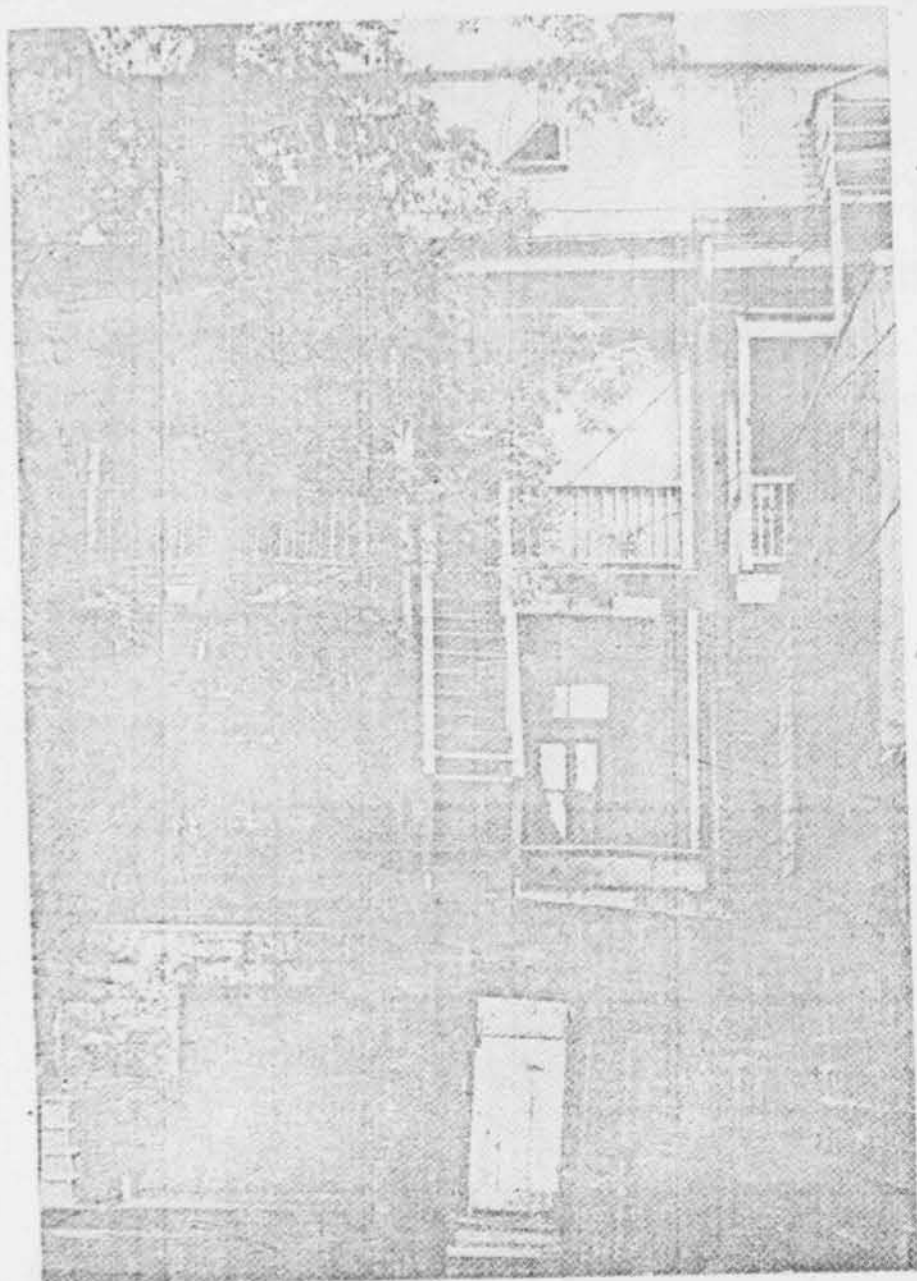
Enfin, dès le mois de janvier, le PRSU commencera, dans le secteur nord-est du territoire, un vaste projet de rénovation physique des maisons.

On établira d'abord quel est l'état actuel des bâtisses et quel genre de rénovation y est nécessaire. On créera ensuite, dans le secteur, un comité de citoyens semblable à la "Voix des citoyens", et on verra ensuite à ce que soient appliquées les normes "relatives à l'occupation et à l'entretien des immeubles résidentiels" tel qu'établies par la Ville de Montréal, dans le code du logement.

Le travail se fera grâce, non seulement à la collaboration des gens du quartier, mais aussi à celle d'un groupe d'étudiants des services sociaux des universités de Montréal et McGill. L'été prochain, il est entendu qu'un groupe de Travailleurs étudiants du Québec (TEQ) y travaillera aussi pendant trois mois.

Comme on peut le voir, même si un certain silence entoure les projets-pilotes de rénovation sociale et urbaine, le travail se fait à un rythme qu'on ne soupçonne guère.

A côté des projets énumérés, certaines études sont poursuivies par des étudiants des deux universités de la métropole. C'est ainsi qu'il existe maintenant des thèses portant sur la situation des étudiants étrangers à Montréal, sur les activités sociales des résidents des habitations Jeanne-Mance (qui a révélé, entre autres, qu'on y a besoin d'un centre communautaire) et sur tout ce qui peut causer la création d'une famille-problème. Ces diverses études ouvriront la porte à d'autres travaux subséquents sur le territoire ou dans d'autres secteurs où travaillent des agences sociales.



L'escalier qui ne donne nulle part

Dans "La Petite Bourgogne", on a fait une vaste enquête pour déterminer quelles maisons peuvent être rénovées, démolies ou conservées telles quelles. Celle-ci entre évidemment dans la catégorie "à démolir". Toutes les personnes qui verront leur maison démolie seront relogées dans le même quartier. Elles auront sûrement alors un escalier qui mènera quelque part...



photo Michel Gravel, LA PRESSE

Le social aussi

Procéder à la rénovation d'un quartier ne signifie pas seulement, pour l'équipe de travailleurs du PRSU, changer l'aspect des maisons. Cela signifie aussi qu'il faut s'occuper de tout l'aspect social de la vie des gens du quartier. Il faut trouver un endroit adéquat pour

que les enfants s'amuse ailleurs que dans la rue, il faut donner aux adolescents toutes les chances possibles de trouver une place dans la vie, et aux vieillards, il faut essayer d'accorder un peu du bonheur que souvent ils n'ont pas connu.

Offensive d'un groupe de prêtres contre les taudis

Un groupe de prêtres de la zone ouvrière St-Henri-St-Charles, à Montréal, a lancé hier un vigoureux appel en faveur de meilleures conditions sociales et familiales pour les citoyens de leur quartier. Ils réclament surtout des conditions d'habitation plus saines.

L'an dernier, ces mêmes prêtres du sud-ouest de la région de Montréal avaient dénoncé collectivement les pénibles conditions d'habitation dont souffraient les habitants de leur paroisse. Leur geste avait éveillé l'opinion publique à ce problème, stimulé les pouvoirs publics, entraîné l'établissement d'une zone-pilote de rénovation et, quelques mois plus tard, le projet de "la petite Bourgogne", en même temps que la formation de groupes de citoyens directement intéressés à la question.

Dans une lettre collective destinée à ces groupes de citoyens et à leurs paroissiens en général, les prêtres affirment maintenant que la société doit parer aux situations fâcheuses et inévitables qui résultent de l'application de projets d'intérêt général.

Le drame des "transplantés"

Il s'agit là d'une allusion évidente aux déplacements et au relogement hâtif de centaines de familles évincées sans indemnité de leur foyer en raison de programmes d'urbanisme ou de rénovation.

Les prêtres souhaitent "que les administrateurs publics demeurent conscients du fait que, dans nos quartiers, un millier de familles seront bientôt expropriées de leurs logements et "transplantées" dans d'autres quartiers et territoires paroissiaux. Nous supplions et non sans raison que ces familles ne soient pas la proie facile d'exploiteurs de taudis. La meilleure indemnité offerte à ces familles ne peut être qu'un relogement convenable, surtout s'il s'agit de familles nombreuses, et autant que possible dans le même milieu, afin de ne pas accroître le nombre des "déracinés" de nos grandes métropoles sans âme".

Ils souhaitent également que les hommes d'affaires, les universitaires, les sociologues, les urbanistes et les psychiatres s'épaulent et s'acharnent à bannir des classes laborieuses le paupérisme destructeur et démoralisateur.

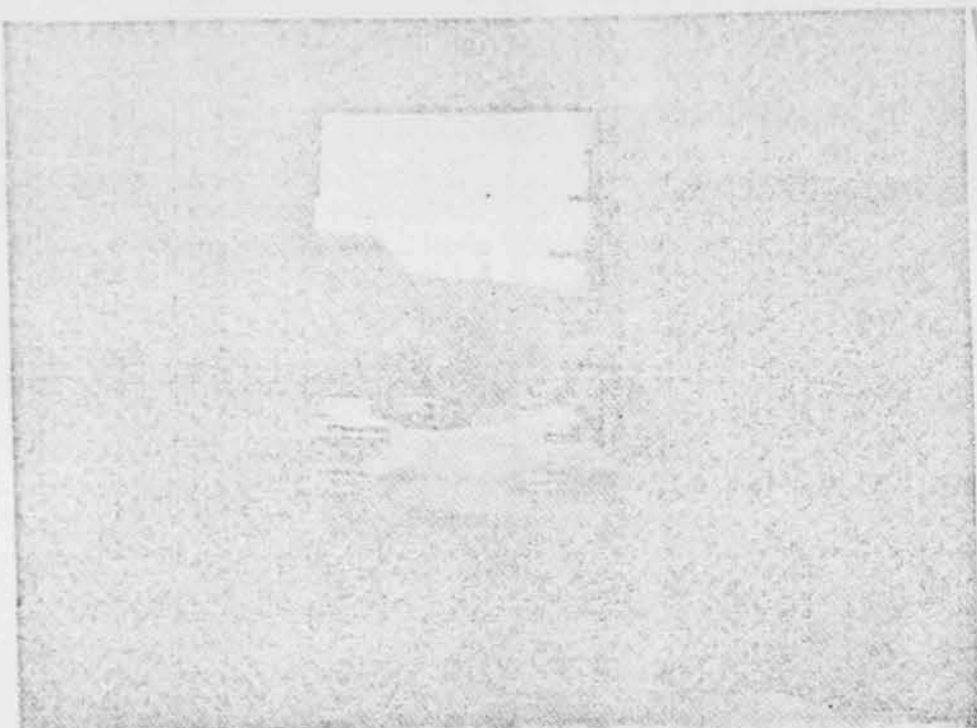
"De larges zones de nos populations paroissiales en ont trop longtemps souffert. Nous sommes impuissants à le faire, mais nous savons qu'il faut que ça change! L'ouvrier de chez nous doit pouvoir lui aussi jouir des biens essentiels et indispensables à une vie heureuse."

Les signataires de la lettre invitent en outre les citoyens à se grouper de plus en plus pour étudier objectivement leurs problèmes et suggérer des solutions. Ils les engagent surtout à exprimer leurs réactions à tout projet et à rompre le silence aussi souvent que cela est nécessaire pour la sauvegarde de la justice.

"Poursuivez votre prise de conscience collective. Il existe trop de signes évidents de progrès sur le plan civique et même politique pour que vous vous arrétiez en cours de route. Les responsables du bien commun ont compris que vous existez et que vous êtes décidés à être considérés comme des humains à part entière."

Selon certains rapports, des groupements de citoyens, en accord avec des corps intermédiaires, s'apprêteraient à lancer prochainement dans le public une vaste campagne afin de donner justice aux centaines de familles délogées pour des fins de travaux publics.

Il serait même question d'un mémoire réclamant une politique d'ensemble et une prise de position officielle afin de donner justice aux victimes d'expropriation dans ces zones-pilotes de rénovation.



A l'ombre des orgueilleux gratto-ciel, le coeur de Montréal pourrit: que deviendront les familles évincées des habitations insalubres?

Citoyens et curés des zones pilotes de rénovation s'apprêtent à lancer une autre offensive contre les taudis

par Solange CHALVIN

Il y a un an qu'un groupe de prêtres du sud-ouest de la région de Montréal dénonçaient collectivement les conditions pitoyables d'habitation faites aux citoyens de leurs paroisses. Leurs pressions, reprises par la presse, obligèrent bientôt les pouvoirs publics à prendre position. C'est ainsi qu'une zone pilote de rénovation fut déterminée et que naquit quelques mois plus tard le projet de la "petite Bourgogne." En même temps se groupaient les citoyens afin de présenter un front commun de revendications.

C'est à ces citoyens maintenant groupés ainsi qu'à tous leurs paroissiens que, de nouveau, un groupe de prêtres-curés de la zone St-Henri-St-Charles s'adresse aujourd'hui en publiant un vibrant appel en faveur de meilleures conditions sociales et familiales s'appuyant au départ sur une habitation plus saine.

Après avoir rappelé à leurs paroissiens leur devoir de reconnaissance envers Dieu et envers les autorités civiles pour avoir entendu leur voix et préconisé des programmes de rénovation urbaine, les prêtres-curés affirment que la société doit remédier et parer aux situations fâcheuses et inévitables qui résultent de l'application de projets d'intérêt général. Les signataires font ici allusion aux déplacements et au relogement hâtif de centaines de familles évincées de leurs logis par des projets d'urbanisation ou de rénovation, sans indemnité pour les familles.

"Solidaires de familles dont les membres sont aussi membres de nos communautés paroissiales, nous souhaitons que les administrateurs publics demeurent conscients du fait que, dans nos quartiers, un millier de familles seront bientôt expropriées de leurs logements et "transplantées" dans d'autres quartiers et territoires paroissiaux. Nous supprions et non sans raison, que ces familles ne soient pas la proie facile d'exploiteurs de

taudis. La meilleure indemnité offerte à ces familles ne peut être qu'un relogement convenable, surtout s'il s'agit de familles nombreuses et autant que possible dans le même milieu, afin de ne pas accroître le nombre des "déracinés" de nos grandes métropoles sans âme.

Dans la même lettre les prêtres-curés souhaitent que les hommes d'affaires, les universitaires, les sociologues, les urbanistes, les psychiatres s'épaulent et s'acharnent à bannir des classes laborieuses le paupérisme destructeur et démoralisateur. "De larges zones de nos populations paroissiales en ont trop longtemps souffert. Nous sommes impuissants à le faire, mais nous savons QU'IL FAUT QUE CA CHANGE! L'ouvrier de chez nous doit pouvoir lui aussi jouir des biens essentiels et indispensables à une vie heureuse".

En plus, les signataires invitent les citoyens à se grouper de plus en plus pour étudier leurs problèmes avec objectivité, suggérer des solutions; surtout, ils les engagent à exprimer leurs réactions à tout projet et à rompre le silence aussi souvent que cela est nécessaire pour la sauvegarde de la justice.

"Poursuivez votre prise de conscience collective. Il existe trop de signes évidents de progrès sur le plan civique et même politique pour que vous vous arrêtiez en cours de route. Les

responsables du bien commun ont compris que VOUS EXISTIEZ et que vous êtes décidés à être considérés comme des humains à part entière".

Nous apprenons de source officielle qu'en plus de cette lettre collective des prêtres-curés, des groupements de citoyens en accord avec des corps intermédiaires lanceront prochainement dans le public une vaste campagne afin de donner justice aux centaines de familles délogées pour des fins de travaux publics, voirie, urbanisation, etc. Il serait même question d'un mémoire réclamant une politique d'ensemble et une prise de position officielle afin de donner justice aux victimes d'expropriation dans ces zones pilotes de rénovation.

LA LUTTE CONTRE LES TAUDIS

On discutera rénovation

MM. Pierre Laporte, Jean Drapeau et Lucien Saulnier, respectivement ministre des Affaires municipales du Québec, maire de Montréal et président du comité exécutif montréalais, se rencontreront, le 10 janvier, pour discuter des problèmes de rénovation urbaine.

La rencontre, qui aura lieu un an après une réunion d'urgence qui avait conduit à la désignation d'une "zone-pilote" dans le domaine de la rénovation urbaine, conduira vraisemblablement à la mise au point définitive d'un programme à longue échéance visant à combattre la plaie des taudis à Montréal.

On se souvient que c'est le 11 janvier 1965 que MM. Laporte, Drapeau et Saulnier formaient un comité groupant des représentants du gouvernement provincial, de l'administration municipale montréalaise et de la Société centrale d'hypothèques et de logement (SCHL).

Les membres du comité se sont réunis à intervalles réguliers, depuis ce jour, et la rencontre de lundi marquera la fin d'une longue période d'attente pour ceux qui s'intéressent au problème des taudis et de la rénovation urbaine à Montréal.

Rencontre Laporte-Drapeau-Saulnier au sujet de la rénovation urbaine

Le ministre des Affaires municipales, M. Pierre Laporte, rencontrera, lundi prochain, MM. Jean Drapeau et Lucien Saulnier pour discuter en leur compagnie des problèmes de rénovation urbaine.

Cette rencontre, qui pourrait être extrêmement importante pour un grand secteur du quartier St-Henri, se déroulera à huis-clos et conduira vraisemblablement à la mise au point définitive d'un programme à longue échéance visant à combattre efficacement la plaie des taudis à Montréal.

Cette rencontre marquera, ou presque, un anniversaire : c'est en effet le 11 janvier 1965 que les autorités provinciales, municipales et fédérales désignaient un secteur de St-Henri comme zone-pilote à l'intérieur de laquelle diverses mesures pratiques de rénovation urbaine devaient être entreprises et éprouvées dans un "proche avenir".

On assistait du même coup à la création d'un comité permanent groupant des représentants du gouvernement provincial, de l'administration municipale et de la Société cen-

trale d'hypothèques et de logement.

Les membres de ce comité se sont réunis à intervalles réguliers depuis et la rencontre de lundi marquera la fin d'une longue période d'attente pour ceux qui s'intéressent particulièrement à un problème qui revêt à Montréal une importance considérable.

Au cours d'une brève conversation téléphonique, M. Laporte a précisé, au sujet de cette rencontre: "Le ministre des Affaires municipales serait étonné de lui-même s'il laissait passer une année sans faire rapport aux citoyens".

Selon toute vraisemblance, ce "rapport" prendra l'aspect d'un programme à longue échéance représentant des déboursés assez considérables.

M. Laporte n'a pas voulu préciser davantage sur la nature du rapport qu'il entend présenter et mettre au point à Montréal lundi, mais il s'est plu à insister sur l'importance de la rencontre qu'il aura avec MM. Drapeau et Saulnier. Aux journalistes, il ne devait qu'ajouter: "Patiencez jusque là..."

Il y aura un an mardi, les délégués à un symposium sur la rénovation urbaine devaient de soumettre au gouvernement de la province et à l'administration municipale de Montréal toute une série de formules: démolition des maisons irrécupérables et leur remplacement par des maisons neuves; participation financière de l'entreprise privée et des pouvoirs publics à cette forme de rénovation "directe"; subvention à la restauration de maisons qui peuvent être conservées; subvention à la démolition de maisons irrécupérables et la subvention aux loyers.

On saura probablement lundi lesquelles de ces formules nos dirigeants ont acceptées et de quelle façon ils entendent les appliquer au cours des prochaines années.

Ce symposium venait couronner le travail de 14 cures de St-Henri qui avaient préparé et soumis aux trois gouvernements une déclaration conjointe sur les pauvres conditions de l'habitation dans leurs paroisses.

Le R.P. Laramée, s.j., est revenu à la charge il y a maintenant deux jours en soulevant à nouveau l'épineux problème de l'habitation dans certains secteurs de la métropole.

Ce deuxième appel en faveur d'un mouvement concerté de la part de nos gouvernants trouvera sans doute sa réponse lors de la rencontre Laporte-Drapeau-Saulnier, lundi, à l'hôtel de ville de Montréal.

La rencontre Laporte-Saulnier

Plutôt que d'annoncer un vaste programme concret et précis de rénovation urbaine, comme certains optimistes le prévoyaient, le ministre des affaires municipales, le maire de Montréal et le président du comité exécutif ont "célébré hier l'anniversaire du grand symposium de l'an dernier sur l'habitation en échangeant "des points de vue sur ce qui, à leur avis, devrait être inclus dans une loi générale de l'habitation. Tel est l'essentiel d'un communiqué laconique émis à l'issue d'une brève rencontre entre MM. Laporte, Drapeau et Saul-

nier, au bureau de ce dernier, à l'hôtel de ville. M. Laporte a communiqué à



ses hôtes la teneur de ses propos, quelques minutes plus tard, devant les membres de l'Asso-

ciation nationale des constructeurs d'habitations.

Pour sa part, toujours selon le communiqué, M. Saulnier a dit que les projets du gouvernement provincial "s'accordent avec le programme élaboré par la ville de Montréal, qui a pour objectif la mise en chantier de travaux au cours de 1966".

En quoi consistent ces "travaux"? Le président n'a pas voulu le révéler hier midi.

Par contre, "le conseil municipal sera saisi d'ici quelques semaines des règlements relatifs aux subventions aux loyers,

à la rénovation, à la démolition et à la reconstruction". Le principe de ces subventions a été soumis et accepté par le conseil municipal il y a près d'un an.

Enfin, lit-on dans le court texte, "le plan de réaménagement de la Petite Bourgeoisie progresse rapidement et sera rendu public en avril prochain".

Montréal, en 1967

En ce qui concerne le rôle de la Société générale de l'habitation, qui sera officiellement créée bientôt, le ministre a précisé que si elle doit devenir éventuellement la contrepartie québécoise de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, il n'est nullement question pour l'instant de "bouder" l'organisme fédéral. "Il y aura une collaboration étroite entre la SGH, la SGH et les municipalités", a indiqué M. Laporte.

Le ministre des affaires municipales a d'autre part dit clairement qu'il ne faut pas s'attendre à ce que, au cours de la session qui débute bientôt, le gouvernement provincial soumette une législation visant à régler les problèmes municipaux de l'île de Montréal.

M. Laporte a indiqué que des mesures concrètes seront sûrement soumises dès 1967.

A M. Saulnier, qui disait à la blague que le gouvernement devait prendre ses responsabilités, M. Laporte a souligné que Québec n'avait pas hésité dans le cas de l'île Jésus, par exemple, et qu'il ferait également son devoir dans le cas de Montréal. Mais, a-t-il dit, il nous faut poursuivre nos études afin d'avoir tous les éléments en main avant de proposer des solutions permanentes.

Quebec's Aim: Housing Takeover

Opting out of the National Housing Act and its Central Mortgage and Housing Corporation is the only housing formula completely acceptable to the Quebec Government, Pierre Laporte, municipal affairs minister, said yesterday.

Jean Laporte, vice-president of the CMHC, told *The Gazette* the Federal Government understands this is a very long-term Quebec objective and now feels quite at ease in working within the present framework.

Mr. Laporte speaking to a National Home Builders Association convention luncheon, reiterated the Government's opting-out intention first made public Sept. 23 by Premier Lesage.

The premier told a meeting of British Columbia mayors in Victoria during his western speaking tour that the Government will seek ways of opting out of the Housing Act after establishing its own General Housing Corporation in the next session of the Legislature.

Henri Dion Heads Committee

"We believe the opting-out federal-provincial formula will allow us to take control of the entire housing field by obtaining fiscal equivalence from Ottawa," Mr. Laporte said. "This is the only completely acceptable solution."

The Legislature set up a committee last year to work out the basis for a Quebec housing authority. Heading the committee is Henri Dion, former Quebec CMHC director. It is working out legislation the Government hopes to present in the next session.

Mr. Laporte admitted that the Government has not done as much in the housing field as in other sectors and that legislation now on the books has become outmoded in recent years.

First Big Push Slows

Its first major push in the field, slum clearance, will be "long and costly" because the Government plans to subsidize rents of slum residents forced to move into more costly dwellings, he said.

"Our Christian dignity and our human conscience should no longer agree to the existence of old dwellings housing big families at the same time as bachelor apartments and two to three-room luxury apartments multiply," Mr. Laporte said.

He said the Government should also develop social action teaching people to spend a sufficient part of

Quebec while the minimum needs of the population require 60,000, Mr. Laporte added.

He challenged the Canadian housing industry to set production of quality houses at a price within the range of the average earner as its main preoccupation. House-builders should also advise clients not to spend money on useless fixtures.

"It should be as advantageous and comforting from a social point of view for a house builder to construct two

or three modest homes than one luxury residence," he said.

The municipal affairs minister raised the possibility of Quebec housing legislation exercising control over house builders to decide on their competence, limit useless risks, prevent bankruptcies and protect future occupants and sub-contractors.

The time has passed, he said, when contractors can buy land at the extremities of municipalities then demand essential services from the communities.

Mr. Laporte said the builder should consult master town-planning charts and find out whether the municipality is capable of giving him essential services before he builds.

"More and more, you will be subjected to zoning laws and construction norms which have the one goal of building communities in order and harmony," he said, emphasizing that governments on all levels are counting on private enterprise in a competitive system to lead the way in urban renewal.

Viewpoints Exchanged On Housing

Municipal Affairs Minister Pierre Laporte, Mayor Jean Drapeau and Administration Chairman Lucien Saulnier yesterday "exchanged points of view" on what should be included in a provincial general law on housing, it was announced following a conference lasting the better part of an hour at City Hall here.

Mr. Laporte "confirmed" that the province's projected General Housing Corporation will officially be created during the course of the coming Legislature session, the announcement said.

Mr. Saulnier said these aspects are in accordance with the program elaborated by the City of Montreal aimed at beginning of urban renewal works during 1966.

He said draft bylaws permitting Montreal to pay various kinds of subsidy in order to enlist private enterprise cooperation in urban renewal efforts will be submitted to city council shortly.

Mr. Saulnier also said in the communique that planning for the redevelopment of the urban renewal zone known as "Little Burgundy" in west central Montreal is progressing rapidly and that the program will be made public in April.

By Struan Matheson

their income on housing and to help them become house owners. There are 40,000 houses being built a year in

Laporte, Drapeau, and Saulnier meet for discussions on renewal

At City Hall last Monday a meeting was held between the Minister of Municipal Affairs, Pierre Laporte, and the Drapeau-Saulnier administration to discuss the problem of urban renovation in Montreal with much of the talk, needless to say, centering upon the St-Henri area.

The meeting was held just one day before the first anniversary of the announcement that La Petite Bourgogne had been designated a pilot urban renovation project.

It was also on January 11 of last year that a permanent committee, made up of representatives of the City of Montreal, the provincial government, and the Central Mortgage and Hou-

sing Corporation was established. Since that time, this group has been meeting on a regular basis.

Undoubtedly, Monday's meeting saw the discussion of the establishment of a long-range program involving the expenditure of a considerable amount of provincial government funds to speed up urban redevelopment in Montreal.

To date, of course, the provincial government has failed to provide any assistance towards renewal in Montreal. Costs have generally been split 50-50 between the City of Montreal and the federal level for some projects and studies while, in other cases, the bulk of the costs have been absorbed entirely by the City

of Montreal.

The failure of the province to follow the lead of other provinces in providing assistance towards renewal has resulted in sharp criticism for the Department of Municipal Affairs.

It is also expected that, as a result of Monday's meeting, a definite policy on formulas for assistance to proprietors and tenants in buildings located in renovation.

At the time of the original announcement in respect to La Petite Bourgogne, several alternatives regarding the role of private enterprise and the public sector in renewal. A final decision should be forthcoming within the next few days.

Little Burgundy Plan Ready for Operation

The long-awaited urban renewal program for the controversial Little Burgundy pilot area will be ready for implementation within the next two months, city council was informed last night.

Sitting at a special meeting, councillors were also told that preparation of the program will have cost an estimated \$100,000.

Details of the Little Burgundy project were supplied when council was asked to ratify two draft contracts between the Central Mortgage and Housing Corporation and the City of Montreal — the two sponsors of the urban renewal program.

The draft agreement will allow the Crown agency to contribute amounts yet to be determined for three areas of parks and playgrounds in the zone project, a 265-acre parcel

of land bounded by Guy street, Atwater avenue, the Lachine Canal and the CPR tracks.

The CMHC, it was explained, informed the civic administration that it had been successful in its attempt to secure the necessary funds for an urban renewal program under conditions of the National Housing Act.

Council was told that the two contracts had been approved by the governor-in-council and called for the CMHC to pay half the costs of preparations of the program and half the actual costs of expropriations, "clearing and development for purposes of parks, of three zones covering and approximate area of 6.48 acres in the urban renewal sector."

Montreal Today

The City's Forgotten People

By **MAX McMAHON**
Associate Editor

THE POOR are without worthwhile leadership, and we no longer see them. Everything in our society leads us to turn our backs on the poor and on their dwelling places. The structure of our cities, the spread of the suburbs, everything prevents us from seeing, hearing, understanding the poor. The poor are becoming less and less visible. Having stopped participating in the various manifestations of our mass society, the poor remain outside. Their dreams were broken long ago. Without a leader, the poor have lost their political importance, or at least the importance they had during the depression."

This comment, by Prof. Emile Gosselin of the University of Montreal, describes one-third of the people of Montreal.

In a report prepared for the Montreal Labor Council, Prof. Gosselin described these slum residents as "the third solitude" — the people society has forgotten.

The city's access to the economic levers needed to improve the material lot of the poor is limited. It can, however, provide them with health and welfare services — which it is doing rather well; and it can provide them with decent housing at rents they can afford — which it has never done effectively.

But Mayor Drapeau and Executive Committee Chairman Saulnier claim the city, now that it has the administrative tools, is prepared to launch a housing program for the poor. If their promises are realized Montreal might yet achieve the greatness they envision for it.

Who are the poor? Who are the inhabitants of the city's sprawling slums?

According to Prof. Gosselin's study, 423,418 persons, or 38 per cent of the population, are

living in misery, poverty or privation. He defines misery as a family of four earning less than \$2,000 annually or an individual earning less than \$1,000; poverty as the same family living on less than \$3,000; privation as living on less than \$4,000. Such a family with an income of less than \$5,000 can be described as living a marginal economic existence. By his definition, more than 55,800 families—or about 20 per cent—are classed as poor.

For too long, Montreal has refused to make the real economic and political decisions necessary to provide adequate housing for people without the means to provide for themselves. The result has been that tens of thousands of people have been living in slum housing, some of it almost 100 years old; much of it without baths or even indoor plumbing; most of it with inadequate heating.

It will be recalled that in December, 1964, parish priests in the St. Henri district issued a manifesto deploring housing conditions and that shortly afterwards, with great fanfare, city, provincial and federal authorities announced something would be done almost immediately. A pilot project to be known as la petite Bourgogne was conceived.

The area comprises some 265 acres bounded by Atwater avenue on the west, the Canadian Pacific Railway and an escarpment on the north, Guy street on the east and the Lachine Canal on the south. According to the 1961 census, 16,997 people lived there, mostly grouped in 3,539 families.

But the district was hardly the city's only slum. According to a city publication, neighboring "St. Henri ward . . . in the light of its physical, social and economic characteristics, bears much resemblance to la

petite Bourgogne . . . To the south, St. Gabriel and St. Anne Wards are separated from the study area by the Lachine Canal. They have a character much like that of la petite Bourgogne because of certain physical and social conditions that are appreciably the same."

It is no wonder that the area is a slum, when it is recalled that the most intense period of development took place between 1870 and 1900. Of the buildings in la petite Bourgogne, 870, or 58.19 per cent are more than 70 years old and that 93 of them, or 6.22 per cent are more than 90 years old; 411, or 27.5 per cent are from 50 to 70 years old, while only 55 buildings, or a mere 3.68 per cent, are less than 20 years old.

Average monthly rent of the 4,129 dwellings listed in la petite Bourgogne in 1961 was \$42, compared with \$23.70 in 1951. The average Montreal rent increased from \$36 to \$66 during the same period.

The same 1961 census showed that 477 of the dwellings had no private flush toilet and that 1,896 were without bath or shower.

The labor force in the area, was made up of 6,060 people — 4,059 men and 2,001 women.

The average annual wage of family heads was \$2,927, while the average wage income per family amounted to \$3,726. Only 88 persons among the whole 6,000 in the labor force earned more than \$6,000 a year.

Using Prof. Gosselin's criteria, the average family in la petite Bourgogne lives in poverty if it depends solely upon the wages of the father, or in privation if the contributions of other working members of the family are included. Since some families, of course, consist of more than four people they obviously are living in misery.

And this is only one part of one slum.

It is understood that a specific plan for overall renewal of the area under the National Housing Act will be submitted to federal and provincial authorities in April. It would not only involve public funds directly (in demolition, and in the provision of temporary and permanent housing) but would provide grants to property owners to improve housing that can be salvaged, and rental subsidies to people who could not afford higher rents better housing would demand.

Indications are that the project will go forward — as fast as any project involving three levels of government can be expected to go. The main factor will be the degree of enthusiasm shown by the city of Montreal.

In the past, even in this limited area, enthusiasm has been minimal. In 1952, for instance, the planning department recommended that a playground be enlarged. In 1954, the city's master plan confirmed the need. In 1962, the planning department repeated its recommendation. In 1963, the executive committee reserved the needed land. Later in the same year expropriation was recommended and still later in 1963—11 years after the original recommendation — the land was finally expropriated.

Mayor Drapeau insists that la petite Bourgogne is no experiment.

"It is a point of departure for a systematic renewal policy.

"If action has been delayed it is because studies had to be made. The coming years will be the years of renewal.

"Metro — Place des Arts — they were not more important. They just took less time to plan and conceive.

"We had to create a town planning department and then a renewal section within it. We had to create a systematic policy before we could move. This policy had to be integrated into the overall city policy.

"The great, great difficulty is that we have to take into account that we are displacing people, human beings, who have their own particular ways of life.

"Once the beginning is made, it will continue . . ."



City Planning Director Aime Desautels, with Mayor Drapeau and federal Industry Minister Drury, views plans for la petite Bourgogne during a study last summer.

A Zoning Mystery

WHY a chemical company engaged in the production of anaesthetics was ever permitted to start operations in the middle of a row of crowded three-storey tenements is one of those mysteries typical of Montreal's old zoning regulations. The situation appears even more weird in the light of a ruling by another branch of city government forbidding the tenement dwellers to keep any more than five gallons of fuel oil on hand because their buildings were considered too inflammable.

Inflammable they were. And today we have harsh evidence of the city's follies of the past where zoning is concerned. It was, as Fire Director Durette put it, a miracle that no one was killed when fire, followed by explosions, erupted from the chemical plant on crowded St. James Street. As it is, 40 families of some 200 people are homeless. We may give thanks only that no one was lost, few were hurt and that the weather was relatively mild as they fled into the street by night.

The whole affected area is, of course, scheduled to be given a completely new look through the city's first major public redevelopment program. In "Little Burgundy," we may be sure, such zoning hazards will not be repeated if the present administration continues the tight rein it has insisted upon in such matters. But that means little to those who have lost the little they had as they strive to settle down in the emergency accommodations found for them by the Social Welfare Department and other service groups. The fact that quarters of any kind were found so quickly is a tribute to the agencies in view of the extreme shortage of low cost housing—a field in which we have lagged so badly.

L'ouest a eu plus que sa part depuis 6 ans

--Saulnier

(C.M.) "Je dénonce les propos absolument injustes et contraires aux faits exprimés par le conseiller Loisel" a déclaré M. Lucien Saulnier, au cours de la séance



du conseil, à la suite des inquiétudes exprimées par le conseiller du district Ste-Anne sur la

part de la ville à l'endroit des parcs et terrains de jeux de l'ouest de la ville.

M. Saulnier, qui paraissait avoir été piqué au vif, a répondu à M. Loisel que "jamais on a fait en vingt ans ce que l'administration actuelle a fait en six ans", précisant que l'ouest de la ville a eu sa bonne part des quelque \$40 millions dépensés depuis 1960 pour les parcs de la métropole.

Le président de l'exécutif a énuméré, pour satisfaire son collègue, les aménagements et réaménagements de parcs, l'installation de bibliothèques, la construction de piscines et bains publics et le programme de rénovation de la Petite Bourgogne qui sera connu en avril et qui est "l'un des programmes les plus ambitieux dans toute l'Amérique du Nord", d'ajouter le président.

M. Loisel a hésité à se lever puis est demeuré assis, gardant le silence à la suite des propos de M. Saulnier.

Immeubles situés dans "La Petite Bourgogne"⁸⁷ homologués en vue de la rénovation urbaine

Le comité exécutif a décrété hier l'homologation, pour fins de rénovation urbaine, d'immeubles situés dans deux parties d'îlots inclus dans "La Petite Bourgogne".

Cette décision fait suite en quelque sorte au désastreux incendie du 3 mars dernier dans la paroisse Ste-Cunégonde.

Les immeubles homologués pour une période de cinq ans sont situés:

a) du côté sud de la rue Quesnel et du côté nord de la rue St-Jacques, entre la rue Vinet et l'avenue Atwater,

b) puis du côté ouest de la rue Canning, entre les rues Delisle et Albert.

Les immeubles homologués des rues St-Jacques et Quesnel, entre les rues Vinet et Atwater, concernent des bâtiments dé-

truits par l'incendie du 3 mars ainsi que des bâtiments endommagés d'une façon quelconque lors de cet incendie et nécessitant des réparations jugées coûteuses.

Afin de créer une superficie de terrain utilisable pour la reconstruction domiciliaire éventuelle au sein du projet de rénovation de "La Petite Bourgogne", le Service d'urbanisme de la ville de Montréal a recommandé au comité exécutif d'inclure dans l'homologation les immeubles portant les numéros civiques 2509 et 2561

à 2601 rue St-Jacques ainsi que les immeubles portant les numéros civiques 2526 à 2530 et 2582 à 2604 rue Quesnel.

Quant à la deuxième partie, elle couvre des immeubles situés rues Canning, Delisle et Albert.

Le propriétaire de l'immeuble situé à l'angle nord-ouest des rues Canning et Delisle a demandé un permis de réparation. Le Service des permis et inspections a transmis cette demande au Service d'urbanisme, vu que l'immeuble est inclus dans "La Petite Bourgo-

gne" décrétée zone de rénovation urbaine.

On note que ce dernier bâtiment a subi, il y a quelques mois, de lourds dégâts par le feu, dégâts qui nécessiteraient d'importantes réparations.

Le Service d'urbanisme a recommandé que la demande de permis de réparation soit refusée, tout en suggérant que la ville de Montréal saisisse l'occasion de se porter acquéreur de ce bâtiment et des quelques autres immeubles qui l'entourent afin de former un tout homogène dont la ville pourra se servir dans la reconstruction du territoire de "La Petite Bourgogne".

L'évaluation "municipale" des immeubles que la ville peut un jour acquérir — il n'est jusqu'ici aucunement question d'expropriation — s'établit comme suit:

a) rues St-Jacques et Quesnel: \$288,900. Si l'on exclut les bâtiments irrécupérables et que l'on s'en tienne à la valeur des terrains de ces immeubles, l'évaluation est alors de \$207,350. La superficie de terrain de ces immeubles étant d'environ 45,000 pieds carrés, le taux au pied carré des immeubles serait d'approximativement \$4.60.

Le coût estimatif de l'acquisition de ces immeubles par la ville représenterait deux fois l'évaluation municipale, soit \$414,700.

b) rues Canning, Delisle et Albert: \$47,000. La superficie de terrain de ces immeubles étant d'environ 18,295 pieds carrés, le taux au pied carré des immeubles serait à peu près de \$2.57. Et le coût estimatif de l'acquisition de ces immeubles par la ville représenterait

environ deux fois l'évaluation municipale, soit \$94,000.

Si l'administration en vient à demander au conseil d'autoriser l'expropriation de ces immeubles, le coût estimatif total des deux secteurs serait de \$509,700.

Etant donné que cette dépense résulterait du programme de rénovation urbaine de "La Petite Bourgogne", la ville de Montréal pourrait alors recouvrer une partie du coût de cette acquisition avec l'assistance financière du gouvernement fédéral aux termes de la Loi nationale sur l'habitation.

Projet d'homologation dans le secteur de "La Petite Bourgogne"

(C.M.) Un projet d'homologation, comprenant deux parties d'îlots inclus dans le secteur maintenant reconnu par l'appellation "La Petite Bourgogne" et décrété officiellement comme zone de rénovation urbaine, a été approuvé hier par le comité exécutif de la ville de Montréal.

La première partie couvre des immeubles situés sur les rues St-Jacques et Quesnel, entre la rue Vinet et l'avenue Atwater, soit le secteur où a eu lieu une terrible explosion le 3 mars dernier, chassant plusieurs familles de leur domicile mais ne faisant heureusement aucune perte de vie.

La deuxième partie couvre des immeubles situés sur la rue Canning et sur les rues Delisle et Albert.

Dans le premier cas le coût estimatif de l'acquisition des immeubles représente deux fois l'évaluation municipale, soit \$414,700 tandis que dans le second cas le coût estimé est de \$94,000, pour un total de \$508,700.

Le comité exécutif a décidé de décréter, pour une période de cinq ans, la modification du plan général de la ville requise pour réserver à des fins de rénovation urbaine les immeubles situés sur les rues indiquées plus haut.

Après que les avocats de la ville auront obtenu de la Cour Supérieure la confirmation et la

ratification des plans montrant les modifications projetées, le service des travaux publics aura à préparer les plans d'expropriation requis pour la réalisation du projet.

La ville veut exproprier dans Ste-Cunégonde

Le comité exécutif de la ville de Montréal vient de décréter l'homologation d'un certain nombre d'immeubles du quartier Ste-Cunégonde pour une période de cinq ans.

Ce quartier fait partie d'un centre historique connu sous le nom de "Petite Bourgogne".

L'administration municipale estime la valeur globale d'une telle expropriation à un montant approximatif de \$500,000.

JOURNAL DE MONTREAL / JEUDI, 24 MARS 1966

Dans la "Petite Bourgogne"

Expropriations de \$500,000

(Par M.A.) — L'administration municipale de la ville de Montréal, par la voix de son comité exécutif, a décrété, hier, pour une période de cinq ans, l'homologation d'un certain nombre d'immeubles du quartier Ste-Cunégonde, dans le secteur historique "La Petite Bourgogne", pour fins de rénovation urbaine.

L'un des secteurs concernés est l'endroit précis où, le 3

mars, une violente explosion détruisait un pâté de maisons mais, ô miracle, sans faire une seule victime.

L'administration municipale évalue l'expropriation des immeubles concernés à plus d'un demi-million de dollars.

Profitant de leur réunion régulière d'hier, les membres du comité exécutif de la métropole ont décrété l'homologation des

immeubles situés du côté sud de la rue Quesnel et du côté nord de la rue St-Jacques, entre la rue Vinet et l'avenue Atwater. Ce projet est évalué à \$414,700.

L'exécutif a aussi décrété l'homologation des immeubles situés du côté ouest de la rue Canning, entre les rues Delisle et Albert. Le projet est évalué à \$94,000.

Follows Long Study

Redevelopment Guideline Set

By GERARD DERY

After months of study, Montreal's civic administration has completed its "book of rules" on municipal subsidies for urban renewal.

Revised provisions scheduled to be submitted for approval to Montreal City Council at its next meeting, deal with restoration, demolition-reconstruction and demolition-raising and leasing of residential buildings.

For the time being, however, proposed subventions will be paid in only two districts:

1—"La Petite Bourgogne," bordered by Atwater avenue and Guy street, and the Canadian Pacific tracks and Lachine Cana, and

2—The Villeray-Rosemount sector, bounded by the Metropolitan boulevard and the CPR railway line, and Iberville street and the City of St. Michel.

The report was drafted by the City's Planning Department under Director Aimé Désautels' personal supervision. The "book of do's and don'ts" has been approved by the City Executive Committee.

This section of the new Housing Code was given approval by the provincial Legislature at its last session.

There are however specific conditions:

Residential properties for which an application is made for a grant must be located in a sector where residential buildings are authorized under the zoning bylaw in force.

Furthermore, when provisions of the zoning regulations in force authorize a mixed occupancy, only the residential part of the building may be taken into account for the grant provided the restored part of the building remains in the same category of residence.

In the case of restored buildings, the amount will in no case exceed 25 per cent of the actual costs of the restoration job nor one sixth of the actual value of the restored building. Minimum expense for the restoration has been set at \$2,000.

The bylaw also says that the subsidy in the case of demolition-reconstruction must not exceed 50 per cent of the building's municipal valuation nor one sixth of the real value of the structure.

It is also stipulated that the city will not pay more than \$250 in the case of properties being demolished.

As to subsidies for leasing — this applies to tenants — the subvention will not exceed the difference between the rental value and the rent which the tenant can pay.

Purpose of this last article is to put at the disposal of low-income persons as many decent dwellings as possible.

"Provisions recommended by the department," Mr. Désautels points out, make up a unique set of regulations related one to another. We believe they provide a most valuable encouragement for proprietors to undertake urban renewal projects, from an economic viewpoint."

Sections of the code are as follows:

- 1—Subsidy for restoration.
- 2—Subsidy for demolition-clearing.
- 3—Subsidy for demolition-reconstruction.
- 4—Subsidy for leasing (applying to tenants).

The draft bylaw dealing with the establishment of a subvention for the "restoration of the historic section — downtown Old Montreal" is under study and will be submitted to council later under a separate heading.

One of the fundamental rules outlined in the book is that "the total amount of subsidies during a fiscal year will in no way exceed the sum of expenditures foreseen in the budget."

In addition, the City Executive Committee must give preference to subsidies for restoration purposes for buildings housing the largest number of children.

Eligible are owners of residential property located either in La Petite Bourgogne or Villeray-Rosemount sectors and judged by the director as not conform with habitability standards.

The city is also seeking to provide property owners with profitable leasing conditions who willingly undertake renewal jobs under Housing Code provisions.

Another of the city's incentives in so doing is to encourage private enterprise to assume its responsibilities in social housing projects.

Le Conseil municipal sera saisi de mesures favorisant la rénovation urbaine

L'administration Drapeau-Inier soumettra au conseil municipal, lors de sa prochaine réunion, un ensemble de mesures qui font suite à l'adoption du code du logement et qui visent à inciter les propriétaires à s'engager à leur tour dans la rénovation urbaine.

Les quatre types de subventions proposées portent sur les points suivants : restauration, démolition-reconstruction, démolition-déblaiement et location. De plus, un projet de règlement établissant les modalités d'application de la subvention à la restauration du secteur historique (Vieux Montréal) est à l'étude et fera l'objet de recommandations distinctes.

La subvention à la restauration a pour but de retarder le processus de dégradation des bâtiments résidentiels. La somme

totale des subventions accordées à cette fin au cours d'un exercice fiscal ne devra pas être plus élevée que le montant de la dépense prévue à cette fin au budget de cet exercice. De plus, le comité exécutif devra donner la préférence aux travaux de restauration qui contribuent à loger les familles qui ont le plus grand nombre d'enfants. Le règlement entrera en vigueur le 1er mai prochain dans deux secteurs : La Petite Bourgo-gne et le district borné à l'est par les limites de St-Michel, au nord par le boulevard Crémazie, à l'ouest et au sud par les voies du Pacifique Canadien.

La subvention à la démolition - reconstruction devrait pour sa part entraîner la disparition de nombre de bâtiments vétustes et leur remplacement par des immeubles

neufs. Les experts estiment que si les propriétaires se prévalent en grand nombre de cette mesure, "la partie la plus vieille du capital immobilier de la ville pourrait être remplacée d'ici 25 ans". Au début, la subvention couvrira les deux mêmes secteurs que la subvention à la restauration.

La subvention à la démolition-déblaiement, elle, pourra s'étendre dès le début à la grandeur du territoire de la ville. Chaque subvention ne pourra excéder le coût réel des travaux, ni dépasser \$250. Cette mesure pourrait se comparer à une vaste opération de "curetage".

Le quatrième type de subvention vise à encourager l'entreprise privée à faire sa part dans le domaine du "logement social". Cette subvention dite de location, contrairement aux autres, est chaque fois un cas

d'espèce ; le montant de chaque subvention ne devra pas excéder la différence entre la valeur locative d'un logement telle qu'inscrite au rôle et le loyer que peut payer le locataire choisi par le service du bien-être social de la ville. L'exécution du règlement à cet égard sera confiée au directeur du service. Il devrait entrer en vigueur le 1er mai prochain dans les deux secteurs déjà mentionnés.

Le code du logement

Subventions à la rénovation

MONTREAL-MATIN

C'est au cours de sa prochaine assemblée publique, qui aura lieu d'ici quelques semaines, que le conseil municipal de la ville de Montréal sera appelé à prendre connaissance du projet final de règlement établissant les modalités d'application des subventions prévues par le nouveau code du logement de la métropole.

Les édiles montréalais devront approuver quatre catégories de subventions: la subvention à la restauration, la subvention à la démolition-reconstruction, la subvention à la démolition-déblaiement, et la subvention à la location.

Quant au projet de règlement établissant les modalités d'application de la subvention à la restauration dans le secteur du Vieux Montréal, il est actuellement en préparation et sera soumis aux élus du peuple pour étude à une assemblée ultérieure.

POUR RENOVER

Dans un rapport élaboré soumis aux dirigeants de Concordia, le service municipal d'urbanisme rappelle que le projet de règlement qui sera soumis aux conseillers municipaux a été conçu "pour encourager, par tous les moyens, le secteur privé à s'engager dans le domaine de la rénovation urbaine".

Il précise que "l'application étendue de ces dispositions exercera une heureuse influence sociale et économique. Elle haussera le standard de vie général de la population en créant une appréciable source additionnelle de travail et revalorisera, par l'amélioration des conditions de l'habitat et du logement, la plus importante partie du capital immobilier de Montréal".

L'urbanisme conclut ainsi: "Les effets de ces dispositions, si heureux soient-ils, seront malgré tout limités par la capacité financière de la ville. Ainsi, souhaitons-nous que cette initiative de la ville soit suivie par d'autres pouvoirs publics, soit les gouvernements fédéral et provincial".

LA RESTAURATION

Le conseil municipal pourra décréter que la ville accorde une subvention à la restauration de tout bâtiment résidentiel jugé non conforme aux normes d'habitabilité exigées par les règlements municipaux en vigueur.

Le montant de la subvention ne devra pas excéder 25% du coût réel des travaux de restauration, ni le sixième de la valeur réelle du bâtiment restauré, telle qu'inscrite pour la première fois au rôle d'évaluation. Pour avoir droit à la subvention, le propriétaire d'un immeuble à restaurer devra autoriser des travaux pour une somme minima de \$2,000.

Cette subvention n'aura d'autre but que de retarder le processus de dégradation des bâtiments résidentiels. Ce sont les propriétaires des édifices visés qui devront réclamer la subvention des autorités municipales.

DEMOLITION-RECONSTRUCTION

Le conseil municipal pourra décréter que la ville accorde une subvention pour la démolition de tout bâtiment jugé impropre à l'habitation et la reconstruction d'un nouveau bâtiment résidentiel.

Le montant de la subvention ne devra pas excéder la moitié de la valeur du bâtiment à démolir, ni le sixième de la valeur réelle du nouveau bâtiment. La somme totale des subventions accordées au cours d'un exercice financier ne devra pas être plus élevée que le montant de la dépense prévue à cette fin au budget de l'exercice fiscal.

Le comité exécutif devra également donner la préférence aux travaux de démolition et de reconstruction qui contribueront à loger les familles

qui ont le plus grand nombre d'enfants.

Cette subvention aura pour effet de faire disparaître nombre de bâtiments vétustes.

DEMOLITION-DEBLAIEMENT

Le conseil municipal pourra décréter que la ville accorde une subvention à la démolition-déblaiement, c'est-à-dire pour la démolition de tout bâtiment résidentiel principal ou tout bâtiment accessoire jugés impropres à leur destination.

Le montant de la subvention ne devra pas excéder le coût réel des travaux, ni dépasser la somme de \$250.

Cette subvention aura pour but la libération partielle ou totale des terrains par la démolition, sans reconstruction obligatoire des bâtiments.

LA LOCATON

Le conseil municipal pourra décréter que la ville accorde aux propriétaires de tout bâtiment restauré ou reconstruit une subvention pour la location de tout logement à un locataire désigné par la ville.

Le montant de la subvention ne devra pas excéder la différence entre la valeur locative du logement et le loyer que peut payer le locataire choisi par le service du bien-être social de la ville.

La subvention aura des implications multiples: mettre le plus grand nombre possible de logements décentes à la disposition des "économiquement faibles"; assurer une location rentable aux propriétaires qui se seront engagés dans le domaine de la rénovation urbaine; encourager l'entreprise privée à faire sa part dans le domaine du logement social.

DEUX SECTEURS

Si les conseillers municipaux ratifient, à leur prochaine assemblée, ce projet de règlement, les subventions pourront être versées à compter du 1er mai 1966 dans deux secteurs définis: la Petite Bourgogne (secteur borné par l'avenue Atwater, à l'ouest; les voies du Canadien Pacifique et la falaise, au nord; la rue Guy, à l'est, et le canal Lachine, au sud), et un secteur délimité par les voies du P. C., à l'ouest et au sud; les limites de St-Michel, à l'est; et le boulevard Crémazie, au nord.

Dans les autres secteurs de la ville, le règlement municipal concerné entrera en vigueur au fur et à mesure du bon vouloir des membres du conseil municipal.

VIEUX PROJET

C'est au cours de son assemblée publique du 26 novembre 1964 que le conseil municipal montréalais était saisi, pour la première fois, d'un projet de "code du logement".

SUBVENTION... — 17 picas

Le président Lucien Saulnier, du comité exécutif, avait alors déclaré que ce nouveau règlement devait mettre fin à la situation par laquelle "des propriétaires anonymes et sans scrupule, cachés derrière de grandes compagnies, peuvent louer des logements qui ne sont pas habitables".

C'est dans le secteur de la Petite Bourgogne, considéré comme "zone pilote", que l'administration a l'intention d'appliquer en premier lieu le code du logement et le règlement des subventions. La première phase prévoit de nombreux travaux de démolition et l'aménagement de trois parcelles, à un coût de quelque \$2,500,000.

DEUXIEME VILLE

Après la ville de Hamilton, en Ontario, Montréal deviendra la deuxième ville du Canada à avoir son propre code du logement.

Rappelons que la Ville a créé un comité spécial formé de quatre membres pour prendre connaissance des plaintes formulées en vertu de l'application du règlement municipal.

L'administration Drapeau-Saulnier fixe la technique et les modalités du programme de rénovation urbaine

par Raymond Masse

L'administration Drapeau-Saulnier a révélé, hier, quelles seront, à compter du 1er mai, les modalités d'application des subventions susceptibles d'être versées à des propriétaires de bâtiments résidentiels dans les cas de "restauration", de "démolition-reconstruction", de "démolition-déblaiement" et de "location".

Il s'agit de mesures qui s'inspirent de la politique adoptée par l'administration D.-S. face au problème de la rénovation urbaine.

Ce sont aussi des mesures préconisées en rapport avec la mise en vigueur du "Code du logement" voté il y a environ neuf mois.

Toutefois, les subventions à la "restauration", à la "démolition-reconstruction" et à la "location" ne seront accordées que pour des immeubles résidentiels déclarés "impropres" à leur destination et situés dans deux secteurs, soit dans :

1 — le secteur baptisé "La Petite Bourgogne" borné par l'avenue Atwater (à l'ouest), les voies du Pacifique canadien et la falaise (au nord), la rue Guy (à l'est) et le canal Lachine (au sud) ;

2 — un secteur du nord-est de la ville, plus précisément le secteur borné par le boul. Crémazie (au nord), la rue d'Iberville et la ville de Saint-Michel (à l'est), puis les voies (en courbe "irrégulière") du Pacifique canadien.

Stipulations particulières et fort importantes

Il y a des dispositions particulières et importantes dans le cas de "démolition-reconstruction". En effet, si la démolition du "bâtiment principal" est faite dans le secteur de "La Petite Bourgogne", le nouveau bâtiment pourra, sujet à l'approbation et aux conditions posées par le directeur du service d'urbanisme, être érigé sur le même "terrain" que le bâtiment démolé ou sur tout autre "terrain" situé dans les limites du secteur.

Et si la démolition a lieu dans le secteur "nord-est", le nouveau bâtiment devra obligatoirement être érigé sur le même "terrain" que le bâtiment démolé. Ce dernier "terrain" pourra toutefois être agrandi par l'addition de lots contigus au "terrain" originaire.

Mais, dans aucun cas, le nouveau bâtiment ne pourra être érigé dans une zone décrétee industrielle.

Lorsque le nouveau bâtiment sera érigé sur un emplacement autre que celui où se situait le "bâtiment principal", le propriétaire sera tenu de procéder sans délai au déblaiement complet de l'ancien emplacement.

Dans les cas de "restauration" et de "démolition-reconstruction", le comité exécutif devra donner préférence aux travaux qui contribueront à loger les familles ayant le plus grand nombre d'enfants. Il en sera de même relativement à la subvention à la "location".

Quant à la subvention à la "démolition-déblaiement", elle s'appliquera dans n'importe lequel des secteurs de la ville.

Le conseil municipal sera saisi, dès sa prochaine assemblée qui aura lieu au début d'avril, de quatre projets de règlements en ce sens dans le but de donner suite à des amendements apportés à la charte le printemps dernier.

(Le projet de règlement établissant les modalités d'application de la subvention à la restauration du "secteur historique" est à l'étude et fera l'objet de recommandations distinctes, plus tard.)

En vue d'une "solution valable"

Tout en réitérant que "le problème de la rénovation urbaine, dans son ensemble, dépasse, de loin, les possibilités des pouvoirs publics", l'administration D.-S. déclare sans réserve que seuls les efforts conjugués des pouvoirs publics et du secteur privé peuvent y apporter une solution valable.

Au dire des dirigeants montréalais actuels

qui sont, en somme, opposés à des projets d'habitation du genre des "Habitations Jeanne-Mance", les amendements que le Parlement provincial a votés et qui autorisent le conseil municipal à approuver le versement de subventions "constituent l'encouragement le plus appréciable, économiquement parlant, aux propriétaires qui s'engagent (ou, peut-on dire, seront obligés de s'engager) dans le domaine de la rénovation urbaine".

Réserve : capacité financière de la Ville

L'équipe D.-S. souligne notamment que l'application étendue des amendements "haussera le standard de vie général de la population en créant une appréciable source additionnelle de travail, et revalorisera, par l'amélioration des conditions de l'habitat et du logement, la plus importante partie du capital immobilier de Montréal".

La même équipe prend cependant soin de noter que "les effets de ces dispositions, si heureux soient-ils, seront malgré tout limités par la capacité financière de la Ville".

D'où son souhait que "cette initiative de la Ville soit suivie par d'autres pouvoirs publics, soit les gouvernements fédéral et provincial".

Pour sa part, l'administration D.-S. proposera que les quatre règlements projetés précisent que la somme totale des subventions accordées au cours d'un exercice fiscal ne devra pas être plus élevée que le montant de la dépense prévue à cette fin dans le budget de cet exercice.

Dispositions qu'on peut qualifier de "complexes"

Les quatre documents que le conseil se verra recommander d'approuver reflètent de façon détaillée la pensée de l'administration D.-S.

D'autres dispositions préconisées varient aussi d'un projet de règlement à l'autre.

De là la nécessité d'aborder successivement (ci-après) les quatre projets de règlements qui comprennent de multiples dispositions dont certaines peuvent être qualifiées de "complexes" ou, pour le moins, de "techniques".

Le directeur du service des permis et inspections (actuellement M. Roméo Mondello) sera responsable de l'exécution des règlements relatifs aux subventions à la "restauration", à la "démolition-reconstruction", et à la "démolition-déblaiement". Le directeur du service d'urbanisme (actuellement M. Aimé Desautels) le sera partiellement lorsqu'il s'agira de la phase "reconstruction".

Quant au règlement relatif à la subvention à la "location", c'est le directeur du service du bien-être social qui verra à son exécution.

Particularités quant à la restauration

Si le conseil abonde dans le même sens que le comité, la subvention accordée dans le cas de restauration ne pourra pas toutefois s'appliquer aux immeubles résidentiels que la Ville a décidé ou décidera éventuellement de réserver pour des fins municipales (lignes homologuées) ou qui sont situés dans une zone décrétee industrielle.

On entend par "travaux de restauration" l'ensemble des ouvrages à exécuter pour rendre tout "bâtiment principal" conforme aux normes d'habitabilité établies par le "Code du logement".

Le coût des travaux de restauration ne devra pas être moindre que \$2,000.

Le montant de la subvention ne devra, dans aucun cas, excéder 25 p. 100 du coût réel des "travaux de restauration", ni le sixième de la valeur réelle du bâtiment restauré, telle qu'inscrite pour la première fois au rôle d'évaluation.

Le directeur du service des permis et inspections pourra établir un montant provisoire de la subvention en se basant sur une

estimation provisoire du coût des travaux requis.

Subvention accordée
si... et si...

Tout propriétaire d'un "immeuble résidentiel dont le bâtiment principal" sera jugé non conforme quant aux normes d'habitabilité pourra présenter une demande de subvention. En l'occurrence, l'immeuble résidentiel devra être situé dans un secteur où les bâtiments résidentiels seront autorisés en vertu des règlements de zonage en vigueur.

Et lorsque les dispositions des règlements de zonage en vigueur permettront une occupation mixte, seule la partie résidentielle du bâtiment, au moment de la demande de la subvention, pourra faire l'objet de cette subvention et à condition d'être occupée aux mêmes fins après restauration.

Le directeur transmettra au comité exécutif, dans les 30 jours de sa réception, toute demande de subvention recevable et lui recommandera, aux conditions inscrites dans son rapport, d'approuver "l'octroi d'un montant à titre de subvention provisoire".

Puis le directeur informera le propriétaire de la décision du comité exécutif, en lui indiquant "le montant de l'octroi provisoire approuvé".

Subvention versée
par "tranches"

Un premier montant correspondant au tiers du montant provisoire de la subvention sera versé au proprio sur rapport du directeur "attestant que les travaux de restauration sont en cours".

Un deuxième montant correspondant à un autre tiers du montant provisoire de la subvention sera versé au proprio sur rapport du directeur attestant, cette fois, que "les travaux sont terminés et jugés conformes aux exigences des règlements en vigueur".

Enfin, dans les 30 jours suivant la date où la valeur réelle du bâtiment restauré sera inscrite pour la première fois au rôle d'évaluation, le directeur établira le montant réel de la subvention et la différence, s'il en existe une entre ce montant et la somme des versements déjà effectués, sera versée au proprio.

Et relativement à la démolition-reconstruction

Selon le comité exécutif, la subvention à la démolition-reconstruction ne s'appliquera pas non plus aux immeubles résidentiels que la Ville a décidé ou décidera de réserver pour des fins municipales.

Quelle pourra être cette subvention ?

L'administration D.-S. propose : le montant de la subvention ne devra, dans aucun cas, excéder la moitié de la valeur du bâtiment à démolir inscrite au rôle d'évaluation foncière au moment du dépôt de la demande, ni le sixième de la valeur réelle du nouveau bâtiment, telle qu'inscrite pour la première fois au rôle d'évaluation.

Comme dans le cas d'une subvention à la restauration, le directeur du service des permis et inspections pourra établir un montant provisoire de la subvention. Mais en se basant, d'une part, sur la valeur du bâtiment à démolir inscrite au rôle d'évaluation foncière et, d'autre part, sur une estimation provisoire du coût du nouveau bâtiment.

Aussi, tout propriétaire d'un "immeuble résidentiel" situé dans l'un des secteurs ("La Petite Bourgogne" et secteur "nord-est") et dont le "bâtiment principal" sera déclaré "impropre à l'habitation" pourra demander une subvention.

Autres modalités
de versement

Il y aura possibilité de reconstruire ailleurs (tel qu'il a déjà été expliqué, au début) : mais, là aussi, toute demande de subvention sera transmise au comité exécutif par le directeur du service des permis et inspections.

Voici les modalités de versement de la subvention :

a) Un premier montant correspondant au tiers du montant provisoire de la subvention sera versé au propriétaire sur rapport du directeur "attestant que les

travaux de démolition sont terminés";
b) Un deuxième montant correspondant à un autre tiers du montant provisoire de la subvention sera versé au propriétaire sur rapport du directeur "attestant que les travaux de construction du nouveau bâtiment sont terminés et jugés conformes aux exigences des règlements en vigueur";
c) Dans les 30 jours suivant la date où la valeur réelle du nouveau bâtiment sera inscrite pour la première fois au rôle d'évaluation, le directeur établira le montant réel de la subvention et la différence, s'il en existe une entre ce montant et la somme des versements déjà effectués, sera versée au proprio.

Puis concernant la démolition-déblaiement

Les dispositions relatives à la subvention versée pour démolition-déblaiement sont moins nombreuses que dans les cas de "restauration" et de "démolition-reconstruction".

Si le conseil ratifie la politique proposée par le comité exécutif, ces dispositions s'appliqueront à tout "bâtiment principal" et à "tout bâtiment accessoire" jugés impropres à leur destination et situés n'importe où dans la ville.

Ce ne sera toutefois pas, semble-t-il, le Pactole ou le Pérou !

En effet, le montant de la subvention ne devra, dans aucun cas, excéder le coût réel des travaux de démolition-déblaiement, ni dépasser \$250.

Processus à suivre pour le versement de la subvention ?

Le proprio devra également demander la subvention. Si le comité exécutif décide de l'accorder, cette subvention ne sera versée que lorsque les travaux de démolition-déblaiement auront été complétés.

Là aussi, il faudra d'abord que le bâtiment concerné soit jugé "impropre à l'habitation."

Enfin, subvention à la location

Et le quatrième projet de règlement ! Le comité exécutif proposera que, dans "La Petite Bourgogne" et dans le secteur déjà mentionné du nord-est, la Ville accorde au propriétaire de tout bâtiment restauré ou reconstruit conformément aux deux premiers règlements déjà mentionnés, "une subvention pour la location de tout logement à un locataire."

Tout comme le stipule déjà un amendement apporté à la charte le printemps dernier, "le montant de la subvention ne doit pas excéder la différence entre la valeur locative du logement inscrite au rôle des valeurs locatives alors en vigueur et le loyer que peut payer le locataire choisi par le directeur "du service du bien-être social.

Cette autre demande de subvention devra être aussi présentée par le proprio.

Pour être recevable, la demande du proprio devra être accompagnée des documents suivants :

1) un certificat d'habitabilité ou un permis d'occupation émis par le directeur du service des permis et inspections ;

2) une description de tout "logement" pour lequel la demande sera formulée.

C'est le directeur du service du Bien-Être social qui choisira le locataire de tout logement à subventionner. Il lui faudra accorder la priorité au locataire qui occupait le logement avant les travaux de restauration ou de reconstruction.

Le directeur établira en outre le loyer que pourra payer le locataire choisi pour le logement en cause.

Et la différence entre ce dernier montant (le loyer) et la valeur locative inscrite au rôle sera versée au propriétaire à titre de "subvention à la location".

Voilà, en... bref, les points saillants des quatre projets de règlements dont le conseil sera saisi d'ici une quinzaine.

L'administration D.-S. tient ferme à ce que le conseil approuve le tout.

C'est sa pensée vis-à-vis le problème de la rénovation urbaine.

Le Parti civique de Montréal ne présentait-il pas à l'électorat, en octobre 1962, un programme qui prônait, entre autres choses : "La rénovation urbaine dans son sens le plus complet devient donc la tâche primordiale des administrateurs municipaux".

La rénovation urbaine, avec subventions de la ville, prendra force le 1er mai

par Claude MASSON

Le projet de "subventions" aux propriétaires de Montréal, en vue de la rénovation urbaine, et qui fait suite à l'adoption du Code du Logement, en juin 1965, sera appliqué à deux secteurs de la métropole dès le 1er mai si, évidemment, le conseil municipal adopte quatre des cinq sortes de subventions projetées, lors d'une séance spéciale qui aura vraisemblablement lieu d'ici une quinzaine.

Ces subventions se rapporteront notamment à la restauration proprement dite,

la démolition-restauration, la démolition-déblaiement et la location. Quant au projet de règlement établissant les modalités d'application de la subvention à la restauration du Secteur historique - Vieux Montréal - il est à l'étude et fera l'objet de recommandations distinctes.

Les propriétaires qui bénéficieront en premier de l'une de ces subventions sont ceux qui possèdent des immeubles résidentiels dans le secteur baptisé "la Petite Bourgogne" et compris dans le territoire

borné par l'avenue Atwater à l'ouest, les voies ferrées du Pacifique Canadien et la falaise au nord, la rue Guy à l'est et le canal Lachine au sud, et ceux qui possèdent des immeubles résidentiels dans les quartiers St-Jean, Villeray et Rosemont, soit compris au nord par le boulevard Métropolitain, à l'est par Ville St-Michel et la rue Iberville, au sud et à l'ouest par les voies de chemin de fer du Pacifique Canadien.

Ces deux secteurs sont "tombés" sous la réglementation du Code du Logement le 2 novembre, dans le premier cas, et le 3 janvier dans le second cas.

L'exécution des règlements relatifs aux diverses subventions est à la charge du directeur du service des Permis et Inspections, M. Roméo Mondello, à l'exception des subventions affectées à la location et dont l'exécution relève du directeur du Bien-Être Social.

Quant à la participation financière de la province et d'Ottawa, elle n'est pas encore connue. D'ailleurs, dans le cahier des "subventions" préparé par le service d'urbanisme dirigé par M. Aimé Desautels, il est indiqué que "les effets de ces dispositions, si heureux soient-ils, seront mal-

gré tout limités par la capacité financière de la ville. Aussi, souhaitons-nous que cette initiative de la ville soit suivie par d'autres pouvoirs publics, soit les gouvernements fédéral et provincial".

D'ailleurs, le but de ces subventions aux propriétaires est précisément de conjuguer les possibilités des pouvoirs publics et les efforts du secteur privé pour apporter "une solution valable" au problème de la rénovation urbaine.

Afin de renseigner nos lecteurs - et plus particulièrement les propriétaires de la métropole et ceux qui seront directement concernés à compter du 1er mai - sur le mode d'application de ces quatre catégories de subventions on trouvera dans cette page une explication détaillée de chacune d'entre elles.

Précisons, en dernier, que la somme totale des subventions accordées au cours d'un exercice fiscal ne doit pas être plus élevée que le montant de la dépense prévue à cette fin au budget de cet exercice. Le Comité exécutif doit de plus donner la préférence aux travaux qui contribuent à loger les familles qui ont le plus grand nombre d'enfants.

Démolition-déblaiement

L'application de la subvention à cet effet touche tout bâtiment principal ou accessoire impropre à l'habitation et situé sur les territoires indiqués dans l'article ci-haut.

Mais, contrairement aux projets relatifs aux subventions à la restauration et à la démolition, il est fort possible que cette démolition-déblaiement s'étende à la grande majorité du territoire de la ville, étant donné qu'il y aura toujours avantage à faire disparaître les bâtiments délabrés, impropres à leur destination et souvent abandonnés.

Le propriétaire intéressé à cette catégorie de subvention doit joindre à sa demande les exigences suivantes: une preuve démontrant qu'il est le dernier propriétaire enregistré de l'immeuble; une preuve, dans

le cas d'un mandataire, qu'il est réellement habilité à le faire; une demande de permis de démolition; et toute autre preuve jugée nécessaire par le directeur du service des permis et inspections ou son représentant.

Lorsque la demande est jugée recevable par le comité exécutif, et dans les 15 jours suivant la date où les travaux de démolition-déblaiement sont jugés terminés et conformes aux règlements s'appliquant en l'espèce, la subvention est accordée.

Dans cette catégorie, le montant de la subvention ne doit, dans aucun cas, excéder le coût réel des travaux de démolition-déblaiement ni dépasser \$250.

City Plans Four Types Of Subsidies For Urban Renewal Here

The Drapeau-Saulnier administration, on the premise that the urban renewal problem taken as a whole far exceeds the means of public authorities alone, moved yesterday to encourage the private sector in practical fashion to take supplementary action in that field.

For such purpose the administration, availing itself of latest

amendments to Montreal's charter, urged city council to adopt at its next meeting draft bylaws authorizing the payment of four types of municipal subsidy.

The proposed subsidies would be related to residential buildings found not in conformity with standards set in Montreal's new Housing Code, which,

however, has not yet been applied.

There appears to be some question about constitutionality of the Code, and the Montreal Bill of Charter amendments submitted to the Quebec Legislature for consideration at the current session contains a clause to ratify it.

Nevertheless, the subsidy by-

laws are intended to become effective next May 1, by which time the administration hopes the Montreal Bill will have been adopted and given Royal assent.

Once that has been done, Director Romeo Mondello of the Permits and Inspections Department will be able to begin enforcing the Code, thus opening the way for applications for the subsidies.

Total payment in subsidies the city could make in any single year would be limited to the amount provided for such purpose in its annual budget.

What this amount will be for the 1966-67 fiscal period, which opens May 1, has not yet been made known by the administration, which has until April 15 to bring down the budgetary estimates for city council's approval.

The subsidies would be forthcoming for:

1. Restoration of any residential building deemed not in conformity with the Housing Code standards.
2. Demolition of residential buildings deemed unfit for housing, followed by reconstruction.
3. Demolition of main residential or accessory buildings deemed unfit for their intended purpose, followed by clearing of the site.
4. The leasing of any dwelling in a building restored or reconstructed in virtue of the Housing Code to a tenant designated by the city.

To begin with, the subsidy bylaws would be effective only in those sectors of the city where the Housing Code applies.

These number — two so far — the "Little Burgundy" zone the CPR tracks, Guy St. and Lachine Canal, and the territory bounded by Cremazie Blvd., the CPR tracks and the western limit of St. Michel.

The city already has designated the "Little Burgundy" area as an urban renewal zone, and City Planning Director

Aime Desautels now is drawing up an overall program for it, to be implemented with federal financial help under the National Housing Act.

But, the administration feels, only concerted efforts by both public and private enterprise can bring about a suitable solution to the urban renewal problem.

It believes that the proposed subsidies — the carrot to alternate with the stick (the Housing Code) — will provide a most valuable encouragement, from an economic point of view, of property owners to undertake urban renewal projects.

However, the administration commented, while the benefits

By Myer Negru

resulting from the subsidy bylaws may be considerable, "they will nevertheless be limited by the financial capacity of the city.

"We therefore hope that other public authorities such as the federal and provincial governments will follow the example set."

Amount of the subsidy proposed for restoration must not exceed the lesser of either 25 per cent of the actual cost of the works, which cannot be less than \$2,000, or one-sixth the actual municipal valuation given the restored building the first time entered on the roll.

The proposed demolition-reconstruction subsidy must not exceed the lesser of either half the municipal valuation of the building to be demolished, as entered on the roll at the time an application is filed, or one-sixth the actual valuation given the reconstructed building the first time entered on the roll.

(In the "Little Burgundy" zone reconstruction would be permitted on any site other than that where the unfit building

was demolished, in which instance the old site would have to be cleared.)

Payment proposed for demolition-clearing must not exceed the lesser of either the actual cost of such works or \$250.

(In this category, Mr. Desautels expressed the opinion that the \$250 maximum would be insufficient, in view of the many formalities involved, and the fear that the purpose of the bylaw would not be achieved because property owners would find little incentive to take advantage of its provisions. He recommended that the maximum be increased to \$750.)

The proposed rental subsidy must not exceed the difference between the assessed rental of the dwelling concerned, as shown on the roll, and the rent which the tenant chosen by the social welfare department of the city is able to pay.

Action positive dans le domaine de la rénovation urbaine, de la reconstruction de la ville

✓ Au dire de M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif, c'est au cours de l'année fiscale 1966-1967 que "s'amorcera l'action positive de la ville" dans le domaine de la rénovation urbaine.

S'adressant hier soir aux conseillers qui venaient d'être saisis du budget 1966-1967 que préconise l'administration dont il est le président, M. Saulnier a ajouté qu'"il s'agit de reconstruire une grande partie de notre ville."

Après avoir rappelé que l'application du code du logement

entrera bientôt dans sa deuxième phase avec l'application des règlements de subvention à la démolition, à la restauration, au déblaiement et, plus tard, au loyer, le président a révélé que "les crédits requis pour donner suite à ces règlements apparaissent en regard

d'une rubrique pour \$1,000,000." / Appui des gouvernements supérieurs

✓ D'autre part, M. Saulnier a dit que "si nous voulons donner

l'ampleur requise à ce programme, il faudra dans l'avenir compter sur l'appui des gouvernements supérieurs."

M. Saulnier croit que "la somme prévue pour 1966-1967 sera

suffisante pour juger de l'efficacité de ces moyens nouveaux."

Il a précisé que "des sommes plus considérables seront par ailleurs utilisées en vertu de l'autorisation d'emprunt et d'ententes avec la Société centrale d'hypothèques et de logement pour le secteur de la Petite Bourgogne."

L'administration rendra publiques d'ici quelques semaines "les premières mesures qu'elle proposera d'appliquer avant la fin de 1966."

Puis M. Saulnier a dit jugé utile d'attirer l'attention sur deux aspects importants de la lutte à la pauvreté que constitue la guerre aux taudis.

Voici ses propos :
"Les réalisations spectaculaires que souhaitent tous les stratèges qui veulent se donner

bonne conscience sont limités aux ressources dont nous disposons. Ressources humaines d'abord. Le service d'urbanisme de Montréal a recruté toutes les personnes compétentes qu'il a pu trouver et toutes sont à la besogne sans arrêt ni répit depuis bientôt deux ans.

"Les projets qui seront soumis exigeront du temps et des investissements considérables. Nous nous proposons d'engager toutes les ressources nécessaires au fur et à mesure que nos travaux et nos études progressent et avancent.

"Il n'est pas mal à propos de dire ici que durant les prochaines années, lorsque tout le programme sera engagé, les contribuables devront faire la part requise de leur revenu pour cette forme positive de guerre à la pauvreté."

Textes :
Raymond Masse



Le grand argentier de Montréal: Lucien Saulnier

Urban Renewal Plans, Pressed By Council

By MYER NEGRU

City council in special meeting last night adopted bylaws permitting Montreal to pay out four types of subsidy to property owners in order to encourage their participation in urban renewal efforts.

Administration Chairman Lucien Saulnier, in urging council to approve the measures, said Montreal would be leading the way and possibly would be the first of all cities in North America in a field not yet fully investigated — that of providing a stimulus to private enterprise for co-operation with the public authorities in urban renewal attempts.

Mr. Saulnier said the 1966-67 budgetary estimates of the city earmark a sum of \$1,000,000 for implementation of the bylaws.

Application of the bylaws, however, is subject to ratification by the Quebec Legislature of Montreal's recently adopted Housing Code, which sets occupancy and maintenance standards for residential property.

The bylaws are associated with the Code and hinge upon it, but some question has arisen concerning constitutionality of the Code, and the annual Montreal Bill of charter amendments now before the Legislature contains a clause to clear up such doubts.

Assuming such ratification of the Code, the subsidy bylaws are to go into effect May 1 in two sectors of Montreal where it now is in force.

These are the west-central territory dubbed "Little Burgundy" which has been designated an urban renewal zone and the north-east area bounded by the C.P.R. tracks, the Metropolitan Blvd. and the limits of St. Michel.

Area Extensions Urged

Coun. Frank Hanley, MPP, urged that application of the bylaws be extended to other sections of Montreal, particularly those below the Lachine Canal and in St. Henry, as soon as possible.

When residential property is declared not in conformity with the provisions of the Housing Code, subsidies will be paid for restoration of the property, for demolition and reconstruction, for demolition and clearing of the site. In addition, a rental subsidy will be paid to owners of restored or reconstructed residential property who lease to tenants selected by Montreal's social welfare department.

In the latter instance the subsidy would be the difference between the rental that the tenant is deemed able to pay and the assessed rental of the dwelling after it has been restored or reconstructed.

The council also voted credits totalling \$9,391,771, which will be borrowed, as follows: For 49 local improvements (pavings, sidewalks, sewers) projects, \$3,575,400; for other works, \$2,254,000; and for 27 new and old expropriations of property, \$3,562,371.

The expropriation projects include one calling for a \$2,529,325 credit for the property required to enable improvement of the north approaches to Jacques Cartier Bridge before opening of Expo 67.

Council also designated as an urban renewal zone the Cote des Neiges district area bounded by Decelles Ave., Queen Mary Road and Cote des Neiges Rds., and the rear line of lots fronting on the north side of Lacombe Ave., and requested the Quebec Government to do the same.

The council named Coun. John N. Parker as pro-mayor for a three-month period.

It approved a contract with Verdun whereby Montreal for the next 10 years will supply water to the suburb at rates varying from 11 cents to 15 cents per 1,000 gallons. The pact replaces one which dates from 1932.

Plus de \$1 million pour la rénovation urbaine et la guerre à la pauvreté

par Florian Bernard

Les quatre projets de règlement qui ont été approuvés hier soir au conseil municipal de Montréal constituent, selon l'expression même du président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, l'une des initiatives les plus audacieuses dans le domaine de la rénovation urbaine et de la guerre à la pauvreté.

Dès le présent exercice financier, la ville de Montréal dépensera plus d'un million de dollars dans l'octroi de subventions extraordinaires à quatre secteurs particuliers; la restauration, la démolition, le déblaiement et la location.

Montréal s'engage en effet sur quatre fronts différents et, pour la première fois dans son histoire, il accordera des subventions aux particuliers qui voudront améliorer leurs conditions d'habitation.

Une zone-pilote

Il va de soi que les finances actuelles ne permettaient pas à la ville d'accorder cette aide monétaire aux citoyens de tout l'ensemble du territoire montréalais. Une zone pilote a donc été déterminée. Il s'agit du secteur compris entre l'avenue Atwater à l'ouest, les voies ferrées du Pacifique Canadien et la falaise du nord, la rue Guy à l'est et le canal de Lachine au sud. M. Saulnier a toutefois expliqué qu'il ne s'agit pas d'un "premier pas sans lendemain" et que d'autres zones de rénovation seront désignées dans un avenir rapproché. En fait, d'expliquer le président du comité exécutif, Montréal deviendra rapidement l'une des villes les plus avant-gardistes au monde dans la guerre aux taudis.

Les grandes lignes de l'expérience

Dans le domaine de la restauration d'immeubles, les propriétaires pourront recevoir une subvention directe de la ville qui ne devra pas dépasser, cependant, 25 p. 100 du coût réel des travaux de restauration ni le sixième de la valeur réelle du bâtiment restauré. Ceci veut dire, par exemple, qu'un propriétaire qui ferait des travaux de rénovation de l'ordre de \$2,000 recevrait une ristourne de \$500. Dans le domaine de la démolition, le montant de la subvention ne devra pas excéder la moitié de la valeur réelle du bâtiment à démolir ni le sixième de la valeur réelle du nouveau bâtiment qui sera construit. Au chapitre du déblaiement ou nettoyage de certains terrains, la ville payera le coût total des travaux pourvu que le montant n'excède pas \$250.

L'aide aux locataires

C'est peut-être ici que l'ini-

tiative de Montréal prend le plus de signification. Dorénavant les citoyens qui, faute d'argent, devaient se contenter d'un logement vétuste et souvent infecte pourront déménager dans des quartiers modernes car la ville payera au propriétaire la différence du prix du loyer... Le directeur du service du Bien-Etre social de la ville établit le loyer que peut payer le locataire choisi pour le "logement" en cause et la différence entre ce montant et la valeur locative inscrite au rôle est versée au propriétaire à titre de subvention de location. Pour être recevable la demande du propriétaire doit être accompagnée des documents suivants, à savoir un certificat d'habitabilité et une description complète du logement avec ses facilités, grandeur, etc.

Le problème des "fainéants" demeure quand même présent...

M. Saulnier a déclaré qu'il n'est pas logique de tout attendre des services publics et que cette initiative de Montréal ne saurait régler le problème de ceux qui persistent à vouloir croupir dans leur misère. Il y a lieu de se demander — a-t-il dit — si dans un monde où on désire obtenir toujours davantage tout en faisant le moins d'effort possible s'il sera un jour possible d'éliminer complètement la pauvreté. M. Saulnier de déclarer que l'oeuvre entreprise par Montréal ne saurait porter de fruits si l'éducation des gens n'est pas entreprise par ceux qui dirigent les services sociaux. Il a rappelé l'exemple du dernier Salon du Livre, où des centaines de personnes ont laissé tomber dans la rue les circulaires que l'on venait de leur distribuer à la porte...

Calls City Subsidies For Renewal Unique

By DONALD FOLEY

Montreal is setting a North American precedent with its unique subsidy program in urban renewal areas, city executive chairman Lucien Saulnier said last night.

But if the city is to have any success with its war on poverty through the municipal subsidy system, there must also be support from superior governments, professional associations and proprietors, Mr. Saulnier warned.

"You cannot disregard the fact that the City of Montreal is moving ahead with a \$1,000,000 program which no one has yet dared to impose itself upon," he said.

Mr. Saulnier's statement came during a special city council session last night during which more than 120 items were dealt with.

Asked by City Councillor Frank Hanley when and where the administration planned to implement the subsidy program which had come under study by council other than the two already-set areas, Mr. Saulnier replied:

"As much as I would like to, I believe it is still too early to name a definite area where the subsidy program will be applied."

Decision soon

But, he added, he thought that within a couple of weeks the administration would be in a position to announce the exact area of the project for this year and that two other districts would be pinpointed for next year.

The subventions in the urban renewal program form part of the new municipal Housing Code which was given approval at the last session of the Quebec Legislature.

Mr. Saulnier's remarks were also directed at city councillors who later approved four by-laws which cleared the way for the city to pay out the subsidies.

The subsidies will fall under four different categories. They are:

- Subsidy for restoration;
- Subsidy for demolition-clearing;
- Subsidy for demolition-reconstruction;
- Subsidy for leasing, which applies to tenants.

Main purpose of the subsidies is to encourage property owners to invest and take part in the city's urban renewal program.

So far, the plan will apply in two districts: One dubbed "La Petite Bourgogne" bordered by Atwater avenue, Guy street, the CPR tracks and the Lachine Canal and the other is the north end district known as Villeray-Rosemount, a sector bounded by Metropolitan boulevard, the CPR tracks, Iberville street and the City of St. Michel limits.

Questioned again by Council-



LUCIEN SAULNIER

lor Hanley about the administration's intention to extend the subsidy program in other sections of the city but notably in the city councillor's St. Ann district, Mr. Saulnier said:

"Montreal is leading the way in North America and most likely in other parts of the world in this field of municipal subsidy which has not yet been fully investigated."

By setting the example, Montreal was acting as a sort of

"stimulus" to private enterprise to participate in urban renewal programs, Mr. Saulnier said.

The subsidy program will come into effect once the Quebec Legislature has heard the Montreal Bill which contains a charter amendment and which is waiting to be heard by the Private Bills committee.

Eligible for subsidy amounts are owners of residential property located in the two districts already earmarked and tenants who occupy the buildings.

But before the money is paid out, the building has to have been found not in conformity with standards of occupancy and maintenance as set out in the Housing Code.

In other business council also earmarked a third area in the city — this time located in the Côte des Neiges district—as an urban renewal zone.

Council authorized the city to seek permission from the Quebec government to declare the area bounded by Decelles avenue, Queen Mary, Côte des Neiges and the rear boundary of lots located along the north side of Lacombe, as the "Côte des Neiges Zone."

The city councillors also gave the Drapeau-Saulnier administration the power to negotiate with the Federal Government in order to come to an agreement for federal assistance under terms of the National Housing Act.

Montréal entre bonnes mains

QUAND on voit comment l'approche des élections peut rendre sympathiques à l'endroit des contribuables nos administrateurs provinciaux et municipaux, lesquels se refusent noblement l'un et l'autre à augmenter cette année le fardeau de nos taxes et se préoccupent davantage du bien-être des économiquement faibles, on se prend à souhaiter que les appels au peuple aient lieu plus souvent!

Cette petite malice étant servie, nous ne pouvons qu'abonder dans le sens du président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, quand il présente ses prévisions budgétaires comme le miroir de la prospérité et du dynamisme constants de l'expansion économique de Montréal. En effet, c'est la première fois que le budget de la métropole dépasse les \$200 millions pour fins strictement municipales. En cinq ans, il a augmenté de \$110 millions. Comment peut-on expliquer cette montée en flèche des dépenses publiques? D'abord par l'augmentation considérable des salaires et de l'outillage, ce qui accroît automatiquement le prix de revient de tous les services, et ensuite par la tendance marquée vers une demande de services municipaux de plus en plus nombreux et efficaces, ce qui entraîne d'abord une augmentation de l'actif immobilisé et ce qui fait gonfler également les sommes destinées aux services eux-mêmes.

Heureusement, les revenus progressant au même rythme assurent l'équilibre obligatoire. C'est ainsi que, sans majorer le taux des taxes d'eau et d'affaires, les administrateurs peuvent pour la 4e fois en six ans réduire le taux de la taxe foncière, qui passe de \$1.27 à \$1.25 par \$100, ce qui ne signifiera pas une diminution de revenu puisque le nouveau rôle d'évaluation a augmenté de 5.7 p.c.

M. Saulnier se dit fier d'assurer la stabilité fiscale avec le présent budget, pour la 6e année consécutive. Pendant le même temps il a constamment tenté d'atteindre un autre objectif, celui de placer les Montréalais dans une situation aussi juste que possible, comparativement à celle des contribuables des banlieues. Et il croit pouvoir atteindre ce but cette année.

Il ne fait aucun doute que Montréal vit une période d'euphorie économique extraordinaire et que les initiatives audacieuses des autorités municipales (notamment métro et Expo) ont considérablement stimulé l'initiative privée.

Cependant, l'action positive qui sera bientôt amorcée dans le domaine de la rénovation urbaine nécessitera d'ici quelques années des sacrifices accrus de la part de la population, quand tout le vaste programme de guerre à la pauvreté et aux taudis sera engagé. On a souvent reproché à l'administration Drapeau-Saulnier son retard à aborder résolument le problème, mais ce qu'on ignore, c'est que depuis deux ans une équipe formée de tout le personnel compétent qu'on a pu trouver a travaillé sans relâche à la préparation de l'offensive, qui débute cette année.

Il ne faut pas oublier que, selon les propres mots du président, "il s'agit de reconstruire une grande partie de la ville". Le projet de la Petite Bourgogne mis à part, la somme d'un million qui apparaît au budget pour couvrir les subventions à la démolition, à la restauration, au déblaiement, le tout en vertu du code du logement, peut paraître minime, mais on croit qu'elle suffira à juger de l'efficacité de ces nouveaux moyens, après quoi on verra à obtenir l'aide des gouvernements supérieurs.

Sur un plan tout différent, l'augmentation des effectifs policiers et des moyens techniques mis à leur disposition rassurera les gens normaux, c'est-à-dire qui sont encore d'avis que la police constitue pour eux non une menace mais une protection. De même, les importants travaux de réfection de la voie publique en vue de l'Expo et la reconstruction de 88 tronçons de rue seront accueillis avec enthousiasme.

Enfin, la mécanisation de plus en plus poussée de tous les services et la mise sur pied d'un Centre de l'Information placent Montréal parmi les villes les plus progressives du continent. Cette constatation, jointe au fait que les 17,500 employés de la ville, représentés par 15 syndicats, comptent aussi parmi les mieux rémunérés, entretient au sein de la population montréalaise un sentiment de fierté et de sécurité. L'amélioration des relations entre la métropole et les banlieues constitue également pour tous un motif de satisfaction.

L'un des rares sujets d'inquiétude que nous puissions nourrir, c'est qu'on réussisse à nous enlever pour lui conférer des fonctions plus hautes encore, le précieux artisan de cette stabilité — si différente des tumultueuses et chaotiques administrations précédentes — M. Lucien Saulnier.

Renaude LAPOINTE

C'est pour quand "la Petite Bourgogne?"

L'année dernière, à la suite d'une lettre collective des curés de St-Henri, la Ville de Montréal procédait à l'étude d'un projet de démolition des taudis et du réaménagement urbain de l'ancien faubourg St-Joseph, compris entre la falaise et s'étendant vers l'ouest, à partir de la rue McGill jusqu'à St-Henri.

La majeure partie de ce territoire était autrefois traversée par un ruisseau qui coulait d'ouest en est et d'une savane qui se prolongeait jusqu'au carré Chabouillez et que l'on appelait "la petite Bourgogne".

Le nom a été retenu pour désigner la zone de rénovation en question.

Le programme prévoyait trois étapes: le réaménage-

ment de trois petits secteurs pour fins de parcs et terrains jeux, soit la démolition de 31 bâtiments dans le secteur A, la démolition de 27 bâtiments dans le secteur B et de 13 bâtiments dans le secteur C.

Le coût total du projet était évalué à \$2,150,000, dont \$2,015,000 pour les coûts d'acquisition, \$55,000 pour le déblaiement et \$40,000 pour les coûts de réaménagement.

Le deuxième étape consistait à encourager l'entreprise privée, les propriétaires et les locataires à participer à la mise en oeuvre du projet de rénovation urbaine et finalement, la troisième étape consistait à continuer l'examen détaillé de la zone en vue d'assurer la continuité du programme de rénovation.

Le tout est encore à l'état du projet.

Les immeubles insalubres, vétustes, malsains, sont encore là et n'ont pas reçu la visite des démolisseurs. Les parcs, les étendues de verdure qu'on avait promis n'existent que sur papier et les enfants n'ont pas plus d'espace pour s'amuser.

Tandis que Montréal ne fait rien pour améliorer la situation, l'entreprise privée, elle attend ce que la ville de Montréal va faire, ce que les gouvernements à tous les échelons vont faire. Qui là, ce qu'on appelle poétiquement "la petite Bourgogne" reste un secteur décrépit, délabré, abandonné.

Alors que des centaines de millions sont dépensés



Déjà les habitants du 2e étage ont fui ce vieux immeuble tandis que ceux de l'étage inférieur l'habitent encore. Il faudrait des mesures énergiques pour rénover toute "la petite Bourgogne".
(Photo Gino Salotti)

pour loger les banques et les compagnies de finance, la société, elle, ne veut pas faire mieux que d'offrir à ce secteur des projets de \$2.5 millions, en vue de faire taire les voix qui crient trop fortement leur détresse.

Mais les promesses faites, on n'agit pas. On attend, on tergiverse, jusqu'à de nouveaux sursauts de mauvaise humeur de la population.

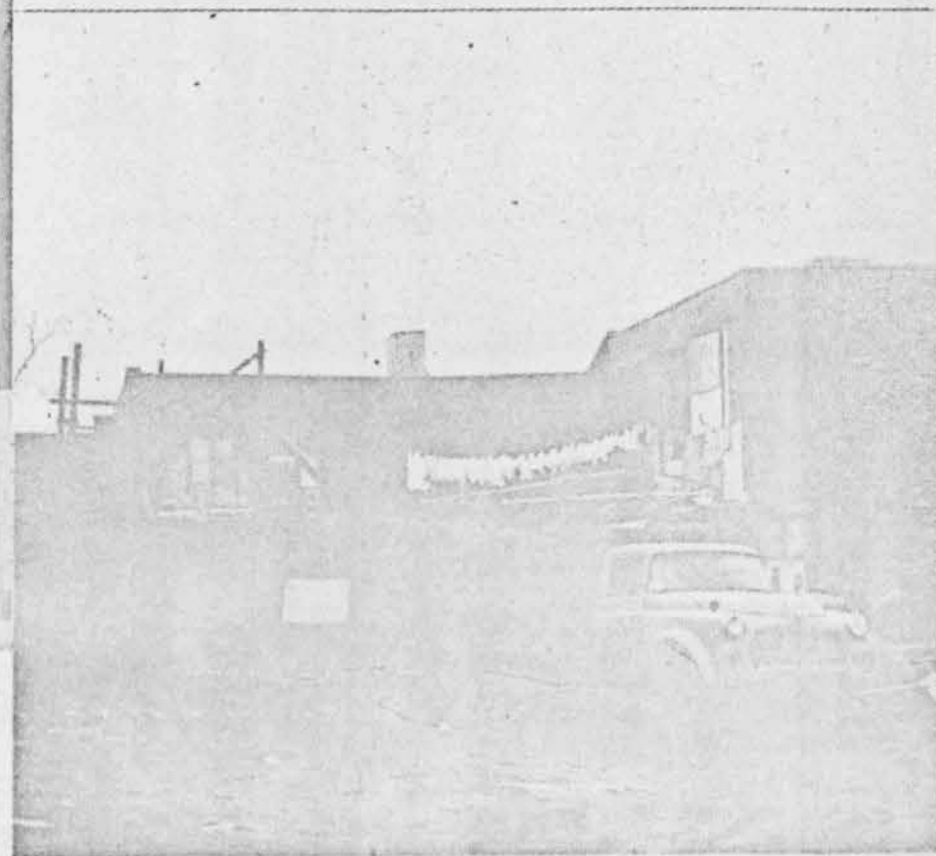
Comment les politiciens de la Ville de Montréal peuvent-ils avoir la conscience tranquille?



LES QUARTIERS DE MONTREAL EN DECOMPOSITION



Des immeubles délabrés, vétustes, près de la rue Chatam, dans le secteur "B" du projet "La Petite Bourgogne".
(Photo Gino Salotti)



Dans le secteur "B" de "La petite Bourgogne" rien n'a encore été fait pour démolir les taudis et revaloriser le quartier.
(Photo Gino Salotti)

ÉDITORIAL



MONTREAL EN DÉCOMPOSITION

Plusieurs quartiers de la ville de Montréal sont en décomposition avancée. Depuis plus de trente ans, on parle de la mort lente du secteur sud-est de la métropole habité par au moins 100,000 Canadiens français très pauvres ou de condition modeste. On parle également des quartiers en bas de "la track" communément appelés le secteur de la Petite Bourgogne qui forme une autre vaste région décrépite, pourrie par la misère et l'abandon. Au total, c'est tout le bas de la métropole qui est à démolir et à ranimer, sauf, bien sûr, le coin des gratte-ciels, de la finance qui forme enclave dorée.

LES CURÉS

Il y a plus d'un an, un groupe de curés de la Petite Bourgogne ont élevé la voix pour qu'on vienne à leur secours, pour qu'on trouve un moyen de démolir les taudis et de reloger les gens de façon convenable. Les prêtres sont allés plus loin et ils ont suggéré qu'on s'affaire pour établir quelques industries additionnelles dans le secteur afin d'y faire luire un peu de soleil. Les cris légitimes de ces hommes d'Eglise ont d'abord dérangé puis fait bouger quelques uns de nos hommes publics. Pendant un temps, on a vu beaucoup de limousines dans les lieux en perdition, c'est-à-dire, dans Saint-Henri, dans Sainte-Cunégonde, à Pointe Saint-Charles, à Griffin Town, à Saint-Irénée, à Côte Saint-Paul et dans une partie de Ville Emard. Des planificateurs se sont mis à planifier et ils ont acouché d'un plan préliminaire qui prévoit la démolition d'un certain nombre de maisons devant être remplacées par des parcs. Trois parcs. Trois coins de verdure. C'est déjà un début mais qui n'arrange aucunement les centaines de familles qui devront continuer de vivre dans des maisons vétustes et qui tombent en pièces.

Au 12 avril 1966, rien n'a encore été démoli ou réaménagé dans la région de la petite Bourgogne. Rien n'a été réaménagé dans le secteur sud-est de Montréal. Radio-Canada a acheté des terrains sur lesquels vivaient 700 familles qui ont été évacuées. Le terrain est vacant depuis près de deux ans. Aux dernières nouvelles, on nous dit que la puissante société d'Etat commencera à creuser l'été prochain en vue de construire. Tant mieux. Mais la construction du building de Radio-Canada ne soulagera pas de leur misère 100,000 personnes qui vivent encore dans ce secteur oublié. Le fond du problème reste intouché.

Des millions de visiteurs verront avec plaisir les fles où seront mises en relief les beautés factices de la future Terre des hommes; y compris le fameux Habitat '67 qui coûtera des millions et qui ne servira qu'aux gens fortunés. Mais tous ces visiteurs pourront, s'ils le désirent, sortir des fles artificielles et du quartier ouest doré des affaires. Alors ils constateront avec une certaine horreur qu'on a érigé pour eux un coin de rêves, un trompe-l'oeil en bordure d'un vaste territoire en décomposition.

Le Montréal populaire et pauvre est une honte.

Montréal n'est pas uniquement composé du petit flot composé de grands buildings ultra-modernes, d'hôtels rutilants, du "down town" animé que fréquentent les gens riches. Montréal, c'est un grand centre habité par deux millions de citoyens dont une grande partie vivent comme les nègres du Harlem de New York ou des ghettos du monde.

Il semble qu'on s'occupe trop de l'économique et pas assez du capital humain. L'Expo '67 Terre des hommes ne correspond pas du tout à ce qu'on peut voir autour des fles.

Serge ROY

1300
Boulevard

\$1 million au budget de Montréal pour la rénovation urbaine

Montréal s'attaque enfin au grand problème de la rénovation urbaine. En présentant le budget 1966-67 aux conseillers municipaux, mardi dernier, M. Lucien Saulnier a souligné qu'il contenait une prévision de \$1 million applicable en presque totalité à la démolition, à la restauration et à la reconstruction de bâtiments jugés désuets ou inhabitables.

Ce ne serait là, cependant, qu'un début et qu'une partie d'un programme qui exigera la participation des gouvernements supérieurs. Le président du Comité exécutif a indiqué que la guerre aux taudis se fera surtout dans le secteur de la Petite Bourgogne, avec la collaboration de la Centrale d'Hypothèques et de Logements.

M. Saulnier et le Comité exécutif doivent être félicités d'amorcer une "action positive". Ils y viennent sur le tard, après bien des démarches de citoyens et d'organismes de toutes sortes. Il aura fallu l'intervention des curés, l'organisation de mouvements populaires et de campagnes d'opinion publique, les commentaires des journaux... Le grand argentier semble ne pas se rendre de très bonne grâce aux pressions des citoyens. "Les réalisations spectaculaires que souhaitent tous les stratèges qui veulent se donner bonne conscience sont limitées aux ressources dont nous disposons. Ressources humaines d'abord. Le service d'urbanisme de Montréal a recruté toutes les personnes compétentes qu'il a pu trou-

ver et toutes sont à la besogne sans arrêt ni répit depuis bientôt deux ans".

Depuis deux ans, c'est peu. Et M. Saulnier admettra, je crois, que lui-même et son collègue, le maire Drapeau, à cause de la campagne qu'ils avaient déjà menée contre le projet Dozois, devenu par la suite les Habitations Jeanne-Mance, et à cause ensuite de l'insuccès relatif de leurs conceptions de réaménagement urbain à l'intention des familles, en étaient venus à voir la rénovation urbaine d'un oeil plutôt réticent. Qu'ils se soient débarrassés de leur résistance psychologique, c'est un grand pas de fait.

Il serait facile de les accuser de n'avoir pas suffisamment tiré parti des avantages des lois fédérales en cette matière. Oublions les erreurs et les négligences du passé. Ils sont, par ailleurs, d'excellents administrateurs, le budget et leurs oeuvres innombrables le prouvent. La ville doit à leur dynamisme comme à leur honnêteté et à leur compétence un regain de vitalité qui est devenu un phénomène de renommée universelle. Même si M. Saulnier nous avertit que la rénovation urbaine, "lorsque tout le programme sera engagé", exigera la participation des contribuables et, donc, une hausse de taxes, ceux-ci paieront sans rechigner, sachant fort bien que c'est la meilleure forme de guerre à la pauvreté et à la misère.

Charles-Henri Dubé

La Ville fait abattre une série de taudis dangereux dans la Petite Bourgogne

par Jean Rivest

La ville de Montréal s'est prévalu pour la première fois hier d'un nouveau règlement qui lui permet de forcer un propriétaire à démolir sa maison si elle constitue un danger public.

Un puissant bulldozer s'est attaqué à une série de taudis incendiés, rue Quesnel, entre les rues Vinet et Atwater, au coeur de la tristement célèbre Petite Bourgogne.

Il s'agissait d'une rangée de logis non seulement insalubres, mais inhabités à la suite de l'incendie survenu le 3 mars dernier. On se souvient qu'une violente explosion dans une usine avait allumé un incendie à l'arrière de ces maisons, il y a un mois et demi.

L'opération, qui s'est faite dans un vacarme étourdissant et dans un nuage de poussière, avait des témoins intéressés, dont le conseiller municipal Frank Hanley, une représen-

tante de "la voix des femmes de la rue Quesnel" et un organisateur des loisirs Sainte-Cunégonde. Une foule de bambins voyaient disparaître un endroit où ils jouaient depuis quelque temps, à la grande inquiétude des parents.

Fait étrange, bien que ces maisons aient été à moitié détruites par l'incendie du début de mars, on n'avait pas coupé l'eau.

Elle s'écoulait tout bonnement de quelques tuyaux crevés, dans les décombres, ce qui attirait beaucoup d'enfants qui s'y amusaient, selon les mères de familles de cette rue.

De plus, à certains endroits, les décombres ne se tenaient plus que d'un équilibre précaire, ce qui constituait une menace non seulement pour les enfants, mais pour n'importe quel piéton sur le trottoir sud de la rue Quesnel.

C'est d'abord les mères de familles, avec Mme G. Dawson à leur tête, qui, se donnant le nom de "la voix des femmes de la rue Quesnel", ont alerté leur représentant tant à l'hôtel de ville de Montréal qu'au gouvernement provincial, M. Frank Hanley.

Il était là, hier, surveillant le travail efficace et spectaculaire de l'outil démolisseur par excellence, le bulldozer.

M. Hanley avait averti les propriétaires de ces taudis que la Ville, forte des pouvoirs que lui confère la loi, avait l'intention de démolir elle-même ces maisons dangereuses.

En moins de 48 heures les propriétaires avaient pris les dispositions pour qu'un démolisseur à leur emploi le fasse avant la Ville.

Et les habitants de la rue Quesnel se réjouissent. Non seulement parce que ces dangereux

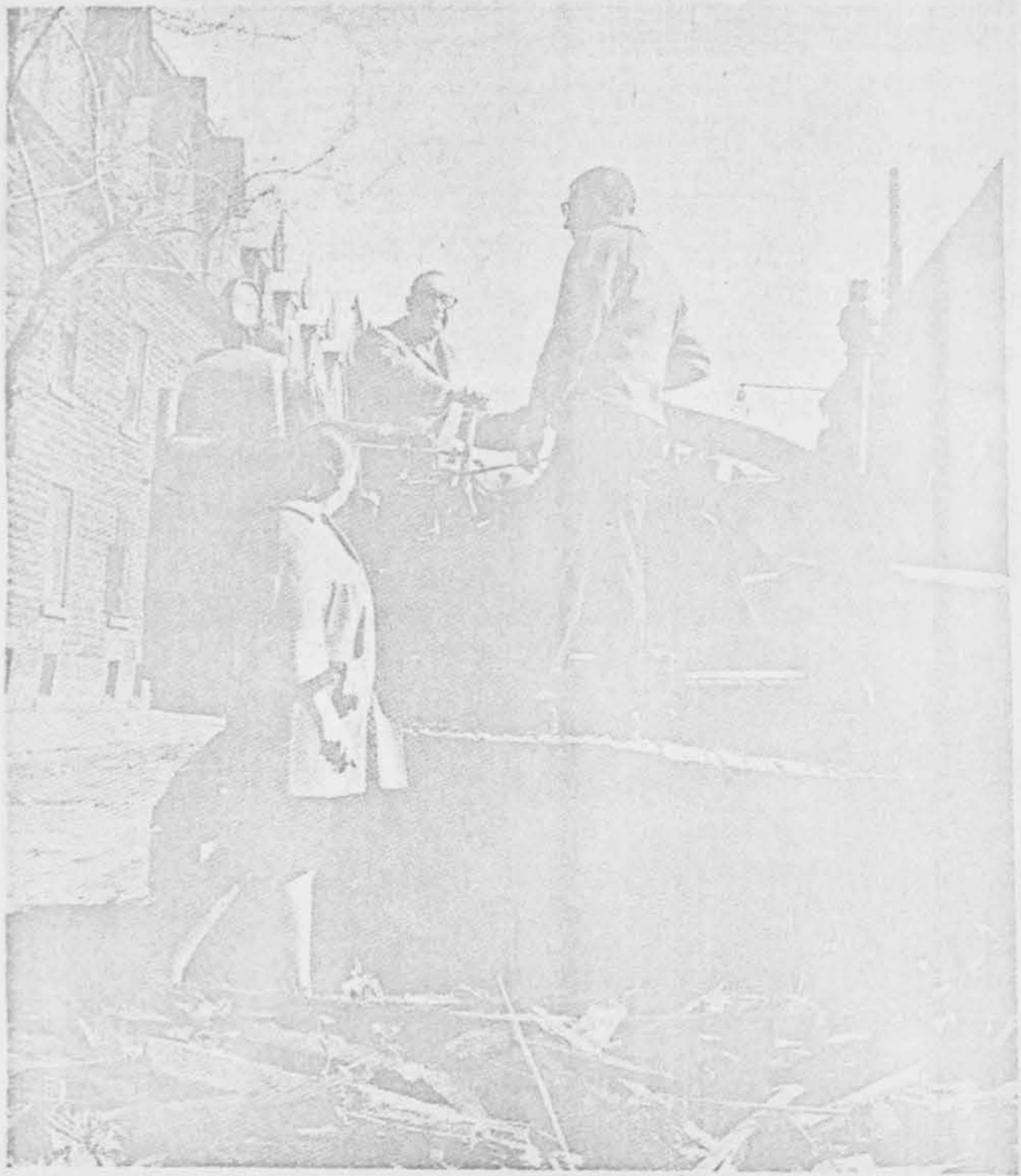
pièges à enfants disparaissent, mais parce qu'ils espèrent aller encore plus loin.

Pour eux, démolir les maisons dangereuses, n'est qu'une première étape dans la réalisation d'un rêve: une fois que les maisons auront été rasées, les terrains devront être acquis par Montréal pour en faire un parc pour leurs enfants.

Il n'y a pas moins de 500 enfants sur ce bout de rue de la Petite Bourgogne, sans compter les rues du voisinage immédiat.

Un autre témoin de l'opération d'hier matin, M. Joseph Bonanno, organisateur des Loisirs Sainte-Cunégonde, ne l'entend pas tout à fait de la même façon.

Pour lui, il faudrait que la Ville construisse un centre de loisirs. Des "parcs à petits vieux", il y a déjà trop dans le quartier.



Staff Photo by Adrian Lacey

City Councillor Frank Hanley turned bulldozer operator yesterday at scene of ruins of Ste. Cunégonde explosion.

"Supervising" are Mrs. Lee Dawson, leader of a citizens group, and another resident, J. Bonanno.

KERON

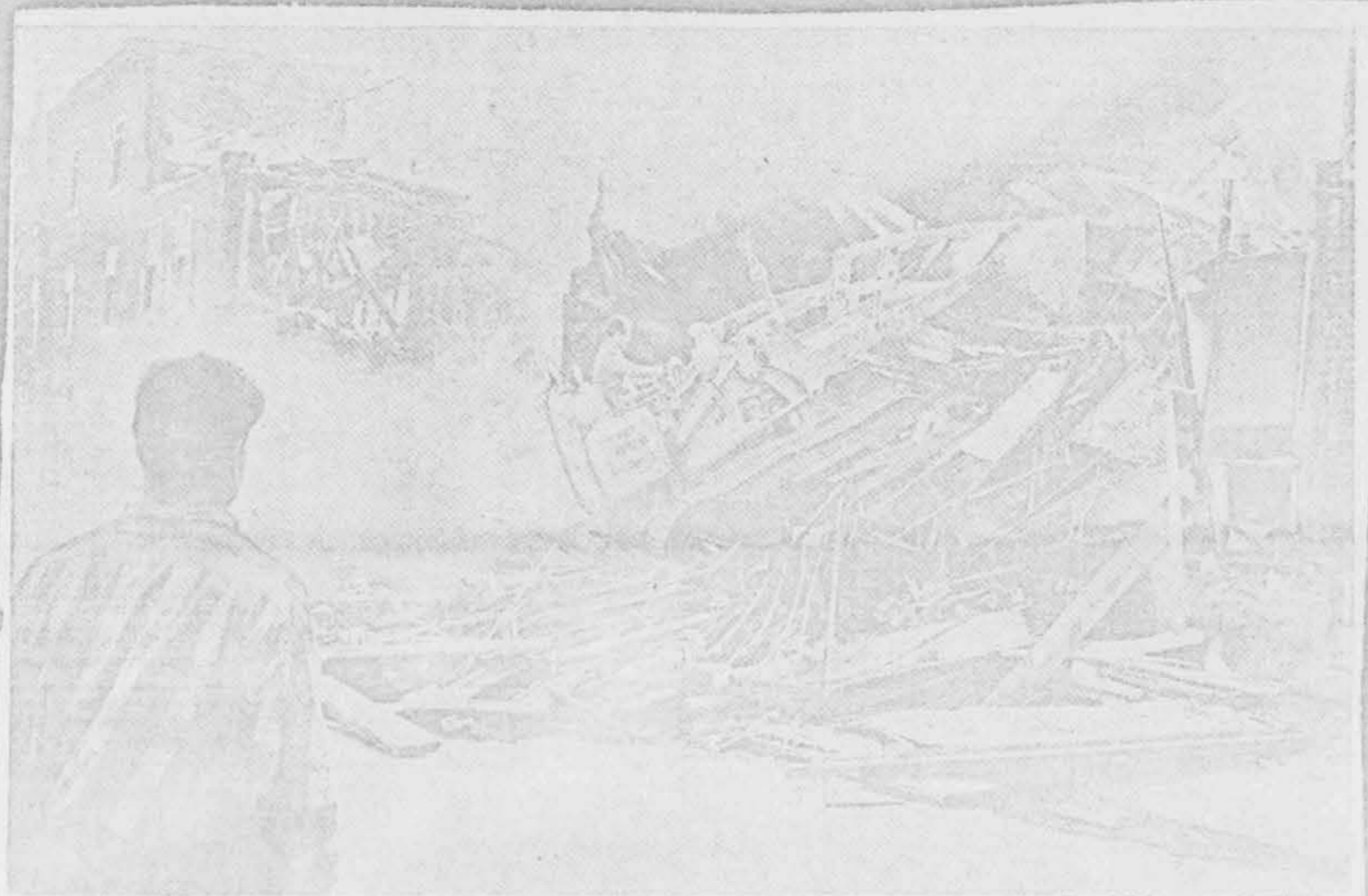


Photo J.-C. Lacombe, LA PRESSE.

Quelques laudis de moins

En peu de temps, un puissant bulldozer abat une série de
tandis incendies qui menaçaient de s'écraser sur la tête des

passants ou des enfants qui y jouaient depuis un mois dans la
Petite Bourgogne. La ville a forcé les propriétaires à démouler.

LA PRESSE, MONTREAL, SAMEDI 16 AVRIL 1965

Hanley veut un centre récréatif dans le territoire de la Petite Bourgogne

Un centre récréatif sera-t-il construit dans le territoire de "la Petite Bourgogne", soit dans le quadrilatère borné par les rues Guy et Atwater, ainsi que les voies du Pacifique Canadien et le canal Lachine ?

C'est le conseiller municipal Frank Hanley qui a demandé hier au comité exécutif "d'étudier la possibilité" de construire un tel centre dans le voisinage de l'intersection des rues Saint-Jacques et Delisle, là où des maisons ont été détruites par les flammes à la suite d'une explosion.

M. Hanley est de nouveau candidat indépendant dans le comté provincial de Sainte-

Anne. Intervenant au cours de la séance spéciale du conseil municipal, M. Hanley s'est fait le parrain d'une motion à l'appui de la construction d'un centre récréatif de quelque \$300,000.

Souriant, moqueur, M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif, a demandé à M. Hanley si le conseiller Bruno Lépine était en faveur du projet.

M. Hanley d'enchaîner en assurant M. Saulnier que M. Lépine (qui est candidat Union Nationale dans le même comté de Sainte-Anne, à l'occasion de l'élection du 5 juin) est aussi en faveur du projet.

Le conseil siégera lundi

(C.M.) Le conseil municipal de Montréal qui, selon sa charte, doit se réunir au moins quatre fois par année, tiendra l'une de ces assemblées régulières lundi soir prochain, a annoncé hier le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier.

L'ordre du jour de cette assemblée statutaire sera complété lors d'une séance du comité exécutif, demain mais déjà l'on est assuré que les édiles seront appelés à approuver le projet de réaménagement des "îlots St-Maurice", dans le secteur nommé "La Petite Bourgogne", de même que le projet de zonage du quartier Rosemont, qui sera présenté en deuxième lecture.

Il est fort probable que M. Saulnier profite de cette assemblée pour fournir de plus amples détails sur la lutte aux taudis que la ville entend mener dans le plus bref délai.

A cette soirée, on verra pour la première fois au conseil les deux nouveaux députés de l'Union nationale élus le 5 juin dernier et qui abandonneront leur fonction de conseillers avec la fin de leur mandat, en octobre prochain, soit MM. Paul-Emile Sauvageau et Camille Martellani.

Il y sera question du zonage de Rosemont

Assemblée le 20

(Par M.A.) — C'est lundi de la semaine prochaine, le 20 juin, à 8 heures du soir, que débutera l'assemblée statutaire de juin des membres du conseil municipal de la ville de Montréal, la seconde depuis le début de l'année 1966.

Le président Lucien Sauvier, du comité exécutif montréalais, a déclaré, hier après-midi, à l'issue d'une réunion spéciale de l'exécutif, que le feuillet de l'assemblée publique des édiles sera définitivement mis au point demain, au cours d'une autre séance de l'exécutif montréalais.

Il a toutefois annoncé que le projet de réaménagement du secteur appelé "Lots Saint-Martin", dans le secteur de "la Petite Bourgogne", sera inscrit à l'ordre du jour.

Les conseillers municipaux seront aussi invités à étudier, en seconde lecture, le projet de règlement du zonage du quartier Rosemont.

Il est peu probable que les membres du conseil réussissent à disposer, en une seule soirée, des articles nombreux qui apparaîtront au feuillet de l'assemblée du 20 juin.

Soulignons que la dernière assemblée publique des édiles montréalais a eu lieu le 6 mai. Il s'agissait d'une assemblée spéciale.

City Presses Ahead With New Public Housing Project

The Drapeau-Saulnier administration yesterday set the stage for the first subsidized public housing redevelopment project, with federal financial aid, in the south central "Little Burgundy" urban renewal zone.

Prepared by City Planning Director Aime Desautels, the project is earmarked for the two-block, eight-acre sector bisected by St. Martin St. and bounded by St. Antoine, des Seigneurs, St. James and Richmond Sts.

It calls for provision of 242 dwellings in 119 buildings of single-family, two-family and multi-family type, but not exceeding three storeys in height.

Subsidies required are estimated at \$500 per year per dwelling, to be borne in proportion of 50 per cent each by the city and the federal government under terms of the National Housing Act.

The project involves acquisition of the entire two-block sector, which counts 105 buildings of various types containing 231 dwellings. Mr. Desautels is of opinion that 30 of these buildings, each holding a single

dwelling, possibly can be saved and restored rather than demolished.

The administration asked the city council, convoked for its statutory quarterly meeting next Monday evening, to:

1. Approve Mr. Desautels' program.

2. Ask the Quebec Government also to approve it and to authorize the city to negotiate with the federal authorities for financial aid under the NHA.

3. Ask the Quebec Government itself to contribute.

Once authorized by the province to negotiate, the city then would have to make a formal request to Ottawa through Central Mortgage and Housing Corporation.

The 265-acre "Little Burgundy" territory was designated by the city in April, 1965, as an urban renewal zone, with 140 acres of its area to be treated.

Quebec confirmed the designation, and the city already has obtained from Ottawa an undertaking to contribute up to \$1,170,000 toward the estimated \$2,785,000 cost of developing a

little more than three acres into three parks and playgrounds.

The full zone contains 1,495 buildings, of which 1,343 are residential containing approximately 4,000 dwellings. Three hundred of the dwellings are vacant, so can be used for temporary housing of the 35 families to be displaced from the sector marked for redevelopment who wish to be re-located

By Myer Negro

there. Remainder of the 242 dwellings to be provided will be available to other families living in the zone.

The public housing project, if implemented, would be the first since the 19.7-acre Jeanne Mance Housing redevelopment — Montreal's pioneer and so far sole undertaking of this kind — was set in motion more than 10 years ago.

(The Jeanne Mance Housing redevelopment originally was known as the Dozois project, so named after Hon. Paul Dozois, who headed a committee which recommended implementation.

Mr. Dozois was at the time a member of Montreal's administration and later became Quebec Minister of Municipal Affairs — a portfolio he is expected to hold once more in the Johnson Government about to be formed.)

Administration Chairman Lucien Saulnier said yesterday he hoped that expropriation of the two-block sector in the "Little Burgundy" zone would get under way in September, that reconstruction would start in 1966 and that the housing would be ready by early spring of 1967 — with redevelopment of other sectors in various phases of progress.

Mr. Saulnier disclosed that Mr. Desautels has been holding talks with authorities of the Canadian National Railways to explore the feasibility of removal of all the railroad's tracks which traverse the zone.

He said the parleys had advanced to the extent that planning could be permitted with some optimism for an over-all renewal program for the "Little Burgundy" zone. Mr. Saulnier said he intended to reveal some of this planning at Monday evening's council meeting.

Total municipal valuation of the properties in the two-block sector to be redeveloped is \$1,788,900.

Mr. Desautels estimates it would cost \$3,400,000 for the acquisition and demolition for installation of utilities and for legal and other expenses, with Montreal contributing \$2,821,000

and Ottawa \$2,379,000.

He estimates cost of reconstruction-restoration at \$3,400,000, of which Montreal would invest 10 per cent, while CMHC would advance the remaining 90 per cent in form of a mortgage.

Details as to amortization of the mortgage or as to interest rate on it were not given.

Nor were any figures given indicating how the estimated deficit of \$500 per year per dwelling was arrived at.

Present average rental paid in the two-block redevelopment sector is \$38.82 per month, while average family monthly income is \$324.62.

Financing arrangements for the two-block "Little Burgundy" zone sector are different from those for the Jeanne Mance Housing redevelopment, which is owned jointly by CMHC and Montreal is proportional, respectively, of 75 per cent and 25 per cent. Montreal, however, would be sole owner of the "Little Burgundy" undertaking.

Que sera "la petite Bourgogne"

par Maurice Archambault

L'administration municipale de la ville de Montréal a dévoilé, hier après-midi, les grandes lignes d'un projet de rénovation urbaine touchant une superficie de quelque huit acres, dans le cadre du vaste programme de rénovation du secteur baptisé "la Petite Bourgogne".

A l'issue d'une réunion spéciale du comité exécutif montréalais, tenue hier, le président Lucien Saulnier a révélé que le secteur concerné, appelé "Ilots Saint-Martin", est borné par les rues des Seigneurs, Saint-Antoine, Richmond et Saint-Jacques, à l'extrême nord-est du secteur de "la Petite Bourgogne".

Au conseil

Au cours de sa prochaine assemblée publique — une ré-

union statutaire, la seconde depuis le début de l'année 1966 — le conseil municipal de la ville de Montréal sera appelé, sur recommandation de l'exécutif montréalais, à approuver une résolution en trois points.

Les élus du peuple devront d'abord ratifier le programme de rénovation urbaine du secteur "Ilots Saint-Martin"; puis prier le gouvernement du Québec d'approuver lui aussi le programme de rénovation du secteur et d'autoriser la ville à négocier une entente avec le gouvernement fédéral en vue de recevoir son aide financière; enfin prier le gouvernement provincial de venir en aide financièrement aux autorités municipales pour mener à bien le projet.

Cette année

Le président de l'exécutif montréalais a expliqué que la

ville entendait entreprendre, dès cette année, la construction des premières unités de logements à loyers modiques qui seront aménagés dans le secteur, et qu'il espérait que l'ensemble du projet serait complété au printemps de 1967.

Les expropriations, a-t-il ajouté, entreront en vigueur dès le mois de septembre 1966.

Les coûts

L'évaluation municipale de tous les immeubles du secteur "Ilots Saint-Martin" est de \$1,788,500, soit de \$1,414,400 pour les bâtiments, et \$374,500 pour les terrains.

L'estimation des coûts d'acquisition, de déblaiement, de reconstruction des utilités publiques et

autres dépenses inhérentes s'élève à \$5,400,000.

Le projet prévoit 242 logements aménagés dans des bâtiments de type unifamilial, bifamilial et multi-familial de cinq logements ou plus, n'excédant pas trois étages; une majorité de grands logements destinés aux familles nombreuses; des espaces de stationnement hors-rue à raison d'une unité par logement.

Quelque trente bâtiments existants feront l'objet d'une étude particulière en vue de déterminer s'il est possible de les conserver et de les restaurer.

"Petite Bourgogne"

Rappelons que c'est à son assemblée du 7 avril 1965 que le conseil municipal de la ville de

Montréal a déclaré "zone de rénovation urbaine" le secteur de "la Petite Bourgogne" d'une superficie de quelque 265 acres, délimité par l'avenue Atwater, à l'ouest; les voies ferrées du Canadien Pacifique, au nord; la rue Guy, à l'est, et le canal Lachine, au sud.

"La Petite Bourgogne" comptait, en 1965, une population de 13,000 âmes répartie entre 3,500 familles et ménages.

Vaste programme

Le président Saulnier a laissé entendre que la ville entend entreprendre, d'ici quelque temps, un programme de grande envergure, qui conduirait à la démolition complète de tous les taudis de la métropole.

La Petite Bourgogne: première étape du projet réalisée d'ici le printemps 67

par Claude Masson

La première étape de l'opération globale de rénovation urbaine du secteur sud-ouest de la métropole connu maintenant sous le nom de "La Peti-

te Bourgogne" sera vraisemblablement réalisée d'ici un an environ.

Le conseil municipal de Montréal, à sa séance régulière de lundi prochain, sera en tout cas invité à approuver le

programme de rénovation urbaine du territoire appelé "Îlots Saint-Martin" et entouré par les rues des Seigneurs, Saint-Antoine, Richmond et Saint-Jacques, soit huit des 265 acres que comprend "La Petite Bourgogne" dans son entier.

Les "Îlots Saint-Martin" ont été choisis comme première étape du vaste projet de rénovation parce qu'ils offrent des facilités de réalisation immédiate, se prêtent à la mise en oeuvre d'un projet qui ne risque pas de compromettre la réalisation du plan d'ensemble, bénéficient d'un équipe-

ment communautaire apte à répondre aux besoins des résidents éventuels du secteur et, en raison de leur profondeur, offrent de plus grandes possibilités de réaménagement.

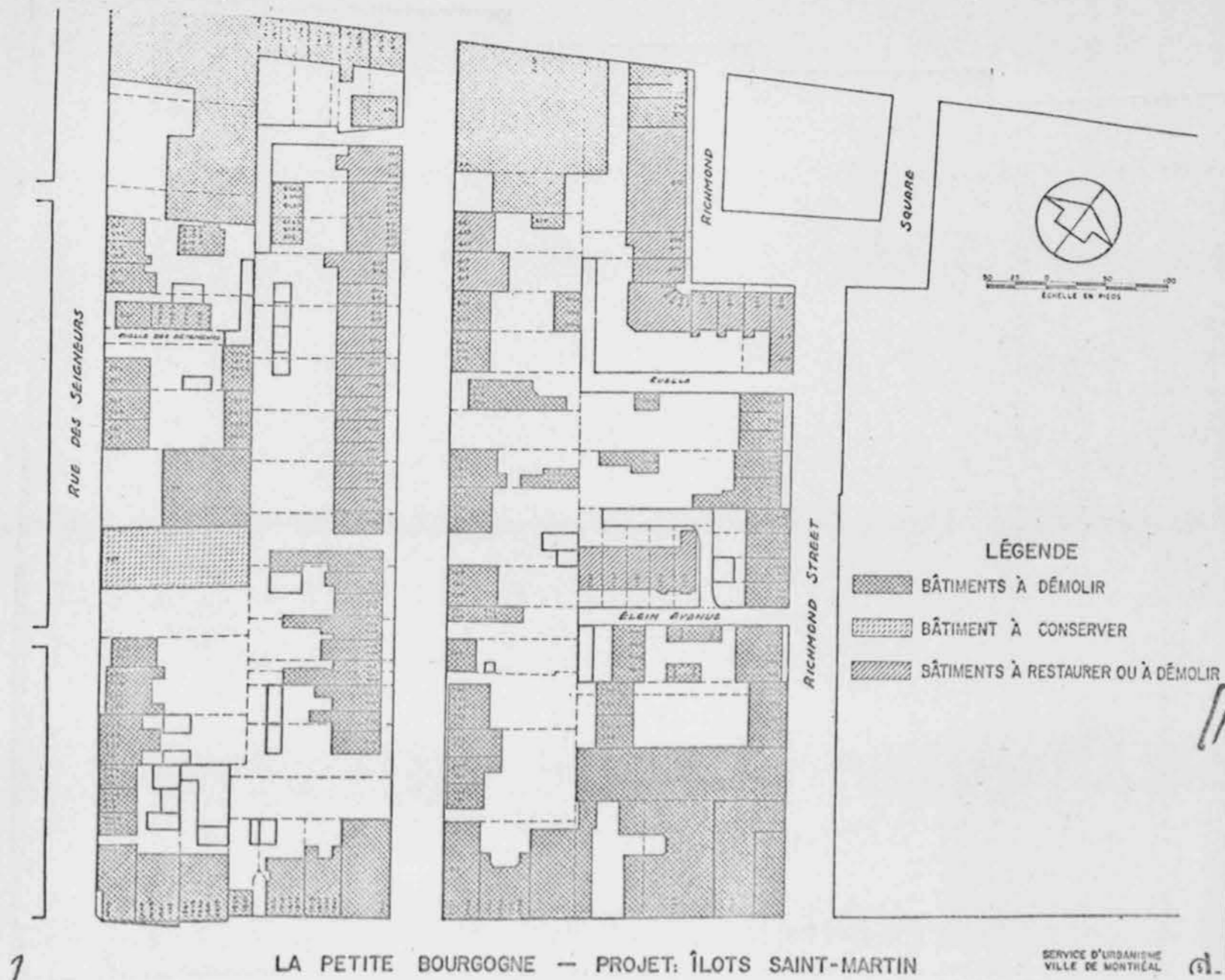
Le projet de réaménagement prévoit 242 logements aménagés dans des bâtiments

de types unifamilial, bi-familial et multi-familial de cinq logements ou plus, n'excédant pas trois étages; une majorité de grands logements destinés aux familles nombreuses; des espaces de stationnement hors-rue à raison d'une unité par logement. De plus, quelque 30 bâtiments existants feront l'objet d'une étude particulière en vue de déterminer s'il est possible de les conserver et de les restaurer.

Le projet, dans son ensemble, est conçu comme "projet d'habitations subventionnées" régi par une administration publique relevant de la ville de Montréal.

Le projet de réaménagement des "Îlots St-Martin" coûtera à lui seul environ \$8,5 millions, soit \$5,400,000 pour l'acquisition, le déblaiement et la reconstruction des utilités publiques et autres dépenses inhérentes et \$3,400,000 pour la reconstruction-restauration des 242 unités de logements prévues, moins le montant du recouvrement de la vente des terrains qui est estimé à \$242,000.

Selon M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif, la construction des logements débutera d'ici la fin de 1966, ce qui voudrait dire que la première étape du projet de "La Petite Bourgogne" serait terminée au printemps 1967.



1

LA PETITE BOURGOGNE — PROJET: ÎLOTS SAINT-MARTIN

SERVICE D'URBANISME
VILLE DE MONTRÉAL

ad.

L'intérêt public commande

PRESEMENT, c'est l'euphorie ! Montréal est un chantier : les grands ouvrages s'y multiplient et il n'est pas un secteur de la métropole où des entrepreneurs ne travaillent pas contre la montre. Tout cet heureux branle-bas est en fonction de l'Expo que nous avons eu l'audace de réclamer, que nous avons obtenue et qu'il convient de réussir. Hier, encore, nous étions à un cheveu d'un début de catastrophe du fait des débardeurs et de leurs patrons auxquels nous ne pardonnerons pas de si tôt leur morne indifférence devant leurs responsabilités. Eux, ils ont pris tout le temps voulu pour régler leurs petites affaires et n'ont vraiment bougé que devant la menace d'une contrainte gouvernementale. Les conséquences... aucune espèce d'importance ! Les voilà au travail aujourd'hui. Qu'ils s'y astreignent afin de limiter les dégâts, car dégâts il y a.

A l'échelon provincial, nous aurons, jeudi, une nouvelle équipe dont la première et la plus rigoureuse obligation sera de ne mettre aucun bâton dans les roues des entreprises en cours. Le calendrier des travaux routiers, ceux-là surtout, doit être scrupuleusement respecté et si la politique allait mettre le nez dans les affaires des gens mandatés par contrat, histoire de revoir diverses clauses, et ainsi faire échec à la bonne marche des opérations, nous serons les premiers à dénoncer pareille attitude. Nous n'avons pas une minute à perdre. Ce n'est pas le moment de penser aux amis.

Or, voici que la ville de Montréal se prépare à aller frapper à la porte du nouveau gouvernement provincial afin de mettre en oeuvre une minime phase d'un vaste programme de rénovation urbaine, autrement dit la restauration et l'aménagement de logements sur l'emplacement baptisé "îlots Saint-Martin", secteur de la "Petite Bourgogne", zone singulièrement détériorée. Il s'agit de la remise en valeur de huit acres d'un emplacement qui en compte 265. Montréal demandera trois choses à l'autorité provinciale : (1) approuver tout le programme de rénovation du secteur ; (2) l'autorisation de négocier une entente avec le pouvoir central et enfin (3) une aide financière. Si le climat est à la collaboration, aucun problème sérieux à l'horizon. Dans le cas contraire, l'inquiétude se fera plus vive de jour en jour, car Montréal, si puissante que puisse être cette ville, ne peut se payer le luxe d'être le théâtre de querelles absurdes.

Montréal demande trop et tout le temps. Prenez-en votre parti, il en sera toujours ainsi. Il n'y a pas que Montréal, dites-vous, et nombre

de circonscriptions rurales viennent de voter massivement CONTRE le bloc libéral montréalais. Le phénomène n'est pas nouveau, non plus. Montréal est un ogre affamé... on pourrait multiplier à l'infini d'aussi grincheuses réflexions. Que changent-elles ? Montréal est le moteur de l'économie de toute la province. Nier cela, aussi bien nier l'évidence.

Au cours des six dernières années, tous les pourparlers entre la province et la métropole n'ont jamais, en aucun cas, débouché sur le terrain de la politiaillerie. La recherche de l'intérêt public a toujours été la dominante de colloques féconds. Indispensable que soit conservée pareille qualité et entretenue semblable concorde. Dans quelques jours — et que M. Saulnier nous excuse de lui voler la vedette — l'administration D-S dévoilera les grandes lignes de ses projets d'après-Expo. Les investissements communautaires seront de l'ordre du milliard et si cette somme colossale risque d'effrayer certains, elle paraît normale à ceux qui n'ont pas l'intention de voir notre ville retomber à plat après l'exaltante réussite de 1967.

Etonnés par l'envergure des travaux en cours, d'aucuns peuvent se leurrer au point de croire que le point de saturation est atteint et qu'il est peut-être temps de laisser un peu souffler les gens. C'est mal connaître les besoins de la métropole. Elle ne cessera jamais de grandir — il lui faut grandir sans cesse — et toute nouvelle poussée du progrès exigera d'énormes investissements. Le cas de la "petite Bourgogne" n'est qu'un exemple.

Le retard montréalais sur le plan domiciliaire offre quelque chose d'effarant et c'est à la solution de ce problème qu'il faudra s'employer au plus tôt. Le devis est prêt (le nouveau code du logement lui sert de préface en quelque sorte) ; l'entreprise sera considérable mais l'intérêt public commandera ou alors ce sera la retombée à plat dont il a été parlé plus haut et que certains redoutent. D'autre part, nous n'avons pas le choix. L'agglomération métropolitaine est devenue un tel réservoir, ses besoins sont tellement urgents, son épanouissement exige une telle normalisation pour éviter le chaos, qu'il importe que le pouvoir provincial et l'administration montréalaise amorcent tout de suite le dialogue. Pas uniquement le mot, galvaudé celui-là, mais la chose ; c'est-à-dire une claire notion des besoins d'une ville où la province puise son plus substantiel revenu.

Roger CHAMPOUX

A Beginning

MAYOR DRAPEAU once said that the rehousing scheme being planned for Little Burgundy is definitely not just a pilot project, rather, "it is the point of departure for a systematic renewal policy Once the beginning is made, it will continue."

Well, Montrealers now have been given reason to hope by Executive Committee Chairman Saulnier that a beginning is about to be made on Little Burgundy. If all goes as it should — after City Council approves the executive committee's plan; after Quebec approves and authorizes the city to negotiate with Ottawa and after the province provides financial help — then, possibly by September, expropriation of slum dwellings can start.

But City Hall should not be surprised if some Montrealers, particularly the 423,418 of them classed as living in misery, poverty or privation, and those who have their interests at heart, are disappointed at the meagreness of the beginning being proposed. It will cover two blocks, or eight acres. There are 265 acres in the area, and the city's announced intention is to renovate 140 of them. The beginning involves 106 buildings that contain 231 residences. There are 1,343 residential buildings in the area containing 4,129 dwellings.

Nonetheless, it is a beginning, and for this we should all be grateful.

"La Petite Bourgogne"
Préparation d'un programme complet et
définitif de rénovation urbaine.

Voici la teneur du rapport du directeur du service d'urbanisme à ce sujet:

"Le bulletin spécial no 1 préparé par notre service et intitulé "La Petite Bourgogne" traite de la zone comprise entre l'avenue Atwater, à l'ouest, les voies ferrées du Pacifique Canadien et la falaise, au nord, la rue Guy, à l'est, et le canal Lachine, au sud.

Ce bulletin fournit seulement des données préliminaires sur l'ensemble de la zone et, tel que recommandé, il y aurait lieu de procéder sans délai à son examen détaillé. A partir des données qui seront recueillies, le Service d'Urbanisme sera alors en mesure d'élaborer, en collaboration avec les autres services municipaux, un programme complet et définitif pour la rénovation urbaine de "La Petite Bourgogne", englobant le réaménagement de certains secteurs, autres que ceux déjà recommandés, ainsi que la conservation, la restauration et la démolition de certains bâtiments, la construction de logements à loyer modique s'il y a lieu, les changements nécessaires à l'infrastructure de la zone; bref, un plan d'ensemble pour la rénovation urbaine de ladite zone.

La préparation d'un tel programme représente un travail élaboré pour la Ville de Montréal et partant une charge assez onéreuse si elle doit seule en supporter le coût.

Toutefois l'article 23A de la Loi Nationale sur l'Habitation prévoit une contribution possible du Gouvernement fédéral à cette fin et nous citons ci-dessous intégralement le texte de cet article:

"23A. Avec l'approbation du gouverneur en conseil, la Société peut conclure avec toute province ou municipalité un accord aux termes duquel la Société versera sous forme de contribution, la moitié de ce qu'il en coûte pour préparer un programme de rénovation urbaine, y compris tous les frais des recherches ou de la planification d'ordre économique, social ou technique, nécessaires à cette fin."

La Ville de Montréal se doit de se prévaloir des avantages prévus dans la Loi Nationale sur l'Habitation en vue d'obtenir l'assistance financière du Gouvernement fédéral pour la prépa-

PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE

"La Petite Bourgogne"

Zone de rénovation urbaine comprise entre l'avenue Atwater, à l'ouest, les voies ferrées du Pacifique Canadien et la falaise, au nord, la rue Guy, à l'est, et le canal Lachine, au sud.

Mémoire soumettant certaines considérations générales au sujet de la préparation d'un programme complet et définitif de rénovation urbaine pour la zone décrite en marge.

Lors d'un colloque tenu à Montréal, le 11 janvier 1965, sur le problème que posent l'élimination des taudis, le réaménagement urbain et la restauration de certains quartiers de la ville, les représentants du gouvernement provincial et de l'administration municipale ont confié au Service d'Urbanisme la responsabilité de désigner une zone-pilote en vue de préparer un programme pour sa rénovation urbaine, programme qui doit être étayé de diverses mesures pour inciter et encourager l'entreprise privée et les propriétaires à y participer activement.

La zone choisie, d'une superficie de quelque 265 acres, est comprise entre l'avenue Atwater, à l'ouest, les voies ferrées du Pacifique Canadien et la falaise, au nord, la rue Guy, à l'est, et le canal Lachine, au sud.

Etude préliminaire

Le Service d'Urbanisme a préparé un bulletin spécial intitulé "La Petite Bourgogne" qui traite de la zone décrite ci-dessus. Ce bulletin révèle les résultats qui découlent de l'étude préliminaire de "La Petite Bourgogne" de même que les résultats d'un examen détaillé des aspects physiques, sociaux et économique de trois secteurs à réaménager immédiatement, ce qui constitue de fait un programme préliminaire de rénovation urbaine dans ladite zone.

Ce programme préliminaire détermine comme seconde étape la nécessité d'entreprendre sans délai une étude détaillée des conditions physiques de tous les bâtiments et logements de la zone, complétée d'une enquête auprès des familles en vue de bien établir les besoins de rénovation urbaine et d'apporter la meilleure solution possible aux problèmes inhérents à la zone présentement.

La préparation d'un programme complet et définitif pour la rénovation urbaine de "La Petite Bourgogne" requiert donc une étude détaillée dont l'objet, le but et les résultats anticipés sont décrits ci-après.

Objet

L'objet d'une étude détaillée de la zone choisie est de fournir tous les renseignements essentiels sur les conditions actuelles et d'élaborer un programme de rénovation urbaine, lesquels sont nécessaires à la rédaction d'un rapport qui servira de base à la mise en oeuvre de la rénovation urbaine dans "La Petite Bourgogne".

But

Le but d'une telle étude est de promouvoir la réalisation de divers projets en diverses phases essentiellement distinctes:

- a) réaménagement de certains îlots;
- b) démolition et reconstruction de certains bâtiments dans divers îlots;
- c) restauration des propriétés économiquement récupérables;
- d) application de mesures assurant la conservation de bâtiments en bonnes conditions;
- e) construction de logements à loyer modique;
- f) modifications nécessaires à l'infrastructure de la zone;
- g) prévisions d'un équipement collectif adéquat.

Résultats anticipés

L'étude détaillée permettra de préparer un programme complet et définitif pour la rénovation urbaine de "La Petite Bourgogne", lequel programme sera soumis aux autorités municipales.

Dès que le Comité exécutif aura approuvé le programme soumis, il pourra:

- a) demander au Conseil municipal d'adopter une résolution approuvant ledit programme;
- b) demander au Conseil municipal d'adopter une résolution priant le Gouvernement de la Province de Québec d'autoriser la Ville à négocier avec le Gouvernement fédéral en vue de donner suite aux recommandations du programme;
- c) demander au Conseil municipal d'adopter une résolution priant le Gouvernement de la Province de Québec de contribuer financièrement à la réalisation du programme;
- d) soumettre par la suite à l'approbation de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement le programme approuvé par le Conseil municipal en vue d'obtenir la participation financière du Gouvernement fédéral, aux termes de l'article 23B de la Loi Nationale sur l'Habitation.

Le programme de rénovation urbaine de "La Petite Bourgogne" devra rencontrer les objectifs de la Ville de Montréal et de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, et à cette fin, des consultations entre les deux organismes pourront avoir lieu au cours de sa préparation. Ceci éliminera toute nécessité de créer subséquentement un comité conjoint pour faire l'analyse dudit programme.

Il faut retenir que, dès que les parties intéressées auront approuvé le programme, le secteur privé pourra se prévaloir des avantages prévus par les mesures adoptées par la Ville pour l'inciter à participer activement audit programme et que des prêts hypothécaires pourront être obtenus aux termes de la Loi Nationale sur l'Habitation.

Données déjà disponibles

La première partie du bulletin spécial no 1 préparé par le Service d'Urbanisme et intitulé "La Petite Bourgogne" contient toutes les données générales déjà disponibles sur la zone.

Ainsi, la zone a été décrite en déterminant tout d'abord ses limites, selon certains critères de délimitation et en précisant sa situation géographique dans la ville, tel qu'il est illustré sur le plan no 2 en page 16 dudit bulletin.

L'analyse préliminaire de la zone a couvert certains aspects physiques, sociaux et économiques traduisant la situation actuelle.

Cependant, comme cela a été mentionné à plusieurs reprises dans le bulletin précité, les données générales disponibles doivent être complétées par un examen détaillé de la zone, à l'exclusion des trois secteurs qui y sont compris mais dont le réaménagement a été recommandé comme première étape d'un programme préliminaire de rénovation urbaine dans la zone.

Le plan de l'étude

L'étude de la zone et la préparation du programme de rénovation urbaine seront faites conformément aux exigences de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, lesquelles exigences sont basées sur les termes de l'article 23b de la Loi Nationale sur l'Habitation, cité ci-après:

" 23. b) "programme de rénovation urbaine" désigne un programme en vue de la rénovation d'une zone de municipalité, abandonnée ou autrement impropre à l'habitation, qui comprend

- (i) un plan indiquant les bâtiments et les ouvrages compris dans la zone que la municipalité doit acquérir et déblayer dans le cadre du programme et fournissant aux personnes privées de logement par suite d'une semblable acquisition ou d'un pareil déblaiement, des facilités de logement convenable, sûr et salubre à un loyer juste et raisonnable de l'avis de la Société, eu égard au revenu des personnes devant être dépossédées,
- (ii) un plan indiquant le quadrilatère projeté et l'utilisation du terrain aux fins de la zone, ainsi que le programme de construction ou d'amélioration des services municipaux, des écoles, des parcs, des terrains de jeux, des édifices publics et des autres facilités au public, dans ladite zone,
- (iii) un exposé des méthodes prévues pour placer sous la direction et l'autorité de la municipalité l'utilisation des terrains compris dans la zone, de même que le zonage, la régie de la construction et les normes d'occupation des bâtiments de la zone;

(iv) un exposé des méthodes prévues pour améliorer, remettre en état ou remplacer les facilités que possèdent des particuliers, y compris les facilités de logement, qui seront maintenues dans la zone, ainsi que les techniques envisagées pour les conserver aussi longtemps que possible dans un état convenable, et

(v) le coût estimatif du programme,

et dont l'application se fera en accord ou en harmonie avec un plan officiel de la localité. "

L'étude détaillée de la zone et la préparation d'un programme de rénovation urbaine pour "La Petite Bourgogne" nécessiteront les étapes suivantes:

- a) étude des conditions actuelles dans la zone;
- b) élaboration du plan général de rénovation;
- c) élaboration du programme de relogement;
- d) analyse des coûts;
- e) moyens de réalisation.

La première étape est sans contredit celle qui requiert le plus de temps et elle devra fournir tous les détails sur les conditions actuelles de la zone à étudier.

A cette fin, une enquête sera nécessaire pour connaître la structure physique de la zone et obtenir toutes les données requises sur la population; ceci implique l'inspection de quelque 1,500 bâtiments et quelque 4,000 logements ainsi qu'une enquête auprès de plus de 3,500 familles. De plus, il faudra obtenir de divers services municipaux certains rapports traitant des aspects physiques, sociaux et économiques de cette zone.

Avant de procéder à l'enquête, il faut préparer les formulaires, établir la route à suivre, prévoir la cédule des opérations. Durant l'enquête, il faut colliger les renseignements au bureau, vérifier si tous les renseignements à obtenir ont été obtenus et voir à se procurer ceux qui manquent et suivre pas à pas l'enquête poursuivie. Après l'enquête, il faut compiler et analyser les renseignements obtenus et en tirer des conclusions.

Il n'y a pas lieu ici d'énumérer tous les renseignements à recueillir et tous les travaux à exécuter par les divers services municipaux. Qu'il suffise de dire que les renseignements requis devront être suffisants pour permettre une connaissance entière des conditions actuelles de la zone et comporter des données sur les limites et les caractéristiques physiques de la zone, des données sur l'état de délabrement et de décrépitude en regard des normes établies par la Ville, ainsi que des données sur les conditions sociales.

A l'aide de tous ces renseignements, il sera alors possible de travailler à l'élaboration du plan général de rénovation qui constituera de fait le programme de rénovation urbaine pour la zone.

Ce plan général devra indiquer tout d'abord les bâtiments à conserver, à restaurer ou à démolir; il déterminera aussi l'utilisation du terrain à des fins privées et publiques, les modifications à apporter à l'infrastructure, les services d'utilité publique et l'équipement collectif à prévoir. Les plans d'aménagement et de réaménagement seront préparés par le Service d'Urbanisme.

Les projets mis de l'avant par le programme de rénovation entraîneront nécessairement le déplacement de familles et de personnes pour lesquelles il sera nécessaire d'établir un programme de relogement.

La forme et l'emplacement des logements disponibles ou à mettre à la disposition des personnes déplacées, qui auront besoin d'assistance pour se trouver un logement, devront être étudiés par le Service d'Urbanisme. Advenant le cas où la construction de logements à loyer modique s'imposerait, l'étude préliminaire d'un tel projet devrait alors faire l'objet d'une entente préalable aux termes de l'article 35A de la Loi Nationale sur l'Habitation.

Des études économiques seront faites au cours de l'élaboration du programme de rénovation, ce qui facilitera l'estimation du coût des divers projets afin d'établir les responsabilités respectives aux points de vue coût et capacité financière de chacun à rencontrer ses obligations futures.

Enfin, il y aura lieu de décrire les divers moyens de mise en oeuvre du programme de rénovation urbaine pour en assurer sa réalisation la plus rapide, la plus efficace et la plus économique pour toutes les parties intéressées.

Durée de l'étude

Malgré l'urgence de préparer un programme définitif et complet de rénovation urbaine pour "La Petite Bourgogne", il ne faut pas procéder de façon à limiter l'information, ce qui exigerait une enquête additionnelle subséquente. Si l'enquête est très approfondie et si les négociations sont complétées avec diligence, le travail ne sera pas à recommencer, d'où économie de temps et d'argent.

Il est difficile d'évaluer avec précision le temps nécessaire pour terminer ce travail mais il pourra être mené à bonne fin rapidement avec une bonne organisation mise sur pied sans délai, et avec le concours efficace de tous les intéressés. Au point de vue pratique, il serait logique de prévoir une période d'environ six mois à compter du début de l'enquête.

Détails sur le personnel

Le directeur du Service d'Urbanisme de la Ville de Montréal aura l'entière responsabilité de la préparation d'un programme de rénovation urbaine pour "La Petite Bourgogne".

Le personnel affecté à ce travail comprendra les employés permanents de la division de la rénovation urbaine du Service d'Urbanisme de la Ville de Montréal de même que certains membres de la division de l'aménagement urbain du même service.

Il sera sans aucun doute nécessaire d'embaucher quelques employés auxiliaires pour permettre de compléter le travail dans le délai prévu.

De plus, des membres de divers autres services municipaux seront appelés à travailler pour fournir les renseignements qui leur seront demandés.

Estimation du coût

Le coût d'un tel travail est très difficile à établir, mais si l'on considère les dépenses encourues pour d'autres travaux ou enquêtes similaires, un budget de l'ordre de \$100,000. environ semblerait suffisant en le répartissant comme suit:

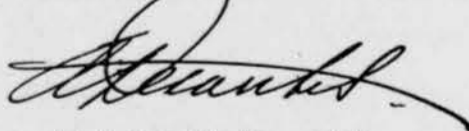
- a) Etudes et recherches: \$ 12,800.
- b) Enquêtes, inspections, relevés: \$ 25,600.
- c) Compilation, analyses, mise en plans, préparation de rapports: \$ 26,600.
- d) Temps supplémentaire: \$ 10,000.
(Il est à prévoir que le personnel requis ne pourra s'acquitter de tout ce travail en surcroît de ses responsabilités actuelles durant les seules heures régulières.)
- e) Dépenses à encourir par les autres services municipaux: \$ 10,000.
- f) Dépenses de papeterie, plans et bleus, photographies, arpentages, relevés topographiques, impressions et publications du rapport: \$ 15,000.

Assistance financière

Le Gouvernement Fédéral peut, aux termes de l'article 23A de la Loi Nationale sur l'Habitation, fournir son assistance financière pour défrayer la moitié du coût de la préparation d'un programme de rénovation urbaine d'une zone de municipalité.

Le présent mémoire doit donc être soumis à la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement pour établir l'éligibilité de la Ville de Montréal à obtenir une telle aide financière du Gouvernement Fédéral pour la préparation du programme de rénovation urbaine de "La Petite Bourgogne".

Le directeur du Service d'Urbanisme,



Aimé Desautels, arch.

JB: jr

le 24 mars 1965

"La Petite Bourgogne" - zone de
rénovation urbaine -

Voici la teneur du rapport du directeur du service d'urbanisme à ce sujet:

"Je vous transmets, séparément, 60 exemplaires du bulletin spécial no 1 préparé par notre service et intitulé "La Petite Bourgogne". Ce bulletin traite d'une zone d'une superficie de quelque 265 acres comprise entre l'avenue Atwater, à l'ouest, les voies ferrées du Pacifique Canadien et la falaise, au nord, la rue Guy, à l'est, et le canal Lachine, au sud.

Ce bulletin a pour objet:

- de démontrer que "La Petite Bourgogne" constitue, de fait, une zone de rénovation urbaine;
- de la faire reconnaître comme telle par le Conseil municipal de la Ville de Montréal et le Gouvernement de la Province de Québec;
- d'établir l'éligibilité de la Ville à une assistance financière, aux termes de la Loi Nationale sur l'Habitation.

La Ville de Montréal se doit de se prévaloir des avantages prévus dans la Loi Nationale sur l'Habitation en vue d'obtenir l'assistance financière du Gouvernement fédéral pour le réaménagement urbain des trois secteurs décrits en marge et identifiés d'une teinte verte sur le plan no 1 apparaissant en page 7 du bulletin spécial précité.

Je suis d'avis que le bulletin spécial que nous avons préparé sur "La Petite Bourgogne" fournit tous les renseignements de base requis pour entamer des négociations avec le Gouvernement fédéral selon les exigences des récents amendements à la Loi Nationale sur l'Habitation et plus particulièrement aux termes des articles 23B (1) (a) et 23B (1) (b) que nous citons intégralement ci-dessous:

" 23B (1). Lorsqu'un programme de rénovation urbaine a été approuvé par la province où le programme doit être exécuté, et est acceptable par la Société, celle-ci peut, avec l'approbation du gouverneur en conseil, conclure avec cette province ou avec la municipalité où le programme doit être exécuté un accord prévoyant le paiement de contributions d'un montant égal à la moitié du coût réel, selon l'estimation qu'en fait la Société,

- a) pour l'acquisition et le déblaiement des terrains et des bâtiments compris dans la zone de rénovation urbaine, en y incluant les frais d'expropriation et les frais d'aliénation des terrains ainsi acquis et déblayés;
- b) pour l'installation des services ou ouvrages municipaux, autres que des bâtiments publics dans la zone de rénovation urbaine; et"

Par ailleurs, la Ville a les pouvoirs requis pour procéder au réaménagement urbain de ces secteurs et nous citons à cet effet les articles 963 et 964 de la Charte de la Ville de Montréal.

Le troisième paragraphe de l'article 963 de la Charte de la Ville se lit comme suit:

" Nonobstant toutes dispositions législatives inconciliables, la Ville peut:

- a) acquérir, de gré à gré ou par expropriation, des terrains vagues ou des terrains ou des zones de terrains sur lesquels se trouvent ou prédominent des taudis, maisons insalubres ou de niveau inférieur au sens des lois fédérales et provinciales;
- b) démolir les bâtiments situés sur les terrains ainsi acquis, déblayer ou nettoyer ces terrains. Le coût de ces travaux s'ajoute au coût d'acquisition de ces terrains;
- c) revendre les terrains ainsi acquis et déblayés aux gouvernements, corporations, compagnies ou organismes visés par l'article 23 de la Loi du Parlement du Canada 2-3 Elizabeth II, chapitre 23, "Loi nationale de 1954 sur l'habitation", pour les fins prévues aux dispositions de ladite loi;
- d) au cas d'expropriation effectuée aux termes d'une entente conclue selon les dispositions de la Loi du Parlement du Canada 2-3 Elizabeth II, chapitre 23, décider que la Ville aura la possession préalable des immeubles expropriés en ne votant qu'un crédit égal au montant de l'évaluation des immeubles, parties d'immeubles ou servitudes ainsi expropriés telle que déterminée par l'estimateur de la Ville. (4-5 Elizabeth II, c. 69, a.59)."

D'autre part, l'article 964 de la Charte de la Ville est rédigé, en partie, comme suit:

" Tous les droits et pouvoirs conférés à la Ville par les articles 955 et 959 à 963 de sa charte, sont par les présentes étendus et modifiés de manière à accorder à la Ville toute capacité civile requise pour qu'elle puisse exercer tous les droits et bénéficier de tous les avantages prévus en faveur des corporations municipales par les dispositions de toute loi fédérale

ou provinciale applicables en matière de réaménagement urbain, d'élimination de taudis, d'aménagement de terrains ou de construction de maisons d'habitation.

Plus particulièrement et sans limiter la portée de l'aliéna précédent, la Ville, nonobstant toute loi contraire, peut:

- a) acquérir de gré ou par expropriation et déblayer des terrains pour toutes les fins prévues dans la Loi nationale de 1954 sur l'habitation et ses amendements de même que dans toutes lois provinciales concernant l'habitation;
- b) disposer des terrains ainsi acquis et déblayés, pour toutes fins prévues dans les lois indiquées au sous-paragraphe a) précédent, et dans les conditions y prévues, et notamment en disposer ainsi pour toutes fins municipales, ou pour des objets d'habitation ou de réaménagement urbain, sans que la Ville soit tenue, dans ce dernier cas, de reconstruire des maisons d'habitation sur les terrains acquis et déblayés, lesquels pourront être utilisés ou aliénés de manière à recevoir leur meilleure destination pour les fins dudit réaménagement urbain, la Ville ayant alors le droit de construire ailleurs, s'il y a lieu et si elle le décide, des maisons d'habitation ou des projets d'habitation;
- c)
- d) conclure, s'il y a lieu, toute entente ou contrat avec le gouvernement provincial, ou avec le gouvernement fédéral après approbation du gouvernement provincial, pour les fins prévues aux présentes;
- e)"

Cependant, en vertu de l'article 964 (d) de sa Charte, la Ville devra obtenir l'approbation du gouvernement provincial pour négocier et intervenir entente avec le gouvernement fédéral aux termes de l'article 23B de la Loi Nationale sur l'Habitation prévoyant sa contribution aux coûts du réaménagement urbain des secteurs "A", "B" et "C" décrits en marge.

L'aide que le gouvernement fédéral peut accorder à la Ville de Montréal dans la réalisation de ces trois projets de réaménagement urbain, quoique substantielle, laisse quand même à la Ville un très lourd fardeau, aussi croyons-nous que la Ville doit prier le gouvernement de la Province de Québec d'accorder lui aussi son assistance financière à la réalisation de ce projet.

Recommandations

Je vous prie, en conséquence, de recommander aux autorités municipales de faire adopter par le Conseil municipal:

- a) une résolution déclarant "La Petite Bourgogne" zone de rénovation urbaine;
- b) une résolution déclarant les secteurs "A", "B" et "C" décrits en marge, secteurs de réaménagement urbain;
- c) une résolution priant le Gouvernement de la Province de Québec de déclarer lui aussi "La Petite Bourgogne", zone de rénovation urbaine;
- d) une résolution priant le Gouvernement de la Province de Québec de reconnaître les secteurs "A", "B" et "C" décrits en marge comme secteurs à réaménager;
- e) une résolution priant le Gouvernement de la Province de Québec d'autoriser la Ville de Montréal à négocier et intervenir en-
tente avec le Gouvernement fédéral aux termes de l'article 23B de la Loi Nationale sur l'Habitation prévoyant sa contribution aux coûts du réaménagement du:

Secteur "A": quadrilatère borné par les rues Canning, Notre-Dame, Chatham et Albert;

Secteur "B": quadrilatère borné par l'avenue Atwater et les rues Delisle et Workman jusqu'à un point situé à l'ouest de l'axe de la rue Charlevoix;

Secteur "C": certains immeubles situés dans le quadrilatère borné par les rues Saint-Antoine, Chatham, de Kamouraska et Canning;
- f) une résolution priant le Gouvernement de la Province de Québec d'accorder à la Ville de Montréal son assistance financière pour l'aider à réaliser ces projets de réaménagement urbain."

Votre tout dévoué,

LE DIRECTEUR,

Aimé Desautels, arch.

140 articles pour la séance de mardi soir du conseil municipal

par Florian BERNARD

La prochaine réunion des membres du conseil municipal risque fort d'être très longue, sinon orageuse. Le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, a déclaré que plus de 140 articles sont inscrits au feuillet et que plusieurs avis de motion seront sûrement ajoutés d'ici quelques jours.

Cette séance, qui devait avoir lieu vendredi, a été reportée au mardi 21 juin en raison des études préliminaires qui doivent être apportées à nombre de projets de règlement. Le débat le plus long sera probablement celui qui suivra la lecture d'un règlement touchant la rénovation des îlots St-Martin de même que les projets de nouveau zonage dans le quartier Rosemont. Ce dernier projet a déjà reçu une première lecture à la dernière assemblée du conseil.

Un certain débat sera sûrement engagé autour d'un projet de loi qui permettrait à la ville de hausser de \$75 millions sa limite d'emprunts pour les dépenses capitales. M. Saulnier a expliqué hier que la ville aura besoin de fonds additionnels pour mener à bonne fin tous les travaux en cours présentement dans la métropole.

De plus, les membres du conseil seront invités à approuver des crédits de l'ordre de \$820,000 en vue du réaménagement du Vieux Montréal. Une bonne partie de cette somme servira à la réfection des rues, notamment celles qui bordent le marché Bonsecours. Une autre partie sera versée au rétablissement des vieux pavés et des dalles originales recouvrant les rues de certains secteurs du Montréal historique. Ce vœu avait été exprimé par la Commission Viger chargée de redonner au Vieux Montréal son aspect antique. La plupart de ces travaux doivent être complétés au cours de l'été.

Heavy Expenditures To Feature Tuesday's Council Meeting

By MYER NEGRU

A heavy spending agenda of about 150 items of business was drawn up yesterday by the Drapeau-Saulnier administration for city council's statutory quarterly meeting, now scheduled for Tuesday evening.

The sitting had been announced previously for Monday.

Credits are being asked of the council to give an old time appearance to part of Old Montreal, to build flood-preventing collector sewers, to start development of the new out-of-town municipal tree nursery, to pay royalties to the Paris "Metro" authority on patents used in Montreal's subway system, to purchase machinery for heavy construction and main-

tenance work, to develop parks and widen streets, etc.

In order to finance some of these outlays and others still to come, the council also is being asked to increase by \$75,000,000 the city's borrowing authorization.

The agenda lists, as well:

1. Adoption of a draft bylaw for exchange of territory with St. Laurent whereby the portion of the old Marlborough Golf Course situated in the latter city would become part of Montreal.

2. Appointment of former city councillor Frank Donnelly as member of the Protestant Board of School Commissioners for five years beginning July 1, 1968.

3. Approval of a project for subsidized public housing on a

two-block area of the south central, 265-acre "Little Burgundy" urban renewal zone.

The territory exchange bylaw would be subject to concurrence of the St. Laurent city council and ratification by the Quebec Minister of Municipal Affairs.

The housing redevelopment project would be subject to authorization from the Lieutenant-Governor in Council and to agreement by the Federal Government to contribute financially under provisions of the National Housing Act.

To give a touch of "la belle époque" to Old Montreal the administration is asking \$820,000 of council, with which some sidewalks would be reconstructed with sandstone flagstones, some pavements would be replaced by granite cobblestones, old-style lanterns would be in-

stalled for street lighting, and decorative lighting would be provided for the dome and portico of Bonsecours Market.

The program calls for redevelopment of Place Jacques Cartier from Notre Dame St. to Commissioners Sts., and for construction of new sidewalks around the market itself.

Other spending projected:

1. \$9,600,000 for construction of the first section of the St. Jacques-Youville collector sewer, including pumping station at Victoria Square, intended to eliminate floodings in the sector between the St. Lawrence River, Atwater Ave., the CPR tracks, and McGill St.

2. \$2,283,000 for purchase of equipment for heavy construction and maintenance work.

3. \$1,300,000 in royalties to the Régie Autonome de Transport

Parisien.

4. \$630,000 for improvements to the municipal golf course.

5. \$450,000 for first phase of development of the newly purchased territory in Terrebonne for a tree nursery, so that planting can be done this coming autumn.

6. \$100,000 for further study of the city's north drainage basin in relation to projected construction of a sewage treatment plant at the Rivière des Prairies.

The council is being asked to vote supplementary credits in connection with expropriation of properties for redevelopment of a sector of the "Cote des Neiges" urban renewal zone in vicinity of St. Joseph's Oratory.

These include \$138,000 for the expropriations for park purposes in the quadrilateral

bounded by Jean Brillant St. and Decelles, Swail and Gatineau Aves. and \$38,436 for the expropriations to widen Jean Brillant St. between Decelles and Gatineau Aves. and to extend it westward to Cote des Neiges Rd.

A \$98,000 appropriation is sought for award of contract to Prieur Enterprises Inc., lowest tenderer, for construction of a pedestrian walk over the CPR tracks between St. Roch and Jarry Parks in the axis of St. Roch St.

And the council is being asked to approve contracts with Show Mart Inc. and with Dupuis Freres Ltee. under which the two companies would be permitted to build accesses from their premises to the nearest subway station at Berri and Demontigny Sts.

150 SUJETS à l'étude mardi

par Maurice Archambault

Au total, plus de 150 articles apparaîtront au feuillet de la prochaine assemblée publique du conseil municipal de la ville de Montréal, l'assemblée statutaire de juin, qui débutera mardi de la semaine prochaine, le 21 juin, à 8 h. du soir.

C'est ce qu'a annoncé, tard hier après-midi, le président Lucien Saulnier, du comité exécutif de la métropole, en déclarant que l'exécutif avait décidé de reporter au 21 juin l'assemblée qui, avait-on annoncé précédemment, devait débiter le 20 juin.

Le président de l'exécutif montréalais a confirmé que le comité exécutif avait complété, à sa séance régulière d'hier, le feuillet de l'assemblée publique des édiles montréalais.

Toutefois, ce n'est qu'aujourd'hui, ou au plus tard demain, que le service du secrétariat municipal complètera la liste définitive de l'ordre du jour pour les fins de l'impression.

Parmi les nombreux articles d'importance qui figureront au feuillet de l'assemblée de mardi, mentionnons la mise en branle du projet de rénovation urbaine du secteur appelé "Îlots St-Martin", un territoire d'une superficie de huit acres à l'intérieur du secteur de "la Petite Bourgogne".

Les membres du conseil seront invités à augmenter de \$75,000,000 — pour le porter à \$125,000,000 — le règlement municipal d'emprunt pour les dépenses capitales.

Un crédit de \$9,600,000 sera demandé pour permettre l'aménagement de la première section de l'égout émissaire Saint-Jacques-Youville.

Un crédit de \$2,263,000 sera réclamé pour l'achat d'équipement lourd pour des travaux d'entretien et de construction.

Un crédit de \$826,000 marquera le début de travaux de rénovation d'importance, dans le secteur historique de Montréal.

Enfin des crédits de plusieurs millions de dollars seront réclamés pour permettre l'exécution de travaux d'améliorations locales — construction de trottoirs, de pavages et d'égouts — dans de nombreux secteurs de la ville.

On ne croit pas que le conseil puisse disposer en une seule soirée des articles apparaissant au feuillet de cette assemblée statutaire.

MONTREAL-MATIN, JEUDI, 16 JUIN 1966

150 articles à l'ordre du jour du conseil municipal

(C.M.) - Nos édiles municipaux peuvent réserver leurs soirées de mardi et mercredi de la semaine prochaine. L'ordre du jour de la prochaine assemblée du conseil municipal, qui a été remise de lundi à mardi, comporte en effet plus de 150 articles.

Les représentants du peuple auront notamment à approuver le projet de réaménagement des îlots St-Maurice, première phase de l'opération globale de rénovation du secteur nommé "La Petite Bourgogne".

L'un des articles soumis au conseil se rapporte à la seconde et dernière lecture du

règlement de zonage du quartier Rosemont, attendu depuis longtemps.

De nombreux crédits se chiffrant à des millions de dollars seront appelés à être votés, dont \$9,600,000 pour la première partie de l'égoût collecteur St-Jacques-Youville, \$630,000 pour le golf municipal, \$450,000 pour la nouvelle pépinière municipale située à Terrebonne.

L'approbation de trente-neuf contrats, d'une durée de trois ans, pour l'enlèvement et le transport des déchets dans les divers quartiers de la métropole sera soumise au conseil.

/ Conseil le 21 : premier projet de rénovation

L'article le plus important inscrit au feuilleton du conseil municipal de Montréal, mardi soir prochain, vise à la mise en marche de la première étape du projet de rénovation urbaine appelé "La Petite Bourgogne". Quelque 160 articles ont été inscrits à l'ordre du jour élaboré par le comité exécutif.

La première étape du projet de rénovation a elle-même été baptisée "Îlot Saint-Martin" et a trait au réaménagement d'un secteur de huit acres (le projet total en compte 263) délimité par les rues des Seigneurs, Saint-Antoine, Richmond et St-Jacques. L'Îlot "Saint-Martin" compte actuellement 100 bâtiments destinés, en majeure partie, à l'habitation, et renferment 231 logements qui abritent 727 personnes.

Dans ce petit secteur, la ville songe à restaurer une trentaine de bâtiments existants d'un logement chacun et à aménager 212 logements dans de futurs immeubles de trois étages au plus. Il s'agit d'un projet d'habitations subventionnées régi par une "administration publique" relevant exclusivement de la ville.

L'expropriation des immeubles actuels doit être faite au début de l'automne et le projet total devrait être complet au début du printemps 1967. Le coût net prévu pour l'acquisition des immeubles et le déblaiement des terrains est de \$4,100,000, dont la moitié, soit \$2,570,000 représenterait la part du gouvernement fédéral. Les travaux de reconstruction et de restauration coûteraient \$3,400,000, soit \$14,000 l'unité de logement.

En vue de mettre le projet en marche, le conseil municipal sera requis, le mardi 21 : d'approuver le programme mis au point par le service d'urbanisme; de prier le gouvernement provincial d'approuver le dit programme et d'autoriser la ville à négocier une entente avec le gouvernement fédéral, prévoyant sa contribution au coût de la rénovation urbaine du secteur; de prier le gouvernement du Québec d'aider financièrement la ville à réaliser le projet.

Parmi les autres articles à l'ordre du jour, l'un vise à permettre à la ville de hausser de \$75 millions sa limite d'emprunts pour les dépenses d'équipement.

Les conseillers seront aussi invités à adopter des crédits de \$320,000 en vue du réaménagement du Vieux-Montréal, notamment de la réfection des rues avoisinant le marché Bonsecours, au cours de l'été.

MONTREAL, SAMEDI 18 JUIN 1966

LE DEVOIR

La « Petite Bourgogne » prendra vie mardi

✓ L'administration Drapeau-Saulnier mettra en branle, dès cette semaine, le projet de rénovation urbaine du secteur appelé "Îlots St-Martin", un territoire d'une superficie de huit acres à l'intérieur du secteur de la petite Bourgogne.

Le projet, préparé par le directeur du service municipal d'urbanisme, M. Aimé Desautels, prévoit l'aménagement de 242 logis, dans 119 immeubles à caractère unifamilial, bifamilial et multifamilial, mais ne dépassant pas trois étages de hauteur.

✓ Les subventions nécessaires sont de l'ordre de \$500 par année par logis, qui seront assumées dans la proportion de 30% chacun par le gouvernement fédéral et la ville de Montréal, sous l'empire de la loi nationale de l'habitation.

L'administration demandera au Conseil municipal, convoqué pour sa séance statutaire de juin, mardi

soir, d'approuver le projet de M. Desautels; de prier le gouvernement provincial d'approuver également le projet et d'autoriser la ville de Montréal à négocier avec les autorités fédérales l'aide financière, sous l'empire de la loi nationale de l'habitation; et finalement de prier le gouvernement provincial de contribuer lui-même au projet.

✓ La "Petite Bourgogne", un territoire de 265 acres, a été désigné en avril 1965 par la ville de Montréal comme territoire de rénovation urbaine. Le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, a exprimé l'espoir que l'expropriation se fera dès septembre prochain, que la reconstruction débutera dès cette année et que tout le projet sera prêt pour l'année prochaine, alors que la rénovation dans les autres secteurs de la petite Bourgogne sera déjà en marche.

GL

\$22 millions devant le conseil ce soir

par Claude MASSON

C'est une somme totale de \$22,435,332 que les 45 membres du conseil municipal de Montréal seront appelés à voter au cours de leur assemblée régulière de juin qui débutera à huit heures ce soir pour se poursuivre fort probablement demain, l'ordre du jour contenant 156 articles exactement.

Les principaux montants seront affectés aux améliorations locales (\$3,740,400), à la construction de la première section de l'égout collecteur Saint - Jacques - Youville (\$9,600,000), à l'achat d'équipement lourd pour l'exécution de travaux d'entretien et de construction (\$2,203,000), et à l'octroi de contrats pour l'enlèvement et le transport des déchets (\$2,227,302).

Nos édiles montréalais, en plus de "jouer dans la finance", auront à nommer

un maire suppléant en remplacement du conseiller John N. Parker, porter à \$125,000,000 le montant de l'emprunt autorisé pour dépenses capitales, octroyer une subvention aux écoles d'architecture des universités de Montréal et McGill, approuver des décrets d'expropriation et les sommes nécessaires à ces fins, donner leur O.K. au programme de rénovation urbaine du secteur appelé "Lots Saint-Martin" dans "La Petite Bourgogne", prendre connaissance d'un rapport sur le progrès des travaux de métro, modifier certains règlements municipaux, autoriser certains règlements municipaux, autoriser certains changements de zonage en première et en seconde lecture, dont le nouveau projet pour les quartiers Rosemont, Préfontaine et Saint-Eusèbe et écouter les motions qui seront présentées par leurs collègues.

Feu vert au projet des îlots St-Martin

par Florian BERNARD

C'est maintenant officiel. La première étape de rénovation du secteur de "La Petite Bourgogne" va bientôt commencer. Cette restauration, l'une des plus importantes dans l'histoire de Montréal, s'étendra depuis la rue Atwater à l'ouest, les voies ferrées du Pacifique Canadien au nord, la rue Guy à l'est et le canal de Lachine au sud.

"La Petite Bourgogne" comptait, en 1965, une population de 13,000 âmes répartie entre 3,500 familles. On y dénombrait 1,500 bâtiments dont 1,200 destinés à l'habitation et renfermant près de 4,000 logements. Actuellement la détérioration des constructions est manifeste en tous points. Des maisons vieilles s'étalent en longues rangées à la périphérie d'îlots bornés de rues sombres et étroites.

Victime de l'évolution écologique de son milieu, "La Petite Bourgogne" ne possède plus, dans le cadre de l'évolution générale de la ville, les structures compétitives essentielles à sa survie. Détériorée physiquement et démographiquement,

"La Petite Bourgogne", dans son état actuel, perd chaque jour un peu plus de sa force d'attraction comme quartier résidentiel.

Les îlots St-Martin

Les autorités municipales ont été autorisées hier soir à procéder immédiatement à la réalisation de la première étape du projet de rénovation. Les îlots St-Martin, d'une superficie de 8 acres, bornés par les rues St-Antoine, Richmond, St-Jacques et des Seigneurs ont été choisis comme première zone de réaménagement. On dénombre dans ces îlots 106 bâtiments destinés à l'habitation et renfermant 231 logements. Il existe, par ailleurs, 30 logements d'une qualité et d'un caractère utiles à sauvegarder.

Le projet immédiat de réaménagement prévoit la construction de 242 logements aménagés dans des bâtiments de types unifamilial, bifamilial et multifamilial de cinq logements ou plus, n'excédant pas trois étages, une majorité de grands logements destinés aux familles

nombreuses et des espaces de stationnement hors-rue à raison d'une unité par logement. Le projet, dans son ensemble, est conçu comme "projet d'habitations subventionnées" régi par une administration publique.

Le problème du relogement

L'Office du relogement du Service d'urbanisme de la ville de Montréal a déjà ouvert un bureau au 2454 rue Workman en vue d'aider les familles déplacées temporairement à se trouver un nouveau logement. Ce bureau doit également renseigner les résidents du secteur sur le projet de réaménagement et sur les dates d'évacuation fixées pour les divers logements. Il doit aussi les mettre au courant des indemnités municipales prévues.

Ce bureau doit aussi tenir les résidents délogés au courant des divers logements actuellement vacants, leur expliquer le processus à suivre en vue de se reloger dans le secteur une fois le projet terminé et établir une liste de priorités dans ce relogement.

Ce que ça coûtera

L'estimation des coûts d'acquisition, de déblaiement, de reconstruction des utilités publiques et autres dépenses s'élève à \$5,400,000. Le montant du recouvrement de la vente des terrains est estimé à \$242,000, soit \$1,000 par unité de logement. Le coût net du projet est donc de \$5,158,000 dont la moitié représente la contribution du gouvernement fédéral et l'autre celle de Montréal. Pour cette dernière, une demande d'assistance sera formulée auprès du gouvernement du Québec.

Les Ilots Saint-Martin, première étape du réaménagement de la Petite Bourgogne

PETITE BOURGOGNE

Ce nom désigne le territoire d'une superficie de quelque 265 acres, compris entre l'avenue Atwater, à l'ouest, les voies ferrées du Pacifique Canadien, au nord, la rue Guy, à l'est et le Canal Lachine, au sud.

Victime de l'évolution économique de son milieu, "La Petite Bourgogne" ne possède, dans le cadre de l'évolution générale de la Ville, les structures compétitives essentielles à sa survie. Détériorée physiquement, démographiquement et économiquement "La Petite Bourgogne", dans son état actuel, perd chaque jour un peu plus de sa force d'attraction comme quartier résidentiel.

LES ILOTS SAINT-MARTIN

En vue de remédier à cet état de choses, un projet de réaménagement du territoire a été préparé dans le cadre d'une opération globale de rénovation urbaine.

Bien qu'il ne soit pas possible de divulguer le plan, dans son ensemble, avant que les accords n'aient été conclus avec de grandes institutions, les autorités municipales entendent procéder, incessamment, à la réalisation de la première étape du projet, soit le réaménagement des Ilots Saint-Martin.

Les Ilots Saint-Martin, d'une superficie de 8 acres, bornés par les rues Saint-Antoine, Saint-Jacques, Richmond et des Seigneurs, ont été choisis pour les raisons suivantes:

- a) situés au nord de la rue Saint-Jacques et de l'emprise des voies des Chemins de fer Nationaux ils offrent plus de facilités de réalisations immédiates;
- b) situés à la périphérie de la zone à rénover ils se prêtent à la mise en oeuvre d'un projet qui ne risque pas de compromettre la réalisation du plan d'ensemble de "La Petite Bourgogne";
- c) situés, de plus, à proximité du Parc Campbell-Centre ils bénéficient d'un équipement communautaire apte à répondre aux besoins des résidents éventuels du secteur;
- d) enfin, les "Ilots Saint-Martin", en raison de leurs profondeurs, offrent de plus grandes possibilités de réaménagement.

On dénombre, aux "Ilots Saint-Martin", 106 bâtiments destinés, en majeure partie, à l'habitation et renfermant 231 logements. Ces derniers abritent 727 personnes dont 33 vivent seules. Le reste de la population est réparti en 150 familles dont plus de la moitié sont des familles de petite taille ne comptant que 2 ou 3 personnes. Seulement 15 des logements sont occupés par leur propriétaire.

En général, les bâtiments du secteur sont détériorés physiquement au point de devoir être démolis. Il y existe, par ailleurs, quelque 30 bâtiments qui constituent des ensembles d'une qualité et d'un caractère qu'il sera intéressant de sauvegarder. Si l'état matériel de ces bâtiments le permet, ils seront conservés et restaurés dans le cadre d'une opération de restauration.

PROJET DE REAMENAGEMENT

Le projet prévoit:

- a) 242 logements aménagés dans des bâtiments de types unifamilial, bi-familial et multi-familial de 5 logements ou plus, n'excédant pas 3 étages;
- b) une majorité de grands logements destinés aux familles nombreuses;
- c) des espaces de stationnement hors-rue à raison d'une unité par logement.

Quelque 30 bâtiments existants feront l'objet d'une étude particulière en vue de déterminer s'il est possible de les conserver et de les restaurer.

Le projet, dans son ensemble, est conçu comme "projet d'habitations subventionnées" régi par une administration publique.

PROGRAMME DE RELOGEMENT

L'office du relogement du Service d'urbanisme de la Ville de Montréal a déjà établi un bureau au 2454 de la rue Workman.

En regard du projet des "Ilots Saint-Martin", la tâche de l'officier de relogement qui a charge de ce bureau consistera à:

- a) renseigner les résidents du secteur sur le projet de réaménagement et sur les dates d'évacuation fixées pour les divers logements;
- b) les mettre au courant des indemnités municipales prévues;

c) tenir à leur disposition une liste des divers logements vacants.

A cet égard, une enquête a révélé à La Petite Bourgogne un total de 300 logements présentement vacants, ce qui permettra de reloger temporairement les 35 familles qui ont exprimé le désir de demeurer sur place;

d) les aider, éventuellement, à organiser leur déménagement;

e) expliquer aux intéressés le processus à suivre en vue de se reloger dans le secteur une fois le projet achevé;

f) établir une liste de priorité et à surveiller les opérations de relogement.

En plus de loger les 35 familles qui désirent demeurer sur place, une réserve de plus de 200 logements subventionnés sera ainsi créée. Ces derniers seront mis à la disposition d'autres familles de la zone à rénover qui ont un besoin pressant de logements de ce genre.

De plus, en vue de coordonner les programmes de logements subventionnés à Montréal, un comité d'action réunissant les représentants de la Ville, de la Société générale d'habitation du Québec et de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement sera créé incessamment.

ESTIMATION DES COUTS

L'estimation des coûts d'acquisition, de déblaiement, de reconstruction des utilités publiques et autres dépenses inhérentes s'élève à \$5,400,000, soit \$4,210,000, pour l'acquisition, \$240,000, pour le déblaiement, \$650,000, pour les utilités publiques et \$300,000, pour les dépenses connexes.

Le montant du recouvrement de la vente des terrains est estimé à \$242,000, soit \$1,000, par unité de logement.

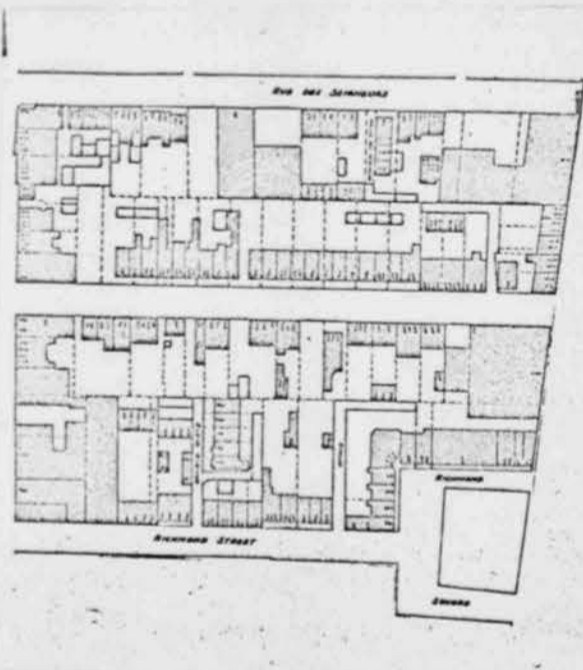
Le coût net estimatif du projet est donc de \$5,158,000, dont la moitié, soit \$2,579,000, représente la contribution du Gouvernement fédéral et l'autre celle de la Ville. Pour cette dernière une demande d'assistance sera formulée auprès du Gouvernement de la Province de Québec.

Les recommandations à formuler et mesures à prendre en vue de la réalisation du programme de rénovation urbaine de l'ensemble du territoire de "La Petite Bourgogne" le seront à intervalles synchronisés avec l'exécution de chacune des étapes du programme de chacun des projets spécifiques tel: les "Ilots Saint-Martin".

On peut définir ainsi chacune des étapes:

- 1) signature d'une entente avec les gouvernements supérieurs;
- 2) décret d'expropriation;
- 3) relogement;
- 4) démolition;
- 5) reconstruction ou restauration.

Ceci permettra à la Ville de maintenir les structures sociales et économiques dans le territoire de "La Petite Bourgogne" et de profiter de l'expérience acquise à chacune des étapes des projets antérieurs.



de la rénovation de la Petite Bourgoigne

La Ville de Montréal annonçait la semaine dernière qu'elle commencerait ses travaux dans la Petite Bourgoigne dans un secteur prénommé "Les Ilots Saint-Martin" et délimité par les rues Saint-Antoine, Richmond, Saint-Jacques et des Seigneurs.

La Ville a choisi cet endroit pour quatre raisons principales et surtout parce que la réalisation de ce plan ne nuira en aucune façon à la réalisation du plan d'ensemble de la Petite Bourgoigne qui ne peut être révélé maintenant.

Le projet prévoit 242 logements aménagés dans des bâtiments unifamilial, bifamilial et multi-familial de 5 logements ou plus et n'excédant pas 3 étages ainsi

qu'une majorité de grands logements destinés aux familles nombreuses. Des espaces de stationnement hors-rue seront réservés à raison d'une unité par logement. Le projet, dans son ensemble, est conçu comme "projet d'habitations subventionnées" régi par une administration publique.

L'office du relogement du Service d'urbanisme de la Ville de Montréal a déjà établi un bureau au 2454 de la rue Workman qui s'occupera de renseigner les résidents, de les aider à organiser leur déménagement, d'expliquer aux intéressés le processus à suivre pour se reloger aux Ilots et d'établir une liste de priorité.

Housing Plan

St. Martin Renewal Approved

The "go-ahead" sign has been given to the city's administration to get going on the urban renewal project of St. Martin Blocks — a tiny eight-acre sector of Montreal's first major housing project in west-end La Petite Bourgogne district.

The area is bordered by St. James and St. Antoine, and des Seigneurs and Richmond streets and comprises 106 buildings including 231 dwellings, according to city planning director Aime Désautels's report.

Authorization was therefore given by Montreal city council last night to seek financial contributions from the provincial government, approve the program and request approval from the provincial government for the city to negotiate for Ottawa's financial assistance under provisions of the National Housing Act.

Now that permission has been given by councillors, the city will apply to the Federal Government through the Central Mortgage and Housing Corporation for required subsidies consisting of \$500 for each dwelling each year, evenly paid by the city and the Federal Government under the NHA.

It was earlier announced by the administration that expropriation should get under way by September so that redevelopment of the sector could be ready for the spring of 1967.

Total costs have been estimated by Mr. Désautels at some \$5,400,000, the Federal Government to pay out \$2,579,000 and the City of Montreal, \$2,821,000 with reconstruction and restoration set at some \$3,400,000.

City Council Favors Purchase Tenders

The city executive committee was practically given a vote of confidence by Montreal city council last night by being exempted from calling tenders for a number of future purchases.

The special permission dealt with the acquisition of vaccines for the health department, book bindings for the library division, foodstuffs for the restaurants division and special equipment for the city's subway such as circuit-breakers, insulating angle-irons and vinyl coating of the metro track guiding bars.

Also on the privileged list are two truck frames and equipment needed to outfit two machines used to wash tunnels, the city executive committee report said.

Councillor Paul-Emile Robert was not in total agreement with the administration in its request for the special exemption.

He understood why the executive could not find special vaccines at every street corner but why in the case of foodstuffs, he queried.

Councillor Gerald N. F. Charness raised another point: why the delay in calling in for bids and thus have the city "unnecessarily cough up an additional \$23,000."

It was recalled that a similar exemption was granted to the executive in 1965-66 for the binding of books and food.

Furthermore, city purchases director Jean-Louis Renaud often encountered difficulties as he was unable to prepare tenders for this purpose as supply sources were often hard to find and requirements hard to determine in advance.

In reply to another query, Councillor Robert was told that calling bids for special subway equipment would cause an undesirable delay.

Projects Worth \$22 Million Approved

City council last night, opening a statutory quarterly meeting, authorized local improvements (pavings, side-walks, sewers), other works, property expropriations, contracts, street improvements in Old Montreal and purchase of equipment to the tune of nearly \$22,000,000, of which \$19,500,000 is to be obtained through borrowing.

Before adjourning the sitting until late this afternoon, when additional requests from the Drapeau-Sauhier administration for credits will be presented, the council also:

1. Approved a program for subsidized public housing in the two-block territory bounded by St. Antoine, des Seigneurs, St. James and Richmond Sts. in the south central urban renewal zone designated as "Little Burgundy."

(Implementation of the program will require its approval by the Lieutenant-Governor in Council, a formal request to the Federal Government for financial aid under the National Housing Act, consent by Ottawa, approval of a draft agreement in consequence, and voting of expropriations.)

2. Increased by \$75,000,000 the city's borrowing powers.

3. Authorized call for tenders for right to build over the

"Peel" subway station — on the 19,395-square-foot site at southeast corner of Stanley and Burnside Sts. — with 25-year empty-lease at a rental of at least \$10,000 annually.

4. Authorized sale by auction of 30 parcels of vacant land owned by the city in various sectors at an aggregate upset price of \$20,000.

5. Approved a one-year lease at \$1 per year on the "Le Trou-driere" theatre on St. Helen's Island to Le Theatre International de Montreal.

By Myer Negro

6. Approved a draft deed under which the city acquires a property on Cedar Ave. east of Cote des Neiges Rd. for enlargement of Mount Royal Park.

7. Appointed former city councillor Frank Donnelly to a further five-year term as member of the Protestant Board of School Commissioners of Montreal.

8. Authorized Show-Mort Inc. and Dupuis Prores Ltée. to construct direct accesses from their premises to the nearest subway station at Berri and D'Amontigny Sts.

9. Approved exclusive use to Information '67 Inc. of lamp-posts on public property for affixing of advertising bills and

posters in connection with Expo 68 School Commission.

10. Gave second reading to zoning amendment which would permit the Y.M.-Y.W.H.A. on Cote St. Catherine Rd., the St. Louis Marie-Francois school, on Jeanne d'Arc Blvd. on Prince Charles Ave. and to Arthur St. and the Hospital des Freres de la Sainte-Trinite on Noire Dame Estrie St., construction of the St. Charles Ave. and Roper St. to be occupied as manufacture in accordance with the Montreal Code of St. Jean Ward.

**LE DOCUMENT SUIVANT
EST ILLISIBLE**

Projects Worth \$22 Million Approved

City council last night, opening a statutory quarterly meeting, authorized local improvements (pavings, side-walks, sewers), other works, property expropriations, contracts, street improvements in Old Montreal and purchase of equipment to the tune of nearly \$22,000,000, of which \$19,500,000 is to be obtained through borrowing.

Before adjourning the sitting until late this afternoon, when additional requests from the Drapeau-Saubier administration for credits will be presented, the council also:

1. Approved a program for subsidized public housing in the two-block territory bounded by St. Antoine, des Seigneurs, St. James and Richmond Sts. in the south central urban renewal zone designated as "Little Burgundy." (Implementation of the program will require its approval by the Lieutenant-Governor in Council, a formal request to the Federal Government for financial aid under the National Housing Act, consent by Ottawa, approval of a draft agreement in consequence, and voting of expropriations.)
2. Increased by \$75,000,000 the city's borrowing powers.
3. Authorized call for tenders for right to build over the

"Peel" subway station — on southeast corner of Stanley and Burnside Sts. — with 25-year emphyteutic lease at a rental of at least \$10,000 annually.

4. Authorized sale by auction of 30 parcels of vacant land owned by the city in various sectors at an aggregate asset price of \$200,000.

5. Approved a five-year lease at \$1 per year on the "La Poudrière" theatre on St. Helen's Island to Le Theatre International de Montreal.

By Myer Negro

6. Approved a draft deed under which the city acquires a property on Cedar Ave. east of Cote des Neiges Rd. for enlargement of Mount Royal Park.
7. Appointed former city councillor Frank Donnelly to a further five-year term as member of the Protestant Board of School Commissioners of Montreal.
8. Authorized Show Mart Inc. and Dupuis Freres Ltée. to construct direct accesses from their premises to the nearest subway station at Berri and D'Amontguy Sts.
9. Approved exclusive use to Information '67 Inc. of lamp-posts on public property for affixing of advertising bills and

posters in connection with Expo 68. Council also gave second reading to zoning amendments which would permit the Y.M.-Y.W.I.A. on Cote St. Catherine Rd. to build Marie-Victorin School on Arthur St. and the Hospital d'Alexandre Honoré Mercier School on Ste. Helene St. south of the Brookfield Development Inc. to erect on Vezin St. a school of 100 beds. Council also gave second reading to zoning amendments which would permit the Y.M.-Y.W.I.A. on Cote St. Catherine Rd. to build Marie-Victorin School on Arthur St. and the Hospital d'Alexandre Honoré Mercier School on Ste. Helene St. south of the Brookfield Development Inc. to erect on Vezin St. a school of 100 beds. Council also gave second reading to zoning amendments which would permit the Y.M.-Y.W.I.A. on Cote St. Catherine Rd. to build Marie-Victorin School on Arthur St. and the Hospital d'Alexandre Honoré Mercier School on Ste. Helene St. south of the Brookfield Development Inc. to erect on Vezin St. a school of 100 beds.

Les mères de famille ont jaser un peu fort et ça n'a pas nui

par Maurice Roy

Le plafond de la salle basse semblait avoir lubrifié davantage sur la tête des paroissiens venus rencontrer leur curé pour parler de la rénovation urbaine.

Quelques langues blafardes éclairaient mal ce sous-sol d'une église de la Petite Bourgogne.

Plusieurs mères de familles nombreuses étaient présentes. Au début de la réunion, elles étaient plutôt discrètes, puis tout à coup, oubliant toute vergogne, elles se mirent à parler d'abondance, sans même attendre que le curé les y invite.

A vrai dire, elles suivent mal les intimes de pensée de certaines femmes lues en mal d'expliquer les projets de la Ville de Montréal. Ces dames préféraient exposer publiquement leurs problèmes: l'une manquait d'eau à chauffage, l'autre ne pouvait pas s'acheter de peinture, une troisième se plaignait de la glace dans le robinet. A la fin, n'y tenant plus, voyant que les hommes lues avaient plus de bonne volonté que de capitaux pour construire des maisons, ces da-



M. AIME DESAUTELS
"Que la Province embarque..."

mes ont demandé tout impétueux de mettre un tonne à la parlotte et de commencer à bâtir. Des mises en demeure aussi péremptives ont été servies (voilà à la doctrine par les citoyens de la Petite Bourgogne aux employés de la Ville et aux travailleurs sociaux qui passaient par là. Pendant plusieurs mois, la question est restée sans réponse. Mais voici que le ciel s'éclaircit. La Ville, en effet, a décidé de participer à la construction d'habitations dans les îlots Saint-Martin, situés au nord-est de la Petite Bourgogne. Pour le moment, la Société centrale d'Hypothèques

et de Logement partagera les frais avec Montréal. Mais tout indique que la Province fera également sa part.

On embarquera Daniel Johnson

De hauts fonctionnaires interrogés à l'hôtel de ville laissent entendre que l'administrateur Drapeau-Sauvé fera tout en son pouvoir pour intéresser le cabinet Johnson à s'associer à la métropole du Canada dans son entreprise de reconstruction.

M. Aime Desautels, le directeur du Service d'urbanisme de Montréal, estime que la formule adoptée par la Ville pour les îlots Saint-Martin est quelque peu différente de celle qui a été appliquée aux Habitations Jeanne-Mance: "L'article 350 de la Loi nationale de l'habitation, dit M. Desautels, est plus avantageux pour Montréal que l'article 35A, qui s'applique à Jeanne-Mance. Dans le projet actuel, la Société centrale assurera un prêt hypothécaire égal à 20 p. 100 du coût total, la mise de fonds de la Ville se limitant à 10 p. 100 du coût. En outre, Montréal demeurera en tout temps seule et unique propriétaire des nouveaux bâtiments et elle pourra percevoir le plein montant des taxes municipales et scolaires."

Les plans des nouveaux bâtiments n'ont pas encore été vus du public. Mais M. Desautels assure que les bâtiments nouveaux n'excéderont pas trois étages et compteront au plus

cinq logements chacun, "soit au total 242 logements avec autant d'espaces de stationnement hors-rue, le tout régi par une administration publique".

\$5,100,000

Le coût net estimatif du projet est de \$5,100,000, dont la moitié représente la contribution de l'Etat fédéral et l'autre, celle de la Ville. Le coût estimatif de construction, pour chaque logement, est de \$14,000. Quant aux expropriations, elles seront aussi partagées également entre Montréal et la Société centrale.

M. Desautels précise que les déficits du projet des îlots Saint-Martin sont estimés à \$125,000 annuellement, soit à \$500 par unité de logement. La part de la Ville sera ainsi limitée à \$62,500 par année.

Mais il convient par-dessus tout de souligner que la restauration de la Petite Bourgogne est maintenant amorcée pour se poursuivre jusqu'à la fin. Ainsi, après la signature d'une première entente, on prévoit de décréter les expropriations requises, un nouveau projet d'entente relatif à un deuxième projet de réaménagement sera soumis à l'approbation des pouvoirs publics. A l'étape "démission" du premier projet de réaménagement, l'entente relative au deuxième projet sera signée. Au stade de la construction des bâtiments du premier projet, la Ville procédera à l'acquisition des immeubles requis par le deuxième projet. Et ainsi de suite.

Welcome Cash For Evicted

First real cash for tenants being evicted from west-end St. Martin's Blocks, initial phase of La Petite Bourgoigne urban redevelopment, was made available by Montreal City Council last night.

The appropriation consisted of the transfer of part of a \$35,000 credit placed at the disposal of the city's social welfare department for the relocation of families compelled to leave a section of Cote-des-Neiges and the north approach site of Jacques Cartier Bridge.

Council voted that amount on April 22 for the specific purpose of paying for moving costs of families in these two areas.

However, as council was told last night, there is enough left from the \$35,000 to be applied to the relocation of persons who are being displaced due to the city's urban renewal program in the St. Martin Blocks bordered by des Seigneurs and Guy and St. Antoine and St. James streets.

Residents of the area who will soon have to move, today welcomed council's decision. Only 35 families are planning to remain in the area, out of a total of 231.

On the other hand, a spokesman at City Hall stressed that the 80 odd families which will soon vacate the area north of St. Antoine for the construction of the east-west section of the Trans-Canada Highway, would welcome a piece of that money.

It was learned that a request for this purpose is to be made to the administration.

A \$21,000 credit was voted by council on vice-chairman Snyder's motion to build a concrete pit on pillars to accommodate six 2,000-gallon tanks at the city's gasoline and oil filling stations at 2740 Grand Tunk street.

The report received by council was that the unit is no longer in use due to the seepage of water, sand and earth into the pipes.

Little Burgundy Project

Housing Plan Gets Go-ahead

Montreal yesterday received the official go-ahead from the provincial government to take another step in the "Little Burgundy" redevelopment and housing project.

The Quebec government has now approved the subsidized housing program proposed by the city and has authorized City Hall to seek federal financial aid for the projects.

If implemented, the public-housing project would be the first since creation of the 19.7-acre Jeanne Mance housing development.

The program has been prepared by City Planning Director Aimé Desautels, and calls for provision of 242 dwellings in 119 buildings. These would be of one-family, two-family and multi-family types.

The area covers the sector bounded by St. Antoine, des Seigneurs, St. James and Richmond streets, and is bisected by St. Martin street.

Total municipal valuation of the properties in the two-block area is \$1,788,900.

However, Mr. Desautels estimates it will cost \$5,400,000 to acquire and clear the site, with Montreal contributing \$2,821,000 and Ottawa \$2,579,000. Costs of reconstruction and restoration are set at around \$3,400,000 of which Montreal would invest 10 per cent, while Central Mortgage and Housing Corporation would advance 90 per cent in mortgage form.

Montreal however, would be

the sole owner of the redevelopment project.

The redevelopment area forms part of the 265-acre Little Burgundy territory, bounded by Atwater avenue, the CPR tracks and escarpment, Guy street and the Lachine Canal.

The program involves expropriation of the entire two-block sector which embraces 106 buildings now containing about 231 dwellings.

Rénovation de "la Petite Bourgogne"

Le gouvernement provincial a approuvé le projet de la ville de Montréal pour la rénovation urbaine de "la Petite Bourgogne". Il s'agit maintenant pour la ville de demander au gouvernement fédéral de régler certains problèmes de financement.

Le projet du directeur du service d'urbanisme de Montréal, M. Aimé Desautels, touche une zone d'une superficie de 8 acres, limitée par les rues Des Seigneurs, Saint-Antoine, Saint-Jacques et Richmond. Il pré-

voit la construction de 242 logis dans 119 bâtisses.

On y trouvera un choix de maisons à un seul logis, à deux logis et de grands immeubles.

C'est le sous-ministre des Affaires municipales, M. J.-L. Doucet, qui a transmis l'approbation du gouvernement provincial aux dirigeants municipaux de Montréal. Ceux-ci sont autorisés à négocier avec la Société centrale d'hypothèques et de logement, en vertu de la loi de la construction domiciliaire au Canada.

Slow Step Forward

VISIBLE progress on the rehabilitation of the district known as Little Burgundy has been painfully slow for those forced by circumstances to live there. But at least a milestone has been reached with authorization from the provincial government for the city to enter direct negotiations with the federal agency for funds to begin the work.

It has taken a long time to get this far. When neighborhood clergy called upon the conscience of Montreal to do something about the 265 acre area, there were expressions of shocked determination to correct the situation; there was even one claim that the city already had been working for some time on plans for the district. All that was in the dying days of 1964 and early 1965.

Had the last provincial administration pushed through its plan to establish a Quebec Housing Corporation when it first expressed its intentions, we might have been further along the road to a renewal program. That is problematical, since initiative remains at the local level.

It will not be long, however, before winter begins again to blow through the sub-standard, poorly heated dwellings scheduled to be replaced. The chances that anything substantial will be done this year for the trapped appears remote. We hope that the attention which will be focussed next year on Expo will not encourage further delays to 1968. From time to time an attack on slums has been suggested as something for a post-Expo cushion for the labor force. But that is not good enough. Human misery needs alleviation — as quickly as human resources can provide it.

Quebec Backs Project

By GERARD DERY

Premier Daniel Johnson's government is giving direct support to the city's multi-million dollar La Petite Bourgogne renovation project.

Through its department of municipal affairs, it has written Central Mortgage and Housing Corporation asking for a \$2,700,000 contribution towards the scheme.

The letter was signed by Jacques Bernier, of the special committee in charge of housing for the provincial government. It set a precedent inas much as the usual procedure is for the government to authorize Montreal to submit such a request to CMHC.

Two weeks ago, the Department of Municipal Affairs wrote to the city, approving a subsidized housing program for a two-block sector in the west end known as St. Martin's Blocks and part of La Petite Bourgogne.

The overall territory of 265 acres is bordered by the CPR tracks and Lachine Canal and Atwater avenue and Guy street. However only some 140 acres are to be redeveloped.

On the other hand, St. Martin's Blocks are located within the territory bounded by Guy and des Seigneurs streets, and St. James and St. Antoine streets.

St. Martin's Blocks consists of about 230 dwellings in some 105 buildings, 30 of which the city considers should be rebuilt and renovated.

Acquisition of the properties would cost about \$5,500,000, some \$2,820,000 being paid by Montreal and the balance by the Federal Government.

In addition, there is the question of restoring and rebuilding which involves close to \$3,500,000, according to figures submitted to the administration.

Quebec Asks CMHC To Subsidize 'Burgundy'

For what is believed to be the first time, the Quebec Ministry of Municipal Affairs has petitioned Central Mortgage and Housing Corporation on behalf of Montreal for a federal contribution toward a subsidized public housing redevelopment here.

City Clerk Robert Bouchard, QC, yesterday received word that Jacques Bernier, of the ministry's special committee on housing, had urged CMHC to examine all details of the request as soon as possible with a view to making the appropriate recommendations to the federal authorities for a grant under the National Housing Act.

The project, prepared by City Planning Director Aime Des-

autels, calls for provision of 242 dwellings in 119 buildings in the "Little Burgundy" urban renewal zone sector bounded by St. Antoine, des Seigneurs, St. James and Richmond Sts. and bisected by St. Martin St.

Mr. Bernier wrote CMHC that Montreal wishes to get the redevelopment under way without delay and is hoping to obtain up to \$2,700,000 toward esti-

~~~~~  
**By Myer Negru**  
~~~~~

~~~~~  
mated \$5,400,000 cost of expropriating and clearing the eight-acre, two-block site.

Mr. Desautels estimated cost of reconstruction-restoration at another \$3,400,000, of which Montreal would invest 10 per cent, with CMHC advancing the remaining 90 per cent in form of a mortgage.

The city would be sole owner of the redevelopment.

In past urban renewal projects Montreal, with authorization from the Lieutenant-Governor in Council, negotiated directly with Ottawa.

This time the Johnson Government authorized Municipal Affairs Minister Paul Dozois and

the City of Montreal to do so, and Mr. Bernier wrote that the modalities of the agreement to be reached could be the subject of discussions by CMHC, the minister and the city.

Mr. Dozois more than 10 years

ago set in motion the realization of Montreal's pioneer and so far sole subsidized public housing project — the Jeanne Mance Housing development. He then was a member of Montreal's administration.

## \$150 Million Project

# 'Burgundy' Renewal To Go to Council

By GERARD DERY

Montreal city council will be asked within the next 10 days to approve a \$150,000,000 investment for the Little Burgundy project, executive committee chairman Lucien Saulnier disclosed yesterday.

Councillors will be asked to approve initial measures for acquiring 4,500 dwellings in a section of the city bordered by Guy street and Atwater avenue and the CPR tracks and Lachine Canal.

"This is the most ambitious program ever undertaken so far by any Canadian city in the field of urban redevelopment," Mr. Saulnier told a Civic Party rally.

Mr. Saulnier was outlining his party's platform for the Oct. 23 municipal elections, stressing the priority item would be a "vigorous urban renewal policy."

He estimated that the city's share of the project's costs range from \$20,000,000 to \$30,000,000.

"Our 'vigorous urban renewal policy' is primarily directed at improving Montreal's physical housing conditions," he said.

Scheduled to get under way within the next few months, Mr. Saulnier said the Little Burgundy project will proceed first with expropriations, demolitions and temporary relocation of tenants.

Realization of the scheme will require an initial outlay of \$25,000,000 on the part of

city, provincial and federal governments.

Next to rundown areas which need to be transformed into attractive residential sectors, there are thousands of other "so-called homes" which are in urgent need of being restored and rejuvenated to extend their useful life, Mr. Saulnier said.

In order to achieve this, Mr. Saulnier said, subsidies will be offered to property owners to encourage the repair of buildings. Bylaws already have been approved for this purpose, he said.

These subsidies will be made available as soon as the Provincial Legislature ratifies necessary amendments to the city charter.

Mr. Saulnier forecast that in the next 20 years one billion dollars would be spent on housing.

Discussing air and water purification, the chairman noted that all great cities face the same problem.

The CP's pledge to improve conditions includes the connection of all sewers to all trunk sewers, construction of the first major sewage treatment plant and reduction of air pollution created by industry, carbon monoxide and soot.

## 'Little Burgundy'

# Ottawa Backs City Housing Project

Chairman Lucien Saulnier of Montreal's administration announced last night he had learned by telephone that an order-in-council was passed in Ottawa yesterday approving federal financial aid for a subsidized public housing project in a two-block sector of the urban renewal zone designated "Little Burgundy."

The proposed redevelopment, conceived by City Planning Director Aime Desautels, calls for provision of 242 dwellings in 119 buildings in the territory bounded by St. Antoine, des Seigneurs, St. James and Richmond Sts. and bisected by St. Martin St.

Request for the federal contribution under the National Housing Act had been made on behalf of the city to Central Mortgage and Housing Corporation by the Quebec Ministry of Municipal Affairs.

It is hoped to obtain up to

\$2,700,000 toward estimated \$5,400,000 cost of acquiring and clearing the eight-acre sector. Reconstruction-restoration cost is estimated at another \$3,400,000, of which Montreal would invest 10 per cent, with CMHC advancing the remaining 90 per cent in form of a mortgage. Subsidies required have been estimated

By Myer Negru

at \$500 per year per dwelling.

On receipt of confirmation of the order-in-council, the Drapeau-Saulnier administration is expected to order preparation of expropriation plans for the two-block sector by civic departments concerned.

Meanwhile, Mr. Saulnier also announced, the administration intends to convoke city council in special meeting

—its final sitting under its present mandate — next week to approve an over-all urban renewal program for the remainder of the 265-acre "Little Burgundy" zone, of which 140 acres are to be treated.

The "Little Burgundy" zone is bounded by Atwater Ave., the CPR tracks and escarpment, Guy St. and the Lachine Canal. It contains 1,495 buildings, of which 1,343 are residential with approximate-

ly 4,000 dwellings.

The council also will be asked to petition the Johnson Government of Quebec to approve the over-all program as well and to authorize negotiations for federal financial help under the National Housing Act toward its implementation.

There has been no estimate yet of the cost of over-all renewal of the remainder of the zone's 140 acres designated for treatment.

: **LE DOCUMENT SUIVANT  
EST ILLISIBLE**



## Saulnier Learns by Phone

# Ottawa Aids 'Burgundy'

By GERARD DERY

Ottawa has passed an order-in-council providing for financial assistance to Montreal's "Little Burgundy" housing project.

Executive Committee Chairman Lucien Saulnier said last night he learned by telephone of Ottawa's ratification of a city council request for such assistance.

Federal approval now means that Montreal can go ahead with a renovation scheme for

St. Martin's block, which is part of the Little Burgundy urban development plan.

### For 242 Families

The proposed redevelopment conceived by City Planning Director Aimé Desautels calls for provision of 242 dwellings in 119 buildings in the territory bounded by St. Antoine, des Seigneurs, St. James and Richmond streets, and bisected by St. Martin street.

Request for the federal contribution under the National

Housing Act had been made on behalf of the city to Central Mortgage and Housing Corporation by the Quebec Minister of Municipal Affairs.

It is hoped to obtain up to \$2,700,000 toward estimated \$5,400,000 cost of acquiring and clearing the eight-acre sector. Reconstruction and restoration will cost another \$3,400,000 of which Montreal would invest 10 per cent, with CMHC advancing the balance in mortgage form.

### Two More Meetings

Montreal City Council will meet twice more before going out of existence on voting Oct. 23.

The September statutory session will take place at 4 p.m. Friday, mainly to approve credits for more than \$3,500,000, and to adopt spot zoning by-law amendments, Mr. Saulnier said.

Second meeting will be called for Wednesday, Oct. 5, principally to deal with the proposed investment for urban development purposes in the Little Burgundy project.

### For Approval

Included in proposed credits to be submitted for approval by council by the Executive Committee Friday are:

\$490,000 for purchase and installation of new lighting facilities;

\$541,500 for acquisition and installation of inter-departmental communications;

\$1,500,000 for installation of water mains and purchase of water meters;

\$1,000,000 for underground wiring conduits.

Council will also be requested by committee to approve six additional three-year snow removal contracts, ranging from \$1.15 to \$1.45 per linear foot, for a total disbursement of \$50,000 to be charged to the current fiscal year.

Similar jobs given in 1959 indicated that average prices amounted to \$1.06 per foot, compared to the present rate of \$1.26 per foot.

# Le projet de rénovation est approuvé

(Par M.A.) — Le président Lucien Saulnier, du comité exécutif de la ville de Montréal, a annoncé, tard, lundi après-midi, que le gouvernement fédéral avait approuvé le projet de rénovation urbaine englobant les îlots Saint-Martin, dans le secteur de la Petite Bourgoigne.

A la suite de l'autorisation du gouvernement d'Ottawa, Concordia pourra entreprendre, au cours des prochaines semaines, la première étape de la rénovation du secteur sud-ouest de la métropole, en vertu de plans approuvés il y a déjà plusieurs mois.

## Des investissements

L'administration municipale entend, d'ici quelques semaines, acquérir quelque 4,500 logements répartis sur une superficie de 200 acres. Au cours des prochaines années, la ville devra investir quelque \$125,000,000 pour l'expropriation, la démolition, les logis temporaires et les nouvelles constructions prévues

dans les plans.

La réalisation totale de ce projet exigera des gouvernements fédéral, provincial et municipal

des investissements annuels de l'ordre de \$26,000,000 au début et de trente-cinq millions de dollars par la suite.

# Industry, Houses Separate

Basically, La Petite Bourgoigne, Montreal's initial multi-million dollar restoration scheme, will be divided into two specific districts: one industrial south of Notre-Dame street and the other mostly residential, northward to the CPR tracks.

However, the city's planning department recommendation to the city executive committee and city council also favors the opening of 10 parks and playgrounds, suitably located to accommodate both existing parishes, St. Joseph and Ste. Cunégonde, to cover about 23 acres.

The residential sector will provide low-cost housing for average income people.

The industrial territory will feature higher intensity of occupancy.

Open spaces scheduled to comprise parks and playgrounds, are located in relation to schools and residential buildings.

"Certain sections of the \$142,000,000 investment project, to be paid in part by Ottawa and Quebec, are more definitive than others but it must not be forgotten that La Petite Bourgoigne is not a universe of its own but rather a functional part of Montreal as a whole," the city executive was told by city planning director Aimé Désautels and his staff.

Mr. Désautels is convinced that "certain types of industries and district business establishments which are normally attracted to outside areas, should be able to find room in La Petite Bourgoigne."

#### Even Distribution

In the residential districts, according to Mr. Désautels and his personnel, highest floor area ratios will be evenly distributed along main arteries, Atwater, Guy and St. James.

Proposed open spaces are located as follows:

Ste. Cunégonde ward: playground north of Quesnel, 1.03 acres; playfield west of Vinet, 3.09; Iberville Square south of St. Jacques and Vinet, 0.37; square north of Notre-Dame and west of Vinet, 0.18; square north of Notre-Dame and west of Fulford, 0.26, and Atwater Market park, 9.41.

St. Joseph ward: playground north of Kamouraska, 3.16 acres; playfield east of des Seigneurs, 1.98; playground north of Workman, 0.69; square southwest of St. James and des Seigneurs, 0.28; Richmond Square, 0.27, and St. Gabriel Locks Park, 7.62.

## Car Parking For All Is Envisaged

La Petite Bourgogne urban renewal project has a kind thought for the automobile owner: redevelopment plans call for one parking unit per dwelling.

Furthermore, the scheme also provides for 50,000 square feet of parking facilities in St. Joseph ward, and 60,000 in Ste. Cunégonde.

These recommendations form one of the highlights of a thorough survey completed by the city's planning department staff.

In its report, the city planning department urges providing covered off street parking facilities concentrated in such a manner as to provide common parking areas so that each block will have one parking space per dwelling.

Generally speaking, the report adds, these parking spaces will be built underground close to residential buildings. In certain cases, they might even be located under the structures or even under streets.

As to parking spots for business establishments, schools, churches and other similar institutions, parking spaces will be more or less in the open because the economics of the project do not permit construction of parking garages.

## Railroad Tracks To Vanish

The long-term project of La Petite Bourgogne will result in the eventual removal of all railroad tracks in the area, it was revealed yesterday.

Executive Committee Chairman Lucien Saulnier said that the city and Canadian National had reached an agreement in principle in which the disappearance of the tracks in the southwestern part of the city will gradually be carried out during the 10-year implementation period of the program.

Removal of the tracks will allow the city planners to expand in the program with a lot more freedom, Mr. Saulnier explained.

And in order to improve the visual characteristics of the territory, the program will also call for underground installation of all existing overhead wires.

The new plan, it was noted, abolishes all lanes in the district.

### Boulevard

Implementation of the Petite Bourgogne program will call for a number of street changes, among them transformation of Atwater avenue into a European-type six-lane boulevard.

The development plan will also provide for a new artery along Fulford street. The new street is being described as a marked improvement to replace des Seigneurs street to provide a better link between La Petite Bourgogne and the upper terrace as well as the territory south of the Lachine Canal.

But the most important of all changes will be the transformation of Atwater avenue. Already deemed adequate to handle the traffic needs, the city planners foresee a better structure for the street.

The six-lane boulevard would be flanked on both sides by service roads of 22-ft.-wide lanes in order to accommodate the bordering buildings.

# 'Little Burgundy' Plan Progresses!

City Council at a special meeting next Wednesday — its last before the Oct. 23 municipal elections — will be asked by the Drapeau-Saulnier administration to approve an over-all concept for urban renewal of the "Little Burgundy" zone, bounded by Atwater Ave., the CPR tracks, Guy St. and Lachine Canal.

City Planning Director Aime Desautels, who conceived the overall redevelopment plan, said it is intended to serve as

a guide in the preparation of specific and detailed plans for each part of the project as their implementation becomes imminent.

"It is understood," Mr. Desautels said, "that realization of the 'Little Burgundy' project should be spread over a period of several years, that is, about 10 years."

The over-all concept foresees acquisition of about 1,202 of the 1,511 buildings in the zone.

Cost of expropriating and razing these and of installation of public utilities is estimated at \$77,000,000, of which the federal government would furnish up to \$33,455,000 under the National Housing Act if it concurred in the plan, and the city, with provincial help if forthcoming, would contribute about \$43,545,000.

These figures include the estimated cost of acquisition of land and buildings within the zone for development of three parks and a subsidized public housing project providing 242 dwellings which Ottawa already has approved in principle.

City council will be asked to petition the Johnson Government of Quebec to authorize negotiations with the federal authorities on the basis of the over-all concept for the zone.

Mr. Desautels proposed that the subsidized public housing project mentioned—designated for the two-block sector bounded by St. Antoine, des Seigneurs, St. James and Richmond Sts. and bisected by St. Martin St. be the first phase in the over-all concept.

Second phase, he added, would most probably involve the Campbell-Centre blocks —

a sector bounded by St. Antoine, Fulford, St. James and des Seigneurs Sts. — and take into account completion of one of the three park developments mentioned.

"The subsequent phases are governed to a large extent by

## By Myer Negru

the results of the negotiations with the Canadian National Railway Company regarding the gradual removal of its tracks," Mr. Desautels commented.

He also foresaw that the city would undertake the necessary measures to seek out the participation of private enterprise in implementation of the program by encouraging

private ownership, "be it in the form of co-operatives, condominiums or other types."

The city planning director said 1,227 families living in the "Little Burgundy" zone wish to stay in the area.

Over-all concept for the zone envisions 28.34 acres of public open spaces instead of the present 4.47 acres, which are destined to be reduced to 3.77 acres as result of eventual construction of the Trans-Canada Highway east-west stretch.

It sees the zone divided into two functional districts by Notre Dame St., with that to the north residential for low and average income people and that to the south industrial.

# "La Petite Bourgogne" : le plan d'ensemble soumis au conseil nécessitera \$142 millions en dix ans

par Gilles LESAGE

Le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, a rendu public hier le programme de rénovation urbaine de

"La Petite Bourgogne", zone bornée par l'avenue Atwater, les voies du CNR, la rue Guy et le canal Lachine.

Le programme fait suite à l'étude fort détaillée réalisée par le service d'urbanisme, sous la direction de M. Aimé Désautels.

La réalisation du projet d'ensemble, qui s'échelonnera sur dix ans, coûtera \$142 millions au gouvernement fédéral et à la municipalité, sans tenir compte de l'aide qui sera vraisemblablement apportée par les autorités du Québec.

Le rapport sera soumis mercredi prochain au conseil municipal, au cours d'une réunion extraordinaire convoquée à cette fin; le conseil sera invité à approuver le programme de même que la réglementation nécessaire aux emprunts requis pour sa mise en oeuvre. Il devra aussi prier le gouvernement du Québec d'approuver le programme, d'autoriser la ville à négocier avec Ottawa en vue d'obtenir sa contribution financière, et à contribuer lui-même financièrement à la réalisation du projet.

Les dépenses nécessitées par la restauration des bâtiments, l'équipement commercial et le stationnement sont de \$65 millions.

Les immeubles à acquérir au cours des différentes étapes de réalisation prévues sont au nombre d'environ 1,200. Le coût total d'acquisition et de déblaiement est évalué à environ \$77 millions. De cette somme, la ville peut espérer récupérer environ \$33,455,000 du gouvernement fédéral; ce qui laisserait un solde à payer de \$43,545,000 par la ville seule, ou avec l'aide de la province.

## Vers un ghetto?

Il ressort du volumineux rapport publié hier que la moyenne d'âge des 1,511 bâtiments du secteur est de 70 ans, et que la plupart dépassent leur limite de vie estimée. La zone compte par ailleurs 3,943 logements, qui ne répondent pas, en général, aux minimums requis à tous égards.

La population du secteur a fortement décliné depuis 1951. Elle est passée de 21,381 à 16,997 habitants en 1961, soit

une diminution de 20.5 pour cent. Ce décroissement s'accompagne d'une détérioration du statut économique de la population, de façon générale.

Cette détérioration découle de plusieurs facteurs:

- la croissance des revenus est nettement moins rapide que pour l'ensemble de la population montréalaise; le revenu moyen n'a augmenté que de 39 pour cent contre 65 pour cent pour la ville.
- le coût du loyer est nettement inférieur à celui de Montréal.
- la population active, qui

était de 42 pour cent en 1951, est tombée à 36 pour cent en 1961. Ceci semble confirmer l'exode des jeunes et signifie l'accroissement du nombre de personnes à la charge du groupe actif.

La population perd donc de son homogénéité et de sa consistence sociale. Le rapport dit même: "En se dégradant socialement et économiquement, "La Petite Bourgogne" pourrait favoriser la formation d'un ghetto, même si actuellement elle n'apparaît pas encore comme un quartier de taudis où se massent les nouveaux venus de la ville, mais plutôt comme un simple secteur résidentiel décadent". La population totale actuelle est d'environ 15,000 habitants, dont 73.10 pour cent de francophones.

Le revenu familial mensuel moyen est de \$371.94. Environ 60 p.e. des familles se situent au niveau ou au-dessous de cette cote.

La propriété immobilière est contrôlée de l'extérieur de la zone dans une proportion d'environ 77 p.e., et le loyer moyen est de \$44.97 pour les 2,775 familles locataires, soit pour 90.6 p.e. de l'ensemble des familles de la zone.

Le plan d'aménagement laisse apparaître deux zones d'occupation très distinctes et bien démarquées par la rue Notre-Dame: l'habitation au nord et l'industrie au sud.

## Survey Shows

# Most Want to Quit Petite Bourgogne

More families now living in La Petite Bourgogne, a 265-acre sector scheduled for a thorough facelifting, want to move out of the neighborhood, than householders desiring to stay.

The ratio of persons wishing to go elsewhere now stands at 10 to 6, according to an extensive survey just completed by the city's planning department and now in the hands of the administration prior to its submission to Montreal city council for approval next Wednesday.

Official statistics contained in a thick report released by city executive chairman Lucien Saulnier show that only 1,227 families want to stay in the area compared to 1,995 which want a change.

There are several other main reasons given by the team of housing experts to justify the city undertaking a wholesale urban redevelopment in this district bordered by the CPR tracks and Lachine Canal, and Guy street and Atwater avenue.

A number of dwellings are overcrowded, many buildings are obsolete and too old and a change is needed for persons living close to the tracks, the experts discovered during their survey.

Renovation of La Petite Bourgogne, is a \$142,000,000 blight area razing project planned by the city over a period of 10 years.

The experts admit their survey was perhaps incomplete but it noted, among many things:

1—A strong degree of dissatisfaction regarding dwelling and building conditions.

2—A deep criticism pertaining to noise, lack of parks, unpleasant sights and smoke.

At the time of the survey, the executive was informed, 16,440 rooms were occupied, 14,469 of which by 3,062 families or an average of 4.72 per rooms per family.

The fact-finding group also discovered that some 800 dwellings are overcrowded and 1,320 units are below the normal standard.

Another sign of the downward trend of La Petite Bourgogne is the heavy drop in population: down to 16,997 from 21,381 for 1951, a decrease of about 20 per cent.



*Saulnier Praises*

## Wealth of Detail In Project Report

Federal, provincial and civic officials will find a wealth of desired details concerning the realization of La Petite Bourgogne urban renewal project, city executive chairman Lucien Saulnier said today.

"Believe me, the report represents a huge amount of work," he stated.

"City planning director Aimé Désautels and his assistants went through a serious ordeal to prepare the document in time for submission to the executive and subsequently to Montreal city council.

"The work involves hundreds of hours of tedious research and investigation," the chairman remarked.

The department is to be congratulated for having worked at high pressure, he said, adding that Mr. Désautels and his staff had always accomplished a sterling job.

### Few Trees

Tree lovers would not exactly find their paradise in La Petite Bourgogne district, southwest sector of the city earmarked for intense urban renovation.

In fact, the team of experts from the city's planning department has come up with findings that there are too few trees in the area—only one per 41 residents. The official count shows a

total of 375 trees, most of them close to public and religious institutions, or 1.3 per acre.

### \$1,000,000 Tax

The City of Montreal collected just slightly more than one million dollars in taxes on La Petite Bourgogne properties in the fiscal year ending April 30, less than half-of-one per cent of its total revenues.

Excluding school taxes for \$635,000, these levies included: real estate, \$470,000; water, \$304,000; business, \$269,000, and special \$15,000.

These figures are contained in a general report on the renovation of La Petite Bourgogne for which the present administration is planning an investment of \$142,000,000 over a 10-year period, with the help of Ottawa and Quebec.

Percentages, as given by the city planning department's team of researchers, are as follows: real estate, 27.75 per cent; water, 18 per cent; business, 16 per cent; school, 37.5 per cent and special, 0.35 per cent.

Valuation of the land is just over the \$10,000,000-mark while buildings, are assessed at some \$41,000,000.

The report stresses that "the study revealed that low ratings not only result in lower income for the city but reflect a constant regression of real estate investment in the area."

## At Long, Long Last: Priority For Slums

**M**ONTREAL'S record in the field of public housing is deplorable. Nevertheless we applaud the thought that if current plans come to pass the blot will be removed within the next few years as urban renewal in all its phases becomes a top priority on the administration's agenda. We are about to get, according to Chairman Saulnier, "the most ambitious program ever undertaken so far by any Canadian city," and the spectacular first plans now unveiled for public study, even before submission to City Council, indicate that is so.

We have been renewing the city at a steady clip for several years. But housing for those who cannot afford the towering new luxury apartments, which generally replaced medium-priced older structures, or the pretty cottage developments wherever land was available, has been shrinking steadily. It is a matter of pride that 6,000 slum homes were razed in a six-year period, but however miserable the accommodations involved the problem of finding alternate housing for those evicted was accentuated in the process. Now we are on the road to correcting that. But it will take time.

In the next 20 years, the chairman told an early election campaign rally, a billion dollars will be spent on urban renewal in Montreal. It will not all come from the city itself. Ottawa has had vast amounts of money available for renewal projects, primarily housing, for a great many years, but the initiative for tapping it has been a municipal responsibility. That is why Toronto has done so much more; that and the fact that the Ontario government has given more direct support to local projects than Quebec.

First step in the administration's new look program is the Little Burgundy project, which we have been hearing about for nearly two years. Next week City Council will be asked to approve acquisition of 4,500 dwellings in the southwest section of the city. The preliminary price tag on the plan is \$150,000,000, of which the city's share will be roughly \$25,000,000. It will be the first gun in a program to wipe out the city's slums and it is unthinkable that there should be any voices raised in opposition to it all. At one point, Mr. Saulnier seemed to think it could be accomplished in ten years, but the 20 he now speaks of is probably more realistic.

As important, though less spectacular, is the scheme to restore those properties which have started on the downgrade but which can be salvaged, and to encourage property owners to keep housing attractive as well as safe and sanitary. The city's new housing code provides for both the carrot and stick approach, but it has not been proclaimed for the city as a whole simply because the inspection and enforcement machinery is not available.

It is going to be expensive—up to \$35,000,000 annually from all sources by one estimate—but worth it in terms of both physical and social returns to the city.

THE MONTREAL STAR, FRIDAY, SEPTEMBER 30, 1966

## La misère règne sur la "Petite Bourgogne"

Selon un rapport du Service d'Urbanisme de la Ville de Montréal la misère la plus noire règne en ce moment dans le secteur de la "Petite Bourgogne".

En effet, selon l'étude signée par le directeur du Service, M. Aimé Desautels, 76% des logements sont mal chauffés et seulement 48% des maisons ont l'eau chaude.

"Qu'il s'agisse des structures physiques ou de leur équipement fonctionnel, ces logements ne répondent guère, en général, au minimum requis. Il en est de même pour l'installation électrique, du système de chauffage et de l'équipement sanitaire qui sont désuets ou en mauvais ordre", indique le rapport. La "Petite Bourgogne" occupe un territoire compris entre l'avenue Atwater, à l'ouest; les voies du Pacifique Canadien et la falaise, au nord; la rue Guy à l'est et le canal Lachine au sud.

### 77 millions de dollars

Selon le rapport, 30.79% des 3,948 logements n'ont pas de salle de bain et 62% des salles de toilette sont dépourvues de voie d'aération. Dans son rapport, M. Desautels indique que la rénovation urbaine du secteur a pour but "d'améliorer systématiquement et progressivement les conditions physiques, sociales et économiques du milieu urbain existant".

Ce projet doit coûter quelque 77 millions de dollars. Cependant, l'administration municipale pense obtenir l'aide des gouvernements provincial et fédéral, afin de réduire le coût du projet de moitié.

76% des logements sont mal chauffés

# C'est la misère noire dans la "Petite Bourgogne"

par MAURICE ARCHAMBAULT

Le service d'urbanisme de la ville de Montréal vient de publier un rapport général de 153 pages sur le programme de rénovation urbaine mis de l'avant par l'administration municipale de la métropole dans le secteur de "La Petite Bourgogne".

Le volumineux rapport fait suite à une étude préliminaire rendue publique il y a environ un an, et dans laquelle on analysait la démographie physique du territoire compris entre l'avenue Atwater, à l'ouest; les voies du Pacifique Canadien et la falaise, au nord; la rue Guy, à l'est; et le canal Lachine, au sud.

## ETAT PITOYABLE

Le rapport général préparé sous la direction du directeur Aimé Desautels, du service d'urbanisme, souligne notamment l'état pitoyable des logements de ce secteur sud-ouest de la ville de Montréal, où l'on compte, au total, 3,948 logements.

"Qu'il s'agisse des structures physiques ou de leurs équipements fonctionnels, ils ne répondent guère, en général, aux minimums requis. Il en est de même de l'installation électrique, du système de chauffage et de l'équipement sanitaire qui sont désuets ou en mauvais ordre", note le rapport.

## LA MISERE

Le rapport ajoute que c'est, dans ce secteur, la misère la plus complète. Au total, 76% des logements sont mal chauffés et à peine 48% sont alimentés en eau chaude.

De plus, 30,79% des logements ne possèdent aucune installation pour le bain, 54,70% n'ont point de lavabo et pas moins de 62% des salles de toilettes sont complètement dépourvues du système d'aération.

## POINT DE VEGETATION

Le rapport précise aussi que les arbres sont rares dans le secteur de "La Petite Bourgogne" et trop dispersés "pour qu'on en sente la présence". On ne compte que 379 arbres, soit un arbre par 41 habitants.

Par ailleurs, 242 familles retirent des allocations du service du bien-être social, des prestations d'assurance-chômage et des pensions de vieillesse.

Le revenu familial mensuel moyen s'établit à \$371,94. Environ soixante pour cent des familles se situent au niveau ou au-dessous de cette cote.

## LE RELOGEMENT

A la suite d'enquêtes menées dans le secteur, on en est venu à la conclusion que 1,227 familles étaient désireuses de demeurer dans le secteur de "La Petite Bourgogne" et que 1,995 familles désiraient recevoir l'assistance municipale au relogement.

## LES OBJECTIFS

Dans son rapport, l'urbanisme montréalais souligne que l'opération de rénovation urbaine du secteur a pour objet global d'améliorer systématiquement et progressivement les conditions physiques, sociales et économiques du milieu urbain existant.

Le territoire de "La Petite Bourgogne" sera occupé par deux fonctions distinctes séparées par la rue Notre-Dame: l'habitation au nord et l'industrie au sud.

Le territoire résidentiel sera aménagé en fonction des besoins d'une population à revenus modestes et moyens. Le territoire industriel sera développé en vue de permettre aux industries de profiter de nombreux avantages.

## DISPARITION

Les plans de l'urbanisme de Montréal prennent pour acquis la disparition progressive sur une période de dix ans, des voies ferrées du Canadien National. De plus, on aurait l'intention de conserver 382 bâtiments qui pourraient se prêter à la restauration et de démolir pas moins de 1,511 bâtiments.

## LES COÛTS

Le rapport mentionne que le projet complet de "La Petite Bourgogne" (acquisition de terrains et de bâtiments, déblaiement, frais d'expertises, travaux publics, etc.) serait de l'ordre de 77 millions de dollars.

Cependant Concordia a bien l'intention d'obtenir l'aide des gouvernements supérieurs pour mener à bien le projet de restauration du secteur, ce qui fait que sa part finale serait de l'ordre de \$43,545,000.

## DU TEMPS

Les dirigeants de l'administration municipale ont bien indiqué que la réalisation complète du projet de restauration ne se fera pas en quelques mois. Il faudra y mettre le temps.

C'est ce qu'a expliqué le président Lucien Saulnier, du comité exécutif de la métropole, en rendant ce rapport général public, tard jeudi soir.

St. Henri  
Petite  
Bourgogne

Rénovation  
de la Petite  
Bourgogne

**Le Conseil votera  
\$7,000,000  
pour exproprier  
200 logements**

✓ Le Comité exécutif a décidé, en fin de semaine, de demander au Conseil municipal, qui doit tenir une réunion spéciale mercredi, de voter \$6,800,000 pour l'expropriation de plus de 200 logements situés sur "l'îlot Saint-Martin", au coeur de la Petite Bourgogne, à St-Henri.

C'est le secteur qui a été choisi pour la première étape de la rénovation urbaine qui doit englober, au cours des prochaines années, un important secteur de la partie sud-ouest de Montréal. Une partie des fonds votés seront remboursés à la Ville de Montréal par les gouvernements fédéral et provincial. /

5

## Première étape du projet "La Petite Bourgogne"

# Le conseil de Montréal devra approuver des crédits d'expropriation pour \$6 millions

Le conseil municipal de Montréal sera invité, demain soir, à approuver des décrets d'expropriations de terrains totalisant des crédits de près de \$6 millions, aux fins du projet de rénovation urbaine de "La Petite Bourgogne".

Les conseillers se réunissent à 8 heures mercredi, principa-

lement pour adopter diverses mesures relatives à cet ambitieux projet, dont les premières étapes devraient être entreprises incessamment.

On s'attend à ce que, au cours de cette réunion, le maire Jean Drapeau fasse connaître le programme complet

des manifestations qui marqueront l'ouverture du métro, la semaine prochaine. On sait déjà que l'inauguration officielle aura lieu le vendredi après-midi, le 14, dans la station Berri-DeMontigny.

Cette cérémonie, à laquelle participera M. Louis Joxe, ministre du gouvernement français, sera suivie d'un diner officiel offert par la ville, au chalet, du Mont-Royal. La cravate blanche et la robe longue seront de rigueur à ce diner.

En ce qui concerne "La Petite Bourgogne", les décrets d'expropriation visent à l'acquisition et à la possession préalable de plusieurs terrains, de même qu'à l'acquisition à l'amiable ou par voies d'expropriation de plusieurs immeubles du secteur.

L'approbation du projet permettra à la ville d'entreprendre les démarches nécessaires pour obtenir l'appui financier de la province et du gouvernement d'Ottawa.

Les conseillers seront d'autre part invités à approuver un projet d'acte entre la ville de Montréal et les Habitations Saint-Sulpice Inc. - La Familiale relativement à un échange de terrains situés dans le domaine Saint-Sulpice.

Ils doivent aussi voter un crédit de \$570,000 pour la réalisation de l'aquarium de Montréal.

Ils adopteront également un règlement relatif à l'ordre public dans le métro, et diverses autres mesures. L'ordre du jour compte au total 51 articles.

## Little Burgundy Swan Song At City Council

City council tomorrow at a last meeting before municipal elections will be asked by the Drapeau-Saulnier administration to make its swan-song a \$5,747,020 appropriations of funds for the "Little Burgundy" zone long-term urban renewal program.

The administration is calling for credits amounting to \$4,325,566 for expropriations of property required to make way for a subsidized public housing project in the two-block sector of the zone bounded by St. Antoine, des Seigneurs, St. James and Richmond St. and bisected by St. Martin St.

Central Mortgage and Housing Corporation, the federal agency, already has agreed to contribute up to half the expropriations cost under provisions of the National Housing Act.

At the same time, the council will be urged to approve in principle the broad lines of a concept for redevelopment of the whole zone, which is bounded by Atwater Ave., the CPR tracks, Guy St. and Lachine Canal, over a 10-year period.

C'est demain qu'il se décide

## Le sort de "La Petite Bourgogne"

par Maurice Archambault

Au total, 73 articles apparaîtront au feuillet régulier de la prochaine assemblée publique des membres du conseil municipal de la ville de Montréal — une assemblée spéciale qui débitera à 8 heures du soir, demain — au cours de laquelle les édiles seront appelés à voter des crédits d'expropriation pour les fins du projet de rénovation du secteur "La Petite Bourgogne".

Les membres du comité exécutif de la métropole ont profité d'une réunion spéciale, tenue vendredi soir de la semaine dernière, pour compléter l'ordre du jour de l'assemblée de demain du conseil, la dernière avant les élections municipales générales du 23 octobre 1966.

### "La Petite Bourgogne"

✓ Les conseillers municipaux montréalais — qui tiendront demain leur deuxième assemblée publique en cinq jours — seront invités à approuver un crédit de l'ordre de \$5,000,000 pour payer des expropriations liées au projet de rénovation de "La Petite Bourgogne".

Ils devront également approuver le programme de rénovation urbaine du territoire, prier le gouvernement du Québec de faire de même et autoriser Concordia à négocier et conclure une entente avec le gouvernement fédéral en vue de sa contribution financière à la réalisation du programme.

### Les expropriations

Le conseil devra autoriser les expropriations de certains terrains situés au sud-est de la rue Notre-Dame et au sud-ouest de la rue de Lévis; des terrains compris dans le quadrilatère borné par les rues Saint-Jacques, des Seigneurs, Saint-Antoine et Saint-Martin; des terrains compris dans le territoire borné par les rues Saint-Jacques, Saint-Martin et Saint-Antoine, le Square Richmond et la rue Richmond; de certains terrains situés au nord-est de l'avenue Atwater, entre les rues Quesnel et Saint-Jacques; de certains terrains situés au nord-est de l'avenue Atwater, entre les rues Quesnel et Saint-Jacques; de certains terrains situés au sud-ouest de la rue Canning, entre les rues Albert et Delisle.

Pour l'aménagement des îlots Saint-Martin, les édiles devront autoriser l'expropriation d'immeubles situés à l'angle sud-ouest des rues Albert et Fulford; du côté sud de la rue Dominion; entre la rue Sainte-Cunégonde et la ruelle Fabien; du côté ouest de la rue Saint-Martin; à l'angle sud-est des rues Charlevoix et Notre-Dame; sur le côté nord de la rue Notre-Dame; et sur le côté sud de la rue Albert.

### L'Aquarium Alcan

Le conseil sera prié de voter un crédit de l'ordre de \$570,000 pour l'Aquarium municipal Alcan, actuellement en construction sur l'emplacement de l'Exposition universelle et canadienne de 1967.

Au chapitre des améliorations locales — construction de pavages, trottoirs et égouts — les

élus du peuple seront appelés à autoriser des dépenses globales de l'ordre de \$520,200.

### Code de santé

Au chapitre des projets de règlements, le conseil devra approuver des modifications au règlement intitulé "Code de santé pour le territoire de la Com-

pagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967".

En première étude, le conseil prendra connaissance de douze projets de règlements de zonage.

On s'attend à ce que les conseillers disposent, en une seule soirée, des articles réguliers de l'ordre du jour.



# Un excellent programme de rénovation urbaine

Le programme de rénovation de "La Petite Bourgogne", qui sera soumis demain au Conseil municipal, promet un réaménagement complet de ce secteur vétuste, qui était jadis résidentiel et a été envahi par des industries; la moyenne d'âge des constructions est de 78 ans, près de la moitié des bâtiments datant de la période 1875-1890. L'on prévoit de plus que les voies du Canadien National, qui traversent actuellement le secteur, disparaîtront graduellement d'ici dix ans.

Ces circonstances permettent de procéder à une chirurgie urbaine de belle envergure. Sur les 1.511 bâtiments de la zone, 382 pourraient être restaurés; la majorité de ces constructions récupérables sont groupées et l'on pourra préserver certains ensembles. Toutefois, l'ampleur de la démolition nécessaire permet de remanier de façon notable la grille des rues; pour cela il faudra sacrifier quelques bâtiments isolés qui autrement auraient pu être restaurés; en tout le programme prévoit qu'environ 280 bâtiments seront conservés, dont 32 sont de caractère public.

Le réaménagement projeté part de deux décisions majeures. La première consiste à établir deux zones d'occupation distinctes; au sud de la rue Notre-Dame, c'est-à-dire jusqu'au canal Lachine, entre les rues Atwater et Guy, une zone exclusivement industrielle où l'on supprimera les îlots domiciliaires actuels; au nord, ce sont les industries qui disparaîtront pour laisser toute la place à l'habitation et à ses fonctions complémentaires.

La deuxième décision de base, c'est que la zone nord, de la rue Notre-Dame aux voies du Pacifique Canadien, sera divisée en deux quartiers, séparés par la rue Fulford. À l'ouest, le quartier Sainte-Cunégonde, entre les rues Fulford et Atwater, aura comme axe la rue Vine; à l'est, de la rue Fulford à la rue Guy, le quartier Saint-Joseph aura comme axe la rue des Seigneurs.

L'on s'est efforcé de conserver autant que possible la facture actuelle de ces quartiers, en fonction de leurs institutions paroissiales et scolaires, mais en même temps, à la fin de l'opération, ce seront deux quartiers presque entièrement neufs. Plusieurs rues seront supprimées pour donner un meilleur aménagement général, des terrains de jeux seront aménagés; les commerces locaux seront installés dans les deux rues qui serviront d'épines dorsales aux deux quartiers, sans déranger le rôle commercial de la rue Notre-Dame.

Comme La Petite Bourgogne, le quartier voisin, Saint-Henri, manque d'équipement récréatif; il profitera de cette rénovation, car à la frontière des deux secteurs, un parc régional sera aménagé, l'édifice du marché Atwater devenant le centre de l'organisation. La plupart des rues seront élargies, sauf des exceptions où les bâtiments actuels seront conservés sur les deux côtés.

La lisière nord du secteur sera occupée par la route transcanadienne et le programme prévoit un nouveau tracé de la rue Saint-Antoine. La communication avec les quartiers voisins au nord et au sud sera améliorée par le nouveau tracé de la rue Fulford qui

traversera le canal Lachine, vers le quartier Saint-Gabriel, et se prolongera au nord sous la route transcanadienne et les voies du Pacifique pour déboucher au nord du boulevard Dorchester.

Le plan comporte maints autres détails dignes de mention, par exemple le fait que toutes les ruelles seront supprimées dans les nouveaux quartiers, et que des stationnements souterrains seront aménagés à courte distance des habitations desservies. Mais l'un des aspects les plus importants du programme c'est l'attention qu'on veut apporter au relogement des familles déplacées.

Dans le cadre des accords prévus avec Ottawa et Québec, les autorités municipales devront exproprier la plus grande partie du secteur. Même dans le cas des constructions à restaurer, c'est la ville qui se chargera du travail. Cela implique que d'ici dix ans la plupart des habitants de la zone seront déplacés. Des mesures sont prévues pour les reloger. Cette opération sera synchronisée avec les différentes étapes du programme.

Il existe actuellement 300 logements vacants dans la zone; de plus, une partie des maisons expropriées seront réaménagées pour servir de banque de logement; en outre, on prévoit que les terrains libérés serviront à bâtir de nouveaux logements qui seront ordinairement en nombre supérieur aux besoins des étapes suivantes. Qu'il s'agisse de trouver aux familles des habitations temporaires ou définitives, l'office de relogement du service d'urbanisme verra à renseigner les intéressés, quant aux logements disponibles et aux indemnités prévues, et les aider à organiser leur déménagement.

La municipalité se chargera des premières réalisations du plan. L'on prévoit notamment la construction de logements spacieux à loyer modique pour les familles économiquement faibles, et de petits logements pour les personnes âgées. A mesure que le programme se déroulera, l'entreprise privée sera invitée à y collaborer. De même on encouragera la propriété privée sous forme de coopérative ou autrement. Chaque étape sera soumise au Conseil municipal.

L'examen du rapport général préparé en vue de cette rénovation permet d'espérer qu'après des retards qui s'expliquent même s'ils sont regrettables, l'offensive contre les taudis pourra enfin s'engager de manière efficace. La réalisation de ce premier plan d'ensemble exigera dix ans et servira de banc d'essai pour les autres quartiers vétustes. Il importe que la rénovation soit entreprise, graduellement mais simultanément, dans plusieurs zones de taudis et qu'on n'attende pas la fin de ce premier programme pour en commencer d'autres. Il nous faudra rattraper beaucoup de temps perdu depuis la deuxième guerre mondiale. Cette vaste entreprise d'assainissement urbain qui doit s'étendre à une partie notable de la ville, dépassera en importance les réalisations déjà remarquables de la présente administration municipale.

Paul SAURIOL

## Last City Session Ends Without Tears

There was really something missing at city hall last night when the outgoing council bowed out after four years service.

Absent at the final council meeting were "inspiring addresses," pathetic appeals for more loyalty for the community, long speeches of thanks for the councillors' never-ceasing co-operation and contributions.

Council met for three hours discussing La Petite Bourgone, the subway, credits and other resolutions for the common good but the first thing councillors knew, the meeting was over and they were brunching in the caucus room.

No one was told if the buffet was given in honor of Councilor J. Omer Roy's nomination as pro-mayor or to mark the outgoing council's final meeting the forthcoming Oct. 23 municipal elections.

Only a few councillors appeared to be apprehensive, those who already had opposition or expected to have an opponent on voting day.

All the others looked extremely happy, perhaps because they were almost convinced they would be returned by acclamation for another four-year term, and thus would not face an election.

## "La Petite Bourgogne" donne lieu à une séance de cinéma en plein conseil municipal!

Ce n'est pas tous les jours que les membres du conseil municipal de Montréal assistent à une séance de cinéma en plein conseil! La chose s'est pourtant produite, hier, alors que le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier a présenté aux conseillers des films illustrant ce que seront d'ici cinq ans les îlots Saint-Martin, dans le sud-ouest de la métropole.

Il a tout d'abord fallu que le conseil se transforme en "comité plénier", que le maire Drapeau quitte son fauteuil et que le maire suppléant accepte de présider ce comité plénier. Puis les lumières se sont éteintes et les membres du conseil ont vu, sur écran, ce que deviendra "La Petite Bourgogne". Images impressionnantes, maquettes révolutionnaires, le tout commenté par M. Saulnier...

### Les délais

La première étape du projet,

c'est-à-dire l'aménagement du secteur désigné sous le nom des îlots St-Martin sera terminée en 1973, dans cinq ans. Les travaux commenceront dès le printemps prochain. C'est le président du comité exécutif, M. Saulnier, qui en a donné l'assurance aux conseillers.

Puis, tandis que les images se succédaient sur l'écran, M. Saulnier a fait une comparaison entre "La Petite Bourgogne" actuelle et ce qu'elle sera, une fois le projet terminé.

La période la plus intense de construction dans ce secteur se situe à la fin du siècle dernier. Près de la moitié des maisons actuelles ont vu le jour entre les années 1875 et 1890. De plus, si l'on retient que moins de 100 nouvelles maisons ont été bâties au cours des 25 dernières années, on comprendra pourquoi la moyenne d'âge est actuellement de 78 ans pour l'ensemble des constructions.

Les îlots St-Martin (première étape du projet) constitueront un ensemble unique de logements à prix modique. En fait, le loyer mensuel moyen sera de \$73 et les locataires jouiront, pour ce prix, de tout le confort moderne.

Le projet complet prévoit l'aménagement de deux quartiers de 8,000 âmes chacun, séparés par une voie rapide allant du nord au sud. A l'intérieur des îlots, la ville érigera un vaste parc régional (près du marché Atwater), une piscine olympique couverte et plusieurs espaces verts.

La première étape du projet (îlots St-Martin) sera réalisée à l'intérieur du quadrilatère borné par les rues des Seigneurs, St-Antoine, Richmond et St-Jacques.

## MUNICIPAL

### La "Petite Bourgogne": des fruits de \$125,000,000

Une lettre signée par les curés et les vicaires de 14 paroisses "défavorisées" de la Métropole, en décembre 1964, semble avoir porté fruit. Environ 25,000,000 de beaux fruits, soit le nombre de dollars que coûtera aux gouvernements fédéral, provincial, et municipal le projet de rénovation urbaine de la "Petite Bourgogne".

Adressée aux autorités, cette lettre ne laissait aucune place à l'ambiguïté: "cessez de nous endormir avec vos belles paroles sur la guerre à la pauvreté et faites quelque chose de concret", y affirmaient, en d'autres termes bien sur, les clercs.

La réponse, c'est le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, qui l'a donnée lors du "lancement" de la campagne électorale du Parti Civique de Montréal.

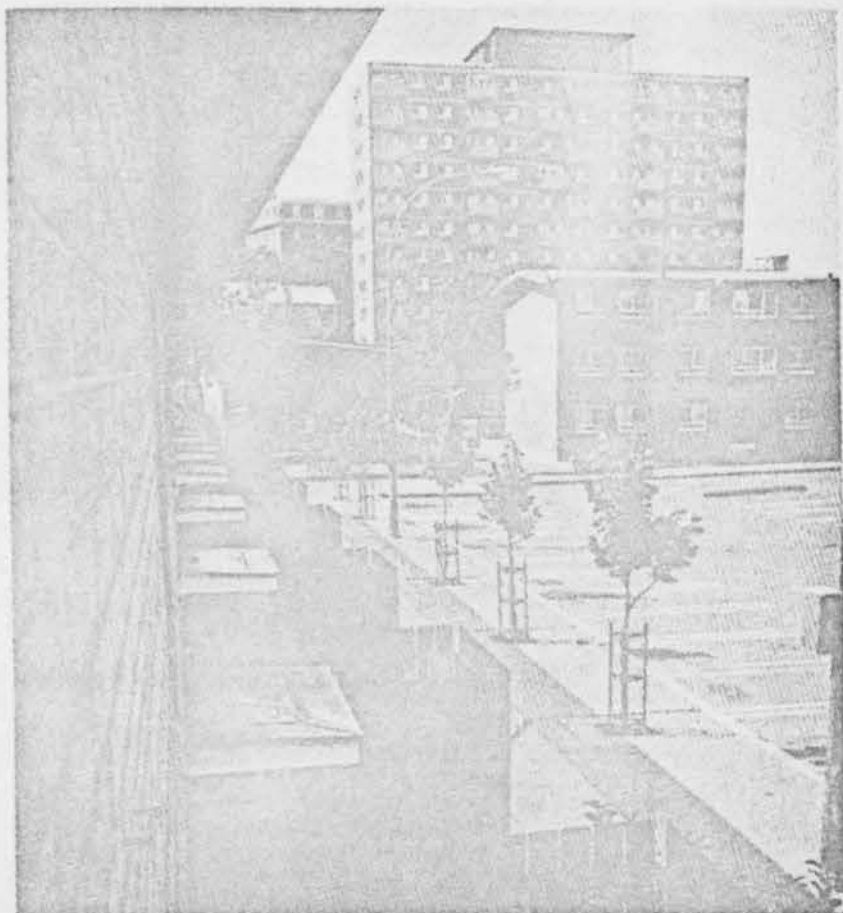
✓ "Ce sera le plus ambitieux projet de rénovation urbaine à jamais avoir vu le jour", a-t-il affirmé, soulignant qu'en plus du projet "Petite Bourgogne", l'équipe Drapeau-Saulnier entend investir \$1 milliard sur une période de 20 ans pour divers projets de rénovation urbaine.

A qui profiteront ces millions de dollars? D'abord, évidemment, aux démolisseurs et aux constructeurs. A la longue, aux quelque 15,000 Montréalais qui demeurent dans ce secteur délimité à l'est par la rue Guy, à l'ouest par la rue Atwater, au sud par le canal Lachine et au nord par les voies ferrées du CPR.

✓ Ce projet diffère de celui des Habitations Jean-Mance autrement que par son coût: alors qu'environ 80 pour cent des gens du quartier ont été logés ailleurs qu'aux habitations J.-M., on tentera, avec le projet "Petite Bourgogne", de ne déplacer aucun des habitants du quartier.

✓ Le clergé a réagi très favorablement à l'annonce de ce projet. Ainsi, l'abbé Jean Fortier, de la paroisse Ste-Cunégonde, a affirmé: "Cela n'augmentera pas le revenu moyen par famille, mais au moins chaque famille pourra vivre décemment."

✓ Ce premier projet donne donc corps à cette guerre à la pauvreté dont on avait davantage entendu parler depuis quelques mois. ■ /



LES HABITATIONS JEANNE-MANCE  
L'ensemble domiciliaire au coeur de la ville



TAUDIS ET FONDS DE COURS  
La "Petite Bourgogne" d'aujourd'hui

### **Petite Bourgogne : Montréal demande l'accord de Québec**

La ville de Montréal vient de demander officiellement au gouvernement de la province d'approuver le programme de rénovation urbaine du territoire de "La Petite Bourgogne".

La requête, transmise en fin de semaine par le greffier de la ville, M. Robert Bouchard, au ministre des affaires municipales, M. Paul Dozois, fait suite à une résolution adoptée par le conseil municipal, le 5 octobre.

La ville demande également au gouvernement provincial de l'autoriser à négocier et conclure une entente avec le gouvernement fédéral en vue d'obtenir sa contribution financière à la réalisation du programme, qui coûtera près de \$150 millions et s'échelonnera sur une période de dix ans.

Le conseil municipal demande en outre à Québec de contribuer financièrement à la réalisation du projet.

Enfin, la résolution informe les deux gouvernements supérieurs de l'intention de Montréal de faire les emprunts requis pour payer sa part de l'ambitieux projet.

## Little Burgundy Project

# City Requests Financial Aid

By GERARD DERY

Premier Johnson's government is expected to act soon, possibly this week, on the city's request for co-operation and financial help to "get going" on the first of its wholesale urban redevelopment projects — Little Burgundy.

The petition is contained in a letter forwarded by city clerk Robert Bouchard, QC, to Quebec Finance and Municipal Affairs Minister Paul Dozois and is based on a resolution adopted by Montreal city council concerning restoration and renovation of Montreal's blighted southwestern zone.

This territory is bordered by Guy street and Atwater avenue between the CPR tracks and Lachine Canal.

Main points of the city's request are:

- 1—Approval of an urban redevelopment program as foreseen for Little Burgundy.
- 2—Authorization of the City of Montreal to negotiate and conclude an agreement with the Federal Government governing the latter's contribution toward realization of the project.
- 3—Decision to contribute financially to carry out the proposed undertaking.
- 4—Transmission to the federal and provincial governments of the city's decision to authorize, by a loan by-law, whenever needed, to pay for its share.

As decided by council two weeks ago, the \$5,747,020 appropriation is intended to pay for the acquisition of properties in the urban renewal zone of Little Burgundy.

Council had been earlier informed that \$4,525,566 would be taken from the total amount to redevelop the sector known as St. Martin Blocks in the territory bounded by St. James and St. Antoine, and des Seigneurs and Richmond.

This area, council was informed, would involve an additional expenditure of \$3,400,000 to restore and rebuild St. Martin Blocks, Ottawa to pay 90 per cent and Montreal, the balance.

As to the \$1,221,454 outstanding balance from the overall \$5,747,020, this would be used to expropriate properties close the blocks.

The blocks project comprises 119 buildings which contain 242 dwellings.

Council also approved in principle the Little Burgundy renewal scheme, and comprising sections of Ste. Cunégonde and St. Joseph parishes.

Pour régler les problèmes du quartier Saint-Henri

# Voie de métro sous la rue Fulford

(Par M.A.) — "Les études semblent indiquer que c'est l'aménagement d'une ligne de métro dans l'axe de la rue Fulford, pour aller rejoindre les deux lignes actuelles, qui aiderait le plus les citoyens de votre secteur".

C'est ce qu'a déclaré, hier midi, le président Lucien Saulnier, du comité exécutif de la ville de Montréal, conférencier lors d'un déjeuner-causerie organisé par l'hebdomadaire de quartier "La Voix populaire", au local des Chevalier de Colomb du conseil Saint-Henri.

## LES PROLONGEMENTS

Répondant à une question sur la promesse formulée, en juin 1966, par le premier ministre du Québec, Me Daniel Johnson, voulant que le gouvernement provincial verrait à prolonger le métro vers les secteurs de Ville-

Emard et de Côte-Saint-Paul, le conférencier a laissé entendre que des entretiens ont déjà eu lieu entre Québec et Montréal.

"Nous avons raison de croire que nous recevrons des fonds provinciaux pour prolonger les lignes actuelles", a-t-il notamment expliqué.

## UN APPUI

Le président Saulnier a ajouté que si Concordia obtient des gouvernements supérieurs tout l'appui qu'elle est en droit d'obtenir, "le rythme de réalisation du projet de La Petite Bourgogne pourra être accéléré."

"Il ne sera pas celui que nous souhaitons si la ville doit continuer à absorber seule 50% des acquisitions", a-t-il poursuivi.

## LE CANAL LACHINE

Traitant du projet de rénovation de La Petite Bour-

gogne, M. Saulnier a déclaré que les autorités municipales avaient reçu l'assurance qu'elles pourront, si elles le désirent, acquérir le canal Lachine.

Qu'est-ce que Concordia songerait à en faire: une ligne de métro? Une voie rapide? Un canal de promenade pour les embarcations? Tout est possible, a-t-il assuré son auditoire.

## L'ENTREPRISE PRIVEE

Le conférencier a conclu en disant qu'il espérait que l'entreprise privée marque sa présence de façon tangible dans le secteur de rénovation de 225 acres qu'est La Petite Bourgogne:

"Cela pourra être des promoteurs privés ou des coopératives d'habitation: tout dépendra de la clientèle qu'on voudra servir".

## Housing Progress

AS long as Toronto keeps up with its vigorous housing program, now under way for many years, there will remain a healthy challenge for Montreal's aggressive administration to keep this city in the forefront of redevelopment. We have a long way to go, of course, before we can even compare our housing progress with that of the sister city. Once we are over the hump of the great Little Burgundy project, nevertheless, we should be quickly on our way to making up for lost time.

What can be done is amazing. And Toronto, happily, offers us an example of what to do and what not to do when it comes to redevelopment of slum and run-down housing. There, too, realization came late that destruction of old homes to make way for luxury apartment blocks complicated rather than solved living problems. But today Toronto has between 2,000 and 3,000 low cost housing units built for the purpose, and almost as many more through purchase of existing apartment buildings for subsidized rental programs.

Now Toronto has before it still another 15-year \$228,000,000 renewal program to provide 11,000 new or rehabilitated dwellings in three metropolitan areas. More than 7,000 housing structures and 1,000 industrial buildings are scheduled to disappear in the process of rebuilding for the future. And the survey leading up to the new project came up with a very happy finding: there is no serious concentration of blight, such as we know here. We, too, some day will find ourselves at that happy stage, even though it is still distant.



## 'Pawns of Politicians'

# Little Burgundy Citizens Protest Expropriation

By WILLIAM WARDWELL

The working class district of Little Burgundy is on record with a bitter complaint that its people are the pawns of politicians and technocrats.

"What is done here is for others, without regard to whether we are beneficiaries or victims," the Provincial Study Committee on Expropriation was told yesterday in a 30-page brief from *Le Reveil des Citoyens de la Petite Bourgogne* (Little Burgundy Citizens Alert).

The brief, presented to the committee last night because its sponsors are rank-and-file workmen, claimed to represent the views of 15,000 people to be affected by Trans-Canada Highway construction and a big urban renewal project.

The highway work alone will dispossess nearly 500 families, the brief said.

Existing expropriation laws mean, the brief said, that an area where families are larger than average, but income ranges from a "marginal" \$5,000 to an "impoverished" \$3,000 or less will receive "ridiculous" eviction and relocation help.

The brief said that workmen in the area are going to be

crippled financially one way or another — either they will lose their housing or the factories in which they work.

Little Burgundy extends from the Lachine Canal north to the CPR tracks, and between Atwater and Guy.

Old working class sectors are treated like "rags" that the technocrats apparently are allowed to carve into whatever way they like. "But they are also home, precious to some people who for the most part cannot find shelter elsewhere that is within their means," the brief said.

It proposed \$500 compensation to cover moving costs and other expenses, plus a \$15 to \$25 monthly subsidy over a seven-year period to help meet higher rent.

The study committee also received yesterday the City of Montreal brief, which recommended one overall provincial expropriation law and broad homologation and expropriation rights for the city to plan public improvements.

Homologation eases long-term planning and defeats speculation, the city brief said. At the same time it favored fair and "human" treatment for those whose properties are tied up or taken over.

# Little Burgundy Citizens Irate Over Expropriation

City of Montreal and Quebec government "technocrats" were accused yesterday of completely ignoring the human element when low-rent housing districts are expropriated.

The charge was contained in a brief presented last night to the Quebec Study Committee on Expropriation by the Little Burgundy Citizens' Committee, representing tenants in the area bounded by Guy, Atwater, St. Antoine and the Lachine canal.

Under the City of Montreal's Little Burgundy urban renewal plan, hundreds of tenants in the area will be forced to move to make way for three parks. Discontent with the plan may have been reflected by Sunday's municipal election results in which independents defeated all three Drapeau-Saulnier candidates for council in St. Ann riding which embraces Little Burgundy.

## Large Families, Low Incomes

The brief said most people live in the district because of low rents averaging \$55 a month to house larger-than-average families with lower-than-average incomes.

The expropriating technocrats go so far as to believe they are doing great good by destroying low-rent districts they consider as slums, the Citizens' Committee said.

"The technocrats do not recognize that these districts are dear to many people who, more often than not, could not find similar accommodation for the same rent elsewhere," the brief said.

## Kept On Edge For Years

A flat payment of \$500 to cover the cost of moving, increased transportation and school costs and redecorating was advocated as well as a seven-year subsidy to cover the \$10-\$25 monthly increase in rents.

The brief said tenants have been on edge for years because of premature announcements of highways, urban renewal and other government projects, few of which have been executed.

"We now understand that our politicians make political capital out of announcing vast municipal projects long in advance which remain to their credit even if executed much

## By Struan Matheson

later," the brief said, describing this as "real demagoguery made at our expense."

The City of Montreal brief advocated a single provincial law governing expropriation with all expropriating bodies having the power to homologate property, or "reserve it for public use." This would permit long-term planning and "put the brakes on speculation at the expense of the taxpayer."

Under homologation, no new buildings or improvements increasing property values are permitted until the property is expropriated.

However, the city called for immediate compensation to the property owner of 100 per cent of municipal evaluation on notice of expropriation, \$500 to a merchant renting his

store and \$100 to dislodged tenants.

"This would eliminate the cruel period of indecision and waiting caused by excessive delays between the notice of expropriation and the execution of projects," the city said.

A sharp protest against the destruction of old stone houses during construction of new Quebec highways was registered before the Committee by The Canadian Heritage of Quebec, a privately-financed trust aimed at preserving historic buildings.

The Heritage, which is protecting 11 properties from Ste. Anne de Bellevue to Perce, said Roads department engineers should consult the Quebec Historic Sites and Monuments Commission before levelling the old stone houses.

"There have been a number of instances recently where historic buildings of considerable interest and importance have been ruthlessly and, in our opinion, unnecessarily destroyed," the brief said.

U.S. tourists don't come to Quebec because of nice new highways but rather to see the old stone houses which are being destroyed to build the roads, the organization said.

# Nous ne voulons pas d'une rénovation "touristique"

— les citoyens de "La Petite Bourgogne"

Le Réveil des citoyens de "La Petite Bourgogne", groupe de locataires et de propriétaires habitant un quartier ouvrier de Montréal déjà durement éprouvé par les expropriations, a présenté le point de vue de l'individu délogé de chez lui par le progrès.

"Nous sommes en faveur de la rénovation urbaine, a déclaré hier soir l'un de ses membres, mais nous ne voulons pas d'une rénovation "touristique", d'une rénovation "de splendeur" que les gens de l'Allemagne viendront admirer, mais qui serait faite contre les gens de "La Petite Bourgogne" ! Nous voulons quelque chose de plus sain, de plus modeste, pas des gratte-ciel, mais des logements à taux modiques et des terrains de jeu..."

Selon le Réveil, les lois actuelles révisant l'expropriation

ne tiennent aucunement compte des locataires, qui sont forcés de déménager sans recevoir de compensation. Cette constatation entraîne les recommandations suivantes :

1) que les travaux de rénovation urbaine soient entrepris dans un cadre de planification. Mais comme cette planification n'existe pas chez nous, aucune expropriation ne devrait être décrétée sans qu'une étude approfondie de ses coûts et bénéfices économiques et sociaux ne soit déposée, en même temps que les autres documents présentement requis, au bureau d'enregistrement ;

2) qu'on crée un organisme central de relogement habilité à juger et à prévoir les conséquences des expropriations décidées en s'appuyant sur les documents résultant du travail de spécialistes. Ce bureau vise-

rait à atténuer dans la mesure du possible les inconvénients de tous genres imposés aux expropriés ;

3) que les locataires délogés reçoivent par l'intermédiaire du bureau de relogement des indemnités fixes de déménagement et d'aménagement de \$500 par famille, des indemnités variables destinées à couvrir l'augmentation permanente du loyer et des frais de transport, et des indemnités variables spéciales pour les cas particulièrement pénibles.

4) que les autorités prennent les mesures nécessaires pour informer à l'avance les citoyens qu'on s'appâte à déloger ; que ces projets ne soient cependant annoncés que lorsqu'on a une certaine certitude de leur réalisation prochaine ; que l'on annonce par la même occasion quelles mesures précises on entend prendre pour reloger les gens et à quel moment précis ces mesures seront mises en oeuvre ; que les personnes concernées soient les premières à en être informées.

Le Réveil des citoyens de "La Petite Bourgogne" se dit de plus en plus convaincu que ce que l'on fait chez nous, c'est pour les autres qu'on le fait, "sans se soucier si nous sommes bénéficiaires ou victimes". "Il est temps que cela change", commente-t-il dans son mémoire.

Un représentant de l'organisme a su résumer la pensée de ses semblables dans une phrase lapidaire : "La rénovation urbaine, ça ne doit pas être seulement la rénovation des bâtisses !" Un autre a soutenu qu'il n'était pas nécessaire d'exproprier tout un secteur en même temps. "Avant d'exproprier, on pourrait commencer par bâtir de nouvelles maisons à loyers modiques sur les terrains vacants. On pourrait ainsi réaliser 20 p. 100 du projet de rénovation urbaine sans déloger qui que ce soit. Par la suite, il faudrait y aller progressivement, de façon à ce que les délogés puissent emménager dans des maisons neuves construites dans le même quartier."

# Les citoyens de la Petite Bourgogne: la ville ne nous informe pas de ses projets

par Paul CLICHE

C'était la journée des Montréalais hier devant le comité Alary qui a été nommé par le gouvernement provincial pour étudier le problème de l'expropriation. Deux principaux mémoires y ont été présentés: celui de la ville de Montréal et celui du comité des citoyens du secteur dit de la petite Bourgogne.

Le fait saillant des séances d'hier pour le journaliste qui aborde la question avec les yeux du simple citoyen se dégage de la réflexion suivante faite par le président du comité, Me René-C. Alary au cours des discussions que les membres du comité ont eues avec les représentants de la ville de Montréal: notre concept d'expropriation évolue rapidement au Québec, a dit en substance M. Alary. Jusqu'ici il existait presque exclusivement en fonction de l'ouverture d'artères publiques (rues ou routes) mais l'expérience qu'est en train d'amorcer la ville de Montréal avec ses projets de rénovation urbaine est appelé à le

## Le mémoire de la ville

Quoi qu'il en soit, voici un résumé succinct de chacun de ces deux mémoires:

Le mémoire de la ville, après avoir rappelé les grands principes de justice et de droit en expropriation, a fait des suggestions dont certaines, a signalé Me Jean Mercier, chargé des expropriations au contentieux de la ville, pourraient même aller à l'encontre de son intérêt personnel.

La ville s'entend d'abord avec la grande majorité des organismes qui ont présenté des mémoires jusqu'ici au comité Alary pour réclamer une loi unique d'expropriation, ainsi qu'un tribunal unique d'expropriation et une procédure uniforme. Le mémoire insiste également sur la nécessité de raccourcir les délais. L'un des grands reproches faits actuellement aux expropriants, a signalé Me Mercier, c'est qu'il s'écoule trop de temps entre la dépossession et le paiement de l'indemnité. "Il est inconcevable, a-t-il dit, que l'Etat, qui est censé être la Justice, enlève le bien à un de ses citoyens et ne lui verse pas en même temps une indemnité raisonnable en attendant qu'une valeur finale soit établie".

Le mémoire de Montréal étudie longuement la question des pouvoirs dits "d'homologation" qu'il désigne d'un terme nouveau dans le milieu mais beaucoup plus acceptable d'un point de vue linguistique: "réserve pour fins publiques".

La ville défend avec vigueur le principe de la réserve pour fins publiques qui théoriquement permet au corps expropriant de planifier, de mettre un frein à la spéculation. Elle demande la généralisation de ce pouvoir et suggère d'établir un délai maximum de cinq ans. Elle établit ensuite une procédure destinée à établir certaines règles d'équité et à permettre le renouvellement.

Le mémoire ne prévoit cependant pas de procédure pour l'indemnisation des citoyens concernés au cas où le corps expropriant abandonnerait ses projets d'expropriation. Les représentants de la ville ont cependant admis en principe hier qu'un citoyen qui aurait subi certains dommages dans ce cas puisse être indemnisé après en avoir fait la preuve devant l'organisme ad hoc.

Au paragraphe qui traite de la rénovation urbaine, il est écrit tout simplement: Nous croyons que les municipalités de ville devraient posséder des pouvoirs très étendus de réserve et d'expropriation pour fins de rénovation urbaine. Pour les cas d'immeubles expropriés pour fins de rénovation urbaine, nous sommes d'opinion que les municipalités devraient avoir le pouvoir de les louer par bail ordinaire ou emphytéotique ou de les vendre en superficie ou en pleine propriété, le tout aux enchères publiques,

de façon à éviter la possibilité d'abus de pouvoir.

Quant aux procédures d'expropriation proprement dites la ville suggère, entre autres, l'échange d'offre et de demande, le versement préalable d'un montant équivalent au moins à l'évaluation municipale, un versement préliminaire dans le cas des locataires, la négociation obligatoire, la suppression de l'obligation de faire reconnaître le droit d'expropriation par la Cour supérieure, la prise de possession préalable, la répartition du coût d'expropriation sur ceux qui en bénéficient et la formation d'un bureau de conciliateurs attachés au tribunal d'expropriation.

## Les citoyens de la Petite Bourgogne

La Petite Bourgogne, est-il besoin de le rappeler, est un quartier ouvrier du district de Ste-Anne où habitent 3.500 familles dont la situation financière est précaire. L'an dernier, 478 familles du secteur ont été délogées en vue de l'aménagement de l'autoroute est-ouest. D'ici quelques années, prévoit-on, plus de 3.000 autres familles seront forcées de quitter leur logement à cause des travaux de rénovation urbaine.

La fameuse lettre des curés de la zone sud-ouest commença dès septembre 1964 à alerter l'opinion publique sur le marasme où croupissent ces citoyens montréalais. Un peu plus tard un comité de citoyens "Le réveil des citoyens de la Petite Bourgogne" fut mis sur pied. C'est un comité de cet organisme qui a préparé, assisté de deux experts, le mémoire présenté hier.

Essentiellement, le document veut présenter le point de vue de locataires en passe d'être expropriés devant le problème de l'expropriation et du relogement.

Les lois actuelles ne tiennent pas compte des locataires, dit le mémoire. Ceux-ci se voient forcés de déménager sans recevoir de compensation. Or, selon des études, un délogement occasionnerait à une famille des dépenses supplémentaires de \$680 la première année. Il est donc inconcevable qu'un ouvrier qui ne gagne même pas \$4.000 par année doive absorber de tels coûts.

Le mémoire recommande donc en premier lieu que les travaux de rénovation urbaine soient entrepris dans un cadre de planification ou, tout au moins, après qu'une étude approfondie de leurs coûts et

modifier complètement.

En effet, il y a peu de commune mesure d'un point de vue social entre l'expropriation de terrains et même de résidences pour l'ouverture d'un bout de rue et même de la route transcanadienne et les problèmes que causeront, par exemple, le relogement d'ici quelques années de plus de 3.000 familles entraîné par la réalisation du projet de rénovation urbaine de l'administration Drapeau-Saulnier dans le secteur de la Petite Bourgogne du district Ste-Anne.

Or, ce qui retenait l'attention en parcourant les deux mémoires et en entendant l'exposé fait par les représentants des deux organismes c'était les deux univers presque complètement étrangers dans lesquels ils évoluaient: d'une part, le mémoire de la ville qui abordait la question dans une perspective juridique; d'autre part, la déclaration du "Réveil des citoyens de la Petite Bourgogne" qui en faisait avant tout un problème social.

bénéfices économiques et sociaux eut été déposée, en même temps que les autres documents légaux actuellement requis, au bureau d'enregistrement.

Le mémoire recommande en second lieu la création d'un organisme central de relogement dont l'un des pouvoirs serait de juger et de prévoir les conséquences des expropriations en s'appuyant sur les résultats de l'étude précédente. Ce bureau de relogement viserait à épargner le plus de torts possibles, à tous points de vue, aux expropriés.

En 3e lieu, les citoyens de la Petite Bourgogne suggèrent l'établissement de trois catégories d'indemnités dans le cas de l'éviction d'un locataire:

(1) Des indemnités fixes de déménagement et d'aménagement qui couvriraient les frais immédiats encourus en raison de l'expropriation: déménageurs, peinture, ameublement, etc. Le mémoire suggère une indemnité de \$500 par famille.

2) Des indemnités variables pour augmentation permanente du loyer et des frais de transport. En effet, les familles délogées seront obligées de s'installer dans un quartier où les loyers sont plus chers et dans un quartier plus éloigné de leur lieu de travail. Ces indemnités seraient déterminées lors du dépôt du plan d'expropriation et seraient fixées à partir des études mentionnées. Elles seraient versées sans distinction à toutes les familles délogées pour une période d'au moins sept ans. Nous croyons, dit le mémoire, que cela est de beaucoup préférable à une enquête sur chaque famille comme si elle était un "cas" de bien-être social.

3) Des indemnités spéciales pour dépasser les familles dans le besoin.

En abordant cette question, le mémoire touche du doigt le facteur qui est probablement à la source de la plus grande partie de l'insécurité qui règne actuellement dans le secteur et qui peut fournir une explication à la victoire de trois indépendants dans le district Ste-Anne aux élections municipales de dimanche dernier (les trois seuls oppositionalistes au nouveau conseil municipal).

## Le manque d'information

Le mémoire fait état du manque d'information qui existe actuellement chez les citoyens et demande que cette tâche soit reconnue par les autorités

politiques comme une de leurs responsabilités.

La situation qui prévaut sous cet aspect est un peu inimaginable. Trois exemples:

• Il y a un an, lorsque le Réveil des citoyens voulut en savoir plus long sur les projets de l'administration municipale il a dû prendre l'initiative d'inviter le directeur du service d'urbanisme et a dû tout organiser: invitations, location d'une salle, de microphones, etc.

• Le service municipal d'urbanisme a fait imprimer, à moins de 200 copies un bulletin spécial sur la Petite Bourgogne. Il fut distribué aux conseillers municipaux et aux journalistes. Le comité des citoyens n'a pu en obtenir qu'une seule copie, plusieurs semaines après sa publication.

• L'administration municipale a publié il y a près d'un mois un rapport général sur le projet de rénovation urbaine de la Petite Bourgogne. Ce rapport, qui dit tout sur le projet, a été distribué aux conseillers municipaux et aux journalistes. Le comité des citoyens en a commandé plusieurs copies, le lendemain de la publication. Il n'en a pas encore reçu une seule et craint que le tirage, très limité encore une fois, ne soit épuisé.

Les premiers intéressés ne sont donc pas renseignés. Il n'est pas surprenant alors si l'inquiétude règne et des rumeurs alarmantes circulent dans le quartier.

En présentant le mémoire de la ville hier, Me Jean Mercier, a déclaré que la peur des gens est délibérément provoquée. Il a attribué cette peur à un manque d'information exacte disant qu'en bonne partie ce sont les journaux qui "affolent" les gens.

Le mémoire des citoyens de la Petite Bourgogne voit la question d'un autre oeil: "Nous comprenons que nos politiciens soient pressés de se faire du capital politique en annonçant longtemps d'avance de vastes projets municipaux qui, même réalisés plus tard resteront à leur crédit. Mais cela devient de la véritable démagogie lorsque cela se fait sur notre dos. Nous croyons qu'on ne devrait annoncer des projets que lorsqu'on a une certaine certitude de leur réalisation prochaine, et que l'on annonce précisément, à la même occasion les mesures précises qu'on entend prendre pour le relogement des gens, de même que le moment précis où on entend les mettre en oeuvre".

Lorsqu'un membre du comité a posé une question sur la participation des citoyens à la rénovation urbaine hier aux représentants de la ville de Montréal, ils ont répondu en substance: les contribuables qui siègent au conseil, qu'ils s'en servent.

## Saulnier: tous les expropriés de la Petite Bourgogne recevront leur avis sept ou huit mois à l'avance

Le président du comité exécutif de Montréal, M. Lucien Saulnier, a affirmé hier que toutes les familles du secteur de la Petite Bourgogne qui sont appelées à être expropriées dans le cadre du projet de rénovation urbaine annoncé par l'administration municipale seront averties au moins sept ou huit mois avant que l'ordre d'éviction n'entre en vigueur.

Le président du comité exécutif a réagi avec vigueur aux principales recommandations faites jeudi par le "Réveil des citoyens de la Petite Bourgogne" lors de la présentation d'un mémoire de l'organisme au comité d'étude sur l'expropriation.

En substance, M. Saulnier reproche au comité de citoyens d'avoir fait des suggestions qui sont en bonne partie en passe d'être réalisées puisque plusieurs d'entre elles sont contenues dans le bill de Montréal qui attend depuis le mois de février dernier d'être étudié par la législature provinciale.

Le président a déclaré avec humeur que ce comité de citoyens qui n'est pas tellement représentatif, selon lui, agit

comme "la mouche du coche" qui décèle ce que l'administration municipale s'apprête à accomplir pour faire des suggestions et s'en approprier ensuite le mérite. C'est assez enfantin comme attitude, a-t-il commenté.

M. Saulnier a relevé la plupart des principaux points du mémoire :

Il a d'abord déclaré que la loi prévoit qu'il doit y avoir une enquête sur le statut des familles. Dans le cas de la Petite Bourgogne, cette enquête est déjà faite. Aux termes de la loi fédérale d'habitation, il est assuré également que toutes les familles dérangées devront être relogées dans des logis dont le loyer devra être établi en fonction de leur niveau de revenu.

Le bill de Montréal prévoit, d'autre part, des indemnités de déménagement pouvant aller jusqu'à \$1,000 par famille. Il prévoit également que chaque famille recevra une subvention égale à la différence de prix de son nouveau loyer avec l'ancien. Dans ces cas, le réveil

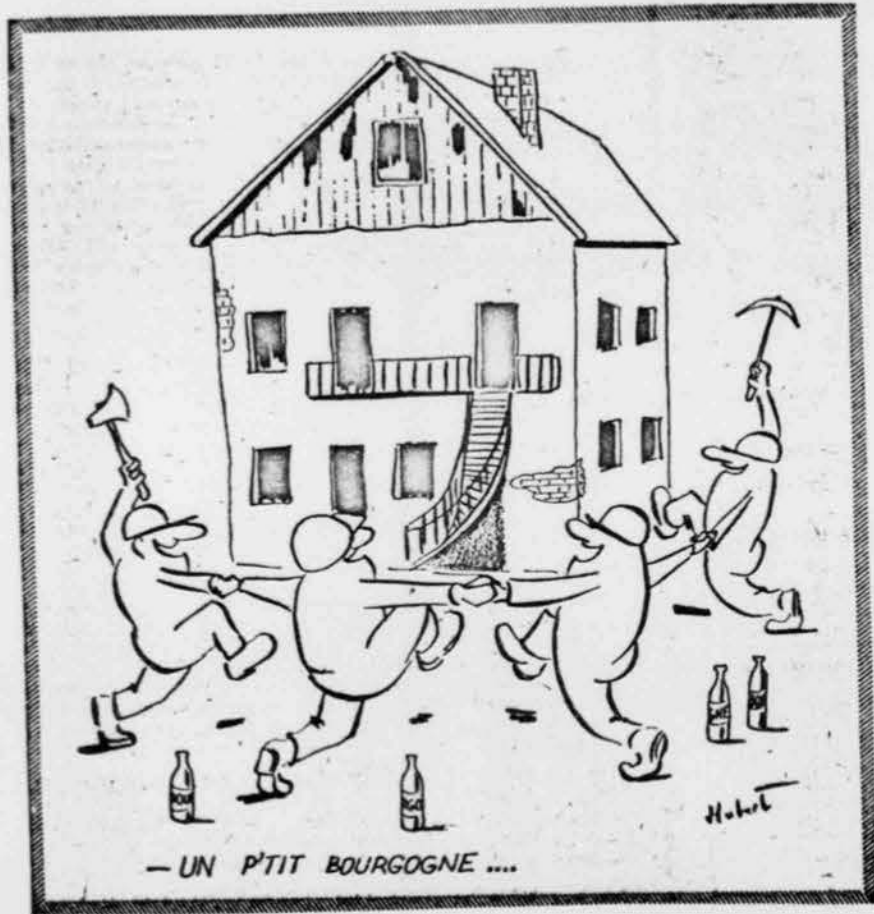
des citoyens demande trois catégories d'indemnité: une indemnité fixe de déménagement de \$500, des indemnités variables pour augmentation de frais de loyer et de coût de transport qui seraient versées à toutes les familles sans exception pour une période d'au moins sept ans et des indemnités spéciales pour les familles encore dans le besoin.

C'est au chapitre de l'information que M. Saulnier s'élève le plus contre les allégués du mémoire. Un employé du service municipal d'urbanisme est sur place, dit-il, non seulement pour aider les familles à se reloger mais pour fournir à tous les citoyens tous les renseignements dont ils ont besoin sur les projets de la ville. Moi-même, ajoute-t-il, j'offre encore une fois à tous ceux qui veulent des renseignements de m'appeler, y compris le comité de citoyens. Mon numéro est dans le bottin téléphonique...

Le réveil des citoyens a soutenu qu'il n'avait pu obtenir qu'un exemplaire de deux récentes publications du service d'urbanisme de la ville sur le projet de la Petite Bourgogne. M. Saulnier se dit bien surpris car tous les citoyens qui auraient fait la demande d'exemplaires de ces publications auraient vu leur vœu comblé d'après le responsable des publications de la ville.

Enfin, M. Saulnier accuse le "Réveil" de vouloir ameuter les gens et de compromettre l'avenir immédiat du quartier avec ses déclarations. L'organisme avait d'ailleurs lancé une accusation semblable contre les politiciens municipaux dans son mémoire.

Dans le cas des îlots Saint-Martin, (premier secteur affecté par les travaux), les gens seront avertis sept à huit mois à l'avance, précise M. Saulnier, et il en sera ainsi lorsque la ville décidera d'exécuter les autres parties du projet.



MONTREAL-MATIN, SAMEDI, 29 OCTOBRE 1966

## ILS ONT PEUR DE PAYER DES LOYERS EXCESSIFS

Le comité des citoyens de la Petite Bourgogne n'est pas totalement satisfait des projets des autorités provinciales et municipales au sujet de ce quartier.

Cet organisme qui représente les locataires du centre-ouest de la métropole, a déclaré que les auteurs du projet ne tenaient pas compte de l'élément humain quand elles effectuaient des expropriations dans les quartiers d'habitations à loyer modique.

### Loyers à prix modiques

Dans un mémoire présenté à la commission provinciale d'étude sur l'expropriation qui tient ses audiences à Montréal, le comité souligne que la plupart des résidents de la petite Bourgogne vivent dans ce quartier parce que l'on y trouve des loyers de 55 dollars par mois et que les familles nombreuses n'ayant que de faibles revenus ne peuvent payer davantage.

D'après les plans concernant ce secteur, des centaines de personnes devront quitter l'endroit afin de faire place à l'aménagement de trois parcs.

3

***Invasion de rats ?***

○ On se plaint partout dans le centre de Montréal de la présence grandissante de rats, qui s'explique par la démolition de quantité de vieux immeubles. Il faudra certes qu'un jour la Ville de Montréal s'occupe sérieusement de ce problème, d'autant plus que des dizaines de milliers de ces animaux seront certainement chassés de leurs nids lorsque l'on commencera à démolir les 1,200 taudis de la Petite-Bourgogne. Nous nous demandons s'il n'y aurait pas lieu de tenter de les exterminer avant de commencer cette démolition ?



## "NOUS VOULONS DES LOGEMENTS À TAUX MODIQUES ET DES TERRAINS DE JEUX"

Le Réveil des citoyens de "La Petite Bourgogne" un groupe de propriétaires et de locataires des paroisses Ste-Cunégonde et St-Joseph, déjà durement touché par les expropriations, présentait la semaine dernière le point de vue du citoyen de ces paroisses délogé de chez lui par le "pseudo" progrès.

Nous sommes en faveur de la rénovation urbaine, a déclaré hier soir l'un de ses membres, mais nous ne voulons pas d'une rénovation "bouristique", d'une rénovation "de splendeur", que les gens de l'Allemagne viendront admirer, mais qui serait faite contre les gens de "La Petite Bourgogne"! Nous voulons quelque chose de plus sain, de plus modeste, pas des gratte-ciel, mais des logements à taux modiques et des terrains de jeu. . ."

Selon le Réveil, les lois actuelles régissant l'expropriation ne tiennent aucunement compte des locataires, qui sont forcés de déménager sans recevoir de compensation. Cette constatation entraîne les recommandations suivantes:

1) que les travaux de rénovation urbaine soient entrepris dans un cadre de planification. Mais comme cette planification n'existe pas chez nous, aucune expropriation ne devrait être décrétée sans qu'une étude approfondie de ses coûts et bénéfices économiques et sociaux ne soit déposée, en même temps que les autres documents présentement requis, au bureau d'enregistrement;

2) qu'on crée un organisme central de relogement habilité à juger et à prévoir les conséquences des expropriations décidées en s'appuyant sur les documents résultant du travail de spécialistes. Ce bureau viserait à atténuer dans la mesure du possible les inconvénients de tous genres imposés aux expropriés;

3) que les locataires délogés reçoivent par l'intermédiaire du bureau de relogement des indemnités

fixes de déménagement et d'aménagement de \$500 par famille, des indemnités variables destinées à couvrir l'augmentation permanente du loyer et des frais de transport, et des indemnités variables spéciales pour les cas particulièrement pénibles.

4) que les autorités prennent les mesures nécessaires pour informer à l'avance les citoyens qu'on s'apprête à déloger; que ces projets ne soient cependant annoncés que lorsqu'on a une certaine certitude de leur réalisation prochaine; que l'on annonce par la même occasion quelles mesures précises on entend prendre pour reloger les gens et à quel moment précis ces mesures seront mises en oeuvre; que les personnes concernées soient les premières à en être informées.

Le Réveil des citoyens de "La Petite Bourgogne" se dit de plus en plus con-

vaincu que ce que l'on fait chez nous, c'est pour les autres qu'on le fait, "sans se soucier si nous sommes

bénéficiaires ou victimes". "Il est temps que cela change", commente-t-il dans son mémoire.

Bravo messieurs! Vous avez du cran et du coeur au ventre.

# M. Saulnier revient de New Haven en compagnie de deux ministres

M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif, croit que le programme de rénovation urbaine adopté à Montréal est tout aussi valable que celui de la ville de New Haven qui s'est mérité les éloges de toutes les parties des Etats-Unis.

Revenu de New Haven en compagnie de MM. Paul Dozois et Jean-Paul Cloutier, respectivement ministre des Affaires municipales puis de la Santé et du Bien-être social, M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif de la ville de Montréal, se dit toujours désireux de faire de la rénovation urbaine dans la métropole mais sans pour autant adopter les structures créées dans cette ville du Connecticut.

MM. Dozois, Cloutier et Saulnier se sont rendus en fin de semaine dans cette ville pour se rendre compte de quelle façon cette ville, de concert avec la Fondation Ford, a réalisé un projet de rénovation urbaine qui s'est mérité des éloges venant de toutes les parties des Etats-Unis. Ils étaient accompagnés de MM. Aimé Desautels, directeur du service d'urbanisme, André Saumier et E. Smith, du Conseil des agences de bien-être, Pierre Laplante et Michel Blondin, du Conseil des oeuvres de Montréal, M. Gagnon, Henri Dion et M. Frey.

"C'est à l'invitation de la Fondation Ford qui endosse depuis quelques années un programme d'action sociale dans cette ville que nous avons fait le voyage, a d'abord souligné M. Saulnier interrogé à son bureau de l'hôtel de ville, ce matin.

"Il s'agit d'un programme qui a pour double objet la rénovation urbaine et la guerre à la pauvreté, ajoute M. Saulnier.

"Cette action s'exerce par un organisme coordonnateur appelé Community Progress Inc. qui s'emploie à informer et à associer la population au niveau des quartiers aux politiques gouvernementales.

M. Saulnier dit que "bien que les problèmes ne soient pas de même nature à Montréal et à New Haven, ce dernier organisme peut se féliciter d'avoir obtenu des succès remarquables.

"Je ne crois pas cependant qu'il soit nécessaire de procéder ainsi à Montréal. Les moyens que nous avons déjà réunis (code du logement, subventions aux loyers, subventions à la rénovation urbaine, projet de la Petite Bourgogne) sont des mesures que je considère autant d'avant garde

que celles qu'on applique à New Haven.

M. Saulnier renchérit: "Et je pense que les structures gouvernementales locales (à Montréal) sont bien adaptées pour appliquer les mesures que je viens d'énumérer".

M. Saulnier termine par un souhait d'importance: "Il reste à souhaiter que les fonds nécessaires soient mis à la disposition de la ville par les gouvernements supérieurs".

Pour sa part, M. Dozois, interrogé à son arrivée dans la métropole, a déclaré qu'il avait été impressionné par ce qu'il avait vu à New Haven.

M. Dozois s'est toutefois dit d'avis que la ville de New Haven est à la fois beaucoup plus vieille et beaucoup plus petite que Montréal et que, par conséquent, les problèmes qui s'y sont posés sont différents de ceux de la métropole.

## Voyage-mystère à New Haven de M. Lucien Saulnier en compagnie de deux ministres

Le ministre des Affaires municipales, M. Paul Dozois, son collègue à la Santé et au Bien-être, M. Jean-Paul Cloutier, et le président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Lucien Saulnier, ont fait, au cours de la fin de semaine, un voyage-mystère à New Haven, dans le Connecticut.

Les trois hommes politiques étaient accompagnés de M. André Desautels, directeur du Service d'urbanisme de la ville de Montréal, de MM. André Saumier et Edouard Smith, du Conseil des agences de bien-être, de MM. Pierre Laplante et Michel Blondin, du Conseil des oeuvres de Montréal, et de MM. M. Gagnon, Henri Dion et M. Frey.

On ignore si le voyage est le présage d'un nouveau plan de rénovation urbaine pour la métropole, mais on sait que le groupe est allé se rendre compte, sur place, de quelle façon cette ville américaine, de concert avec la

Fondation Ford, a réalisé un projet de rénovation urbaine qui s'est mérité des éloges venant de toutes les parties des Etats-Unis.

M. Dozois, interrogé à son arrivée à Montréal par avion, a déclaré, tard samedi soir, qu'il avait été impressionné par ce qu'il avait vu à New Haven.

Il s'est toutefois dit d'avis que la ville de New Haven est à la fois beaucoup plus vieille et beaucoup plus petite que Montréal et que, par conséquent, les problèmes qui s'y sont posés sont différents de ceux de la métropole.

Le voyage vers New Haven s'est fait à bord du DC-3 du gouvernement du Québec, mais les mauvaises conditions atmosphériques n'ont toutefois pas permis à cet avion d'aller rechercher les voyageurs et ils ont dû emprunter le service régulier d'Air Canada, via New York, pour revenir, ce qui a représenté pour eux un retard d'environ six heures.

# Saulnier s'est rendu aux Etats-Unis pour étudier la rénovation urbaine

par Maurice Archambault

Un tant soit peu cachotier, le président Lucien Saulnier, du comité exécutif de la ville de Montréal, avait omis de dire aux chroniqueurs municipaux de l'hôtel de ville de Montréal, la semaine dernière, que le voyage qu'il se préparait à entreprendre aux Etats-Unis le conduirait dans la ville de New Haven, dans le Connecticut.

De retour à son bureau de l'hôtel de ville, hier, le président Saulnier a avoué que cette visite, entreprise avec le mi-

nistre québécois des Affaires municipales, M. Paul Dozois, avait eu pour but d'étudier un programme de rénovation urbaine.

## Pas de plagiat

Le président de l'exécutif montréalais a expliqué que Concordia était désireuse de mener à bien la rénovation urbaine dans son territoire mais qu'elle n'entendait pas pour autant adopter les structures créées dans la ville de New Haven, où les programmes de rénovation urbaine se sont mérités, les

éloges de toutes les parties des Etats-Unis.

La ville de New Haven, de concert avec la Fondation Ford, a réalisé un projet de rénovation urbaine de premier ordre, centré sur deux objectifs: la rénovation urbaine proprement dite et la guerre à la pauvreté.

## Un coordonnateur

"Cette action, a expliqué M. Saulnier, s'exerce par un organisme coordonnateur appelé Community Progress Inc., qui s'emploie à informer et à associer la population au niveau des quartiers aux politiques gouvernementales... Bien que les problèmes ne soient pas de même nature à Montréal et à New Haven, ce dernier organisme peut se féliciter d'avoir obtenu des succès remarquables".

Le président Saulnier a toutefois ajouté qu'à son point de vue il n'était pas nécessaire de procéder de la même façon à Montréal que dans la ville des Etats-Unis.

## Avant garde

"Les moyens que nous avons déjà réunis (code du logement, subventions aux loyers, subventions à la rénovation urbaine, projet de la Petite Bourgogne) sont des mesures que je considère autant d'avant garde que celles qu'on applique. Je pense que les structures gouvernementales locales (à Montréal) sont bien adaptées pour appliquer les mesures que je viens d'énumérer", a-t-il poursuivi.

Très optimiste, le porte-parole de l'administration municipale montréalaise a souhaité que les fonds nécessaires pour la réalisation des projets de rénovation urbaine à Montréal soient mis à la disposition des dirigeants de Concordia par les gouvernements supérieurs.

## Impressionné

Interrogé à son tour, le ministre des Affaires municipales du Québec s'est dit très impressionné par tout ce qu'il avait vu dans la ville des Etats-Unis.

M. Paul Dozois — qui était notamment accompagné par M. Jean-Paul Cloutier, ministre de la Santé et du Bien-Etre social — a toutefois ajouté que la ville de New Haven ne pouvait se comparer à la métropole canadienne parce qu'étant beaucoup plus vieille et beaucoup plus petite, ce qui fait que les problèmes qui s'y sont posés étaient différents de ceux de Montréal.

**Forum sur**

**"La Petite Bourgogne"**

M. Emile Pigeon, chef du secrétariat de la ligue des propriétaires de Saint-Henri, annonce qu'un forum sur l'expropriation et le projet de "La Petite Bourgogne" aura lieu mardi prochain, le 22 novembre, à 8 heures du soir, à l'école Sainte-Cunégonde, 2515 rue Delisle. Ce forum, qui accueillera également plusieurs orateurs de marque, sera en quelque sorte une séance d'information pour les citoyens.

# Une politique du logement

Le congrès de la Fédération libérale du Québec comportait une série d'ateliers sur des problèmes majeurs, dont le logement. Ces travaux ont malheureusement été relégués au second plan par l'affrontement des deux tendances qui divisent le parti. L'intérêt des délégués a porté naturellement sur les élections des dirigeants de la Fédération et les réformes de structures. L'on peut aussi se demander si cette formule d'ateliers de travail, telle qu'on l'avait conçue, convenait à un congrès politique.

Quelles que soient les raisons, l'atelier sur une politique de logement n'a attiré qu'un petit nombre de délégués, peut-être une quarantaine. Il s'agit pourtant d'une question très importante, du moins pour les milieux urbains et spécialement à Montréal. C'est du reste sur la situation de l'habitation dans la région montréalaise qu'a porté la discussion, en particulier sur les quartiers vétustes du sud-ouest de la métropole.

Les deux spécialistes chargés de lancer le débat, un sociologue, M. Ferland, et un architecte, M. Barcelo, ont soutenu qu'une politique de logement ne doit pas se limiter à la démolition des taudis, mais qu'il faut aussi assurer la construction de logements à loyer modique afin de répondre aux besoins des familles à faibles revenus. Ce sont là du reste des vues formulées depuis longtemps; ainsi la Loi nationale de l'habitation exige qu'en cas de démolition de taudis, les autorités municipales s'assurent que les familles déplacées peuvent se loger convenablement à un prix compatible avec leur revenu. Mais il convenait d'insister là-dessus parce qu'à Montréal on a souvent démoli des taudis en laissant les familles se débrouiller seules.

Les programmes des deux principaux partis aux dernières élections comportaient d'ailleurs des engagements assez amples en matière de logement. Le programme libéral disait: "C'est dans les quartiers délabrés et les logis insalubres que doit se livrer et se gagner l'une des batailles majeures de la guerre à la pauvreté". Affirmation fort juste à condition qu'on reconstruise des logements. Le programme ajoutait: "Travaillant de concert avec les autorités municipales, la Société générale d'habitation du Québec mettra en oeuvre dès 1966 une politique vigoureuse de construction de logements à loyer modique subventionnés par l'Etat", ce qui ouvrait la voie à la construction de tels logements en dehors des quartiers de taudis.

L'Union nationale promettait de son côté d'établir une Société centrale de financement de l'habitation, en vue de l'élimination des taudis, de la construction de logements salubres à loyers modiques, et aussi pour aider au financement du coût des loyers des économiquement faibles et promouvoir la construction d'habitations selon des normes favorisant le mieux-être social et familial. Les programmes étaient donc d'une belle envergure; celui du parti libéral a été mis en veilleuse par la défaite; le gouvernement Johnson aura l'occasion d'entreprendre le sien avec la session qui va s'ouvrir la semaine prochaine.

L'administration montréalaise avait annoncé en mars dernier une série de mesures pour aider à la rénovation urbaine: quatre types de subventions pour la restauration des maisons, pour la démolition et la reconstruction, pour la location des logements reconstruits à des familles économiquement faibles, et pour la démolition - déblaiement.

Cette dernière partie du programme est en vigueur dans toute la ville, mais sa portée est limitée. Les autres subventions, qui ne doivent s'appliquer d'abord qu'à deux secteurs de la ville, seront plafonnées aussi par le budget prévu à cette fin; mais elles ne sont pas encore en vigueur. Elles dépendent du code du logement, et les conseillers juridiques ont jugé que Montréal avait besoin de nouveaux pouvoirs à ce sujet; or le bill de Montréal est resté en plan à cause de la dissolution subite de la Législature, le printemps dernier, de sorte que pour cela aussi on attend la prochaine session.

Le programme annoncé en septembre dernier pour la rénovation de la Petite Bourgogne exigera de même l'intervention des autorités provinciales. La ville devra exproprier à peu près tout le secteur, soit pour restaurer des maisons qui peuvent l'être, soit pour démolir des taudis et remanier la grille des rues. De plus, l'on compte sur la participation de l'entreprise privée pour la reconstruction, mais les autorités montréalaises songent à louer les terrains déblayés au lieu de les vendre, afin que dans cinquante ou soixante ans, si une nouvelle rénovation s'impose, il ne sera pas nécessaire d'exproprier de nouveau des terrains qui auront pris plus de valeur. Or la ville n'a pas dans le moment ce pouvoir et devra l'obtenir de Québec.

Au congrès de la FLQ, on a suggéré la construction de logements à loyer modique, non seulement à la place des taudis, mais aussi à la périphérie des villes, sur des terrains vierges. Il y a déjà des précédents dans ce sens, puisque des sociétés à dividendes limités ont construit des logements pour vieillards à divers endroits. La construction de logements familiaux à loyer modique en dehors du centre-ville permettrait non seulement de loger les familles déplacées par la démolition des taudis, mais aussi d'atténuer la crise de l'habitation qui affecte l'ensemble des familles à faibles revenus.

Le programme de la Petite Bourgogne comporte des dispositions fort louables pour le relogement des familles déplacées. Il existe déjà dans le secteur 300 logements vacants, et la municipalité compte réaménager, même à titre temporaire, des maisons expropriées qui pourront servir au relogement; on aura donc une banque de logements qui sera supérieure aux besoins à chaque étape de la rénovation. Cela est excellent pour le cas du secteur en question.

Mais il faudrait davantage. La construction de logements familiaux pour les petits salariés, dans divers quartiers périphériques, apporterait une solution efficace à la crise du logement, et permettrait d'accélérer la rénovation des quartiers de taudis. Cette entreprise pourrait être assumée par l'entreprise privée; il suffirait que les pouvoirs publics versent des subventions pour combler la différence entre le loyer rentable de ces logements modestes et le prix que peuvent payer les familles économiquement faibles.

À l'atelier du logement samedi, M. Laporte, ancien ministre des affaires municipales, a suggéré que les participants formulent un vœu afin que le parti endosse l'idée de la construction de tels logements en dehors des cas d'élimination de taudis. Si la députation libérale appuyait fermement une telle formule à l'Assemblée législative, elle pourrait peut-être la faire accepter par le gouvernement, car c'est une méthode qui correspond autant aux objectifs du programme de l'Union nationale qu'à ceux du parti libéral.

Paul SAURIOL

# 200 propriétaires de "La Petite Bourgogne" s'arment contre la menace d'expropriation

par Florian Bernard

Si vous êtes sur le point d'être expropriés par la ville de Montréal et surtout si cette prise de possession est imminente, alors n'hésitez pas... Renouvelez votre bail pour plusieurs années et faites-le enregistrer chez un notaire !

Ce conseil pour le moins saugrenu dans les circonstances, vaut autant pour les propriétaires que les locataires. C'est un avocat spécialisé dans les questions d'expropriation, Me Marcel Paquette, qui l'a donné, hier soir, à quelque 200 propriétaires des quartiers St-Joseph, Ste-Anne, Ste-Cunégonde, St-Irénée et St-Henri, dans le secteur désigné sous le nom de "La Petite Bourgogne".

L'homme de loi qui était l'invité de la Ligue des propriétaires de Montréal a expliqué que les gens s'imaginent à tort qu'ils doivent résilier leur bail le plus tôt possible lorsque se présente la menace de l'expropriation.

## Privés d'importantes sommes d'argent

Cette façon d'agir, selon lui, les prive d'importantes sommes d'argent que la ville n'a plus à leur verser. Car, d'expliquer Me Paquette, la ville doit verser, en plus de la valeur de la propriété, un montant devant couvrir les frais encourus par suite de la rupture de bail.

Si un commerçant a un bail

de cinq ans et qu'il tombe soudainement sous le coup de l'expropriation, la ville lui accordera un montant assez appréciable pour la perte d'argent résultant de la fermeture de son établissement commercial durant les années qui étaient inscrites au bail. Par contre, si, au moment où le même commerçant entend parler d'expropriation prochaine, il résilie son bail, la ville n'aura aucun montant à lui payer pour la perte d'argent résultant de la fermeture de son établissement commercial durant une période déterminée.

Il y a évidemment l'autre côté de la médaille et Me Paquette n'a pas manqué de le souligner. C'est le cas du commerçant qui, au moment d'une expropriation, signerait un bail dans l'attente d'une prise de possession prochaine qui ne viendrait pas avant... cinq ans.

Dans ce dernier cas, le commerçant devrait évidemment subir les contrecoups de la baisse des affaires dans son quartier. C'est un fait connu que les maisons se vident longtemps avant la prise de possession. Mais, règle générale,

selon Me Paquette, les détenteurs de baux n'ont pas à craindre cette hypothèse.

Le problème, selon l'avocat, c'est l'impossibilité pour les marchands, les locataires et les propriétaires de connaître la date exacte où ils seront expropriés. Par exemple, dans le cas de "La Petite Bourgogne" le président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Lucien Saulnier, a déjà annoncé que les travaux débuteraient au printemps, mais qu'il s'agit là d'une première phase d'un projet que l'on mettra peut-être plus de 10 ans à réaliser.

La ville de Montréal n'est pas en mesure, actuellement, de préciser à quel moment exact tel ou tel logement sera exproprié. Les décrets d'expropriation sont publiés dans les journaux, mais la prise de possession peut attendre de nombreuses années.

La situation est particulièrement compliquée dans le cas de "La Petite Bourgogne", dû au fait qu'il s'agit d'un projet dont le financement est partagé entre Ottawa, Québec et Montréal. Il faut donc attendre la prochaine session avant que des dates définitives puissent être avancées.

## Ne pas accepter les premières offres

Me Paquette a également donné plusieurs autres conseils à ses auditeurs. Il leur a particulièrement recommandé de ne pas accepter les premières offres qui seront faites par la ville de Montréal. Ces offres, selon lui, seront faites par les évaluateurs de la ville. Le prix offert sera celui de l'évaluation municipale, plus 10 ou 15 p. 100. Or, selon Me Paquette, cette évaluation est très souvent fautive et trompeuse. Elle ne tient aucunement compte des frais de déplacement, des améliorations "cachées", des renouvellements de la tuyauterie et des circuits électriques, des nouvelles fondations et autres. L'avocat a conseillé aux propriétaires de faire évaluer leur propriété par un spécialiste et de comparer ensuite les chiffres.

Cette évaluation scientifique aura beaucoup de poids, selon lui, devant les tribunaux. Elle représentera la valeur réelle de la propriété, compte tenu des particularismes locaux et des améliorations récentes.

Enfin, Me Paquette a rendu hommage à Montréal lorsqu'il a comparé l'expropriation municipale avec celle du gouvernement provincial. A Montréal, selon Me Paquette, les gens reçoivent le montant de l'expropriation dans les 60 jours, tandis qu'au niveau du gouvernement provincial ça prend deux ans et souvent davantage.

## Little Burgundy's Big Query! When Is Expropriation Due?

By ROGER BIRD

Residents and businessmen in the Little Burgundy urban renewal area last night scored Montreal planners for indefinite expropriation schedules.

About 80 people — mostly property-owners and landlords — attended a meeting sponsored by the Property Owners League of Montreal in Ste.-Cunegond School on Deslisle St.

Montreal City Council voted on Oct. 5 to borrow \$5,747,020 to expropriate properties in the urban renewal zone bounded by Atwater Ave., the CPR tracks, Guy St., and the Lachine Canal.

Quebec approval of the measure is still pending, and cannot occur until the Legislature sits.

The big question of the meeting was When?

Urban renewal plans for the area are long-range — up to 10 years — and residents wondered when expropriation notices would be sent, and how long they could stay in their homes and stores after receiving a notice.

Nobody — including League expropriation expert Marcel Paquette — seemed to know.

One member of the audience pointed out that the City didn't know either because it had to wait for approval from the province before taking action.

Businessmen complained that publicity about urban renewal had driven tenants — and business — out of the area.

## Little Burgundy Uncertainties

# 'Ghost Town' Feared

By GERARD DERY

Uncertainty about dates and details of the urban renewal plan for Little Burgundy is rapidly turning the area into a ghost town, a former city councillor charged at an angry meeting of property owners last night.

Tenants are vacating flats, commercial establishments are closing and business is rapidly declining in the venerable west-end area. Paul David said during the meeting at Ste. Cunégonde school hall.

He echoed complaints by many other members of the Montreal Property Owners' League that lack of specific information about when demolition and rebuilding will begin is hitting virtually everyone with an interest in the district.

"It will be done, we know, but when and where?" asked Mr. David, owner of a hardware store on Atwater avenue.

He said he realized that the city's hands were tied until provincial approval was given to the scheme, but felt that revelation of details would at least give owners and tenants a chance for long-range planning.

"Montreal is doing the same

thing in Little Burgundy as it did in Goose Village," said Mr. David, a councillor and member of the Civic Party from 1954 to 1960. "Why can't the civic administration tell us just which blocks it intends to restore and which it will tear down — and when?"

The area concerned is south of St. Antoine street between Atwater and Guy. Last month the City Council approved redevelopment in principle and also voted \$5,747,000 for the first step — renovation of the St. Martin block bounded by Richmond, des Seigneurs, St.

James and St. Antoine streets. However, the project must be approved by the Legislature and Premier Johnson has given no indication when the necessary private bill will be dealt with.

Several speakers last night said that the fault was not primarily the city's. George Lemire, president of the Chambre de Commerce de Montréal, said the Drapeau-Saulnier administration had sought general approval of the project from Quebec early in the year "but there was an election in June and the city's proposed amendments are still up in the air."



Pata  
Bourgeois

# Citizens Must Not Be Forgotten In Urban Renewal Plans—Expert

People in the Little Burgundy area are generally in favor of urban renewal — but only if the welfare of local residents is kept strongly in mind by urban planners, a citizens committee spokesman said Saturday.

Jean-Michel Lagace, of the Little Burgundy Citizens Alert Committee, told a Community

Planning Association of Canada symposium at the University of Montreal School of Architecture that four steps were necessary to ensure the rights of the people:

Find out the ideas of the people themselves before drawing up plans;

Make a socio-economic survey of the area;

Tell the people precisely what is going on at each stage in area redevelopment; and

Accept the ideas and direc-

By Roger Bird

tion of the people during redevelopment.

Listening to Mr. Lagace were, among others, Aime Deshautels, director, City Planning Department, City of Montreal, and Marcel Sigouin, director for the Quebec Region, Central Mortgage and Housing Corporation, and about 60 representatives of public and private social welfare agencies and urban planning organizations.

The Little Burgundy area — bounded by Guy St., Atwater Ave., the Lachine Canal and St. Antoine St. — is under long-range study for urban renewal. City Council has voted to borrow close to

\$6,000,000 for expropriations of property to make way for subsidized public housing in a two block pilot-project bounded by St. Antoine, des Seigneurs, St. Jacques, and Richmond Sts.

Mr. Lagace warned against a possible "destruction of the area's social life."

"We might end up with a nice clean place that all the people have left," he said.

Planning Director Deshautels told the group that urban renewal didn't mean an indiscriminate destruction of all the buildings in an area.

Planners recognized the need to preserve the tone and social cohesion of an area, he said. Only some buildings would be destroyed and replaced — others would be left as they are, and still others would be renovated, he said.

He said the Little Burgundy area had been chosen because its geography — firmly bounded by the Canal and rail lines on the escarpment — made the area easier to study.

Mr. Sigouin, director for the Quebec Region for CMHC, warned that urban renewal can be a boon for tax collectors and building contractors, and that the actual people can get lost in the shuffle.

# Planners Discuss Little Burgundy

By WALTER PORONOVICH

Uprooting a slum-ridden area for better living is one thing; making it livable in its pure social sense is another, a representative of the Little Burgundy Citizens Alert Committee said here Saturday.

Dealing specifically with Little Burgundy, the urban renewal pilot project which is now undergoing extensive study and for which \$6,000,000 has already been city-approved for expropriations of part of the area, Jean Michel Lagacé told a symposium of the Community Planning Association of Canada that four urgent steps must be considered.

These must include, he said, determining what the people in the area want, how will the economic and social conditions be affected, study ideas and proposals of the people during redevelopment and constantly inform the people of the progressing situation.

He said too often vast projects such as Little Burgundy are undertaken without sufficient consideration for the very people who are to be affected on a long-term or even a life-term basis.

He said undue consideration for the emotional effect on the people could lead to a "destruction of a region's social life."

Mr. Lagacé was one of several panelists at the meeting sponsored by the planning as-

sociation's Montreal branch.

Chairman of the symposium, held at the University of Montreal's School of Architecture on St. Urbain street at Sherbrooke street, was Marcel N. E. Junius, architecture professor at the U. of M.

Other speakers included Marcel Sigouin, director of the Quebec region, of the Central Mortgage and Housing Corporation; Aimé Desautels, director of the City of Montreal Planning Department; Dr. John Frei, director of the privately-organized Urban and Social Redevelopment Plan; and, J. Guy Savard, secretary-general of Council of Social Welfare, Quebec.

Because of the group's interest in urban renewal here and in Quebec, Little Burgundy was selected as one of the topics for discussion by the panel and more than 75 officials from urban planning and social welfare groups.

The overall area is bounded by the Lachine Canal on the south, Atwater avenue on the west, St. Antoine street on the north and Guy street on the east.

## "La Petite Bourgogne"

La ville de Montréal sera prochainement saisie d'un projet d'entente "modifié" approuvé par la Société centrale d'hypothèques et de logement et transmis au comité spécial sur l'habitation, formé par l'ancien ministre des Affaires municipales du Québec, Me Pierre Laporte, il y a déjà quelque temps.

On se souviendra qu'il y a près de deux ans, un comité spécial avait été mis sur pied par le ministère provincial des Affaires municipales pour étudier la rénovation urbaine dans la zone-pilote de "La Petite Bourgogne".

### Des retards

Il semble que le comité spécial ait préparé un projet d'entente

avec la SCHL, mais que celle-ci ait décidé de le modifier sensiblement, avant de le retourner au comité.

Le comité gouvernemental doit maintenant le soumettre au ministère provincial des Affaires municipales et, s'il est accepté, le transmettre aux autorités municipales de la ville de Montréal pour connaître leur point de vue.

*de Houx  
Petite Bourgogne*

## Little Burgundy

# Giant Renewal Gets Go-ahead

By GERARD DERY

The provincial government has given the go ahead sign to the city for the eventual implementation of Little Burgundy urban redevelopment project.

Official ratification is contained in a letter received by city clerk Robert Bouchard, from deputy municipal affairs minister Jean-Louis Doucet.

The project is an overall concept of the territory located south of the CPR tracks between Guy street and Atwater avenue to the Lachine canal.

In part, the communication points out that Quebec Municipal Affairs Minister Paul Dozois has given instructions to Mr. Doucet to comply with Montreal city council's request contained in a resolution adopted at a Oct. 5 sitting.

The permission given by the Quebec government deals with proposed soil utilization, also allowing for the eventual acquisition of properties located within the said sector outlined in a report drafted by city planning director Aimé Désautels.

Quebec also authorizes Montreal and the department of municipal affairs to negotiate with Central Mortgage and Housing Corporation concerning subsidies to be obtained from the Federal Government.

In his report to the administration Mr. Désautels points out expropriation and razing costs will amount to about \$77,000,000 as estimated when former municipal affairs minister Pierre Laporte chose the Little Burgundy sector as pilot zone for the city's \$1,000,000,000 urban renewal scheme.

At the time, Ottawa had agreed in principle to pay up to some \$33,500,000 under provisions of the National Housing Act while Montreal's share would be about \$43,500,000.

The city's project comprises the expropriation of about 1,200 out of a total of 1,500 existing buildings.

Meanwhile, the St. Martin's Blocks renewal project, part of Little Burgundy, is at a standstill as Montreal is yet waiting for a favorable nod from Ottawa on proposed minor amendments to the initial draft agreement.

Under this pact CMHC would contribute up to \$1,579,000 of the estimated \$5,400,000 cost of acquisition, clearing and installation of public utilities.

Cost of reconstruction-restoration in the two-block sector has been estimated at approximately an additional \$3,400,000, which would be borne by Montreal alone.

## Vers la réalisation de la Petite Bourgogne

(Par M.A.) — Le cabinet provincial de la province de Québec vient d'approuver le plan relatif à "l'utilisation projetée du sol" dans le secteur de rénovation urbaine de La Petite Bourgogne.

Dans une lettre expédiée au greffier de la ville de Montréal, Me Robert Bouchard, c.r., le sous-ministre des Affaires municipales du Québec, Me Jean-Louis Doucet, c.r., signale que le gouvernement autorise aussi Concordia à conclure une entente avec la Société centrale d'hypothèques et de logement, aux termes de la Loi nationale sur l'habitation, pour la mise en oeuvre du programme de rénovation dans le secteur concerné.

Le plan relatif à "l'utilisation projetée du sol", réalisé par le directeur du service d'urbanisme de la métropole, M. Aimé Desautels, stipule que le secteur sis au nord de la rue Notre-Dame sera consacré à la construction domiciliaire, tandis que le secteur situé au sud de la rue Notre-Dame sera consacré à la construction industrielle.

On sait que la ville de Montréal a déjà décrété l'expropriation du secteur des Îlots Saint-Martin, à l'intérieur de La Petite Bourgogne, mais qu'elle n'a pas encore pris possession des édifices du secteur et qu'elle n'a pas encore procédé aux travaux de démolition.

## Autre appui de Québec à "La petite Bourgogne"

✓ Le gouvernement provincial vient de poser un autre geste à l'appui de l'éventuelle concrétisation du programme de rénovation urbaine baptisé en mars de l'an dernier "La petite Bourgogne" programme qui a trait au territoire formé par l'avenue Atwater, les voies du Pacifique Canadien (tout juste au nord de la rue Saint-Antoine), la rue Guy et le canal Lachine.

✓ Cette autre approbation de la part du gouvernement provincial concerne particulièrement "l'utilisation projetée du sol", utilisation préconisée par une résolution adoptée par le conseil municipal le 5 octobre dernier; résolution qui a fait l'objet d'une demande adressée depuis aux autorités provinciales.

✓ En approuvant la demande reçue de Montréal, le gouvernement Johnson accepte que la section au nord de la rue Notre-Dame soit classée "résidentielle" puis que la section au sud de la même voie est-ouest soit classée "industrielle".

C'est M. Jean-Louis Doucet, sous-ministre des Affaires municipales, qui vient d'apprendre par lettre à Me Robert Bouchard, greffier de la ville, que le cabinet provincial a voté un arrêté ministériel en ce sens, apprend-on, à l'hôtel de ville. Selon M. Doucet, le même

arrêté ministériel autorise la ville et le ministre des Affaires municipales "à négocier et conclure, sous l'autorité du paragraphe d) de l'article 964 de la charte de la ville, une entente avec la Société centrale d'hypothèques et de logement, aux termes de l'article 23-B de la Loi nationale sur l'habitation pour la mise en oeuvre du programme de rénovation urbaine".

D'après un rapport publié en septembre dernier par le service municipal d'urbanisme, en vertu de l'article 23-B, la ville peut se prévaloir d'une contribution possible du gouvernement fédéral d'un montant égal à la moitié du coût réel pour l'acquisition et le déblaiement des terrains et des bâtiments ainsi que pour l'installation des services ou ouvrages municipaux autres que les bâtiments publics. (Le coût de cette première phase a déjà été estimé à \$77,000,000).

## Quebec Approves

# Go Ahead For Little Burgundy

The Québec Government has approved in principle Montreal's broad concept for urban renewal of the 265-acre territory known as "Little Burgundy" bounded by Atwater Ave., the CPR tracks, Guy St., and the Lachine Canal. Some 140 acres are earmarked for treatment.

Main elements of the project, conceived by City Planning Director Aimé Desautels, envision residential development north of Notre Dame St. in the zone and industrial development south of that artery.

No time limit for complete realization of the redevelopment has been set.

Word of provincial government approval in principle was received yesterday by City Clerk Robert Bouchard from Deputy Minister of Municipal Affairs J. L. Doucet.

### Federal Aid Sought

Mr. Doucet wrote that the city and Municipal Affairs Minister Paul Dozois have been authorized to negotiate an agreement with Central Mortgage and Housing Corporation, under the National Housing Act, for federal financial aid to get the program under way.

When the preceding city council in October petitioned the Lieutenant-Governor in Council for approval of the concept, Mr. Desautels said it was intended to serve as a guide for specific and detailed plans.

The federal authorities already have agreed to contribute to the cost of expropriating and clearing three small sectors within the zone for parks and an eight-acre, two-block sector for a subsidized

public housing project, as well as installation of the required utilities.

The subsidized public housing redevelopment calls for provision of 242 dwellings in 119 buildings in the area bounded by St. Antoine, des Seigneurs, St. James and Richmond Sts. and bisected by St. Martin St.

### By Myer Negru

City council already has decreed expropriation of this latter site, where it may be possible to save and restore about 30 single-family residential buildings. For the moment the project is at a standstill.

The Québec Government has proposed modifications in the draft agreement proffered by CMHC under which the federal agency would contri-

bute up to \$2,579,000 of the estimated \$5,400,000 cost of acquisition, clearing and installation of public utilities.

Cost of reconstruction-restoration in the two-block sector has been estimated by Mr. Desautels at approximately an additional \$3,400,000, which would be borne by Montreal alone, though CMHC could advance a good proportion of this amount on long-term mortgage. Required subsidy has been estimated at \$500 annually for each dwelling.

No architects plans for the redevelopment have been made public.

Cost of expropriating and razing 1,200 buildings and of installation of public utilities has been estimated at \$77,000,000, of which CMHC would contribute up to \$33,455,000 if it concurred in the concept and the city up to \$43,545,000.

M. Henri  
Petite Bourgogne

## Dozois approuve le projet de rénovation "Petite Bourgogne"

Le ministre des affaires municipales, M. Paul Dozois, vient d'approuver le programme de rénovation urbaine dans le secteur appelé "La Petite Bourgogne", et compris entre l'avenue Atwater, les voies de chemin de fer du Pacifique Canadien, la rue Guy et le canal Lachine.

Le projet, approuvé au mois de septembre par le conseil municipal de Montréal, a été élaboré par le service d'urbanisme et comporte l'acquisition éventuelle de plusieurs immeubles. Il doit être réalisé en une dizaine d'années au coût de près de \$150 millions.

Le ministère des affaires municipales et la ville de Montréal pourront dès maintenant négocier et conclure une entente avec la Société centrale d'hypothèque et de logement, aux termes de la loi nationale sur l'habitation, pour la mise en oeuvre du programme.

Les premières étapes du projet devraient être mises en train dès les premiers mois de la prochaine année, et se succéder rapidement par la suite, ainsi que l'a préconisé le programme d'action de l'équipe Drapeau-Saulnier, lors du récent scrutin municipal.



A. H. L.  
P. 255  
S. 1966

## 'Little Burgundy' The Second Project

What is "Little Burgundy," the second redevelopment project now envisaged?

It is an area bounded by Atwater Ave., the CPR tracks, Guy St. and the Lachine Canal — an area of 265 acres, 140 of which are earmarked for treatment under a project approved in principle by the Quebec Government Monday.

Conceived by City Planning Director Almo Desautels, the project calls for residential development north of Notre Dame St. and industrial development south of the artery. No time limit has been set for complete realization of the project.

By terms of the Quebec Government's preliminary go-ahead, the City of Montreal and Municipal Affairs Minister Paul Dozois — whose name the Habitations Jeanne Mance carried first — are authorized to negotiate an agreement with Central Mortgage and Housing Corporation, within provisions of the National Housing Act, for federal financial aid to get the program under way.

Desautels has said the present concept is to serve as a guide in preparation of specific and detailed plans for each sector as implementation becomes imminent.

Federal authorities already have agreed to contribute towards the cost of expropriating and clearing three small sectors within the zone for park

purposes and an eight-acre, two-block sector for subsidized housing project, as well as installation of required facilities.

The housing project calls for 242 dwellings in 19 buildings in the area bounded by St. Antoine, des Seigneurs, St. James and Richmond Sts. and bisected by St. Martin St.

City council already has decreed expropriation of the latter site, where it may be possible to save and restore about 30 single-family residential buildings; but for the moment, the project is at a standstill.

The Quebec Government has proposed modifications in the draft agreement offered by CMHC under which the federal agency would contribute up to \$2,579,000 of the estimated \$400,000 cost of acquisition, clearing and installation of public utilities. Now, word is being awaited as to whether the changes will be accepted by Ottawa.

Costs of reconstruction - restoration in the two-block sector has been estimated by Desautels at approximately an additional \$3,400,000, which would be borne by Montreal alone although CMHC could advance a good portion of this amount on a long-term mortgage. Required subsidy has been estimated at \$500 per annum per dwelling.

No architectural plans for the redevelopment have been made

public. Nor is there any indication whether the city's expropriation decree will be carried out before agreement is reached with CMHC.

Urban renewal of the whole zone, including the three parks and the eight-acre St. Martin blocks, foresees acquisition of about 1,200 of the 1,511 buildings in the territory.

Cost of expropriating and razing these buildings and of installation of public utilities has been estimated at \$77,000,000, of which CMHC would contribute up to \$33,455,000 (if it concurs in the concept) and the city up to \$43,545,000.

There has been no estimate of cost of reconstruction.

# Little Burgundy' -What's It Like?

If you walk away from the skyscraper towers of the new Montreal, west along St. Antoine St. past Guy, you will come to a small park called Richmond Square, which marks the edge of Ilots-St.-Martin.

Walk two blocks further west, past St. Martin St. and a button factory, turn down Des Seigneurs past the public bath to St. Jacques, then back east along St. Jacques to Richmond St. Go up Richmond to the park at St. Antoine, and you have just walked around Ilots-St.-Martin.

You have also walked around the homes of more than 700 people — about 150 families.

All these people will have to move away. Early in December they got a letter from the City of Montreal telling them their homes will be expropriated to make way for an urban renewal project.

It will be the first full-scale social housing and urban renewal project in Montreal since the Jeanne Mance development of 1958. Ilots-St.-Martin is the first stage of the 265-acre Little Burgundy urban renewal plan.

## No Architectural Plans Yet

The Ilots-St.-Martin project will renovate some buildings and knock down others to make way for more parks and subsidized housing. As yet there are no architectural plans.

Ask the people there what they think, and the answers give some idea of the complexity facing the City Planning Department.

A housewife who has lived on Richmond St. for 14 years says "it's a fine thing, and it's about time." But she and her family have been planning a move to the suburbs and won't be there when the project is completed.

A store owner — in his premises only five months — says "it's going to cost me a lot." He is going to move to the north end of the island and try to get going again. His business can't wait until completion of the new neighborhood.

Only one-third of the people in Ilots-St.-Martin have told the city they want to return to the area afterwards.

What is it like there now?

These are old buildings, built more than 50 years ago

## By Roger Bird

to house workers flooding into Montreal to man the new factories. Many of them are outwardly attractive. Row housing with characteristic dormers and steep roofs are a Montreal trademark. There is beautiful detail in ironwork around roof peaks and doorways.

Physically, the area is worn out. Planners and engineers will tell you that many of the roads are beyond patching, that public and private electrical circuits are obsolete, that the sewers under the roads are crumbling. They have graphs to show that the houses are worth less than half their original value, that walls and foundations and plumbing have lived out their usefulness.

It is pretty much like this throughout all of Little Burgundy — the area bounded by Guy St., the CPR tracks on the north, Atwater St., and the Lachine Canal on the south.

## Unemployment Low In Area

But pick any time of day to walk these streets, and you will see that this is not a slum. It is a neighborhood.

The kids say "bonjour monsieur Cure" to the priest when he walks by, even without his collar. There are a lot of children going home after school around 4 o'clock. They carry schoolbags and are well-dressed.

You won't see their fathers around in the daytime. They are at work. The area has a low rate of unemployment.

Wander around just before midnight and you won't be bothered by young punks, but you'll see a TV glow in many windows.

A social worker says "sure we have problems. We have blind pigs, and prostitution, and juvenile delinquency." But so has much of Montreal.

"At the same time there's a kind of loyalty among the people here to each other. For a lot of people this is really home — people have bought houses here."

The people are French and English, Negroes, immigrants from the West Indies, Italy and almost anywhere. They get along pretty well with each other — the Negro Community Center on Coursol St. gave up restricting membership to Negroes years ago.

The average monthly income is about \$330. Some people make more, but some are almost out of sight on the scale.

A priest says "there's real misery here." The social worker says "we just aren't reaching the hard core of really poor people." Some people make ends meet with assistance from the City Welfare Department or from private agencies.

## Delays Bad For Residents

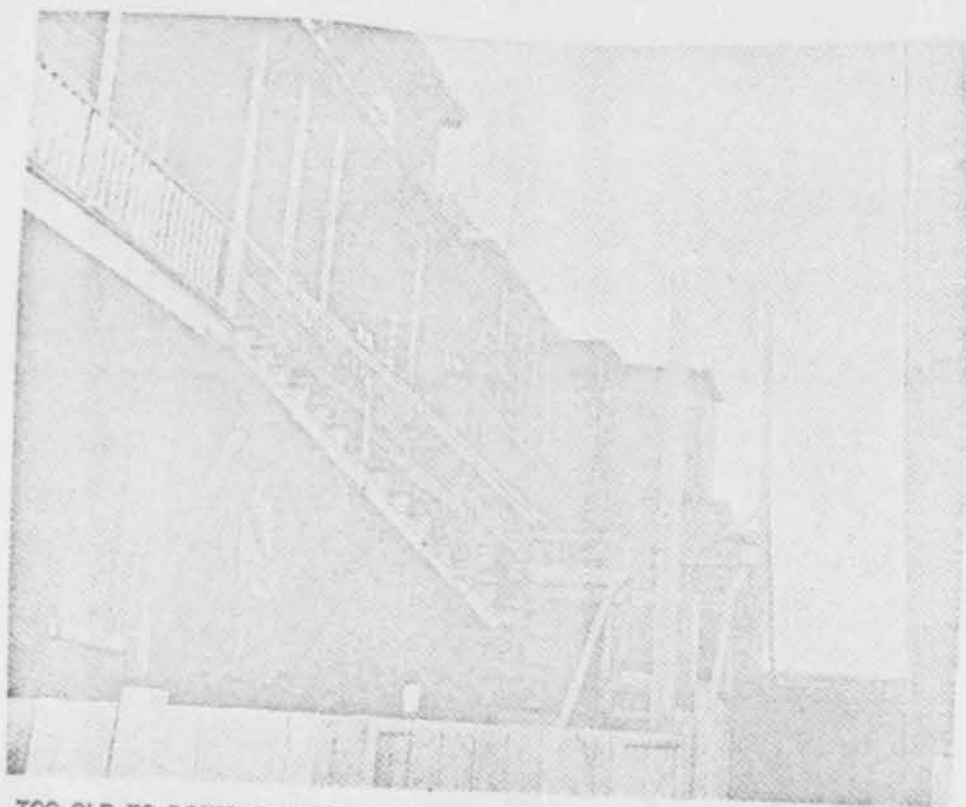
Mostly they make it on their own, or almost.

These people are uneasy about urban renewal for one strong reason.

They are afraid it means higher rents — rents that now average about \$40 a month. Double that figure, and many families would have to leave.

Urban renewal is supposed to preserve good neighborhoods that are physically decaying. But talk of projects often hastens the physical decay and erodes the sense of neighborhood before the cure can be applied.

No planning department can decide to rescue an area one week, issue expropriation notices the next, and have the new housing ready in six months. Delays for accurate surveying of the economics and physical condition of the area, and for financial negotiations between City, Province, and the federal Central Mortgage and Housing Corporation (which loans much of the money) are inevitable but damaging.



**TOO OLD TO RESTORE:** Buildings with 60 years of history behind them are sometimes too tired to restore. Over the years succeeding owners have added outbuildings to the original structure, and the additions are too often unattractive and weakened by long service.

(Gazette Photo Service)



(Gazette Photo Service)

**ON RICHMOND SQUARE:** The stone tower of the social service headquarters of the Grey Sisters looms over Richmond Square on the north-east corner of Iles-St-Martin. With a small park and playground in front of it, the tower dominates the only green, open space in the area.

# Montréal demande plus de \$38 millions à Ottawa pour 'La Petite Bourgogne'

par Raymond MASSE

Tout comme le prévoyait un rapport publié en septembre dernier à l'hôtel de ville, le Comité spécial sur l'habitation, un comité provincial, vient de s'adresser à la Société centrale d'hypothèques et de logement "pour et au nom de la ville de Montréal" en vue de demander au gouvernement fédéral une "contribution financière" de \$38.337.500 qui représenterait 50 p. 100 du coût de "la mise en oeuvre" du programme de rénovation urbaine baptisé "La Petite Bourgogne", dans la partie sud-ouest de la métropole.

Incidentement, "mise en oeuvre" signifie, souligne-t-on, "l'acquisition des propriétés du territoire de "La Petite Bourgogne", le déblaiement des terrains et l'installation des services et ouvrages municipaux autres que la construction de bâtiments publics". (Il ne s'agit pas là encore de la phase "construction de logements salubres à loyers modiques".)

On apprend en effet, à l'hôtel de ville, que M. Jacques Bernier, du Comité spécial sur l'habitation (comité provincial), a écrit, mercredi de la semaine dernière, à Me Robert Bouchard, greffier de la ville, pour lui faire tenir "une copie de la requête officielle transmise le 9 décembre 1966 à la SCHL".

Selon une lettre que M. Bernier adressait le même jour à M. J.-Roger Choquette, succursale de Montréal de la SCHL, il y a lieu de prévoir des discussions.

"Nous tenons à faire remarquer que la présente requête pourra faire l'objet de discussions avec les représentants de votre société, lorsque vous le jugerez à propos", écrit en effet M. Bernier à M. Choquette.

M. Bernier dit espérer que la SCHL "examinera rapidement tous les détails de cette requête et qu'elle sera en mesure de faire les recommandations appropriées au gouvernement fédéral de façon à accorder à la ville de Montréal toute l'assistance financière requise et disponible aux termes de l'article 23-b de la loi nationale sur l'habitation".

D'après M. Bernier, "tous les détails et documents soumis suffisent à démontrer l'éligibilité de la Ville de Montréal à une telle assistance". M. Bernier ajoute que le comité dont il fait partie verra à fournir à la SCHL tous les renseignements additionnels qu'elle pourrait désirer.

Enfin, M. Bernier note aussi : "Les modalités de l'entente à intervenir à ces fins pourront faire l'objet de discussions entre la SCHL, le ministre provincial des Affaires municipales et la Ville de Montréal, ces deux dernières parties ayant été autorisées à conclure une telle entente conformément à l'arrêté ministériel no 2321 en date du 30 novembre 1966".

Incidentement, on se rappelle que le 13 décembre dernier, on annonçait un autre geste, celui posé par le gouvernement provincial concernant, cette fois, l'utilisation du sol : section au nord de la rue Notre-Dame, classée "résidentielle"; section au sud de la même voie est-ouest, classée "industrielle".

# Federal Aid Sought In 'Little Burgundy' Plan

On behalf of Montreal, provincial authorities have sent to Central Mortgage and Housing Corporation here a request for opening of discussions "when you deem it appropriate" with a view to federal financial aid for an urban renewal program in the 265-acre, west end "Little Burgundy" zone, of which 140 acres are earmarked for treatment.

Jacques Bernier, member of the province's special committee on housing, wrote in his letter to CMHC that according to the city's estimate, the federal contribution sought under the National Housing Act could go as high as \$33,387,500 toward property expropriations, demolitions and installation of municipal public utilities.

The "Little Burgundy" zone is bounded by Atwater Ave., the CPR tracks, Guy St. and

Lachine Canal.

In broad outline, the long-term program conceived by City Planning Director Aime Desautels for its redevelopment provides for residential development north of Notre Dame St. and industrial development south of that artery.

No time limit for complete realization of the program has been set.

It would involve expropriation and razing of approximately 1,200 buildings, cost of which, together with that of installation of utilities, has been estimated at about \$77,000,000.

The city wishes to undertake a start on implementation of the program "without delay," Mr. Bernier wrote to J. Roger Choquette, Montreal branch manager of CMHC.

"We hope," he added, "that Central Mortgage and Hous-

ing Corporation will quickly examine all the details of this request and that it will be in a position to make the appropriate recommendations to the Federal Government for the financial aid required."

The terms and conditions of the agreement to be entered into for the federal contribu-

By Myer Negru

tion could be discussed by CMHC, Quebec Municipal Affairs Minister Paul Dozois, and the City of Montreal, Mr. Bernier wrote.

The Johnson Government, by Order-in-Council dated last Nov. 30, approved in principle of Mr. Desautels' broad concept for redevelopment of the "Little Burgundy" zone and authorized Mr. Dozois and the

city to enter into negotiations with CMHC.

Mr. Desautels has said the over-all program is intended to serve as a guide in preparation of specific and detailed plans for each part of the project as their implementation becomes imminent.

The city already has announced proposed treatment of the first sector in the zone — the eight-acre, two-block territory bounded by St. Antoine, des Seigneurs, St. James and Richmond Sts. and bisected by St. Martin St.

It calls for a subsidized public housing development providing 242 dwellings in 119 buildings.

Quebec and Ottawa have approved in principle of the two-block project, and CMHC has consented to a contribution of up to \$2,700,000 toward estimated \$5,400,000 cost of acquiring and clearing the

site and installing utilities.

Request for the federal aid had been made by Mr. Dozois, but formal agreement has not yet been reached.

A draft contract covering the transaction has been submitted to the province by CMHC, but the former has proposed some amendments which up to yesterday were still under consideration by federal authorities.

Nature of the amendments has not been made public, but they are understood to be of a constitutional character since City Clerk Robert Bouchard, QC, was informed by Quebec that they were first submitted to the deputy minister of federal-provincial affairs.

Some 700 people — about 150 families — live in the area and all have been told by letter from city hall that they must make way soon for expropriation of their homes.

## La Petite Bourgogne

### La SCHL est saisie de la requête de Concordia

(Par M.A.). — Un autre pas a été franchi dans la réalisation du projet de rénovation urbaine "La Petite Bourgogne", ces jours-ci, lorsque le ministère des Affaires municipales du Québec a transmis aux autorités gouvernementales fédérales une requête de la ville de Montréal réclamant l'aide financière de la Société centrale d'hypothèque et de logement.

La requête de Concordia a trait à une demande d'une contribution financière du gouvernement d'Ottawa pour une somme de \$38,387,500, représentant 50% du coût de la mise en oeuvre initiale du programme de rénovation urbaine de "La Petite Bourgogne".

C'est le 26 septembre 1966 que le service d'urbanisme de Montréal présentait son rapport général au conseil municipal montréalais sur le secteur concerné, borné par l'avenue Atwater à l'ouest; les voies du Canadien Pacifique et la falaise au nord; la rue Guy à l'est, et le canal Lachine, au sud.

Ce rapport mentionnait ce que Concordia entendait faire dans le domaine de l'utilisation du sol et l'acquisition éventuelle d'un certain nombre d'immeubles.

Quant à l'aide financière réclamée de la SCHL, elle servira à défrayer l'acquisition des immeubles, le déblaiement des terrains et l'installation des services et ouvrages municipaux autres que la construction de bâtiments publics.

La requête de la ville de Montréal pourra faire l'objet de discussions entre les représentants de la SCHL et du Comité spécial sur l'habitation du ministère des Affaires municipales du Québec.

## Federal Aid Sought

# Burgundy Plan Action Started

Federal financial aid — to the tune of \$38,387,500 — has been asked for Montreal's Little Burgundy urban renewal plan.

The 50 per cent subsidy, called for in a letter to Central Mortgage and Housing Corporation by Jacques Bernier, chairman of the Quebec Municipal Affairs Department's special housing committee, is to be used for expropriations, demolition and installation of municipal utilities.

Some 700 people, about 150 families, must soon quit their homes to make way for the housing plan which covers the 140-acre west end area bounded by Atwater avenue, the CPR tracks, Guy street and the Lachine canal.

As soon as CMHC approval is received, the city will be notified and discussions of the details of the project will go ahead, Mr. Bernier told Montreal City Clerk Robert Bouchard.

The recommendations contained in the letter from the municipal affairs department were ratified by Montreal councillors at an Oct. 5 session.

### Long-term Program

The long-term program, drawn up by city planning director Aimé Desautels, provides for residential renewal and development north of Notre Dame street and industrial development south of that area.

No time limit for expropriation of the dwellings has been set, but approximately 1,200 buildings are to be razed. The cost, including the installation of the utilities, will be in the region of \$77 million.

"The city wishes to make a start on the program without delay," Mr. Bernier said in his letter to the Montreal branch manager of CMHC, J. R. Choquette.

He said it is hoped that the corporation will speedily examine the request and will be in a position to make appropriate recommendations to Ottawa about the need for financial assistance.

Mr. Desautels' broad concept for the redevelopment of Little Burgundy was approved in principle last Nov. 30 by an order-in-council of the Johnson government. The order-in-council gave Municipal Affairs Minister Paul Dozois and the City of Montreal the authority to begin negotiating with the CMHC.

## "LA PETITE BOURGOGNE" RÉNOVÉE À LA FIN DE L'ÉTÉ DE 1967...?

Le président du comité exécutif, Monsieur Lucien Saulnier a affirmé hier après-midi, alors qu'il commentait la requête présentée ces jours-ci à la Société Centrale d'hypothèque et de logement par Concordia: "Nous espérons passer à la phase de la construction des nouveaux édifices dans la zone de rénovation urbaine des îlots Saint-Martin à la fin d'été 1967. Pour ce qui est du reste du secteur de "La Petite Bourgogne" les travaux de construction iront de l'avant au fur et à mesure, lorsque le moment propice arrivera".

du Fédéral

La requête de la Ville de Montréal présentée à la SCHL via le ministère des affaires municipales du Québec, demande au gouvernement fédéral une contribution de l'ordre de \$38,385,500 pour la première phase du projet de rénovation: l'acquisition des immeubles et le déblaiement des terrains.

La seconde phase, que l'administration municipale espère mettre en chantier dès l'été 1967, verra à la construction d'édifices à loyers modiques, la rénovation urbaine proprement dite etc.



## La Petite Bourgogne

# *La mise en chantier dès l'été prochain*

(Par M.A.). — "Nous espérons passer à la phase de la construction des nouveaux édifices dans la zone de rénovation urbaine des îlots Saint-Martin à la fin de l'été 1967. Pour ce qui est du reste du secteur de "La Petite Bourgogne", les travaux de construction iront de l'avant au fur et à mesure, lorsque le moment propice arrivera".

C'est ce qu'a affirmé le président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Lucien Saulnier, hier après-midi, alors qu'il commentait la requête présentée ces jours-ci à la Société centrale d'hypothèques et de logement par Concordia.

La requête de la ville de Montréal, présentée à la SCHL via le ministère des Affaires municipales du Québec, demande au gouvernement fédéral une contribution de l'ordre de \$38.385.500 pour la réalisation de la première phase du projet de rénovation: l'acquisition des immeubles et le déblaiement des terrains.

La seconde phase, que l'administration municipale espère mettre en chantier dès l'été 1967, verra la construction d'édifices à loyers modiques, la rénovation urbaine proprement dite etc./

Entre temps, le président Saulnier a annoncé que le bureau de renseignements du secteur de "La Petite Bourgogne", aménagé à l'angle des rues Workman et Vinet, sera dorénavant ouvert tous les soirs, de 7 heures à 9 heures, du lundi au vendredi.

Les résidents du secteur recevront, d'ici quelques jours, un dépliant du service d'urbanisme leur expliquant les grandes lignes du projet de rénovation.

**La Ville renseignera  
les habitants de  
la 'Petite Bourgogne'**

Actuellement accessible le jour, le bureau des renseignements établi par la Ville à l'intersection des rues Workman et Vinet, dans le territoire baptisé "La Petite Bourgogne" sera aussi ouvert de 7 h. à 9 h., tous les soirs, du lundi au vendredi, à compter de mardi prochain. Et d'ici quelques jours, le service d'urbanisme va distribuer à tous les résidents du même territoire un dépliant qui aura notamment pour but de leur expliquer, selon M. Saulnier, président du comité exécutif, comment la Ville entend procéder pour mener à bien le programme de rénovation urbaine déjà annoncé.

## Petite Bourgogne: la ville veut apaiser les craintes

L'administration municipale compte bien calmer l'inquiétude des citoyens du secteur de "La Petite Bourgogne", qui, depuis le temps qu'on en parle, se demandent en grand nombre s'ils ne seront pas délogés à brève échéance.

Le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, a laissé entrevoir hier que les premières familles du secteur ne seront pas déplacées avant un an.

Il a en effet annoncé que la ville avait fait droit à deux suggestions formulées récemment par le "Réveil des citoyens de "La Petite Bourgogne", dans un mémoire présenté au comité d'étude sur l'expropriation.

Dès mardi prochain, le bureau de renseignements à l'intention des résidents du secteur de rénovation sera ouvert tous les soirs de la semaine, de 7 à 9 heures. Ce bureau est situé dans un immeuble de la ville, à l'intersection des rues Workman et Vinet.

D'autre part, le service d'urbanisme met la dernière main à un dépliant comportant plusieurs renseignements sur les grandes lignes du projet. Ce dépliant indique notamment qu'aucune famille ne sera délogée de façon abrupte et que chacun recevra, le moment venu, un avis accordant un "laps de temps raisonnable" avant de devoir se déplacer. Or, selon M. Saulnier, cette période "raisonnable" s'étend sur un an environ.

Le feuillet explicatif sera distribué dans tous les foyers et établissements du vaste secteur concerné par le projet de rénovation urbaine et pour lequel la ville a entrepris, de concert avec le gouvernement provincial, d'obtenir la contribution financière des autorités fédérales.

Le seul projet qui soit réellement en voie d'exécution est celui dit des "Ilots Saint-Martin", pour lequel la ville de Montréal a déjà obtenu l'aide financière d'Ottawa. Les expropriations ont été décrétées. M. Saulnier a indiqué que l'objectif de la ville est d'entreprendre la construction de logements neufs à la fin de l'été 1967.

En ce qui concerne le projet de "La Petite Bourgogne", le calendrier précis n'est pas encore établi et ne pourra l'être qu'après l'approbation sollicitée d'Ottawa.

D'autre part, interrogé au sujet du cri de détresse lancé par un groupe de citoyens de quatre paroisses du centre-ville, M.

Saulnier a dit qu'il préférerait attendre après les Fêtes pour en parler. Entre-temps, toutefois, il a demandé un rapport complet aux fonctionnaires des services compétents.

Dans leur cahier de doléances, ces citoyens soulignent que les graves problèmes de leur quartier sont complètement délaissés, et ils demandent avec insistance l'amélioration de leurs conditions de vie et de l'habitat du centre-ville.

Dans un autre domaine, le président n'a pas voulu du tout commenter les rapports de conflits entre le personnel du service de la santé et le directeur du service. Sans nier qu'il y ait "problème", il a simplement dit que tout rentrerait dans l'ordre à brève échéance.

## Moving Time Assured For 'Little Burgundy'

Administration Chairman Lucien Saulnier says that in the next few days the city planning department will circularize all the "Little Burgundy" urban renewal zone other than a two-block sector to give reassurance that families will not have to move out without a sufficiently long notice.

Mr. Saulnier said his idea of sufficient length was at least a year.

As for the two-block sector bounded by St. Antoine, des Seigneurs, St. James and Richmond Sts., expropriation of which already has been decreed by city council, Mr. Saulnier said target for begin-

ning of reconstruction of public housing is the end of the coming summer.

However, agreements covering a requested federal financial contribution toward acquisition of the two-block site has not yet been reached by Ottawa and Quebec.

## Too Many Milestones

ANOTHER milestone has been passed on the long road toward implementation of the massive renewal project in the southwest end of the city. The major event was issuance by the provincial government of authority for Montreal, acting in concert with the department of municipal affairs, to negotiate with the Central Mortgage and Housing Corporation over the extent of federal assistance to be received. The distressing thing in passing the one milestone is that no one knows just how many more there will be before a fine idea, much too long overdue as things stand, actually becomes a reality.

The whole process is cumbersome. Naturally where other levels of government are concerned, the city cannot be expected to have a free hand at simply getting the big project under way. But where Montreal has been sadly remiss in its attitude toward slum rehabilitation for many years, Quebec itself has been just as bad. For several years now the provincial parliament has been giving notice that legislation would be submitted for establishment of the Quebec Housing Corporation. The Liberals spoke of it at least twice, and the new administration mentioned it briefly in the speech from the throne. Meanwhile, a skeleton organization is in existence and should be in a position to speed up badly needed undertakings in many areas as soon as it is given legal birth. Thereafter the red tape which now makes progress so difficult should be cut to a minimum.

Nearly two years have gone by since the focus of public attention was directed to the misery of so many of those living in Little Burgundy. There was general horror over the conditions revealed. Corrective action was promised on all sides. Major renewal does take time. But how much time should it take, when health and safety and human dignity are involved? And how long is it going to take not necessarily for completion of the whole ambitious program but at least to get work started? Mr. Saulnier now says: Late summer. The city executive refused to be stampeded into a crash program which it felt might provide little more than another sore for the future. It insisted on time for proper planning, and it has had it. Now let us pray that there will be no conflict in philosophy such as cut short the life of one tentative venture into the public housing field a few years ago. Too much is at stake.

## La Petite Courgogne

Par une déclaration faite la semaine dernière, M. Saulnier a voulu rassurer des citoyens de la Petite Bourgogne qui craignent d'être délogés bientôt. Cette inquiétude s'explique par le fait que jusqu'ici, dans tout ce que Montréal a entrepris en matière de rénovation urbaine, on ne s'est jamais préoccupé de loger convenablement les familles déplacées.

Dans le cas des Habitations Jeanne-Manec, la majorité des familles éligibles avaient manifesté leur intention de retourner dans le secteur après la rénovation, mais on les a laissés se débrouiller seules pour trouver un gîte pendant les travaux, et par la suite un très petit nombre d'entre elles ont exercé leur droit de priorité. Ce fut la seule initiative de Montréal quant à la construction de logements à loyer modique; les autres cas de déblaiement eurent pour but l'ouverture ou l'élargissement de routes ou boulevards, l'aménagement de studios pour Radio-Canada, le métro; on a payé des indemnités de déménagement, mais la municipalité n'a pas procuré de logements à loyer modique à ces familles.

Ces entreprises d'assainissement urbain étaient fort salutaires, mais le déplacement des familles a suscité des critiques et laissé de mauvais souvenirs. Il est donc assez compréhensible que devant un programme de grande envergure comme celui de la Petite Bourgogne, et malgré les précautions annoncées quant au logement temporaire ou permanent des familles en cause ces dernières expriment des craintes.

### Un paradoxe

Afin de calmer ces inquiétudes, M. Saulnier déclare que les premières familles déplacées dans ce secteur ne le seront pas avant un an; que chacune recevra, le moment venu, un avis accordant un laps de temps raisonnable

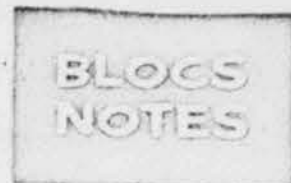
avant de devoir se déplacer; pour le président de l'Exécutif, cette période raisonnable est d'environ un an. Voilà une situation assez paradoxale.

Puisqu'on veut rénover cette zone, au coût d'environ \$150 millions, c'est qu'elle en a besoin. Le rapport général, publié en septembre, dit que près de 70 p.ct. des bâtiments ont des fondations et des structures en mauvais état; que les logements ne répondent pas en général au minimum requis soit quant à leurs structures physiques ou à leur équipement fonctionnel, qu'il en est de même pour l'installation électrique, que 76 p.ct. des logements sont mal chauffés, etc.

Le programme est à l'étude depuis longtemps le Conseil municipal et le cabinet provincial l'ont approuvé. M. Dozois a transmis récemment à la Société centrale d'hypothèques et de logement, au nom de Montréal, une demande de contribution financière de \$38 millions représentant la part du gouvernement fédéral dans la première phase du programme. Montréal est bien en retard sur plusieurs autres villes canadiennes en matière de rénovation urbaine. C'est donc une entreprise urgente et qu'il faut mener avec toute la célérité possible puisqu'elle va exiger plusieurs années.

### Relogement

Or M. Saulnier paraît faire une grande faveur aux victimes des taudis en leur promettant que les premières à être libérées ne le seront guère



avant un an. Voilà de curieuses étrennes. Sans doute, il faut rassurer ces familles, leur promettre qu'on ne les jettera pas à la rue mais qu'elles seront logées à des conditions convenables. Cela ne devrait pas exiger des avis d'un an.

Le rapport général signale que le secteur comprend déjà un total de 300 logements vacants et que la ville "compte réaménager, même à titre temporaire, certains immeubles expropriés qui pourront également servir au relogement. La ville de Montréal s'assurera ainsi d'une banque de logements destinés, à titre provisoire ou définitif, aux habitants des immeubles appelés à être démolis en priorité."

Une première partie du programme est déjà en voie d'exécution, celle des "lots Saint-Martin"; l'aide financière d'Ottawa a été obtenue et les expropriations ont été décrétées. M. Saulnier a dit que la ville va commencer la construction de logements neufs à la fin de l'été 1967. En utilisant des immeubles existants comme logements provisoires, ainsi que le prévoit le rapport général, le rythme des travaux pourrait être accéléré; le programme de relogement prévoit qu'on pourra ainsi "conserver la continuité des structures sociales et économiques de la zone". Du moment qu'on sera en mesure de reloger les familles, même à titre temporaire en attendant les logements permanents, pourquoi leur promettre un an d'avis? comme si c'était une faveur que de les laisser où elles

sont le plus longtemps possible:

Le Ministre des Affaires municipales du Québec vient d'annoncer l'octroi d'une somme de \$7,520,250 à la ville de Montréal,

qui servira à la construction et à la rénovation de 314 logements à loyer modique dans le quadrilatère de la Petite Bourgogne. Les autorités de la ville ont annoncé la mise en chantier des travaux en même temps que les noms des entrepreneurs responsables. Ainsi, la maison Laurence Frères Constructeurs Ltée recevra \$1,343,000 pour la construction de 93 logements dans l'îlot Saint-Martin, et la maison Les Constructions Latendresse Ltée recevra \$292,411 pour la modernisation de 48 logements récupérables.

Un premier rapport indique que près de 600 logements étaient visés, dans ce quadrilatère d'un demi mille, depuis le début des travaux il y a six mois. Six cents autres logements seront ou démolis ou rénovés au cours des six prochains mois. On espère que 314 logements seront terminés dès l'été prochain, le tout aménagé au milieu de meilleures voies de communication et d'un décor paysager de conception nouvelle. Les locataires forcés d'évacuer le quartier de la Petite Bourgogne se sont groupés en "association" et ont présenté un mémoire où ils réclament une indemnité de "logement temporaire". Dans ce mémoire, on insiste sur la nécessité de changer l'échelle d'indemnisation des "résidents déplacés" et de voir à ne pas leur imposer des conditions sociales pires que celles que l'on veut corriger.

Ce mémoire renfermait aussi les points suivants:

- les résidents devraient être mieux avertis des avantages que la loi offrait aux relogés;
- toute famille délogée devrait recevoir un subside de déménagement;
- la Ville devrait mettre à la disposition des "dépossédés" une banque de logements temporaires;
- la Ville devrait assigner un coordonnateur avec pleine autorité;
- la Ville devrait aussi instituer un service de transport et de garderie afin de faciliter à la famille la chasse aux logis et rembourser les salaires perdus pendant cette période.

La ville établira dès cet automne l'échelle des loyers pour le secteur de l'îlot Saint-Martin (Petite Bourgogne) dont les travaux de rénovation sont en voie d'exécution. La question du loyer a déjà été cause de frictions entre les autorités de la ville et l'association des résidents de l'îlot Saint-Martin. Il reste, cependant, que c'est la Société d'habitation du Québec qui devra trancher le litige.

Montréal (Westmount): Les plans de rénovation du secteur "sud" de Westmount seront complétés au cours du mois de septembre. Dès 1965, la ville avait avisé les résidents de ce secteur de leur déplacement à une date ultérieure, en même temps qu'elle accordait un sursis d'une année aux résidents de la rue Selby où devait passer le tracé de la route transcanadienne.

RENOVATION URBAINE 1967

## ACTIVITÉ AU CANADA

Le Conseil municipal réuni en comité a approuvé en principe un concept de planification pour l'aménagement de Surrey, en Colombie-Britannique, parmi une série de villes et de villages distincts à aménager. Le gérant de la municipalité, **monsieur Percy Livingston** a déclaré qu'en empêchant les unités urbaines de s'amalgamer à mesure que les voisinages prennent de l'expansion, Surrey pourra éviter les effets nocifs de la détérioration. L'accord donné par le Conseil permet au Département municipal d'Urbanisme de préparer les plans détaillés du programme projeté . . . . le ministère des Affaires municipales de l'Ontario a accepté la demande du township de Montjoy en vue d'obtenir une subvention pour effectuer une étude sur la rénovation urbaine. La demande sera attribuée au Conseil du Trésor de la province ainsi qu'à la SCHL. On prévoit que cette étude qui coûtera \$7,300, sera parachevée trois mois après son approbation par les provinces et le gouvernement fédéral . . . . son Honneur le **maire H. G. R. Mews de St-Jean**, Terre-Neuve, a annoncé que les travaux préliminaires sont commencés en vue de la préparation d'un programme de rénovation urbaine portant sur **Mundy Pond**. Ce programme a pour objectif d'améliorer la situation du logement dans un secteur de 300 acres, limité par l'avenue Cashin, Blackmarsh Road et Pennywell Road dans la capitale de la province.

L'Ontario Housing Corporation s'attend que 4,700 logements à bas loyer seront construits ou achetés dans le **Toronto métropolitain** avant la fin de 1966. Le vice-président de cet organisme, **monsieur H. W. Suters**, a déclaré que le programme dont la valeur s'établit à 66 millions de dollars prévoit la construction ou l'achat de 2,200 logements en 1965 et de 2,500 logements en 1966. Le financement de la construction de ces logements sera assuré par des prêts équivalant à 90 p. 100 du coût, consentis en vertu de l'article 35 D de la Loi nationale sur l'habitation . . . . le quartier commercial de la rue King, dans le centre de **Kitchener**, sera remplacé par un centre commercial concentré si le comité de rénovation urbaine des villes de l'Ontario (Ontario City's Urban Renewal Committee) approuve le programme de réaménagement proposé. Le projet prévoit une dépense de 30 millions de dollars provenant de capitaux particuliers et une dépense supplémentaire de 8 millions de dollars provenant de fonds publics, qui permettront d'aménager un centre municipal, de construire des logements à bas loyer, des mails bordés de boutiques, de petits parcs, des fontaines, des trottoirs et de planter des arbres et des arbustes. Si le Conseil approuve ce projet on adressera alors les plans au gouvernement fédéral et au gouvernement provincial afin de les faire examiner . . . . au Manitoba, le **maire Stephen Juba de Winnipeg** a demandé au Comité de la rénovation urbaine et du réaménagement de la ville de s'efforcer d'obtenir une aide financière de la SCHL en vue de préparer un programme de rénovation urbaine. Il a recommandé que le secteur à rénover comprenne des terrains situés à l'est de la rue Main jusqu'à la rivière Rouge, de la gare du CPR jusqu'à la gare du CNR, en plus du secteur situé entre les cours de triage du CPR, l'avenue Notre-Dame ainsi que les rues Main et Sherbrooke. Les membres du Comité ont renvoyé cette question au Comité consultatif de la ville sur le logement et la rénovation urbaine et ont demandé à ce dernier de leur fournir un rapport concernant les recommandations de M. le Maire.

Le ministre des Affaires municipales du Québec, l'honorable **Pierre Laporte**, a annoncé récemment que la ville de **Montréal** et le gouvernement provincial avaient conclu une entente en vue de réaliser la première phase d'un vaste projet d'élimination des taudis dans la ville. Deux paroisses, St-Joseph et Ste-Cunégonde dans le district de St-Henri ont été déclarées zones-pilotes en vue de la réalisation de ce programme de 10 ans . . . . à **Hamilton**, Ontario, les premiers logements dont le loyer est proportionné au revenu des occupants sont maintenant prêts à être occupés. Deux maisons ont été remises à neuf dans le secteur nord de rénovation et deux autres de ces maisons seront prêtes au mois d'avril. Ces maisons sont les premières unités de logement d'un nombre estimatif de 800 logements publics que l'Ontario Housing Corporation se propose de réaliser dans Hamilton.

A Terre-Neuve, le **premier ministre, M. J. R. Smallwood** a annoncé la formation d'une commission du logement à **Corner Brook**. Le Premier ministre a déclaré que cette Commission sera un organisme officiel du gouvernement provincial et aura toute autorité en matière de logement public et de rénovation urbaine dans cette ville de la côte ouest . . . . il est possible qu'on construise cette année environ 40 logements à bas loyer dans le township de **Teck**, en Ontario. On construirait ces logements un peu partout dans la municipalité plutôt que de les concentrer dans un même secteur. Ces logements sont destinés aux familles à faible revenu et aux citoyens âgés du township . . . . à **Lindsay**, Ontario, on songe à adopter un nouveau règlement municipal visant l'urbanisme et l'établissement des zones. Son Honneur le **maire Joseph Holton** a dit que le nouveau plan avait pendant trois ans fait l'objet d'une étude par la Commission de planification et par le Conseil et avait pour objet d'aider à assurer l'accroissement ordonné et le progrès de la ville. La législation proposée remplacerait les plans et règlements municipaux qui existent depuis 1957.

Des représentants de la ville de **Georgetown**, dans l'Île-du-Prince-Édouard, ont demandé au gouvernement provincial de leur accorder de l'aide pour procurer des logements aux employés à qui on prévoit de fournir du travail dans plusieurs nouvelles industries de cette région. Dans la résolution, on demandait au gouvernement de songer à adopter une législation qui permettrait au ministère des Affaires municipales de conclure une entente avec les municipalités en vue d'obtenir de l'aide pour résoudre les problèmes de logement . . . . une étude de planification des collectivités de



Le programme de rénovation urbaine "La Petite Bourgogne", de Montréal, accuse un progrès régulier. A la fin du mois d'août, moins de 50 des 211 familles à qui on avait notifié de quitter leur demeure pour le 1er septembre résidaient encore dans ce secteur, mais les représentants de la municipalité étaient confiants qu'on pourrait leur trouver d'autres logements pour le mois de novembre.

Le Président du Comité exécutif de Montréal, M. Lucien Saulnier, a fait savoir qu'en dépit de l'avis d'éviction adressé aux locataires des îlots St-Martin émanant du programme de rénovation urbaine de la "Petite Bourgogne", aucune famille ne sera évincée en septembre si la ville ou le locataire lui-même n'a pas réussi à trouver un logement convenable.

---  
M. Lucien Saulnier a fait une visite-surprise au "Citizen's Committee of Little Burgundy" mercredi soir dernier dans les locaux du "Negro's Community Center". Il a, selon des informations de source certaine, clarifié les positions de la Ville concernant les problèmes multiples que causera l'aménagement de La Petite Bourgogne. Bravo M. Saulnier et merci pour ces citoyens qui ont rencontré en Lucien Saulnier un homme comme eux, qui sait s'expliquer honnêtement et qui devrait, assurément, être aussi à l'honneur, sinon plus, que sa sainteté Jean Drapeau...

## Les expropriés de "La Petite Bourgogne" ne seront pas lésés dans leurs droits

(F. B.) — L'un des conseillers juridiques de la Ligue des propriétaires de Montréal, Me Marcel Paquette, a tenu à rassurer, hier, les propriétaires de "La Petite Bourgogne" qui sont ou qui doivent bientôt être expropriés par la ville de Montréal.

Me Paquette, qui représente devant les tribunaux de nombreuses causes d'expropriation, a déclaré que son expérience dans la région

métropolitaine lui permet d'affirmer que la ville de Montréal est l'un des corps expropriants qui donnent le plus de justice aux propriétaires et dont les délais stricts apportent un règlement rapide des montants dus.

Me Paquette a déclaré qu'il conseille aux propriétaires de faire effectuer une évaluation scientifique de leurs immeubles, ceci afin de connaître la valeur de

leur propriété. "Une telle évaluation, a-t-il expliqué, n'implique aucunement que les évaluateurs pourraient être malhonnêtes."

Il s'agit, selon Me Paquette, d'une simple mesure usuelle permettant aux propriétaires de mieux discuter avec les représentants de la ville.

"Au fait, d'ajouter Me Paquette, je crois que, dans le domaine des expropriations

la ville de Montréal, dépasse en rapidité et en qualité de nombreuses autres localités de la province."

Abordant la question particulière de "La Petite Bourgogne", où les expropriations sont actuellement très nombreuses, il a déclaré: "En ce qui concerne 'La Petite Bourgogne', mes observations me permettent d'affirmer que les propriétaires ne seront aucunement lésés dans leurs droits."

### Expropriation Meeting Topic In Burgundy

Residents of the St. Martin block in the Little Burgundy area — to be expropriated for urban renewal — will hold an organizational meeting at 750 Richmond Sq. tomorrow at 2.30 p.m.

A committee which called the meeting addressed an invitation particularly to English-speaking residents. One of the organization's prime purposes will be to work out methods of co-operating fully with their French-speaking neighbors on matters of mutual concern.

Spokesman said yesterday both Mayor Drapeau and Executive Committee Chairman Lucien Saulnier have been invited to tomorrow's meeting.

Other objectives of the organization will be to find out more about the expropriation plans; to inform the city administration of the opinions, ideas and needs of the people of "Little Burgundy"; and to take an active part in the general citizens' committee which already exists in the area.

## La Petite Bourgogne

# *Une somme de \$200,000 pour reloger les familles déplacées*

(Par M.A.) — L'administration municipale de la ville de Montréal, par la voie de son conseil municipal, sera appelée à mettre une somme de \$200,000 à la disposition du comité exécutif montréalais pour défrayer le coût des dépenses qu'encourra la ville lors du relogement des familles déplacées par la mise en oeuvre de la première étape du projet de rénovation urbaine du secteur "La Petite Bourgogne".

Le comité exécutif de la métropole a profité de sa séance d'hier pour ratifier un rapport en ce sens du directeur du service municipal d'urbanisme, M. Aimé Desautels.

### **Le relogement**

La ville de Montréal a l'obligation de reloger temporaire-

ment et convenablement les familles déplacées par la réalisation des "Ilots Saint-Martin", dont la mise en chantier est prévue pour septembre 1967.

A cette fin, l'exécutif de Montréal a créé une réserve de quelque cent logements, actuellement vacants ou qui devront être loués, et pour lesquels une somme de l'ordre de \$500 par logement devra être défrayée par la ville pour les remettre en "état de service".

### **Un atelier**

Le comité exécutif a aussi approuvé la location d'un atelier situé au 2211 rue Delisle, dont la superficie est de 900 pieds carrés, et qui sera vraisemblablement utilisés par les ouvriers affectés aux travaux de rénovation.

Il a enfin approuvé une recommandation voulant que les services de M. Clément Hogue, inspecteur de construction au service des permis et inspections, soient prêtés au service d'urbanisme. M. Hogue surveillera les travaux de réfection aux logements utilisés temporairement pour le relogement des familles, dans les limites mêmes de "La Petite Bourgogne".

## City Plans To Help Displaced Families

The Drapeau-Saulnier administration yesterday asked city council to vote \$200,000 at its next meeting for expenses in connection with proposed temporary re-housing of families dislodged to make way for a two-block subsidized public housing project in the "Little Burgundy" urban renewal zone.

This would provide for renting a number of privately owned dwellings in the zone and their repair at an estimated cost of \$500 each and the renting of a workshop for a year at \$250 monthly.

The administration was informed it may be possible to make a start on the housing development by the end of September.

The eight-acre, two-block

site is bounded by St. Antoine, des Seigneurs, Richmond and St. James St. and is bisected by St. Martin St. Its 106 buildings containing 231 dwellings are to be replaced by 119 containing 242 units.

A draft agreement with the city submitted by the federal authorities to clear the way for the contribution has not yet been approved by the Quebec Government.

## Re-location Plan

# City Fund Set For Burgundy

By DON FOLEY

Montreal moved yesterday towards creating a city-financed "dwelling bank" for the relocation of families affected by the multi-million dollar Little Burgundy urban renewal project.

Approved by the civic administration, the plan will now go to city council for further sanction and also to Ottawa from where the overall project of the St. Martin Block has yet to receive the required funds.

Council will be asked specifically to approve a credit of \$200,000 required for the initial phase of the "dwelling bank."

Authorization will also be needed for the city to go into the renting business.

As explained by city planning director Aimé Desautels, the project calls for the city to rent a number of existing buildings from owners in the St. Martin area and to renovate them so as to improve their living condition.

Once renovated the tenements will be made available to the first families who will be forced to abandon their present homes because of expropriation and who wish to remain in the district.

### 240 Homes Involved

Redevelopment of the St. Martin block, an eight-acre territory bounded by St. Antoine, St. James, Richmond and des Seigneurs streets, involves more than 240 dwellings.

Original plans call for the restoration of some of the dwellings and the rebuilding of others.

Administration chairman Lucien Saulnier said yesterday that actual construction activities at the St. Martin site will begin next fall.

It was not revealed yesterday, however, what rent the city will ask for the renovated dwellings but Mr. Desautels pointed out that reconstruction and redevelopment of each unit will cost approximately \$500.

The bank, he explained, will be made up from dwellings found in buildings already recommended by his department for takeover by the city.

Some buildings will be taken over by the city through

mutual agreements with the proprietors while others will have to be rented by the city.

The first step in the relocation program will require a reserve of 100 dwellings, Mr. Desautels reported to the executive committee.

Workshop and headquarters of the project will be situated at 2211 Delislie street in a building which will be under lease by the city at \$250 per month.

The Montreal architectural firm of Ouellet, Reeves, et Alain is already under contract to the city to map out plans for the St. Martin block project.

The St. Martin pilot plan, a pet project of Mr. Saulnier, is only phase No. 1 in a \$142,000,000 10-year urban renewal project for the entire southwestern part of the city.

Under terms of the National Housing Act, the Federal Government will be asked to subsidize part of the cost with Quebec and Montreal picking up the tab for the rest.



## Montréal relogera temporairement une centaine de familles expropriées de "La Petite Bourgogne"

par Florian BERNARD

Le comité exécutif de la ville de Montréal a décidé de créer une réserve de quelque 100 logements en vue d'abriter temporairement certaines familles expropriées dans le secteur de "La Petite Bourgogne".

Cette décision a été prise à la suite de l'étude du rapport des architectes Ouellet, Reeves et Alain, à l'effet que les travaux de rénovation du secteur ne pourraient pas commencer avant l'automne prochain, à condition, bien sûr, que les bâtiments puissent être libérés et démolis avant cette date.

Rappelons qu'aux termes de la Loi nationale sur l'habitation, la ville de Montréal a l'obligation de reloger temporairement et convenablement les personnes déplacées.

Cette réserve sera constituée de logements situés dans des bâtiments qui seront acquis de gré à gré, d'une part, et de logements actuellement vacants que la ville de Montréal devra louer de leurs propriétaires ac-

tuels. Ces logements devront être remis en état de service, réparés au besoin et rafraîchis sûrement. Un estimé sommaire des coûts s'établit à environ \$500 l'unité de logement, c'est-à-dire à peu près \$50,000 pour l'ensemble des logements.

Les travaux d'ordre courant seront exécutés par des menuisiers, peintres et journaliers que la ville de Montréal devra recruter. Les travaux spécialisés (plomberie, électricité, etc) seront confiés à des petites entreprises qui opèrent déjà dans le secteur.

La ville de Montréal, par ailleurs, trouvé un atelier situé au 2211 de la rue Delisle qui répondra aux besoins des équipes d'ouvriers durant ce programme de rénovation temporaire. Il s'agit d'un bâtiment de brique de deux étages, d'une superficie d'environ 900 pieds carrés, pourvu d'un équipement sanitaire adéquat et d'un circuit électrique de 250-550 volts. L'immeuble comprend également un vaste terrain qui servi-

ra au stationnement, au chargement et au déchargement des véhicules lourds.

Tous ces travaux entraîneront une dépense globale de plus de \$200,000.

## LA RÉSIDENCE DE BOURGOGNE

Dans d'autres colonnes de la présente livraison, nous nous demandons, non sans inquiétude, si Saint-Henri est destiné à devenir une ville-fantôme. Notre cri d'alarme n'est pas exagéré si l'on considère que lors d'une récente enquête, nous avons été renversés de constater que plusieurs grandes industries locales ont décidé de quitter notre patelin dans un avenir plus ou moins rapproché et que plusieurs autres songent à quitter les lieux pour des raisons variées. Certains industriels éprouvent beaucoup de difficultés à recruter du personnel à cause du manque de confort des employés. Par exemple, ces derniers ne trouvent aucun restaurant convenable pour le lunch. L'attraction des grandes Plazas est très forte. A l'heure du midi les employés qui travaillent Place Ville-Marie, Place Victoria ou autres, peuvent magasiner tout à leur aise. D'autres succombent aux pressions exercées avec avantages notoires de la part des autorités municipales des villes de banlieue alors que la ville de Montréal fait la vie dure à nos industriels.

Une lueur d'espoir vient de naître cependant. Deux hommes d'affaires montréalais nous font confiance et grâce à leur initiative, une superbe maison d'appartements s'est élevée en plein cœur de Saint-Henri.

Lisons ce reportage de l'un de nos rédacteurs:

Dans notre quartier, les vieilles maisons de briques rouges fleurissent plus fréquemment que les immeubles modernes. St-Henri, le vieux quartier, tente grâce à certains de nos hommes d'affaires de faire peau neuve. C'est ainsi qu'aux 250 et 260 de la rue Greene, angle Doré, au sud de Notre-Dame, ont poussé deux nouveaux immeubles, de style moderne, offrant 54 suites d'appartements de 1 1/2, 2 1/2, et 3 1/2. Chacune d'elles vous offre, en plus d'un ameublement sobre et de bon goût, les derniers perfectionnements de la technique moderne: unité de climatisation, chauffage é-

lectrique, contrôle thermostatique, entièrement à l'épreuve du feu, insonorisation entre chaque logement, stationnement individuel pouvant contenir 28 automobiles dans le sous-sol, ainsi qu'un service de buanderie dans chaque immeuble. Les propriétaires, messieurs Jean Jobin et Conrad Brassard, n'ont rien négligé pour le confort de leurs locataires; ils vous offrent en plus de toutes ces commodités le luxe de tapis et draperies mûr à mûr, ainsi qu'accessoires électriques ultra-modernes.

En vue de l'Expo 67, le gouvernement français s'est réservé l'usage de ces deux

magnifiques immeubles. Quoi qu'il en soit, l'ouverture officielle au public se fera du 22 au 29 avril inclusivement. Au cours de cette période, la population est invitée à se rendre compte par elle-même, de l'excellence de la construction et du service, et de profiter de cette occasion pour réserver un de ces petits bijoux pour novembre prochain.

Ce sera un plaisir autant qu'un devoir d'encourager l'action de nos hommes d'affaires canadiens-français, qui n'ont pas hésité à miser sur l'avenir du quartier et sur le bon sens de ses habitants.

Nous espérons que plusieurs autres de nos hommes d'affaires imiteront le geste de ces derniers et nous incitons nos hommes d'affaires locaux, nos industriels à étudier sérieusement la possibilité de rénover notre quartier en construisant plusieurs immeubles du genre ou en rénovant des vieux immeubles.

Dans un cahier spécial que nous publierons incessamment sur les industries et les commerces locaux, on trouvera plusieurs exemples de nos entreprises locales qui ont trouvé profit à rénover leurs établissements et à demeurer dans le comté. Je profite de l'occasion pour offrir à tous ceux qui veulent en bénéficier, un espace dans ce cahier qui fera époque, un espace pour y placer leur petite histoire, leur biographie etc. Il s'agit de communiquer avec nous à 933-3653.

## OTTAWA ACCORDE \$35.7 MILLIONS POUR LA RÉNOVATION DE LA PETITE BOURGOGNE



Gérard Loïselle

Dans le programme du gouvernement fédéral concernant la guerre à la pauvreté, nous sommes heureux d'apprendre l'heureuse nouvelle d'une subvention de \$35.7 millions de dollars qui sera versée à la ville de Montréal spécialement pour la rénovation du secteur local de La Petite Bourgogne. Le député Gérard Loïselle, qui est aussi conseiller municipal de Sainte-Anne, nous transmet cette décision du gouvernement dans une lettre que nous reproduisons ici pour le bénéfice de nos lecteurs.

Ottawa,  
le 26 mai, 1967.

Monsieur Jean J. Mercier,  
Président-fondateur,  
Directeur général,  
La Voix Populaire Ltée,  
4082 ouest, rue St-Jacques,  
Montréal, Québec.

Cher monsieur,

La présente fait suite à votre article du 10 du mois courant, et vous remarquerez que j'ai préféré le silence pour en arriver aux actes qui sont, sans aucun doute, beaucoup plus constructifs que des paroles.

Vous serez heureux de pouvoir publier une très bonne nouvelle qui vaut la première page, et qui fait suite à toutes mes représentations depuis plusieurs années autant à titre de Conseiller municipal qu'à celui de député au fédéral, et qui consiste à la rénovation de la Petite Bourgogne. Je reçois du Cabinet du Ministre, l'Honorable J. Nicholson, un communiqué devant être publié aujourd'hui même, confirmant que l'Etat fédéral contribue pour la réalisation d'un plan de rénova-

tion de la Petite Bourgogne, avec la somme de 35.7 millions, à la Ville de Montréal, et ce montant s'ajoute à celui de 1966, alors qu'une contribution de \$2,700,000., pour les îlots Saint-Martin, secteur situé dans la même zone, était versée.

Le plan ci-haut mentionné comprend le secteur de 300 acres surnommé "La Petite Bourgogne" et cette rénovation a pour objet l'aménagement progressif autant économique, social et matériel. Le coût total du plan, qui sera exécuté par le service d'urbanisme de Montréal, est estimé à 76.8 millions de dollars. La contribution du gouvernement fédéral représente 50 pour cent de ce montant. Cette contribution entre dans le programme établi par l'Etat pour réduire la pauvreté et multiplier les emplois.

J'ai cru qu'il serait d'un grand intérêt pour vous de démontrer aux lecteurs de votre journal que nous nous occupons toujours de leur cause.

Bien à vous,

Gérard Loïselle, m.p.  
Conseiller municipal.

GL/gdm

P.S. Cette annonce fait suite à une question que je posais en chambre ce matin même et l'Honorable J. Nicholson me faisait part de ce beau projet.

Nous sommes heureux de féliciter le député Loïselle. Espérons qu'il continuera sur cette voie.

Et nous profitons de la circonstance pour demander aux députés Camille Martellani et Frank Hanley de harceler le gouvernement provincial afin que lui aussi contribue de sa part au projet de rénovation de La Petite Bourgogne mis de l'avant par la ville de Montréal. Le gouvernement de la province de l'Ontario accorde toujours 25% du coût de rénovation des zones vétustes aux villes qui préconisent des projets semblables. Le gouvernement fédéral accordant 50% du coût, il n'en resterait que 25% à défrayer pour la ville de Montréal, ce qui aurait probablement pour effet de hâter la rénovation de ce secteur.

## Subvention fédérale de \$35.7 millions à Montréal

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Le gouvernement fédéral, par l'entremise de la Société centrale d'hypothèques et de logement, vient de consentir une subvention de 35.7 millions de dollars à la ville de Montréal pour l'aider à exécuter son plan de rénovation urbaine dans le secteur "La Petite Bourgogne".

C'est là la seconde contribu-

tion fédérale. En 1966, Ottawa a versé \$2,700,000 pour les "Ilots Saint-Martin", un quartier situé dans ce secteur.

Ces deux subventions représentent environ la moitié du coût total du projet (\$76.8 millions) qui sera versé par le service d'Urbanisme de la ville de Montréal.

Cette nouvelle a été rendue publique à midi par le ministre du Travail John Nicholson qui répond au parlement de l'activité de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Le secteur "La Petite Bourgogne", situé près du centre-ville, est limité à l'ouest par l'avenue Atwater, au nord par les voies ferrées du Pacifique Canadien, à l'est par la rue Guy et au sud par le canal Lachine.

Le plan de rénovation, soutient la SCHL, a pour objet l'aménagement progressif et ordonné de "La Petite Bourgogne" sur les plans économique, social et matériel. Le secteur sera divisé en deux quartiers: l'un résidentiel, l'autre industriel.

On éliminera donc les immeubles vétustes et les voies ferrées; on aménagera plus d'aires libres et de verdure, et on créera un réseau de rues plus larges. Cette rénovation permettra également la construction d'établissements commerciaux et d'habitations, l'aménagement de parc d'auto ainsi que le renouvellement des installations de presque tous les services publics.

Les urbanistes ont l'intention de conserver autant de maisons que possible afin que ce quartier garde sa physionomie particulière.

# Ottawa Approves

## City Urban Plan

### Bourgogne Project Set

By ARTHUR BLAKELY  
and PAUL DUBOIS

OTTAWA — (Gazette) — The Federal Government has approved a massive new urban redevelopment program for the city of Montreal to cost an estimated \$76,800,000, Labor Minister Nicholson announced here yesterday.

Mr. Nicholson, the federal minister responsible for housing policy, said the new program was timely since it would help pick up the economic slack created with the end of construction at Expo.

He said that it would help to ease the impact of the lay-offs at Expo.

The federal contribution to total project costs has been set at \$35,700,000 — 50 per cent of estimated costs less recoveries. The remaining costs will be shared by the city of Montreal and the Provincial Government.

#### Renewal Plan Area 300 Acres

The renewal plan covers the 300-acre "La Petite Bourgogne" area near Montreal's downtown district, bounded by Atwater Ave. on the west, the CPR tracks on the north, Guy St. on the east and the Lachine Canal on the south.

A CMHC announcement released here points out that the federal contribution to the huge new urban renewal program is in addition to a contribution of \$2,700,000 approved for the Îlots-Saint-Martin sector of the area, approved in 1966.

Commenting on the federal grants, Montreal Executive Committee chairman Lucien Saulnier said he hopes the Provincial Government will also co-operate financially toward completion of the major renovation project in the southwest section of the city.

Mr. Saulnier reported Quebec Municipal Affairs Minister Paul Dozois had recently reiterated the intention of his government to submit to the Legislature a Bill to create a Provincial Housing Bureau.

"I have every reason to believe this Bill will include some form of financial co-operation for the project," Mr. Saulnier said.

#### Ready To Proceed Saulnier Says

The federal grant, it was pointed out, was made through the Central Mortgage and Housing Corporation. "It will permit us to really go ahead with our plans," Mr. Saulnier said.

Demolition of buildings in the St. Martin section, bordered by St. Antoine, St. James, Richmond and des Seigneurs Sts., will get under way sometime in the fall.

The first phase of the renewal project will include the purchasing, by Montreal, of existing properties in the area, clearing of the land involved plus the installation of municipal services.

The "Petite Bourgogne" district will eventually be separated into two areas, one residential and the other industrial. The district will feature large park areas and wide streets in addition to a low rental housing project.

## *City Renewal*

# Burgundy Plan Gets Big Grant

By GERARD DERY

The last hurdle to the 300-acre Little Burgundy urban renewal and public housing project was cleared yesterday as the Federal Government came through with a \$35,700,000 grant.

Total estimated cost of the huge project is \$76,800,000—of which Ottawa will pay half. Earlier, it contributed \$2,700,000 to preliminary work.

Quebec and Montreal will pay the other half, and the city administration expressed the hope yesterday that the provincial government would soon come through with its share.

The federal grant was announced by Labor Minister Nicholson, who said the project, in addition to revitalizing a decaying area of the city, would help ease the impact of post-Expo lay-offs.

The Little Burgundy area is bordered by Guy street on the east, Atwater avenue on the west, the Lachine Canal on the south and the CPR tracks.

### Demolition

Preliminary clearing work has already begun in one small area of the site, known by planners as the "Ilots St. Martin."

City Planning Director Aimé Desautels, whose department drew up the plans approved by Ottawa, said work so far had concentrated on demolition of sheds behind buildings which have been vacated.

The Ilots St. Martin involves a section of the area bordered by St. Antoine, St. James, Richmond and des Seigneurs streets.

It is an area expected to be transformed into a small section of the huge housing project, with some of the buildings being temporarily preserved.

The city has already announced it will renovate some of the existing buildings and rent them to people who wish to remain in the area pending construction of the new "up-to-date and comfortable" residential units.

The Ottawa news reached Montreal yesterday through the offices of Municipal Affairs Minister Paul Dozois.

### Most Pleased

Executive Committee Chairman Lucien Saulnier, godfather of the project, said he was "most pleased" by the Ottawa announcement.

He added: "This grant will permit us really to go ahead with our plans."

Initial construction on the Ilots St. Martin is expected to begin in the fall.

Mr. Saulnier quoted Municipal Affairs Minister Dozois as reiterating his government's intention of creating a Provincial Housing Bureau.

A Bill to that effect will soon be submitted to the Legislative Assembly.

"I have every reason to believe this Bill will include some form of financial co-operation from the Quebec government for the project," Mr. Saulnier said.

## Petite Bourgogne: après la subvention d'Ottawa, reste à venir la part du Québec

Le ministre des affaires municipales, M. Paul Dozois, qui a informé M. Lucien Saulnier de la contribution fédérale de \$35,685,000 pour le projet de la Petite Bourgogne, a réitéré au président du comité exécutif de Montréal l'intention du gouvernement provincial de soumettre à l'Assemblée législative le projet de loi concernant la création d'une société d'habitation du Québec.

L'on sait qu'hier le ministre du travail, M. John Nicholson, par qui la Société centrale d'hypothèques et de logement est responsable au Parlement, a annoncé l'approbation de cette contribution fédérale, qui représente 50 p.c. du coût des expropriations et du déblaiement du secteur de la Petite Bourgogne, soit \$71,300,000. Resterait à venir la part de Québec.

Evoquant le projet de loi promis par M. Dozois, le président Saulnier a précisé hier à l'hôtel de ville qu'il avait "tout lieu de croire que cette loi va prévoir une forme de collaboration financière à la réalisation de ce projet".

La SCHL a fourni l'an dernier \$2,700,000 pour la rénovation des "îlots Saint-Martin", territoire borné par les rues Saint-Antoine, Richmond, Saint-Jacques et des Seigneurs, première priorité dans la Petite Bourgogne, territoire compris entre les rues Guy et Atwater, les voies du Pacifique Canadien et le canal Lachine.

"Nous commencerons dès la fin de 1967 la démolition dans les îlots Saint-Martin", a dit M. Saulnier, ajoutant que la ville avait procédé à des ac-

quisitions pour au-delà de \$1 million déjà, et qu'en prenant les devants sur Québec et Ottawa l'on avait ainsi épargné un an dans la mise en train du projet.

L'étude publiée en juin 1966 par le service d'urbanisme de la ville de Montréal estimait les coûts pour les îlots Saint-Martin à \$5.4 millions et évaluait la part de la ville de Montréal à 50 p.c., soit \$2,579 millions, le fédéral assumant l'autre moitié.

## LE FÉDÉRAL REMETTRA \$35,700,000 À LA VILLE DE MONTRÉAL POUR RÉNOVER LE SECTEUR DE LA "PETITE BOURGOGNE"

La Ville de Montréal recevra du gouvernement fédéral un octroi de \$35,700,000. pour l'aider à exécuter son plan de rénovation urbaine qui devrait coûter \$76,800,000 en tout.

Le secteur de 300 acres de "La Petite Bourgogne", situé près du centre-ville et limité à l'ouest par l'Avenue Atwater, au nord par les voies ferrées du Canadien Pacifique, à l'est par la rue Guy et au sud par le canal de Lachine est englobé dans ce plan. On se rappelle qu'en 1966, le gouvernement central accordait une subvention de \$2,700,000. pour les flots St-Martin.

Le président du Comité Exécutif de Montréal, M. Lucien Saulnier a d'ailleurs confirmé que les travaux de démolition et de déblaiement de ce premier secteur commenceront dès la fin de la présente année. M. Saulnier a de plus ajouté:

"J'ai de bonnes raisons de croire que le projet de la loi concernant la création d'un office provincial d'habitation prévoira une forme de collaboration financière à la réalisation du projet de rénovation du secteur La Petite Bourgogne".

L'octroi de la SCHL annoncé dans la capitale fédérale par le ministre du Travail, M. John Nicholson, représente la moitié du coût des travaux de démolition et de déblaiement. Le secteur de "La Petite Bourgogne" sera divisé en deux quartiers: résidentiel et industriel.



## Les travaux de "La Petite Bourgogne" commenceront vers la fin de l'année

par Maurice ARCHAMBAULT

Le président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Lucien Saulnier, a "de bonnes raisons de croire que le projet de loi concernant la création d'un office provincial d'habitation prévoira une forme de collaboration financière à la réalisation du projet de rénovation du secteur La Petite Bourgogne".

Le porte-parole de Concordia commentait ainsi, hier, la décision du gouvernement d'Ottawa de verser à la ville de Montréal, par l'entremise de la Société centrale d'hypothèques et de logement, une subvention de l'ordre de \$35.700.000 pour l'aider à réaliser le projet de longue haleine.

### DES CETTE ANNEE

Le président de l'exécutif montréalais a d'abord rappelé que les travaux de démolition et de déblaiement du premier secteur de La

Petite Bourgogne, soit les îlots Saint-Martin, débiteront dès la fin de l'année en cours.

Rappelant que c'est le ministre provincial des Affaires municipales, M. Paul Dozois, qui lui a appris la décision des autorités fédérales, le représentant de Montréal a expliqué que l'octroi de la SCHL représente la moitié du coût des travaux de démolition et de déblaiement.

### PROJET DE LOI

"Le ministre Dozois m'a réitéré l'intention du gouvernement provincial de soumettre à la Législature du Québec le projet de loi concernant la création de l'office d'habitation", a poursuivi M. Saulnier, avant de souhaiter une collaboration financière de Québec.

La décision du gouvernement d'Ottawa a été annoncée dans la capitale fédérale par le ministre du Travail, M. John Nicholson, responsable de la SCHL devant le Parlement canadien.

Pour "La Petite Bourgogne"

## Ottawa versera un octroi de \$35 millions à Montréal

Ottawa (DNC) — Le gouvernement fédéral a décidé de verser une contribution de \$35,700,000 à la Cité de Montréal pour l'aider à exécuter son plan de rénovation urbaine.

Ce plan englobe le secteur de 300 acres surnommé "La Petite Bourgogne", qui est situé près du centre-ville et limité à l'ouest par l'Avenue Atwater, au nord par les voies ferrées du Canadien Pacifique, à l'est par la rue Guy et au sud par le canal de Lachine.

Cette contribution s'ajoute à celle qui a été accordée en 1966 au montant de \$2,700,000 pour les îlots Saint-Martin, secteur situé dans la même zone.

### LE PLAN

Le plan de rénovation urbaine a pour objet l'aménagement progressif et ordonné de "La Petite Bourgogne", du point de vue économique, social et matériel. Ce secteur sera divisé en deux quartiers: l'un résidentiel, l'autre industriel. Les industriels auront l'avantage d'être installés près des grandes voies d'accès.

### LE BUT

Le but précis est d'éliminer les immeubles vétustes et les voies ferrées, d'aménager plus d'aires libres et d'aires de verdure et de créer un réseau de rues plus larges, en faisant une distinction entre la circulation par les grandes artères et par les rues de service local; de construire des établissements commerciaux et des habitations, d'aménager des parcs d'autos (pour libérer les rues) et de renouveler les installations de presque tous les services publics.

Les urbanistes ont l'intention de conserver autant de maisons que possible afin que ce quartier garde sa physionomie particulière.

# Pour la rénovation de la "Petite Bourgogne" Très heureux de l'aide d'Ottawa, Saulnier attend celle de Québec

par Raymond Masso

M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif de la ville de Montréal, est évidemment "très heureux" du dernier geste posé hier par le gouvernement fédéral par l'entremise de la Société

centrale d'hypothèques et de logement.

Le chef de l'administration montréalaise n'a en effet pas tardé à remercier publiquement le gouvernement fédéral d'avoir consenti une subvention de \$35.7

millions à Concordia pour l'aider à mener à bien son projet de rénovation urbaine baptisé "La Petite Bourgogne", secteur de Montréal borné par la rue Guy (à l'est), l'avenue Atwater (à l'ouest), le canal Lachine (au sud) et les voies du Pacifique Canadien (au nord).

Tout en soulignant que "cette décision de la part d'Ottawa va nous permettre d'y aller maintenant résolument", M. Saulnier a déclaré espérer obtenir aussi de l'aide "financière" de la part du gouvernement Johnson".

**Une première subvention fédérale de \$2,700,000**

On se rappelle que le gouvernement fédéral a déjà accepté, l'an dernier, de verser \$2,700,000 concernant la rénovation des "Ilots Saint-Martin", une partie bornée par les rues Saint-Antoine, Saint-Jacques, Richmond et des Seigneurs.

Ces deux subventions, au montant total de \$38,400,000, représentent 50 p. 100 du coût de "la mise en oeuvre" du pro-

gramme de rénovation urbaine baptisé "La Petite Bourgogne" dans la section sud-ouest de la métropole.

Comme on l'a déjà noté, "mise en oeuvre" signifie, selon la loi, "l'acquisition des propriétés de tout le territoire mentionné, le déblaiement des terrains et l'installation des services et ouvrages municipaux, autres que la construction de bâtiments publics". De sorte qu'il ne s'agit pas là de la phase "construction" de logements salubres à loyers modiques".

**Réponse à une requête de décembre dernier**

Le geste posé hier par le gouvernement fédéral constitue la réponse à une demande d'aide formulée le 9 décembre dernier à l'adresse de la SCHL.

M. Jacques Bernier, du "Comité spécial sur l'habitation" (comité provincial) n'espérait-il pas alors que la SCHL examinerait "rapidement tous les détails de cette requête". N'ajoutait-il pas que "tous les détails et documents soumis suffisent à démontrer l'éligibilité de la ville de Montréal à une telle assistance de la part des autorités fédérales".

**Office provincial et espoir d'une aide**

"Est-ce que la province de Québec va également collaborer financièrement", a-t-on demandé hier soir à M. Saulnier, à son bureau de l'hôtel de ville.

Sa réponse: "Le ministre des Affaires municipales, M. Paul Dozois, m'a informé de l'approbation de la part des autorités fédérales et il m'a réitéré l'intention du gouvernement de soumettre à la Législature un projet de loi en vue de créer l'Office provincial de l'habitation. J'ai tout lieu de croire que cette loi va prévoir une forme de collaboration financière en vue du projet de la "Petite Bourgogne".

**Les îlots Saint-Martin : démolition cet automne**

Et M. Saulnier de révéler ensuite que la démolition des édifices expropriés dans les îlots Saint-Martin débutera au cours de l'automne prochain.

Et ses derniers mots, dits avec optimisme: "Pour le reste, il va être procédé avec diligence".

## Saulnier demande l'aide du gouvernement Johnson pour la Petite Bourgogne



Lucien Saulnier

Le président du Comité exécutif de la ville de Montréal, M. Lucien Saulnier, a déclaré en fin de semaine qu'il espère obtenir une participation financière du gouvernement provincial dans le projet de rénovation de "La petite Bourgogne".

M. Saulnier a tenu ses propos en commentant la nouvelle de l'attribution d'une subvention de \$35,700,000 par le gouvernement provincial qui a approuvé le programme de rénovation dont le coût s'élèverait à \$76,800,000.

Le ministre fédéral du travail M. Nicholson a annoncé la participation du gouvernement canadien, au début du week-end, en précisant que le projet avait été conçu de façon à absorber nombre de travailleurs qui pourraient être mis à pied après l'Exposition.

La rénovation de "La petite Bourgogne" devrait en effet commencer à l'automne dans le secteur de 300 acres, délimité par les rues Atwater et Guy, à l'ouest et à l'est, et par les voies du Canadien pa-

cifique au nord et par le canal Lachine au sud.

Ottawa couvrant le coût de cette rénovation à 50 pour cent, le Québec devrait normalement partager la balance avec Montréal. C'est pourquoi M. Saulnier souhaite que cette participation financière du Québec soit comprise dans le projet de loi provincial pour la création d'une Régie de l'habitation.

Le gouvernement fédéral, en participant au projet, permet à Montréal d'aller de l'avant dans la rénovation de "La petite Bourgogne" a aussi dit M. Saulnier. "Et nous sommes prêts" a-t-il ajouté.

La démolition des immeubles et maisons dans la section Saint-Martin, bornée par les rues Saint-Antoine, Saint-Jacques, Richmond et des Seigneurs devrait commencer à l'automne.

La première phase du projet comprend l'achat, par Montréal, des immeubles existants, leur démolition, et l'installation des services d'utilité publique rénovés.

Le secteur de "La petite Bourgogne" sera éventuelle-

ment partagé en deux parties, l'une résidentielle, l'autre industrielle.

Des parcs de verdure et de larges avenues seront compris dans ce projet pour l'établissement d'habitations à loyers modiques.

## Little Burgundy

THE wheels of housing progress turn slowly, but they do turn. So today there is at least high hope that the wreckers will be at work in the Little Burgundy area before the first snow of winter starts to fall. The federal announcement that Ottawa will provide \$35,700,000 for the city's first major urban renewal project in many years means that the plans for the undertaking have been approved and only the provincial government's own participation remains to be announced before there is action.

Almost from the start, from that sad New Year's Eve declaration in 1964 by a group of neighborhood clergy condemning the people of Montreal for allowing under-privileged families to live in the degradation of the area's slums, the city administration made it clear it would not be stampeded into a rehabilitation program which might solve nothing in the long run. That attitude put good city planning in a higher priority than the relief of misery. But in any event, two and half years after everyone expressed shock that such housing conditions existed, we are on the verge of doing something about it.

In announcing the federal contribution under the National Housing Act, Labor Minister Nicholson commented that in addition to revitalizing a decaying area, the program would help ease the impact of post-Expo layoffs on the labor market. That is true. Resumption of work on the expressway building program is scheduled to begin about the same time and with the same end in view. But since a great many heavy construction projects in the area have long since been wound up and building contractors have little on their backlog list, resulting unemployment is likely to be reflected in the next round-up of job figures. The sooner work can be launched on all the deferred undertakings the healthier the climate.

## SUR LA "TERRE DES HOMMES" Y A-T-IL DES LOGEMENTS A PRIX MODIQUES?

Un certain nombre de familles ouvrières sont dé- placées dans le projet "La Petite Bourgogne". En effet, ce grand projet de ré- novation urbaine débutera

dans les Ilôts Saint-Martin, ce qui apportera avec les ans l'aménagement complet de ce territoire dont nous serons tous orgueilleux.

Messieurs les propriétaires, voilà pour vous l'occasion de tendre la main à vos concitoyens locataires en leur offrant des logements salubres à un prix abordable.

Vous êtes invités à communiquer avec l'Office de relogement de La Petite Bourgogne en signalant

872-3850 ou 872-4416, qui se fera un plaisir d'inscrire vos logements libres pour les offrir à des locataires éventuels et sans que cela vous coûte un sou.

Voilà pour chacun une véritable occasion de conserver dans nos quartiers les familles qui y ont toujours vécu, et ensemble nous pouvons contribuer au bien-être de notre population et conserver à nos marchands une clientèle régulière et satisfaisante.

## Un mémoire sur les problèmes de l'expropriation

# Quand on déloge les gens, il faut voir à les reloger

par Denis TREMBLAY

"Quand un service public déloge les gens, il doit les reloger", a déclaré, hier, M. P. Laplante, directeur du Conseil des oeuvres, qui affirmait la responsabilité des autorités devant les problèmes suscités chez la population du secteur la "Petite Bourgogne" par les projets d'urbanisme de la ville de Montréal.

M. Laplante, qui parlait à une conférence de presse marquant la publication d'un mémoire sur les problèmes des gens touchés par l'expropriation, a affirmé la nécessité de solutions immédiates et concrètes aux problèmes causés par l'expropriation.

### ETAPES

Ces problèmes, ils se divisent en trois étapes : avant, pendant et après le déménagement. A la première de ces étapes, les gens sont écrasés par la nouvelle qu'ils vont être expropriés, et ce, par un manque quasi-totale d'information : ignorance de la date d'éviction, des procédures, etc.

Au second palier, le déménagement, ces personnes, dont le revenu mensuel moyen s'établit à \$371 par famille, doivent faire face à des dépenses financières excédent leur budget : frais de déménagement, rénovation du nouveau logement, etc. "Et souvent, de souligner M. H. Ouellette, du Conseil des oeuvres, la situation de ces gens est pire après qu'avant le déménagement. A la dernière étape, les gens éprouvent des difficultés à s'intégrer à leur nouveau milieu social.

### COORDONNER

Sinon pour solutionner, du moins pour diminuer le nombre et la portée de ces problèmes, M. Chagnon, de la Société de Service social aux familles, et M. Laplante ont souhaité qu'un système d'information, mis en oeuvre par l'autorité qui exproprie, renseigne les gens sur les services qui leur sont offerts en pareilles circonstances. "Car, ont-ils affirmé, la plupart des gens concernés ignorent que la ville de Montréal, par exemple, rembourse une partie des frais de déménagement dans le cas d'une expropriation. Ils ignorent aussi l'existence à Montréal d'un bureau du logement qui peut les aider à trouver un nouvel appartement".

### UN DEPLIANT

A cette fin, les auteurs du mémoire paru hier suggèrent la création d'un dépliant vulgarisant les détails du plan de rénovation et expliquant les indemnités auxquelles ont droit ces personnes. Ils demandent aussi qu'une lettre sur la date de l'éviction soit envoyée à chacun des foyers touchés par les projets d'urbanisme.

Pour sa part, M. Laplante souhaite la création d'un bureau régional du logement, qui serait sous la juridiction de l'autorité provinciale. Ce bureau aurait pour but de trouver des logements aux personnes délogées.

# Montréal doit aider les familles expropriées

— le conseil des oeuvres

par Claire Dutrisac

Dans un document de plus de cent pages, le Conseil des oeuvres de Montréal et la Société de service social aux familles ont mis en lumière les difficultés auxquelles sont en butte les populations frappées par l'expropriation. Ils ont souligné leurs besoins, l'influence des services actuels et ont fait des suggestions concrètes afin d'aider les gens chassés de leurs foyers par des mesures d'urbanisme.

Ils ont fait valoir qu'il ne suffit pas de créer un bureau de logement, comme l'a fait la ville de Montréal, en ce qui concerne les habitants des Ilots St-Martin, secteur où se concrétise actuellement le projet de rénovation urbaine connu sous le nom "La Petite Bourgogne". Le document sera présenté aux autorités de la ville et il est destiné à servir de base à des discussions qui devraient normalement déboucher sur

des initiatives propres à minimiser autant que possible les effets souvent dramatiques de l'expropriation.

L'étude faite par les deux organismes les amène à conclure que la période la plus importante est celle "d'avant l'éviction", soit celle comprise entre le décret d'expropriation et l'éviction elle-même. Lors de la conférence de presse, hier, au cours de laquelle le document en cause a été remis aux journalistes, le directeur du Conseil des oeuvres, M. Pierre Laplante et les travailleurs sociaux qui ont participé à cette étude ont beaucoup insisté sur le manque d'informations précises.

"Le manque d'informations précises et officielles, dit le communiqué remis à la presse avec le document, concernant le projet de rénovation urbaine, le logement, les indemnités, la protection reconnue par la loi et les droits au remboursement engendra beaucoup d'inquié-

tude et fait souvent apparaître les difficultés de logement comme écrasantes, ce qui a pour effet d'augmenter le sentiment d'impuissance existant chez cette population." Ce qui a amené les journalistes à s'étonner du peu de moyens d'information mis au service des expropriés, comparativement à la publicité faite à l'Expo...

Des difficultés particulières surgissent "au moment du logement". Elles sont occasionnées par la recherche d'un logement (une personne seule et âgée ne peut faire "la rue" pour trouver un logement) le déménagement lui-même (les assistés sociaux qui n'ont qu'une maigre pitance ne peuvent en supporter les frais) et l'installation dans le nouveau logis.

Partant de cette expérience, les auteurs du document attachent beaucoup d'importance aux services qui répondraient au besoin d'information nécessaire à toute la

population du secteur de rénovation urbaine et particulièrement à celle des Ilots St-Martin.

Comme l'a souligné le directeur de la Société de service social aux familles, M. Roger Prud'homme, "Il faut descendre dans la rue" et aller au devant des gens, se rapprocher d'eux afin de les

mieux aider. C'est pourquoi ils proposent qu'on établisse un plan individuel de logement dont la réalisation impliquera de nouvelles tâches pour le service du logement et l'agence sociale de quartier.



## Burgundy Residents To Vacate

The city has sent notices to about 50 families in the Quesnel street area telling them to leave the premises to make way for an urban renewal plan.

Officially, the families have until Sept. 1 to move, but an official of the urban renewal division of the city planning department said that if they have trouble finding new places, extensions would be permitted.

The area was already slated for renewal as part of the Little Burgundy plan to revive a decaying 265-acre area west of Guy street.

But the 25 buildings on Quesnel street were expropriated earlier than planned because of a fire in March, 1963, that wrecked most of the block. Just when actual rebuilding will start has not been decided, the official said.

He said the buildings had been expropriated more than a year ago.

Part of the area is being turned into a temporary park for the area, starved for a bit of open ground where children can play in relative safety.

Eventually the park will be built upon and other parks provided as part of the Little Burgundy plan.

Les Ilots Saint-Martin de La Petite Bourgogne.

## *Les jeux des tout-petits et le repos des adultes*

(par M.A.) — L'administration municipale de la ville de Montréal vient d'approuver les plans préliminaires d'un projet prévoyant la construction de 261 logements dans le secteur des Ilots Saint-Martin, l'un des

secteurs de la zone-pilote de rénovation urbaine de La Petite Bourgogne.

C'est ce qu'a révélé, hier, le président Lucien Saulnier, à l'issue d'une séance spéciale des membres du comité exécutif de la métropole, en rappelant que le projet sera réalisé sur une étendue de huit acres, dans le secteur borné par les rues Saint-Antoine, des Seigneurs, Saint-Jacques et Richmond.

### **L'aménagement**

Le porte-parole de Concordia a expliqué que les logements seront aménagés dans des bâtiments en rangée de deux et trois étages, "dont un grand nombre, plutôt que de s'aligner en bordure des rues, seront groupés autour de places plantées d'arbres et destinées aux jeux des tout-petits et au repos des adultes".

Le projet prévoit l'érection de 148 logements comprenant quatre et cinq chambres à coucher. Le reste, soit environ 20% des logements, compteront trois chambres à coucher.

### **Restauration**

Le président Saulnier a ajouté qu'une trentaine de maisons actuelles du secteur seront conservées et restaurées. L'administration entend conserver également le centre social "Tyndal House", la piscine municipale Hushion et ériger un petit centre commercial.

Le coût de construction de l'entreprise se chiffre par \$6,000,000. Il comprend l'érection des bâtiments, l'aménagement paysager, la restauration des maisons conservées, la construction des espaces de stationnement, des établissements commerciaux, etc.

L'administration municipale espère mettre le projet en chantier au début de l'année 1968.

Projet de loi approuvé!

## 261 nouveaux logements seront construits bientôt dans un des secteurs de la Petite Bourgogne

Le président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Lucien Saulnier, a déclaré hier que la ville vient d'approuver les plans d'un projet qui prévoit la construction de 261 nouveaux logements, dans la Petite Bourgogne.

Les nouveaux logements seront construits dans le secteur des Ilots St-Martin, l'un des secteurs de la zone-pilote du vaste programme de rénovation urbaine. M. Saulnier a précisé que le projet s'étendra sur une superficie de huit acres, dans un secteur borné par les rues St-Jacques, Richmond, St-Antoine et Des Seigneurs. Les bâtiments seront érigés en rangées de deux ou trois; un grand nombre seront groupés autour de places plantées d'arbres et desti-

nées aux jeux des tout-petits et au repos des adultes.

Le projet municipal, que la ville espère mettre en chantier dès le début de 1968, représente un coût de l'ordre de \$6 millions. Il comprend la construction des

bâtiments, la restauration des bâtiments, la restauration des maisons conservées, l'aménagement des terrains de stationnement, l'érection des établissements commerciaux et l'aménagement paysager.

## Avis expédiés à une cinquantaine de familles de 'La Petite Bourgogne'

La ville de Montréal a expédié à une cinquantaine de familles qui demeurent dans le district de "La Petite Bourgogne" un avis de quitter les lieux avant le 1er septembre prochain.

Toutefois, dans le cas où ces familles ne pourraient pas trouver de logements convenables, un sursis pourrait leur être accordé.

Dès que les logements du secteur auront été évacués, les immeubles seront démolis pour rendre possible un vaste programme de rénovation urbaine.

Ce projet a pour but de rénover un district de 265 acres à l'ouest de la rue Guy.

Les immeubles de la rue Quesnel ont été expropriés plus tôt que prévu par suite d'un incendie qui en a détruit ou endommagé plusieurs en mars 1963.

Les logements que les locataires actuels seront appelés prochainement à évacuer ont été expropriés il y a un peu plus d'un an.

Le vaste espace libre que formeront les terrains déblayés sera temporairement transformé en parc public où les enfants pourront jouer en toute sécurité.

## 'Burgundy' facelifting due in '68

Montreal's projected \$6,000,000 "beauty treatment" of Ilots St. Martin, initial phase in the city's Little Burgundy multi-million dollar renewal project, is expected to begin early next year.

At an executive committee meeting on the weekend preliminary plans were approved for the construction of 261 dwellings in the Ilots St. Martin sector.

The scheme covers two blocks, measuring about eight acres and bordered by St. Antoine, des Seigneurs, St. James and Richmond streets.

The 261 dwellings will be located in rows of two- and three-storey buildings, clustered around green areas instead of being situated on the street line.

Fifty-eight per cent, of 148 dwellings, will have four and five bedrooms while twenty per cent will have only three.

The city will restore about 30 existing houses. Furthermore, the city is planning to preserve Tyndale House, and Hushion municipal bath. A small shopping centre is also planned.

The \$6,000,000 expenditure will cover construction of houses, landscaping, restoration of buildings being preserved, construction of parking lots, building of commercial establishments and various incidental disbursements.

## Les mal logés sont pressés

**P**LACE nette avant le 1er septembre! L'avis peut sembler brutal; en fait, il est normal puisque Montréal a l'intention de ne pas laisser trainer son projet d'aménagement de l'emplacement connu sous le nom de "Petite Bourgogne". Les cinquante locataires encore sur les lieux devront quitter ceux-ci et un sur-sis ne leur sera accordé que si vraiment il leur est impossible de découvrir des locaux convenables. La solution à ce volet du problème n'est pas un casse-tête.

Une propagande, un peu trop discrète à notre goût, a révélé l'ampleur du projet. Au départ: \$150 millions pour rénover de fond en comble un secteur vétuste; dans les années à venir, un gigantesque effort de remise en valeur de toute la partie sud-ouest où dans moins d'un quart de siècle un "nouveau" Montréal aura surgi. Chacun sait combien le phénomène des Habitations Jeanne-Mance a contribué à la rénovation du secteur aujourd'hui dominé par le complexe de la Place des Arts. Or, il en sera de

même avec la "Petite Bourgogne" qui va changer du tout au tout le quartier Saint-Henri si cher à la romancière Gabrielle Roy. Il faudra y mettre du temps et de l'argent mais ce dernier on le trouvera tant à Ottawa qu'à Québec. Le temps? Eh bien! c'est le moment de démarrer pour de bon car notre ville se doit de faire échec à la courbe descendante qui se manifeste dans la construction. Déjà, on s'interroge sur les conditions économiques qui régneront après l'Expo? Certains voient tout en noir et s'amusent tristement, à répandre les rumeurs les plus décourageantes.

Le gouvernement provincial a posé un geste important et conséquent en créant l'Office de l'habitation qui lui permettra de façon vraiment autonome d'exercer sa compétence en matière d'habitation sans pour autant lever le nez sur les millions de la Société centrale d'hypothèques et de logement (organisme fédéral).

Montréal ayant pris les devants et ayant déjà signé un protocole d'intention avec la SCHL ne doit

pas se trouver dans une situation fautive vis-à-vis du pouvoir provincial. La "Petite Bourgogne" n'est pas l'affaire Drapeau-Saulnier mais une initiative municipale indispensable à la remise en marche des affaires du bâtiment. Les trois pouvoirs ont donc l'obligation d'oeuvrer de concert.

Les gens à revenus modiques n'ont pas à faire les frais de petites querelles autonomistes et la rénovation urbaine est de nos jours une nécessité sociale trop évidente (son urgence n'a plus à être démontrée) pour que des procéduriers viennent mettre les bâtons dans les roues. L'avis de quitter les lieux donné par Montréal n'est donc pas uniquement un procédé de mise en scène. Montréal prend le départ. Qui-conque ne suivra pas portera l'odieuse d'un attentisme néfaste. De nos jours, les économiquement faibles — mal logés — ne se gênent plus pour dire leurs quatre vérités à ceux qui les abreuvent de promesses.

Roger CHAMPOUX

## CE PARC:

# UNE INITIATIVE DU REVEIL DE LA PETITE BOURGOGNE

Mme Lucille Scott, secrétaire du Réveil des Citoyens de la Petite Bourgogne, m'écrit cette lettre pathétique:

Montréal, le 30 juin 1967  
M. J.J. Mercier,  
Directeur de  
la Voix Populaire,  
4082 ouest, rue St-Jacques,  
Montréal, Qué.  
Monsieur le Directeur,

En première page de la livraison du 21 juin 1967 de la "Voix Populaire", vous présentez deux photos du parc qui sera construit sur l'emplacement de l'explosion d'Ohio Chemical.

Cependant, au bas de ces photos, vous imprimez la phrase suivante: "Nous devons féliciter nos représentants à l'administration municipale pour cette excellente initiative".

Le Réveil des Citoyens de la Petite Bourgogne proteste hautement et vous demande de corriger cette erreur, et si possible, de le faire au même endroit qu'elle a été commise.

En effet, ce parc n'est pas une initiative de "nos représentants à l'administration municipale" mais bien du Réveil des Citoyens de la Petite Bourgogne.

Les documents que vous trouverez joints à cette lettre vous feront comprendre que nous avons raison de protester.

Mme Lucille Scott  
secrétaire des citoyens de  
la Petite Bourgogne

Montréal, le 13 avril 1967  
Monsieur Lucien Saulnier,  
Président du Comité  
Exécutif,  
Ville de Montréal,  
275 est, rue Notre-Dame,  
Montréal, Qué.

Monsieur le Président,

Par la présente, nous, résidents de la Petite Bourgogne, voulons vous signifier que nous désirons que l'ancien emplacement de la compagnie Ohio Chemical (situé entre 2519 et 2559 de la rue St-Jacques et 2528 et 2580 de la rue Quesnel) soit transformé en parc d'amusement pour nos enfants, d'ici l'application du plan de Rénovation Urbaine.

Une telle réalisation, tout en aidant la sécurité de nos enfants, serait d'un grand réconfort pour la population en attendant des jours meilleurs.

Une attention spéciale de votre part serait très appréciée.

Le 7 avril 1967  
Madame Fournier,  
Secrétaire,  
583, rue Chatham,  
Montréal 3.  
Madame,

En réponse à votre télégramme du 3 avril dernier, je vous informe que dès le lendemain, soit le 4, nous avons donné au service des Parcs des instructions à l'effet d'aménager en parc temporaire l'emplacement d'Ohio Chemical.

J'espère que ce rensei-

gnement vous sera utile et je vous prie d'agréer, madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Lucien Saulnier  
N.D.L.R.: Le Réveil des Citoyens de La Petite Bourgogne a peut-être le mérite de l'initiative d'avoir suggéré ce parc à M. Lucien Saulnier, mais si les conseillers municipaux et quelques fonctionnaires n'avaient appuyé le projet, nous ne l'aurions peut-être jamais eu. De toutes façons, il faut féliciter cette organisation active de chez nous.

# La Petite Bourgogne

G. J. Robert Boyle

La Ville de Montréal a reçu du gouvernement fédéral l'approbation de sa demande d'une contribution en vue de la mise en oeuvre du programme de rénovation urbaine de la Petite Bourgogne tel qu'élaboré par son Service d'urbanisme.

Ce programme de rénovation urbaine vise à réaménager progressivement, au cours des dix prochaines années, un territoire d'une superficie de 300 acres, adjacent au sud-ouest du centre-ville et délimité par l'avenue Atwater à l'ouest, par la falaise et les voies ferrées du Canadien Pacifique, au nord par la rue Guy, à l'est et par le canal de Lachine, au sud.

La Petite Bourgogne d'aujourd'hui comprend une population d'environ 14,000 âmes, qui occupe 3,500 logements dont 3,000 sont habités par des familles. Lors de l'enquête, deux familles sur cinq ont indiqué leur désir de demeurer dans le secteur.

En 1951, la zone comptait un peu plus de 21,000 personnes. L'exode de plus du tiers de sa population au cours de ces quinze dernières années, contribua considérablement à la dégénérescence du territoire.

Il est à noter que la Petite Bourgogne n'est pas une zone traditionnellement vétuste où se massent les nouveaux venus en ville, puisque la population y est aussi autochtone que dans l'ensemble de la Ville. Il s'agit simplement d'un secteur résidentiel décadent.

Les industries dominent en nombre au sud de la rue Notre-Dame, tandis que la partie nord de cette voie est surtout à caractère résidentiel. Ce sont cependant des intrusions importantes dans presque toutes les parties du territoire qui ont rendu l'utilisation du sol de plus en plus hétérogène.

Les réseaux des services publics (rues, adducteurs d'eau, égouts, gaz, électricité, téléphone, etc.) datent de plusieurs années, ou du moins sont inférieurs aux normes adoptées par la Ville, et devront être remplacés en quasi-totalité.

La Petite Bourgogne comprend 1,500 bâtiments dont 1,200 sont affectés à la résidence. La moyenne d'âge de ces constructions est de 78 ans. La valeur résiduelle ou le coût déprécié de remplacement des bâtiments n'équivaut qu'à 50 pour cent dans plus de quatre bâtiments sur cinq. Une appréciation visuelle de ces bâtiments révèle que deux bâtiments sur trois ont des fondations en mauvais état. Les murs intérieurs, les boiseries, les planchers et les plafonds ne sont en bon état que dans un logement sur dix. De plus, il a été révélé que les trois quarts des logements sont mal chauffés, près de la moitié n'ont pas l'eau chaude courante et que le tiers n'ont pas une installation complète de salle de bains.

Ce quartier ne répond donc pas aux exigences requises de nos jours, quant aux besoins de la vie matérielle et de la vie intellectuelle d'un milieu, pour permettre le plein épanouissement de l'homme.

En vue de répondre à ces besoins fondamentaux, le plan de réaménagement projeté prévoit l'amélioration systématique et progressive, au cours de la prochaine décennie, des conditions physiques, sociales et économiques de la Petite Bourgogne.

Ce quartier sera divisé en deux zones: l'une industrielle, au sud de la rue Notre-Dame et l'autre résidentielle, au nord de cette artère.

Le territoire résidentiel sera aménagé en fonction des aspirations d'une population de 16,000 âmes. Il répondra aux besoins de ses résidents actuels ainsi

*G. J. Robert Boyle, de la Division de la rénovation urbaine de la Ville de Montréal, est chargé de la planification. Natif d'Ottawa, M. Boyle est diplômé de l'Université d'Ottawa. Il a été chargé de cours en économie urbaine à l'Université de Montréal et à l'Université McGill. Il est membre de la Corporation des Urbanistes du Québec et de l'Association Canadienne des Economistes.*

qu'à ceux de la population future.

Le territoire industriel sera développé en vue de permettre aux industries de profiter des avantages qu'offre un quartier desservi par des voies de communications suffisantes et situé à proximité du centre-ville.

La concrétisation de ces objectifs globaux se traduit dans le plan d'aménagement projeté et retient comme orientation:

- la disparition des voies ferroviaires au centre du territoire;
- la disparition des intrusions industrielles dans la zone résidentielle de même que les intrusions résidentielles dans la zone industrielle;
- la restructuration fonctionnelle de la zone résidentielle en deux quartiers de part et d'autre de la nouvelle artère Fulford;
- le réaménagement du réseau de rues en fonction des nouveaux quartiers résidentiels tout en assurant la séparation de la circulation de transit et de la circulation locale;
- le remplacement quasi total des installations publiques;
- le regroupement des équipements communautaires (écoles, lieux de culte, espaces libres publics, centres culturels et commerce local), le long des rues Vinet et des Seigneurs qui forment l'épine dorsale des quartiers Sainte-Cunégonde (ouest) et Saint-Joseph (est) respectivement;
- la restauration des 280 bâtiments jugés en bon état ou présentant un caractère architectural à sauvegarder;
- la démolition de 1,068 bâtiments dont 147 expropriés pour les fins de l'autoroute;



- la reconstruction ou la restauration de 4,200 logements divisés également entre les deux quartiers. Près des deux tiers des logements seraient dans des bâtiments de deux ou de trois étages;

- la construction de parcs de stationnement souterrains à raison d'une place par logement.

Les sommes requises pour la mise en oeuvre du programme sont estimées à \$77,000,000, soit \$55,500,000 pour l'acquisition des terrains et bâtiments, \$15,000,000 pour les travaux publics de réaménagement et \$6,500,000 pour le déblaiement, les indemnités et les autres frais divers. La contribution du gouvernement fédéral pourrait s'élever à \$38,387,500, tandis que celle de la Ville de Montréal serait de \$38,612,500.

Le coût de la reconstruction et de la restauration des bâtiments selon l'aménagement projeté est estimé à \$65,000,000. Le financement de cette opération se fera par l'entreprise privée aussi bien que par l'entreprise publique. Les modalités de financement seront déterminées à chacune des étapes de réalisation. Il est prévu que la Ville fera les premiers pas, mais toutes les formes de propriété, tant publiques que privées, seront exploitées.

L'exécution de ce programme implique, en premier lieu, le déplacement de la plupart des résidents de la zone, au cours de la prochaine décennie. Ce mouvement, pénible en soi, doit être organisé pour que le relogement, peu importe l'endroit choisi, se fasse avec un minimum d'ennuis pour les intéressés. L'opération "relogement" doit

donc être synchronisée avec les différentes étapes de réalisation du réaménagement; de plus, une solution satisfaisante doit être trouvée pour chaque cas particulier.

L'Office de relogement du Service d'urbanisme de la Ville de Montréal, dont un agent se trouve depuis deux ans à l'oeuvre dans la zone, maintiendra par son intermédiaire un contact étroit et, dans la mesure du possible, personnel avec les résidents de ce secteur. De plus, du personnel supplémentaire sera éventuellement affecté à la même tâche, selon les besoins découlant de l'avancement des travaux.

Ici, comme pour les autres secteurs de rénovation, la tâche de l'Office de relogement consistera:

- a) à renseigner les résidents du secteur sur le projet de réaménagement et sur les dates d'évacuation fixées pour les différents logements;
- b) à les aider éventuellement à organiser leur déménagement;
- c) à les mettre au courant des indemnités municipales prévues à ce sujet;
- d) à tenir à leur disposition une liste des logements vacants;
- e) à établir et à tenir à jour une liste de ceux qui désirent se reloger dans la Petite Bourgogne. Il est à signaler qu'un peu plus du tiers des familles en ont exprimé le désir lors de la première enquête;
- f) à expliquer aux intéressés le processus à suivre en vue de se reloger dans le secteur;
- g) à établir une liste de priorité et à surveiller subséquemment les opérations de relogement;
- h) à coordonner les efforts des différents services municipaux et de

leurs spécialistes en vue d'assurer le bien-être matériel et social des résidents, aussi bien en ce qui a trait au délogement qu'au relogement, selon que ce dernier, provisoire ou définitif, se réalise dans le secteur ou en dehors de celui-ci;

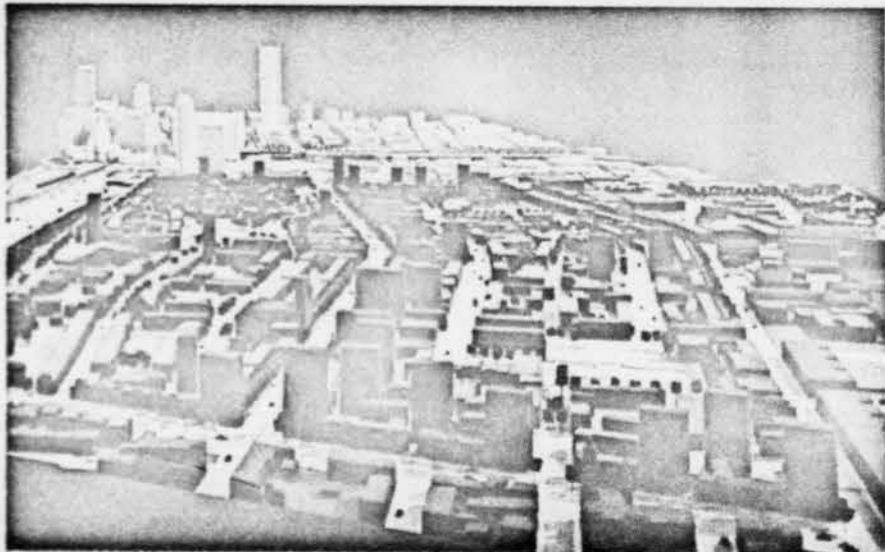
- i) à donner tous les autres renseignements qui peuvent s'avérer utiles.

La première étape, celle des îlots Saint-Martin déjà en voie de réalisation, tient compte des objectifs formulés pour le plan d'ensemble et des décisions qui ont été prises en vue de la réalisation dudit plan. Ils furent choisis parce qu'ils offraient immédiatement des surfaces suffisantes pour de bons aménagements (espaces libres, stationnement etc.). De plus, un certain nombre de bâtiments, une vingtaine environ, semblent offrir assez de qualités pour expérimenter dès le début les techniques relatives à leur restauration. Enfin, les îlots Saint-Martin ont l'avantage de se situer à proximité d'une piscine publique et de parcs déjà existants (le bain Hushion, le square Richmond et le parc Campbell-Centre).

Les autres étapes dépendront en grande partie du résultat des négociations avec la compagnie des Chemins de fer nationaux en ce qui a trait à l'enlèvement progressif de ses voies ferrées. Tel que prévu dans le programme d'ensemble, la Ville de Montréal se chargera des premières réalisations du plan. C'est ainsi que le projet des "îlots Saint-Martin" de quelque 250 logements, a été conçu comme "projet d'habitations subventionnées" régi par une administration publique. Des grands logements destinés aux familles nombreuses y ont été prévus ainsi qu'un certain nombre de petits logements destinés surtout aux personnes âgées.

Il est également prévu que la Ville prendra les dispositions nécessaires pour favoriser la participation de l'entreprise privée dans la réalisation de ce programme de rénovation urbaine, en encourageant la propriété privée sous forme de coopératives, de condominiums ou autres. Une telle participation permettra une meilleure revalorisation du territoire. Chacune de ces formes de propriété serait exploitée en temps opportun.

*"La petite Bourgogne", une fois les travaux parachevés dans dix ans. A l'arrière-plan, on aperçoit le centre-ville et à la gauche, l'autoroute.*



## Petite Bourgogne: les avis d'éviction étaient une erreur

Les avis d'éviction envoyés par la ville de Montréal à une quarantaine de familles de la Petite Bourgogne ont été le résultat d'une erreur. En fait, le Contentieux de la Ville de Montréal devait uniquement informer ces familles que la Ville avait acquis ces immeubles pour les fins de rénovation du quartier et que les locataires devaient maintenant payer leur loyer à la ville. Les lettres ne devaient nullement comporter un avis d'éviction.

Telle est l'explication que le directeur du service d'urbanisme de la ville de Montréal, M. Aimé Desautels, a donnée ce matin par téléphone. "M. Lucien Saulnier m'a dit qu'une seconde lettre sera adressée à ces familles afin de les rassurer. La plupart des familles des îlots St-Martin sont logées. Sur 250 familles, 100 ont exprimé leur intention de revenir occuper les logements qui seront construits sur ces îlots. Nous disposerons alors d'une bonne réserve de logements neufs et modernes et il nous sera possible de reloger les familles qui seront évincées à la suite des travaux ultérieurs de rénovation."

Devant les avis d'éviction qu'elles avaient reçus il y a quelques jours, les familles en cause se sont émues et un mouvement de protestation est né.

M. Desautels a expliqué que lorsque des travaux de rénovation, nécessitant des procédures d'expropriation et de démolition, étaient prévus, ou lorsque les propriétés se détérioraient au point de devenir inhabitables, comme dans le cas du secteur touché par l'explosion survenue à la Ohio Chemical, le service d'urbanisme faisait approuver immédiatement par le conseil municipal l'expropriation des immeubles. Puis, le Contentieux doit aviser les gens en cause de cette décision. Mais les avis d'éviction ne sont pas immédiatement envoyés.

Au bureau de relogement de la ville, situé rue Workman, on ne voyait pas les raisons pour lesquelles de tels avis auraient pu être expédiés. Le responsable de ce bureau de relogement, M. Roland Alary, qui administre 238 logements possédés par la ville dans la Petite Bourgogne, tous occupés présentement, a nettement écarté l'idée que la ville puisse déloger des gens pour en reloger d'autres.

La situation du relogement des familles des îlots à la date d'hier était celle-ci: 111 cas sur 221 sont réglés. Vingt-deux familles se sont débrouillées elles-mêmes; le bureau de relogement en a logé 29 autres dans des logements qui sont la propriété de la ville. Les autres ont occupé des logements que des propriétaires leur ont offerts.

Les travaux, aux îlots Saint-Martin, doivent débiter au mois de septembre. La rénovation entière de La Petite Bourgogne

est répartie sur une période de dix ans. La fin de l'Expo facilitera la tâche du relogement. Une fois terminée la construction des premiers îlots, ceux qu'on nomme "Saint-Martin", il est certain que le relogement

sera facilité par la réserve de logements neufs.

Il s'agit donc, pour les familles qui vivent dans le quadrilatère borné par les rues Quessel, Vinet, Saint-Jacques et Atwater, d'une fausse alarme.

# Saulnier: les avis d'éviction à la Petite Bourgogne ont été envoyés "par erreur"; ils seront retirés

par Jean-Claude Leclerc

Le président du comité exécutif de Montréal, M. Lucien Saulnier, a confirmé hier qu'une quarantaine de familles de la Petite Bourgogne avaient reçu des avis d'éviction pour le 1er septembre. Mais, attribuant ces avis à une erreur des avocats de la ville, M. Saulnier a déclaré que les locataires recevront sous peu une lettre de la ville corrigeant la situation.

Hier, Le Devoir annonçait qu'un mouvement de protesta-

tion a pris forme au sein des familles impliquées, qui accusaient la ville d'une manoeuvre visant à les déloger pour faire de la place à d'autres, évincés des flots Saint-Martin dont la démolition doit débuter en septembre en vue de créer un secteur neuf d'habitations publiques.

D'après M. Saulnier, c'est à la suite d'une erreur du service des avocats de la ville qu'autant de familles - tous les locataires des résidences du quadrilatère borné par les rues Quesnel, Vinet Saint-Jacques et Atwater - ont reçu ces avis. La mesure ne visait à l'origine que la portion du secteur touchée par l'explosion survenue à la Ohio Chemical.

Une visite sur les lieux montre cependant que le terrain de la Ohio Chemical a été déblayé et se trouve maintenant transformé en un parc muni de jeux pour les enfants. D'où la surprise d'un locataire informé de la réponse de M. Saulnier.

De plus, il n'a pas été possible hier soir de vérifier auprès de M. Saulnier une information obtenue de source fiable voulant que la décision d'envoyer ces avis a d'abord été soumise au comité exécutif de Montréal qui l'a acceptée. En envoyant des avis à tous les locataires du secteur, le service des avocats de la ville voulait faire d'une pierre deux coups:

- couper l'herbe sous le pied à un créancier qui s'appretait à mettre la main sur une propriété en refusant de renouveler une hypothèque;

- donner suite à une demande du service de l'urbanisme qui désirait trouver des logis pour les locataires évincés des flots Saint-Martin.

Mais, à l'origine la raison principale de la décision aurait été cette idée de prévenir l'action d'un créancier en lui jouant le coup de l'expropriation.

A l'office de relogement de la ville situé rue Workman, on ne voyait pas de raisons pour lesquelles ces avis d'éviction auraient pu être envoyés.

Cependant, le responsable de ce bureau de relogement, M. Roland Alary, qui administre 238 logements possédés par la ville dans la Petite Bourgogne, tous occupés présentement, et à qui incombe la tâche de pourvoir au relogement des locataires évincés dans les flots Saint-Martin, a nettement écarté l'idée que la ville déloge des gens pour en reloger d'autres.

D'après lui, seulement deux locataires ont quitté les lieux à la suite des avis et leur intention était bien de partir indépendamment des projets de la ville. D'où le relogement d'une famille venant des îlots Saint-Martin.

En date du 1er août, la situation du relogement des familles des îlots s'établit comme suit: 111 cas sur 221 sont réglés. Vingt-deux familles se sont débrouillées elles-mêmes; l'office de relogement en a logé 29 autres dans des logements possédés par la ville; les autres ont trouvé place

dans des loyers offerts par des propriétaires.

Les familles qui restent, plus d'une centaine, devraient trouver à se loger en octobre après l'Expo, ce qui permettrait de ne pas retarder les travaux de démolition.

Normalement l'office de relogement avait de quoi loger toute cette population puisqu'en 1966 la Petite Bourgogne comptait, d'après un relevé effectué par ce service, quelque 300 logements libres. Mais principalement à cause de l'Expo, avec son afflux de travailleurs et la transformation de nombreuses propriétés en maisons de chambres, cette banque éventuelle de 300 logis a fondu. L'office de relogement doit maintenant attendre en octobre, temps plus propice, croit-on, pour trouver des loyers au moins équivalents à ceux qui ont été démolis.

## Petite Bourgogne: les avis d'éviction étaient une erreur

Les avis d'éviction envoyés par la ville de Montréal à une quarantaine de familles de "La Petite Bourgogne" ont été le résultat d'une erreur. Au fait, le Contentieux de la ville de Montréal devait uniquement informer ces familles que la ville avait acquis ces immeubles pour les fins de rénovation du quartier et que les locataires devaient maintenant payer leur loyer à la ville. Les lettres ne devaient nullement comporter un avis d'éviction.

Telle est l'explication que le directeur du Service d'urbanisme de la ville de Montréal, M. Aimé Desautels, a donnée ce matin par téléphone. "M. Lucien Saulnier m'a dit qu'une seconde lettre sera adressée à ces familles afin de les rassurer. La plupart des familles des îlots St-Martin sont logées. Sur 250 familles, 100 ont exprimé leur intention de revenir occuper les logements qui seront construits sur ces îlots.

Nous disposerons alors d'une bonne réserve de logements neufs et modernes et il nous sera possible de reloger les familles qui seront évincées à la suite des travaux ultérieurs de rénovation."

Devant les avis d'éviction qu'elles avaient reçus il y a quelques jours, les familles en

cause se sont émues et un mouvement de protestation est né.

M. Desautels a expliqué que lorsque des travaux de rénovation, nécessitant des procédures d'expropriation et de démolition, étaient prévus, ou lorsque les propriétés se détérioraient au point de devenir

inhabitables, comme dans le cas du secteur touché par l'explosion survenue à la Ohio Chemical, le service d'urbanisme faisait approuver immédiatement par le conseil municipal l'expropriation des immeubles. Puis, le Contentieux doit aviser les gens en cause de cette décision. Mais les avis d'éviction ne sont pas immédiatement envoyés.

Au bureau de logement de la ville, situé rue Workman, on ne voyait pas les raisons pour lesquelles de tels avis auraient pu être expédiés. Le responsable de ce bureau de logement, M. Roland Alary, qui administre 233 logements dont la ville est propriétaire dans "La Petite Bourgogne", tous occupés présentement, a nettement écarté l'idée que la ville puisse déloger des gens pour en reloger d'autres.

La situation du logement des familles des îlots à la date d'hier était celle-ci: 111 cas sur 221 sont réglés. Vingt-deux familles se sont débrouillées

elles-mêmes; le bureau de logement en a logé 29 autres dans des logements qui sont la propriété de la ville. Les autres ont occupé des logements que des propriétaires leur ont offerts.

Les travaux, aux îlots St-Martin, doivent débuter au mois de septembre. La rénovation entière de "La Petite Bourgogne" est répartie sur une période de dix ans. La fin de l'Expo facilitera la tâche du logement. Une fois terminée la construction des premiers îlots, ceux qu'on nomme "Saint-Martin", il est certain que le logement sera facilité par la réserve de logements neufs.

Il s'agit donc, pour les familles qui vivent dans le quadrilatère borné par les rues Quesnel, Vinet, St-Jacques et Atwater, d'une fausse alerte.

# Montréal est la ville la plus généreuse à l'égard des locataires expropriés

— Lucien Saulnier

par Claire DUTRISAC

"Montréal a la procédure d'indemnisation la plus expéditive et la plus généreuse de toute l'Amérique du Nord. Aucune autre ville ne fait ce que nous faisons pour les locataires occupant des immeubles expropriés." Cette déclaration a été faite, avec force, par M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif de la ville de Montréal, au cours d'une conversation téléphonique.

Depuis plusieurs jours, des locataires évincés se plaignent et vivent dans l'inquiétude de devoir faire face aux dépenses supplémentaires qu'occasionne un déménagement. M. Saulnier a expliqué que tout exproprié qui a un bail signé avant le décret d'expropriation a le droit de faire des réclamations pour les dommages qu'il encourt du fait de l'expropriation devant le Bureau des expropriations qui est un organisme provincial. Le Bureau évalue ces dommages et rend une décision. Le locataire possède encore un droit d'appel de cette décision devant la Régie des services publics. "Mais, a déclaré M. Saulnier, ce droit est rarement invoqué."

Montréal fait davantage !

Le président du comité a rappelé que c'est la ville de Montréal elle-même qui a fait modifier la loi, en avril dernier, afin de permettre aux expropriés de réclamer des dommages, non seulement lorsque le locataire n'avait pas un bail enregistré (comme l'exigeait la loi précédemment) mais même dans le cas où il n'a pas de bail ou qu'il a un bail par simple reconduction.

"Autrefois, a dit M. Saulnier, jamais un locataire ne se hasardait à occuper un logement sans signer un bail. Depuis une vingtaine d'années, il y a eu une grande évolution. Nombreux sont les propriétaires qui ne veulent pas consentir à signer de bail. D'autres locataires ont des baux antérieurs à la Régie des loyers." Quoiqu'il en soit, c'est grâce à l'initiative de la ville si la loi contient des dispositions permettant d'indemniser des locataires qui n'ont pas de bail. "Mais la loi n'est pas encore rodée; elle date du mois d'avril et nous sommes au début d'août. Nous avons commencé à faire l'inventaire des familles qui, depuis le 1er avril, peuvent profiter des nouvelles dispositions de la loi."

Cependant, dans le cas des locataires sans bail, l'indemnité est limitée à \$1,000." De plus, ajoute M. Saulnier, comme nous savons que les familles n'ont pas toujours les économies leur permettant de faire

face aux dépenses immédiates qu'occasionne un déménagement, nous consentons à faire une avance de \$200. Strictement parlant, la loi ne nous oblige pas à consentir ces avances. Je ne suis même pas sûr que nous ayons le droit de le faire. C'est par humanité que nous le faisons."

Afin de rendre les procédures plus expéditives, la ville a mis sur pied un service qui, après l'avance de \$200, évalue les dépenses causées par l'éviction. "La division des immeubles du service des finances" examine les réclamations et établit, avec le Contentieux, leur bien-fondé. S'il y a entente entre le locataire et la Division des immeubles, l'entente est présentée au Bureau provincial des expropriations qui la ratifie. C'est le cas de la grande majorité des réclamations. Si le locataire n'est pas satisfait, il peut toujours s'adresser au Bureau des expropriations.

La procédure à suivre pour Montréal

Voici donc, dans l'ordre, la procédure à suivre pour les locataires expropriés: adresser une demande à la Division des immeubles du service des finances de la ville de Montréal, afin de recevoir une avance de \$200; après le déménagement, présenter à ce même organisme

le bilan de l'indemnité à laquelle chaque famille ou personne en cause prétend avoir droit. La Division rend une décision et détermine le montant de l'indemnité, indemnité plafonnée à \$1,000 pour ceux qui sont sans bail. (Notons ici qu'il est toujours préférable de signer un nouveau bail quand celui qu'on a est échu, et ne pas se contenter d'une simple reconduction).

Si le locataire est satisfait, il encaissera son indemnité. Dans le cas contraire, il présentera une demande directement au Bureau provincial des expropriations qui, à son tour, tranchera entre les deux parties. S'il y a encore insatisfaction, il restera au locataire un droit d'appel auprès de la Régie des services publics.

## Autre mouvement de protestation contre les évictions à Montréal:

# Des locataires du sud-est réclament des logis et des allocations de déménagement

par Jean-Claude Leclerc

Un autre mouvement de protestation contre les évictions de locataires décrétées par la ville de Montréal vient de se former, cette fois dans le sud-est de la ville, dans le secteur des rues Cuvillier et Davidson, où les familles doivent vider les lieux avant le 31 août afin de faire place à un parc de stationnement.

Deux griefs principaux sont à la base du mouvement: la ville refuse de verser une avance aux familles qui doivent affronter le coût d'un déménagement; la ville n'offre pas de loyers convenables aux locataires qu'elle évince pour aménager le parc de stationnement.

La lettre avisant de l'éviction est datée du 16 juin 1967 et porte la signature d'un des avocats de la ville, Me Lomer Rivard.

Déjà quelques locataires ont réussi à se trouver un autre logement mais la plupart d'entre eux devront subir une hausse de loyer de \$20 ou \$25 par mois, sans compter les meubles que des propriétaires les ont parfois obligés à acheter, profitant de la pénurie actuelle des logements à Montréal. A quoi devront s'ajouter les frais du déménagement proprement dit.

Les locataires sont d'autant plus révoltés que la ville, qui est devenue propriétaire en juillet, vient de leur envoyer un feuillet jaune les avisant de "payer sans délai" le loyer du mois d'août.

Au cours d'une réunion des familles évincées, un locataire s'en est pris plus particulièrement à un avocat de la ville qui lui aurait répondu "d'avancer l'argent à la ville" en assumant lui-même pour le moment les frais du déménagement.

"Ils ne m'ont pas demandé si j'avais de l'argent pour m'en aller", lance un autre, ajoutant qu'il en coûte "de \$700 à \$800 pour déménager".

Certains font mention d'une avance de \$100. (On sait que dans la Petite Bourgogne la ville a fourni un tel montant comme "avance" à plus d'une soixantaine de familles, et que maintenant cette allocation de dépannage, déductible de l'indemnité finale décidée par le bureau des expropriations, a été portée à \$200). "Mais cela ne paie même pas le camion pour déménager", lance un locataire. Les déménageurs chargent \$18 de l'heure. On est pas des millionnaires."

Reste le cas des familles qui n'ont pas encore trouvé de logement.

"Il est supposé y avoir un bureau pour nous reloger", dit un locataire, mais un autre ajoute aussitôt: "Ils nous envoient dans des 'trous'. C'est pas qu'on est contre le progrès, mais qu'ils soient logiques."

Une vieille dame raconte son cas: "Moi, je n'ai pas de logement; mon mari est malade; il retire \$105 par mois et je suis obligée de travailler en fins de semaine: c'est quoi je vais faire?"

Un autre s'est fait refuser par un propriétaire "qui ne veut pas d'enfants".

Un autre encore attend depuis mars dernier son indemnité d'accident de travail.

Les locataires ont donc pris la décision d'envoyer une lettre à la ville lui demandant de trouver des logements convenables et de verser une

avance de \$300 à chaque famille.

Une fois cette décision prise, les locataires durent débattre pour savoir à qui adresser la lettre. Au conseiller municipal, M. Pierre Lorange? Non, dit un locataire, ci-

tant un journal local qui "rend un hommage à M. Lorange qui a vu personnellement à ce que tous ces citoyens et leur famille trouvent un logement raisonnable ailleurs et que le bien-être social s'occupe des moins fortunés."

# Montréal est la ville la plus généreuse à l'égard des locataires expropriés

— Lucien Saulnier

par Claire DUTRISAC

"Montréal a la procédure d'indemnisation la plus expéditive et la plus généreuse de toute l'Amérique du Nord. Aucune autre ville ne fait ce que nous faisons pour les locataires occupant des immeubles expropriés." Cette déclaration a été faite, avec force, par M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif de la ville de Montréal, au cours d'une conversation téléphonique.

Depuis plusieurs jours, des locataires évincés se plaignent et vivent dans l'inquiétude de devoir faire face aux dépenses supplémentaires qu'occasionne un déménagement. M. Saulnier a expliqué que tout exproprié qui a un bail signé avant le décret d'expropriation a le droit de faire des réclamations pour les dommages qu'il encourt du fait de l'expropriation devant le Bureau des expropriations qui est un organisme provincial. Le Bureau évalue ces dommages et rend une décision. Le locataire possède encore un droit d'appel de cette décision devant la Régie des services publics. "Mais, a déclaré M. Saulnier, ce droit est rarement invoqué."

**Montréal fait davantage!**

Le président du comité a rappelé que c'est la ville de Montréal elle-même qui a fait modifier la loi, en avril dernier, afin de permettre aux expropriés de réclamer des dommages, non seulement lorsque le locataire n'avait pas un bail enregistré (comme l'exigeait la loi précédemment) mais même dans le cas où il n'a pas de bail ou qu'il a un bail par simple reconduction.

"Autrefois, a dit M. Saulnier, jamais un locataire ne se hasardait à occuper un logement sans signer un bail. Depuis une vingtaine d'années, il y a eu une grande évolution. Nom-

breux sont les propriétaires qui ne veulent pas consentir à signer de bail. D'autres locataires ont des baux antérieurs à la Régie des loyers." Quoi qu'il en soit, c'est grâce à l'initiative de la ville si la loi contient des dispositions permettant d'indemniser des locataires qui n'ont pas de bail. "Mais la loi n'est pas encore rodée; elle date du mois d'avril et nous sommes au début d'août. Nous avons commencé à faire l'inventaire des familles qui, de-

puis le 1er avril, peuvent profiter des nouvelles dispositions de la loi."

Cependant, dans le cas des locataires sans bail, l'indemnité est limitée à \$1,000." De plus, ajoute M. Saulnier, comme nous savons que les familles n'ont pas toujours les économies leur permettant de faire face aux dépenses immédiates qu'occasionne un déménagement, nous consentons à faire une avance de \$200. Strictement parlant, la loi ne nous oblige pas à consentir ces avances. Je ne suis même pas sûr que nous ayons le droit de le faire. C'est par humanité que nous le faisons."

Afin de rendre les procédures plus expéditives, la ville a mis sur pied un service qui, après l'avance de \$200, évalue les dépenses causées par l'éviction. "La division des immeubles du service des finances", examine les réclamations et établit, avec le Contentieux, leur bien-fondé. S'il y a entente entre le locataire et la Division des immeubles, l'entente est présentée au Bureau provincial des expropriations qui la ratifie. C'est le cas de la grande majorité des réclamations. Si le locataire n'est pas satisfait, il peut toujours s'adresser au Bureau des expropriations.

## Relocating difficult for big families

Being forced to move is a special trial for the large families of Little Burgundy.

Finding a new home with rooms for half-a-dozen youngsters — at a rent the family can afford — is especially difficult. Some of the large families have moved, but others are still hunting for a place to stay.

"I've got six kids," says a truck driver. "As soon as they (potential landlords) hear how many kids I have, they don't want anything to do with me.

"They just turn their backs and walk away."

The city hopes it will be able to find comparatively spacious quarters once the Expo squeeze is over. But until then, it will be a tense time for families who see the wrecker already starting preliminary work in the neighborhood.

The truckdriver is a Negro, but he says houses aren't be-

ing refused him — in Little Burgundy at least — because of his race. It's only the size of his family.

There were 19 Negro families in St. Martin's blocks. All but five have found new places. The city says most of the remaining five haven't yet moved because of special problems — size or other — which makes it difficult to find places.

But at least one Negro family, with two children and a fair income, says it is having problems finding a new home in a completely different area of the city. This family has tried several places in N.D.G., but has been refused, because of race, the father said.

The problem, says Stanley Clyke, director of the Negro Community Centre, located in Little Burgundy, is the same faced by any family trying to improve itself by getting away from a ghetto, with the added factor of color.

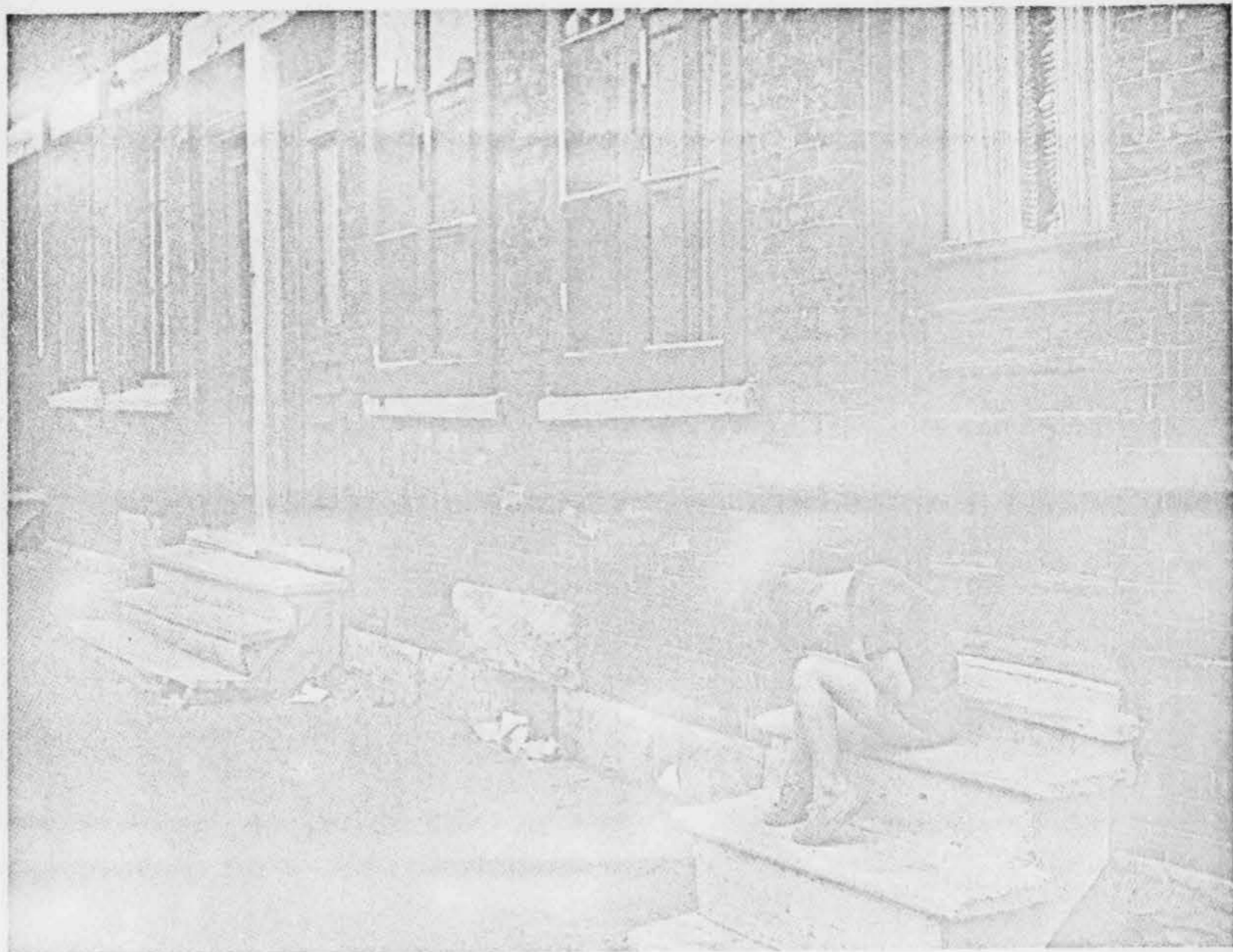


A resident, left, fills forms for his moving allowance.





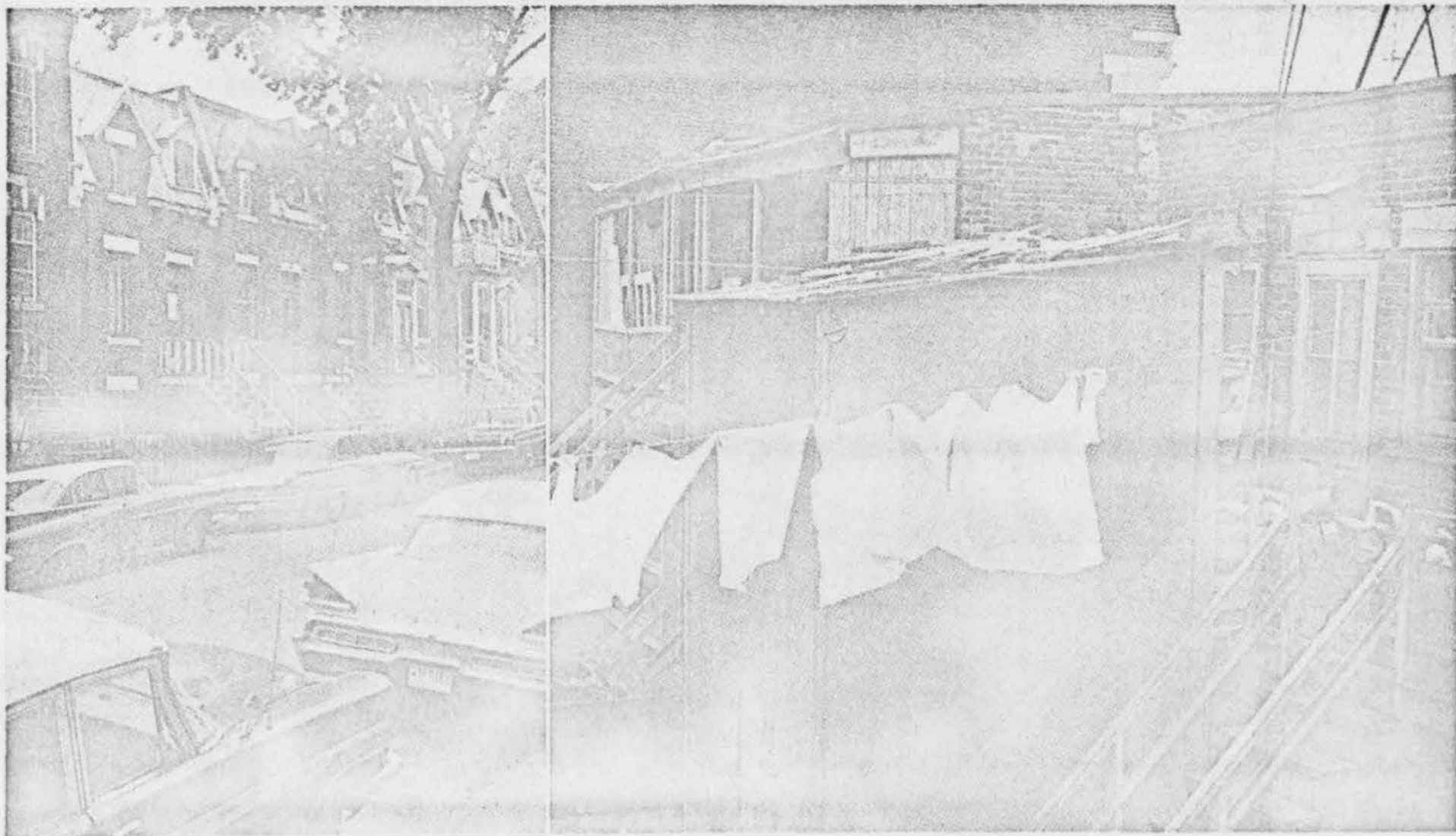
A new bike gives you something to do in Little Burgundy.



Today a youngster daydreams on the steps of a worn-out house. The Little Burgundy plan eventually will give him a modern park to play in.



Hopefully, this lad will have a better backyard when reconstruction is completed.



St. Martin's street, front and rear, built mainly in the late 19th century. First segment of the Little Burgundy urban renewal plan will start here this fall.

## What price people in civic progress?

**W**HEN the civic conscience is stirred to the point where slum conditions are no longer to be tolerated, an important plateau in the development of social responsibility has been reached. That is where we now stand. To be resolved next, and quickly we hope, is our failure to recognize the human factor as we slowly go about our first venture in years in public housing.

The fears and suspicions which grip so many of those in the so-called St. Martin's Blocks area, the pilot section in the huge Little Burgundy redevelopment project, are unnecessary. True, there are problems of relocation involved, particularly during the early phases of the work. But a little more tact, a lot more effort to explain, and an understanding by the bureaucrats that people are not ciphers should make the transition easier for everyone.

Why should any resident of Montreal be afraid of losing welfare payments by not bowing meekly before instructions of a City Hall clerk? This is no police state. Why in the world should it be necessary for anyone in the affected area to have to go through red tape at City Hall, and much further away at provincial expropriation offices? It was announced long ago that all matters would be handled at the special office established in the district, primarily to help people relocate.

The administration is not officially being hard in its dealings with the 221 families who have been notified they should be out of their premises by the end of this month. Flat moving allowances of \$200 are available, and money up to \$1,000 is available for re-establishment expenses. Some of those who have already moved did so completely under their own steam and still have not asked for the financial help available. It is distasteful to think that perhaps they were never informed properly of what public assistance they might have.

The project is something like a gigantic jig-saw for the moment. But there has been plenty of time for excellent planning, closer to three years than two. The first approach discussed was in terms of avoiding mass dislocation by building new homes on condemned commercial or industrial sites and continuing on a progressive, block by block renewal and relocation of tenants. That evidently has gone by the boards.

So now people will be scattered, not necessarily a bad thing in itself if it is handled properly, but destructive nonetheless of the familiar, warm social links which mark any community, whether a slum or a suburb.

# LES SYNDICATS DU PEUPLE

Les citoyens prennent en main leurs responsabilités.

CHACUN SE SOUVIENT de l'explosion qui en mars 1966 rasa complètement les locaux de l'usine de produits chimiques Ohio Chemical (Canada) dans le quartier Saint-Henri et chassa de leur logis 27 familles (125 personnes). Tout le pâté de maisons compris dans le quadrilatère formé par l'avenue Atwater et les rues Quessel, Saint-Jacques et Vinet avait été plus ou moins détruit par la déflagration et l'incendie qui s'ensuivit.

Un an plus tard, les décombres n'avaient pas encore été déblayés. Les ruines en équilibre précaire rappelaient chaque jour aux habitants du quartier le sinistre et constituaient un danger pour les passants et les enfants du voisinage qui venaient y jouer.

Le Réveil des Citoyens de la Petite Bourgogne prit l'initiative de commémorer le premier anniversaire de la catastrophe en organisant un concours dans le journal local, La Voix Populaire. A propos d'une photographie montrant une partie des décombres, le participant devait répondre à deux questions: Que représente la vignette? Quand les autorités municipales se décideront-elles à aménager les lieux?

L'histoire nous dit que le jour même où le tirage devait avoir lieu, la ville commençait les travaux de rénovation.

Ce n'est qu'un exemple, mais il illustre magistralement ce que peuvent obtenir les citoyens qui ont décidé de s'occuper de leurs affaires et de se donner les moyens d'agir.

Cette action des citoyens sur les problèmes et les situations qui les concernent, la formation de leurs comités d'action qui concentrent les activités d'un secteur, n'est pas autre chose que l'éclatement du travail fait dans l'ombre depuis quelques années par des organismes tels que le Plan de réaménagement social et urbain, le Conseil des œuvres de Montréal, les Travailleurs étudiants du Québec, les Copains de Saint-Henri, etc.

## Action et réalisation

Un animateur du Conseil des œuvres, M. Michel Blondin, m'a parlé du travail de ces comités et des changements apportés par l'animation sociale dans le Sud-Ouest de Montréal (Saint-Henri, Petite Bourgogne, Pointe-Saint-Charles) depuis 1963.

"On peut constater", dit-il, "une augmentation importante des investissements publics décidés pour le bénéfice de cette population. Ceux-ci furent plus considérables au cours des trois dernières années qu'au cours des 20 précédentes."

Ainsi les comités de citoyens, environ une douzaine dans le quartier, ont demandé et obtenu l'aménagement de plusieurs nouveaux parcs, l'amélioration de certains autres existant déjà, la construction de plusieurs écoles, l'amélioration de l'éclairage et de l'entretien des rues, l'augmentation des mesures de sécurité, la mise en application de nouveaux programmes, comme l'éducation des adultes, le service social scolaire, etc.

L'Association des résidents des îlots Saint-Martin, qui groupe une trentaine de familles en état d'expropriation, s'est battue tout l'hiver pour

obtenir de meilleurs procédés d'expropriation. Aujourd'hui, c'est la ville qui trouve et aménage de nouveaux logis. Les familles peuvent toucher un dédommagement allant jusqu'à \$300, alors que ce montant était fixé à un maximum de \$200 auparavant.

## Un comité intermédiaire

Un autre comité, le Regroupement des citoyens de Pointe-Saint-Charles est souvent consulté par la Commission scolaire de Montréal. Il a servi d'intermédiaire entre celle-ci et le ministère de l'Éducation pour l'emplacement d'une école polyvalente dans le secteur.

La liste des réalisations des comités de citoyens pourrait s'allonger. M. Blondin note: "L'intérêt croissant des citoyens à la chose publique a comme effet que l'autorité municipale tente plus sérieusement d'améliorer les services donnés. Le Sud-Ouest est plus respecté et mieux desservi qu'il ne l'était avant."

Avant les habitants de cette

zone que l'on dit par lieu commun défavorisée était considérée comme une classe peu dynamique, très susceptible, méfiante, ayant une peur farouche d'exiger le respect. Ils avaient peut-être raison d'ailleurs. Lorsque vous vous faites couper votre pension de sécurité sociale parce que vous gueulez un peu plus haut que les autres, vous y pensez deux fois avant de recommencer.

"Avant que ne débute le travail d'animation sociale, le quartier déperissait à vue d'oeil", d'affirmer M. Blondin. "Tous les observateurs le notaient, tant ils étaient frappés par le climat de défaitisme et de démission. Cela devenait un quartier sans vie, sans vie communautaire, sans vie politique. Individuellement et collectivement, presque tous avaient démissionné. Ils se réfugiaient dans une apathie amoëlissante."

"Mais depuis" poursuit-il, "il y a réveil, reprise en charge des responsabilités collectives, autonomie particulière par rapport aux personnes de l'extérieur qui voudraient se faire le

porte-parole du quartier, accroissement des exigences à l'égard des services publics.

"Quand il est reconnu qu'un problème est le fait de plusieurs personnes, ce n'est plus la démission et la vaine critique qui se manifestent, mais l'organisation d'activités qui conduiront à sa solution."

"La confiance des habitants en eux-mêmes s'accroît rapidement" de continuer M. Blondin. "Il est clair et net qu'au niveau des expropriations, les procédés ont été très améliorés."

Ils devront l'être davantage dans l'avenir. Certains comités ont des contacts avec d'autres organismes comme les Unions de Familles, la Mission régionale, avec d'autres comités de citoyens à l'intérieur des quartiers voisins.

"Il y a un tas de choses que la ville ne peut plus se permettre de faire", conclut M. Blondin. Depuis un an, la majorité des comités se sont regroupés dans la Fédération des Mouvements du Sud-Ouest. Par l'intermédiaire de celle-ci, ils échangent, se rencontrent, développent des politiques communes. Au début, elle n'était qu'un organisme de coordination, mais elle est en voie de devenir une véritable centrale syndicale."

Robert MYRE

## JEAN J. MERCIER vous parle



# LA GUERRE A LA PAUVRETE

Nos gouvernants ont lancé, il y a quelques mois, un appel aux armes impressionnant, si l'on en croit les articles volumineux publiés par nos journaux, pour combattre la pauvreté, source de trop de nos misères. "C'est la guerre totale à la pauvreté" Nous nous sommes réjouis. Plus tard, le ministre provincial des affaires municipales, l'honorable Paul Dozois a décidé de faire "La guerre aux taudis". Nous nous sommes encore réjouis et nous avons félicité les uns et les autres.

Mais, depuis, le silence a fait place aux déclarations de guerre intempestives. Rien ne va plus, semble-t-il. Une guerre, c'est une guerre. Il y a de l'action normalement.

Peut-être sommes-nous trop anxieux! Pourtant, le problème du logement devient acuit.

M. Paul Sauriol, éditorialiste du journal *Le Devoir*, écrit actuellement une série d'articles concernant la crise du logement à Montréal. J'incite nos lecteurs à le lire. Dans la livraison du 5 août, M. Sauriol nous parle de "La rareté du logement à Montréal et l'exemple de l'Ontario". Nous en tirons quelques extraits que nous croyons révélateurs.

"Depuis quelques années, dit-il, les autorités provinciales et municipales ont dû exproprier et démolir des maisons pour la plupart vétustes afin de construire des autoroutes, d'aménager des boulevards, ou pour d'autres fins analogues. A maintes reprises, les occupants des taudis démolis se sont plaints avec raison que les autorités concernées n'avaient pas pris les mesures voulues pour leur procurer d'autres logements à des prix qu'ils pouvaient payer.

En dépit des exigences de la loi fédérale on a démolit des taudis sans construire des logements salubres à loyer modique en nombre correspondant."

Ici M. Sauriol cite un cas du centre ville. Nous en avons un tout près et c'est celui de la Petite Bourgogne et plus précisément celui des îlots

St-Martin.

"C'est excellent, ajoute M. Sauriol d'utiliser les terrains du centre-ville à des fins communautaires et de supprimer en même temps des logements insalubres, mais à condition de construire d'abord d'autres logements pour les familles économiquement faibles ainsi déplacées, autrement, le problème est seulement reporté plus loin, ces familles sont refoulées vers d'autres taudis ou vers des logements trop exigus pour leurs besoins et qui deviennent ainsi suroccupés ou encombrés.

Après des leçons aussi nombreuses il ne faudrait pas répéter les mêmes erreurs. Le programme de la Petite Bourgogne prévoyait une banque de 300 logements afin de loger, provisoirement ou non, les familles déplacées. Une partie de ces logements inoccupés ont été réaménagés pour l'Expo, de sorte que l'objectif n'a pas été atteint. C'est ainsi que pour la première phase du programme - les îlots Saint-Martin - il faut déplacer 221 familles et seulement 111 ont trouvé jusqu'ici à se loger, pour les autres on attendra vers la fin de l'Expo, en octobre. Toutefois, sur les 111 familles relogées, 22 se sont débrouillées elles-mêmes, ce qui est souvent une mauvaise solution, compte tenu de la rareté des logements et du coût élevé des loyers.

Or voici que dans l'est de la ville rues Cuvillier et Davidson, des familles, qui doivent quitter leurs logis à la fin du mois en cours, ont été obligés de tenir des réunions et d'alerter les journaux pour que la ville les aide à se reloger. A la suite de ces protestations, M. Saulnier a déclaré que Montréal est la ville la plus généreuse à l'égard des locataires expropriés, jusqu'ici la municipalité n'avait guère de latitude, mais Montréal a obtenu récemment de Québec un amendement à sa charte qui lui permet d'indemniser plus libéralement les locataires, cela comporte une avance allant jusqu'à \$200. pour les frais ur-

gents et la compensation peut aller jusqu'à \$1,000.

Il y a donc de la part de l'administration montréalaise un effort louable pour atténuer dans toute la mesure possible les inconvénients causés aux locataires dont les logements sont expropriés pour des fins publiques. Il faut noter aussi que la loi est récente et que son application n'est pas encore rodée. Encore a-t-il fallu faire beaucoup de bruit pour obtenir des résultats.

Pendant que Montréal qui est à l'avant-garde au Québec dans ce domaine doit se débattre dans une telle pénurie de logements, les choses se passent bien autrement dans l'Ontario. M. Robarts a lancé lundi dernier un nouveau service de l'Ontario Housing Corporation, concernant la vente ou la location des terrains, et qui s'ajoute à son programme d'ensemble. Home Ownership Made Easy (H.O.M.E.) Cet organisme ontarien, qui correspond à notre future Société d'Habitation du Québec, a été formé il y a trois ans et donne déjà des résultats notables.

M. Robarts a dit que durant 1967, l'O.H.C. espère entreprendre dans la province la construction de 12,000 logements au coût de \$150 millions, ce sera en une année, l'équivalent de ce qu'ont réalisé les dix provinces réunies pendant une période de quinze ans, de 1949 à 1964. L'organisme ontarien a sous son administration actuellement 11,900 logements, plus 3,707 qui sont en construction, et 11,898 font l'objet de négociations et doivent être commencés durant les prochains mois, un total éloquent de plus de 27,000 logements.

Nous sommes bien loin de cela au Québec puisque dans toute la province les logements à loyer modique se limitent encore aux 796 unités des Habitations Jeanne-Mance. Le programme de la Petite Bourgogne est d'une belle ampleur, mais il exigera plusieurs années, et le nombre des logements de la zone n'est que de 1,511 dont 382 pourront être restaurés. D'autres programmes de rénovation pourront être lancés au cours des prochaines années, mais les besoins sont si grands qu'il ne suffira pas de remplacer les logements vétustes.

Si l'on veut pouvoir s'attaquer énergiquement à l'élimination des taudis, il faut des mesures plus efficaces, et en particulier la construction de logements à loyer modique en grand nombre, tant pour loger les familles déplacées temporairement par des programmes de rénovation urbaine et de réaménagement des vieux quartiers, que pour réduire de façon notable la rareté aiguë des logements accessibles aux économiquement faibles, afin que les taudis puissent devenir moins rentables parce que les familles de petits salariés auront un autre choix. La difficulté qu'éprouve la ville à caser quelques familles dont les logements sont expropriés est une preuve de plus qu'il faut construire des logements à loyer modique en plus du remplacement des taudis."

PAUL SAURIOL  
LE DEVOIR le 5 août 1967

50 families to move

## Little Burgundy renewal phase almost completed

The urban renewal program for the west-end downtown sector known as Little Burgundy is nearing completion of the first phase, City Hall reported yesterday.

Included in the subsidized public housing development plan is the sector bounded by St. Antoine, Richmond, St. James and des Seigneurs streets, bisected by St. Martin.

The Drapeau-Saulnier administration stressed that while some families—less than 50 of 211 who received notice to vacate by Sept. 1—still remained in the two block-area, no tenant would be dispossessed without having been offered comparable accommodation at comparable rent.

Acquisition, clearing of the site and installation of public

utilities in the eight-acre sector has been estimated at \$5,400,000.

Part of the cost — up to \$2,579,000 — will be shared by the Federal Government under the National Housing Act.

The civic administration is also counting on some financial aid from the provincial government to pay the difference.

Although the city is already

in possession of most of the 231 dwellings in the sector's 106 buildings, demolition work is not expected to start before the end of December or early next year.

Meanwhile, construction plans are being drawn up for some 250 new dwellings projected by City Planning Director Aimé Désautels.



## West-end modernization scheme

# City Hall to vote cash for Little Burgundy

By GERARD DERY

Realization of the west-end Little Burgundy urban renewal project will be speeded up at Montreal city council's meeting tomorrow with the voting of credits totalling \$254,000 for expropriation and demolition purposes.

However, the appropriation will be earmarked for the St. Martin Block bounded by Des Seigneurs and Richmond, and St. James and St. Antoine, first phase of the multimillion dollar scheme in the area bordered by Guy and Atwater Lachine Canal and CPR tracks.

Announcement of the voting of this credit is contained in the order of the day sent out to city councillors by city clerk Robert Bouchard, QC, over the weekend. The agenda includes the appointment of a pro-mayor, credits for practically all purposes and amendment to zoning bylaws.

In his report to the administration, city planning director Aimé Désautels explains the reason for his request to council to vote an additional amount of money; administrators of the C. S. Rodier estate had agreed to sell to the city the following properties:

One at 2282-84 Albert, and others at 2117-29 at Notre-Dame west, 2504-18 Notre-Dame west, 273-87 Charlevoix and 370A-410 St. Martin for \$350,000. The promise was good up to 5 p.m. on Aug. 12, 1966. On Oct. 5 of the same year, council instructed its attorneys to take necessary procedures to acquire by mutual agreement three Rodier property sites.

Montreal expropriation bureau members awarded \$165,075, \$75 for damages, to the estate for three sites. Still

remaining are Rodier properties at 361-99 Des Seigneurs and 370A-410 St. Martin.

On April 7, the city deposited with the prothonotary of the Superior Court the sum of \$165,000 as an account on the \$350,000, leaving an unpaid balance of \$185,000 to which \$150 should be added for damages, Mr. Désautels added.

The sum of \$254,321 is therefore made up of \$185,100 for the estate one dollar for the unknown owner of a passageway, \$665 for legal fees, \$40,750 plus \$150 at the city's public works department for revision of plans and preparation of technical descriptions, and demolition work, and \$27,755 for the city's finance department.

## Saulnier: le programme de la Petite Bourgogne se poursuit à un "rythme satisfaisant"

Le président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Lucien Saulnier, doit voir demain le président de la nouvelle Société d'habitation du Québec, M. Henri Dion, pour discuter de la participation du gouvernement provincial au projet de la Petite Bourgogne.

En faisant rapport au conseil municipal des étapes accomplies jusqu'ici à ce sujet, M. Saulnier a déclaré que le programme se poursuit à "un rythme satisfaisant". La ville prévoit qu'un premier groupe d'habita-

tions sera mis en chantier au printemps de 1968, soit plus tard que prévu originellement.

Il ne reste actuellement que 50 familles des îlots Saint-Martin à reloger.

Par ailleurs, les études de rénovation se poursuivent dans un second secteur de la Petite Bourgogne.

Mais "tout ce que la ville fait est en anticipation d'une entente avec la Société centrale d'hypothèques et de logement", a dit M. Saulnier au député fédéral de Ste-Anne qui l'interrogeait, M. Gérard Loiselle.

## **"La ville n'était pas prête au moment où le projet a été annoncé"**

— le Réveil des citoyens de "La Petite Bourgogne"

"La ville n'était pas prête au moment où le projet de rénovation urbaine de "La Petite Bourgogne" a été annoncé."

Selon les auteurs du mémoire du Réveil des citoyens de "La Petite Bourgogne", si la ville s'est lancée dans ce plan, c'est sans doute parce qu'elle y avait été poussée par la déclaration des curés du secteur qui, au temps des Fêtes, en 1964, avaient dénoncé la situation de pauvreté régnant dans le secteur.

La ville a alors cru nécessaire de "calmer" la population, mais, à cause de l'information vague qu'on a diffusée dans le secteur, le Réveil affirme que c'est une réaction contraire que l'on a créée.

"Cette information a eu pour seul résultat de susciter un malaise et une crainte en ce qui concerne l'avenir de la population du quartier."

Selon le Réveil, il aurait de beaucoup été préférable qu'une étude ait d'abord été faite, analysant les répercussions d'un tel projet sur l'avenir de la population existante du quartier. La ville aurait été ainsi en mesure d'offrir une certaine sécurité et garantie à la popu-

lation en l'informant d'une façon précise.

**Des politiciens folkloriques**

Les gens du Réveil en ont également contre les politiciens locaux, qu'ils soient conseillers municipaux, députés provincial ou fédéral, présent comme passé, les gens au pouvoir comme ceux qui l'ont été et ceux qui cherchent à l'être.

"On a été gâté au point de vue politique a-t-on lancé hier soir lors d'une conférence de presse en dessous du presbytère de l'église Ste-Cunégonde. C'est tout des politiciens folkloriques qu'on a chez nous."

Les gens du Réveil se sont plaints du manque de communication complet entre les politiciens locaux, de quelque parti qu'ils soient, et les gens du quartier au sujet de la rénovation.

Ceux-ci, ont-ils dit, semblent complètement dépassés par la situation et n'ont jamais rien obtenu pour le secteur, d'où la raison pourquoi le Réveil préfère s'adresser directement aux autorités en passant par-dessus les politiciens locaux.

## Les gens de "La Petite Bourgogne" sont inquiets et veulent être mieux renseignés

par Pierre VENNAT

"Si le projet de rénovation doit être un succès pour la population existante et future de "La Petite Bourgogne", on doit d'abord et dès maintenant établir un climat de confiance dans le quartier. Pour ceci, il est essentiel que nous sentions que les responsables du projet de rénovation s'intéressent à nous en nous renseignant d'une façon précise et réfléchie sur tout ce qui touche l'avenir de nos familles."

Les gens de "La Petite Bourgogne" sont inquiets. Ils se posent des questions et se plaignent de ne recevoir aucune réponse.

Pourront-ils demeurer dans le quartier durant la démolition et après la reconstruction ? Le prix des nouveaux logements sera-t-il à leur portée ? La rénovation sera-t-elle pour eux qui habitent actuellement le quartier ou sera-t-elle surtout destinée à d'autres, d'un niveau de vie plus aisé ?

La ville se chargera-t-elle de trouver des logements temporaires adéquats pour les familles avec des enfants en attendant les nouveaux logements et quelles seront les indemnités pour le déménagement ?

Et plusieurs autres encore.

Or, plusieurs rumeurs contradictoires circulent qui ne font qu'augmenter l'inquiétude de tous.

On se plaint même d'un exode des éléments les plus actifs et les plus stables du quartier. Quelque 15 p. 100 de la popula-

tion de "La Petite Bourgogne" aurait quitté le quartier depuis l'annonce du projet en 1965. Et la plupart de ces gens y habitaient depuis au moins 20 ans.

Ces personnes s'en vont, dit-on, non par désir, mais par crainte. Les gens n'ont plus d'enthousiasme pour quoi que ce soit et l'on ne prévoit rien qui puisse y remédier.

Le Réveil des citoyens de "La Petite Bourgogne" fait remarquer aux autorités municipales qu'il existe déjà dans le secteur des comités de citoyens constituant un élément qui peut contribuer grandement à l'implantation sociale du projet de rénovation. Ils ont même déjà réussi à attirer 300 chefs de famille à une assemblée publique.

Ces comités sont prêts à mettre au service de la ville leurs connaissances de la population et leurs contacts auprès des gens du quartier.

C'est pourquoi ils proposent à la ville de Montréal divers moyens pour lui permettre d'atteindre les gens et de les renseigner sur ce qu'ils sont en droit de savoir :

— Des pamphlets périodiques qui seraient distribués par la ville de Montréal à intervalles réguliers, une ou deux fois par mois, répondant aux questions des gens du quartier. Les brouillons de ces textes seraient d'abord soumis aux comités de citoyens pour que leurs membres puissent se rendre compte si le texte est suffisamment clair pour tous.

— En plus des pamphlets périodiques, la ville de Montréal devrait publier une chronique périodique à intervalles réguliers dans le journal du quartier.

— On suggère aussi des réunions publiques organisées par la ville. Dans ces réunions, les autorités de la ville de Montréal, en plus de renseigner les gens sur des aspects difficilement explicables autrement, pourraient se rendre compte de

ce qui a été compris par la population, ce qui favoriserait la compréhension et le dialogue.

## L'INQUIETUDE PLANE CHEZ LES GENS DE LA "PETITE BOURGOGNE"

"Nous sommes les habitants de la Petite Bourgogne. Nous sommes les premiers affectés par le projet de rénovation de ce quartier qui est le nôtre.

Tout notre avenir est en jeu."

Ce sont les mots qui marquent le début du mémoire du réveil des citoyens de la Petite Bourgogne sur l'information dans le cadre de l'information urbaine, date de juin 1967. Les habitants de la Petite Bourgogne veulent savoir où ils s'en vont. Ce qu'il adviendra de leur maison d'ici quel-

ques temps et leur avenir quel est-il.

Les gens de la Petite Bourgogne sont inquiets et se plaignent d'être mal informés ou pas informés du tout. Ils posent des questions et ne reçoivent aucune réponse.

Ils ne savent pas s'ils pourront demeurer longtemps encore durant la démolition, après la reconstruction? Ils ne savent pas encore le prix des nouveaux logements, et ces prix seront-ils à leur portée? Ils n'en savent rien. Mercredi soir dernier, avait lieu une réunion organisée par

le Réveil des citoyens de la Petite Bourgogne.

On voit facilement que ces gens sont tenus dans une ignorance de la part des autorités municipales. Ils sont inquiets, nous le répétons et ils ont parfaitement raison.

**Nécessité d'informer la population.**

"Un certain malaise et une certaine appréhension régnent dans nos familles. Cette crainte et cette insécurité existent chez-nous parce que trop, de questions se posent à nous d'une

façon trop aigue en ce qui concerne notre avenir immédiat et future" de poursuivre le mémoire.

Le Réveil des citoyens de la Petite Bourgogne fait remarquer aux autorités municipales qu'il existent déjà dans le secteur des comités de citoyens constituant un élément qui peut contribuer grandement à l'implantation sociale du projet, de rénovation.

En résumé voici ce que le Réveil des citoyens de la

"Petite Bourgogne" suggère à la ville de Montréal Afin de bien renseigner les gens de ce quartier, la ville de Montréal devrait faire distribuer des dépliants périodiques à intervalles réguliers répondant aux questions des gens du quartier. Les textes de ces dépliants devraient être soumis au comité de citoyens pour que leurs membres puissent se rendre compte si le texte est suffisamment clair pour tous.

Des chroniques à intervalles réguliers sont aussi suggérées et enfin on suggère des réunions publiques afin que les citoyens soient vraiment capables de dialoguer ce qui favoriserait la compréhension et la bonne entente.

## Le député et conseiller Hanley dit avoir toujours bien défendu les gens de la Petite Bourgogne

par Pierre VENNAT

Le député de Sainte-Anne à l'Assemblée législative et conseiller municipal du même secteur, M. Frank Hanley, n'est pas content. Mais pas content du tout.

Il en a contre les porte-parole du Réveil des citoyens de la Petite Bourgogne qui ont osé affirmer que les politiciens du coin sont "folkloriques" et que ceux-ci n'ont jamais rien obtenu pour le secteur, d'où la raison pour laquelle il valait mieux passer par-dessus eux et s'adresser directement aux autorités.

Dans une lettre adressée au rédacteur de LA PRESSE, M. Hanley énumère certaines activités qu'il a accomplies dans ce secteur depuis quelque temps.

M. Hanley déclare qu'il al-

merait attirer l'attention du Réveil sur le fait qu'à plusieurs reprises il a demandé au président du Comité exécutif de Montréal, M. Lucien Saulnier, comment progressaient la démolition et la construction de la Petite Bourgogne et qu'il a souvent parlé aux assemblées du conseil du problème des familles qui allaient être délogées à la suite de ce projet de rénovation.

Il affirme que M. Saulnier l'a assuré que personne ne serait délogé par la ville, que les familles affectées par la démolition obtiendraient d'autres logis et qu'une allocation raisonnable leur serait donnée pour défrayer les dépenses encourues par ce déplacement.

M. Hanley dit qu'il a également demandé à M. Lucien Saulnier de prévoir des parcs et terrains de jeux dans le sec-

teur. Il s'est également intéressé au coût du loyer qui serait chargé dans les nouvelles maisons et de la possibilité qu'ont les gens de les payer. Il a tenu à rappeler, en tant que député, que la législature provinciale a autorisé la ville à subventionner les familles qui sont incapables de payer le loyer demandé.

De plus, après le feu de la rue Quesnel, l'hiver dernier, M. Hanley dit avoir offert ses services aux organisateurs du secours aux familles sinistrées.

M. Hanley dit avoir, à six différentes reprises, demandé à l'administration municipale qu'on démolisse les bâtiments affectés par l'incendie et il dit avoir recommandé qu'on aménage un terrain de jeux sur le site des bâtisses démolies.

## L'INQUIETUDE PLANE CHEZ LES GENS DE LA "PETITE BOURGOGNE"

"Nous sommes les habitants de la Petite Bourgogne. Nous sommes les premiers affectés par le projet de rénovation de ce quartier qui est le nôtre.

Tout notre avenir est en jeu."

Ce sont les mots qui marquent le début du mémoire du réveil des citoyens de la Petite Bourgogne sur l'information dans le cadre de l'information urbaine, date de juin 1967. Les habitants de la Petite Bourgogne veulent savoir où ils s'en vont. Ce qu'il adviendra de leur maison d'ici quel-

ques temps et leur avenir quel est-il.

Les gens de la Petite Bourgogne sont inquiets et se plaignent d'être mal informés ou pas informés du tout. Ils posent des questions et ne reçoivent aucune réponse.

Ils ne savent pas s'ils pourront demeurer longtemps encore durant la démolition, après la reconstruction? Ils ne savent pas encore le prix des nouveaux logements, et ces prix seront-ils à leur portée? Ils n'en savent rien. Mercredi soir dernier, avait lieu une réunion organisée par

le Réveil des citoyens de la Petite Bourgogne.

On voit facilement que ces gens sont tenus dans une ignorance de la part des autorités municipales. Ils sont inquiets, nous le répétons et ils ont parfaitement raison.

**Nécessité d'informer la population.**

"Un certain malaise et une certaine appréhension régnent dans nos familles. Cette crainte et cette insécurité existent chez-nous parce que trop, de questions se posent à nous d'une

façon trop aigue en ce qui concerne notre avenir immédiat et future" de poursuivre le mémoire.

Le Réveil des citoyens de la Petite Bourgogne fait remarquer aux autorités municipales qu'il existent déjà dans le secteur des comités de citoyens constituant un élément qui peut contribuer grandement à l'implantation sociale du projet, de rénovation.

En résumé voici ce que le Réveil des citoyens de la

"Petite Bourgogne" suggère à la ville de Montréal Afin de bien renseigner les gens de ce quartier, la ville de Montréal devrait faire distribuer des dépliants périodiques à intervalles réguliers répondant aux questions des gens du quartier. Les textes de ces dépliants devraient être soumis au comité de citoyens pour que leurs membres puissent se rendre compte si le texte est suffisamment clair pour tous.

Des chroniques à intervalles réguliers sont aussi suggérées et enfin on suggère des réunions publiques afin que les citoyens soient vraiment capables de dialoguer ce qui favoriserait la compréhension et la bonne entente.

## We can work wonders

**W**HEN we finally realized that we needed a subway system, we went ahead and built it in record-breaking time. When we awakened to the need of better highways, expressways and complicated interchanges, we were able to work wonders. When the challenge of creating such a wondrous thing as Expo 67 was eagerly accepted, we came up with the impossible. The talents of our planners, of our engineers, of our builders and our craftsmen came through in a way we once thought impossible.

But when it comes to acceptance of social responsibility we are passing slow. Once the principle is espoused, we are slower still in converting words into plans and plans into action. We are still far more impressed by ribbons of concrete and asphalt, by faster movement, by the brilliant though temporary delights of an exposition than we are in lifting neglected human resources by

directing even a comparable fraction of our energies into the war on slum conditions.

Two years after the firm decision that Expo would be located on a site to be created in the St. Lawrence River, the contractors were getting ready to move in. Three years after the first loads of fill were dropped to start building the island wonderland, the great new buildings were sprawling out and stretching up. How well the challenge was met is now about to become something for the history of our times. Our pride knows no bounds as we sadly count the hours until the curtain is brought down on the extravaganza of the generation.

But it soon will be three years since the clergymen of the southwest corner of the city issued their joint pastoral appeal for mercy for their underprivileged parishioners. It will soon be another anniversary for the ringing cry for action from all the politicians who appeared to be so shocked that people were forced to live in such degrading circumstances. It was a busy year for slum clearance in 1965, as far as talking was concerned. But since things were under way, there was a general feeling of relief. Even the announcement in July of that year that it might be six months before slum clearance actually could get under way was not too dismaying. We were still on the way.

Things looked still better by mid-summer of 1966. It was announced that renovations were to begin in Little Burgundy. And there was cause for rejoicing in the fall when there was talk of an overall 20-year slum removal plan. And things looked up again last May with the news that \$35,700,000 was now available for Little Burgundy.

Where do we stand? By one account demolition of the first slum properties will begin "right after Expo," by another, in December or early in the new year — three full years after we were going to cope vigorously with a situation which could not be tolerated any longer.

The needs of people still rate too low a priority.



## ABANDONNEZ-VOUS LA PETITE BOURGOGNE?

CERTAINS PORTE-PAROLE DU REVEIL DES CITOYENS, DE LA PETITE BOURGOGNE, ONT AFFIRME QUE LES POLITICIENS DU COIN SONT FOLKLORIQUES ET QU'ILS N'ONT JAMAIS RIEN OBTENU POUR LE SECTEUR? CETTE ACCUSATION EST-ELLE EXACTE?

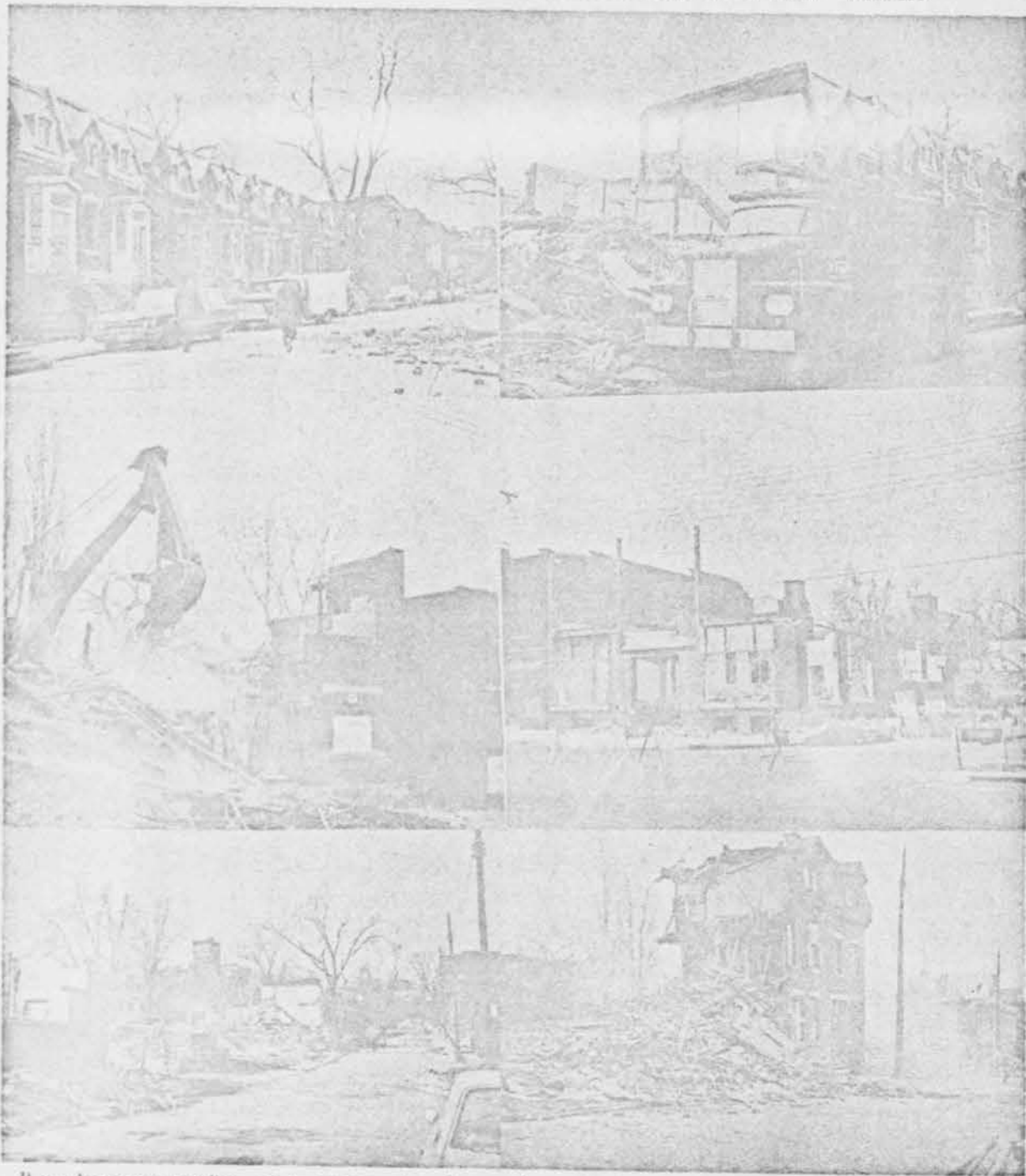
Non, j'ai toujours défendu les intérêts de la Petite Bourgogne, sans compter depuis plusieurs années. Je regrette que l'on dise des choses aussi fausses à mon sujet. Mais ce qu'il faudrait comprendre, c'est que ce n'est pas moi qui décide en dernier ressort mais bien M. Lucien Saulnier au Comité Exécutif de la Ville de Montréal. Je lui ai demandé à plusieurs reprises des nouvelles au sujet de la démolition du quartier. Il m'a assuré que de nouveaux

logis seraient trouvés pour les familles affectées et qu'une allocation leur serait accordée pour ce déplacement. Des parcs et des terrains de jeux seront aménagés. Je fais tout ce qu'il est en mon pouvoir pour aider les gens de mon quartier, mais tout ne peut être réalisé la même semaine; il faudrait que les citoyens puissent le comprendre. Mon rôle est de leur procurer le plus d'avantages en faisant des demandes à qui de droit.



FRANK HANLEY. "J'ai obtenu plusieurs avantages pour mes électeurs".

## CA Y EST.....LA PETITE BOURGOGNE C'EST VRAI!



Il y a longtemps que l'on entend parler de la Petite Bourgoigne, eh bien, cette semaine, ça devient une réalité. Le pic du démoisseur s'est attaqué à tout un pâ-

té de maisons dans la rue Saint-Martin. La première tranche de la Petite Bourgoigne débute par les Ilots Saint-Martin, soit à l'extrémité est de notre secteur, dans

les environs de Guy et St-Antoine. Nous applaudissons avec joie et espérons que les travaux se poursuivront à vive allure afin que notre quartier soit vraiment et

complètement renové.

# Jean J. Mercier

## VOUS PARLE



Une nouvelle "cour à rebuts" dans Saint-Henri...c'est incroyable! Monsieur Lucien Saulnier, président du comité exécutif de la ville de Montréal, en qui nous avons une foi aveugle, nous a solennellement promis qu'il n'y en aurait plus d'autres. Pourtant, nous ne sommes pas aveugles. Cette photo illustre bien que des travaux sont en cours au 309 Saint-Ferdinand. M. Yvon Lamarre, conseiller municipal, se faisant l'interprète de plus d'une centaine de résidents révoltés des environs, a protesté auprès de M. Saulnier, dans une lettre en date du 7 septembre, et par plusieurs appels téléphoniques par la suite. M. Paul-Emile Lespérance, ingénieur, directeur du service municipal des permis et de l'inspection, division administrative, avait réussi à faire suspendre les travaux, mais ils ont repris depuis. Etrange!...

Nous croyons savoir, si nos informations sont exactes, que les nouveaux propriétaires sont les mêmes qui nous ont donné tellement de mal, rue Angers, angle Roberval, avec la Consumers Metal. Ces gens que nous avons souvent fustigés à cause de leur manque flagrant d'esprit de civisme, utilisent les services d'un avocat fort roué et trouvent toujours moyen de passer par-dessus nos lois. Monsieur Saulnier, vous devez vous rappeler que ces gens ont manqué de bonne foi à votre égard, se sont, au fait, moqués de vous royalement et qu'il a fallu des années avant d'en venir à bout. Les circonstances ont voulu qu'ils soient expropriés lors de la construction de la transcanadienne. Ils ont empoché le gros lot encore une fois, gagnant une autre manche contre le peuple. Nous avons dû prendre notre pilule à ce moment. Il serait pourtant indécent que, cette fois, ils réussissent encore à imposer une cour à rebuts dans un site résidentiel. Nous comptons bien sur votre intervention prompte, monsieur Saulnier. Si, par malheur, vous n'y pouvez rien, je suis convaincu que les citoyens en colère prendront l'affaire en main et je crains le pire. Je ne serais pas surpris qu'on y mette le feu. Et à ces gens sans scrupules qui nous imposent leurs ferrailles jusque dans les limites de nos résidences, je dis: "Allez-vous-en ailleurs! Vous êtes des indésirables. Nous vous garantissons un "paquet" de troubles si vous persistez à nous imposer votre maudite cour à rebuts. Vous allez vous rendre compte que les gars de Saint-Henri, quand ils en ont marre, ils ne lâchent pas facilement. A bon entendeur, Salut!" (Photo Studio A. Dubuc, 4745 ouest, Notre-Dame - 935-1251).

## NOTRE PETITE BOURGOGNE, NOUS L'AURONS

Monsieur Lucien Saulnier président du comité exécutif de la Ville de Montréal, donnait ces jours derniers des nouvelles fort intéressantes sur le projet de la Petite Bourgogne, projet dont on parle déjà depuis quelques années et qui fait couler beaucoup d'encre.

Monsieur Saulnier déclarait au député de Ste-Anne, M. Gérard Loiseleur que le programme de ce développement dans notre secteur se poursuit à un "rythme satisfaisant".

Il poursuit en disant que la rencontre avec le président de la nouvelle société d'habitation du Québec M. Henri Dion, aurait lieu incessam-

ment afin de discuter de la participation du gouvernement provincial au projet de la Petite Bourgogne.

En faisant rapport au conseil municipal des étapes accomplies jusqu'ici M. Saulnier ajoute que la ville prévoit qu'un premier groupe d'habitations sera en chantier au printemps 1968 soit un peu plus tard que prévu originellement. Il reste encore une cinquantaine de familles qui habitent les îlots St-Martin qui doivent être relogées.

Mais il ne faut pas oublier que les études de rénovation se poursuivent dans un autre secteur de la Petite Bourgogne. Ce qui reste à dire que

ce projet en est un d'envergure et que ce quartier sera conçu d'après des plans d'urbanisme moderne.

En conclusion, Monsieur Lucien Saulnier ajoute que tout ce que la ville fait est en anticipation d'une entente avec la Société Centrale d'hypothèques et de logement.

## Un Bureau du service social dans la Petite Bourgogne

Les résidents de la Petite Bourgogne auront enfin leur bureau de service social. En effet, c'est mardi qu'aura lieu l'inauguration officielle d'une filiale de la Société de Service Social aux Familles, dans ce secteur de Montréal. La SSSF partagera les locaux avec la Family Service Association de Montréal pour constituer un bureau de service social, bilingue et non confessionnel, accessible à tous les gens du quartier. Le personnel comptera 13 travailleurs et aides sociaux qui travailleront sous la direction d'un organisateur communautaire, M. Robert Chagnon.

## Le presbytère de Sainte-Cunégonde se transforme en centre communautaire

Avec l'ouverture officielle des bureaux de quartier des nouveaux services familiaux de la Petite Bourgogne, le presbytère de Sainte-Cunégonde a complété hier sa transformation en centre communautaire populaire, créant ainsi un précédent dans le diocèse de Montréal, voire au pays.

L'immeuble situé rue Saint-Jacques, qui comptait quelque 18 appartements pour trois prêtres, est devenu un lieu public et communautaire dont les locaux sont pour la plupart occupés par les nouveaux services familiaux que viennent d'inaugurer la Société de service social aux familles et la Family Service Association, ainsi que par d'autres organisations comme les comités de citoyens, le service d'éducation des adultes de la Commission des écoles catholiques de Montréal, la Compagnie des jeunes Canadiens et un syndicat ouvrier.

En présence hier de nombreux membres des services sociaux, de comités de citoyens, d'animateurs communautaires et d'ecclésiastiques, la nouvelle s'est trouvée confirmée avec l'inauguration qu'ont faite de leur nouveau bureau bilingue et conjoint, la Société de service social aux familles et la Family Service Association.

Depuis décembre 1965 la Société avait un sous-bureau dans la paroisse Sainte-Cunégonde où travaillait M. Léo Cormier, fugure bien connue du quartier, surtout depuis le désastre de l'explosion et de l'incendie qui avaient mis sur le pavé nombre de familles.

### Aux gens de deux langues

Désormais, les mêmes locaux serviront à la population des deux langues sous la responsabilité conjointe de Miss Mary Curry et de M. Robert Chagnon.

La population du quartier de la Petite Bourgogne, délimité par les rues Atwater, McGill, Saint-Antoine et le canal Lachine, a été invitée à venir dimanche prochain rencontrer le personnel, qui compte une bonne demi-douzaine de travailleurs à temps partiel, visiter les lieux désormais plus accessibles que ceux du nord de leur quartier, et s'informer des services disponibles.

L'ouverture d'un tel bureau s'inscrit dans une politique de décentralisation des services sociaux, décidée à la suite d'une étude faite par le Conseil des oeuvres de Montréal.

Pour la première fois à Montréal, il sera possible aux divers corps bénévoles, communautaires et publics de travailler ensemble systématiquement et en collaboration avec les comités locaux de citoyens.

Cette ouverture officielle vient au terme d'une première expérience qui s'est déroulée quelques mois dans le quartier. Les résultats se révélant encourageants, les agences envisagent maintenant d'appliquer cette politique à travers toute l'île de Montréal.

Il est trop tôt encore pour savoir si d'autres presbytères suivront celui de Sainte-Cunégonde. On se rappelle cependant qu'un projet analogue était venu près de se réaliser dans Saint-Louis de France avec une clinique médicale populaire. De même, un vicaire d'une autre paroisse du centre ville, soulignant la nécessité de trouver des locaux pour les secrétariats populaires, a fait récemment allusion au presbytère de sa paroisse, qui compterait 38 pièces pour quatre prêtres.

## Welfare office in Little Burgundy

# Agencies join forces in going to people

By JOHN YORSTON

French and English-language service associations have established a joint office in Little Burgundy to help the 3,000 or more families who will have to move in coming years because of the city's urban renewal project.

It is the first time in Montreal's history that welfare associations serving the two language groups have been lodged in the same quarters.

One is the Family Service Association, affiliated with the Red Feather, the other the Société de Service Social aux Familles, affiliated with la Fédération des Oeuvres de charité Canadiennes Françaises.

The services are housed in the basement of St. Cunegonde parish church, 2465 St. James street west, in the heart of the 265-acre renewal project which the city says will take 10 years to complete.

The French-language organization has been in the area since 1965, the English-language group joined them this summer as the first of the families began moving out.

For the English group, moving into the area represented a change of policy, executive director C. E. Thompson told a gathering in the offices last night.

At one point, the association had seven district offices, but in 1959 decided to amalgamate

them into a single office on St. Catherine street.

"We have now decided that it is a good move to be more closely identified with the population," Mr. Thompson said.

The co-operation between the French and English language associations "is the most exciting thing that has happened to us in many years," he added.

His French-speaking counterpart, Roger Prud'Homme, said the urban renewal plan "worried us from a social point of view."

Agencies must be close to the people they are trying to help. Both groups had found that people were reluctant to go uptown to seek help.

One new twist, Mr. Prud'Homme said, is that the office will use people from the district as part-time workers, in addition to full time and part time professional staff.

Mr. Prud'Homme suggested the joint project will be a guide for other services in the city. More and more, he said, welfare, health, government and educational services will have to co-operate.

In the few months the joint office has been working, the results have been "most encouraging and we hope to follow them up all over the island of Montreal."

The two groups began working together just as the first families were moving out from the "St. Martin's blocks" sector of Little Burgundy. The sector, just west of Guy street, has just about been levelled by the wreckers pending a start on the building of 119 new housing units.

The last of 221 families moved out Nov. 1. The city says there will now be a pause before other families have to move.

### **Little Burgundy Has New Agency To Help Families**

A special office to help Little Burgundy residents was opened last night by a French and an English-speaking social agency.

The joint venture, believed to be a first, is intended to help alleviate the problems of several hundred families being dislocated by the area's major slum clearance program.

The office is being operated by the Family Service Association of Montreal, a Red Feather agency, and the Societe de Service Social aux Familles, affiliated with the Federation des Oeuvres Charite Canadiens Francais.



## Agencies join forces

# Social bodies go to people

By JOHN YORSTON

French and English-language service associations have established a joint office in Little Burgundy to help the 3,000 or more families who will have to move in coming years because of the city's urban renewal project.

It is the first time in Montreal's history that welfare associations serving the two language groups have been lodged in the same quarters.

One is the Family Service Association, affiliated with the Red Feather, the other the Société de Service Social aux Familles, affiliated with la Fédération des Oeuvres de charité Canadiennes Françaises.

The services are housed in the basement of St. Cunegonde parish church, 2465 St. James street west, in the heart of the 265-acre renewal project which the city says will take 10 years to complete.

The French-language organization has been in the area since 1965, the English-language group joined them this summer as the first of the families began moving out.

For the English group, moving into the area represented a change of policy, executive director C. E. Thompson told a gathering in the offices last night.

At one point, the association had seven district offices, but in 1959 decided to amalgamate them into a single office on St. Catherine street.

"We have now decided that it is a good move to be more closely identified with the population," Mr. Thompson said.

### Real breakthrough

The co-operation between the French and English language associations "is the most exciting thing that has happened to us in many years," he added.

His French-speaking counterpart, Roger Prud'Homme, said the urban renewal plan "worried us from a social point of view."

Agencies must be close to the people they are trying to help. Both groups had found that people were reluctant to go uptown to seek help.

One new twist, Mr. Prud'Homme said, is that the office will use people from the district as part-time workers, in addition to full time and part time professional staff.

Mr. Prud'Homme suggested the joint project will be a guide for other services in the city. More and more, he said, welfare, health, government and educational services will have to co-operate.

In the few months the joint office has been working, the results have been "most encouraging and we hope to follow them up all over the Island of Montreal."

The two groups began working together just as the first families were moving out from the "St. Martin's blocks" sector of Little Burgundy. The sector, just west of Guy street, has just about been levelled by the wreckers pending a start on the building of 119 new housing units.

The last of 221 families moved out Nov. 1. The city says there will now be a pause before other families have to move.

# La charité traditionnelle des "dames patronesses" ne devrait plus être permise

par Gilles RACINE

La charité des "dames patronesses" ne devrait plus être permise.

A l'inauguration, hier soir, des Services familiaux de "La Petite Bourgogne", filiale de la Société de service social aux familles, M. Robert Chagnon, codirecteur de cette nouvelle filiale, a condamné la charité traditionnellement pratiquée par certains organismes de "dames patronesses".

M. Chagnon, travailleur social diplômé, bien que reconnaissant l'aide matérielle nécessaire de cette forme de charité n'en réprovoque pas moins son application "qui ne respecte pas l'être humain".

"Ce que nous voulons faire, ici, c'est éduquer les gens dépourvus, surtout les parents, à prendre leurs propres responsabilités. Nous ne leur donnerons rien. Nous leur vendrons. A coût très, très modique ne les privant pas du nécessaire, mais leur permettant de vivre dignement, car ce qu'ils recevront, ils l'auront gagné."

On ne peut espérer tirer du marasme, estime-t-il, les enfants défavorisés si l'on n'incolique pas aux parents d'abord le respect de leurs obligations. Ainsi, on a créé un magasin de vêtements à la Petite Bourgogne. Ces vêtements donnés par des "âmes charitables" ne sont pas redonnés automatiquement aux personnes dépourvues. Selon leurs moyens financiers, on les leur vend 25 cents, 50 cents, un dollar.

Le centre, qui a été inauguré hier soir, se veut donc être

avant tout un service qui respecte les gens. La première tâche que se donne le centre est de diriger les gens vers les organismes déjà existants et auxquels ils ont droit, tels le Bien-être, le service d'urbanisme de Montréal qui s'occupe du relogement des citoyens expropriés...

Pour certains, il ne sert à rien de les diriger vers un service existant sans leur faciliter toutes les procédures et leur fournir une référence. C'est pourquoi il est très important pour les Services familiaux de "La Petite Bourgogne" (SFPB) d'entretenir de constants échanges avec les autres services

afin de procurer aux citoyens dans le besoin une aide vraiment efficace et non déshonorante.

Parfois, il arrivera que les travailleurs des SFPB devront accompagner ou aider plus directement encore certaines personnes qui s'adresseront à eux.

Mais ce n'est pas qu'un service de dépannage ou d'information. On entend créer de nouveaux organismes qui seront à même de répondre à des besoins locaux parfois prioritaires, non prévus par les services déjà existants.

C'est la première fois que les communautés francophone et anglophone de Montréal s'unissent pour mettre sur pied un service susceptibles de rencontrer les exigences fondamentales de l'homme défavorisé. Pour mieux lui venir en aide, une équipe permanente de 6 francophones et de 2 anglophones assurera ses services dans la langue et la mentalité des gens. La proportion de francophones dans "La Petite Bourgogne" est de 74 p. cent et celle des anglophones (y compris les Italiens) de 16 p. cent.

Pour fournir une aide vraiment efficace, les SFPB entendent être un centre de coordination des organismes de charité qui souvent dans leur travail s'entrecoupent et se nuisent, ou même permettent à des gens peu scrupuleux de profiter, aux dépens des autres, des dons que l'on veut offrir.

Ceci, soutient M. Chagnon, prouve l'incompréhension du rôle véritable que doit jouer dans la société la charité. Non seulement elle doit être coordonnée, mais aussi rationalisée. "Quant une personne a besoin de couvre-chaussures et qu'elle ne peut s'en payer, il ne sert à rien de lui surcharger les bras de manteaux et de pantalons. Rationaliser les dons est le seul moyen de venir efficacement en aide à ceux qui en ont besoin."

## 'Burgundy' speed-up forecast

By GERARD DERY

It's now only a matter of months, possibly weeks, for Montreal's multimillion dollar Little Burgundy urban redevelopment scheme to be geared into full speed now that the recently-created Quebec Housing Bureau has set up its guidelines.

This is only one of the 80-odd similar restoration and renovation projects planned for the entire province, Quebec Municipal Affairs Minister Dr. Robert Lussier told a jammed Club Renaissance on Sherbrooke street last night. Claude Lagarde chaired the event.

Introduced by Camille Martellani, MPP for St. Henry, and thanked by Denis Bousquet, the speaker recalled the bills had been given royal assent on June 29 and came into operation on Sept. 27. This legislation means low rental houses for Quebecers.

Dr. Lussier also referred at length to the Provincial Planning Commission set up in 1963, adding that Premier Johnson's government would soon reveal its broad policies in the field of city planning and establishment of master plans.

He complimented Montreal for having disclosed its own preliminary master plan — the leading suggestion consisting in the creation of a regional planning authority to cover the 3,000-square mile area for the Greater Montreal sector for the year 2000 — Montreal took into account the province's overall plan, suggesting that the city's regional needs be studied in the light of the province's total requirements.

Primary purposes of the new legislation, he added, are simple but straightforward:

- 1—Facilitate access to property ownership to all Quebecers in the entire province.
- 2—Place at Quebecers' disposal low rental housing facilities.
- 3—Spur urban renewal in cities and towns of the province.

"Therefore," Dr. Lussier continued, "the Quebec Housing Authority wants to enable communities to implement renovation programs quite in accordance with general construction or restoration schemes." Little Burgundy is bordered by Lachine Canal and CP tracks and Guy and Atwater.

But, the speaker stressed, the provincial government must first ascertain whether prospective occupants or owners can afford these new homes.

"This is where the bureau will step in, now that it is empowered to grant dwelling subsidies," club members were told. "The government also wants to build homes for aged persons, students and their dependents but with the co-operation of municipalities."

Now, Dr. Lussier cautioned his audience, this piece of legislation is intended for all the province's cities and towns? The far-reaching act also provides for the granting of subsidies for general renovation surveys, for preparation of restoration programs and for the carrying out of the proposed works.

About 21 municipalities are presently completing their renovation program, 13 are negotiating to draft necessary plans and Montreal and Three Rivers are ready to get things rolling, he concluded.

# LES SERVICES FAMILIAUX OUVRENT UN BUREAU DANS LA PETITE BOURGOGNE

Pour desservir les paroisses Sainte Helene, Ste Cunegonde et St-Joseph.

Mardi le 14 novembre, en présence de nombreux membres des services sociaux, de comités de citoyens, d'animateurs communautaires et d'ecclésiastique, M. Roger

Prud'homme, directeur de la Société de Service Social aux Familles, inaugurerait la nouvelle filiale "Services Familiaux de la Petite Bourgogne.



Mlle Mary Currie et M. Robert Chagnon, co-directeurs des Services Familiaux de la Petite Bourgogne, tâcheront de résoudre tous les problèmes qui leurs seront soumis à leurs nouveaux bureaux au 2465 ouest de la rue St-Jacques. (Studio A. Dubuc, 4745 ouest Notre-Dame, WE. 5-1251).

L'ouverture de ce bureau s'inscrit dans une politique de décentralisation des services sociaux de base disponibles aux familles en difficultés sociales.

C'est à la suite d'une étude du Conseil des Oeuvres de Montréal que la Société de Service Social aux Familles a décidé de s'installer dans ce quartier, nous nous sommes référés à leur document sur la Rénovation sociale à Montréal.

Notre objectif vise à ce que la population puisse compter sur une possibilité de services divers pour assurer un bon fonctionnement, une amélioration de leur situation. Etant le plus près possible des gens, nous avons fait en sorte que la structure de ce bureau puisse s'adapter au fur et à mesure que des besoins collectifs et individuels se manifesteront ou seront exprimés.

Les activités de ce bureau sont coordonnées avec celles du Conseil des Oeuvres au plan communautaire et avec celles du Family Service Association au plan des services directs, de même qu'avec celles des organismes du district, des services de dé-

pannage, d'entraide, de bien-être social et le reste.

Les Services Familiaux de la Petite Bourgogne desservent le territoire compris entre les rues Atwater et McGill, la rue St-Antoine et le canal Lachine. M. Robert Chagnon et Mlle Mary Currie en sont les co-directeurs. Ils seront secondés dans leur tâche par Soeur Thérèse Hébert et M. Léo Cormier proposés à l'admission. Mlle Jacqueline Labrie, secrétaire, Mlles Anna Bernier et Simone Bourgeau, travailleuses sociales, Mme Gill au service des gens évacués de leur domicile à cause de l'expropriation. Du côté anglais nous retrouvons, M. Page, Mlle Murphy, Mlle Sherman et M. Ryder.

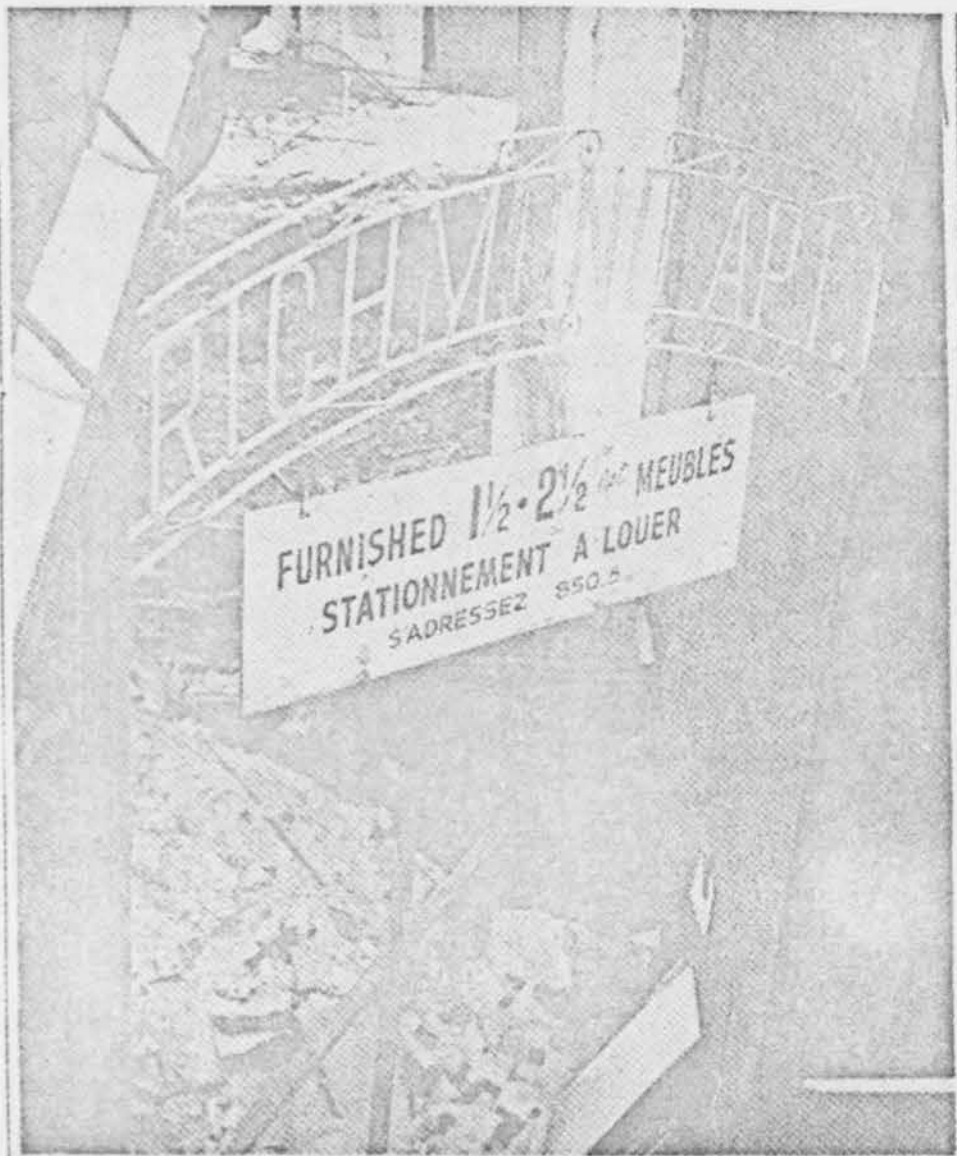
Ce bureau présente des traits nouveaux, pour la première fois à Montréal, nous

retrouvons sous le même toit deux services sociaux à la famille, un desservant les francophones, l'autre les anglophones. Les services administratifs sont communs aux deux services. La décision des services à rendre à la communauté est prise conjointement. Un autre trait, la collaboration existante entre les divers organismes locaux, pour la première fois à Montréal, il est possible aux divers corps bénévoles, communautaires et publiques de travailler systématiquement et ensemble, de manière à orienter les objectifs de chacun d'une façon efficace en évitant la duplication et, en utilisant au maximum les ressources humaines tant du quartier que celles relevant du domaine spécialisé.

Il sera alors possible, que les centres de décision dans les activités de nos agences sociales soient le plus possible des consommateurs des services et de créer des modes de communications

qui détermineront les services que la population locale désire obtenir des agences sociales familiales.

Services Familiaux  
La Petite Bourgogne  
2465 ouest St-Jacques  
931-4288



**DEMOLITION IN LITTLE BURGUNDY:** The sign above bears mute testimony to the present status of the city's plans for the Little Burgundy housing development which will ultimately provide some 250 residence units in the eight-acre downtown territory.

Bounded by Richmond, St. Antoine, St. James and des Seigneurs Sts., the Little Burgundy project is one of 80 redevelopment and renovation projects being undertaken by Quebec at a total estimated cost of \$400,000,000.

(Gazette Photo Service)

## Little Burgundy Redevelopment Starting Soon

The redevelopment of Montreal's Little Burgundy area will move into high gear in the near future, according to Quebec Municipal Affairs Minister, Dr. Robert Lussier.

The plan involves a subsidized housing development in the sector bounded by Richmond, St. Antoine, St. James and des Seigneurs Sts., and bisected by St. Martin St. Some 250 housing units are planned for the eight-acre territory.

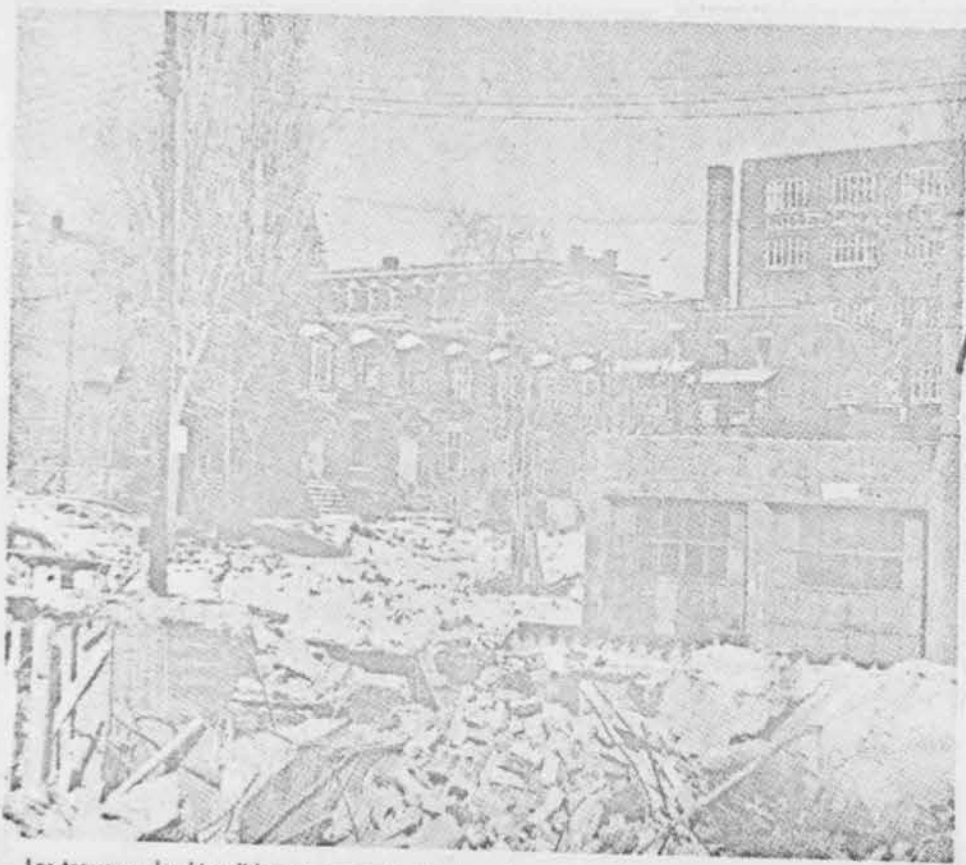
Now that the Quebec Housing Bureau has set up its guidelines, said Dr. Lussier, the multi-million dollar project should soon be in progress.

As can be seen in the photograph at right, demolition in the Little Burgundy area is well underway.

"The Quebec housing authority wants to enable communities to implement renovation programs quite in accordance with general construction schemes," he said.

The Little Burgundy project is only one of some 80 restoration and renovation jobs planned across the province to be developed at an estimated cost of \$400,000,000.

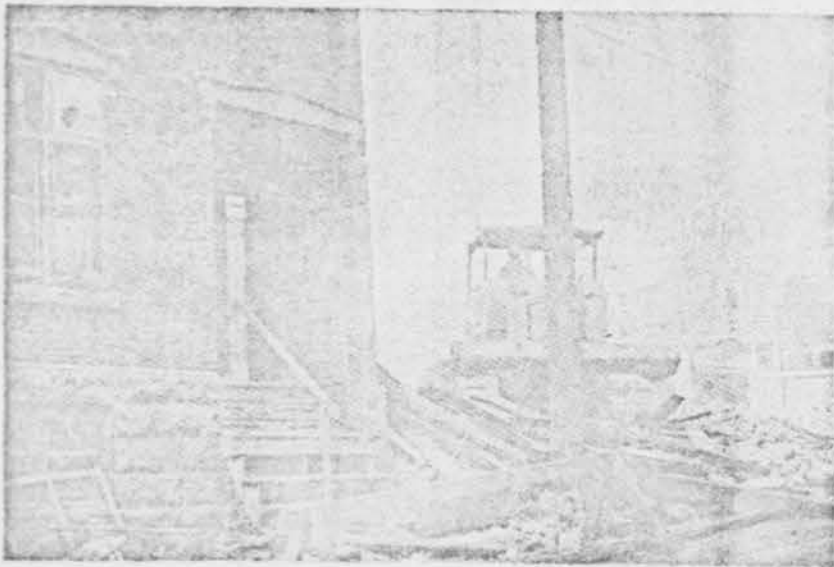
Quebec's latest legislation in this field, Dr. Lussier said, is aimed at providing low rental housing facilities to all Quebecers, making it easier for them to own property and encouraging urban renewal in cities and towns.



Les travaux de démolition se poursuivent dans le secteur de La Petite Bourgogne, dans le quadrilatère limité par les rues Saint-Antoine, Guy, de Lorimier et Saint-Jacques.

(Photo Le Devoir)

## *Un vieux quartier qui s'effondre...*



Impitoyablement, le blier mcanique passe et repasse, dlogeant les vieilles demeures de leurs socles. Cette photo a t prise rue Chatham.



Les travaux vont bon train, comme en fait foi cette photo prise rue St-Martin, o de nombreux difices vtustes ont disparu.

*Les autorits municipales le promettaient depuis dj quelque temps. C'est maintenant chose faite. Les dmolisseurs ont mis le pic dans l'un des vieux secteurs de la mtropole canadienne, le secteur de rnovation urbaine de la Petite Bourgogne, situ dans la section sud-ouest de la ville.*

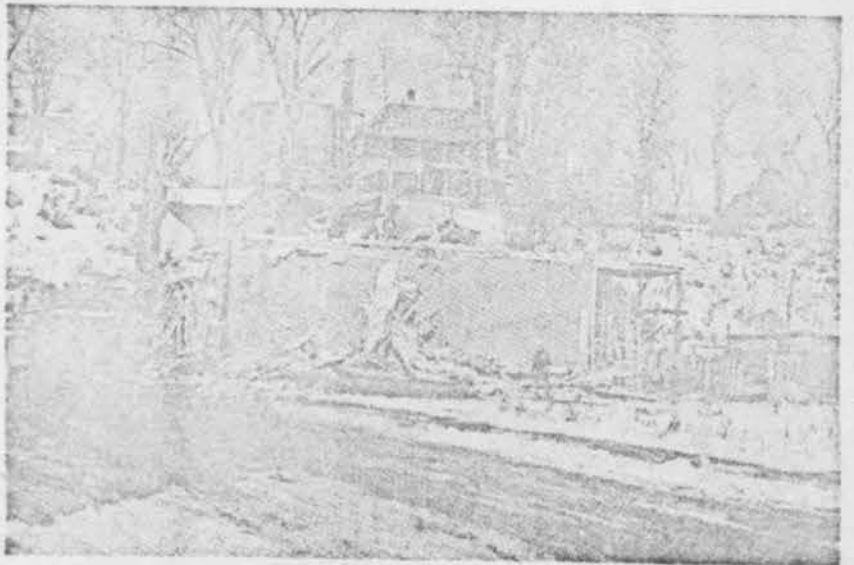
*La premire phase de la rnovation urbaine consiste en la dmolition des difices vtustes et des taudis qui s'lvent dans ce qu'il est convenu d'appeler "les lots Saint-Martin".*

(Photos MM)

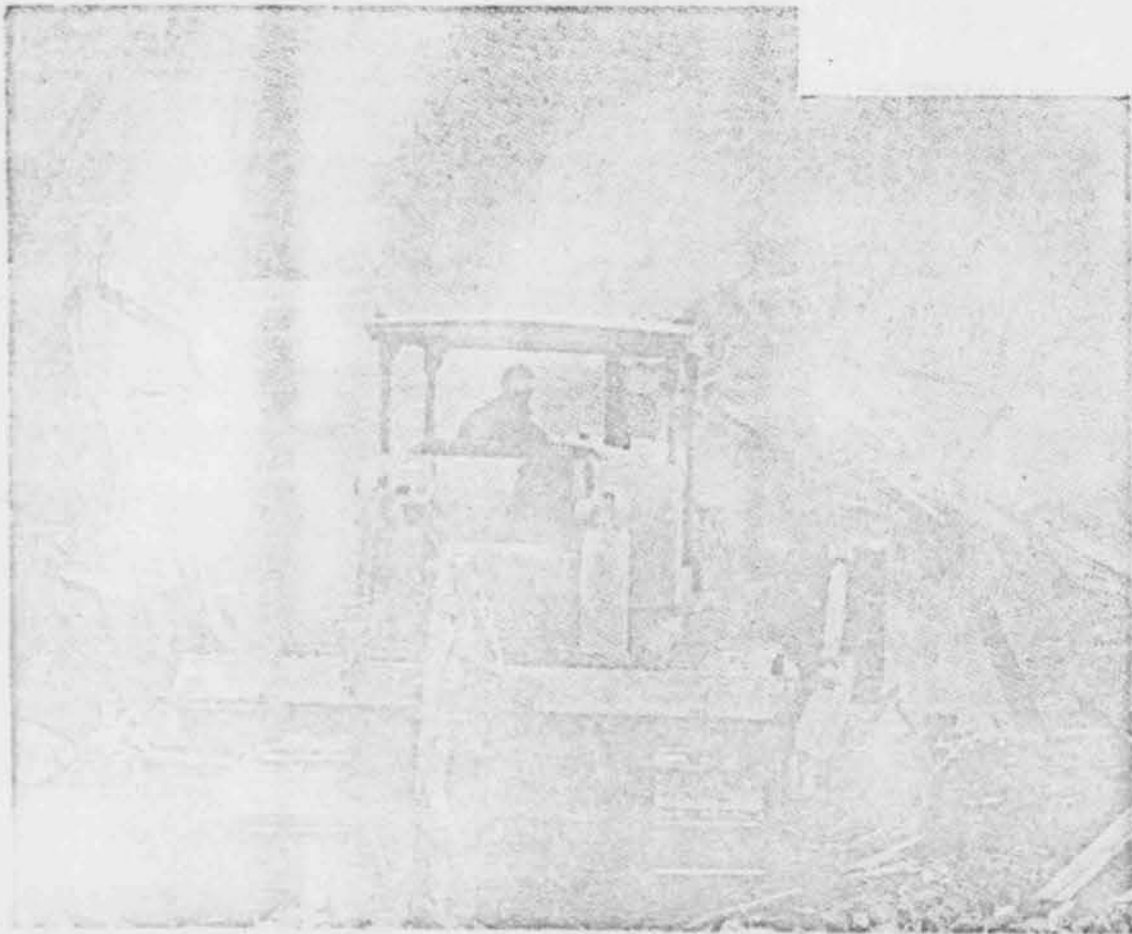




Angle St-Antoine et Brandon, ces maisons historiques, chacune avec son cachet particulier, disparaîtront sous le pic des démolisseurs.



Les travaux se poursuivront pendant plusieurs semaines, voire plusieurs mois, mais les résidents du secteur ne regrettent pas la disparition des taudis qui y pullulaient.



Avec quelques mois de retard, les travaux de démolition des habitations des lots St-Martin, dans le secteur de rénovation de la Petite Bourgogne, ont débuté.

## LES CITOYENS DE "LA PETITE BOURGOGNE" VEULENT SE PREMUNIR CONTRE UN REGIME DE TERREUR

par Florian BERNARD

La ville de Montréal et ses dirigeants ont été la cible de nombreuses accusations, hier, lors d'une réunion convoquée par les citoyens de "La Petite Bourgogne". Le directeur du Service d'urbanisme de Montréal, M. Aimé Desautels, qui



photo Pierre McCann, LA PRESSE. M. Aimé Desautels, directeur du Service d'urbanisme de Montréal, a essayé un feu nourri de questions parfois embarrassantes.

assistait à la rencontre, a dû essayer un feu nourri de questions fort embarrassantes.

Les citoyens de "La Petite Bourgogne" lui ont clairement indiqué qu'ils ne veulent pas une répétition du "système de terreur" qui prévaut, selon eux, aux Habitations Jeanne-Mance. Au fait, les citoyens des îlots St-Martin veulent participer à l'administration de ce programme de logements. Ils ne veulent pas d'une corporation dirigée par des administrateurs comme c'est le cas pour



photo Pierre McCann, LA PRESSE. M. Georges Jasmin, ancien responsable de la location des appartements aux Habitations Jeanne-Mance, en avait gros sur le coeur...

### les Habitations Jeanne-Mance

M. Desautels a rassuré les gens en affirmant que, s'il n'en tient qu'à lui, les citoyens participeront à l'administration du projet.

"Le travail qui se fait aux îlots St-Martin, a-t-il dit, n'a pas été sans causer certains traumatismes, mais ceci est normal lorsqu'on entreprend de faire du réaménagement urbain. Nous avons sûrement commis des impairs, mais ce n'était pas intentionnel. Nous voulons, dans le cas des îlots St-Martin, établir un contact assidu avec la population".

### Un système de terreur

Les citoyens de "La Petite Bourgogne" avaient invité à la réunion plusieurs locataires des Habitations Jeanne-Mance, dont le président du Comité des locataires, M. Gérard Dufort. Ces derniers n'ont pas été tendres à l'endroit de la ville de Montréal.

Un ancien officier du Bien-être social de Montréal, M. Georges Jasmin, congédié récemment sans raisons... officielles, a décrié ce qui se passait aux Habitations. "C'est un véritable régime de terreur," a-t-il expliqué. Puis il a affirmé qu'il a été congédié après avoir rédigé un rapport où il dénonçait l'ad-

ministration des Habitations Jeanne-Mance.

Etant responsable de la location des appartements, M. Jasmin se trouvait souvent dans la situation pénible de décider s'il fallait ou non accorder la préférence à telle ou telle famille. "Or, affirme-t-il, les administrateurs m'indiquaient de louer à ceux qui rapportaient le plus, sans tenir compte des besoins particuliers de ces familles".

Le président du Comité des locataires des Habitations, M. Gérard Dufort, n'a pas été moins tendre. Il a déclaré aux journalistes qu'il se passe des choses "incroyables" aux appartements, sous le regard des administrateurs. Il a même ajouté que des séances de films pornographiques se sont déroulées dans des appartements, sous la protection de certaines personnes bien placées.

### Un sondage révélateur

Les citoyens de "La Petite Bourgogne", alertés par ces bruits, prennent les devants. Le comité qu'ils ont créé vient de terminer un sondage pour



photo Pierre McCann, LA PRESSE. Le président du Comité des locataires des Habitations Jeanne-Mance, M. Gérard Dufort, a dénoncé l'attitude des administrateurs.

savoir si les gens des îlots qui ont été expropriés ont été traités avec justice.

Le comité a ainsi connu les plaintes des gens délogés. Le rapport indique, entre autres griefs, des indemnités souvent insuffisantes sinon inexistantes, une attitude désagréable de la part de certains fonctionnaires, des logements temporaires pas toujours très habitables, etc. Le comité a décidé d'envoyer une lettre de protestation à l'administration municipale.

Ces citoyens ont déclaré hier qu'ils veulent demeurer unis dans le quartier où ils ont vécu. Ils veulent que les futures habitations des îlots St-Martin soient pour eux et non pas pour des familles fortunées. Ils veulent y conserver leur liberté et surtout être considérés comme des êtres humains.

M. Desautels a déclaré que les îlots St-Martin constituent une expérience-pilote qu'il ne faut pas comparer avec le plan des Habitations Jeanne-Mance, car le concept est totalement différent. Il a affirmé que la ville n'a aucune "arrière-pensée" en construisant ces îlots.

Il lui a été impossible de divulguer quoi que ce soit au sujet des loyers qui seront exigés, de la durée des baux ou autres questions analogues. Les détails sur ces questions seront donnés plus tard. Pour le moment, le projet entre dans sa phase active, c'est-à-dire qu'après les études préparatoires, les expropriations, etc. la ville va entreprendre la démolition, d'une part, et la reconstruction, d'autre part.

Il a surtout insisté sur le fait que la ville entend dialoguer avec les citoyens du secteur et ne rien entreprendre qui ne serait pas selon les vœux des gens concernés.

## It Was A Quiet Christmas

# 'Little Burgundy' Rebuilding Approaches

By MYER NEGRU

For the first time in many a year, not a single family remained to mark Christmas 1967 in the venerable St. Martin Blocks sector of West-Central Montreal — the territory bounded by St. Antoine, Richmond, St. James and des Seigneurs Sts.

They all had found homes elsewhere to make way for the first phase of urban renewal of the encompassing "Little Burgundy" zone — the area bounded by Guy St., the CPR tracks and escarpment, Atwater Ave. and the Lachine Canal.

Demolition in the St. Martin

Blocks, begun a few days after the last family had moved out on Nov. 1, is almost complete, and renewal proper is scheduled to get under way following year's end.

During January and February the city intends to put in new public utilities to replace the old ones, which are at least 75 years old.

February also is to see demolition of the last two buildings to go — large industrial plants from which the machinery will be moved into new structures elsewhere now under construction.

Civic officials hope to make a start in March on erection

of the approximately 250 to 300 new dwellings envisioned in the subsidized housing project for the eight-acre sector.

And, while the first phase proceeds, studies probably will be completed for redevelopment of the second sector in the 300-acre "Little Burgundy" zone.

Back in September, 1966, when the long-term program for renewal of the entire zone was made public, it was suggested that the Campbell Centre sector — the territory bounded by des Seigneurs, St. Antoine, Fulford and St. James Sts. — be the next after the St. Martin Blocks sector to be treated.

Reconstruction plans for the St. Martin Blocks sector now are before the Quebec Housing Corporation, a provincial Crown agency.

When approved by the province, they will be submitted to Central Mortgage and Housing Corporation, so that the city may, under provisions of the National Housing Act, borrow 90 per cent of the reconstruction cost from that federal Crown agency in the form of a 50-year mortgage.

The city will have to furnish the remaining 10 per cent itself, unless it receives a hoped-for financial contribution from the Quebec government.

Unlike the Jeanne Mance Housing redevelopment — Montreal's pioneer and so far sole such complex — the St. Martin Blocks project will be owned entirely by the city.

The Jeanne Mance Housing redevelopment, originally called the Dozois project after Quebec Finance Minister Paul Dozois, then a member of Montreal's administration and its sponsor, is owned jointly by the city and the federal government, with both con-

tributing toward the subsidy required.

Under the National Housing Act, the city also expects to obtain from the CMHC nearly 50 per cent of the cost of acquiring the St. Martin Blocks sector site and of clearing it and putting in the new public utilities needed.

The subsidy of approximately \$500 per annum per dwelling is to be furnished in equal proportions by the city and the federal government.

## Little Burgundy

# Urban renewal to start

Actual construction of the long-awaited Little Burgundy urban renewal project will probably be in March when a start will be made on the first of 250 to 300 dwellings.

And, while this phase proceeds, according to Montreal city hall sources, studies probably will be completed for the redevelopment of the second sector of the 300-acre Little Burgundy zone.

Demolition of the St. Martin blocks sector of the west central Montreal, bounded by St. Antoine, Richmond, St. James and des Seigneurs streets, is nearly finished. The people who lived there have all found other homes.

### Are covered

The urban renewal plan covers the area bounded by Guy street, the CPR tracks and escarpment, Atwater avenue and the Lachine canal.

During January and February the city plans to put in new public utilities to replace the present 75-year-old units. Also in February, the last two buildings will go. These are two large industrial plants from which machinery will be moved into buildings now under construction.

### Plans before QHC

Reconstruction plans for the St. Martin blocks sector now are before the Quebec Housing Corporation, a provincial crown agency.

When approved by the province, the plans will be submitted to Central Mortgage and Housing Corporation so that the city may borrow 90 per cent of the reconstruction costs in the form of a 50-year mortgage, under provisions of the National Housing Act.

### Remaining 10 per cent

The city will have to provide the remaining 10 per cent itself unless it receives a financial contribution from the Quebec government.

Unlike the Jeanne Mance redevelopment complex, the St. Martin blocks project will be owned entirely by the city. The Jeanne Mance project is owned jointly by the city and the Federal Government, with both contributing towards the subsidy required.

**Début des travaux en mars**

## LE DÉSERT DE LA PETITE BOURGOGNE

La première phase de la reconstruction de "La Petite Bourgogne" est complétée depuis que tous les locaux du secteur sont maintenant vides de leurs habitants. En fait, personne n'a passé la fête de Noël dans le secteur formé par les rues St-Antoine, Richmond, St-Jacques et Des Seigneurs.

Toutes les familles ont trouvé refuge ailleurs de sorte que les travaux d'aménagement et de reconstruction de la zone bornée par la rue Guy, les voies du CPR, l'avenue Atwater et le canal Lachine pourront débiter bientôt.

✓ Dans le secteur St-Martin, la démolition va bon train depuis

que la dernière famille a quitté les lieux le 1er novembre.

Au cours de janvier et février, la ville de Montréal fera le remplacement des services d'eau et d'égouts qui sont installés dans ce secteur depuis 75 ans. /

### En mars

✓ On croit qu'en mars, la reconstruction de 250 à 300 nouveaux logements pourra débiter sur le secteur de huit acres.

Et pendant que ces travaux s'effectueront, les études faites pour le réaménagement du second secteur seront complétées.

Quand le projet avait été annoncé en septembre 1966, il avait été suggéré que la zone du Centre Campbell, compris entre

les rues Des Seigneurs, St-Antoine, Fulford et St-Jacques soit le second secteur réaménagé /

Les plans de reconstruction du secteur St-Martin sont actuellement à l'étude par la Société d'habitations du Québec, une entreprise gouvernementale. ✓ Quand ces plans seront approuvés et soumis à la Société centrale d'hypothèques et de logements, la ville de Montréal pourra, en vertu de la loi, emprunter 90% du coût de la reconstruction sous la forme d'une hypothèque de 50 ans.

C'est la ville de Montréal qui devra financer le reste du projet, à moins qu'elle ne reçoive de l'aide du gouvernement du Québec. /